



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



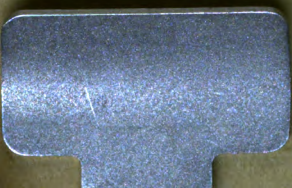
3 3433 08753133 5

lphureos, elle
 nulle; que lors-
 qu'on les sent
 duit des étin-
 de visage ou la
 nière environ-
 re un Atmos-
 e l'embraser et
 ni la brûlure,
 peut-être aug-
 à embraser les
 e même quel-
 ter, si l'on ju-

ément l'Elec-
 e, M. D. pas-
 M. Hauksbée,
 unies ensemble
 rons seulement
 ir son axe un
 tieurement de
 a main sur ce
 aintuse, et son
 cire d'Espagne
 a Globe. M. D.
 xplication très-
 ous n'entretons
 e énumération
 icté qu'il a dé-
 e Mémoire que
 rquables de ces
 s, à l'exception
 riques par eux-
 on, le deviennent
 ème manière qui
 ne

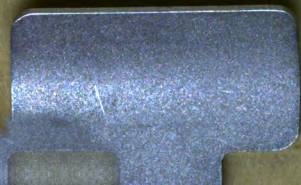
*DM

Mémoire



*DM

Mercur



*DM

Mercur

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
M A Y. 1735.



A PARIS,
GUILLAUME CAVELIER,
ruë S. Jacques.
Chez { LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATIONS
120

L'ADRESSE generale est à
Monsieur MOREAU, Commis au
Mercure, vis-à-vis la Comedie Fran-
çoise, à Paris. Ceux qui pour leur com-
modité voudront remettre leurs Paquets ca-
chetez aux Librairès qui vendent le Mer-
cure, à Paris, peuvent se servir de cette voye
pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir
soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est
toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous
le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui
les envoient, celui, non-seulement de ne
pas voir paroître leurs Ouvrages, mais
même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé
de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, ou les Particuliers qui souhaite-
ront avoir le Mercure de France de la pre-
miere main, & plus promptement, n'auront
qu'à donner leurs adresses à M. Moreau,
qui aura soin de faire leurs Paquets sans
perte de temps, & de les faire porter sur
l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on
lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROT.
M A Y. 1735.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

B O U Q U E T ,



Rrant au lever de l'Aurore ,
Au milieu des Jardins de Flore ,

A qui j'allois pour vous demander un Bouquet ,
J'entrai tout en rêvant dans un sombre Bosquet
Qu'avant moi nul Mortel ne connoissoit encore.
Il semble qu'à former ces aimables climats ,

L'Art ait secondé la Nature ;

Là sous des Orangers respectez des frimats ,
A ij Mille

Mille petits Ruisseaux roulant une Onde pure,
 Font naître d'innombrables fleurs,
 Qui par leurs brillantes couleurs

D'un gazon immortel émaillent la verdure.
 Chaque jour en ces lieux, au gré de leurs désirs,
 Parmi les doux transports qu'inspire la tendresse,
 Flore à son jeune Amant prodigue des plaisirs
 Qu'il rend avec usure à sa jeune Déesse.
 Je les vis aprocher; je m'écartai soudain;
 Quand deux Amans cherchent la solitude
 Il les faut éviter avec exactitude.

J'entrai dans un Verger voisin;
 Un enfant y dormoit sur un lit de Jasmin;
 A l'ombre d'un buisson de Roses.

J'avance, il se réveille et me tient ce discours;
*Sçais-tu bien à quoi tu t'exposes
 En abordant ces beaux séjours?
 Jamais Mortel n'entra dans ce Bocage.*

Pardonne, puissant Dieu (car à son équipage
 Je le connus bien-tôt pour l'ainé des Amours.)
 On celebre aujourd'hui la Fête d'Isabelle:

Sans doute que tu la connois?

Et j'ai pensé que je devois . . .

Je t'entends, reprit-il, pour cette jeune Bella
 A Flore tu venois demander un Bouquet;

Mais crois-moi, quitte ce projet;

*La Déesse ne peut entendre sans colere,
 Prononcer ce nom dans ces lieux,*

Elle

Elle est jalouse enfin des charmes de ses yeux

Et voudroit l'empêcher de plaire.

Ainsi n'espere pas d'en pouvoir obtenir

La moindre petite Fleurette ,

Pas un brin de Muguet , pas une Violette ,

Et tu peux t'en aller comme on t'a vu venir.

Chagrin d'avoir perdu mes pas dans ce voyage ;

Je partis murmurant tout bas entre mes dents ;

Je m'arrêtois de tems en tems ,

Joignant les mains et soupirant de rage.

L'Amour , qui me suivoit des yeux ,

Se laissant attendrir à ma douleur extrême ,

Quand je fus sorti de ces lieux ,

Me joignit et voulut me consoler lui-même.

Arrête , me dit-il , je prens pitié de toi :

Tu crains de fâcher Isabelle ,

En paroissant aujourd'hui devant elle

Sans lui rien présenter ; mais écoute et croi-moi ,

Profite de cette infortune.

Dis-lui qu'on trouveroit un Bouquet aisément

S'il en falloit orner une Beauté commune :

Mais que pour elle il en est autrement ;

Que bien loin qu'elle puisse en tirer avantage ,

Le coloris de son visage

De la Rose et du Lys terniroit les couleurs.

Après tout , qu'est-ce que des Fleurs ?

Naissantes au matin des larmes de l'Aurore ,

Au moment qui les voit éclore

Succède

836 MERCURE DE FRANCE

Succede le moment qui les voit se flétrir.

Un tel présent seroit indigne d'elle ,

Sur tout ayant un cœur que tu lui peux offrir ,

Suis mon avis : Soudain batant de l'aîle ,

Il s'éleva dans le milieu des airs.

Vous jugés bien qu'à son ordre suprême

(Car de ce Dieu , qui régit l'Univers ,

Ordre ou conseil est à peu près de même,)

Je n'oserois résister un instant.

Voici mon cœur , aprenés qu'il vous aime ,

Qu'il est sincere et qu'il sera constant.



*C O P I E d'une Lettre écrite de Londres le
19.30. Decembre 1734. à M. Dargenville,
Conseiller du Roy , Maître ordinaire en
sa Chambre des Comptes , sur quelques
Illustres Anglois.*

LE renouvellement de l'année me four-
nit , Monsieur , l'occasion de vous
écrire pour vous la souhaiter des plus
heureuses ; et le départ d'un ami m'a four-
ni ces jours passez l'occasion de vous en-
voyer quelques Portraits que je vous prie
d'agréer. Je me souviens de vous avoir
trouvé une fois occupé à en faire un petit
Recueil , et je suis persuadé que vous y
voudrés

voudrés bien aggréger les Etrangers. Quelques-uns vous seront parfaitement connus ; ce n'est donc qu'à cause de ceux qui vous le seroient moins , que je vous demande la permission de vous les présenter. Je souhaiterois seulement être plus capable d'être leur Introduceur.

Il y a un cahier de 12. Poètes celebres Anglois , qui sont , si je ne me trompe , *Chaucher , Spenser , Johnson , Fletcher , Beaumont , Shakespear , Milton , Cowley , Butler , Otway , Waller , et Dryden.*

Chaucher est le plus vieux Poète dont on fasse cas. Il vivoit dans le 14^e. siecle. Les Anglois d'aujourd'hui ont de la peine à l'entendre. On dit qu'il est inimitable dans ses Descriptions , et en general fort ingénieux. On a fait une très-belle Edition de ses Ouvrages en un Volume in-folio , avec une Explication des expressions difficiles et surannées.

Spenser vivoit sous le regne de la Reine Elizabeth. Il a écrit des Pastorales Héroïques. Il a beaucoup d'invention , de grandeur , et de feu , mais beaucoup d'irregularité et d'inégalité. Son caractere tient un peu de celui de l'Arioste. Son plus fameux Ouvrage est le Poème de la Reine des Fées , en douze Chants, ou pour mieux dire en douze Poèmes, chaque chant

A iiij. ayant

838 MERCURE DE FRANCE
ayant son Héros. On prétend qu'il en a
copié les personnages d'après des person-
nes vivantes à la Cour. On raconte que
le Chevalier Philippe Sidney , qui étoit
l'homme de ce tems le plus en réputa-
tion de politesse , desprit et de galante-
rie, ayant lû sa Description du Désespoir,
fut surpris d'une espece de transport à la
vûë d'un génie si peu ordinaire , et or-
donna qu'on fit présent de 50. Guinées à
l'Auteur de ces Vers ; ayant lû une Stance
de plus, il ordonna qu'on doublât la som-
me, et continuant de lire une autre Stance,
il ordonna que ce fut 200. Guinées, et qu'on
les lui donnât sur le champ , de crainte
qu'en continuant , il ne fut tenté de lui
donner tout son bien.

Johnson vivoit vers le même tems , et
il a écrit un grand nombre de Tragédies
et de Comédies, qui ont eu une grande vo-
gue dans leur naissance, et dont quelques
unes la conservent encore aujourd'hui.
Johnson étoit un Auteur laborieux , et
d'une élévation d'esprit médiocre.

Fletcher et Beaumont étoient contem-
porains , et vivoient dans le 16^e. siecle.
Ils s'aidoient réciproquement , ou pour
mieux dire , ils travailloient ensemble ;
Ils ont fait 53. Pièces de Théâtre. Fletcher
avoit beaucoup d'esprit , la repartie vive ,

cc

ce qui est une des principales graces de la Comédie. Il avoit beaucoup d'ame et de vivacité. Beaumont avoit plus de science et de jugement. Il modéroit la fougue de son ami. Ils étoient l'un et l'autre fort capables de dicter une conversation ingénieuse.

Shakespear , Poëte du même siecle, est le premier des Poëtes Anglois pour la Tragédie , mais jamais Poëte ne fut plus inégal. Lors qu'il est beau, il l'est au suprême degré , et avec transcendance : Il y a des endroits si beaux (et qui se doivent à la seule nature , car il ne connut pas l'art) qu'on ne sçait pas d'endroit dans aucun autre Poëte d'aucun autre pays , qui puisse leur être comparé. Mais ce ne sont que quelques endroits , n'y ayant pas , suivant mon sentiment , une seule Piece qui, comprise dans sa totalité, soit supportable. Il doit ses beautés à l'impetuosité de son beau génie ; il étoit pour me servir des expressions d'Horace :

Naturâ sublimis et acer ,

Nam spirat tragicum satis et foeliciter audet.

Milton est connu en France depuis la traduction de son Paradis perdu , qui a été lû avec plaisir. L'idée de son

A v Poëme

Poëme est neuve , on y trouve par tout un génie inventif et impérieux. Il a le premier trouvé l'art de donner de la force et de la cadence à des Vers non rimez , qui pour ainsi-dire empiètent les uns sur les autres avec une harmonie majestueuse. Ce Poëte seul , mérite qu'on aprenne l'Anglois pour le lire. Il sçavoit beaucoup , et il a transmis dans son Poëme avec beaucoup d'art , les beautés , même les tours et les manieres de s'exprimer d'Homere , de Virgile , et du Tasse. Ceux qui ont quelque familiarité avec ces Poëtes , y trouvent à chaque pas des imitations embellies. Un sçavant Italien a dit de lui :

*Gracia Mæonidem , jactet sibi Roma Maronem ;
Anglia Miltonum jactat utrique parem.*

On attribué à Milord Sommers , un des hommes des plus respectables et des plus sçavans qu'il y ait eu en Angleterre , une Edition infolio des ouvrages Poëtiques de Milton , avec des Notes sur le Paradis perdu , fort diffuses , mais fort curieuses , et avec le secours desquelles on peut facilement entendre ce fameux Poëme. Cette Edition devient rare. Milton vivoit du tems de Charles I. de Cromwel , et de Charles II. Il a écrit pour le parti Republicain

blicain , et trop-bien pour l'honneur du sçavantasse Saumaise.

Cowley a vécu sous Charles II. Il a écrit quelques Comédies , un Poëme Héroïque , des Odes , et diverses autres Poësies. Ses Odes sont regardées comme les plus belles qui ayent été écrites en Anglois. George , Duc de Buckingham l'a appelé le Pindare , l'Horace et le Virgile des Anglois : les délices , l'honneur et les désirs de son siecle. L'ingénieux Sprat , Evêque de Rochester , a écrit sa vie à la tête de l'Edition des Ouvrages de ce Poëte , qu'il a donné au Public.

Buttler vivoit sous Cromwel et sous Charles II. Il s'est rendu célèbre par un Poëme burlesque inimitable , apellé du nom de son Héros *Hudibras*. Il y tourne en ridicule , les fanatiques qui contribuèrent si fort à la révolution de ces tems , et il le fait avec un esprit , un sel et une plaisanterie fort au dessus de tout ce que nous avons d'Ouvrages recommandables par ces endroits. Ce Poëme , si les Anglois n'y remedient par des Notes , deviendra avec le tems inintelligible , et commence déjà à l'être en plusieurs endroits qui supposent la connoissance de certaines circonstances auxquelles ils sont relatifs , et sans laquelle on ne peut sentir

A vj le

342 MERCURE DE FRANCE

le fin des allusions qui font le plus grand mérite des Poèmes satiriques. On fait cet éloge de Buttler , qu'il n'a copié personne, et que personne encore n'a pû réussir à le copier.

Otway vivoit vers la fin du dernier siècle. Il a écrit un nombre considérable de Pieces de Théâtre , parmi lesquelles il y en a deux , l'*Orphelin* , et *Venise Préservée* , qui sont fort couruës. Dans *Venise Préservée*, le son d'une cloche qui se fait entendre, réussit à jeter de l'effroi dans l'ame des Spectateurs ; on n'admettroit pas sur nos Théâtres cette maniere d'émouvoir, mais les Anglois violent sans scrupule les regles de l'art , et souvent même celles de la nature. Otway a quelquefois imité Moliere. Ce n'est pas un Poëte du premier génie , mais peut-être auroit-il été plus loin , si ses débauches ne l'avoient pas tué à l'âge de 35. ans.

Waller étoit contemporain de Voiture , de la Fontaine , et de S. Evremond , beaux esprits avec lesquels il a commercé. Il étoit galant et dans ses mœurs et dans ses écrits , où l'on reconnoît un esprit délicat et élevé. Il a aussi raffiné la langue Angloise avec beaucoup de choix et de délicatesse.

Driden a eu et conserve la réputation de

de bon Ecrivain et de bon Poëte. C'est le grand Critique des Anglois, quoique lui-même ait souvent donné lieu aux Critiques de le tancer. Il étoit pauvre, et écrivoit pour les Libraires. C'est ce qui fait qu'il a écrit beaucoup et très-souvent, au dessous de lui-même ; qu'il a fait entr'autres choses un très-grand nombre de Préfaces où il déchire impitoyablement les Auteurs François, mais ce n'est souvent que pour mieux cacher ses larcins, bien différent en ce point des voleurs de son pays, qui d'ordinaire sont polis à l'égard de ceux qu'ils dérobent.

Les Portraits de ces 12. Poëtes sont en Estampe, et la gravure en est estimée ici, où cet art est bien éloigné de la perfection à laquelle on l'a porté en France. A ces gravures j'y ai ajouté quelques Portraits en *Mezzo * Tinto*, qui est le gout commun de ce pays : c'est une maniere qui exige moins de travail, avec laquelle on attrape plus facilement la ressemblance, mais il me paroît que le *Mezzo-Tinto* mis auprès de la gravure, a quelque chose de plat.

Ces Portraits de *Mezzo-Tinto*, sont ; si je ne me trompe, deux Portraits de femme, ceux de *Newton*, d'*Addison*,

* Appellé en France Piece Noire.

de

344 MERCURE DE FRANCE
de *Garth* et de *Pope* , et celui d'un Chef
d'une Nation de l'Amérique , avec son
neveu. Ils étoient ici il y a quelque tems ,
je les ai vû , et ces Portraits leur sont
très ressemblants.

De ces deux Portraits de femme , l'un
est celui de la fameuse *Oldfields* , Comé-
dienne et femme galante. Je ne sçaurois
mieux vous la désigner qu'en vous disant
que c'étoit la Nignon, et la l'Enclos des An-
glois , excepté peut-être qu'*Oldfields* étoit
moins voluptueuse. Je n'ai aucune par-
ticularité à vous dire de l'autre Portrait ,
que je ne vous envoïe que parce que sa
physionomie m'a parû agréable , et que
c'est un plaisir auquel je ne crois pas que
l'austere vertu repugne , de promener ses
yeux sur les Portraits de jolies femmes.

Je ne vous dirai rien du fameux *Newton* ,
dont la réputation est aujourd'hui aussi
grande et bien plus loüable , à mon avis ,
que celle du conquérant de l'Asie. Ne
pourroit-on pas à bon titre , appeler les
découvertes de *Newton* , des conquêtes
de l'esprit humain ? et quelles conquêtes
peuvent être comparées à celles de ce vaste
génie , qui a soumis à ses connoissances et
la terre et les cieux ?

Addisson , *Garth* et *Pope* , sont des
noms fameux dans la Litterature d'An-
gleterre.

Addisson a composé la plus grande partie du Spectateur , qui n'est pas lisible en François lors qu'on peut le lire en Anglois. C'est le modele du plus beau stile. Il a fait aussi de belles Poësies Latines , et la fameuse Tragédie de *Caton* , où ce génie Anglois (chose assés rare) s'est assujetti aux règles. C'est, en un mot, un des plus beaux genies , et un des plus dignes hommes qu'ait produits l'Angleterre.

Garth étoit un Médecin , Auteur d'un petit Poëme en six Chants , qui a pour titre le *Dispensary*. Il est dans le gout d'une fiction de Boileau , que ce Poëte a quelquefois imité , pour ne pas dire copié. Il s'agit dans celui-ci d'une bataille des Médecins et des Apoticaire : Il y a drapé de bonne grace , les gens de sa profession. Ce Poëme est rempli de descriptions charmantes et passe avec raison pour une des plus belles Pieces de Poësie Angloise.

M Pope est encore vivant : Ses ouvrages sont harmonieux, délicats, nerveux , profonds ; on y trouve un esprit élevé mais réglé ; un discernement juste , et un jugement solide. Il ne cede à aucun de ses devanciers , et surpasse tous ses contemporains.

Si ces Estampes vous plaisent , je me
ferai

846 **MERCURE DE FRANCE**
ferai un vrai plaisir de rechercher celles
des autres Grands Hommes de ce pays ,
parvenues à ma connoissance , et je vous
avertis que la moisson est ample. Je crois
que la plupart sont en *Mezzo-Tinto* ,
et connoissant votre indulgence pour
moi , je me risquerois volontiers d'être
leur introducteur ainsi que de ceux-ci. Il
y en a quelques uns dont je juge par le
raport des autres ; mais pour le plus grand
nombre , j'en parle par mon propre sen-
timent , ayant lû , sinon en entier , au
moins une partie , de leurs ouvrages.

Je suis Monsieur , &c.



D A N I E L.

C A N T A T E.

QU'un autre chante dans ses Vers
Les douceurs de l'Amour , ou ses fureurs tragi-
ques :

 Ou que par lui de ses travaux antiques ,
 Alcide encor étonne l'Univers.

Toi qui jadis aux traits d'une aveugle furie
Arrachas le soutien de ta race chérie ,
Puissant Dieu d'Israël , vengeur des innocens ,
Vien seconder mes vœux , anime mes accens ;

Je

Je veux de tes grandeurs retracer la mémoire ,
Et chanter en ce jour ta puissance et ta gloire.

De celui que ton bras défend ,
Grand Dieu ! le bonheur est extrême :
Devant lui l'univers tremblant
Respecte ton pouvoir suprême.

Il dit : et de son vaste sein ,
La Mer à tes ordres docile ,
Contre les traits d'un Inhumain ,
Présente à ton peuple un azile.

A sa voix , oubliant son cours ;
Le Jourdain remonte à sa source :
Et l'Astre qui donne le jour ,
S'arrête au milieu de sa course.
De celui que ton bras défend , &c.

Où suis-je ! quel enchantement !
Dans tes murs criminels , ingrate Babilone ;
Une invisible main me transporte à l'instant ,
Quelle subite horreur tout à coup m'environne !
Dans le sein envieux de ces Princes jaloux ,
L'Envie au front pâle et livide ,
Souffle son poison homicide :
Et cedant aux efforts d'un injuste courroux ;

* Pharaon.

Seigneur

848 MERCURE DE FRANCE

Seigneur , sur le penchant d'un affreux précipice
Daniel en ces mots invoque ta justice.

Aux plaintes de l'innocent
Seigneur , prête les oreilles ;
Et de ton bras tout-puissant
Signale encor les merveilles.

Verra-t'on de tes Autels
Le défenseur intrépide ,
Perir sous les coups mortels
D'une cabale perfide.

Vien ; de ses noirs attentats
Revele l'affreuse histoire ,
Songe qu'avec mon trépas
Perit ton culte et ta gloire.
Aux plaintes de l'innocent , &c.

Mais tandis qu'au Dieu de ses peres
Daniel adresse ses vœux ;
Déjà de ses complots affreux
L'Envie a consommé les horribles misteres.
Des Satrapes jaloux secondant les fureurs ,
Darius d'une voix tremblante ,
A déjà d'une mort sanglante ,
Contre un sage Ministre ordonné les rigueurs ,
Foible

foible Monarque , vien , contemple ton ou-
vrage ;
Le Juste par ton ordre aux animaux livré ,
De son sang repandu , de son corps déchiré ,
Dans un antre profond doit assouvir leur rage-

Du sang des misérables
Enyvrez si souvent ,
Lions inexorables ,
Epargnés l'innocent.

D'un Arrêt si sanglant ,
Puissent tous les coupables ,
Eteindre dans leur sang ,
Vos fureurs implacables !
Du sang des misérables , &c.

Que vois-je ! Ciel ! quel étonnant spectacle !
Quel charme, ou quel Dieu favorable ,
De ces Antres affreux dissipe les horreurs !
Daniel vit. Moins cruels que l'envie ,
Les Lions affamez oubliant leurs fureurs ,
Ont respecté son innocente vie ;
Et du sang criminel de ses accusateurs ,
Leur rage est enfin assouvie.

Du Dieu d'Israël ,
Célébrons la gloire ,

Sur

350 MERCURE DE FRANCE

Sur l'infame Bel *

Chantons sa victoire.

Soumis à ses loix,
Maîtres de la Terre,
Chantés ses exploits,
Craignés son Tonnere.

Du Dieu d'Israël
Célébrons la gloire,
Sur l'infame Bel
Chantons sa victoire.

Par *M. Huart*, Curé de Senlis.

* *Dieu des Babiloniens.*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

P O M P E F U N E B R E ;
de la Reine de Sardaigne.

Nous avons parlé dans le *Mercur* du mois dernier, pag. 588. du Service solennel que le Roy fit faire dans l'Eglise Métropolitaine de cette Ville, le 24 du même mois, pour le repos de l'ame de la Reine de Sardaigne.

Voici une Description plus détaillée de ce pompeux Appareil. Il a fait l'admiration

ration publique , et les esprits les plus éclairés et les plus délicats ont trouvé dans l'ordonnance et dans l'exécution autant de magnificence que de goût.

La Façade de l'Eglise étoit tendue de noir , on voyoit au dessus de la principale porte un grand morceau de Peinture , composé d'Architecture , dont le milieu contenoit un Cartouche aux Armes du Roy et de la Reine de Sardaigne , sous une Couronne Royale , et renversée sur un Tombeau , enrichi d'ornemens funebres. Aux deux portes latérales étoient aussi élevés deux autres grands morceaux de Peinture , soutenus par des Renommées , au milieu desquels étoit désigné le Chiffre de *Polixène de Hesse*. Trois lez de Velours , semés des mêmes Armes , re-
gnoient sur toute la façade.

La Nef étoit tendue , ainsi que tout le reste , jusqu'aux Vitreaux de l'Eglise , et ornée de chaque côté de six Chiffres et de quatre grandes Armes , portant chacune une Girandole de cinq lumières. La Porte du Chœur étoit décorée d'un Chambranle en marbre blanc , avec une Gaine de chaque côté , sur chacune desquelles étoit un Lion d'or , supports des armes de Sardaigne , et au dessus un grand Cartouche avec les mêmes armes accolées

lées comme routes celles qui suivront cy-après. Elles étoient surmontées de la Couronne de Sardaigne , le tout enveloppé d'un Manteau Royal d'étoffe d'or, doublé d'Hermine. Au Pourtour de la Nef regnoient trois lez de Velours , semez des mêmes Armes.

Dans le Chœur , à dix-huit pieds de l'entrée paroissoit le Catafalque ; il avoit six toises de hauteur, élevé sur un plan de dix huit pieds de long et de quatorze pieds de large; des quatre angles, quatre parties s'avançoient , et par le devant formoient un pied - d'estal ceintré , et se rejoignoient circulairement à l'Estrade par un escalier de six marches de Bréchegrise , bombées par le milieu. Sur cette Estrade étoit posé un Socle de trois pieds et demi de haut, coupé par les angles et orné de quatre consoles d'or. Le haut du socle se terminoit par une doucinne , le tout en marbre blanc et les Panneaux verts d'Egypte. Un Tombeau de Portore s'élevoit sur le Socle, soutenu par quatre consoles d'or , ornées de têtes de Lions.

Aux quatre Flancs du Tombeau étoient appliquez sur des Cartouches d'or , les Chiffres de *Polixène de Hesse*, surmontez d'une Couronne Royale ; des festons de
Cypres

Cyprès se réunissoient aux consoles. La Representation sur le Tombeau étoit couverte du Poële de la Couronne , retroussé pardessus les Cartouches et les têtes des consoles. Sur le bout , du côté de l'Autel , tomboit le Manteau Royal , d'étoffe d'or ; doublé et bordé d'Hermine ; et à l'autre bout on voyoit sur un Coussin de velour noir , une Couronne d'or de Sardaigne, couverte d'un crespé,

A la face du Catafalque de l'entrée du chœur on voyoit en relief sur les six degrés d'honneur, la figure du Temps en ronde-bosse, de six pieds de hauteur, une Faux à la main et debout sur un Globe terrestre et autour étoient répandus des trophées et attributs , renversez sans arangement ; comme Sceptres , Couronnes , Thiares , Mitres , Casques , Livres , Trompettes , Houlettes , débris d'architecture, &c. Entr'autres attributs, une Couronne de la Reine de Sardaigne, séparée en deux ; le Temps par l'attitude de sa Faux désignoit ce moment funeste. Sur les degrés de l'estrade , à droite en entrant , on découvroit un Groupe de figures , représentant la Religion et la Piété avec leurs attributs , et de l'autre à gauche , la Charité et l'Esperance, &c.

ces

854 MERCURE DE FRANCE
ces figures en relief avoient cinq pieds
de hauteur.

Sur les degrés devant l'Autel paroissait la Mort, de six pieds de proportion, représentée allégoriquement sous les traits d'une belle femme, portant sur sa tête une Couronne Royale; son col, son estomac et les extrémités de ses mains étoient desséchées, et ses pieds étoient entièrement de squelette. Elle étoit vêtue richement, tenant d'une main une Torche funéraire, à demi éteinte, et foulant d'un pied une figure en pleurs, représentant la douleur qui l'accompagne toujours; deux enfans s'unissoient à ce Groupe, faisant allusion par leurs attitudes à l'amour tendre des peuples pour leur Maître, l'un voulant arracher la Torche fatale, et l'autre s'efforçant de la rallumer.

Sur les quatre parties avancées des angles de l'Estrade, s'élevoient quatre Torches, de dix-huit pieds de haut, séparées par le bas en trois consoles, se terminant en rouleaux sur leurs Socles de marbre blanc et ornés d'agraffes d'or, qui les réunissoient avec leurs Piédestaux.

Sur le devant de chaque piédestal un enfant de quatre pieds de haut tenoit
un

un Cartouche ovale, avec l'allégorie, chacun d'une vertu ; sçavoir, la Méditation, la Prudence, la Libéralité et la Concorde conjugale ; le dedans de chaque Torchere jusqu'à son extrémité étoit isolé de toutes parts, et finissoit par un Chapiteau ionique ; le plan de ces Torchères étoit triangulaire, coupé sur les angles, et concave dans les trois parties. Le Chapiteau suivoit le même plan, et étoit composé avec une tête de mort, coëffée d'une draperie d'argent ; l'Entablement et la Frise avoient tous leurs ornemens en or, de même que les principales moulures et les trois branches de la Torchere ; dans le vuide du bas paroissoit un Socle rond en argent qui portoit une lampe antique, de même plan triangulaire, laquelle jettoit trois flammes ; sur l'Entablement de la premiere Torchere étoit élevé un Socle de trois pieds et demi de haut, formant une espece de console, tres-ornée en or, d'où partoît un Cypres, du même métal, envelopé de de cinq bandeaux, qui portoient des groupes de lumieres ; le premier formant la Couronne Royale de Sardaigne et les autres simples. Sur l'extrémité étoit une lampe qui jettoit une grande lumiere ; à côté sur la même corniche,

B mon-

356 MERCURE DE FRANCE

monloit des quatre faces, un ceintre ceinturé sur le plan, à l'élevation de cinq à six pieds. Une tête de mort, allée au dessous des Rouleaux du milieu, jettoit de chaque côté quantité d'ornemens d'or, d'où tomboient des draperies herminées, retroussées en festons et attachées avec des cordons et glands d'argent.

On voyoit sur le milieu des quatre ceintres un Socle orné, de deux pieds de haut, se liant avec une attique, de même hauteur, en balustres de portique, qui circuloit au Pourtour d'un ovale, ouvert au milieu, et qui portoit à chaque face une Girandolle de plusieurs lumières, le tout orné dedans comme dehors.

Au dessus du Cataphalque, sous le Pavillon, on avoit suspendu un grand morceau de Sculpture, représentant en relief les Armes du Roy et de la Reine, avec la Couronne et le Manteau Royal, porté et soutenu par plusieurs enfans et liés ensemble par des Festons de Cypres, le tout en or. Il s'élevoit au dessus un superbe Pavillon en étoffe à fleur d'or sur fond noir, de même que les Rideaux, et doublé de larmes sur même fond, avec des bandes en hermine, huit bouquets de plumes avec leurs aigrettes étoient portez sur les quatre pans.

coupez

coupez du Pavillon , et les rideaux retroussés de quatre parties à gros nœuds , couronnoient entierement le Cataphalque ; le plafond en étoit noir , croisé de moire d'argent et cantonné d'armoiries.

Le Pourtour du Chœur que l'on avoit préparé pour cette Ceremonie dans la Nef de l'Eglise étoit décoré de trois côtes , de seize arcades ouvertes , remplies de gradins foncez de noir , et séparées par des pilastres ioniques ; leurs chapiteaux étoient ornez de têtes de mort drapées en argent , dont les pentes tomboient des deux côtes du pilastre. Les bases étoient en or ; sur chaque pilastre étoit placé un Scabellon de marbre blanc et de Portorre avec une tête de mort, ornée de festons de cyprès, qui enveloppoient des deux côtes le Scabellon, lequel portoit une Girandole de lumieres. Au-dessus du Scabellon, sur le même pilastre étoit un cartouche avec le chiffre de la Reine ; la corniche dont un liz de veleur formoit la frise , semée de larmes et d'ossemens d'argent , étoit en marbre blanc , de même que les corps des pilastres et les milieux en vert d'Egypte.

A l'aplomb des pilastres , sur la frise de la corniche étoit une maniere de triglyphe composé , les arcades formées en

B ij ceintre

858 MERCURE DE FRANCE

ceintre tomboient sur les Impostes des arrieres-corps. Sur le milieu de chaque ceintre étoit un grand cartouche alternativement avec les armes et un chiffre, orné de têtes de Lions et du Manteau Royal, la Couronne passant sur la corniche; du derriere de ces Armes sortoient des rideaux d'étoffe à fleur d'or sur fond noir, qui se retroussioient au droit des Impostes par de gros nœuds et tomboient le long de l'arriere-corps de pilastres.

Les ouvertures ou galleries étoient fermées par un balustre d'apui en or, de trois pieds de haut, de même que le Jubé pour la Musique, faisant saillies sur le plafond des stalles, l'un ceintré et l'autre sur une ligne droite alternativement, lesquels portoient à chaque bout, sur son piédestal, une Girandolle de plusieurs lumieres. Entre chaque balustre devant les Scabellons étoit une autre girandolle, formant un groupe de lumiere plus garni.

Le pourtour du plafond des stalles étoit enrichi d'une moulure d'or d'où tomboit un lez de velours, semé de larmes d'argent, retroussé et bordé par le bas d'un feston herminé, sur le milieu de chaque retroussi des festons étoit un cartouche rempli d'un quartier des armes

més du Roy et de la Reine de Sardaigne; et au milieu un autre avec un chiffre. Le plafond et les stalles étoient drapés de noir.

L'attique au dessus de la grande corniche, de quatorze pieds de haut, regnant au pourtour du Chœur, formoit autant de panneaux que de tribunes, séparés de même par un pilastre; les corps blancs et le panneau vert d'Egypte étoient ornés de même d'une tête de mort et d'autres ornemens funebres; la baze étoit d'or et le haut se terminoit par une plate-bande avec ses moulures. Sur chaque entre-deux des pilastres d'attique, regnoit une bande en hermine, formant un panneau carré, au milieu duquel étoit un cartouche, et alternativement un quartier des Armes du Roy et de la Reine.

Entre chaque pilastre sur la grande corniche étoit un chantourné en marbre blanc, les fonds noirs, semés de larmes avec une tête de mort, ailée au milieu, et garnie chacun de vingt lumières.

A un pied au dessus de l'attique regnoit un troisième lèz de velours semé de larmes d'argent, lequel embrassoit aussi le pourtour du Chœur, et à l'aplomb de chaque pilastre étoit un quar-

B iij tier

370 MERCURE DE FRANCE

tier du blazon du Roy et de la Reine ,
au milieu un chiffre.

L'Autel , d'ordre Ionique , étoit élevé sur trois marches et composé de deux colonnes couplées de chaque côté avec leurs piédestaux , sur un Socle de breche grise ; le piédestal étoit de marbre blanc et vert d'Egypte , le panneau étoit orné d'une grande agraffe , composée d'une tête de mort et autres attributs mortuaires , en argent , les quatre colonnes en vert d'Egypte , leurs chapiteaux et bazes en argent , étoient revêtus chacune de cinq bandeaux aussi d'argent , lesquels portoient des lumieres. La Corniche de même marbre étoit surmontée d'un timpan , les moulures principales d'argent , et se terminoit par une Croix rayonnée aussi d'argent. Au dessus du timpan s'élevoit un magnifique Dais , dont les moulures et les pentes étoient en argent , les rideaux de satin noir , semés de larmes et doublés de taffetas blanc herminé , tomboient des deux côtés sur le timpan , et ensuite en chute , le long de l'entablement des corniches jusques sur les colonnes , et passoient derriere un groupe de lumieres qui étoit de chaque côté sur sa corniche.

Quatre

Quatre Bouquets de plumes avec une Aigrette au milieu , ornoient les quatre angles du Dais à l'aplomb des colonnes. Le plafond étoit noir , croizé de moire d'argent et cantonné des Armes. Au dessous du timpan brilloit une Gloire, peinte et rehaussée d'argent et ornée de plusieurs têtes de Chérubins. Elle répandoit ses rayons à travers des groupes de nuées, au dessus et au dessous du timpan ; le fond noir qui tenoit lieu de Tableau , étoit croisé de moire d'argent , cantonné et orné comme tout le reste des ornemens de l'Autel , et d'armes en broderies.

Au niveau des piédestaux regnoit semblable corniche de 15 pieds , sur laquelle étoit un chantourné en marbre blanc et vert d'Egypte , garni de plusieurs lumières, et de cette corniche, tomboit le parement de velour noir jusques sur les gradins de l'Autel.

Le devant d'Autel étoit orné des mêmes ornemens que ceux qui regnoient autour. Au même plan du piédestal des colonnes , deux consolles montant jusqu'à l'entablement de l'Autel , portoit sur leurs parties avancées un groupe de nuées , sur lequel un Ange adorateur , de chaque côté , étoit peint et

B iiij rehaussé

862 MERCURE DE FRANCE
rehaussé d'argent ; le fond de l'Autel
étoit foncé de noir , orné de bordures
herminées.

La suppression totale du jour extérieur
et le nombre considérable de lumières ré-
pandues de toutes parts, offroient par
leur quantité et leur arrangement le spec-
tacle le plus magnifique et le plus écla-
tant.

Cette Pompe ordonnée par M. le Duc
de Gévres, Pair de France, Premier Gentil-
homme de la Chambre du Roy, a été in-
ventée et conduite par M. de Bonneval ,
Intendant et Contrôleur General de l'ar-
genterie , menus plaisirs et affaires de la
Chambre du Roy, et exécutée par M^{rs} Pé-
rault et Slotz.

LA RECONNOISSANCE DE CELADON.

E G L O G U E.

A Monsieur R. D. S. M. Auteur des
Reflexions sur la Poësie en general ,
sur l'Eglogue , &c.

Celadon , Astrée.

Celadon préservé des ondes du Lignon ;
Revient dans nos Hamceaux , près de la belle
Astrée ,

L'ornement

L'ornement de notre Contrée ;
Il prend d'une Bergere et l'habit et le nom ,
Le déguisement et l'absence ,
Sur tout , le bruit de son trépas ,
Font croire , malgré l'apparence ,
Qu'il est de Céladon la simple ressemblance ,
Astrée en le voiant ne le reconnoît pas ;
Pourtant une secrete pente ,
Porte vers le Berger la Bergere innocente ;
La Bergere sans lui ne peut vivre un seul jour ;
Et l'amitié chés elle a tout l'air de l'Amour.
Leurs Troupeaux en commun paissant dans la
Prairie ,

Ne font plus qu'une Bergerie.
Leurs Chiens dociles à leurs loix ,
Suivent sans distinguer des deux Maîtres la
voix ,
Ces Bergers sont toujours dans des lieux soli-
taires ,
Ils affectent entr'eux les plus secrets mystères.
Sur les bords escarpés du funeste Lignon ,
Astrée un jour disoit ces mots à Céladon ,
A Céladon , sans le connoître :

Ce lieu d'un beau Berger , l'objet de mes
amours ,

Dans les flots du Lignon a vû finir les jours ;
J'en suis la cause, hélas ! sans la faire paroître ;
Ce penser chaque jour , excite ma douleur ;

By Souffrès

364 MERCURE DE FRANCE

Soufrés que j'ouvre icy le secret de mon cœur.

Je crus trop mes soupçons , la peur d'une rivale ,

Saisit tout mon esprit ; ô crainte trop fatale !

Vous seule avés causé mon horrible malheur ;

J'usai vers Céladon d'une injuste rigueur ,

Je lui redemandai dans ma vive colere

Un tissu que ma main forma de mes cheveux ,

Et qu'il portoit toujours pour gage de mes feux ;

Céladon eût moins craint la mort la plus amere ,

Qu'il n'eût appréhendé d'offenser sa Bergere.

A vos ordres , dit-il , je ne résiste pas ,

Vous l'aurez ce tissu , mais après mon trépas ;

Le Berger sur le champ courut vers la Riviere ,

Je le vis de mes yeux , s'élancer dans les flots ,

Je le vis , j'y courus , hélas ! pour mon repos ,

Dans les eaux je devois me jeter la premiere ;

Nos Bergers empressez veulent sauver ses jours ,

Son corps demi noyé se fait voir sur les Ondes ;

Nous ne pûmes jamais lui donner du secours ;

Le Lignon l'engloutit dans ses grottes profondes ,

Les soins de nos Bergers , mes cris sont superflus ;

Céladon disparoît ; on ne le revit plus ;

Dans la vive douleur dont je me sens atteinte ;

D:

De mes jours dans les flots je veux chercher la fin,

Les Bergers trop cruels empêchent mon dessein;
Malgré moi, je me vois contrainte,

À prolonger ces jours dans les cris, dans les pleurs,

Foible remede, hélas ! aux extrêmes douleurs !

La Bergere à ces mots verse un torrent de larmes,

Ses pleurs et ses soupirs font briller tous ses charmes ;

Elle est encor plus belle aux yeux de son Berger ;

Il ne regrette plus le mal ni le danger,

Il se voit à ses yeux pleuré par sa bergere,

Qu'à son cœur amoureux, cette douleur est chere ?

L'amour peut-il donner des plaisirs plus parfaits ?

Peut-on à trop haut prix les acheter jamais ?

Céladon dit alors, souffrés qu'on vous console,

Vos vertus obtiendront des Dieux un heureux sort.

Calmez votre douleur, Céladon n'est point mort.

Ah, repartit Astrée, esperance frivole !

Les flots ont à mes yeux englouti mon Amant ;

Puis - je de mon malheur douter un seul moment ?

866 MERCURE DE FRANCE

Ce Berger n'ira plus chasser dans nos bocages ;
Nous ne l'entendrons plus chanter sur ces rivages ;

Les Nymphes , pour le voir , sortoient du sein
des flots ,

Il faisoit de sa voix retentir les échos.

Son bras garantissoit dans nos riches Prairies ;

Des Loups, trop inhumains, nos tristes Bergeries.

Si ce Berger un jour paroissoit à vos yeux ,

Repartit Céladon, que diriez-vous , Bergere ?

Elle répond d'un air aussi vif que sincère ,

Je verrois mon Berger comme un présent des Dieux ;

Comme l'on voit enfin ce qu'on aime le mieux ;

Mais pour me consoler , c'est un foible artifice.

Bergere , vous sçavés l'histoire d'Euridice ,

Repliqua Céladon , le Tyran des Enfers ,

Touché des pleurs d'Orphée , et charmé de ses vers.

Souffrit qu'il emmenât sa moitié sans obstacle ,

Pluton à vos vertus , doit un second miracle.

Vous valés bien au moins d'Euridice l'époux ,

Mais vous avés déjà Céladon devant vous.

Bergere , dans mes yeux , regardés son image ;

Ah ! pour vous consoler en faut-il davantage ?

Vous avés , dit Astrée, et son air et ses traits ,

Et sa voix et son geste et ses divins attraits.

Je

Je vous prendrois pour lui , si vous n'étiez Ber-
gere ;

Astrée , il n'est plus temps d'employer le mys-
tere.

Je suis , dit Céladon , ce Berger que vos vœux
Depuis un si long - temps redemandent aux
Dieux.

Croïés en vos regards, mes traits et ma jeunesse,
Croïés en votre cœur , et sur tout ma tendresse.

Voïés ce bracelet , le reconnoissés-vous ?

Formé de vos cheveux , tissu par votre adresse :

Vous le redemandiez , vous étiez en couroux ,
soufrés que Céladon l'apporte à vos genoux ?

D'Astrée à cet objet , la surprise est extrême ,

Elle s'écrie , ô Dieux , c'est Céladon lui-même :

C'est vous , mon cher Berger ; ah ! je n'en doute
pas ,

Elle tombe aussi-tôt , pâmée entre ses bras.

Par ses soins , Céladon la rappelle à la vie ,

Elle ne resta pas long-temps évanouïe.

Son Berger se presente à ses yeux languissans ,

Elle a moins de plaisir du retour de ses sens ,

Qu'elle n'en a de voir une tête si chere.

L'amoureux Céladon raconte à sa Bergere ,

Comm' il s'est échapé de la fureur des eaux ,

Comment par Galatée il fut sauvé des flots.

Comm' il s'est déguisé pour revoir son Astrée ,

Et pour mieux penetrer son cœur et sa pensée.

Ils jouïrent long-tems de leurs amours secrets ,

Et

368 MERCURE DE FRANCE

Et leurs plaisirs cachez en eurent plus d'attraits;
Mais Céladon jugea par l'avis du Grand-Prêtre,
Qu'un amour innocent, devoit toujours paroître,
Et le Druïde enfin du gré de leurs parens,
Par un lien sacré, joignit ces deux Amans.

L'aimable Céladon demande ton suffrage,
R... de tes leçons ai-je fait quelque usage ?
Ai-je peint nos Bergers innocens, pleins d'ar-
deur,

Déliçats, sans finesse, aimans avec candeur,
Tels qu'ils étoient au temps de Saturne et de
Rhée

En voyant Céladon près de la jeune Astrée,
Désire-tu changer et d'état et de nom ?

Et pour quelques momens devenir Céladon ?
Apollon fût Berger chez le puissant Admette,

Il garda les troupeaux et porta la houlette ;

Cet état innocent fût si doux à ses yeux,

Qu'il oublia bien-tôt le nectar et les Cieux.

Il voulut que l'Amour fût le Dieu des Bergeres,

Et qu'elles n'eussent plus d'aures Dieux tutélaires.

Exempts de tous besoins, exempts d'ambition ,

Les Bergers, de l'Amour firent leur passion.

Phœbus dicta ces loix au Berger de Sicile,

Et ce Berger charmant les transmit à Virgile.

R... par quel secret découvre-tu ces loix,

Tu viens de les apprendre à nos Rimeurs Fran-
çois.

Tu

Tu sçais des vieux Bergers et les loix et l'usage,
 De leurs mœurs tu nous fais une fidelle image.
 Mais pour peindre ces mœurs et toute leur dou-
 ceur,
 Il me faudroit R. . . ton esprit et ton cœur.

PIERRE DE FRASNAY.



REFLEXIONS.

Leonard de Vinci, Peintre fameux, fut honoré de marques singulieres de bonté de la part de François I. ce Prince connoissant les grandes qualitez de cet Artiste, l'honora non-seulement de son estime, mais lui donna des témoignages si particuliers de son amitié, qu'il voulut bien le prendre entre ses bras comme il rendoit les derniers soupirs. Les Seigneurs de la Cour témoignant quelque surprise de ces bontez extraordinaires, le Roy leur dit, vous avés tort de vous étonner de l'honneur que je fais à ce grand Peintre et du regret que j'ai de sa perte; je puis faire en un jour beaucoup de Seigneurs comme vous, mais il n'y a que Dieu seul qui puisse faire un homme pareil à celui que je perds.

Nous

Nous voulons former notre esprit dans les Sciences , dans les Arts , ou dans quelque autre exercice ; si Minerve , ou plutôt la Nature , ne s'en mêle , nous travaillerons toujours bien inutilement , parce que c'est d'elle que dépendent absolument les dispositions nécessaires pour nous y perfectionner.

L'homme seroit le plus farouche et le plus redoutable des animaux , s'il n'étoit retenu par les Loix , et si son esprit n'étoit éclairé par les Sciences et cultivé par les Arts , qui , non-seulement le rendent capable de la Société civile , mais qui le font en quelque façon presque semblable à Dieu.

La passion de la gloire animoit tellement Alexandre dans toutes ses actions , qu'il défendit , comme on sçait , à tout autre qu'à Apelles et Lysipe de faire son Portrait et sa Statuë. Ce ne fut pas , dit un Ancien , par une curiosité ordinaire d'être bien représenté , mais par une estime particulière qu'il avoit pour ces Grands Hommes , et par cet amour de la gloire qui le conduisoit toujours , ne voulant laisser de lui rien que d'immortel et d'inimitable.

Pour

Pour bien regler notre conduite , nous devrions quelquefois faire attention sur la vanité du Monde , et considerer qu'il n'a rien de solide ni de durable. Les liaisons et les amitez les plus tendres finissent ; les Honneurs sont des Titres spécieux et aparents que le tems efface ; les Plaisirs sont des amusemens qui traînent après eux un long et triste repentir ; les Richesses nous sont enlevées par la violence des hommes , ou nous échapent par leur propre fragilité ; les Grandeurs tombent d'elles-mêmes ; la Gloire et la réputation des hommes se perdent enfin dans les abîmes d'un éternel oubli.

La Témérité n'est pas toujours heureuse , il ne faut s'en servir que dans les occasions désesperées , la prudence est un guide plus sûr pour se conduire dans les routes les plus ordinaires de la vie.

Le malheur est un vilain Masque qui défigure tellement les personnes , que nous avons vûes dans la prosperité , que nous ne les reconnoissons plus quand nous les voyons dans la disgrâce.

Le cœur ne se dégoûte jamais tout-à-fait

872 MERCURE DE FRANCE
fait d'un objet qu'il a autrefois véritablement aimé

La Jalousie n'est autre chose qu'un dérèglement du cœur, qui vient de ce que l'Amour n'est point dans sa perfection.

C'est une erreur de croire que la jalousie soit une preuve de l'amour; au contraire cette passion n'a point d'empire sur deux cœurs bien unis.

Il ne convient pas à tout le monde de louer les Grands Hommes, il faut un talent rare et particulier pour s'en acquiter dignement, autrement si nous entreprenons de donner des loüanges fades à des Personnes illustres, loin d'ajouter un relief à leur gloire, nous en diminuons l'éclat par la bassesse de nos pensées, et nous devenons odieux et méprisables. M. de . . . qui connoît non-seulement mieux que personne, le vrai mérite, mais qui sçait aussi parfaitement le mettre dans son jour, nous donne une belle idée d'un celebre Prédicateur du dernier Regne, quand il dit que cet Orateur Chrétien prêche avec tant d'éloquence et d'édification, qu'il fait admirer également la pureté de sa Morale

es

et l'innocence de sa vie qui est tout-à-fait exemplaire, qu'il nous fait paroître les Saints, dont il a fait les Panégiriques, avec tant de gloire, qu'il semble qu'il ait fait descendre sur eux un petit rayon de celle dont ils jouissent dans l'Eternité.

On disoit à la gloire d'un des plus grands Capitaines du temps, qu'il méritoit que chacun le craignît, parce qu'il ne craignoit personne.

Notre amour propre a beau se soulever et réünir tous ses efforts pour repousser les accidents de la vie, c'est une précaution bien inutile, puisque nous ne pouvons nous affranchir entièrement de toutes sortes de maux; les uns sont des engagements nécessaires de nos conditions, les autres sont des suites communes de notre Nature, il s'en trouve même qui sont inséparablement attachez à nos propres personnes.

Ne découvrez pas à votre ami tout ce que vous avés de secret, parce qu'il peut devenir votre ennemi; et par la même raison ne faites pas à votre ennemi tout le mal que vous pourriez lui faire, parce qu'il peut devenir votre ami.

Les

Les cœurs un peu délicats n'admettront peut-être pas cette maxime.

Deux choses peuvent causer beaucoup de chagrin ; un ami triste et un ennemi joyeux.

Le faux ami est ordinairement plus vif que le véritable , car l'intention qu'il a de tromper , l'anime plus que la simple amitié n'anime d'ordinaire.

Ce n'est qu'un accident humain d'avoir de l'avantage sur nos ennemis , mais c'est une vertu divine de leur pardonner après que nous les avons vaincus.

Une petite somme empruntée fait un débiteur , une grande fait souvent un ennemi. *Leve as alienum debitorem facit , grave inimicum.* Senecq.

On ne quitte jamais sans peine une Puissance absolue ; mais on la quitte toujours avec desespoir quand il faut la ceder à son Ennemi.

La pauvreté de nos Ennemis nous tient souvent lieu de richesse.

Une égalité d'ame dans tous les evenemens

mens, une fermeté à l'épreuve de tous les accidents de la vie; ce sont les grandes qualitez que la Philosophie promet, maisqu'elle ne donne guère.

Le cœur de l'insensé est dans sa bouche et la langue du sage est dans son cœur.

Quelques-uns ont prétendu que les foux ne sont au monde que pour donner des leçons de sagesse. Les Turcs disent en proverbe que *sans les foux, les sages ne pourroient pas vivre.*

Un précepte general de la Philosophie est de chercher toujours le bien et d'attendre continuellement le mal.

C'est assez que le Sage entreprenne; le succès n'est pas de sa Jurisdiction. Il commence les choses, la fortune les finit.

Ce n'est pas un des moindres efforts de la sagesse, de pouvoir souffrir patiemment toutes les sottises des Hommes.

On doit mépriser la pauvreté, car personne ne peut vivre aussi pauvre, qu'il est né pauvre. On doit de même mépriser la douleur

douleur , car , ou elle finira bien-tôt , ou elle nous fera bien-tôt finir.

Il faut entreprendre ce qui est facile comme s'il étoit difficile , afin de ne se point relâcher par trop de confiance , et entreprendre ce qui est difficile comme s'il étoit facile , afin de ne pas se décourager en grossissant les difficultez.

Nous ne prenons point assez garde dans nos entreprises à ce qui est au-dessus de notre portée , ni à ce que nos épaules peuvent ou ne peuvent pas porter.

*Sumite materiam vestris , qui scribitis aquam
Viribus , et versate diu , quid ferre recusent ,
Quid valeant humeri ; cui lecta potenter erit res ,
Nec facundia deseret hunc , nec lucidus ordo.* Horat.

On ne doit rien entreprendre au-dessus de ses forces.

Non est ingenii cymba gravanda tui.

Propert. l. 3. Eleg. 2.

Il est moins honteux d'avouer sa faiblesse , que de vouloir agir et faire au-delà de ce qu'on peut.

Turpe est , quod nequeas , capiti committere pondus.

Id. l. 3. Eleg. 2.

On

On doit toujours approuver ou blâmer par les causes et non par les effets. C'est agir inconsidérément que de juger des choses du monde par les événemens ; car il est souvent arrivé qu'une entreprise très-bien concertée a très-mal réussi, et qu'une autre très-mal projetée a eu un bon succès. *Sape prava magis quàm bona consilia prosperè eveniunt*, dit Saluste, *quia plerasque res fortuna ex libidine sua agitat.*

La Vie solitaire est souvent une vie de gens qui ne peuvent ou qui ne veulent rien faire.

Le meilleur et le plus doux repos est ; sans doute , celui qui s'achette par le travail ou par l'exercice.

L'otio e il fomento d' Amore. Questo gli adatta l'arco , gli somministra le saette , e gli accende la face. Amore per ordinario non entra , che in quell'anime , che all'otio offeriscono sacrificii. Amor est otiosæ animæ affectus. Thophraste.

En ne faisant rien on apprend à mal faire.

Il n'y a rien de si fâcheux pour les gens

gens bien occupez, que la vûë des personnes qui ne font rien et qui n'ont rien à faire.

L'eau sans mouvement se corrompt, de même le corps sans travail devient malade.

Cernis et ignavum corrumpant otia corpus.

Ut capiant vitium, ni moveantur aqua. Ovide.

Chose étrange ! on s'étonne qu'un Ouvrier employe six ans à faire une Piece, et on ne s'étonne pas que la plupart des hommes en mettent soixante à ne rien faire. On blâme la longueur qui produit, et on ne dit rien de celle qui ne produit rien.

Il est plus selon l'ordre de Dieu, dans cette vie, que les justes succombent, que de les voir se venger de l'injustice des méchans.

Les Sçavans n'admirent que peu de choses, parce qu'ils examinent tout soigneusement. Les ignorans admirent tout, parce qu'ils n'examinent rien.

Un homme vain se flatte plus qu'un autre, il se représente toujours les choses précisément comme il les souhaite.

Ordi-

Ordinairement moins on a d'esprit,
plus on a de vanité.

Les succès heureux sont rarement accompagnés de modestie et de médiocrité.

Le mépris des grandeurs est souvent un mouvement de notre orgueil, qui veut se faire une élévation imaginaire, pour consoler l'esprit qui n'en peut avoir de réelle et de véritable.

Le Bourgeois, pour l'ordinaire, ne paroît jamais plus Bourgeois que lorsqu'il veut sortir de sa Sphere.

Notre orgueil ne manque jamais de s'augmenter de ce que nous retranchons de nos défauts.

Quand orgueil chevauche devant, honte et dommage le suivent de bien près.
Prov. de Louis XI.

Le Superbe s' imagine toujours être fort au-dessus des autres hommes, et que toutes ses imaginations sont de nouvelles lumieres que le Ciel ne communique qu'à lui.

On va souvent de propos délibéré s'en-
C. nuyer

380 **MERCURE DE FRANCE**
nuyer chez les Grands, par la seule vanité de pouvoir dire qu'on s'y est bien diverti.

Nemo sine crimine vivit. Il semble qu'on ne compte pour rien ses défauts quand on les trouve dans plusieurs autres.

On n'est jamais si ridicule par les défauts que l'on a, que par les belles qualités qu'on affecte d'avoir.

Rien ne fait mieux revenir les gens du ridicule qu'ils ont, que de leur en faire dans autrui une peinture qui les divertisse; le plaisir qu'ils trouvent à s'en moquer, leur fait appréhender de donner le même plaisir aux autres, et c'est un frein qui les arrête d'autant mieux qu'il ne leur est imposé par personne.

Les défauts de ceux qui sont présents nous blessent plus que leurs perfections ne nous touchent.

Il est bien difficile de se corriger de ses défauts dans la prospérité. On croit toujours avoir raison lorsqu'on est heureux.

Un homme n'est guère coupable quand on

On ne peut lui reprocher que le défaut de sa naissance ou le Pays dont il est natif.

Si nous étions bien attentifs sur nos erreurs, nous reconnoîtrions que bien souvent les défauts que nous pensons être aux choses sont en nous-mêmes.

Il n'y a rien de si attaché à notre humanité que l'erreur, ni rien de si propre à l'homme que de faillir. Ainsi quand on juge des défauts d'autrui, il faut plutôt rolerer que blâmer.

*Quas aut incuria fudit
Aut humana parùm cavit natura.*

Il arrive souvent que l'extrême nécessité est le principe et le mobile de ces actions que nous apellons héroïques. Un Soldat Romain ayant été dévalisé par les ennemis, fit contre eux une très-hardie entreprise qui réussit et qui l'enrichit. Lucullus, l'estimant beaucoup à cause de cette action, voulut l'employer à une expedition fort périlleuse mais éclatante: *Employés-y*, lui dit il, *quelque miserable Soldat dévalisé.*

Pour raffiné que soit un esprit, on n'a pour le subtiliser davantage, qu'à le
C ij réduire

882 MERCURE DE FRANCE
réduire à des extrémités imprévûes. *Multa docet fames.*

La nécessité est la mère des inventions; notre propre malheur nous fournit toujours quelque moyen pour nous sauver, et la moindre extrémité suffit pour donner de l'esprit et de la subtilité aux plus lourdaux. *No ay meyor maestra que necessidad*, dit l'Espagnol.

Il faut avoir beaucoup de prudence pour sçavoir céder à la nécessité.

Dans les voluptez, les choses qui d'abord n'étoient que superflues, deviennent enfin nécessaires.

Colui che fa violenza per necessita, ha ricevuto egli prima violenza dalla necessita.

Magister artis, ingenium largitor venter.

La faim et la nécessité rendent les hommes industrieux, et les Loix les rendent gens de bien, *Necessitas omnia docuit.* Plut.

Toute la vie se passe en projets; les hommes remettent toujours au lendemain,

main. Ils ne vivent pas, mais ils vivront, et la vie se trouve insensiblement passée, tandis qu'on fait des provisions pour la passer.

Notre pensée est toujours occupée du passé et de l'avenir ; on ne pense presque point au présent, en sorte que nous ne vivons jamais ; mais nous espérons de vivre et d'être heureux.

Si on ôtoit l'esperance aux hommes, le Monde seroit dans une plus grande confusion qu'il n'étoit pendant le cahos : l'oisiveté seroit le tombeau du monde. *Sola spes hominem in miseriis consolari solet.* Cic.

Spem retine, spes una hominum, nec morte reliquit. Caton.

Hæc ipsa temporaria non nisi spe alitur, ac sustinetur. Salvien.

Vivere spe vidi, qui moriturus erat. Ovide.

Spes, tadium laboris excludit.

Spes, periculi est solatium.

Quelqu'un a appelé l'esperance, le songe d'un homme éveillé.

L'esperance est à l'homme une douce
C ii) et

334 MERCURE DE FRANCE
et fidele compagne ; c'est la derniere qui
le quitte ; elle rend ses travaux suporta-
bles ; elle lui fait surmonter toutes les
difficultez et le conduit à la fin de la vie
par un chemin agréable.

*Il sciocco genere humano , per sua estrema
calamita , piu si inanima a disprezzare
i pericoli della navigatione per una sola
nave che felicemente giunge al porto , che
non si sparenta per mille , che si abissano
in mare.*

*Habiamo tutti maggiore speranza della
buona fortuna , timore della cativa.*



LA MORT DE DAPHNIS

E G L O G U E.

Sur les bords de l'Allier , Damon verse des
pleurs ,

Et confie aux Echos ses plus cruels malheurs ;

Allier soyés témoin de ma douleur extrême ,

Je pleure sur vos bords, dit-il, un fils que j'aime,

Souffrirés-vous mes pleurs se mêler dans vos
Eaux ?

Mes pleurs continuels peuvent grossir vos flots ;

Nymphes qui séjournés sur cette Rive aimable

Partagés

Partagés avec moi la douleur qui m'accable ;
 Ce fils fut autrefois un de vos nourrissons ;
 Il cultivoit déjà vos fertiles Vallons ;
 Il auroit à vos Eaux procuré des ombrages ,
 Et vous auroit un jour garanti des outrages :
 Mais la mort éteignant de ses jours le flambeau ,
 Dans son premier printemps l'a conduit au
 Tombeau ;

Mes soins , ces tendres soins pris pour lui dès
 l'enfance ,

Sont perdus pour toujours , je perds mon es-
 perance ,

Mes plaisirs les plus doux et mon plus cher
 appui ;

Et dans tous ces malheurs je ne pleure que lui ;

Je comptois d'allumer les feux de l'hyménée ;

Malheureux ! j'attendois cette douce journée ,

Où l'hymen de mon fils devoit combler mes
 vœux

Et me faire renaître en d'aimables neveux ;

Je n'allume pour lui que des torches funebres ,

O jour infortuné , jour vraiment de tenebres !

Je ne vois qu'à regret le Soleil qui me luit ;

Jour plus triste pour moi qu'une éternelle nuit ;

Ah ! j'aperçois mon fils étendu dans la biere ;

Que de pleurs cet Enfant va coûter à sa Mere !

Que ne suis-je en la tombe avant lui descendu !

Je suis depuis long-temps chez les Morts attendu ;

Mort, laisse-moi mon fils ; il est exempt de crime ,

C iiii. Ne

386 MERCURE DE FRANCE

Ne t'adresse qu'à moi ; je t'offre une victime ;
 Sur ce fils innocent pourquoi porter tes coups ?
 Lance-les sur moi seul ; je les merite tous ;
 Mais la Mort n'entend rien , la Mort inexorable
 Ne me rendra jamais cet Enfant trop aimable ;
 Malgré mon désespoir , mes larmes et mes cris ,
 Sans pitié , pour toujours elle enleve mon fils ;
 Le Fleuve fut touché d'une douleur si vive ;
 Il s'émeut aux accens de cette voix plaintive ;
 Au milieu des Tritons il sort du sein des Flots ;
 Un calme gracieux se répand sur les Eaux ;
 Il s'adresse à Damon et d'une voix charmante,
 Qui dissipe l'ennui , qui rend l'ame contente ,
 Cesse , mon cher Damon , dit-il , de t'affliger ;
 Nous perdons tous les deux un aimable Berger ,
 Cet Enfant auroit fait l'honneur de mes Rivages ;
 Je n'ai point de Bergers ni si beaux ni si sages ;
 Tu mettois en ce fils ton plaisir , ton espoir ;
 Les Dieux t'en firent don , ils veulent le ravoir ;
 Il habite à présent sur la voute azurée ,
 Séjour des Bienheureux , demeure fortunée ;
 Là dans un doux repos , au gré de ses désirs ,
 Il goûte sans remords de solides plaisirs ,
 Et pour loyer enfin d'une innocente vie ,
 A la Table des Dieux on lui sert l'Ambroisie ;
 Ton fils en cet état s'offense de tes pleurs ,
 Il te sçait mauvais gré de tes folles douleurs ;
 Qu'auroit-il ici bas , que soins et que misère ?
Mortels

Mortels, vous habitez une terre étrangere ;
Ces lieux sont votre exil, vous avés droit aux
Cieux ,
Ne portés point ailleurs votre cœur et vos vœux ;
Le Dieu retourne alors dans ses Grottes pro-
fondes ;
Les timides Tritons le suivent sous les Ondes ;
Par ce discours Damon guéri de sa douleur ,
Ne pleure plus un fils dont il sçait le bonheur.



*METHODE pour trouver la difference
des Méridiens par les Etoilles fixes.
Par M. des Places.*

ON peut trouver la difference des
Méridiens par les Etoilles fixes ,
et par conséquent les Longitudes , ayant
leurs ascensions droites ; car une Etoile
qui differe d'une autre en ascension droi-
te , d'une heure ou de 13. degrez ;
passera par le Méridien d'un lieu une
heure plus tard , que celle qui a une as-
cension moindre d'une heure. Que l'ascen-
sion droite de l'œil du Taureau Aldebaran
pour l'année 1735. suivant la connoissan-
ce des temps, soit 4. heures 20'. 3". et cel-
le du pied d'Orion Rigel 5. heures 0'. 0".
la difference en ascension droite entre
C v ces

388 MERCURE DE FRANCE

ces deux Etoilles sera 0. heures 39'. 57". cette difference sera toujours la même pendant toute l'année à quelque jour que ce soit, y ajoutant le passage du premier point du Belier par le Méridien. Le premier Janvier 1735. γ médie à 5. heures 13'. 18". qu'on ajoute à l'ascension droite d'Aldebaran 4. heures 20'. 3". la somme 9. heures 33'. 21". sera l'heure du passage d'Aldebaran par le Méridien de Paris. Ajoutant à l'ascension droite de Rigel, qui est 5. heures 0'. 0". 5. heures 13'. 18". passage du premier point du Belier, par le Méridien de Paris le premier Janvier la somme 10. heures 13'. 18". sera l'heure du passage de Rigel par le Méridien de Paris, la difference entre le passage d'Aldebaran et de Rigel par le Méridien sera 0. heures 39'. 57". de-même que la difference entre les ascensions droites d'Aldebaran et celle de Rigel, comme cy-devant, prenant pour d'autres jours pendant l'année on trouvera toujours la même difference.

Pour le 15. May le passage du premier point du Belier par le Meridien est à 8. heures 33'. 12". qu'il faut ajouter aux ascensions droites d'Aldebaran et de Rigel, la difference sera toujours 0. heures 39'. 57". On pourra prendre
la

la partie proportionnelle du passage du Belier par le Méridien d'un jour à l'autre qu'il faudra ajouter à l'heure qu'on a trouvée.

Il arrivera la même chose avec toute autre Etoile. Que l'ascension droite de la Chevre soit de 4. heures 56'. 15". et celle de Rigel 5. heures 0'. 0". la différence sera 0. heures 3'. 45". ascension droite de la Chevre 4. heures 56'. 15". Que le passage du premier point du Belier par le Méridien le 15. Avril soit 10. heures 27'. 19". la somme 15. heures 23'. 34". sera l'heure de passage de la Chevre par le Méridien de Paris à 3. heures du matin. L'ascension droite de Rigel est 5. heures 0'. 0". ajoutez-y le passage du Belier par le Méridien pour le même jour 15. Avril, on aura 15. heures 27'. 19". la différence avec l'heure du passage de la Chevre par le Méridien, qui est 4. heures 56'. 15". cette différence sera 0. heures 3'. 45". comme par la différence des ascensions.

L'ascension droite d'Aldebaran est 4. heures 20'. 3". l'ascension droite de Procyon est 7. heures 24'. 6". ajoutez à ces ascensions le passage du premier point du Belier par le Méridien à un jour proposé, comme le premier Mars 1. heure

890 MERCURE DE FRANCE

11'. 55" on aura 5. heures 31'. 58". pour le passage d'Aldebaran par le Méridien à Paris, et pour Procyon 8. heures 36'. 1". ainsi Procyon passera au Méridien 3. heures 4'. 3". après Aldebaran, qui sera la difference entre ces deux Etoilles. Sçachant qu'Aldebaran passe au Méridien de Paris à 5. heures 31'. 58". Si on observe le passage de Procyon par le Méridien d'un lieu plus Oriental que Paris, et qu'on trouve qu'il y passe à 8. heures 36'. 1". la difference entre Aldebaran et Procyon sera de 3. heures 4'. 3". qu'on réduira en degrez on aura 46. degrez 0'. 45". qu'on ajoutera à la longitude de Paris 19. degrez 51'. 33". on aura 65. degrez 52'. 18". pour la longitude du lieu où on a observé si Procyon passe à un Méridien plus Oriental que Paris à 7. heures 30'. 20". la difference des Méridiens entre ce lieu et Paris sera 1. heure 58'. 22". qti est la difference d'avec Aldebaran. 1. heure 58'. 22". de temps, réduite en degrez, fait 29. degrez 35'. 30". qu'il faut ajouter à la longitude de Paris 19. degrez 51'. 33". on aura 49. degres 27'. 5". pour la longitude du lieu où Procyon aura été observé; mais si Procyon passe au Méridien à 9. heures 54'. 35". la difference entre 9. heures

54'.

54'. 35". et 8. heures 36'. 1". sera 1. heure 18'. 34". en temps ; et en degrez 19. degrez 38'. 30". à ajouter à la longitude de Paris 19. degrez 51'. 33". on aura 39. degrez 30'. 3" pour la longitude du lieu où on a observé.

Pour pouvoir faire ces Observations, il faut avoir tracé une Méridienne à un endroit convenable, avoir une Regle assez longue pour y mettre deux Stiles bien perpendiculairement, ou deux Pinules assez hautes, on mettra cette Regle sur la Méridienne, et lorsque les Stiles couvriront l'Etoile, remarquer l'heure à une Pendule à minutes, qu'on aura mise à midi au Soleil ; par le moyen d'un bon Cadran Solaire, le jour qu'on veut faire l'Observation du passage de l'Etoile par le Méridien. On pourroit avoir les secondes en évaluant les minutes, car l'aiguille des minutes étant un quart d'une minute, ce sera 15". au tiers, 20". à la moitié, 30". aux deux tiers, 40". aux trois quarts 45". on pourroit avoir une Pendule de 36. pouces 8. lignes $\frac{1}{2}$ dont les vibrations donneroient des secondes.

Ces Observations faites avec soin serviroient beaucoup pour la Géographie, car la longitude d'une Ville, à une minute

292 MERCURE DE FRANCE

nute ou deux de difference de la vraye, ne sera pas sensible de vraye sur une Carte. Si on trouve, que cette maniere de trouver les longitudes n'est pas assez exacte , au moins il vaut mieux déterminer ainsi la longitude que de ne la point sçavoir , et on pourra s'en servir jusques à-ce qu'on ait des Observations par les Satellites de Jupiter.

On pourra pratiquer cette maniere d'observer sur Mer , si on a bien la déclinaison de l'Aiguille aimantée , et on trouveroit les longitudes plus exactement que par l'Estime.

Ascension droite en heures du premier Mobile suivant l'Etat du Ciel.

Aldebaran,
Ascension, 4 h. 20' 52"
Passage γ
par le Méridien le premier Mars 1 12 1

Passage d'Aldebaran par le Méridien , 5 32 53

Rigel Ascension , 5 1 57
1 12 1

Ascensions droites en heures solaires suivant la connoissance des tems.

Aldebaran ,
Ascension, 4 h. 20' 3"
Passage d'γ
par le Méridien du premier Mars , 1 11 55

Passage d'Aldebaran par le Méridien , 5 32 58

Rigel , 5 0 0
1 11 55

Passage

M A Y. 1735. 893

Passage par
le Méridien, 6 h. 13^h 58^m

6 h. 11^h 55^m

La Chevre, 4 55 29
I 12 I

La Chevre, 4 56 15
I 11 55

6 7 30

6 8 10

L'Epaule
Orientale
d'Orion, 5 40 54
I 12 I

L'Epaule
Orientale
d'Orion, 5 40 2
I 11 55

6 52 55

6 51 57

Sirius, 6 33 38
I 12 I

Sirius, 6 32 26
I 11 55

7 45 39

7 44 21

Procyon, 7 25 26
I 12 I

Procyon, 7 24 6
I 11 55

8 37 27

8 36 I

Regulus, 9 54 21
I 12 I

Regulus, 9 52 37
I 11 55

11 6 22

11 4 32

L'Epy de
la mp, 13 h. 11^h 26^m
I 12 I

L'Epy de
la mp, 13 h. 9^h 11^m
I 11 55

24 23 27

24 21 6

894 MERCURE DE FRANCE

Arcture, 14 h. 3' 44"

I 12 I

15 15 45

Antares

16 13 20

I 12 I

17 25 21

La Lyre,

18 26 17

I 12 I

19 38 18

L'Aigle,

19 37 52

I 12 I

20 49 53

Arcture, 14 h. 1' 19"

I 11 55

15 13 14

Antares,

16 10 37

I 11 55

17 22 32

La Lyre,

18 24 59

I 11 55

19 36 54

19 34 43

I 11 55

20 46 38



COMPLIMENT

*A M. de Nicolay, Gentilhomme d'Arles
en Provence, qui a remporté le Prix de
l'Académie des Inscriptions et Belles-
Lettres.*

QUoi, cher Nicolay, dans les doctes combats,

Avant ton quatrième lustre,

Tu viens de remporter une Couronne illustre !

L'avenir

L'avenir ne le croira pas.

Les *Saumaises* qui sont à naître

Diront, en lisant ton Ecrit,

Bochard ni *Scaliger* n'ont jamais fait paroître
Plus d'ordre en leurs travaux, plus de goût, plus
d'esprit;

Ils décideront que l'Histoire,

Soigneuse encor de rehausser ta gloire;

Veut en imposer aux Sçavans,

En publiant que la Victoire

Te suivit à dix-neuf ans.

Je voudrois qu'à tes yeux un Compliment sincere,
Bien tourné, naturel, éloigné du vulgaire,

Pût ex primer l'effet, que sur mon cœur

Ton succès brillant a sçu faire;

Mais la louange est un poison flatteur;

Dont une ame en secret est bien-tôt infectée;

Plus elle est fine et plus son venin est puissant;

Sa vertu dangereuse est trop peu redoutée.

L'on a vû trop souvent

Qu'elle a fait un fat d'un sçavant;

Sur tout un jeune cœur plus facile à séduire,

Y résiste bien rarement.

Non, non, je ne dois point hazarder de te nuire;

Je t'aime trop pour risquer de détruire,

L'Ouvrage que Minerve a pris soin de former.

Mais que dis-je? pourquoi, dans ce jour, me
contraindre?

Je pourrois, cher ami, te louer sans rien craindre;
Contre

Contre la vanité tu sçûs trop bien t'armer ;
 Un motif différent m'oblige à réprimer
 Mon admiration et l'ardeur de mon zele ;
 Ce seroit , sans doute , allarmer
 De ton sçavoir , la Compagne fidelle !
 Qu'est-il besoin de la nommer ?
 Qui ne comprend que c'est ta modestie
 A laquelle je sacrifie
 Bien des traits éclatans qu'il faudroit exprimer.

C. P. D. L. O.

EXPLICATION d'un terme singulier d'anciens Statuts Synodaux du treizième siècle.

Vous me demandés , Monsieur , si j'approuve la conjecture des Auteurs de la nouvelle Edition du Glossaire à la Lettre P. au mot *Prisio*, touchant le sens d'un article des Statuts de l'Eglise de Nevers , imprimez au quatrième Tome des Anecdotes du P. Martene , Col. 1070. *Inhibemus* , dit ce Statut Synodal , *etiam sub eadem poena* (il s'agit d'excommunication ,) *ne prisiones Canonorum , Clericorum , seu servientium ipsorum , quas inter Pascha et Pentecosten aliqui vestrum in detestabili quandoque faciunt , de cætero*

tero faciatis. Les Auteurs de l'Edition du Glossaire croient qu'il s'agit là d'une capture que l'on faisoit des Ecclesiastiques qui paroissent en public, et que ceux qui arrêtoient ainsi les Chanoines ou Clercs essayoient en cela d'imiter les Juifs qui couroient sur les Apôtres après la Passion de Notre-Seigneur, s'ils les rencontroient, mais comme les Apôtres évitoient par la fuite le malheur d'être pris, les Ecclesiastiques de Nevers rachetoient par le moyen d'une certaine somme, la vexation injuste. *Hac divinando*, disent ces Auteurs avec leur modestie ordinaire. Ces Statuts Synodaux de Nevers sont de l'an 1246. Il est donc question d'un mauvais usage du treizième siècle. Je croi en pouvoir donner l'explication par un Canon d'un Concile de Nantes, postérieur de près de deux cent ans; car ce qui cessoit dans un lieu continuoît souvent dans un autre: Les abus n'étoient réprimez que selon l'étendûe du zele de ceux qui s'y oposoient. Voici ce que dit ce Canon, ainsi que je le trouve dans les Conciles de la Province de Tours: *In crastino Pascha Clerici Ecclesiarum et alii ad domos adjacentes et alias accedunt, cameras intrant, jacentes in Lectis capiunt et nudos ducunt per vicos et plateas*

teas , et ad ipsas Ecclesias non sine magno clamore , et super altare et alibi aquam super ipsos projiciunt ; ex quibus sequitur divini Officii turbatio , corporum lesio , et membrorum quandoque mutilatio. Insuper quidam alii tam Clerici quam Laici primâ die Maii de mane ad domos aliorum accedunt et capiunt , et cogunt per captionem vestram seu aliorum bonorum , et se redimere oportet. Ce Concile de Nantes est de l'an 1431. Un autre tenu à Angers l'an 1448. rapporte les mêmes folies , et même en parlant de ceux qu'on prenoit dans leur lit les Fêtes de Pâques , il dit qu'on les menoit à l'Eglise tout à-fait nuds nudos penitus.

Vous voyés , Monsieur , que les prises que l'on faisoit à Nevers du temps de S. Louis , devoient être des prises de même nature : On entroit de grand matin chez les Ecclesiastiques qui restoient dans le lit , et on leur faisoit faire apparemment quelqueune des cérémonies ci-dessus marquées ; il falloit au moins que ce fussent des grossieretez insignes , puisque le Statut Sinodal les traite d'*usage détestable*. Ainsi ces prises ne se faisoient point dans les ruës comme on l'a pensé , mais dans les maisons même , et dans les lits.

Je

Je ne sçai si je pourrois à présent deviner pour quelle raison on en usoit ainsi, et cela entre Pâques et la Pentecote. La mysticité me paroîtroit fort mal placée pour expliquer l'origine de cet usage. Je crois qu'il pouvoit venir de la frayeur continuelle où étoient les Seculiers que les vignes et les arbres ne fussent endommagés par les gelées qui peuvent arriver les matinées d'après Pâques. Les laïques obligeoient les Prêtres de se lever, et de faire des prieres ou des processions matutinales. Les Paroisses où la dévotion est plus grande en ces pays-ci, ne les ont pas encore discontinuées, et elles les font régulièrement depuis Pâques jusqu'aux Rogations. Dans les Villages on fait lever les Curez encore bien plus matin.

Les payens Romains avoient la Procession des *Robigailles* vers le 25. d'Avril. C'étoit pour la préservation de leurs heritages; mais elle ne duroit qu'un jour, et il semble qu'il n'étoit question chez eux, que des terres à bled et non des vignes. Dans les pays de vignobles on est bien plus souvent dans la crainte. Vous sçavez combien il y a de jours dans le mois d'Avril et de May qui sont marquez comme critiques dans le Calendrier populaire. Nos ancêtres les nommoient par ces diminutifs

900 **MERCURE DE FRANCE**
diminutifs, *Georget, Marquet, Jacquet, Croiset, Colinet, Peregrinet, Urbinet*, et Rabelais a bien osé dire que François de Dintreville, l'un de nos Evêques sous François I. avoit eu la pensée de transférer tous ces saints Gelifs dans le tems de la Canicule, et de mettre en place la my-Août au mois d'Avril, &c.

Il étoit permis à un homme tel que Rabelais de plaisanter ainsi mais ce que l'on a souvent pratiqué en certains lieux de la France, passe la raillerie. Vous aviez peut-être cru qu'il n'y avoit eu que les gens de Villeneuve S. George proche Paris, qui auroient eu la hardiesse de jeter le 23. Avril l'Image de leur saint Patron dans la Seine ou dans l'autre petite riviere voisine, parce que ce jour là leurs vignes avoient gelé. * On débite la même chose touchant quelques endroits ou

* *A Verriere Paroisse du Diocèse de Chalons près sainte Menehoud, on fit autrefois la même chose et pour la même raison de l'image de S. Didier Patron du Lieu, célébré le 23. May, et la Tradition est que ceux de la Roche-Guyon sur-Seine, Diocèse de Roüen, jetterent dans l'eau la Relique de saint Samson, leur Patron, à cause que la pluie ne cessoit point, quoiqu'ils l'eussent portée en procession pour ce sujet. Ce S. Samson étoit Evêque de Dol en Bretagne, selon le Pere Labineau, dans ses Saints de Bretagne au 28 de Juillet.*

S.

S. Sérénic (dit Selerin) est célébré le 7. du mois de May, et ce qui vous surprendra, est qu'on faisoit encore bien pis dans certaines Provinces méridionales du Royaume. Consultés le volume du Pere Martene que je vous ai cité au commencement de ma Lettre, et vous y verrez à la page 733. parmi les Additions aux Statuts Sinodaux des Eglises de Cahors et de Rodez du XIII. siècle, qu'on y menace des Sentences de l'Officialité, ceux qui profanoient pour les raisons que je vous ai dites, les Images des Saints. Je n'ose exprimer en François les impietez qu'ils commettoient, j'ai mis au bas de ma Lettre la teneur * du Statut.

Tout cela prouve que la crainte des malheurs temporels portoit à commettre bien des extravagances assez semblables à celles qu'on pratiquoit lorsque ces malheurs étoient arrivez. On étoit ennemi des Ecclesiastiques dormeurs, par raison d'interêt; on leur déclaroit la guerre,

* *Abusum detestabilem horrenda devotionis illorum qui Cruces, B. Mariae aliorumque Sanctorum imagines seu statuas, irreverenti ausu tractantes, equis, cum cessent à divinis in aliqua Ecclesia, vel cum est intemperies aëris vel tempestatis vel fulgura cadunt, in terra protrahunt, in urticis et spinis supponunt, verberant, dilaniant, percutiunt et submergunt, penitus reprobantes, &c.*

quel-

902 **MERCURE DE FRANCE**
 quelques bonnes raisons qu'ils pussent al-
 leguer touchant les fatigues du Carême ,
 on s'en prenoit à eux , lorsque ne conti-
 nuant pas après Pâques de venir à Mati-
 nes , les vignes geloient ; et afin que pas
 un n'y manquât , on prenoit ceux qu'on
 trouvoit dans leurs lits , et on s'en saisis-
 soit. Telles étoient selon moi les prises de
 ceux de Nevers , que les Statuts réprou-
 vent , peut-être seulement comme atten-
 tatoires à la Jurisdiction Ecclesiastique.
 Je suis , &c.

D'Auxerre ce 19. Novembre 1734.



L' E M U L A T I O N.

LE ROSSIGNOL ET LES SERINS

F A B L E.

UN Rossignol à gosier souple et tendre ,
 Contrefaisoit le flagéolet ,
 D'une façon à s'y méprendre ;
 Quand de Serins un jeune Triolet ,
 Battant de l'aîle en poil folet ,
 Saute du nid et vient l'entendre ;
 Imitons-en, se disent-ils ,

Les

Les roulemens , les tons gentils ;
A-t'il plus que nous de poitrine ,
Gozier plus net , langue plus fine ,
Bec plus léger ? . . . ce sont outils
Pour en saisir les tours subtils.
Qu'aucun de nous ne se rebute,
Alors chaque Serin turlutte ,
Et chante d'un ton presque égal.

En vain contre-eux le vieux Rossignol lutte ;
De ce maître qui leur dispute ;
L'Eleve devient le rival ,
Quand au travail on s'entre-éxcite ,
Qu'on se lit et qu'on s'entre-imite,
Tout cede à l'aplication ,
Et l'on devient sçavant bien-vîte ;
La mere de la réussite ,
Est , dit-on , l'Emulation.



D LETTRE



LETTRE de M. D. P. à M. . . .
Sur ce qu'on appelle les Orleanois, Chiens
d'Orleans.

PErmettéz-moi , Monsieur , de n'être pas de votre sentiment sur l'origine que vous donnés à cette apellation, *Chiens d'Orleans* ; quelque avantageuse qu'elle nous put être , je ne sçaurois l'adopter , et j'aime mieux convenir en partie de tout ce que ce sobriquet peut avoir de fâcheux , que de vouloir en détourner le sens aux dépens de la verité.

Selon vous , et ç'a été en quelque maniere l'opinion de le Maire (a) l'institution d'un Ordre de Chevalerie , nommé l'Ordre du Chien , qu'on dit avoir été faite à Orleans du tems du Grand Clovis , par Lisoie , que quelques-uns regardent comme la source de la Maison de Montmorency ; cette institution , dis-je , a donné lieu à l'apellation dont nous parlons. Mais pour peu que vous vouliez approfondir ce fait en lui-même , vous conviendrés bien-tôt qu'on n'en peut rien

(a) *Histoire d'Orleans* , Tome I. page 54. •
 conz

conclure , et qu'il est tout-à-fait étranger aux Orleanois.

La certitude de cet Ordre est uniquement fondée sur un passage d'une vieille Histoire manuscrite que (b) Belleforet dit avoir eüe entre les mains , où il est marqué que Bouchard de Montmorency , surnommé *Bouche - Torte* , ayant fait la paix avec le Roi Philippe I. il le vint trouver à Paris, étant suivi et accompagné d'un grand nombre de Chevaliers , tous portant une Chaîne d'or au col, faite en façon de de têtes de cerfs , et à laquelle pendoit une effigie en une Médaille qui représentoit un Chien, qu'on estime; ajoute Belleforet, être la cause pour laquelle encore à présent la Maison de Montmorency porte un Chien courant , pour le timbre de ses Armes.

Comme l'Instituteur de l'Ordre n'est point nommé dans le manuscrit de Belleforet, Philippe Moreau, dans son Tableau des Armes de France a suppléé à ce défaut en écrivant que *parce qu'on tient que la Maison de Montmorency prend son principal lustre de Lisoie , Chevalier François du tems du Roi Clovis I. Roi Chrétien , on pourroit bien dire qu'il en a été le premier inventeur.*

J'ai deux choses à remarquer sur ces

(b) *Histoire de France* , Tome I. page 468.

D ij au

906 MERCURE DE FRANCE
autoritez ; la première qu'elles n'ont point
empêché Duchesne de rapprocher l'institution de l'Ordre du Chien , et de le faire
beaucoup plus moderne , non-seulement
que le Chevalier Lisoie , mais encore que
Bouchard dit *Bouche-Torte*. Selon lui (a)
si cet Ordre a existé , car la chose est fort
problématique , on doit le rapporter à
Charles de Montmorency , Maréchal de
France en 1345. Comme ce Seigneur est
le premier de sa Maison qui ait pris un
Chien pour timbre de ses Armes, et changé
l'ancien , qui étoit un Paon , il se
peut bien faire, dit Duchesne, « qu'il ins-
titua lui-même l'Ordre du Chien , em-
belli d'un Collier, fait à têtes de Cerfs,
pour mémoire du parfait amour qu'il
portoit à Jeanne de Roucy sa femme ,
car au sceau dont elle usoit , il y a qua-
tre Cerfs portant l'Ecusson des Armes
de Montmorency. Or si ce sentiment de
Duchesne est reçu , l'Ordre du Chien n'a
pû occasionner le sobriquet en question ,
puisque nous le trouvons né plus de
cent ans auparavant , comme nous ver-
rons ci après.

La seconde remarque à faire sur le pas-
sage allegué par Belleforet , c'est qu'il n'y
est nullement parlé du lieu où s'est faite

(c) *Histoire de la Maison de Montmorency.*

l'Institution

l'Institution de l'Ordre du Chien, ce qui est pourtant essentiel pour votre sentiment , car ce n'est qu'en supposant que cet Ordre a été institué à Orleans , que vous pouvés y trouver quelque rapport avec les Orleanois , qui n'en ont aucun avec la Maison de Montmorency , laquelle leur est tout à-fait étrangere. Il y a plus ; quand il seroit vrai qu'Orleans fut le lieu de l'Institution , comme vous me marqués, Monsieur, que quelques-uns l'ont prétendu , je ne vois pas que cela ait été capable de faire donner le nom de Chiens à ses habitans : Nous avons les Ordres de l'Elephant , de l'Ours , du Porc épique &c. Les habitans des Villes où ils ont été établis n'en ont pas pour cela été apellés du nom de ces animaux , avec lesquels , entant que simboles d'un Ordre de Chevalerie, ils n'ont point de relation. Pourquoi vouloir excepter les Orleanois de la regle générale ? il faut autre chose que des conjectures hazardées pour le faire.

Cherchons donc ailleurs l'origine de notre sobriquet , je ne m'arreterai point à celle que vous pouvés , comme moi , avoir entendu dire à quelques-uns de nos vieillards , qu'autrefois il y avoit dans Orleans une Coulevrine d'une grosseur et d'une longueur extraordinaire , à laquelle

quelle, suivant l'usage d'alors, de donner des noms aux Pièces d'Artillerie, on avoit donné celui de *Chien*, et qu'insensiblement ce nom étoit passé dans la suite aux habitans. Ce sont là, comme vous voyés, des contes de vieillards, fondez uniquement sur une allusion conjecturale, et qui n'a rien de réel.

Hubert Golnits, dans son *Itinerarium Belgico gallicum*, prétend, p. 254. que le nom de *Chiens*, a été donné aux Orleanois à l'occasion du massacre de la S. Barthelemy en 1572. où l'on sçait qu'Orleans se signala entre toutes les villes du Royaume : *Aurelianenses non ultimum crudelium mactatorum habuerunt locum, unde ipsis adhuc hodie nomen est* : des Estriens et Guespins d'Orleans, *Canum et vesparum Aurelianensium*. Cet Auteur se trompe, le sobriquet de Chiens d'Orleans est beaucoup plus ancien, comme nous l'allons voir, mais avant toutes choses, je ne crois pas inutile de vous faire remarquer dans ce passage, le mot d'*Estriens* qu'il traduit par *Canum*, et que je crois lui être particulier, ne me souvenant pas de l'avoir jamais vû ailleurs ; car quant à ce qu'il insinue que *Chiens* et *Guespins* sortent de la même source, je trouve qu'en cela il a bien rencontré.

C'est

C'est à Mathieu Paris que nous devons recourir pour trouver ce que nous cherchons. Cet Ecrivain qui mourut en 1259. marque dans la vie d'Henry III. Roy d'Angleterre, (a) qu'en l'an 1251. pendant la captivité du Roy S. Louis, les Pastoureaux, qui étoient des vagabonds, qui couroient la France, sous le pieux prétexte qu'ils marchaient à la délivrance du Roi, étant arrivés à Orleans, prirent querelle avec quelques Ecoliers qui ne purent souffrir leur insolence, et qu'à cette occasion il y eut plusieurs personnes de tuées, et notamment du Clergé. Ce que les Orleanois souffrirent non-seulement, mais ce qu'ils semblèrent approuver, pour quoi, ajoute Mathieu Paris, ils méritèrent d'être appelés Chiens : *Dissimulante populo, et verius consentiente, unde caninus meruit appellari.*

Un témoignage aussi précis et d'un Auteur contemporain, ne nous laisse rien à désirer, tant sur le commencement que sur la signification du sobriquet dont il est question entre nous, et qui emporte avec lui, comme on le voit, les termes de *Hagard*, *Noiseux*, et *Mutin*, reproches que j'ai remarqué (b) ailleurs avoir

(a) Tome II. De ses Oeuvres, p. 823.

(b) Dans le Mercure de France du mois de May 1732. sur le mot de Guespin. D iiij

910 MERCURE DE FRANCE

été faits aux Orleanois dans un Ouvrage du tems de la Ligue , d'où on peut conclure que *Chiens* et *Guespins d'Orleans* dérivent du même principe , comme l'a crû Golnits , puisque ces deux termes ne nous présentent qu'une seule et même idée. M. de Valois confirme cette conjecture , en soupçonant que dans le passage de Mathieu Paris , *Caninus* a été mis pour *Capinus* , abrégé de *Cenapinus* , diminutif de *Cenapensis* , dont se sert Orose pour désigner les Orleanois , le mot de Guespin ayant fort bien pû être formé de ce dernier.

Vous voyés , Monsieur , que je suis de bonne foi , mais en convenant de tout le mauvais dont le sobriquet de *Chiens d'Orleans* est susceptible , il s'en faut beaucoup que j'accorde que nous le méritions. Si l'on a quelquefois taxé les Orleanois des défauts qu'on nous reproche , ce n'a jamais été que dans des tems de troubles et de dissensions , où l'ardeur du parti qu'on avoit embrassé , faisoit regarder dans ceux du parti contraire comme des défauts , les actions qu'on se croyoit permises dans le sien ; aussi s'est il toujours rencontré des personnes désintéressées qui on scû distinguer dans les Orleanois ce qui étoit

(a) *Notitia Galliarum* au mot *Genabum* p. 228.
vol. 2.

proprement

proprement d'eux-mêmes , d'avec ce qui n'étoit qu'accidentel , et qui leur ont rendu la justice qu'ils méritoient.

Jodocus Sincerus , dont le témoignage ne sçauroit être suspect , venant d'un étranger qui devoit connoître Orleans pour y avoir demeuré trois fois en différens tems , louë extrêmement les mœurs douces et affables de ses habitans , qu'il dépeint comme des gens paisibles ; dont les seuls excès de la part des étrangers , pouvoient troubler la tranquillité , p. 45.

Humanitas maximorum , minimorum erga exteros , nisi quis , suâ nequitia , ipsis illam excutiat , summa est. Et convaincu par sa propre expérience , il s'étonne des reproches qu'on leur fait au contraire : *Ita irritabiles certè qui trinâ vice cum illis vixi , non deprehendi , ut mereantur censeri vocabulo quod in illos jacitur.* Itinerar. Gallix.

Pour remonter plus haut , Gilles le Bouvier , dit Berry , premier Heraut du Roi Charles VII. dans un petit Traité de Géographie , dont le P. Labbe (a) nous a donné quelque chose dans ses mélanges , écrit qu'au long d'icelui Pays , la Sologne , et au long de cette riviere , la Loire , y croît de moult bons vins de Gergeau , d'Orleans.

(a) A la suite de l'abregé Royal de l'Alliance Chronologique , p. 700.

D v qui

*qui est cité , et de Blois , et sont bonnes gens ,
et bonnêtes plus que ceux de la Loire.*

Sans blâmer personne , on peut dire qu'aujourd'hui les Orleanois ont autant de politesse et un aussi bon cœur que peuples de France , et qu'ils sont sur tout , fort éloignés de ce caractere turbulent et querelleur, que leur reprochent avec tant d'injustice , ceux qui sans les avoir pratiqués , ne les connoissent que sur de faux portraits qu'on se forme d'eux. Je suis &c.

A Orleans , le 1. Mars 1735.



LA FRANCE DELIVRE'E

PAR LA PUCELLE D'ORLEANS.

P O E M E.

O Toi ! qui par le bras d'une simple Bergere
Confondis autrefois la puissance étrangere,
Et d'un joug tirannique affranchis nos Ayeux ,
Grand Dieu, retrace-moi ces exploits glorieux ;
Anime mes accens , rends ma voix assurée ,
J'entreprends de chanter la France délivrée.

Sur un prétexte injuste et de frivoles droits ,
Henry vouloit monter au Trône de nos Rois :
Déjà pour l'y placer la superbe Angleterre

Sur

Sur nos tranquilles bords avoit porté la guerre ;
 Déjà l'ambition , l'envie et la fureur ,
 Avoient fait de la France un Théâtre d'horreur ;
 Et ses propres Enfans par des complots serviles ;
 Allumoient les flambeaux des discordes civiles.
 Légitime héritier de ce tremblant Etat ,
 CHARLES se flate en vain du succès d'un combat ;
 Son Peuple est revolté , ses Villes sont désertes ,
 Il compte les momens par de nouvelles pertes ;
 Et du vainqueur altier prêt à subir la loi ,
 Il ne lui reste plus qu'un vain titre de Roy.

Seigneur, daigne calmer ses mortelles allarmes ;
 Moins pour lui que pour nous , ses yeux versent
 des larmes ,

Et ne connoissent plus le paisible sommeil.

Les Cieux alloient s'ouvrir aux rayons du Soleil
 Dans un songe effrayant une idée importune
 Lui retraçoit encor toute son infortune.

Au milieu des débris de ses tristes remparts
 Où l'horreur des combats regnoit de toutes
 parts ,

Sur un monceau de morts à ses yeux se pré-
 sente

De la France captive une image sanglante ;
 Par de cruelles mains son sein est déchiré ;
 Un monstre furieux de carnage altéré ,
 Sur elle tout à coup , d'un vol affreux s'élance ;

O ! CHARLES , sauve-moi , vien prendre ma
 défense ,

D v j " J^c

914 MERCURE DE FRANCE

» Je meurs . . . le Prince ému par ces tristes accens ,

Fait pour la secourir des efforts impuissans ;

Ses genoux affoiblis trahissent son courage ,

L'Hydre vomit des feux , tourne sur lui sa rage :

Tout prêt à succomber , il t'implore , Seigneur ;

Soudain , du sein des Cieux , ainsi qu'un feu vengeur ,

Descend à son secours une guerrière Armée ;

La Terre à cet aspect cesse d'être alarmée ,

La France se ranime et voit tomber ses fers ,

Et le monstre frappé rentre au fond des Enfers.

CHARLES , à son réveil , l'ame encor inquiète ,
Est long-tems agité d'une terreur secrète :

» Ne suis-je point séduit par un songe flatteur ,

» Vas-tu finir nos maux , dit-il , Dieu Protecteur ?

» C'est à toi de changer les destins de la France ,

» Nous n'espérons qu'en toi , hâte sa délivrance ,

» Et si quelque victime a mérité tes coups ,

» Ah ! daigne sur moi seul épuiser ton courroux :

L'Eternel à l'instant exauce sa prière ,

On annonce aussi tôt une jeune Bergerè :

Le Monarque à sa vûë , interdit et surpris ,

Plein du songe étonnant qui frappe ses esprits ,

En elle reconnoît cette même Héroïne

Dont il vient d'éprouver l'assistance divine :

La Foi conduit ses pas , une douce fierté

Se joint à son respect et soutient sa beauté ,

La

La naïve pudeur colore son visage ,

Dans ses yeux cependant éclate son courage.

» Prince , soyés , dit-elle , attentif à ma voix.

» A son gré , Dieu renverse et relève les Rois :

» Vos larmes l'ont fléchi , jamais le Ciel n'oublie

» Un Peuple qui l'invoque , un Roi qui s'humilie ;

» Enfin pour vous venger il a choisi mon bras :

» Ce bras timide encor et peu fait aux combats ,

» Mais j'adore en tremblant la volonté céleste ,

» J'obéis ; ses décrets ordonneront du reste ,

» Je n'en sonderai point l'immense profondeur ,

» Dieu veut par ma foiblesse annoncer sa grandeur.

» Vous François , ranimés ce courage indomptable ,

» Qui doit rendre à jamais votre nom redoutable ,

» Votre Ennemi s'approche , armés-vous , suivés-moi ;

» Heureuse si je meurs pour vous et pour mon Roy ,

» En éloignant de vous l'éclat de la tempête.

Elle dit , elle part , elle marche à leur tête ,

Une force inconnue entraîne tous les cœurs ,

Et déjà nos Guerriers poussent des cris vainqueurs ;

Telle qu'une Lionne au rivage Numide ,

Exerce sa fureur sur un Troupeau timide ;

Telle notre Héroïne au milieu des Soldats ,

Porte

916 MERCURE DE FRANCE

Porte dans tous les rangs l'horreur et le trépas ;
Du sang des Ennemis elle inonde la Terre ;
Le Ciel entre ses mains a remis son tonnerre ;
L'Ange exterminateur combat à ses côtes ,
Les Bataillons rompus tombent épouventez ,
Leurs Chefs sont renversez par un bras invisible ;
Dieu les frappe lui-même , ô vengeance terrible !
Tout s'allarme , tout fuit , tout cede sans effort ,
Il ne resté qu'un champ où triomphe la mort.
Ainsi touché des pleurs que versoit Samarie ,
Ce Dieu la délivra des Troupes de Syrie.

Bien-tôt Sacré dans Reims , CHARLES vic-
torieux ,

Jouït en sûreté du rang de ses Ayeux ;
On voit floter par tout l'Erendart de la France ,
On voit avec les Lys reflleurir l'abondance ;
La discorde est aux fers , les Peuples sont soumis ,
La Patrie est vengée , il n'est plus d'Ennemis ,
Et l'Anglois , confondu dans son projet funeste ,
Ne remporte en fuyant que le courroux celeste.

*Ce Poëme a remporté le Prix de 1734 :
de l'Académie des Jeux Floraux à Tou-
louse. L'Auteur est un jeune homme âgé
d'environ 20. ans, nommé Favart, de Paris.*

LET.



*LETTRE de M. Maillard , Avocat
au Parlement de Paris , à M. de la R. au
sujet de Bretigni , où a été fait le Traité
de Paix entre la France et l'Angleterre
le 8. May 1360.*

Trouvés bon, Monsieur, que je vous
fasse part de ce que j'ai découvert
au sujet de la position de *Bretigni*.

1°. Ce n'est point *Bretigni* sous Mont-
lhéry, et à l'Orient du Bourg de Châ-
tres, à six lieues de Paris, à l'Orient du
chemin de Paris à Orléans, ainsi qu'on
l'a écrit dans les Mémoires de Trévoux
du mois d'Août 1706. page 1312. au-
quel endroit il faut nécessairement cor-
riger 1320. comme on l'a imprimé, et
mettre à la place 1360.

2°. Aux mêmes Mémoires de Trévoux
au mois de Décembre 1706. pages 2104.
et suivantes, se trouve une sçavante Let-
tre, pour montrer que le *Bretigni* dont
il est question est auprès de Chartres en
Beausse.

3°. Je suis persuadé, Monsieur, que
Bretigni près Chartres est l'endroit où
fut signée cette importante Paix, mais
la

la lecture que j'ai faite de cette Dissertation ne m'a pas instruit de la véritable position de ce Lieu si fameux ; je vous fais part , Monsieur , de ce que j'ai appris à cette occasion de Personnes de dessus les Lieux.

Dans la Paroisse de Sours , située à environ deux lieües et au Sud-Est de la Ville de Chartres , est actuellement le Hameau de *Bretigni* , situé à un quatt de lieüe de Sours , sur le chemin de Sours à Chartres.

De ce Hameau fait partie une Ferme appartenante actuellement à M. le Marquis de Montigni , Seigneur de ce Hameau et de Sours en partie , car le surplus appartient à l'Ordre de Malthe.

Dans cette Ferme existe présentement à l'extrémité des chambres occupées par le Fermier , une Sale dans laquelle s'est fait le Traité de Paix de 1360. suivant la Tradition des Lieux.

On dit qu'à mille pas de la même Ferme est une Garenne , et que sur cette distance est un Sousterrain , dans lequel étoient des Troupes de France pendant la confection de ce Traité.

On m'a même assuré que les endroits où étoient campées les Troupes des deux Princes , sont actuellement exemts de dix-
mes

mes , et cela , dit-on , dans son origine , pour indemniser les Propriétaires des dégats qu'y avoient fait les mêmes Troupes.

4°. Je n'ai garde , Monsieur , d'attribuer le Traité de 1360. au Prieuré de Bretigni , Diocèse de Soissons , proche la Riviere d'Oise , entre les Villes de Chauny et de Noyon. J'ay l'honneur d'être , &c.

Carême est le mot de l'Enigme du mois d'Avril. On a dû expliquer les Logogryphes par 1°. *Papillon*. 2°. *Officier*. 3°. *Mercur*. 4°. *Périgneux*. On trouve au premier , *Pain , Lapin , Lion , Laon , Paon , Lia , Nil , Pin , Lin , Ail , Plan , Poil*.

Au deuxième , *Froc , Fi , Cofre , Cor , Offre , Fer , Force , Office*.

Au troisième , *Mer , Cure , &c.*



E N I G M E.

C'Est un Ciclope à qui je dois le jour.
Que de coups sur mon corps pour me donner
le tour !

C'est peu ; veut-on me mettre en place ?
A travers de ce corps plus d'un crampon tenace
M'attache

920 MERCURE DE FRANCE

M'attache sans quartier , et celui que je sers
Me foule aux pieds , me traîne en mille endroits
divers.

Trois freres malheureux servent le même
Maître ,

C'est un brutal , un animal , un traître ;

Qui bien souvent quand il entre en fureur ;

Oubliant que c'est nous qui soutenons sa force

Et qui lui sauvons mainte entorse ,

Nous brise et loin de lui nous lance avec roideur ,

Voilà mon sort , devine-moi , Lecteur.

J. de Paris.



L O G O G R Y P H E.

A Quatre pieds je suis un Animal ;
Qu'on m'ôte le dernier, qu'on me métamorphose,
C'est un bonjour Latin ou peut-être autre chose ;
Qu'on m'ôte le second sans me faire autre mal ,
Je suis de tout mon long une Lettre Hébraïque.
Cà , Lecteur , mets tout en pratique.

A U T R E.

Femme , Singe , Ecolier , l'être le plus malin ;
Tout ce qu'on voit de méchant et de traître ;
N'est rien auprès de moi ; c'est peu pour me connaître ,

De sçavoir que je suis de sexe masculin.

Quoiqu'il en soit, je brille au doigt de la Lingère ,

Mais c'est avec ma tête, étant coupé par deux ;

De cinq ôtés le trois, Neptune furieux

Me fait servir à sa colère.

Renversés-moi, ne me changés en rien ;

Vous trouvés doublement l'ennemi du Chrétien.

Rachas de Combetes.

A U T R E.

JE nais pour rapiner et pour faire la guerre ;

J'exerce mes talens, et sçais purger la terre

D'un genre de brigans , dangereux ennemis ;

Qui se cache , qui fuit , qui redoute le hâle.

Otés ma queue et je deviens mon mâle ;

Combinés moi je gâte vos habits.

Six membres font mon tout , et c'est un fruit aimable ;

Otés-en le dernier, on me trouve agréable,

Au tems où le Soleil fait sentir ses rayons :

Sans rien changer , ôtés tête et col aux maisons,

Je sers à séparer la chambre et la chambrette :

Que l'on m'ajoute , alors, mon dernier pied ,

Je suis le sentiment qui fait rire Lisette ;

En cet état tranchés les deux derniers , je puis

Exprimer la douleur , le chagrin , les ennuis :

Prenés

922 MERCURE DE FRANCE

Prenés mon tout , ôtés de ma figure
 Le membre trois , je suis piece d'Architecture ;
 Remettés-le , mais , pour raison ,
 Tranchés un pied avec ma tête ,
 Alors je deviens un poisson ,
 Qui fait une assez laide bête :
 Que vous dirai-je encore , en moi vous trou-
 verres
 Pour peu qu'à me chercher votre tête sa-
 plique ,
 Un terme de dédain ; trois notes de musique ,
 Pour me connoître en voilà bien assez.

*E. M. J. D. L , Solitaire des bords de la
 Marne.*

A U T R E.

JE suis d'un grand pays , Lecteur , la marque
 insigne ,
 Sans tête , j'ai mauvaise odeur ;
 Sans queue , on voit de la candeur
 Briller en moi le noble signe.
 Chez moi plus d'un arrangement ,
 Te fera trouver aisement ,
 Une arme qui sert à la guerre ;
 Plus , certain mot qui sert dans le raisonnement ;
 Plus , ce qui vit autant sur l'eau que sur la
 terre ;
 Plus d'un hôte des bois l'enfant ;
 Plus

Plus une espece de teinture ;
 Plus d'un certain tems la mesure ;
 Plus d'un objet l'exterieur ;
 Plus un instrument de marine ;
 Plus d'un élément qui chagrine ,
 De quoi réprimer la fureur.
 Plus d'un grain précieux la mere ;
 Plus un ossement de ton pere ;
 Plus de quoi pouvoir s'accrocher ;
 Plus la suite d'un parentage ,
 Enfin de quoi faire un breuvage.

Mais souviens toi , sur tout , qu'ici pour bien
 chercher ,
 Mes membres à la fois ne sont pas tous d'usage.

J. F. F. D. B. E.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

DISSERTATION sur les Monnoies et Médailles d'Espagne avec figures, in 4°. 1725. Par M. *Mahudel* , rue S. Jacques , chez *Briasson*.

L'AMINTE DU TASSE , Pastorale , I.
 Volume in 12. A Paris , chez *André Caillaux*

224 MERCURE DE FRANCE
*Cailleau , Quai des Augustins , et Gregoire
Antoine du Puis, au Palais , 1735.*

EXTRAIT d'une Lettre de M. l'Abbé
J... au sujet de cet Ouvrage.

J'ai lû et relû la nouvelle Traduction de
l'Aminé du Tasse. Si un Ouvrage est bon
dès qu'il plaît et qu'il intéresse , je puis
porter de celui-ci un jugement favorable ;
mais l'impression qui me reste de sa lec-
ture , m'acquitera-t'elle envers vous ?
vous me demandés mon avis , aurai-je la
temerité de le hazarder, sans avoir assez de
connoissance de l'Italien pour pouvoir
confronter la Traduction avec l'Original ?
Je suis , me dirés-vous , dans la situation
où l'Auteur suppose la plupart de ses
lecteurs. Il leur présente l'Aminé du Tasse,
mais comme *une Pastorale Françoisé* , dit-
il dans sa Préface , ou peu assujetti au
Texte , il se conforme au goût de notre
Nation et de notre Théâtre. C'est l'A-
miné naturalisé en France que nous avons
à examiner.

Sur cette idée , au lieu d'une Critique
severe et ennemie du ton décisif , je vais
vous exposer quelques legers doutes qui
m'ont arrêté en lisant , par raport à la
diction. Si vous les trouvés fondez , j'au-
rai la satisfaction d'avoir contribué à la
perfection d'un Ouvrage , qui m'a lié de
reconnoissance

reconnoissance par le plaisir qu'il m'a donné.

Je passe sur les fautes d'impression qui se présentent assés souvent, telles que page 21. *Hircanie*. Page 81. Si je ne lui *eus* retenu le bras. Ailleurs à *quel* fin, pour quelle fin. C'est sans doute la négligence de l'Imprimeur, dont l'Auteur n'est pas responsable.

Mais je ne sçai s'il a pû dire à sa *Silvie* dans l'Epitre Dédicatoire, d'ailleurs si remplie d'esprit, combien de fois avés vous pris plaisir *de* me repeter.

Si page 27. c'est une construction bien reguliere de dire : Je mourrai content, si Elle *sera* sensible, ou elle *s'en plaindra*.

Si dans tout le recit de la Catastrophe d'*Aminthe*, qui vient de se passer sous les yeux d'*Ergaste*, ce Berger peut employer l'Aoriste, comme d'une chose passée, et non comme d'un fait arrivé le jour même.

Si il n'y a rien de trop bas, et de peu naturel page 50. dans cette Métaphore : Vivés dans l'oisiveté, *l'amour y prendra racine*, c'est tout ce qu'on auroit pû dire des Sœurs de *Phaeton*.

Page 66. l'Imitation du Vers de Boileau :
Tant d'orgueil entre-t'il dans l'ame d'une Nymphe
 Est toujours un Vers défectueux dans la
 Prose. Du

26 MERCURE DE FRANCE

Du reste j'ai été flaté de la noblesse et de la pureté de langage qui y regne , de la délicatesse et de la finesse des expressions , du stile concis , aujourd'hui à la mode , et que les Reformateurs les plus rigides ne blâmeront peut être pas dans ce genre d'écrire , et sur tout dans une traduction d'un Auteur Italien. Je laisse aux connoisseurs à décider si le traducteur n'a pas encheri sur l'original , et s'il a été le maître de clarifier un peu plus quelques endroits qui se ressentent encore de leur source.

Dans l'arrangement qu'il a donné aux Scenes , je croirai volontiers qu'il n'a pas pû les assortir tout-à fait à la Française, et il ne faut pas s'en prendre à lui , s'il reste encore quelque vuide sur la Scene sans préparation et sans raison , comme dans l'Acte I. entre la Scene I. et la Scene II. Acte II Scene du Satire et la suite , &c.

André Cailleau , Imprimeur. de cet ouvrage , a aussi imprimé depuis peu les Livres suivans.

PENSEES sur divers sujets de Religion et de Morale , par le P. Bourdaloue , deux Volumes in 8°.

Les mêmes 3. Volumes in 12. en grand.
Les mêmes 3. Vol. in 12. en petit. 1735.

HISTOIRE

HISTOIRE du Peuple de Dieu &c. Nouvelle Edition, revuë, corrigée et augmentée de l'Histoire de Job , avec des Cartes. Par le R.P. Berruyer , D. L. C. D. J. dix Volumes in 12. 1735.

HISTOIRE Naturelle de l'Univers , &c. enrichie de Figures , par M. Colonne , quatre Volumes in 12.

LA BIBLIOTHEQUE des Philosophes , et des Sçavans , Anciens et Modernes , avec les Merveilles de la Nature , &c. Par M. Gautier , Tome III. in 8°. 1734.

Les Sermons de M. Saurin , 9. vol. in 12.

ABREGE' DE L'HISTOIRE SAINTE , avec des preuves de la Religion , par Demandes et par Réponses. *A Paris , chez la veuve Etienne , rue S. Jacques , à la Vertu. Jacques Guerin , Quai des Augustins. Briasson , rue S. Jacques , à la Science , 1735. in 12. de 235 pages , sans la Préface et la Table alphabetique , prix 35. sols.*

L'Auteur de cet Ouvrage a parfaitement rempli l'idée qu'il s'est proposée, de faire un Abregé de l'Histoire Sainte , qui fût à la portée des enfans , et qui pût servir de fondement à leur instruction , en joignant l'agreable à l'utile.

Il a suivi la distinction des sept Ages du Monde , et dans chaque Age il a gardé

E exac-

exactement l'ordre chronologique : quoique son dessein n'ait pas été d'embrasser généralement tous les événemens qui composent l'Histoire de l'un et de l'autre Testament ; mais de choisir ceux qui peuvent donner une grande idée de Dieu , inspirer de la docilité aux enfans , leur apprendre le respect qu'ils doivent à leurs parens et à leurs maîtres , et faire naître en eux l'horreur du vice , et l'amour de la vertu. Dessein beaucoup plus louable que celui de remplir la mémoire des enfans , d'une infinité de faits qui les accablent , sans leur former l'esprit , et les rendre meilleurs.

La méthode de composer par demandes et par réponses les Histoires destinées à l'instruction des enfans , est sans comparaison plus à leur portée que celle des longs recits ; et c'est aussi celle qu'a suivie l'Auteur de l'Histoire Sainte. La plupart de ses réponses sont autant de petites Histoires très-propres à favoriser l'envie naturelle qu'ont les enfans , de raconter et d'entendre raconter. Les courtes Réflexions qu'il y a jointes en beaucoup d'endroits sont si naturelles , qu'elles semblent venir de l'enfant même qui raconte le trait d'Histoire à la suite duquel elles se trouvent. Des Réflexions ainsi placées, produisent

produisent dans les enfans un effet d'autant meilleur , qu'ils ne les regardent pas du même œil que ces instructions qu'on leur fait de propos delibéré sur leurs devoirs , et contre lesquelles la plupart d'entr'eux sont presque toujours en garde.

Pour ne rien omettre de ce qui peut servir à l'intelligence de l'Histoire Sainte, l'Auteur y a inseré quelque chose de ce qui regarde les mœurs, les usages, le gouvernement , et même les habillemens des Israélites ; et pour la rendre plus agréable aux enfans, il y a fait entrer quelques Vers François, tirés de nos meilleurs Poëtes. Il a sçu tellement se les rendre propres par l'heureuse aplication qu'il en a faite , qu'il semble ne composer avec son Ouvrage qu'un seul corps.

L'Histoire de Joas et celle d'Esther y sont traitées d'une maniere qui fera plaisir aux Lecteurs.

Ceux qui par une lecture assidue du Nouveau Testament se sont rendus familiers tous les traits admirables de la Vie de Jesus Christ , seront peut-être surpris de n'en pas trouver dans cet Ouvrage un détail exact. Mais outre que le Nouveau Testament ne demande pas les mêmes précautions que l'Ancien , et peut par consequent être mis de bonne heure entre les

E ij mains

main des enfans ; outre cela , dis-je , on peut assurer que l'Auteur n'a rien omis de ce qui peut contribuer à inspirer aux enfans l'amour et le respect qu'ils doivent à Jesus-Christ comme à leur Maître et à leur Modele.

Mais rien ne fera plus de plaisir aux Personnes qui aiment sincerement leur Religion , et qui veulent de bonne-heure la rendre respectable à leurs enfans , que le petit Traité dans lequel l'Auteur a rassemblé les preuves les plus sensibles qui en établissent la verité. Bien des jeunes-gens ne se font un mérite d'en nier les points les mieux établis , que parce qu'on n'a pas pris soin de leur faire suçer avec le lait , ces sortes de preuves. Le desir de remédier à un aussi grand désordre , a porté l'Auteur à composer ce petit Traité de la Religion. Il n'a rien qui ne soit à la portée des enfans , étant dégagé de tout ce qu'il pourroit renfermer de Théologique.

Tel est le plan de la nouvelle Histoire Sainte , elle tient un juste milieu entre la Bible de Royaumont et le Catéchisme Historique de M. l'Abbé Fleuri ; enfin on n'en sçauroit donner une plus juste idée qu'en rapportant l'Aprobation de M. l'Abbé de Chabannes , Docteur de la Maison et Société de Sorbonne ,

et

et Agent General du Clergé de France. Ce petit Ouvrage , dit - il , m'a paru composé avec beaucoup de simplicité , de clarté , et de précision. L'Auteur a judicieusement proportionné ses lumières à la portée des enfans , dont l'éducation fait tout son objet. Les courtes Réflexions qu'il a jointes aux faits qu'il raconte en naissent d'elles-mêmes , et sont très-propres à inspirer l'amour de la vertu , et l'horreur du vice.

ENTRETIENS sur la cause de l'Inclinaison des Orbites des Planetes , où l'on répond à la question proposée par l'Académie Royale des Sciences , pour le sujet du prix des années 1732. et 1734. Par M. *Bouguer* , de la même Académie , et Hydrographe du Roy au Havre de Grace. *A Paris , chez Claude Jombert , rue S. Jacques , 1734.*

REFLEXIONS sur les défauts d'autrui , par M. l'Abbé *de Villiers* , quatrième Edition , revue et corrigée. Chez Jacques *Colombat* , rue S. Jacques 1734. in 12. 2. Volumes.

ŒUVRES DE MOLIERE , nouvelle Edition. A Paris 1734. 6. Volumes in 4°. Chez *Cavelier* , rue S. Jacques , chez *Prault* , Quai de Gesvres , &c. E iij

Nous ne pouvons plus ignorer que la nouvelle Edition des Oeuvres de Moliere qui paroît aujourd'hui en six Volumes in 4°. ne soit de M. Jolly , assez connu d'ailleurs par ses Comédies. La modestie qu'il a eue de ne point mettre son nom à l'Avertissement , et de ne s'y être nommé que comme Aprobateur , est louable , à la verité ; mais il ne seroit pas juste qu'on ne connut point celui à qui on a tant d'obligation. Il y a lieu de croire , et nous ne craignons point de l'avancer , que M. Jolly a suivi l'idée d'une Personne aussi recommandable par ses dignités que par son goût et ses lumieres , qui a engagé les Libraires à nous donner une magnifique Edition des Oeuvres de Moliere. Quoi qu'il en soit , il vient de rendre un service considerable à la République des Lettres, en devenant , pour ainsi dire , l'interprete des intentions de Moliere , qui malheureusement n'a point assez vécu pour donner une Edition de ses Comédies , comme il semble l'annoncer dans la Préface de *l'Ecole des Femmes*.

Le nouvel Editeur nous apprend dans son Avertissement qu'il n'y a eu que vingt trois Comédies imprimées du vivant de Moliere , et que c'est sur elles qu'il a rétabli ce qu'on avoit retranché , et retranché

ché ce qu'on avoit ajouté dans les Editions suivantes, à commencer depuis 1682. faute d'avoir consulté ces premières Editions, qu'on a dû regarder comme les Manuscrits de l'Auteur. Cette attention et cette exactitude l'ont mis en état de corriger un très-grand nombre de fautes, qui se sont multipliées à mesure qu'on a fait des réimpressions.

Pour faire mieux connoître quel a été le travail du nouvel Editeur, nous rapporterons cet endroit de son Avertissement. *L'objet principal dans l'impression des Pièces de Théâtre, doit être de mettre sous les yeux du Lecteur tout ce qui se passe dans la Représentation. Un regard, un geste d'un Acteur rend quelque fois sensible, ce que l'Auteur n'a peut-être qu'imparfaitement exprimé dans son Dialogue. On a donc cru devoir distinguer jusqu'aux moindres mouvemens, et développer avec soin tout ce qui pouvoit contribuer à rendre plus parfaite l'imitation que la Comédie se propose; car comment reconnoître cette imitation, si toutes les actions ne sont pas fidèlement indiquées, puis qu'elle dépend du concours de toutes ces actions?*

Il nous apprend encore, et voici ses paroles: *Par le même principe on a marqué avec précaution et exactitude l'instant où les Acteurs entrent sur le Théâtre, et celui où ils*

E iij en

en sortent : le nombre des Scènes a été considérablement augmenté dans plusieurs Comédies ; disons mieux , on n'en a point augmenté le nombre , on n'a fait que distinguer celles qui y étoient. Il faut avouer qu'il seroit à souhaiter que toutes les Pièces de Théâtre fussent imprimées avec le même goût , et le même discernement.

Nous ne pouvons nous dispenser de parler des additions de Pièces peu connues , et dont l'Editeur a enrichi les Oeuvres de Moliere. Il y en a cinq considerables. On trouve la premiere à la fin du *Mariage Forcé*. La seconde est après *Mélicerie* , qui fut suivie d'une Pastorale Comique. La troisième est une Fête superbe que Louis XIV. donna à Versailles en 1668. et dont la Comédie de *George Dandin* faisoit partie. Dans la quatrième on voit encore à la fin de *La Comtesse d'Escarbagnas*, une idée légère de la Pastorale qui l'accompagnait. La cinquième nous a conservé à la fin de plusieurs Pièces , les noms des Acteurs qui représentoient ; et même ceux des Princes , Princesses , et Seigneurs de la Cour , qui , à l'exemple de Louis XIV. dansoient dans les Ballets.

Nous finirons l'article de l'Avertissement par le nouvel arrangement , dans lequel on trouvera toutes les Comédies ;
elles

elles sont imprimées à présent suivant la datte de leur premiere Représentation. Passons aux *Mémoires sur la Vie et les Ouvrages de Moliere.*

En suprimant dans cette nouvelle Edition la Vie de Moliere par Grimarest , laquelle avoit d'abord été imprimée *in 12.* séparément, et jointe ensuite aux Editions, on y a suplée par des *Mémoires.* Nous voyons dans la Table générale , que M. de la Serre en est l'Auteur. Quoi qu'un sçavant Critique * ait judicieusement remarqué que *la posterité veut être instruite de tout ce qui concerne les hommes rares , et qu'elle est jalouse des moindres traits qui leur sont échappés ,* on ne peut trop louer l'Auteur des *Mémoires* de n'avoir point adopté le Roman de Grimarest. Le parti qu'il a pris est beaucoup plus sensé. En effet , dequoi s'agit-il en parlant de Moliere ? C'est de le présenter seulement comme Auteur et comme Acteur. M. de la Serre a parfaitement rempli ces deux objets , et sur tout le premier.

En passant , pour ainsi dire , en revûe toutes les Comédies de Moliere , depuis *l'Etourdi* jusqu'au *Malade Imaginaire* , l'Auteur a mis par tout de la netteté dans

* *Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des Beaux Arts , Mars 1735. page 443.*

E v les

les idées , de l'élégance dans les expressions , de la justesse dans la critique , et toutes ces parties heureusement employés , intéressent d'autant plus le Lecteur , qu'elles lui font sentir quelle étoit l'étendue et la beauté du génie de Molière. Il y a encore plus d'art qu'on ne peut s'imaginer dans la manière dont l'Auteur rend compte de chaque Comédie ; il en a fait une suite et un enchaînement ; et par des transitions heureuses , il a trouvé le secret de ne faire , à proprement parler , qu'une seule chose de la Vie de Molière , et du progrès de ses trente Comédies.

On peut ajouter que la beauté de l'impression est encore augmentée par celle des desseins des sieurs Oppenor , Boucher , et Blondel , les sieurs Cars et Joulain les ont gravés. On avoit oublié de parler du nouveau Portrait de Molière , peint par le sieur Coypel , sur un ancien Portrait que Mignard d'Avignon avoit fait autrefois , le sieur l'Epicié l'a gravé.

Nous venons d'apprendre que M. Jolly nous donnera , avant la fin de l'année , une nouvelle Edition *in 12.* des Oeuvres de Racine , avec quelques augmentations , et beaucoup de corrections dans les Tragédies d'Esther et d'Athalie. Cette
Edition

Edition sera suivie d'une autre *in 4°*. avec de nouvelles Estampes à la tête de chaque Tragédie , dont la composition sera du sieur Boucher. Il est à souhaiter que les Libraires de Paris fassent le même honneur au grand Corneille.

LES ENNUIS DU CARNAVAL ;

Comédie en Vers , en un Acte , par les sieurs Romagnesi et Riccoboni , représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens le 15. Février 1735. Extrait.

Cette Piece étant d'un genre à ne pas exiger beaucoup de régularité , nous ne nous attacherons pas à en examiner la conduite avec des yeux critiques ; les Auteurs ont rempli la fin qu'ils s'étoient proposée , ils ont voulu divertir le Public aux dépens des Particuliers , ils y ont réussi ; qu'importe par quel chemin ? Le mauvais succès de quelques Pieces qu'on a données sur les trois Théâtres de Paris pendant le Carnaval , a donné lieu à l'allégorie qui regne dans celle-cy. Le *Carnaval* , conduit par le *Plaisir* , ouvre la Scene ; il se plaint au *Plaisir* , son Guide fidele , des ennuis qu'il vient d'essuyer à Paris pendant les deux mois

E vj de

de séjour qu'il y doit faire tous les ans;
 le Plaisir lui répond que ce n'est pas sa
 faute s'il a trouvé de l'ennui où il se pro-
 posoit de ne lui faire trouver que d'ai-
 mables amusemens , et lui dit :

D'abord je vous avois conduit

Dans les maisons les plus brillantes :

De cent jeunes Beutez , jeunes , vives , pic-
 quantes ,

Vous n'avez pas été séduit.

Voici ce que le Carnaval lui répond :

Eh ! comment vouliez-vous qu'elles pussent me
 plaire ?

La Nature , il est vrai , leur donna des attraits ;

La beauté dans Paris moins rare que jamais

Est du Sexe aujourd'hui le partage ordinaire ;

Mais j'ai vû des façons dont je suis affadi ;

Un air grave , affecté , qui passe pour noblesse ;

Des discours languissans , qu'on n'entend qu'à
 demi ,

Des yeux dont un faux art a banni l'allegresse ;

En un mot je conviens qu'elles ont des apas ;

Mais pour exciter ma tendresse ,

Il faut un air coquet que je n'y trouve pas.

Je voudrois , ajoute-t'il :

Que la Prude enflammât mon cœur

Par

Par un air de coquetterie ;

Que la Coquette enfin redoublât mon ardeur

Par un maintien de pruderie.

Le Plaisir trouvant le Carnaval trop difficile à contenter , lui demande s'il a trouvé les mêmes dégoûts sur les Théâtres ; le Carnaval lui répond qu'il les a trouvés tous les trois si assommants , qu'il ne s'est presque pas donné la peine de les revoir ; cela donne lieu au Plaisir de les lui faire passer en revûe sur le Théâtre Italien , à la faveur d'une Piece de sa façon ; voilà donc le lieu de la Scene établi ; nous allons voir ce qui s'y passe.

Epiménide paroît à moitié endormi ; il se plaint de ce qu'on l'a tiré si mal à propos d'un sommeil de quarante ans , pour ne lui faire voir à son réveil que ce qu'il avoit vû avant que de s'endormir. Cela donne lieu à l'Auteur de faire entendre que les mêmes défauts qui re-
gnoient autrefois , sont encore en usage , et qu'il n'y a de difference que du plus au moins. *Epiménide* convient qu'on lui a fait faire un voyage très- inutile de Gnosse à Paris , et qu'on auroit mieux fait de le laisser dormir tout le reste de sa vie ; voici par où il finit sa Scene.

Je

Je suis mal-à-propos en butte à la Satyre ;
 Mon nom seul m'a fait tort, parce qu'il est
 trop beau ;
 Mais de ces lieux je me retire ,
 Et je n'y paroîtrai jamais qu'*incognito* ;
 Adieu, je vais faire dodo.

Eponine succede à Epiménide , elle débute d'abord par cette exclamation tragique :

Grands Dieux, dont l'équité protege les Héros ;
 Ne serés-vous jamais attendris de mes maux ?
 Quand j'opose aux Destins la plus ferme con-
 stance ,
 Ils s'arment contre moi de toute leur puissance ;
 La vertu ne peut rien contre leur dureté ,
 Et sans être coupable , on est persécuté.

La plus grande persécution dont *Epo-*
nine se plaint aux Destins , c'est de
 l'avoir produite au Théâtre François ,
 sous une forme qui ne lui a jamais con-
 venu dans l'histoire ; elle s'empporte con-
 tre *Melpomene* , qui l'a tellement chan-
 gée aux yeux du Carnaval , qu'elle en a
 été tout-à-fait méconnoissable. Le Carna-
 val convient de bonne foi qu'il n'a pas
 reconnu la celebre *Eponine* dans celle
 qui

qui s'est montrée à Paris ; Eponine lui répond :

Ce ne l'est pas , vous dis-je ; et d'un nom sup-
posé

On avoit cru parer un Caractere usé.

Eprise par devoir d'un Epoux respectable ,

Une telle union doit être inviolable ;

L'Amour n'aura de moi qu'un méprisant refus ;

J'écoute cependant le jargon de Titus ;

De ses fades discours je suis presque attendrie ; -

Je n'ai point de secrets que je ne lui confie ;

Mon cœur est enchanté de son air simple et
doux ;

Je remets en ses mains le sort de mon Epoux ;

Je gémis , je soupire , interdite et tremblante ,

Aux pieds de l'Empereur je tombe en Suppliante ;

Je frémis de le voir prêt à nous accabler . . .

Ah ! Seigneur , est-ce là comme je dois parler ?

Le Carnaval lui dit qu'on a eu vrai-
ment tort de la faire parler sur un ton
si peu convenable ; Mais qu'il ne faut
pas juger Melpomene à la rigueur , et que
ce n'est pas sa faute si on l'a mise sur
ce pied-là ? quoi ? lui répond Eponine.

Vous aimés à voir l'auguste Tragédie ,

Dans un dédale obscur marcher en étourdie !

Lorsque vous lui donnés des applaudissemens ;

Vous

Vous partagés sa honte et ses égarements ;
 A votre jugement ses erreurs font injure ;
 Rapellés les Héros que sa main défigure
Vandôme est un rebelle ! *Orosmane* un Galant !
Gustave , un étourdi ! *Calysthene* un Pédant !
Sabinus en Gascon , que son mérite étonne ,
 Toujours avec respect parle de sa personne , &c.

A cette juste critique des Caracteres
 qu'on donne aujourd'hui aux Héros de
 Tragédie , Eponine opose ceux que Cor-
 neille et Racine et quelques autres Auteurs
 de la vieille Roche , leur ont donnez au-
 trefois : elle s'exprime ainsi en parlant
 des Héroïnes de Théâtre :

Ne se souvient-on plus de celles qui jadis
 Avec juste raison étonnoient tout Paris ?
 Phédre , par Vénus même à la fureur livrée ;
 Dans ses vastes projets Athalie égarée ,
 Roxane , en qui l'Amour cede à l'ambition ,
 Ino , conduisant seule une grande action ,
 Léontine , d'un Roy conservant la famille ,
 Clitemnestre , volant au secours de sa fille ;
 Ces sublimes objets dignes de vos bontez ,
 Respectés de tout temps , ne sont plus imités.

A cette belle Scene , en succede une
 autre , dont on auroit pû se passer ; mais
 les

les Auteurs ont voulu marquer une es-
pece d'impartialité en traitant aussi mal
leurs propres Ouvrages que ceux d'au-
trui ; cependant ils ont pris la précau-
tion de mettre la Critique de leur *Pro-
digue puni*, dans la bouche d'un yvrogne,
pour en émousser les traits par la qua-
lité du personnage ; en voici un qui
a plus de poids ; c'est *l'Opinion* ; comme
elle est la Reine du Monde, elle juge
de tout en dernier ressort ; mais avec
cette difference qu'elle passe légèrement
sur les éloges et qu'elle apuye terrible-
ment sur les invectives ; en effet en par-
lant de *Didon* et de la *Pupille*, elle se
contente de dire en passant ,

J'ai goûté des plaisirs extrêmes

A Didon. La Pupille avoit un tour heureux :

Mais quand il faut dire du mal elle ne
tarit point ; on en va juger par la Scene
qu'elle a avec Durval , au sujet du *Pré-
jugé à la mode* ; elle commence par criti-
quer le Titre par ce Vers :

C'est un travers , et non pas une mode.

Durval prévoyant par ce premier trait,
ce qu'il doit attendre d'un Tribunal si
severe , veut se retirer et dit :

Mon Titre seul produit d'abord une dispute !

Je

Je vais me soustraire à vos yeux ;
Aux traits les plus picquants je m'offrirois en
bute ,
Si je demeuroid dans ces lieux.

Le Carnaval lui ordonne de rester ;
L'Opinion même l'y convie avec adresse
par ces Vers flatteurs :

Ne craignés point de mortelle piqueure ;
Je blâme doucement et loüe avec raison ;
Le résultat de ma Censure
Est un remede et non pas un poison.

— Durval ne veut pas convenir que sa
Piece ait besoin de remede ; il le fait
connoître par ces Vers :

Je ne sçai pas de quelle espee
Sont les défauts qu'on veut me reprocher ;
Il n'est pas en moi d'empêcher
Que de certains esprits ne condamnent ma Piece ;
Mais ce sera sans aucun fruit.
Je m'expose d'abord , sans faire trop de bruit ,
D'une façon douce et facile ;
Irreprochable dans mon style ,
L'exactitude me conduit
A cette expression qui frappe et qui séduit.

L'Opinion convient que l'exposition
est

est faite avec adresse, et que le fond étoit si mince, que l'Auteur a agi très-prudemment de le ménager, et de ne pas tout exposer dès le premier Acte, pour éloigner le dénouement; elle veut bien encore lui passer, qu'à l'égard de ses Vers, il y en a de très-bien faits, cependant elle ajoute :

Mais quelquefois aussi j'en ai vû de pervers
Qui chagrinoint fort mon oreille.

Durval relève fort les caracteres de ses
Petits-Maîtres en ces termes :

Et mes deux jeunes gens ne vous font-ils pas
rire ?

Je ne pense pas que jamais
On ait mieux badiné sur un tel ridicule.

Railleurs, vifs, pétulants, hardis,
Je vous les peints bien étourdis !

Devant moi-même, ils montrent sans scrupule
Le Portrait que l'un d'eux chez le Peintre a
surpris.

L'Opinion lui répond d'un ton malin :

Ils auroient bien risqué chez de certains maris,

Elle ajoute que la poltronnerie que
l'Auteur leur donne est un vice indigne
du Théâtre; elle tombe ensuite sur les
carac-

946 **MERCURE DE FRANCE**
caracteres bas du Valet et du Pere de Dur-
val ; elle trouve le coup de Théâtre du
quiproquo des Lettres , amené d'une ma-
niere trop honteuse par raport à la Du-
chesse quiles envoie à Constance, pour
se venger de l'infidelité que son Mary
lui fait en sa faveur. Voici comme l'O-
pinion s'explique à ce sujet :

Juste Ciel ! quel procedé honteux !
A ce coup de Théâtre il falloit nous conduire
Par un chemin plus gracieux , &c.

Cependant elle convient que la Piece
est digne de son succès , et dit en par-
lant de son Auteur :

Il vient de tracer un Tableau ,
Où nous découvrons tant de beau ,
Que ses défauts ne lui servent que d'ombre.

La Piece en question finit par une Pa-
rodie du Pas de six , dont on a déjà parlé
et qui a disputé de mérite avec celui de
l'Opera , à l'execution près.

LA NOUVELLE MER DES HISTOIRES ;
cinquième et sixième partie , en 2. Vol.
in 12. de près de 500. pages. Les deux pa-
roissent , chez *Mandonit et Guillaume* ,
Quay

Quay des Augustins , et se font lire avec plaisir.

DISSERTATION sur la pétrification d'un Epiploon. Par M. *Mongin* , Conseiller Medecin ordinaire du Roy , Docteur Régent de la Faculté de Médecine dans l'Université de Paris. *Chez Didot , Quay des Augustins* , 1734. Volume in 12.

EXTRAIT du détail du Service qui regarde les Sergens , Caporaux et Soldats, tant en paix qu'en guerre , tiré du Service Journalier de l'Infanterie de M. de *Bombelles* , aujourd'hui Maréchal des Camps et Armées du Roi. *A Paris* , chez la veuve de *L. D. Delatour* , rue de la Harpe , aux trois Rois. in 12.

TRAITE' DEMONSTRATIF sur la Quadrature du Cercle , avec Figures , dédié au Roi , par M. *Basselin* , Professeur Emérite dans l'Université de Paris , *chez Briaçon* , à la Science, et *Henry* , rue S. Jacques 1735. in 4°.

HISTOIRE ROMAINE d'Octavien-Cesar, surnommé Auguste , second Empereur avec des Notes Historiques , Géographiques et Critiques, des gravûres en Taille-Douce

948 **MERCURE DE FRANCE**
Douce , des Cartes Geographiques , et
plusieurs Médailles authentiques , Par les
RR. PP. *Cartrou* et *Rouillé* , de la Com-
pagnie de Jesus. Tome XIX. depuis l'an
de Rome 722. jusqu'à l'an 766. *A Paris*
chez J. B. de *Lespine* , pere et fils , J. B.
Coignard , Louis *Genneau* , et Jacques *Rob-
lin* fils. 1735.

ONZIE'ME ET DOUZIE'ME DISCOURS
contre les impies du temps , et les fon-
demens de l'impiété moderne. *A Paris* ,
de l'Imprimerie de P. N. *Lottin* , rue S.
Jaques , 1734. in 12. pp. 204.

TRAITE' DU VRAY MERITE de l'hom-
me , considéré dans tous les âges et dans
toutes les conditions ; avec des Principes
d'Education , propres à former les jeunes
gens à la vertu. *Au Palais* , chez *Saugrain* ,
1734. 2. Volumes in 12. de 514. pages.

THOMAS MORUS , ou le Triomphe de
la Foy et de la Constance , Tragédie en
Prose. *A Paris* , Quay des Augustins ,
chez de *Mandonit* et *Guilleaume* , 1735.
in octavo.

La Vingt-troisième , la vingt-quatrième
et la vingt-cinquième Partie des *Cent
Nouvelles*

Nouvelles Nouvelles de Madame de Gomez, paroissent chez *Mandonit*, Quay des Augustins. L'incommodité de l'Auteur a un peu retardé cet Ouvrage ; mais l'on espere le finir sans interruption.

Il paroît chez *la veuve Pissot*, Quay de Conti, une nouvelle Edition du *Dialogue sur la Musique* des Anciens, augmentée de Notes &c. Nous avons déjà parlé de cet excellent et ingénieux Ouvrage lorsqu'il a paru pour la première fois, et comme il ne sçauroit être trop connu, nous pourrons bien en dire encore quelque chose, sur ce qui nous paroîtra le plus digne de la curiosité du Lecteur.

LE GYNECEE LETTRE', ou les Femmes Sçavantes de Dannemarck, par M. *Alberi Thura*, Pasteur de... avec une Préface sur les bienfaits de diverses Dames Danoises envers la Litterature, et les Gens de Lettres. On a ajouté à la fin un Appendice et deux Tables. *A Aliena*, chez *Jonas Korte*, 1732. in 8. pp. 142. L'Ouvrage est en Latin.

La Centurie de ce Gynécée est réellement divisée en cent Articles fort courts quoiqu'inégaux, qui contiennent l'Histoire succincte des Oeuvres ou de l'Erudition

950 **MERCURE DE FRANCE**
dition de cent Dames Danoises , et plus même ; il est principalement question de Poësies , tant Latines que Danoises.

LE MONDE FOU , préféré au Monde Sage , en ving-quatre Promenades de trois Amis , &c. Nouvelle Edition , augmentée de deux Lettres , 2. vol. in 12. dont le premier contient 242. pages , et le second 320. *A Amsterdam* , chez les *Wes-*
teins et *Smith* , 1734.

Catalogue des Livres que M. l'Abbé ô Kenny, d'Anadune, Prêtre Docteur de la Faculté de Paris , Protonotaire Apostolique a écrits en faveur de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine.

1. L'Ordinaire de la Messe ou Manuel, avec les Prières du Matin et du Soir pour toute l'Année , en Anglois , chez *Berton* rue S. Victor, près S. Nicolas du Chardonnet , au Bon Pasteur.

2. Le Catechisme de *Gallway* en Anglois , 1735.

3. Le Missionnaire Irlandois, en François, 1735.

4. La Clef dogmatique de la Bible , ou l'introduction à la parfaite connoissance d'icelle en Anglois.

5. *Preparatio ad Missam et Gratiarum*
actio

actio post Missam , en Latin , 1734.

6. Le Trésor de l'Eglise ou les points fondamentaux de la Foy , de la Discipline et des Cérémonies fidelement recueillies de la Sainte Bible et de la Tradition , Dialogue entre un Evêque Protestant et un Docteur Catholique , en Anglois.

7. La Concordance de la Bible , en Anglois.

8. Les Messes Propres des Patrons d'Irlande , et des Neuf Chœurs des Anges , en Latin et en François.

9. L'Histoire abrégée des Hérétiques.

10. L'Histoire abrégée de la Constitution , en Anglois.

11. Le Courtisan converti , ou rentré en lui-même.

12. L'Institution des Protonotaires Apostoliques , avec leurs Privileges , en Latin.

13. Sentences tirées des Peres de l'Eglise , et plusieurs autres Pièces détachées.

14. L'Alphabet de la Sapience de la Croix de Notre Seigneur Jesus-Christ.

Il paroît depuis peu , comme on l'a déjà dit, chez Chaubert, Libr. Quay des Augustins, une espece de nouveau Journal Littéraire , intitulé: *Observations sur les Ecrits modernes*. C'est une feuille qui se distri-

F. buö

952 MERCURE DE FRANCE
buë toutes les semaines , où l'on fait mention de tous les Ouvrages nouveaux en toute sorte de genre ; on les examine avec soin , et on en juge avec liberté , mais poliment. Ce nouvel ouvrage périodique est à peu près dans la forme et dans le goût du *Nouvelliste du Parnasse* , par M. l'Abbé *Desfontaines* , dont les *Observations* n'ont pas moins de succès. Il est secondé dans cet Ouvrage par M. l'Abbé *Granet*.

On attendoit depuis long-temps l'*Histoire de la Ville de Paris* , par M. L. D. F. et par M. d'A. . . qui vient enfin de paroître en cinq Volumes in 12. Chez *Julien-Michel Gandoûin* , Quay de Conti , aux trois Vertus. A peine le P. Lobineau eut-il publié son *Histoire de Paris* , en 5. Vol. in folio , y compris 3. Volumes de Pièces justificatives , que le Public effrayé de la grosseur de cet Ouvrage , ou parmi beaucoup de choses curieuses , il y en avoit un grand nombre de peu intéressantes , en demanda un Abregé qu'on pût lire de suite , sans être dégoûté par des détails superflus. Il n'y a point de François et sur tout point de Parisien , qui ne souhaite connoître l'Histoire de la Capitale de ce Royaume ; mais il y en a peu qui soient d'humeur d'acquiescer cette connoissance

sance par une lecture si fatigante , on s'est donc proposé de tirer de ce grand Ouvrage les faits les plus importans et les plus interessants , de les lier ensemble autant que cela étoit possible , de leur donner une forme plus Historique , de les revêtir des agrémens du stile , d'y joindre de la précision , d'y mêler des réflexions , d'y corriger plusieurs fautes échappées à l'Auteur de la grande Histoire , et d'y ajouter des faits puisés dans des Livres dont il paroît n'avoir pas eu de connoissance.

Quoique ce ne soit qu'une Histoire abrégée , on y trouve néanmoins plusieurs faits curieux , plus détaillés que dans l'Ouvrage du P. Lobineau , qui aura néanmoins toujours l'avantage sur celui-ci , de renfermer une plus grande quantité de savantes Antiquités , mais qui , pour la plupart sont de peu de consequence. Le *Traité de la Police* de M. de la Mare , le Livre de *Sauval* , et le *Journal* composé sous Charles VI. par un Bourgeois de Paris , qui n'a paru que depuis la mort du Docte Benedictin , ont fourni beaucoup de traits aux Auteurs de la nouvelle Histoire. Le cinquième Volume qui contient la *Description de Paris* , est l'ouvrage d'un troisième Auteur , qui a bien voulu se charger d'un travail peu glorieux , dont il s'est

F ij acquité

acquité néanmoins avec honneur. Les Sommaires et la Chronologie qui sont fidèlement marquez à la marge , avec des tables à la fin de chaque Volume , ornent beaucoup cette Edition, qui est d'ailleurs bien exécutée : Une Table generale à la fin du cinquième Volume eut été peut-être préférable aux cinq Tables particulieres.

*AVERTISSEMENT au sujet des
Ouvrages de M. de Cormis , celebre
Avocat.*

MR de Cormis , qui avoit naturellement beaucoup d'esprit, et qui aimoit passionnément l'étude , a fait , avec beaucoup d'honneur et de désintéressement , la Profession d'Avocat dans le Parlement de Provence pendant plus de soixante années. Par son heureux génie, et par son assiduité au travail, il s'étoit acquis une si grande réputation dans son Pays , qu'il y étoit consulté de toutes parts dans les affaires les plus importantes et les plus difficiles.

Comme il travailloit avec beaucoup d'exactitude , il réussissoit parfaitement dans toutes les Consultations et dans toutes les Ecritures dont il se chargeoit. Aussi ne fût-il pas long-temps sans s'apercevoir de l'heureux succès dont elles étoient suivies ; car elles étoient , pour la plupart , confirmées par les Jugemens qui intervenoient dessus. Cela fit qu'il crut en devoir garder des minutes, pour pouvoir un jour faire part au Public du fruit de ses travaux.

Dans cette vûe , deux ans avant sa mort , qui

CSF

est arrivée il y a environ six mois , il envoya ce Recueil à Paris pour le faire imprimer. Montanant, Imprimeur et Libraire, demeurant Quay des Augustins, entre les mains de qui ce Recueil tomba, l'ayant communiqué à quelques Avocats du Parlement de Paris, en a, de leur avis, entrepris l'impression qui vient d'être achevée.

Cet Ouvrage est en deux gros volumes *in-folio*, de même caractere que l'Avis, qui est en 8, Augustin, chacun de 250. feüilles d'impression, sans les Tables des Matieres et des Chapitres, qui montent à plus de 60. feüilles.

Le premier Volume contient plusieurs Recueils de Consultations sur les matieres suivantes.

Le premier Recueil est des matieres Ecclesiastiques et Beneficiales.

Le deuxiême est des matieres Feodales, droits de Lods et autres droits Seigneuriaux.

Le troisiême est des Mariages, des secondes Nôces et des Dots.

Le quatriême est des Testamens et des Successions *ab intestat*, des Substitutions, Elections et Fideicommiss.

Le second Volume contient d'autres Recueils de Consultations sur les matieres qui suivent.

Le premier Recueil est des Substitutions, Fideicommiss et Elections.

Le deuxiême est des Légitimes et des Legs. Le troisiême est des Interêts. Le quatriême est de diverses Matieres. Le cinquiême est des matieres Criminelles.

Toutes les Matieres qui sont dans cet Ouvrage y sont traitées fort au long ; on y trouve même souvent les raisons de douter et de décider des questions, avec les Jugemens qui ont été rendus dessus. En un mot, rien n'y est obmis de

F iij tout

tout ce qui peut conduire à une connoissance parfaite de la Jurisprudence qui s'observe dans ce Royaume, et principalement de celle que l'on suit dans les Pays de Droit Ecrit. Il y a lieu de croire que ce Livre sera d'une très-grande utilité à tous les Juges, à tous les Avocats et à tous ceux qui ont quelque fonction dans la Judicature.

Pour rendre cet Ouvrage plus utile, on ne s'est pas contenté de faire au commencement de chaque Volume des Tables generales des Titres qui y sont contenus; on a pris soin de faire à la fin de chaque Tome des Tables des Matieres, qui sont très-amples et très-exactes.

Ainsi on trouvera à la fin du premier Tome deux Tables, l'une des matieres Ecclesiastiques et Beneficiales; l'autre des matieres Civiles.

A la fin du second Tome on trouvera aussi deux Tables, l'une des matieres Civiles et l'autre des Criminelles.

Au reste, les sommes considerables auxquelles se monte l'Impression de cet Ouvrage, avoient d'abord déterminé Montalant, qui en a fait l'entreprise, à le vendre 45. livres en feüilles. Cependant ayant réfléchi, que pour en rendre le débit plus prompt et pour faciliter ses rentrées, il seroit à propos d'en proposer au Public une quantité qui eût l'avantage d'une Souscription, sans en souffrir les désagréments; il offre d'en donner jusqu'à la concurrence de 300. Exemplaires à 30. livres chacun en feüilles, après lequel nombre rempli, il sera vendu 45. liv. non relié.

Le Lundi 18. Avril, l'Académie Royale de Soissons tint son Assemblée publique dans le Palais Episcopal, M. Gosset, Doyen de l'Eglise de Soissons et Directeur de cette Académie, en fit l'ou-

L'ouverture par un Discours sur l'utilité de l'établissement des Prix Académiques, à l'occasion de celui que M. Charles-François le Febvre de Laubriere, Evêque de Soissons, établit l'année dernière.

On fit ensuite la lecture d'une Dissertation dont le Sujet avoit été annoncé dans le Mercure de Juin 1734. II. Volume, en ces termes : *L'état des anciens Habitans du Soissonnois avant la Conquête des Gaules par les Francs, la situation et l'étendue du Pays qu'ils habitoient, le nom et l'antiquité de leurs Villes et Châteaux, leurs forces et les Armes dont ils se servoient, leurs mœurs, leur Gouvernement et leur Religion.* Cette Dissertation, à laquelle le Prix a été adjugé, fut déclaré être de M. l'Abbé le Beuf, Chanoine et Sous-Chantre d'Auxerre, présent à l'Assemblée. M. l'Evêque, Instituteur de ce Prix, lui remit une Médaille d'or, d'un côté de laquelle est l'Emblème de l'Académie; sçavoir, une Aigle qui prend son vol vers le Soleil et qui est suivi d'un Aiglon, avec cette Devise : *Maternis ausibus audax.* Au revers sont les Armoiries de M. l'Evêque, avec cette Inscription autour : *Ex dono Ill. et Rev. Ep. Suessionensis;* et dans l'Exergue, M. D C C. X X X V.

P R I X proposé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1737.

FEu M. Roüillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences et à l'utilité que le Public en pouvoit retirer, a légué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribués à ceux,

F iiij qui

958 MERCURE DE FRANCE

qui au jugement de cette Compagnie , auront le mieux réussi sur deux différentes sortes de Sujets, qu'il a indiqués dans son Testament , et dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Sistême général du Monde et l'Astronomie Phisique.

Ce Prix devoit être de 2000. livres , aux termes du Testament , et se distribuer tous les ans. Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans , afin de le rendre plus considerable , et il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation et le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans et sera de 2000. livres.

Le Sujet que l'Académie avoit proposé pour le Prix de cette année 1735. étoit : *Quelle doit être la meilleure construction des Ancres , tant par rapport à leur figure , qu'à la maniere de les forger , et quelle est la meilleure maniere de les éprouver.* Ce Sujet contenoit plusieurs Questions différentes ; les Ouvrages qui ont le mieux réussi par rapport aux unes , se sont trouvés trop foibles par rapport aux autres , et un Prix proposé pour plusieurs objets , n'a point été mérité par des Pièces qui n'en remplissoient que quelques-uns.

Cependant, afin que les Auteurs ne perdent rien du droit que leur peut donner ce qu'il y a de bon dans leurs Pièces, et que le Public trouve la solution de toutes les questions renfermées dans un sujet si important , l'Académie a résolu de proposer ces Questions séparément pour les Sujets de trois Prix , chacun de 1900. livres pour l'année 1737. Les Pièces déjà envoyées concourront pour celle des Questions qu'elles auront le mieux traitée, et les Auteurs y pourront faire tels changemens qu'ils jugeront à propos.

L'un des Sujets sera , *Quelle est la figure la plus avantageuse qu'on puisse donner aux Ancres ?*

L'autre , *Quelle est la meilleure maniere de forger les Ancres ?*

Et l'autre , *Quelle est la meilleure maniere d'éprouver les Ancres ?*

Les Sçavans de toutes les Nations sont invités à travailler sur ces Sujets, et même les Associés Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la Loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invités à écrire en François ou en Latin , mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, et l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, sur tout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages , mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront , s'ils veulent , attacher à leur Ecrit un Billet séparé et cacheté par eux , où seront, avec cette même Sentence, leur nom , leurs qualitez et leur adresse, et ce Billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Pièce ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix , adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secretaire en donnera en même-temps à celui qui les lui aura remis , son Recepissé , où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage et son numero selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1736. exclusivement.

F v L'A-

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1737. proclamera les Pièces qui auront ces Prix.

S'il y a des Recepissés du Secrétaire pour les Pièces qui auront remporté les Prix, le Trésorier de l'Académie délivrera les sommes des Prix à ceux qui lui rapporteront ces Recepissés. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Recepissés du Secrétaire, le Trésorier ne délivrera les Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

Le Mercredi 20. Avril, l'Académie Royale des Sciences, tint son Assemblée publique, à laquelle le Duc de Richelieu présida.

M. de Fontenelle ouvrit la Scéance en déclarant que l'Académie n'adjugeoit le Prix de cette année à aucune des Pièces qui lui ont été envoyées.

Il fit après l'Eloge de M. de *Ressons*, Lieutenant General des Armées du Roy, et Lieutenant General d'Artillerie, Associé libre de l'Académie, mort depuis quelque temps.

M. de Fontenelle dit ensuite : l'Académie croit que le Public sera bien aise d'apprendre qu'après qu'elle a fait la Description actuelle de la Méridienne de Paris dans toute l'étendue du Royaume, depuis son extrémité Septentrionale jusqu'à la Méridionale, et ensuite la Description de la Perpendiculaire à cette Méridienne pareillement dans toute l'étendue du Royaume, de l'Orient à l'Occident, deux travaux pénibles et importants; elle vient d'en entreprendre un nouveau du même genre, sans comparaison plus pénible et si important, qu'on ne peut guere s'en passer si l'on
veut

veut rendre les deux autres aussi parfaitement utiles qu'ils le peuvent être : C'est la Description actuelle de quelques degrez terrestres , pris sous l'Equateur , ou si les difficultez sont invincibles , celle d'une portion de Méridienne qui part de l'Equateur ou de quelque lieu fort proche.

Par là on connoîtra avec plus de certitude l'inégalité des degrez Terrestres, si elle est croissante ou décroissante de l'Equateur vers les Pôles , la celebre question de la figure de la Terre , celebre du moins parmi les Sçavans , sera plus immédiatement décidée , et ce qui regarde toute la société des-hommes ; les Cartes Géographiques deviendront plus exactes et la Navigation plus sûre.

Il y a quelques jours que Mrs Godin, Bouguer et de la Condamine , accompagnez de toute la suite qui leur est nécessaire , sont partis pour aller executer ce grand dessein dans le Pérou , dans de vastes Pays presque inhabitez, où ils ne trouveront ni les commoditez que demandent les voyages , ni même assez d'objets qui donnent prise à leurs Opérations Géométriques. Ils les feront dans des Terres qui n'y sont , pour ainsi dire , nullement préparées , et qui à cet égard , autant qu'à aucun autre , sont encore sauvages.

M. de Jussieu , frere de deux de nos Académiciens , habile Botaniste et sçavant dans l'Histoire Naturelle , s'est joint aux Géomètres ou Astronomes ; ainsi rien ne sera négligé de tout ce qui s'offrira dans le cours du travail principal , et l'on acquerra en chemin des connoissances du surcroît.

Toute la Troupe est honorée des ordres et des bienfaits du Roy et de ceux du Roy d'Espagne ,

F vj mais

mais malgré la protection et les faveurs des deux Monarques, combien de fatigues et de fatigues effrayantes, inséparables d'une telle entreprise ! combien de périls imprévus ! et quelle gloire n'en doit-il pas revenir aux nouveaux Argonautes !

M. de Vinslou, lût après cela un Memoire contenant la maniere dont il s'est servi pour soulager et guérir une femme dont la tête se panchoit continuellement et se tournoit involontairement sur l'épaule gauche.

M. de Réaumur lût ensuite un Memoire sur la maniere d'abrégger et d'augmenter la durée de la vie des Insectes, qui semble avoir été fixée par la Nature.

M. Duhamel lût ensuite un Memoire de Chimie, qui a pour Titre, Suite des Recherches sur le Sel Ammoniac, &c.

M. Du Fay finit la Séance par la lecture d'un Memoire qui a pour Titre : *Sixième Memoire sur l'Electricité*, dans lequel il examine quel rapport il y a entre l'Electricité et la faculté de rendre de la lumiere, qui est commune à la plupart des corps électriques.

Il commence par faire un récit abrégé des expériences qui se trouvent sur ce sujet dans Otto de Guerike, dans Boylee, et dans Hauksbée. et venant ensuite à celles qu'il a faites, il observe que si l'on frotte dans l'obscurité un morceau d'ambre, de copal, de gomme lacque, &c. il en sort de la lumiere, mais que cette lumiere ne paroît que lorsque l'on approche de l'ambre frotté, la main, un morceau de métal, un corps mouillé, ou quelque autre matiere non électrique, et qu'au contraire elle ne paroît point si c'est de l'ambre, du soufre, ou quelque corps électrique
que

que l'on en approche ; cette observation est accompagnée de plusieurs autres circonstances curieuses, mais dans le détail desquelles il ne nous est pas possible d'entrer.

M. D. après avoir examiné les corps dont l'Electricité est de l'espece qu'il a nommée résineuse, passe à ceux dont l'Electricité doit être appelée vitrée ; il commence par les Diamans, dont il n'a trouvé jusques à présent aucun qui ne devint lumineux par le frottement, mais avec des différences remarquables. Les uns le sont pendant tout le tems qu'ils sont frottez, d'autres ne le sont qu'après l'avoir été, et lorsqu'on vient à en approcher le doigt ou l'ongle, d'autres conservent la lumiere long-tems après le frottement. Mais ce qu'il y a de singulier c'est que ces varietez ne dépendent ni de la beauté, ni de la grosseur, ni d'aucune autre qualité apparente du Diamant. Quelques-uns exposez à la flâme d'une bougie, y prennent une lumiere qu'ils conservent dans l'obscurité ; ce fait a donné lieu à M. D. de faire une découverte nouvelle et très-singuliere, c'est que la plupart des Diamants, quelques Pierres précieuses et plusieurs autres matieres exposées au Soleil, ou simplement au jour, s'impreignent d'une lumiere qu'elles conservent quelquefois plus d'un quart d'heure dans l'obscurité ; cette lumiere n'a cependant aucun rapport à l'Electricité, comme M. Dufay le prouve par plusieurs Experiences, c'est ce qui l'engage à réserver ces Observations pour un Memoire particulier, mais il en tire cette consequence qu'il regarde comme un principe certain ; que la matiere de l'Electricité n'est pas la même que celle de la lumiere, chacune de ces deux propriétés pouvant subsister dans le même sujet indépendamment de l'autre.

M.

M. Dufay fait une réflexion qui tend à prouver que les fables sur l'Escarboucle, n'étoient pas absolument dénuées de fondement. Si une personne dont la prunelle est fort dilatée pour avoir demeuré long-tems dans l'obscurité, y voit apporter un Diamant qui aura été exposé pendant quelques instants à la lumière du jour, elle verra certainement ce Diamant lumineux, la description de ce fait, embellie de quelques circonstances et exagérées, comme il n'arrive que trop souvent, peut très-bien avoir donné lieu aux histoires merveilleuses qui ont été faites sur ce sujet.

M. Dufay passe ensuite à quelques Expériences sur les Pierres précieuses, dans lesquelles nous ne le suivrons point, et finit ses Observations sur l'Electricité vitrée par quelques faits qui ont rapport à une Expérience dont il avoit rendu compte dans l'un de ses Memoires précédents. Cette Expérience consiste à rendre électrique, par le moyen du Tube de verre, une personne suspendue sur des cordes de soye; la lumière qui sort alors du corps de cette personne n'est pas une simple lumière, mais un feu réel, qui cause un sentiment de douleur et de brûlure, tant à la personne rendue électrique, qu'à celle qui en approche la main; il a observé que la même chose arrive à tous les animaux vivants, soit qu'on les rende électriques par l'approche du Tube, ou qu'ils le deviennent par le frottement; mais il n'arrive rien de semblable si l'Expérience se fait sur un animal mort, et il n'en sort qu'une lumière sans aucune sensation de chaleur, d'où M. Dufay conclut que la matière qui sort des corps électriques est un feu réel, ou une matière très-propre à le devenir; que lorsqu'elle se trou-

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

ve dénuée de parties grasses ou sulfureuses, elle ne produit qu'une lumière tranquille; que lorsqu'elle sort du verre qui est chargé de ces parties sulfureuses si abondamment, qu'on les sent distinctement à l'odorat, elle produit des étincelles qui frappent sensiblement le visage ou la main, et qu'enfin lorsque cette matiere environne un corps vivant, elle y rencontre un Atmosphere chargé de matiere capable de l'embraser et la réduire en un feu dont on ressent la brulure, M. Dufay pense qu'on pourroit peut-être augmenter l'action de ce feu jusqu'à embraser les corps combustibles, et il propose même quelques moyens que l'on pourroit tenter, si l'on jugeoit que cela en méritât la peine.

Après avoir ainsi examiné séparément l'Electricité resineuse et l'Electricité vitrée, M. D. passe à une Experience rapportée par M. Hauksbée, qui tient à ces deux propriétés réunies ensemble et qui est très-singuliere; nous dirons seulement qu'elle consiste à faire tourner sur son axe un Globe vuide d'air et enduit interieurement de cire d'Espagne, on applique alors la main sur ce Globe, elle paroît entierement lumineuse, et son image passe à travers l'enduit de cire d'Espagne et se vient peindre au-dedans du Globe. M. D. donne de cette Experience une explication très-simple et très-naturelle, mais nous n'entrerons point dans ce détail; il finit par une énumération des principes et des loix de l'Electricité qu'il a découverts et démontrez, tant dans ce Memoire que dans les precedens. Les plus remarquables de ces principes sont, que tous les corps, à l'exception des Métaux, peuvent devenir électriques par eux-mêmes. Que tous, sans exception, le deviennent par communication. Que la même matiere qui
ne

965 MERCURE DE FRANCE

ne cause qu'une simple lumière, lorsqu'elle est appliquée aux corps inanimés, produit un feu réel, lorsqu'elle rencontre un corps animé. Que les corps électriques attirent tous ceux qui ne le sont point, et repoussent ceux qui le sont. Qu'il y a deux Electricitez très-différentes l'une de l'autre, sçavoir la vitrée et la résineuse. Que la matière de la lumière n'est pas la même que celle de l'Electricité.

M. Dufay finit en remarquant que jusques à présent l'Electricité avoit été regardée comme une qualité particulière à certaines matières et dépendante de circonstances bizarres dans lesquelles il n'y avoit rien d'assuré, qu'aujourd'hui elle est devenue une propriété générale de la matière dépendante de principes invariables, assujettie à des Loix exactes et qui influent peut-être beaucoup plus que nous ne pensons, sur l'économie du Globe, et il exhorte les Phisiciens à ne pas négliger un champ aussi vaste et dans lequel il y a encore, selon toutes les apparences, un grand nombre de Découvertes curieuses et intéressantes à faire.

On donnera l'Extrait des autres Memoires lûs à cette Assemblée.

On a appris de Rome, que le R. P. d'Evora y a fait imprimer en 12. vol. *in folio* les *Annales de l'Ordre de S. François*. Il en a envoyé au Duc de S. Aignan, deux Exemplaires, un pour le Roy de France et l'autre pour cet Ambassadeur.

On mande de Venise, que Louise Bergalli, Demoiselle renommée par son goût exquis pour les Belles-Lettres, et connue en Italie sous le nom de Bergere Arcadique, *Erminda Partenide*,

a donné une Traduction des Comédies de Térence en Vers *Sciolti*, dans laquelle elle a sçû allier l'exactitude avec les graces du style. Cet Ouvrage est dédié à la Comtesse Clelie Borromée.

On écrit de Londres, que les Députés de l'Assemblée generale du Clergé s'étant trompez cette année dans l'indication du jour de la Fête de Pâques, elle a été célébrée en Angleterre le 17. Avril, c'est-à-dire huit jours plus tard qu'elle ne devoit l'être.

On a vû ici à prix d'argent pendant plusieurs mois et avec étonnement, un homme d'une grandeur extraordinaire. Il est le septième de onze Enfants et âgé de 29. ans, son nom est Daniel Cayanus, natif de Cayanenburg en Suede-Finlande. Sa hauteur est de 8. pieds et quelques pouces d'Allemagne, ce qui fait près de 7. pieds et demi de France. Il a presque une aulne et demi de largeur et pese 450. livres. Cet homme gigantesque et le plus grand dont nous ayons connoissance, est d'ailleurs très-bien proportionné.

Du Sauzet d'Amsterdam, a mis en vente deux Recueils de Cartes Géographiques, le premier sous le titre d'ATLAS PORTATIF. On y compte 285. Cartes empruntées des plus celebres Géographes, le second est un petit ATLAS DE POCHE composé de 40. Cartes generales de toutes les parties de la Terre, à l'usage des Voyageurs et des Officiers. A la tête de chaque Atlas est un Discours pour l'intelligence de la Sphere, de la Géographie et de l'Hydrographie.

• Nous croyons faire plaisir aux vrais Curieux de

de leur annoncer une nouvelle Estampe qui se vend chez la veuve Chereau , rue S. Jacques , et qui a un très-grand débit ; c'est le Mariage de la sainte Vierge avec S. Joseph : le Grand Prêtre , &c. d'une composition admirable , et des expressions fines , avec un fond riche et convenable au Sujet. Ce beau Morceau est gravé par le sieur Charles Dupuis , d'après un des plus beaux Tableaux de M. Charles Vanloo , de l'Académie Royale de Peinture.

Il paroît depuis le mois dernier une nouvelle Estampe , gravée par M. Cochin le fils , qui fait un extrême plaisir à tout le monde et qui satisfait les Connoisseurs. Ce jeune homme , qui ne fait que d'entrer dans la carrière , paroît déjà très-avancé. A la vérité , il a dans sa propre famille des exemples qui doivent beaucoup aider au progrès qu'il fait dans ce bel Art , mais la plus grande idée que nous puissions donner ici de son habileté , c'est le choix que M. de Troy a fait de lui pour graver une de ses plus heureuses Compositions. C'est *la Mort d'Hyppolite* , prise dans le temps que ce Prince paroît renversé et son Char brisé et emporté par ses Coursiers épouvantés par le Monstre Marin , suscité par Neptune , selon la belle Description qu'on en voit dans la *Phedre* de Racine.

Cette Estampe se vend chez l'Auteur , Place des Victoires , et chez Duchange , rue S. Jacques.

L'Académie Royale de Peinture et Sculpture , reçut unanimement et avec distinction le 30. du mois dernier , M. François Dandré Bardou , natif d'Aix en Provence , revenu depuis peu d'Italie. *L'Ambition de Tullie* , est le sujet du Tableau

bleau sur lequel il a été reçu. Ce Sujet, qui est traité avec feu et intelligence, est généralement approuvé des Connoisseurs.

LETTRÉ écrite par M. de R. B. de la Rochelle, à M. D. L. P. à Paris, au sujet d'un Specifique contre l'Apoplexie, débité par le sieur Arnoul, Marchand Droguiste, demeurant à Paris, rue des Cinq Diamans.

LEs effets surprenans du Specifique contre l'Apoplexie, Monsieur, que débite le sieur Arnoul, avoient déjà fait bruit dans cette Ville et aquis quelque crédit, lorsque les Paquets de ce Remède, que vous m'avez envoyez me sont parvenus. A l'inspection de ces petits Sachets, beaucoup de personnes ont eu peu de foi à l'effet qu'ils produisent appliquez sur l'estomach. On en défit un en ma présence et l'on distingua une partie des Drogues qui entrent dans cette composition; ce fut tout; le reste demeura impenetrable, et comme l'on comprit que cet Antidote n'entrant point dans le corps, ne pouvoit produire d'effet pernicieux, on résolut d'en faire l'épreuve. M. de la G. se proposa lui-même pour cette Expérience; il avoit eu cinq ou six attaques d'Apoplexie en moins d'un an, et depuis quelques jours il en sentoit encore les aproches, il mit un des Paquets sur son estomac, de la façon prescrite par votre Lettre, dès le même soir il ne sentit plus aucune agitation, et depuis il a joui d'une santé parfaite; plusieurs autres personnes ont suivi son exemple, et s'en sont bien trouvez; ainsi, Monsieur, on convient que vous avez eu raison de
vanter

970 MERCURE DE FRANCE

vanter l'excellence de ce Specifique, et je suis chargé de vous prier de m'en envoyer une vingtaine de Paquets, dont je vous ferai tenir le prix.

A la Rochelle ce 12. Avril 1735.

On nous prie d'avertir que le véritable Suc de Reglisse et de Guimauve blanc, si estimé pour toutes les maladies du Poulmon, inflammations, enrouemens, toux, rhumes, asthme, poulmonie, pituite, continué à se débiter depuis plus de trente ans, de l'aveu et Approbation de M. le Premier Medecin du Roy, chez Mad. Desmoulins, qui est la seule qui en a le Secret de défunte Mad. Guy, quoique depuis quelques années des Particuliers aient voulu le contrefaire.

On peut s'en servir en tout temps, le transporter par tout et le garder si long-temps que l'on veut, sans jamais se gâter ni rien perdre de sa qualité.

La Demoiselle Desmoulins demeure rue Mazarine, chez Madame le Gendre, vis-à-vis la rue Guenegaud, dans la porte quarrée, entre le Sellier et la Fruitiere, au deuxième étage.

Le sieur Voisin, donne avis au Public, qu'il est seul possesseur, dit-il, d'un secret qui fait mourir les Vers et Calendres, ou Charençons, qui se mettent dans les Bleds, et empêche ces Insectes d'y revenir, de même empêche la dépense excessive du Crible, ayant des Certificats des Experiences qu'il en a faites depuis deux ans qu'il a mis son Secret en usage. Il prend pour ses peines et soins vingt sols par muid; et comme il ne peut être par tout, il délivre pour la commodité du Public des Bouteilles de la Liqueur dont il se sert, avec la maniere de s'en servir. Il vend

vend la Bouteille trois livres. Ceux qui en voudront le trouveront chez lui, rue de la Marche, au Marais, chez le sieur Gobert. Son Tableau est sur la porte.



LES COMBATTANS,

AIR PAYSAN.

J Arni, que dans les Combats,
 J'ons de vaillants Soudats !
 Quand ils y sont,
 Faut voar comme ils tapont ;
 Ces fanfarons d'Allemands,
 Plus grands que des Giants,
 Croyont battre nos Gens :
 Mais nos braves Generaux,
 Qui guertiont ces Lourdauts,
 Sans être un brin émus,
 Les avont attendus,
 Et si bien ramonez,
 Qu'avec un pied de nez,
 Ils ont fort prudemment,
 Plus vîte que le vent,
 Regagné leur Pays,
 Criant, qu'eux étourdis !
 Sans peur ils vont leur train ;
 Les Armes à la main,

Et d'estoc et de taille toujours ,

Frapant comme des sourds ,

Mettent tout à rebours.

Quittons l'Italie ,

C'est pure folie

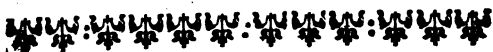
De rester ici ;

• Qu'est-ce qu'on espere

De faire ,

Avec un Ennemi ,

Diabie et demi.



SPECTACLES.

*LES GRACES , Ballet heroïque ,
représenté par l'Académie Royale de Mu-
sique , le Jeudi cinquième May 1735.*

CE Balet dont M. Roy a composé le Poëme , et M. Mouret la Musique , a été reçu d'une maniere assez équivoque ; les Représentations qui succederont à la premiere , nous éclaireront mieux sur le succès qu'on en peut attendre ; nous n'en ferons qu'un Extrait succinct et dépouillé de toute partialité.

Le Théâtre représente au Prologue le Temple consacré à *Helene* , sous le nom
de

de Venus l'Etrangere. La Prêtresse expose une partie du Sujet par ces Vers :

Regné , divine Helene , honneur de ces climats ;
Sous le nom de Venus , le Nil vous rend hom-
mage ;

Dans ce Temple marqué des traces de vos pas ;
Vous enchaînés le tems au pied de votre image ;

Vous suspendés son funeste ravage :

Et les Belles par vous renouvellent d'appas.

Une troupe de Prêtresses forment la
Fête de ce Prologue , deux Egyptien-
nes viennent se plaindre à la grande Prê-
tresse de ce que , malgré la beauté qu'He-
lene leur a donnée en partage , elles ne
trouvent que des Cœurs insensibles : la
grande Prêtresse prie Helene d'achever
son ouvrage , et de joindre au don de la
beauté , le bonheur de plaire ; ses vœux
sont exaucés ; l'Amour descend des cieux ;
il fait entendre que les Graces doivent ac-
compagner la beauté , si l'on veut plaire :
Voici comment parle ce Maître des Cœurs :

Ce n'est pas la Beauté qu'Helene eut en par-
tage

Qui soumit à ses loix tant d'illustres vainqueurs ;
Les Graces la guidoient ; sa gloire est leur ou-
vrage ;

La Beauté n'a souvent que le sort des couleurs ;
Elle

974 MERCURE DE FRANCE

Elle attache les yeux , sans attendrir les Cœurs ;
Aux Graces désormais adressés votre hommage.

Voici ce qui acheve l'exposition ;
C'est toujours l'Amour qui parle :

Les Graces vont lancer des traits toujours vain-
queurs ;

Sur l'*Enjoument* , l'*Innocence* , et les *pleurs*
Je fonde l'Empire des Belles ,
Les ris, l'Amour timide , et les tendres langueurs,
Par mille ressources nouvelles
Vont éveiller, séduire et toucher tous les Cœurs.

Dans la premiere Entrée où l'on traite
le caractère de l'*Ingenuë* , le Théâtre ré-
présente le Palais des Empereurs de By-
sance. *Theophile* , Empereur d'Orient ou-
vre la Scene avec *Leonce* son confident ;
ce dernier annonce aux Spectateurs le
choix que son Maître doit faire d'une
Impératrice parmi ses sujettes. Cette po-
litique est fondée sur les malheurs qui
sont arrivés à l'Empire , par les brillantes
Alliances que les prédécesseurs de Theo-
phile avoient faites , et c'est pour éviter
ces malheurs , que l'Empereur Regnant
semble vouloir se choisir une Epouse
dans un rang médiocre ; nous disons qu'il
le semble , mais c'est véritablement l'A-
mour

mour qui l'y porte : Voici comment il s'explique enfin :

Un jeune objet ignoré de la Cour ;
 Nourri dans l'ombre et le silence ,
 M'a fait seul ressentir les troubles de l'Amour.
 De timides regards , une aimable innocence ,
 Un langage touchant sans art et sans détour ,
 Des yeux dont elle-même ignore la puissance ,
 Tout lui donne la préférence &c.

Pour achever d'instruire les Spectateurs, Leonce demande à son Maître , si cet objet charmant connoît son rang ; Theophile lui répond qu'elle l'ignore , il sort avec son fidele Confident pour l'aller chercher dans le bois prochain où elle fait son séjour ; à peine sort-il pour aller chercher *Theodore* , c'est le nom de celle qu'il aime , qu'elle entre par un autre côté du Théâtre avec *Eudoxe* sa Mere. Cette Mere ambitieuse , exhorte sa Fille à mettre tout en usage pour disputer le cœur de l'Empereur à une foule de Concurrentes , qui viennent briguer son choix ; Theodore ne lui répond que par des soupirs ; Eudoxe en apprend la cause par cette Reponse ingenuë :

Cet aimable Chasseur égaré dans nos bois ;

G Reçu

Reçu par vous et par mon Pere ,
 C'est lui qui cause encor le trouble où je me vois ;
 Je voudrois l'oublier , son image m'est chere ,
 Peut-être plus que je ne dois.

Eudoxe condamne une passion si infructueuse , elle redouble ses instances ;
 et voyant paroître les ambitieuses Rivaless
 de sa Fille , elle se retire.

Cette troupe de Concurrentes dit à
 Theodore , sur un ton vrai semblablement ironique :

Venés , Rivale charmante ;
 Vous ne languirés pas dans une longue attente ;
 Ce grand jour doit décider ;
 Vous allés disputer une gloire éclatante ,
 Que sans rougir on peut céder.

Theodore leur répond modestement :

Je n'apporte ici que des larmes ;
 Je ne dispute rien à tout ce que je vois ;
 Eh ! pourquoi l'Empereur , en voyant tant de
 charmes ,
 N'a-t'il pas déjà fait son choix ?

Après leur avoir dit qu'elle est prête à
 marcher sur leurs pas , elle les prie de la
 laisser revenir du trouble qui l'agite. D'a-
 bord après un court Monologue , Theo-
 phile

phile qui l'étoit allé chercher dans le bois, revient et paroît fort surpris de la trouver à la Cour ; il la soupconne d'y être conduite par l'ambition ; il lui en fait de tendres reproches ; Theodore lui avouë ingénument qu'elle n'a fait qu'obéir aux ordres de sa Mere ; Theophile affectant un air jaloux, lui dit :

Tant de charmes ne sont pas faits ,
 Pour être ensevelis dans un séjour champêtre ;
 De ces lieux le Souverain Maître
 Connoîtra comme moi le prix de vos attraits.

Il pousse la feinte plus loin , il semble souhaiter qu'elle soit Impératrice ; Theodore ignorant que c'est l'Empereur même qui lui parle , éclate contre lui ; elle veut le quitter ; il l'arrête , et persuadé de sa constance , il la rassure par ces mots :

Avec l'inconnu qui vous aime ,
 Voyés tout l'univers tomber à vos genoux ;
 Recevés la grandeur suprême ;
 Mon cœur en vous l'offrant croit la tenir de
 vous.

Les Peuples arrivent , et célèbrent par leurs chants et par leurs danses , le choix que leur Maître vient de faire , et qu'il leur déclare.

578. MERCURE DE FRANCE

A la deuxième Entrée qui est *La Mélancolique* , le Théâtre représente un Boscage avec un Temple consacré à Bacchus ; on voit dans l'éloignement la Ville de Sycione.

Agariste, Fille du Grand-Prêtre de Bacchus , expose le sujet de sa mélancolie ; c'est une prétendue inconstance qui la cause. *Doris* sa Confidente qui arrive un moment après, lui reproche l'éternelle rêverie où elle se livre dans un lieu qui semble n'être fait que pour la joye ; voici comme elle s'explique :

Tout parle ici d'un Dieu , vainqueur de la tristesse :

Et l'Auteur de vos jours préside à ses autels ;
Des autels consacrés à la seule allegresse
Sont profanés par vos pleurs éternels.

Doris ajoute que les Chefs des Sybarites , viennent s'acquitter envers Bacchus d'un tribut annuel , et que *Smindiride* est à leur tête ; au nom de *Smindiride* la tristesse d'*Agariste* redouble ; elle soupire et pressée par *Doris* , elle lui avoue que c'est lui qui cause toutes ses douleurs ; elle l'accuse d'inconstance , et croit qu'il ne vient à Sycione que pour la braver. *Doris* l'exhorte à oublier ce prétendu Infidèle par une maxime.

Des

Des reproches d'une Amante

Un volage est trop flatté ;

Moins il se voit regretté ,

Plus on trompe son attente ;

Nous abaissons sa fierté ,

Et la notre est triomphante.

Agariste se retire à l'approche de Smindiride, suivi d'*Iphis*, son Confident. *Iphis* demande à Smindiride, si c'est l'espoir de quelque nouvelle conquête, qui l'a mene à Sycione, Smindiride lui répond que son cœur est fixé pour toujours, et que c'est Agariste qu'il adore ; *Iphis* est surpris qu'il aime une Beauté aussi triste que celle-là ; ce reproche engage Smindiride à définir la mélancolie de l'objet dont il est enchanté, et en trace cette agréable peinture ;

Non ; ce n'est point cette mélancolie ;

Jalouse du bonheur d'autrui ;

Ni cette sombre rêverie

Que l'orgueil accompagne, et que répand l'ennui ;

Mais c'est l'inquiétude ou la langueur d'une ame

Qui ne pense qu'à son Amant ;

Qui fuit tout amusement

Pour se nourrir de sa flamme ;

Un seul regard distrait, ou suspect de froideur ;

G iij Le

80 MERCURE DE FRANCE

Le plus léger soupçon la trouble et l'épouvante ;
Sa crainte renaissante

Ajoute un prix à la moindre faveur ;

Ses beaux yeux couverts d'un nuage ,

Et serains pour moi-seul , semblent dans leur langage

Me dire , c'est de vous que dépend mon bonheur ;

O Dieux ! quel charme séducteur !

Il faut pour le sentir , voir l'objet qui m'engage,

Smindiride ajoute qu'il lui demande un moment d'entretien , et conjure Iphis d'aller presser cet heureux moment. Après un Monologue dans lequel ce Chef des Sybarites fait connoître ce qui se passe dans son ame , Agariste vient ; elle reproche à son Amant l'infidélité dont elle le soupçonne ; il s'en justifie , et lui rend la joie que ses soupçons lui avoient ravie.

Le grand Prêtre de Bacchus vient recevoir les offrandes des Sybarites , et il chante cet Hymne généralement applaudi ; il est en dialogue avec les chœurs :

Chantés le Dieu qui fait éclore

Les dons les plus chers aux humains ;

De l'Amour il arme les mains ;

Par ses attraits il l'embellit encore ;

Il rend ses coups plus doux et plus certains.

A

A sa voix l'ennui s'envole ;
Il bannit les noirs chagrins ;
Est-il un cœur qu'il ne console ?
Il triomphe des destins.

Le grand Prêtre annoncé aux Sybarites
que Bacchus reçoit leur encens et leurs
vœux ; ce qui donne lieu à Smindiride de
le prier de le rendre heureux à son tour ,
par le don d'Agariste ; le Grand Prêtre y
consent , et marie ces tendres Amants au
gré de leurs plus chers désirs. Cet Hy-
men est célébré par un Balet , où la vo-
lupté préside ; ce sont les Sybarites qui en
forment les jeux : Voici un Hymne à la
volupté :

Des plaisirs , aimable Maîtresse ;
De nos cœurs éternelle yvresse ;
Seduisante volupté ,
Regnés , triomphés sans cesse.
Sans vous , du Dieu qui nous blesse ;
Le pouvoir seroit redouté ;
Sa gloire vous intéresse ,
A notre félicité.

Ce Balet passe sans contredit , pour le
plus beau et le plus flatteur qui soit dans
aucune des Entrées , quoique les autres
ayent de grands agréments.

G iij Dans.

582 MERCURE DE FRANCE

Dans la troisième Entrée , caractérisée par l'Enjouement , le Théâtre représente la campagne de Rome ; on voit le Tibre dans l'éloignement.

Dercilis , Esclave Tirinthienne , ouvre la Scene par un Monologue qui peint l'Enjouement qui lui est naturel. *Misis*, compagne de cette esclave, et non moins enjouée qu'elle , l'invite à ne point sortir d'un si aimable caractère, et lui promet de l'imiter ; elle commence par exposer le Sujet de la Piece ; le voici :

Aimable *Dercilis* , courons sur le rivage ;
De superbes apprêts , à nos yeux sont offerts ;
Corinthe , de Venus envoie ici l'image ;
Ce trésor précieux a traversé les mers ;
Il entre dans le Tibre , et de tout l'Univers
Rome lui présente l'hommage.

Après une Scene très vive et très enjouée de part et d'autre , *Dercilis* congédie *Mysis* sous prétexte de voir la Fête qu'on prépare ; cette aimable Enjouée fait connoître par un Monologue , qu'elle n'est pas aussi ennemie de l'Amour qu'elle vient de le faire paroître par ses discours ; on en peut juger par ces Vers qu'elle chante passionnément :

Ce n'est qu'à toi que j'ai recours ,

Gage

Sage de mon repos , mère de l'innocence ,
 Gloire, deffends mon cœur des pièges des Amours ;
 Mais n'est-ce pas déjà ressentir leur puissance ,
 Que d'appeller la Gloire à mon secours.

Valere , Chevalier Romain , vient in-
 terrrompre ces tendres réflexions ; il parle
 de son amour à *Dercilis* , qui élude au-
 tant qu'elle peut les traits qu'il veut lui
 porter ; elle lui reproche l'ennui qu'il veut
 lui inspirer par un entretien si contraire
 à son enjouement naturel ; voici comme
 elle s'en plaint :

Nos entretiens brilloient jusqu'à ce jour
 D'une legereté charmante ;
 C'est un ton serieux que celui de l'amour ;
 Et le serieux m'épouvante.

Valere , loin de se rebuter , la presse
 si vivement , qu'elle est obligée de le fuir,
 sous prétexte d'aller voir la Fête, quoique
 ce Romain lui en ait donné une idée peu
 agréable , par le recit du refus obstiné que
Venus semble faire d'entrer dans Rome ,
 demeurant immobile sur les eaux , quel-
 ques efforts qu'on fasse. Il reste seul à se
 plaindre de l'insensibilité de *Dercilis* , et
 commence à perdre toute esperance de la
 fléchir , lorsque *Mysis* vient lui annon-

G v cer

984 MERCURE DE FRANCE

cer que Rome triomphe , et que c'est à Dercilis qu'elle doit sa gloire et son bonheur ; voici les Vers qui annoncent ce heureux changement :

On avoit perdu l'esperance ;
 On n'entendoit que de tristes clameurs ;
 Venus étoit insensible à nos pleurs
 Quand Dercilis vers le Tibre s'avance :
Ah ! Déesse, entends moi pour la première fois ,
Que par toi mon bonheur commence.
 Elle dit , et Venus semble écouter sa voix ;
 Son voile est le seul don qu'elle offre à l'Immortelle ;
 Il vole , l'air s'agite ; on voit frémir les flots ;
 Le vaisseau qu'enchaînoit un funeste repos
 Aux Romains étonnez rend l'objet de leur zele .)

Dercilis avoit déjà dit dès la seconde Scene , qu'un Oracle ne lui avoit promis sa liberté qu'à la faveur d'un miracle ; il en falloit un à l'Auteur ; il l'a pris dans les Fastes de Rome et d'après la Vestale Claudia , qui par la vertu secrète de sa ceinture , attira sur le rivage le vaisseau qui portoit la Statuë de Cybelle qu'un obstacle invisible rendoit immobile ; Cette dernière Entrée finit par l'Hymen de Valere et de Dercilis ; la Fête est célébrée par les Romains et les Tyrinthiens , compatriotes

compatriotes de Dercilis , qui leur fait rendre la liberté qu'ils avoient perdue avec elle.

On repete le Balet des Fêtes de Thalie pour donner le mois prochain.

La parodie d'*Achille & Deidamie*, dont les sieurs Romagnesi et Riccoboni sont les Auteurs , a été favorablement reçûe du Public ; elle fut représentée par les Comédiens Italiens au mois de Mars dernier. Nous prions le Lecteur de nous dispenser d'en donner ici un Extrait détaillé. Ce seroit lui donner deux fois le même Extrait , attendu que l'action théatrale , et la disposition des Scenés sont les mêmes dans la Parodie que dans la Tragédie. Il seroit à souhaiter qu'on fut un peu moins fidele à suivre le sujet sur lequel on veut s'égayer. *Oedipe travesti* , le mauvais *Ménage* , & *Agnés de Chaillot* , devroient servir de modele à tous ceux qui se mêlent de travailler dans ce genre ; mais la paresse ne s'accommode pas d'une imitation qui demanderoit trop de soins , et l'on aime mieux entrer dans un chemin déjà frayé , que se faire une nouvelle route. Au reste nous ne prétendons pas disconvenir que la Parodie en question n'ait du mérite , et qu'elle ne soit assaisonnée de

G vj quelques

quelques grains de ce gros Sel ; plus convenable à ces sortes d'Ouvrages , que le Sel attique le plus raffiné ; voici un exemple de ce dernier Sel , dont la Parodie n'a pas besoin :

Licomedes ne paroît qu'à la première Scene de l'Opera d'Achille et Déidamie ; pour faire sentir ce défaut , et l'inutilité du Rôle , les Auteurs de la Parodie font dire à Thetis, parlant à ce Roi de Scyros :

Partés , vous êtes inutile.

Licomedes lui répond en s'en allant :

Aussi ne me verra-t'on plus.

Il faut des traits plus frappés pour faire rire le Peuple , pour qui ces sortes d'Ouvrages semblent être destinés ; les gens du plus haut étage ne laissent pas de les honorer de leur présence ; mais ils y portent un esprit convenable au genre que l'affiche leur annonce.

Voicy une Critique plus à portée des Spectateurs que ce Spectacle rassemble ; Il s'agit d'une chasse ; on se propose de la rendre bruyante , pour la faire briller davantage. Cette Critique tombe sur l'habitude où l'on est depuis quelques années de crier sur le Théâtre de l'Opera plutôt que d'y chanter ; voici ce qu'on fait dire à un Chasseur :

Qu'à nos voix l'écho réponde ;
Par du bruit ,

Amusons tout le monde ,

Qu'à nos voix l'écho réponde ;
Par le bruit ,

Tout le monde est séduit ,

La Musique ,

Faite à l'antique ,

Plait aujourd'hui moins que l'Italique ;

Sa rubrique

Flatte , picque ;

Et les cris

Sont toujours applaudis.

La Danse est critiquée à son tour du côté
du sautillage continuel que le mauvais
goût y a introduit ; c'est le même Chas-
seur qui parle :

Que l'on danse ;

Hors de cadence ,

Pourvu qu'on saute , on fait fracas ;

La justesse ,

La noblesse ,

Ne vaut pas

De brillants entrechats ;

La froide délicatesse

N'a plus que d'ennuyeux appas.

Ulysse suivi d'Arcas vient au Temple
de l'Amour ; il ordonne à Arcas de met-
tre

588 MERCURE DE FRANCE

tre une Epée et une Rondache sur l'Au-
tel du Di u qu'on y révere ; persuadé que
ce piège leur va déceler le jeune Achille
caché sous l'habit d'un Berger ; il s'expli-
que ainsi :

En vain on nous le cache ;
Mets sur l'Autel , Arcas ,
L'Epée et la Rondache ;
C'est l'avis de Calchas.
Si-tôt qu'Achille les verra ,
Il se découvrira.

La raison qu'il donne du succès de son
stratagème , c'est qu'Achille est du Sang
des Dieux. Ulysse se retire pour observer
Achille et le prendte sur le fait ; et comme
cela a l'air d'un enrôlement , Ulysse après
le succès, chante avec Achille, en parlant
du ravisseur d'Helene :

Tremble, perfide ennemi ,
Tu vas éprouver mon courage ;
Je ne bats point à dèmy ;
Nous allons voir un beau tapage ;
La santé du Roy ;
Dépêche-toi ;
Verse la moi ;
Car j'ay du cœur , lorsque je boy.

Nous

Nous passons tout le reste , par la raison que nous avons dite. Voici ce qu'il y a de différent dans la Parodie , c'est le dénoüement. L'Opera d'Achille et Deidamie dans les premières Réprésentations finissoit par la mort de Deidamie , qui voyant son Amant prêt à la quitter , se plongeoit un poignard dans le sein. Dans les dernières Réprésentations , Thetis, comme Souveraine des Mers, excitoit une tempête pour empêcher le départ de son Fils , et Mercure venoit lui annoncer de la part du Destin , qu'il falloit absolument qu'Achille allât au Siège de Troye , d'autant que le sort de cette Ville étoit attaché à la valeur de ce Héros : Achille laissoit Deidamie entre les bras de Thetis , et la flatoit d'un heureux et prochain retour ; les Auteurs de la Parodie ne s'étant accommodés d'aucun de ces dénoüements , parce que , selon eux , c'étoit démentir l'Histoire , qui fait naître Pyrrhus de l'Hymen d'Achille et de Deidamie , en ont imaginé un troisième qui concilie tout ; il le font proposer par le sage Ulysse ; le voici :

Ecoutez ma raison ;

Elle est fort naturelle ;

Elle

Elle aime ce Garçon ;
 Il aime aussi la Belle ;
 Que par l'Hymen ils soient unis ;
 La Mere le souhaite ;
 Monsieur son Pere en est d'avis ;
 C'est une affaire faite.

Thetis répond ; *Où, ma Fille, épousés-lez,
 son départ ne vous fera pas tant de peine.*

Le 30. Avril, les Comédiens Italiens remirent au Théâtre *Agnés de Chaillot*, Parodie de la Tragédie d'*Inés de Castro*, que les Comédiens François avoient remis au Théâtre dans le même-temps. Cette Parodie est une des meilleures du Théâtre Italien ; le sieur Riccoboni y joue le Rôle du *Bailly*, qui est celui d'*Alphonse* dans la Tragédie, et contrefait très-bien la voix et le geste de l'Acteur François qui le représente dans la Tragédie. La Dlle Silvia qui par le naturel, et la finesse de son jeu, s'attire toujours de nouveaux applaudissemens, joue en homme le Rôle de *Don Pedro*, sous le nom de *Pierrot*, et fait un plaisir infini.

Le 9. May, les mêmes Comédiens donnèrent une Pièce nouvelle en Prose en trois Actes, sous le Titre de la *Mere Confidente*, qui est très-goutée et très-suivie : On ne manquera pas d'en rendre compte.

Le 26. May, ils donnèrent la premiere Répresentation d'une petite Pièce nouvelle en Vers, en un Acte, ornée d'un Divertissement de Chants et de Danses, de la composition des sieurs Romagnesi et Riccoboni, elle a pour titre le *Conte de*

de *Fée*, on parlera plus au long de cette Pièce qui a été reçûe fort favorablement du Public.

Le 9. de ce mois, les Comédiens François donnerent la premiere Représentation de la *Magie de l'Amour*, Comédie en un Acte, en Vers, de M. *Autreau*, déjà fort connu par plusieurs bons Ouvrages donnés sur ce Théâtre et sur le Théâtre Italien; celui-ci qui est généralement aplaudi, lui fait beaucoup d'honneur par la maniere simple, fine et naturelle dont il est écrit, et par l'art avec lequel il est composé. Nous ne manquerons pas d'en donner un Extrait détaillé. La Pièce est parfaitement bien jouée. Le caractere d'une jeune Bergere naïve, est rempli par la Dlle *Gaussin*, avec beaucoup de graces et d'intelligence.

Les mêmes Comédiens répètent pour donner au commencement du mois prochain, une Tragédie nouvelle qui a pour titre *Aben-Saïd*, Empereur des Mogols; cet Ouvrage est de M. l'Abbé *le Blanc*, déjà connu par d'autres Poësies. Nous en parlerons plus au long.

On a remis au Théâtre la Comédie de *Crispin Musicien*, d'*Haute Roche*, que le Public revoit avec plaisir. La Pièce est très-bien jouée, le sieur *Poisson* y remplit le principal Rôle avec ce feu et ce naturel qui fait tant de plaisir. Ce Rôle est héréditaire dans sa famille, ainsi que bien d'autres, mais il ne l'a jamais vû jouer à son pere ni à son grand pere; ce dernier l'avoit joué d'original.



NOUVELLES



NOUVELLES ETRANGERES.

R U S S I E.

ON écrit de Petersbourg du 12. du mois passé, que le Traité de Navigation et de Commerce conclu le 2. du mois de Décembre de l'année dernière entre S. M. Czarienne et le Roy d'Angleterre, vient d'être rendu public. En voici l'Extrait.

Il y aura une parfaite liberté de Navigation et de Commerce dans les Etats des deux hautes Parties Contractantes situez en Europe, où la Navigation est permise à aucune autre Nation.

Les Sujets de part et d'autre pourront y envoyer toutes sortes de Marchandises dont l'entrée n'est pas défendue, et y acheter pareillement toutes sortes de Marchandises, de l'Or et de l'Argent, et les transporter hors desdits Etats.

Les sujets de Russie payeront les mêmes droits de sortie que les Marchands Anglois, sur tous les effets qui sortent des Etats de Russie; et les Marchands Russiens jouiront des mêmes libertés et privilèges de commerce en Angleterre, dont jouissent les Marchands Anglois de la compagnie de Russie, moyennant qu'on observe les Loix et Ordonnances établies.

Si les sujets de la Grande Bretagne font des Contrats avec la Chancellerie ou College de Commerce pour delivrer des Marchandises, lesdites Marchandises seront reçues au temps spécifié, sur la déclaration qu'ils feront qu'elles sont prêtes.

Les

Les Anglois peuvent faire entrer en Russie toutes sortes de marchandises , et les transporter en Perse par le chemin le plus court et le plus convenable , en payant trois pour cent pour le droit de transit: ils pourront aussi faire repasser toutes sortes de Marchandises qu'ils auront achetées en Perse , en payant le même droit , sans être obligés d'ouvrir leurs Ballots ; mais si les Officiers des Douanes ont raison de soupçonner que la valeur n'en aura pas été déclarée juste , ils pourront retenir les Marchandises pour leur compte en les payant selon la valeur déclarée.

Il sera permis aux Sujets de part et d'autre de charger à bord de leurs propres Vaisseaux les Marchandises qu'ils auront achetées , en payant le droit de la Douane , qui ne sera perçu que sur le pied que payent les Sujets d'aucune autre Nation : en cas de fraude des Droits , les Marchandises seront confisquées sans aucun autre châtimement.

Si l'on trouve à bord des Vaisseaux une plus grande quantité de munitions de guerre qu'il n'en faut pour l'usage dudit vaisseau et des Passages , on pourra les saisir ; mais on ne pourra détenir le Vaisseau ni les effets. En cas de naufrage il sera donné toute sorte d'assistance aux malheureux , sans pouvoir faire aucune violence à leurs effets.

Les Sujets de part et d'autre pourront bâtir des maisons , et en disposer : Ils seront exempts des quartiers pour les Soldats , et on accordera des passeports à ceux qui voudront se retirer deux mois après qu'ils auront notifié leur dessein de partir.

Les Marchands Anglois ne seront point obligés à montrer leurs livres à qui que ce soit , excepté pour faire preuve en justice : et pour plus grande facilité et encouragement du commerce de la Grande Bretagne, on est convenu qu'à l'avenir les effets de Laine d'Angleterre ne payeront pas plus de droit d'en-
trée

écrit que ce qui est spécifié. Ce Traité durera l'espace de 15. ans, à commencer du jour de la signature, &c.

DE POLOGNE.

Les Lettres du 15. du mois dernier, portent que le Comte Pocci, Régimentaire de Lithuanie, et les Palatins de Viteps et de Volhinie, ayant été avertis qu'un Corps de Troupes Moscovites, composé d'environ 2000. hommes d'Infanterie et de 1000. hommes de Cavalerie, étoit en marche sous les ordres de M. Ozemblowski, pour aller joindre le Major General Biron, ils décamperent le 30. Mars, et qu'après avoir séparé leurs Troupes en trois Corps, ils prirent des routes différentes pour aller s'emparer de tous les défilez par lesquels le secours que le Major General Biron attendoit, pouvoit passer.

Le Corps que Commandoit le Comte Pocci, arriva le premier Avril à Wesknoyia, et M. Ozemblowski, qui avoit fait quelques marches forcées, y arriva le lendemain avant le jour avec toute sa Cavalerie et une partie de son Infanterie. Ce General, sans donner à ses Troupes le temps de se reposer, attaqua le quartier du Régimentaire de Lithuanie dans l'esperance de le surprendre, mais ce dernier, qui ayant été informé du dessein des Moscovites, avoit eu le temps de donner ses ordres, fit sortir de son Camp quelques Escadrons sous les ordres du Colonel Baskowski, et ce Détachement repoussa les Moscovites, lesquels après s'être ralliez plusieurs fois, furent obligez de se retirer en désordre dans un bois voisin.

Le 3. M. Ozemblowski, qui avoit été joint par le reste de son Infanterie, et qui s'étoit fait
amener

amener quelques Pièces de Canon, attaqua une seconde fois les Polonois. Le feu fut très-vif de part et d'autre, et après un combat qui dura assez long-temps, les Moscovites furent mis en fuite. Ils ont perdu dans ces deux occasions plus de 300. hommes et un grand nombre de Chevaux.

Le Régimentaire de Lithuanie, après avoir poursuivi M. Ozemblowski jusqu'à Wiershelon, a marché du côté de Szeznez, où le Palatin de Volhinie est campé avec ses Troupes.

On a appris de Warsovie, que le Comte Zeluski, neveu de l'Evêque de Plocko, et Referendaire de la Couronne, avoit abandonné les intérêts de l'Electeur de Saxe, et qu'il étoit allé trouver le Roy à Königsberg.

Le 3. Avril, le Palatin de Lublin arriva près de Cracovie, et le 4. il continua sa marche pour aller du côté d'Opatow. Le lendemain, un Détachement de ses Troupes, commandé par le Staroste Zagwoyski, fut attaqué près de Bassowitz par un Corps de Troupes Moscovites, et le Staroste fut tué, ainsi que M. Laskouski.

Le 6. le Palatin de Lublin campa à Zawischits, et le jour suivant il se rendit à Janowits. Quatre Compagnies ayant passé la Vistule à cet endroit par son ordre, elles tombèrent dans une embuscade d'un Détachement des Troupes du General Sagreski, qui les envelopa et qui les obligea de se rendre prisonnières de guerre.

Ce General décampa le 7. et étant arrivé le 9. près de Stenzice, il y fit passer la Vistule à une partie de ses Troupes.

Les Partisans de l'Electeur de Saxe assurent que le Castellan de Czersk, qui s'étoit séparé du Palatin de Lublin, n'a pu le rejoindre, et que se voyant

voyant enfermé de tous côtez par les Moscovites , il a envoyé des Députez au General Lesci , pour lui offrir de quitter les Armes et de se soumettre à l'Electeur. Ils ajoutent que le General Lesci a attaqué 18. Compagnies des Troupes du Palatin de Lublin , et qu'après une longue résistance elles ont été contraintes de suivre l'exemple du Castellan de Czersk.

Le Comte Pocci , Grand Régimentaire de Lithuanie , qui a demeuré pendant quelque temps avec un Corps de 8000. hommes dans l'Evêché de Warmie , où il a exigé de fortes contributions des Villages qui appartiennent à des Seigneurs attachez à l'Electeur de Saxe , est campé près de Thorn.

On mande de Konisberg , que le Comte Rzewuski , le Comte Sapicha , Staroste de Mereski , et 70. autres Seigneurs ou Gentilshommes s'y sont rendus depuis peu de Lithuanie.

Les derniers avis reçus de Warsovie , confirment que le General Lesci ayant enfermé le Détachement de Troupes commandé par le Castellan de Czersk , l'avoit contraint de se soumettre à l'Electeur de Saxe.

Selon les mêmes avis la Capitulation accordée aux Troupes de ce Castellan , porte que l'Electeur leur fera payer six mois de solde , qu'on leur assignera des quartiers où on leur fournira les vivres et les autres secours qui leur seront nécessaires ; qu'elles n'y seront point inquiétées par les Troupes Moscovites ni par les Troupes Saxones ; que tous les Prisonniers faits de part et d'autre seront remis en liberté ; que le Castellan pourra garder auprès de lui pour sa sûreté vingt Towarczycks , qui jouiront des mêmes droits que les autres Soldats , et que l'Electeur lui rendra

Ara ses bonnes graces , ainsi qu'à tous les Officiers qui servoient sous ses ordres.

Selon les derniers avis reçus de Dantzick , les Troupes du Comte Pocci ont quitté l'Evêché de Warmie depuis que ce General est allé à Konisberg , et elles marchent sur trois colonnes vers la grande Pologne. Les Troupes du Palatin de Volhinie ont défait entierement un Détachement des Troupes Saxones , commandé par M. Haveman , et elles se sont emparées de deux Pièces de Canon.

ALLEMAGNE.

ON écrit de Munick , qu'on y a publié le Placard suivant .

COMME il a été répandu depuis peu dans l'Empire un Ecrit imprimé , sans nom d'Auteur , intitulé : Remarques impartiales de la Cour Electorale de Baviere , par lequel l'Auteur , non-seulement s'émancipe à critiquer ce qu'il apelle les Préentions particulieres de la Maison Electorale de Baviere , par où il fait voir évidemment son ignorance , mais qu'il prête aussi aux Cours Electorales de Cologne , de Baviere et Palatine des vûes contraires au salut de l'Empire , et qu'il tâche d'insinuer que ces mêmes Cours méditent en matiere de Religion des entreprises contre les Cours et Etats de la Confession d'Ausbourg ; et comme tout ce que ledit Auteur a inseré dans cet Ecrit d'une maniere si téméraire et affirmative , est faux , non fondé et scandaleux , et qu'il paroît évidemment , que ses mensonges préméditez , son ignorance et sa malice , n'ont pour but que de fomentier d'une maniere punissable la méfiance , la désunion et la mésintelligence entre les Hauts Etats de l'Empire , sans craindre d'enfreindre les Constitutions de l'Empire , en offensant impunément

impunément les Maisons Electorales de Baviere & Palatine , auxquelles il attribué des faits si notoirement faux ; c'est pourquoi , en attendant qu'on découvre la personne de l'Auteur , afin de lui faire subir le châtiment qu'il mérite , en conformité des Constitutions de l'Empire , il a été ordonné que cet infâme Libelle soit brûlé par la main du Boureau , afin qu'un chacun sache qu'un pareil Ouvrage de mensonge ne mérite point d'autre réplique , &c.

On a reçu avis d'Allemagne , que quelques-uns des Entrepreneurs et des principaux Ouvriers de la Manufacture de Porcelaine , établie à Dresde , ayant pris des mesures pour abandonner la Saxe et pour aller s'établir dans les Etats du Margrave de Bareith , et leur dessein ayant été découvert , ils ont été arrêtez et conduits à Maissein , pour y être employez le reste de leurs jours aux travaux publics.

On apprend de Hanover , que les deux superbes Tombeaux , auxquels on travailloit depuis quelques années , dont l'un est destiné pour le feu Roy George I. et l'autre pour l'Evêque d'Osnabrug , son frere , viennent d'être achevez ; ces deux Pièces ont été faites sur les Desseins de M. Reetz , Premier Architecte de la Cour , qui s'est attiré par cet Ouvrage un aplaudissement universel. Tous ceux qui les voyent ne sçauroient assez en admirer la beauté , la magnificence et l'ordonnance. Les Décorations en sont toutes d'argent massif sur un fond de cuivre doré au feu. Ces deux Tombeaux sont exposez dans un des Apartemens du Château , où ils resteront pendant quelques jours , après quoi on les descendra dans le Caveau , afin d'y mettre les Corps du feu Roy et de l'Evêque d'Osnabrug.

ITALIE

I T A L I E.

Plusieurs Gentilshommes Romains sont entrez au service du Roy d'Espagne, et ils levent des Compagnies à leurs dépens.

Le Cardinal Acquaviva a fait mettre les Armes du Roy des deux Siciles sur la porte du Palais Farnese et sur celle du Bureau de la Poste, nouvellement établi pour les Royaumes de Naples et de Sicile.

E S P A G N E.

Les Lettres d'Oran du 23. Avril, marquent que le 10. du même mois les Maures qui sont soumis au Roy, et qu'on nomme les Maures de la Paix, ayant reçu avis qu'un Corps de Maures ennemis marchoit dans le dessein de les attaquer, leurs femmes et tous ceux d'entre eux qui n'étoient pas en état de porter les Armes, s'étoient retirez avec leurs Bestiaux entre les Forts et les Murailles de la Place; que le 12. quatre mille hommes de Cavalerie des Ennemis avoient paru à quelque distance d'Oran, et qu'ils s'étoient avancez sur trois colonnes; que les Maures de la Paix étoient aussi-tôt montez à cheval au nombre de 1500. hommes, et qu'étant allez au-devant des Ennemis, ils les avoient attaquez avec beaucoup de valeur, mais que tous leurs efforts n'avoient pû empêcher les Ennemis de s'approcher à la portée du Canon de la Ville, et que Don Joseph Vallejo, qui y commande et qui avoit eu la précaution de doubler la garde de tous les Forts, voyant ces derniers si proche des Remparts, avoit fait battre la Generale, et avoit ordonné de tirer sur eux; que les Ennemis ayant

H perdu

perdu plusieurs hommes et plusieurs chevaux , s'étoient retirez , et que les Maures de la Paix n'avoient eu qu'onze hommes de blessez et quelques-uns de tuez dans le combat.

Selon les mêmes Lettres , les Ennemis revinrent le lendemain vers les huit heures du matin , et Don Joseph Vallejo , après avoir fait distribuer des Armes et des munitions à ceux des Maures qui en avoient besoin , sortit de la Place avec 1500. Grenadiers , 200. Dragons et les Piquets. Il apuya sa droite au *Barranco* de la Fontaine , et sa gauche à la petite Mosquée de *Chavan*. Le Corps de bataille étoit commandé par Don Denis de Vargas , Lieutenant de Roy d'Oran ; Don Jean de Villalva et Angulo , Colonel d'Infanterie , étoit à la tête de l'aîle droite , et Don Joachim de Aranda , Colonel d'Infanterie , commandoit la gauche ; les Maures de la Paix partagerent leur Cavalerie en trois Corps , qui se mirent en bataille sur une même ligne ; celui qui formoit l'aîle droite étoit plus fort que celui qui étoit au centre , et que celui de l'autre aîle ; l'Infanterie des Maures étoit divisée en plusieurs pelotons et étoit armée de Sabres et de Fusils. Lorsque les Ennemis furent arrivez à une demie lieue des Troupes Espagnoles , ils se rangerent en forme de demie Lune , et ils étendirent la Cavalerie de leur aîle gauche , où ils avoient placé leurs meilleures Troupes. Les Espagnols ne firent pendant ce temps aucun mouvement , et les Ennemis s'étant avancez , attaquèrent l'aîle gauche des Maures de la Paix , qui les repousserent deux fois sans avoir perdu un seul homme. Vers les cinq heurs du soir on tira le Canon de tous les Forts sur les Ennemis et ils prirent la fuite. Ils demeurèrent tranquilles le 14. mais le 15. au matin

Le matin on les vit reparoître à peu près dans le même ordre de bataille que les jours précédents. Don Joseph Vallejo se mit aussi-tôt en marche à la tête de 1700. hommes d'Infanterie, de 200. de Cavalerie et d'un pareil nombre de Dragons à pied : ayant fait faire halte à ses Troupes auprès de la Mosquée de *Chavan*, il les rangea en bataille dans cet endroit, et fit défendre aux Paysans d'amener des Troupeaux dans la Plaine. Son aîle gauche étoit appuyée par la Mosquée, sa droite l'étoit par une Colline, et il avoit placé quatre Pièces de Canon vis-à-vis de son front de bataille : la disposition des Troupes des Maures de la Paix étoit la même qu'ils avoient observé le 12. et le 13. Les Ennemis se mirent en mouvement vers les 10. heures, et leur aîle gauche s'aprocha pour attaquer l'aîle droite des Espagnols, laquelle fut renforcée de quatre Compagnies de Grenadiers et de six Piquets. Après qu'ils eurent fait leur décharge de mousqueterie, les Espagnols firent la leur avec tant de succès, qu'ayant tué plusieurs Ennemis, ils les obligèrent de se retirer en désordre. Quelques heures après les Ennemis s'étant ralliez, détacherent quelques Troupes contre les Maures qui étoient à l'aîle gauche, et qui étoient soutenus par quatre Compagnies de Grenadiers; mais l'Officier qui commandoit ce Détachement, craignant de tomber dans quelques embuscades des Espagnols, n'osa s'avancer jusqu'à la portée du fusil, et les Ennemis, après avoir essuyé pendant quelque temps le feu du Canon que Don Joseph Vallejo avoit amené avec lui, furent forcez d'abandonner le champ de bataille et de retourner dans leurs quartiers.

PORTUGAL.

ON apprend de Lisbonne, que l'avantage remporté le 29. du mois de Janvier par les Troupes Portugaises qui sont dans Marzagam, a déterminé les Maures à abandonner leur Camp devant cette Place, qu'ils tenoient bloquée depuis 18. mois, et que le 27. Février, après avoir entièrement détruit leurs travaux, ils mirent le feu à leurs Baraques et ils se retirèrent dans des retranchemens qu'ils avoient construits à une lieue de la Ville.

Le lendemain au matin, le Commandant d'Azamor, suivi d'un Corps de 1000. hommes de Cavalerie, s'avança à la portée du Canon de Marzagam; et après avoir fait déployer un Etendard blanc pour signe de paix, il détacha un Officier pour sçavoir si des Députez chargez d'une commission de sa part, pouvoient avec sûreté aller trouver le Gouverneur.

Don Bernard Pereira de Berredo, qui avoit reçu avis que le nouveau Roy de Maroc avoit fait des propositions de Paix au Roy, et que S. M. avoit nommé des Commissaires pour traiter du rachat des Captifs Portugais, ayant répondu que ces Députez seroient reçus avec les égards convenables, dix des principaux Officiers des Maures se rendirent dans la Ville et dirent au Gouverneur que le Commandant d'Azamor avoit reçu ordre du Roy Muley Aly, de vivre en bonne intelligence avec les Portugais, et que si le Gouverneur vouloit accorder une entrevue à ce Commandant, ce dernier iroit avec une escorte de 100. hommes au lieu qui seroit marqué pour le rendez-vous.

Le Gouverneur assura les Députez qu'il au-
roit

soit volontiers un Entretien avec le Commandant d'Azamor , qui aussi-tôt après qu'ils lui eurent reporté cette réponse , se rendit à l'endroit que Don Bernard Pereira de Berredo avoit choisi pour la Conference. Celui-cy y arriva presque en même-temps , et l'un et l'autre étant descendus de cheval , ils se saluerent et se témoignèrent réciproquement le désir qu'ils avoient de voir la Paix rétablie entre les deux Nations.

Don Bernard Pereira de Berredo , étant ensuite rentré dans la Place , le Commandant d'Azamor demeura encore quelque temps pour voir faire l'exercice à 30. Portugais , avec un pareil nombre de ses Cavaliers. Avant qu'il se retirât , le Gouverneur lui envoya plusieurs présens pour le Roy Muley Aly , pour les Ministres de ce Prince et pour tous les principaux Officiers du Corps de Cavalerie qui s'étoit aproché de la Ville , et lorsque le Commandant d'Azamor partit , on le salua d'une décharge de neuf Pieces de Canon.

On a appris depuis que le Roy Muley Abdalla étoit au commencement d'Avril , avec les Troupes qui lui sont demeurées fidelles , dans la Ville de Terudante , qu'il a fait fortifier , et que le nouveau Roy Muley Aly , qui avoit établi sa résidence à Méquinez , ne paroissoit pas dans le dessein d'aller attaquer son frere.

H O L L A N D E , P A Y S - B A S .

LE Vaisseau l'*Esperance* est revenu depuis peu de Guinée à la Haye. Le Capitaine Hubert Evertse , qui le commande , a rapporté que le 20. du mois de Janvier dernier , pendant qu'il étoit à l'ancre devant Cassan dans la Riviere de Gambie , il avoit été attaqué par 50. Canots remplis

H iij de

1004 MERCURE DE FRANCE

de Negres armez , qui , malgré la vigoureuse résistance de l'Equipage , s'étoient emparez du Vaisseau ; que le Pilote et la plus grande partie de ceux qui étoient à bord de ce Bâtiment , avoient été tuez , et que les Negres avoient enlevé les Vivres , les Armes et toutes les Marchandises dont il étoit chargé. Le même Capitaine a ramené à la Haye heureusement son Vaisseau , à l'aide de quelques-uns de ses Matelots , à qui les Negres ont conservé la vie.

GRANDE-BRETAGNE.

LE grand nombre de meurtres que les Voyageurs commettent sur les chemins de Londres , a déterminé le Parlement à charger les Grands-Juges de dresser un Bill pour ordonner contre les Meurtriers un supplice plus rigoureux que celui auquel ils ont été condamnés jusqu'à présent.

Le 22. Avril , jour auquel le dernier Parlement rejetta en l'année 1733. le Bill pour augmenter les impositions sur les Boissons fortes et pour changer la maniere de les percevoir , la Population s'assembla tumultueusement pour célébrer , comme elle avoit fait l'année dernière , l'Anniversaire de cet Evenement , et elle brisa toutes les vitres de la maison du Chevalier Guillaume Billers , cy-devant Lord-Maire de Londres.

Comme les Ecueils qui sont auprès de Halmes , dans le Canal de Bristol , y rendent les naufrages très-fréquents , les Négocians de Bristol ont résolu de faire construire sur le Rocher qui est le plus dangereux de ces Ecueils , un Phare pour avertir les Pilotes de s'en éloigner lorsqu'ils seront dans le Canal , et le Parlement a consenti qu'ils levassent un droit sur tous les Vais-

Vaisseaux qui y entreront , jusqu'à l'entier remboursement de la somme qu'ils dépenseront pour cette Entreprise.

Le 26. de ce mois, le Roy se rendit à la Chambre des Pairs avec les ceremonies accoutumées , et S. M. ayant mandé la Chambre des Communes , fit le Discours suivant.

MY LORDS ET MESSIEURS, je suis bien aise que la fin des affaires qui vous ont occupé pendant cette session , me procure le moyen de vous donner quelque relâche après les peines que vous avez prises pour le service de votre Patrie. Je me suis obligé en même-tems de vous remercier des preuves réitérées que vous m'avez données de votre application à remplir votre devoir et à marquer votre zèle pour ma Personne et pour mon Gouvernement, ainsi que de la manière dont vous avez pourvu à la sûreté de l'Etat , selon que l'exigeoient les conjonctures présentes. J'ay donné une grande attention à la situation des affaires de l'Europe , et j'ai mûrement examiné les suites que peut avoir la guerre , soit qu'elle devienne plus generale , soit qu'elle continue seulement entre les Puissances qui y sont déjà engagées. La pacification de ces malheureux troubles paroissoit le plus sûr moyen de prévenir les dangers que nous devons craindre dans l'une ou l'autre de ces extrémités. Dans cette vue nous avons dressé avec beaucoup d'impartialité , et de concert avec les Etats Generaux des Provinces-Unies , un projet de Traité de Paix , dont nous avons lieu d'esperer un succès heureux , quoiqu'il n'ait pas produit l'effet que nous désirions. Les nouvelles résolutions qu'il conviendra de prendre dans cette conjoncture importante et critique dépendront principalement des événemens futurs ; ainsi je suis à présent dans l'impossibilité de consulter mon Parle-

ment et de concerter avec lui les mesures auxquelles il sera peut-être absolument nécessaire d'avoir recours. Soyex convaincus que les égards que j'ai constamment pour le bien public, pour la liberté de l'Europe, et en particulier pour le bonheur et la sûreté de ces Royaumes, ne me permettront pas de m'engager dans aucune démarche que l'honneur de ma Couronne et les intérêts de mon Peuple n'exigent et ne justifient. C'est pour parvenir à une fin si désirable, que j'attens de vous avec la confiance la mieux fondée tous les secours qui dépendront de votre zèle et de votre affection.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, Je vous remercie de bon cœur des subsides que vous avez accordés avec tant de joie et de promptitude pour le service de cette année. Ils ont été levés avec tant de succès et ils ont été employés à augmenter si à propos nos forces de Mer et de Terre, que je serai en état de m'en servir de la manière la plus avantageuse pour le bien public, selon que les occasions pourront le demander.

MYLORDS ET MESSIEURS, On ne peut assez louer la sage conduite que le Parlement a tenue dans un temps aussi difficile. La situation de nos affaires demande dans les résolutions, non-seulement toute la vigueur possible, mais encore de la prudence, pour ne point s'engager inconsidérément dans les troubles présents, et pour se précautionner en même-temps contre les dangers trop manifestes pour qu'il soit besoin d'en parler en détail, et qui peuvent nous intéresser directement ou indirectement. Comme il est nécessaire que j'aie cet Été dans mes États d'Allemagne, mon intention est que la Reine soit Regente pendant mon absence. Vous avez déjà éprouvé dans de pareilles occasions la justice et la sagesse de son administration. Je vous recommande
très

très-instamment de lui en rendre le poids aussi léger qu'il sera possible, en mettant, ainsi que je me flatte que vous y êtes portez par votre inclination, toute votre étude à conserver la Paix dans le Royaume et à rendre inutiles les tentatives qu'on pourroit faire pour inspirer un injuste mécontentement à mon Peuple, dont la félicité a toujours été et ne cessera jamais d'être le principal objet de mes soins.

Après le Discours du Roy, le Lord Chancelier prorogea le Parlement jusqu'au 23. du mois prochain.

A D D I T I O N.

ON a appris de Vienne, que les Regimens de Bevern, de Hautois, de Cordoue et de Ghilany, sont allez en Hongrie pour obliger les Mécontents qui se sont assemblez sur les Frontieres de Transylvanie, de quitter les Armes.

On assure que le Baron de Mormann a déclaré à l'Empereur de la part de l'Electeur de Baviere, que ce Prince n'accorderoit le passage dans ses Etats à aucunes Troupes qui n'appartiendroient pas à des Princes de l'Empire.

Les dernieres Lettres de Rome portent que la Fête de S. Stanislas fut célébrée le 7. May avec beaucoup de magnificence dans l'Eglise dédiée à ce Saint, laquelle appartient à la Nation Polonoise, et que le Duc de S. Aignan, Ambassadeur du Roy de France, y assista, ainsi que les Cardinaux Orthoboni, Belluga Acquaviva et Alexandre Albani, à la Messe qui fut célébrée par le Comte Zaluski, Ministre du Roy de Pologne. Le Pape, à l'occasion de cette Fête, a accordé

H/v une

1008 MERCURE DE FRANCE

une Indulgence plenièrè en forme de Jubilé, & ceux qui visiteroient l'Eglise de S. Stanislas trois jours consécutifs et qui y prioient pour les besoins de la Nation Polonoise. Un des trois jours marquez pour gagner l'Indulgence, le Pere d'Evoira, chargé des affaires du Roy de Portugal en cette Cour, se rendit à cette Eglise pour y entendre l'Office.

A R M E E D' I T A L I E.

LE Roy de Sardaigne arriva à Crémone le 11. de ce mois, et ayant trouvé toutes les dispositions faites pour assembler l'Armée, il en partit le lendemain, étant accompagné du Maréchal Duc de Noailles. Le Roy de Sardaigne a marché trois jours à la tête d'une partie des Troupes Françaises et Piemontoises qui étoient à portée de Crémone. Le 14. il campa à Sabionnette, où les Troupes qui occupoient differens quartiers sur l'Adda, s'étant rendus le même jour, l'Armée commandée par le Roy de Sardaigne s'est trouvée composée de 43. Bataillons et de 75. Escadrons.

Le Duc d'Harcourt, Lieutenant General, est campé à Bersello, avec un Corps d'Infanterie. Les 16. Bataillons et les 12. Escadrons qui étoient à Modene et à Reggio sous les ordres du Marquis de Savines et du Marquis de Montal, Lieutenans Generaux, s'avancerent le 16. à la Victoria.

Les Lettres de l'Armée d'Italie par lesquelles on a appris ces nouvelles, marquent que le Roy de Sardaigne avoit fait établir un Pont sur le Pô, entre Viadana et Bersello; que les Troupes du Roy d'Espagne devoient camper le 16. à un mille de Bologne, et que les Imperiaux avoient abandonné tous les Postes qu'ils occupoient en-deçà de l'Oglio.

On

On a appris en dernier lieu que les Troupes du Roy et celles du Roy de Sardaigne, qui avoient campé à Sabionette le 14. de ce mois, se sont avancées au Camp de Guastalla, où elles sont arrivées depuis quelques jours. Le Roy de Sardaigne a jugé à propos de faire descendre près de ce Camp le Pont qui avoit été établi entre Viadana et Bersello, et il l'a fait placer dans le même endroit que celui qui y étoit l'année dernière.

Il a fait repasser de l'autre côté du Pô six Bataillons et cinq Escadrons de ses Troupes, pour renforcer le Détachement resté sous les ordres du Marquis de Maulevrier, et le mettre en état de s'opposer aux entreprises des Ennemis, qui voyant notre Armée du côté du Pô, ont paru vouloir se repotter sur l'Oglio.

Depuis que le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Noailles se sont avancés au Camp de Guastalla, avec les Troupes Françoises et Piémontoises, le Comte de Konigseg a fait faire à son Armée plusieurs mouvemens si différens, qu'il est impossible de juger s'il veut conserver les postes de Gonzaga et de Reggiolo, ou s'il n'y laisse quelque détachement que pour couvrir sa marche.

On a sçu que ce General étoit allé le 19. à Gonzaga, et qu'il avoit augmenté le nombre de Troupes qu'il y avoit fait avancer; on a appris par d'autres avis, que les Impériaux qui avoient deux Ponts sur le Pô à Sabioncello, en établissoient trois autres sur la Secchia, mais les nouvelles les plus certaines qu'on ait pu avoir de la position des Ennemis, marquent qu'ils sont présentement à San-Benedetto; que leur droite est appuyée au Pô et à l'Abbaye, leur gauche à la Secchia, vis-à-vis de Guistello; qu'ils

H vj se

1010 MERCURE DE FRANCE

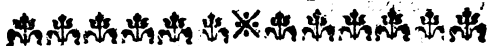
se retranchent dans ce Camp et qu'il ont garni d'Artillerie et de Chevaux de Frise les Chaussées des trois Nâvilles qu'ils ont devant eux.

Le Duc de Montemar partit de ce Camp le 20. après avoir eû une longue conférence avec le Roy de Sardaigne ; il est allé joindre les Troupes Espagnoles qui ont dû se mettre en marche le 22. pour venir camper le 24. leur droite à Buondino , et leur gauche vers la Concordia. Le Duc de Montemar reçut le 19. la nouvelle de la prise de Porto-Hercule , dont la Garnison a été faite prisonniere de guerre.

ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Selon les Lettres de Manheim , le Maréchal de Coigny s'y rendit le 11. et y dîna avec l'Electeur Palatin.

Les derniers avis reçus de Bruchsall , portent que le Prince Eugene y étant arrivé le 16. de ce mois , avoit envoyé ordre aux Troupes de Prusse et de Hanover de s'approcher du Necker , et à celles de Dannemarck de marcher du côté de Bergstrass. Les mêmes avis portent , que le Comte de Seckendorf , qui commande les Troupes Impériales postées depuis Mayence jusqu'à Heidelberg , avoit établi son quartier à Gernshelm.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 12. Avril , vers les 3. heures après midi , mourut à Rome , après une longue maladie , Nicolas Gaëtan Spinola , Genoïs , Cardinal Prêtre de l'Eglise Romaine , du Titre de S. Nérée et S.

S. Achillée, Préfet de la Congrégation des Confins, &c. à l'âge de 76. ans, un mois et 23. jours, étant né en Espagne le 20. Fevrier 1659. et de son Cardinalat 19. ans 3. mois et 28. jours. Le 13 au soir son corps fut porté à l'Eglise de S. André Della Valle, où le lendemain dans la matinée on lui fit un Service solennel, et le soir il fut transporté en l'Eglise du College de la Propagation de la Foi, où il fut inhumé. Ce Cardinal avoit passé par la plus grande partie des Charges de la Prélature Romaine, ayant été entr'autres Président de la Chambre Apostolique au mois de Septembre 1695. et Clerc de la même Chambre le 2. Mars 1696. Il fut désigné Nonce à Florence, et ensuite fait Archevêque de Thebes, *in partibus Infidelium*, le 4. Octobre 1708. depuis étant revêtu de la Charge d'Auditeur general de la Chambre Apostolique, le Pape Clement XI. le créa Cardinal le 16 Decembre 1715. fit la ceremonie de lui donner le Chapeau le 19. du même mois, et après avoir fait celle de lui fermer et ouvrir la bouche, il lui assigna le Titre Presbiteral de S. Sixte le 8. Juin 1716. il le quitta et opta celui de S. Nérée et de S. Achillée le 29 Janvier 1725. il avoit été fait Préfet de la Congrégation de la Consue au mois de Janvier 1718. il le fut depuis de celle des Confins. Il y a encore actuellement deux autres Cardinaux de cette Maison, qui sont Georges Spinola, du Titre de S. Agnès, de la création du 27 Novembre 1719. et Jean-Baptiste Spinola, du Titre de S. Cesarée, de celle du 28. Septembre 1733.

Le 23. Avril Joseph Charles-Emanuel-Philibert de Savoye, Duc d'Aoste, second fils de Charles-Emanuel Victor, Roy de Sardaigne,
Duc

1812 MERCURE DE FRANCE

Duc de Savoye , Prince de Piémont , &c. et de Polixene Christine-Jeanne de Hesse-Rhinfele-Rorhembourg , sa seconde femme , dont la mort est rapportée dans le Mercure de Janvier dernier , page 149. mourut à Turin , âgé de 3. ans , 11. mois 6. jours , étant né le 17. May 1731.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE Roy a accordé au Marquis de Chamarante , premier Maître d'Hôtel de la Reine , la permission de se démettre de cette Charge en faveur du Marquis de Chalmazel son Neveu.

S. M. a donné l'agrément du Régiment de Rouergue , Infanterie , au fils de M. de Berville , Lieutenant General de ses Armées.

La Reine se rendit le 19. de ce mois , à l'Eglise de la Paroisse de Versailles , où S. M. entendit la Messe , et communia par les mains du Cardinal de Fleury , son Grand Aumônier.

Le Roy a nommé M. le Marquis de Chabannes , Mestre de Camp des Dragons de la Reine , ci-devant Capitaine d'une

M. A. Y. 1735. 1013

D'une Compagnie dans le Régiment de ses Gardes Françaises , et Brigadier de ses Armées , Maréchal General des Logis de son Armée d'Italie. Il est Fils de M. le Marquis de Chabannes , Comte de Pionsasac , Colonel du Régiment de Navarre , Maréchal des Camps et Armées du Roy , Gouverneur des Isles d'Oleron , et d'Antoinette de Luzelbourg , Sœur du Comte de Luzelbourg , Chevalier de l'Ordre de Saxe , et Grand Maître de la Maison du feu Roy Auguste , de Pologne. M. de Chabannes , Major General de l'Armée d'Allemagne et Brigadier des Armées du Roy , M. le Comte de Chabannes , Maréchal des Camps et Armées du Roy , et le Chevalier de Chabannes Capitaine de Cavalerie dans Lourdat , sont les freres du Marquis de Chabannes , veuf de Philiberte de Saint Germain d'Apeson , héritiere de la Maison d'Apeson , dont elle a recüeilli la substitution. Il a eu de ce Mariage trois enfans. Gilbert-Gaspard de Chabannes, né en 1712. Ecclesiastique.

François de Chabannes , ci-devant Enseigne aux Gardes , et depuis Capitaine de Dragons dans le Régiment des Dragons de la Reine , qui sert depuis le commencement de la Guerre en Italie, né en 1714.

Joseph de Chabannes , né en 1716.

tonsuré

1014 **MERCURE DE FRANCE**
ton suré et pourvu par M. l'Archevêque
de Vienne du Prieuré de Nantua, Ordre
de Saint Benoist, dans le Bugey.

M. de la Gignais, Brigadier des Armées
du Roy, et Colonel du Régiment de Ber-
ry, ayant demandé au Roy la permission
de se retirer, S. M. a accordé l'agrément
de ce Régiment au Marquis de Molac,
Capitaine dans le Régiment de la Reine,
Cavalerie.

Le 9. de ce mois, la Reine de Polo-
gne tint sur les Fonts de Baptême, la fille
du Baron de Batincourt, Capitaine ré-
formé à la suite du Régiment de Bethune,
et Grand Maréchal de sa Maison, S.M.P.
avoit choisi pour Parrain le Comte de Be-
thune, Maréchal de Camp; elle nomma
l'enfant *Catherine-Louise*. La Cérémonie
fut faite dans la Chapelle de Saint Cyr,
par le Curé de la Paroisse.

L'Evêque d'Oleron ayant donné au Roi
la démission de son Evêché, S. M. y a
nommé l'Abbé de Montillet, Grand Vi-
caire de cet Evêché.

Le Roy a donné l'Abbaye de Grestain,
Ordre de Saint Benoist, Diocèse de Li-
zieux, à l'Abbé Malherbe.

Celle du Bouchet, Ordre de Cîteaux,
Diocèse de Clermont, à l'Abbé du Saillant.

Le

Le Prieuré de Bourgachard , Ordre de Saint Augustin , Diocèse de Rouen , à l'Abbé de Montjoie.

L'Abbaye reguliere d'Hieres, Ordre de Cisteaux , Diocèse de Toulon , à la Dame du Muy , Abbessse de Bon Lieu.

Celle de Bival , même Ordre , Diocèse de Rouen, à la Dame de Bois-le-Vicomte.

Et celle de Saint Paul de Beaurepaire , même Ordre , Diocèse de Vienne , à la Dame de Clermont Gessan , Religieuse Jesuitesse à Valence, et Sœur de Madame de Clermont, Abbessse de Chelles. La Maison de Gessan , en Dauphiné , est une des plus anciennes et des plus illustres du Royaume , c'est une Branche de celle de Clermont Tonnerre. N. . . . de Gessan ; Grand Oncle de la Religieuse qui donne lieu à cet article , étoit Grand - Maître de Malthe.

Les Maîtres de Musique et Musiciens de Paris firent célébrer le 27. du mois dernier dans l'Eglise de St Sulpice , un Service solennel pour le repos des ames de Mrs le Breton , Prêtre , Chanoine de S. Jean le Rond en l'Eglise de Paris ; Mehus , Prêtre et Chapelain de S. Honoré ; Bernier , Maître de Musique de la Chapelle du Roy ; Fouquet , Pere , ancien Organiste de Saint-Eusache , et Maulnoury l'un des vingt-quatre Violons du Roy , et Organiste de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles.

La

1016 MERCURE DE FRANCE

La Messe en Musique qui fut chantée par un très-grand nombre d'excellens Musiciens, est de la composition de M. de Montclair.

Le 19. May Fête de l'*Ascension*, et le 29. Fête de la *Pentecôte*, il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries, et l'on chanta différents *Motets* de M. de la Lande et d'autres Maîtres, dont l'exécution fait toujours beaucoup de plaisir. Les sieurs Bezossy, dont on a parlé plusieurs fois avec éloge, exécuterent pour la dernière fois différentes Pièces de *Simphonie* de leur composition, d'une manière très-brillante.

Le premier May, la Procession solennelle que l'Abbaye de S. Denis fait tous les sept ans à celle de Montmartre, fut faite avec les cérémonies accoutumées; nous avons donné un Mémoire circonstancié de cette célèbre Procession qui fut faite au mois de May 1728. On en peut voir le détail dans le *Mercure* du même mois de la même année, page 1050.

MANDEMENT de M. l'Archevêque de Paris, du 10. May 1735. Pour demander à Dieu la prospérité des Armes du Roy.

Charles - Gaspard - Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc, &c.

Plus, mes très-chers Freres, les succès des deux dernières Campagnes ont été glorieux pour la France, plus nous devons y reconnoître la protection du Tout-Puissant en faveur d'un Roy, qui en soutenant la Guerre la plus juste, ne se laisse

laisse point ébloüir par la superiorité de ses Armes, ni par le désir de faire des Conquêtes, et qui au milieu des plus grandes prosperités a toujours voulu la Paix.

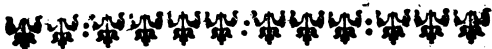
Mais si les graces que nous avons reçues nous penetrent de la plus vive reconnoissance , quelle confiance ne nous inspirent-elles pas pour en demander de nouvelles à celui qui protege si visiblement toutes nos entreprises? Venons donc aux pieds des Autels dans le tems que les Armées sont prêtes d'entrer en Campagne , offrir à Dieu des Prieres humbles et ferventes , afin qu'il continué de favoriser les Armes du Roy.

Joignons , Mes très-chers Freres , à la Priere de dignes fruits de penitence , pour obtenir de l'Arbitre Souverain de la Guerre et de la Paix , qu'il fasse cesser le fleau de la Guerre , que nous devons regarder comme la punition la plus terrible des pechez des hommes , et qu'il mette le comble à ses bienfaits , en accordant aux justes désirs de notre Auguste Monarque , une Paix solide et durable qui assure le bonheur de ses Peuples et la tranquillité de l'Europe.

A C T S C A U S E S , &c.

Le 29. de ce mois jour de la Pentecôte , le Roy tint un Chapitre de l'Ordre du S. Esprit ; dans lequel l'Infant Don Philippe , troisième fils du Roy d'Espagne , fut proposé pour être reçu Chevalier.





MORTS ET MARIAGES.

Nous avons reçu nouvellement un Mémoire par lequel on nous apprend que le 18. Octobre de l'année dernière 1734. D. François de la Font de Jean de S. Project, Marquise Douairière de Montal, mourut en son Château de Montal près d'Aurillac en Auvergne, âgée de 68 ans. Ses funérailles furent faites le lendemain, dans l'Eglise du lieu de la Roquebrou. Le Corps de Ville d'Aurillac y assista suivant l'usage, en Robes rouges et noires, et Chaperons, précédé des valets de Ville, ayant leurs casques de livrées, et portant des Torches chargées des Armes de la Ville, en considération de ce que les Seigneurs de Montalson reputent descendre d'un puiné de la famille de S. Gérard, Seigneur Comte d'Aurillac. La deffunte étoit fille de Jaques de la Font de Jean, Marquis de S. Project, et de Marie-Françoise, Marquise de Rilhac. Elle avoit épousé en premières nœces Antoine Castanet d'Armanhac, Marquis de Tauriac, Lieutenant General de la Province de Quercy, mort en 1693. dont elle n'a point eu d'enfans; et en secondes nœces le 7. May 1696. François d'Escars, Marquis de Montal et de la Roquebrou, Baron de Carbonnières, Itrac, S. Jean de l'Espinasse, Romegoux, &c. mort à Paris le 23. Janvier 1707. Elle a eu de celui-ci Joseph Bonaventure d'Escars, Marquis de Montal, qui a été marié le 11. Novembre 1732. avec Marie-Elizabeth de Lastic, fille de François de Lastic, Marquis de Siougeac,

geac, et de Marie de la Roche-Aymon, Françoise Thérèse d'Escars, mariée le 6. Juillet 1725. avec Simon de Gairic, Comte de Montastuc, Baron du Zech en Quercy, Marie-Anne d'Escars, mariée le 22. Fevrier 1729 avec Jaques-François de Salles d'Hautefort, marquis de Saint Chamans en Limosin; et Charles-Gabriel-Daniel d'Escars, mort le 5. du même mois d'Octobre 1734. La Genealogie de la Maison d'Escars en Limosin, connue dans son origine, qui est fort ancienne sous le nom de Perusse, est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, troisiéme Edition, deuxiéme Volume, page 218. Elle porte de *Guenles au Pal vairé*.

Le 26. Avril, *Pierre Pecquot*, Seigneur de *S. Maurice*, Conseiller honoraire en la Grand-Chambre du Parlement de Paris, où il avoit été reçu le 11. Fevrier 1684. après avoir été Conseiller au Chatelet depuis 1676. mourut à Paris dans la 77. année de son âge, étant né le 31. Octobre 1658. Il étoit fils aîné de Pierre Pecquot, Seigneur de *S. Maurice*, Conseiller Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France et de ses Finances, Secrétaire et Greffier ordinaire des Conseils d'Etat et privé de S. M. auparavant Receveur general des Finances de Berri, et Garde des Rôles des Offices de France, mort le 23. Septembre 1697, et de Catherine de Lattaingant, morte le 7. Fevrier 1709. et il avoit été marié le 16. Janvier 1686. avec Marie - Claude Dappougny, fille de feu Claude Dappougny, Seigneur de Jamberville et de Serincourt, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, et Fermier General des Fermes de S. M. et de feu Claude Bruchet. Il en laisse Pierre-Claude Pecquot, Seigneur de *S. Maurice*, né le treize Fevrier 1687. qui a été successive-

ment

ment Substitut du Procureur General au Parlement de Paris , Conseiller au même Parlement , et President en la Chambre des Comptes de Paris , et qui a épousé au mois de Juillet 1719 une fille d'Antoine Chaumont , Seigneur d'Ivry sur Seine, Conseiller Secretaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances , et de Marie-Catherine Barré ; et Marie Angelique Pecquot de S. Maurice , née le 7. Fevrier 1703. et mariée le 10. Septembre 1725. avec Antoine Huet , Seigneur d'Ambrun , Gentilhomme de Normandie , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , et Mestre de Camp de Cavalerie , veuf d'Anne Froment de Villeneuve.

Le 6. May , *Nicolas l'Herminier* , Prêtre Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , du 31 Mars 1689. Archidiacre de Passais, ancien Chanoine , et Théologal de l'Eglise du Mans , mourut à Paris septuagénaire.

Le 7. *Isabelle Bachelier* , veuve depuis le six Juin 1720. de Jean-Baptiste Hélistant , Doyen des Conseillers de Ville , et ancien Echevin de Paris , mourut âgée de plus de 80. ans , laissant deux filles non mariées. Feu Jean-Baptiste Hélistant , son fils , qui avoit été reçu Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , le 29. Janvier 1728. mourut le 4. May 1729.

Le 8. *Noël Danycan de l'Espine* , de S. Malo , Conseiller Secretaire du Roi , Maison Couronne de France et de ses Finances , et Chevalier de l'Ordre Royal de S. Michel depuis 1706. ci-devant Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , mourut subitement d'une attaque d'apoplexie à Paris , dans un âge avancé. Il avoit épousé en secondes noces Helene-Victoire Margot , qu'il laisse veuve avec des enfans fort jeunes.

Il avoit eu de feuë Marguerite Chantoiseau , sa premiere femme , Noël Danycan , Seigneur de Landivisiau, d'abord Conseiller au Parlement de Paris le 18. May 1707. puis Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, le 13. Decembre 1710. Intendant du Commerce, et ensuite Conseiller au Conseil de Commerce, et enfin Inspecteur de la Compagnie des Indes , mort le 9. Octobre 1730. dont la veuve Marie-Philippe Sanson , fille de Claude- Joseph Sanson , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, et Intendant à Soissons , mort le 1. Novembre 1704. étant nommé à l'Intendance de Rouen , et de Marie-Anne de Maupcou , se remaria au mois de May 1731, avec Noguez de la Garde , Mousquetaire du Roy , et mourut en couches au mois de Juillet 1734. âgée de 42. ans , laissant de son premier mari trois fils , son aîné étant mort peu de temps avant elle , Jean-Baptiste-Julien Danycan, reçu Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , le 11. Septembre 1716. et qui épousa le 5. Avril 1714. Claude-Charlotte de Tilly , fille de Charles de Tilly , Marquis de Blaru , Seigneur de Jeufosse , le Port de villez , Lieutenant de Roy de l'Isle de France , et de Caterine-Elizabeth de Manneville, et Marguerite-Pelagie Danycan, mariée le 25. Octobre 1708. avec Michel-Charles Amelot , Seigneur de Gournay , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , puis Président à Mortier du Parlement de Paris , dont elle est restée veuve le 25. Decembre 1730. avec des enfans.

Le 10. May mourut subitement à Paris , Pierre Maurice Harenger , Sousdiacre , Chanoine de l'Eglise Royale , Collegiale , et Paroissiale de S. Germain l'Auxerrois , et Prieur de Saugé. Il possédoit

possédoit un fort beau Cabinet de Tableaux , Desseins , Estampes , Bronzes , Porcelaines , &c.

Le même jour D. Marie-Françoise Houallet, veuve depuis le mois de Decembre 1723. de Claude Guillois , Conseiller du Roy , Receveur general , et Payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris , mourut d'une troisième attaque d'apoplexie, âgée d'environ 57. ans, ayant eu pour enfans Claude-Françoise Guillois , mariée à l'âge de 24. ans, le 12. Juillet 1718. avec Jean-Baptiste Camille de Bragelongne, Conseiller au Parlement de Paris , dont elle a eu un grand-nombre d'enfans ; Marie-Marguerite-Jeanne Guillois , mariée avec Nicolas Pinon , frere d'Ange Pinon , Conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Paris ; et Marie-Anne-Louise Guillois , qui fut mariée en 1724. avec Louis de Marandon , Seigneur de la Maisonfort , Conseiller Secretaire du Roy , Maison Couronne de France et de ses Finances , et Receveur General des Finances en Berri , et qui mourut de la petite vérole le 20. Decembre 1731. âgée de 29. à 30. ans sans laisser d'enfans.

Le 12. May a été célébré le mariage de Louis-Antoine de la Roche , Marquis de Rambures et de Fontenilles, Comte de Courtenay, Baron de Cessac, Seigneur d'Authy , Lambercourt , &c. Colonel du Regiment de Navarre , par commission du 6. Mars 1719. et Brigadier des Armées du Roy de la Promotion du 1. Août 1734. âgé d'environ 37. ans , veuf sans enfans de D. Marguerite-Benigne Bossuet , morte le 25. Octobre 1728. âgée de 26 ans, et fils aîné de feu François de la Roche-Monluc-Cazillac, Marquis de Fontenilles, Comte de Courtenay, Sire de Rambures , Baron de Cessac , Seigneur d'Authy , Lambercourt , &c. mort

mort au mois d'Avril 1728. âgé de plus de 80. ans, et de D. Marie-Thérèse de Mesmes, sa veuve, sœur de feu Jean-Antoine de Mesmes, Premier President du Parlement de Paris, mort le 23. Août 1723. avec Dlle Elizabeth Marguerite de S. Georges de Verac, fille de Cesar de S. Georges, Marquis de Couché-Verac, Baron de la Roche de Bords, et de Château-Garnier, Chevalier des ordres du Roy, Lieutenant-General de ses Armées, et Lieutenant-General pour S. M. du haut et bas Poitou, Chatel-Leraudois et Loudunois, et de feu D. Catherine-Marguerite Pionger, vivante son épouse, morte en 1719.



ARRESTS NOTABLES.

ARREST du 2. Janvier 1735. dont voici la teneur. Le Roy s'étant fait représenter deux Imprimez qui commencent à se répandre, sans nom d'Imprimeur, sans privilege, ni permission, l'un, sous le titre de *Lettre de M. l'Evêque Duc de Laon à MM. les Archevêque et Evêques de la Province de Reim*; l'autre, qui n'est presque que la repetition du premier, sous le titre de *Lettre de M. l'Evêque Duc de Laon au Roy*, Sa Majesté a reconnu, que si ces deux Ecrits ne peuvent être regardez que comme des libelles, par la forme dans laquelle on les présente au Public, ils en portent encore plus tous les caracteres, par l'esprit de malignité et d'emportement qui paroît les avoir dictez: Que sous le voile d'un prétendu zele, qui ne respire que le trouble et la division, l'on entreprend d'y atta-

I quer

quer tous ceux qui travaillent , sous les ordres du Roy , à maintenir la tranquillité publique , et qu'on n'y conserve pas même le respect qui est dû à la majesté du Thrône , et à l'autorité du Souverain. Qu'il semble d'ailleurs , que l'Auteur de deux Lettres si remplies de faits supposez , d'expressions équivoques , et de tours artificieux ; ait eu principalement en vue de commettre , s'il le pouvoit , le Sacerdoce avec l'Empire , et de diviser deux Puissances , dont l'union et le concert n'ont jamais été plus nécessaires pour le bien de l'Eglise et de l'Etat : Que malgré toutes les preuves éclatantes que le Roy a données de son attention constante et invincible à faire respecter l'autorité spirituelle , et à protéger les droits sacrez de l'Episcopat , on ose parler de Sa Majesté , comme si Elle pouvoit être capable de vouloir les usurper ; et l'on porte la licence jusqu'à ne pas rougir de comparer des Arrêts où le Roy n'inspire que la soumission aux décisions de l'Eglise , tant de fois affirmées par son autorité , avec ces Loix d'odieuse memoire , où l'on a vû des Empereurs , trompez par les heretiques , autoriser les erreurs les plus manifestes , et vouloir abolir , s'il étoit possible , ou du moins altérer la saine doctrine. Le Roy ne scauroit donc reprimier trop promptement les efforts que l'on fait pour émouvoir les esprits par de si indignes comparaisons , et pour oposer temerairement le nom auguste de la Religion à une autorité qui en a été , et qui en sera toujours le plus ferme appuy ; Sa Majesté se portera même d'autant plus volontiers à supprimer un Ecrit si pernicieux , que par là Elle continuera de montrer à tout son Royaume , qu'Elle n'employe son au-

torité

torité que contre des excez qui nuisent à la cause qu'on veut soutenir avec de si mauvaises armes , pendant que Sa Majesté ne cesse d'apprendre à ses Sujets , par son exemple encore plus que par ses Loix , à révérer les jugemens de l'Eglise , et à s'y soumettre pleinement ; A quoi étant nécessaire de pourvoir , Sa Majesté étant en son Conseil , a ordonné et ordonne que lesdits Ecrits , dont l'un a pour titre : *Lettre de M. l'Evêque Duc de Laon à MM. les Archevêque et Evêques de la Province de Reims* , et dont l'autre est intitulé : *Lettre de M. l'Evêque Duc de Laon au Roy* , seront et demeureront supprimés , comme contenant des propositions et des expressions temeraires , séditieuses , contraires au respect qui est dû au Roy et à son autorité , attentatoires aux maximes du Royaume , tendantes à émouvoir les esprits , et à troubler le tranquillité publique. Enjoint Sa Majesté à tous ceux qui ont des exemplaires desdits Ecrits , de les remettre incessamment au Greffe du Conseil , pour y être lacerez. Fait défenses à tous Imprimeurs , Libraires , Colporteurs et autres , de quelque état , qualité ou condition qu'ils soient , d'en imprimer , vendre , débiter , ou autrement distribuer , à peine de punition exemplaire &c.

ARREST de la Cour des Aydes de Paris , du 14. Janvier 1735. qui reçoit Antoine Dubost , Sous-Fermier des Aydes de la Generalité de Paris , apellant d'une Sentence des Officiers de l'Election de Tonnerre , du 17. Novembre 1734. qui avoit condamné les nommez Gaupillat et le Nan , seulement aux depens , faute par eux d'avoir justifié dans les six semaines , du paiement

I ij des

1026 MERCURE DE FRANCE

des Droits de Gros des Vins par eux enlevés et destinés pour Paris : Ordonne sur les Conclusions de M. le Procureur General , par provision l'exécution de la Contrainte décernée par ledit Dubois , qui avoit été déclarée nulle par ladite Sentence. sous prétexte qu'elle avoit été visée par le sieur Deon , Conseiller en ladite Election , et scellée par lui-même , et que l'Article XIII. du Titre IV. de la Vente en gros et du transport du Vin, de l'Ordonnance de 1680. sera exécuté selon sa forme et teneur.

ORDONNANCE du Roy , du 15. Janvier , pour faire observer une exacte discipline par les Deserteurs , en allant joindre les Régimens où ils doivent servir à l'Armée d'Italie.

AUTRE du 16. Janvier , portant Règlement sur le Prest des Cavaliers , Hussards et Dragons , à commencer du premier Fevrier 1735.

ARREST du 18. Janvier , qui regle la forme en laquelle les Fermiers des Domaines doivent compter du produit des amendes de consignation , &c.

AUTRE du 25. Janvier , qui en interpretant les Articles I. et IV. de l'Arrêt du Conseil du 17. Janvier 1730. ordonne que la largeur des Tiretaines de la premiere qualité . appellées Tiretaines fortes , et des Droguets croisez , qui se fabriquent dans l'étendue de l'Election de Vire , et dans la Paroisse de Condé , sera et demeurera réduite à demi-aune un seize au retour du foulon , au lieu de celle de demi-aune demi-quatre prescrite par lesdits articles ; sans néanmoins qu'il

qu'il puisse être employé dans la chaîne desdites étoffes, moins de trente-quatre portées de quarante fils chacune, conformément ausdits Articles I. et IV. dudit Arrêt du 17. Janvier 1730.

AUTRE du 29. Janvier, portant Reglement sur le commerce du Grabeau d'Indigo, par lequel il est dit que le Roy étant informé qu'il s'est commis des fraudes sur du Grabeau d'Indigo, qui a été envoyé au Levant, lequel s'est trouvé meslé de mauvaises drogues; et S. M. voulant empêcher à l'avenir un abus si contraire à la bonne foi du commerce, ordonne l'exécution des six Articles contenus dans ledit Arrêt, &c.

ORDONNANCE du Roy, du 31. Janvier, qui regle le rang entre les Capitaines des Compagnies détachées de la Garde-Côte, par laquelle il est dit que S. M. ayant réglé par son Ordonnance du 4. Novembre de l'année dernière, que les Capitaines des Compagnies détachées des Milices Gardes-Côte, seroient pourvus de ses Commissions; et estimant convenable d'expliquer ses intentions pour le rang et le commandement entre eux, elle a ordonné et ordonne l'exécution des huit Articles contenus en ladite Ordonnance, &c.

ARREST du premier Fevrier, qui en interpretant l'article III. de l'Arrêt du Conseil du 9. Fevrier 1734. dispense les Gardes-Jurez de la Communauté des Fabriquans de Serges et Etamines de la Ville d'Alençon, actuellement en exercice et ceux qui leur succéderont à l'avenir dans les fonctions de Gardes-Jurez de lad. Communauté, d'avoir chacun leur Coin ou Marque

108 MERCURE DE FRANCE

particulière , et de faire graver la première Lettre de leur nom et leur surnom en entier sur les Coins ou Marques dont ils se serviront pour apliquer le Plomb de fabrique sur les Etoffes qu'ils auront visitez , à condition que la date de l'année d'exercice sera gravée sur lesdits Coins ou Marques ; suivant ce qui est prescrit par l'article II. dudit Arrêt du 9. Février 1734. et à la charge par lesdits Gardes-Jurez d'être solidairement garants des Plombs qu'ils auront apliquez.

AUTRE de la Cour des Aydes, du même jour , qui reçoit le Fermier appellant d'une Sentence de l'Election d'Amiens, du 23. Décembre 1734. par laquelle il est fait défense aux Commis de faire aucunes visites chez les Notables et Bourgeois , ni de faire ouvrir les portes sans avoir obtenu la permission des Juges de ladite Election, et défend de mettre ladite Sentence à execution.

ORDONNANCE du Roy , du 2. Fevrier , qui défend aux Négociants François , d'adresser ou faire adresser directement ni indirectement , des Marchandises , fruits ou denrées à des Etrangers établis dans les Echelles du Levant.

DECLARATION DU ROY , du 5. Février , qui renouvelle les défenses faites aux nouveaux Convertis de vendre leurs biens sans permission.

ARREST du 8. Fevrier , qui ordonne que les Pourvûs ou Propriétaires des Offices de Maires et de Greffiers de la Province du Languedoc, continueront de payer l'Annuel sur le même pied qu'ils

qu'ils l'ont payé ou dû payer jusqu'au rétablissement des Offices municipaux.

Et qu'il en sera usé de même pour les Pourvûs des Offices de Greffiers et de Procureurs de S.M. des Villes et Communautés de la Province de Dauphiné.

AUTRE du même jour, qui proroge jusqu'au dernier Décembre 1735. l'exemption des droits d'entrée sur les Bestiaux venant des Pays Etrangers dans le Royaume.

NOUVELLE ORDONNANCE de Police, du 10. Fevrier, portant nouveau Reglement sur tout ce qui doit être observé pour prévenir les Incendies qui arrivent dans Paris; et qui ordonne l'exécution des XXI Articles contenus en la dite Ordonnance, sous les peines y portées.

ARREST du 15. Fevrier, qui ordonne qu'en payant par le Clergé de Strasbourg la somme de quinze mille livres par chacune année, ses biens demeureront déchargez de l'exécution de la Déclaration du 17. Novembre 1733. au sujet de la levée du Dixième.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par la Ville de Paris la somme de cent mille livres par an, tant que le Dixième aura lieu, elle ne sera point comprise dans les rôles de cette imposition, pour raison des revenus patrimoniaux, domaines, octrois et autres qui lui appartiennent.

AUTRE du même jour, qui subroge M. de Machault d'Arnouville, Maître des Requêtes,
I iij pour

1030 MERCURE DE FRANCE
pour le rapport des affaires de la succession du
sieur Fargès.

AUTRE du même jour , qui permet le transport des Grains du Poitou à l'Etranger , par les Ports de Marans , Generalité de la Rochelle et des Sables d'Olonne , Generalité de Poitiers.

AUTRE du même jour , qui déboute les Maire et Echevins , Syndics et habitans de la Ville du Havre , de l'opposition par eux formée à l'Arrêt du Conseil du 25. May 1734. portant que tous les Armateurs et Négocians qui armeront dans cette Ville des Vaisseaux destinez pour les Isles Françoises de l'Amerique , jouiront de l'exemption des droits d'Outrois de ladite Ville sur toutes les Marchandises et denrées employées à leur commerce , ou à l'approvisionnement et avituaillement de leurs Vaisseaux , &c.

ORDONNANCE DU ROY , du même jour , concernant les Engagemens et Congez limitez des Soldats de Marine.

ARREST du 22. Fevrier , qui confirme la cession faite par le sieur Joseph Germain , au profit des sieurs Scellier et de la Croix , du Privilege exclusif de la Manufacture Royale de Seignelay , pour la fabrique des Serges façon de Londres , et autres Etofes exprimés dans l'Arrêt du 17. Juillet 1731.

AUTRE du 22. Fevrier , qui nomme des Commissaires pour juger diffinitivement et en dernier ressort tous les Procès mûs et à mouvoir entre les Directeurs , Ingénieurs , Entrepreneurs , Fournisseurs

nisseurs et autres, employez aux Travaux du Canal de Picardie.

AUTRE du même jour, qui maintient le sieur Richer, Lieutenant en la Maîtrise des Eaux et Forêts d'Auxerre, dans les Privileges et Exemptions attribuez à son Office par l'Ordonnance de 1669 et le décharge de la nomination faite de sa personne le 26. Decembre 1734. à la Charge de Marguillier de sa Paroisse, sauf aux Curé et Marguilliers de ladite Eglise de proceder à une nouvelle Election, si bon leur semble.

ARREST du Parlement, du premier Mars au sujet d'un Bref.

Ce jour les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit : Qu'ils n'avoient point eû jusqu'ici de connoissance d'un Bref de Rome, du 19. Juin dernier, dont l'Imprimé vient de tomber entre leurs mains par la communication que la Cour leur a fait donner d'une Requête de M. l'Evêque d'Auxerre. Que c'est assez qu'ils trouvent dans ce Bref la condamnation & la suppression d'un Mandement de ce Prélat, prononcées en consequence et sur le fondement d'un avis de l'Inquisition, pour que leur Ministere doive agir lui-même et employer les voyes de Droit qui lui sont ordinaires en de pareilles occasions. Que rien de ce qui émane directement ou indirectement de l'Inquisition, ne peut être reçu ni même toléré en France ; et, qu'en particulier pour ce qui regarde les Evêques du Royaume, il est des regles prescrites par les saints Canons, et que nous avons reçues de nos Peres, dans lesquelles l'autorité même du Pape,

I v quelqu-

1032 MERCURE DE FRANCE

quelque respectable qu'elle soit , doit se renfermer. Qu'ils pourroient d'ailleurs faire observer dans ce Bref diverses clauses que l'on a toujours regardées comme abusives en France , et contre lesquelles on n'a jamais cessé de reclamer. Que dans ces circonstances ils ont crû devoir demander à la Cour d'être reçus apellans comme d'abus d'un Bref aussi contraire à nos Maximes , et qu'en même temps il lui plaise de prononcer des défenses de le recevoir , de le publier et de le répandre : Que c'est à quoi tendent les Conclusions par écrit qu'ils laissent à la Cour , avec l'Exemplaire du Bref.

Eux retirez :

Vu le Decret ou Bref du Pape , daté du 19^e Juin 1734. portant condamnation et prohibition du Mandement de M. l'Evêque d'Auxerre , du 26. Décembre 1733. ensemble les Conclusions par écrit du Procureur Général du Roy , la matière mise en délibération :

La Cour reçoit le Procureur General du Roy appellant comme d'abus dudit Bref ou Decret , et c pendant enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires de les apporter incessamment au Greffe Civil de la Cour ; Fait inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient , de l'imprimer , vendre , débiter ou autrement distribuer sous telles peines qu'il apartiendra , &c.

SENTENCE DE LA VILLE , du 5. Mars , qui condamne Pierre Gaze , Jean-Baptiste la Motte et Jean la Durée , fils , accusez et contumax , d'être conduits et menez aux Galeres , pour y servir pendant l'espace de neuf années ; préalablement flétris des trois Lettres G. A. L. sur la Place

Place aux Veaux , et en dix livres d'amende , pour avoir nuitamment volé des Poissons dans une Boutique au Port de ladite Place aux Veaux.

DECLARATION DU ROY, du 8. Mars 1735. Portant Reglement pour la Fabrication des Bouteilles et Caraffons de Verre. Registrée au Parlement.

Louis , &c. Les plaintes qui nous ont été faites sur les differens abus qui se sont introduits dans la fabrication des Bouteilles et Caraffons de Verre destinez à renfermer les Vins et autres Liqueurs , soit par la mauvaise preparation de la matiere dont ils sont composez , ce qui cause la corruption des Vins et Liqueurs , soit par le défaut de matiere suffisante pour rendre ces sortes d'ouvrages solides , soit enfin par le défaut de contenance ou jauge des Bouteilles et Caraffons , nous ont déterminé , pour l'interêt public , à y pourvoir par un Reglement précis. A ces causes , de l'avis de notre Conseil , et de notre certaine science , pleine puissance et autorité Royale , Nous avons par ces présentes , signées de notre main , dit , déclaré et ordonné , disons , déclarons et ordonnons , voulons et nous plaît ce qui suit.

ART I. La matiere vitrifiée servant à la fabrication des Bouteilles et Caraffons destinez à renfermer les Vins et autres Liqueurs sera bien raffinée et également fondue , ensorte que chaque Bouteille ou Caraffon soit d'une égale épaisseur dans toute sa circonference.

II. Chaque Bouteille ou Caraffon contiendra à l'avenir pnte , mesure de Paris et ne pourra être au-dessous du poids de vingt-cinq onces , les demis et quarts à proportion , quant aux Bouteilles ou Caraffons doubles et au-dessus , ils se-

Nvi ront

1034 **MERCURE DE FRANCE**
ront aussi d'un poids proportionné à leur grandeur.

III. Voulons que tous Entrepreneurs et Maîtres de Verreries, Marchands Fayangiers et autres vendans Bouteilles , se conforment au poids et à la contenance ou jauge portez par l'Article précédent : leur défendons de fabriquer , ou faire fabriquer , faire entrer dans le Royaume , vendre et débiter aucunes Bouteilles ou Caraffons qui ne soient du poids et jauge ci-dessus , soit qu'ils aient été fabriquez dans le Royaume ou en Pays Etrangers , à peine de confiscation , et de deux cent livres d'amende contre chacun des contrevenans. N'entendons neantmoins comprendre dans la prohibition ci-dessus , les Bouteilles qui se fabriquent en Alsace pour y être consommées, mais celles que l'on voudroit introduire dans le reste du Royaume.

IV. Voulons pareillement que tous Marchands de Vin , Cabaretiers , Aubergistes et autres vendans Vin , Cidre et Biere en Bouteilles ne puissent se servir, même les Commissionnaires des Provinces envoyer aucunes Bouteilles qui ne soient du poids et de la contenance portez par l'Art. II. à peine de quatre cent livres d'amende , et de confiscation des Vins ; à l'exception des Bouteilles qui entreront dans le Royaume remplies de Vins de Liqueurs , et Liqueurs fortes seulement.

V. Ordonnons que tous Marchands Fayangiers et autres vendans Bouteilles , tous Marchands de Vin , Cabaretiers , Aubergistes et autres vendans Vin , Cidre et Biere , seront tenus de faire dans quinzaine , à compter du jour de la publication des présentes , aux Greffes de la Police de chaque Ville du Royaume , leurs déclarations de la quantité de Bouteilles et Caraffons qu'ils

qu'ils pourront avoir dans leurs Magasins , tant du poids et jauge fixez par l'Article II. qu'au dessous dudit poids et jauge , soit des Fabriques du Royaume ou des Pays Etrangers , à peine de deux cens livres d'amende et de confiscation desdites Bouteilles et Caraffons , dont il n'auroit pas été fait déclaration dans ledit délai.

VI. Et néanmoins pour faciliter la vente et le débit desdites Bouteilles et Caraffons , permettons ausdits Fayanciers et autres qui en font commerce , de les vendre et distribuer pendant le tems et espace d'un an , à compter pareillement du jour de la publication de la présente Déclaration , passé lequel tems , toutes les Bouteilles et Caraffons qui n'y seront pas conformes , seront confisquez et cassez , et ceux auxquels ils appartiendront condamnez chacun en deux cens livres d'amende.

VII. Les amendes et confiscations qui seront prononcées pour raison des contraventions faites aux présentes , seront appliquées ; sçavoir un tiers à notre profit , un tiers aux Dénonciateurs , et un tiers aux pauvres de l'Hôpital le plus prochain du lieu où les Jugemens seront rendus. Voulons que lesdites amendes ne puissent être remises ni modérées sous quelques prétexte que ce puisse être.

VIII. Voulons que toutes les contestations qui pourront naître , pour raison de l'exécution des présentes , soient jugées en premiere instance ; sçavoir , dans notre bonne Ville de Paris , par le Lieutenant General de Police , et dans les autres Villes du Royaume , par les Officiers de la Police , auxquels Nous attribuons toute Cour et Jurisdiction , privativement à tous autres Juges , sauf l'appel en nos Cours de Parlement. Si contraventions en mandement , &c.

1016 MERCURE DE FRANCE

EDIT DU ROY, donné à Versailles au mois de Mars 1735, Registré en la Chambre des Comptes le 28. dudit mois, portant que les Rentes viagères en forme de Tontines, créées par Edit du mois d'Août 1734. seront payées par les Payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et contrôlées par leurs Contrôleurs.

Augmente la finance de leurs Offices ainsi que leurs gages, taxations et droits d'exercice.

Les maintient et confirme dans l'exemption du Dixième.

Dans le droit de payer et de contrôler toutes les rentes créées, et celles qui pourroient l'être à l'avenir, sous quelque dénomination qu'elles puissent être, et assignées sur les revenus de l'Etat.

Et que le nombre des parties de rentes établies sur ledit Hôtel de Ville, demeurera fixé à cinquante, sans pouvoir être augmenté.

SENTENCE DE POLICE, du 11. Mars, qui fait défenses à toutes femmes vendantes et étalantes dans les Halles et Marchez de cette Ville, de se quereller et de troubler la tranquillité publique, et condamne la nommée Bitaille en 30. liv. d'amende pour y avoir contrevenu.

ARREST du 15. Mars, qui fait défenses à tous Suisses, Portiers et Domestiques des Maisons et Hôtels, de vendre aucuns vins en gros ou en détail, soit à Pot ou à Assiete, dans la Ville et Fauxbourgs de Paris, sous peine de 500. livres d'amende, et en cas de récidive, de celle de 1000. livres, et de punition corporelle, &c.

A R R E S T du 22. Mars, qui interdit l'en-
trée

trée dans le Royaume . d'une écorce d'arbre appelée Quina faux , ou faux Quinquina , ou Quinquina femelle ; et fait deffenses à tous Marchands , Epiciers , Droguistes et Apoticaire , d'en acheter , et d'en vendre ni débiter , sous les peines y portées.

ORDONNANCE DU ROY du 26. Mars , portant Reglement sur les Décomptes qui doivent être faits à l'Infanterie françoise qui a servi sur la frontiere d'Allemagne pendant la campagne 1734. en conformité des revûes qui en seront faites dans les dix derniers jours du mois d'Avril prochain , au lieu de celle du premier , indiquée par l'Ordonnance du cinq Janvier dernier.

ARREST du Parlement du 29. Mars , qui condamne Pierre-Romain Levert , d'être attaché au carcan , ayant écriteaux devant et derriere : Voleur de Poissons : et aux Galeres pendant trois ans , préalablement marqué de trois Lettres , G. A. L. et a sursis à faire droit sur l'accusation intentée contre Jacques Giffard.

AUTRE du 30. Mars , pour faire fournir du pain de munition aux Troupes qui seront dans les places frontieres d'Allemagne , du pays Messin et de Flandre pendant la campagne prochaine.

ARREST du Conseil du même jour , qui ordonne que ceux des Contrôlenrs des rentes sur lesquels il y a des saisies , opositions , ou autres empêchements faits entre les mains de leurs Payeurs , ou qui pourroient survenir , seront payez

1038 MERCURE DE FRANCE

payez de leurs gages et droits d'exercice échus et à échoir, jusqu'à concurrence de l'augmentation de finance qu'ils sont tenus de fournir suivant l'Edit du présent mois, nonobstant les dites saisies, oppositions, ou autres empêchements faits ou à faire, dont il est fait pleine et entière main levée à cet égard seulement.

ARREST de la Chambre des Comptes du premier Avril 1735. qui ordonne qu'en payant par les Payeurs et les Contrôleurs des rentes, la nouvelle finance portée par l'Edit du mois de Mars dernier, dans les temps fixez par le Rôle arrêté au Conseil le 29. du même mois, ils jouiront conformément audit Edit, des gages, taxations et droits d'exercice à eux attribués, à commencer du premier Janvier aussi dernier, nonobstant ce qui est porté par l'Arrêt de la Chambre du 28. du même mois, intervenu à l'enregistrement dudit Edit.

ORDONNANCE DU ROY du premier Avril, portant Reglement pour le paiement des Troupes de Sa Majesté, pendant la Campagne prochaine.

ARREST du Conseil d'Etat du 2. Avril, dont la teneur suit

Le Roy s'étant fait représenter un imprimé qui se répand depuis quelques jours dans le public, sans nom d'imprimeur, et sans aucune mention de privilege ni de permission; sous le titre de, *Mandement de M. l'Evêque de Saint Papoul, pour faire part à son peuple de ses sentiments sur les affaires présentes de l'Eglise, et des raisons qui le déterminent à se démettre de son Evêché.* M. DCC. XXXV. Sa Majesté auroit voulu
d'a-

d'abord douter de la vérité d'une piece si deshonorante pour cet Evêque , et si affligeante pour l'Episcopat : Mais après l'aveu qu'il en a fait en lui envoyant la démission de son Evêché , Sa Majesté ne peut plus s'empêcher de reconnoître que ce Mandement est l'ouvrage d'un Prélat malheureusement trompé par des esprits artificieux , qui ont abusé de sa confiance pour lui faire rejeter ce qu'il avoit jusqu'alors adopté , et approuver ce qu'il avoit condamné : Que ceux qui le donnent ainsi en spectacle au public , pour relever , s'il étoit possible , les esperances d'un parti rebelle à l'Eglise , ont crû ne pouvoir excuser une variation si surprenante dans la personne d'un Evêque , qu'en l'engageant à faire lui-même une peinture odieuse de son entrée dans l'Episcopat : Qu'ils lui font avouer , que l'ambition seule , et le sacrifice de sa conscience à sa fortune , lui ont ouvert les portes du Sanctuaire : Que ne pouvant y étouffer entierement ses remords , il a cherché à les calmer , en persecutant ceux qui conservoient encore ses premiers sentimens, croyant s'affermir dans *une voye*, qu'il appelle *pernicieuse* , à mesure qu'il y attiroit des *prévaricateurs* : Qu'à la vérité il prétend expier une conduite si indigne de son caractere , par le repentir qu'il en témoigne ; mais que la confession publique qu'on a exigée de lui , se termine à mettre au nombre de ses plus grands crimes , sa soumission à une Bulle qui est reçue de toute l'Eglise : Que pendant qu'il se prête ainsi à la séduction de ceux qui le conduisent , ils se défient tellement de sa foiblesse et de son inconstance , que pour prévenir un retour qu'ils ne peuvent s'empêcher de craindre , ils lui font prendre la précaution singuliere, de *reclamer par avance con-*
tra

tre tout Acte contraire à son Mandement , qu'on pourroit extorquer de lui à l'avenir. Que telle est l'idée que donne de lui même un Prélat , qui ne se contesse coupable, que pour accuser le Pape et les Evêques , d'avoir abandonné la cause de la vérité ; comme s'il n'avoit pû se tromper que pendant qu'il leur étoit uni , et qu'il fût devenu infail-
 ble , dès le moment qu'il a entrepris de se révolter contre leur autorité : Qu'en effet il se croit par-la au-dessus de toutes les loix de l'Eglise et de l'Etat. L'union des deux puissances qui ont concouru à établir la nécessité de la signature pure et simple du Formulaire , ne l'empêche pas de favoriser les distinctions des Théologiens qui cherchent à éluder la condamnation de Janse-
 nius ; il ne respecte pas davantage , ni l'autho-
 rité de la Déclaration du 4 Août 1720. qui or-
 donne que les appels au futur Concile , dont elle avoit été précédée , seront regardés comme de nul effet , et qui défend d'en renouveler à l'ave-
 nir ; ni les dispositions de la Déclaration du 24.
 Mars 1730. qui confirme celle de 1720 et c'est
 dans cet esprit , qu'après avoir employé les
 tours les plus captieux pour décrier les Minis-
 tres de l'Eglise qui sont dociles à sa voix , et pour
 applaudir à ceux qui veulent la méconnoître ,
 ou qui refusent de s'y soumettre , il consomme
 sa révolte en déclarant , qu'il rétracte tous les
 Mandemens qu'il a faits en faveur de la Consti-
 tution *Unigenitus* , et qu'il adhère à l'appel in-
 terjeté au futur Concile général le premier Mars
 1717. par quatre Evêques de ce Royaume, et à tous
 les autres Actes qu'ils ont fait pour le soutenir. Et
 comme un si grand scandale peut être d'autant
 plus dangereux , que celui qui le donne est plus
 élevé en dignité , et qu'on a cherché à le cou-
 vrir

vrir des apparences de la vertu , pour faire plus d'impression sur des esprits foibles ou mal intentionnés ; Sa Majesté manqueroit à ce qu'Elle doit à la religion , et à Elle-même , si Elle differoit plus long-temps de maintenir et de venger l'autorité de l'Eglise à la sienne , également offensées par un tel attentat : A quoi étant nécessaire de pourvoir , Sa Majesté étant en son Conseil , a ordonné et ordonne que ledit imprimé ayant pour Titre , *Mandement de M. l'Evêque de Saint Papoul , pour faire part à son peuple de ses sentimens sur les affaires présentes de l'Eglise , et des raisons qui le déterminent à se démettre de son Evêché.* M. D CC. XXXV, sera et demeurera supprimé , comme injurieux à l'Eglise , contraire à son autorité , attentatoire à celle du Roy , tendant à inspirer la révolte contre l'une et l'autre puissance , et à troubler la tranquillité publique Enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires , de les remettre incessamment au Greffe du Conseil , pour y être supprimez : Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses à tous Imprimeurs , Libraires , Colporteurs et autres , de quelque état , qualité ou condition qu'ils soient , d'imprimer , vendre , débiter , ou autrement distribuer ledit Mandement , à peine de punition exemplaire.

ARREST du Parlement du 2. Avril , au sujet d'un Imprimé , &c

Ce jour , les gens du Roy sont entrez , et Maître Pierre Gilbert de Voisins , Avocat dudit Seigneur Roy , portant la parole , ont dit : Qu'il se répand depuis trois jours un Imprimé en forme de Lettre , daté du 26. Mars dernier , et que son titre attribué aux Avocats de la Cour. Que sur
l'avis

1042 MERCURE DE FRANCE

L'avis que les bons Gens du Roy en ont eu, ils ont fait les recherches qu'ils ont crû convenables. Qu'il vient d'en être remis un Exemplaire entre leurs mains. Qu'ils peuvent rendre temoignage à la Cour et l'assurer que cette Lettre n'est rien moins que l'ouvrage de l'ordre des Avocats, étant bien informez qu'il n'y a point de part. Que la Cour sentira assez tous les motifs qui excitent leur ministère; et qu'il ne leur reste qu'à requérir qu'il lui plaise d'ordonner que cette Lettre dont ils ont l'honneur de lui remettre un Exemplaire, demeurera supprimée; qu'il soit enjoint à tous ceux qui en auront des Exemplaires de les apporter incessamment au Greffe Civil de la Cour, &c.

Eux retirez. Vû ledit Imprimé en forme de Lettre, daté du 26. Mars dernier. La matiere mise en délibération:

La Cour ordonne que ladite Lettre sera et demeurera supprimée; enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires de les apporter incessamment au Greffe Civil de la Cour; Fait inhibitions et défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer sous telles peines qu'il appartiendra, &c.

ARREST du 5. Avril, concernant les Rentes viageres en forme de Tontine, créées par Edit du mois d'Août dernier, par lequel S. M. a prorogé et proroge jusqu'au dernier May prochain, inclusivement, le terme qui avoit été fixé au dernier Mars par l'Edit d'Août dernier, portant, création des Rentes viageres, dites Tontines, pour lever lesdites Rentes. Veut S. M. que jusqu'audit jour dernier May prochain inclusivement, le Bureau reste ouvert au Trésor Royal, pour

pour y recevoir jusqu'à concurrence des quatorze cent soixante-trois mille livres de Rentes créées par ledit Edit, ce qui reste de constitutions à faire en ladite Tontine, nonobstant ce qui a été sur ce point ordonné par l'Article XI. dudit Edit, auquel S. M. a dérogé et déroge. Veut en outre S. M. attendu la modicité de l'objet, que les arrerages desdites Rentes restantes à acquies soient payez, à compter du premier Janvier dernier, à ceux qui les leveront jusqu'au dernier May prochain à l'effet de quoi mention en sera faite dans les quittances du Garde du Trésor Royal.

ORDONNANCE DU ROY, du 8. Avril ; concernant l'ordre que Sa Majesté veut être observé dans les marches des bagages et équipages de ses Armées, par laquelle S. M. ordonne l'exécution des 14. Articles contenus en ladite Ordonnance.

AUTRE du même jour, concernant la discipline de ses Troupes dans les Camps et dans les marches d'Armées, par laquelle S. M. ordonne pareillement l'exécution des 17. Articles qui y sont contenus.

AUTRE du même jour, pour regler les Tables et Equipages des Officiers Generaux et autres Employez dans ses Armées, par laquelle S. M. ordonne aussi l'exécution des 12. Articles inserez en ladite Ordonnance.

AUTRE du 10. Avril, portant Reglement pour les journées des Soldats, Cavaliers et Dragons malades, des Troupes de l'Armée d'Allemagne, à commencer du premier May 1735.

ARREST

ARREST du 12. Avril, qui permet la sortie des Grains du Poitou, pour l'Etranger, par le Port de Saint Gilles, au lieu de celui des Sables d'Olonne.

AUTRE du 24. Avril, au sujet des Ecrits publiés à l'occasion d'un Mandement du sieur Evêque de S. Papoul, par lequel S. M. a retenu et retient à sa Personne la connoissance de l'exécution de l'Arrêt par Elle rendu le 2. du présent mois, sur le Mandement du sieur Evêque de S. Papoul, ensemble des Ecrits qui ont été ou qui pourroient être faits pour ou contre ledit Mandement, de quelque nature que soient lesdits Ecrits; S. M. se réservant d'y pourvoir ainsi qu'il apartiendra, pour maintenir la tranquillité publique; à l'effet de quoi elle a évoqué, en tant que besoin seroit, et évoque à sa Personne et à son Conseil, toutes les demandes ou contestations qui pourroient être nées ou naître dans la suite à cette occasion, avec leurs circonstances et dépendances, S. M. en interdisant la connoissance à toutes ses Cours et autres Juges.

On donnera deux Volumes du Mercure le mois prochain, pour pouvoir employer plusieurs Pièces que nous croyons dignes d'interessier le Public.

T A B L E.

P	IECES FUGITIVES en Vers et en Prose. Bouquet,	833
	Lettre écrite de Londres, sur quelques illustres Anglois,	834
	Daniel, <i>Cantate</i> ,	846
	Pompe funebre de la Reine de Sardaigne,	850

La Reconnoissance de Céladon , <i>Eglogue</i> ,	862
Reflexions ,	863
La Mort de Daphnis , <i>Eglogue</i> ,	884
Méthode pour trouver la différence des Méridiens , &c.	887
Compliment à M. de Nicolay , sur le Prix qu'il remporté ,	894
Explication d'un terme singulier du troisième siècle .	896
L'Emulation , le Rossignol et les Serins , <i>Fable</i> ,	902
Lettre sur ce qu'on appelle les Orleanois , <i>Chien d'Orleans</i> ,	904
La France délivrée par la Pucelle d'Orleans , <i>Poëme</i> ,	912
Lettre sur le Traité de Paix de Bretigni , &c.	917
Enigme , Logogryphes &c.	919
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c. L'Aminte du Tasse ,	923
Abregé de l'Histoire Sainte ,	927
Œuvres de Moliere ,	931
Les Ennuis du Carnaval , <i>Comédie</i> ,	937
Histoire de la Ville de Paris , &c.	952
Avertissement au sujet des Ouvrages de M. de Cormis , &c.	954
Assemblée publique de l'Académie de Soissons , et Prix donné ,	956
Prix proposé par l'Académie Royale des Sciences ,	957
Assemblée publique de cette Académie , et Abregé du Discours de M. de Fontenelle ,	960
Mémoire sur l'Electricité de M. du Fay ,	962
Homme de 7. pieds , &c.	967
Estampes nouvelles ,	<i>ibid.</i>
Air noté ,	971
Spectacles ; les Graces, Ballet héroïque , <i>Extrait</i> ,	972

Parodie du même Ballet , &c.	985
Parodie d'Agnès de Chaillot , &c.	990
Nouvelles Etrangères, de Russie et Pologne,	992
D'Allemagne ,	997
D'Italie , de France et Portugal ,	999
Histoire des Bas et Grande Bretagne ,	1003
Addition aux Nouvelles Etrangères ,	1007
Armes d'Italie et d'Allemagne ;	1008
Monts des Pays Etrangers ,	1010
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1012
Bénéfices donnez ,	1014
Mandement de l'Archevêque de Paris ,	1016
Naissances et Mariages ,	1018
Arrêts Notables ,	1023

Errata di Avril.

P Age 718. ligne 14. Sycomore, *lisez* Simarrouba. *Ibid.* l. 3. du bas, Pouledera, *l.* Pontedera. P. 797. l. 5. peès, *l.* près. P. 799. l. 3. du bas, conjecture, *l.* conjuncture. P. 808. l. 3. présent, *l.* prétend.

Au Mrcure d'Octobre 1734. page 2162. on lit *mil livres à un homme de belle voix*. Au lieu de 1000. il faut lire 100.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 845. ligne 10. la Ninon et la l'Enclos, *lisez* Ninon Lenclos. P. 884. l. 10. Sparenta *l.* Spaventa. P. 886. l. 16. En fait, *l.* Entant. P. 921. l. 18. six, *l.* cinq P. 960. l. 2. auront ces, *l.* auront remporté. P. 978. Mélancolique, *l.* Mélancolie. P. 993. l. 10. srtenir, *l.* retenir.

L'Auteur noté doit regarder la page

971.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

J U I N. 1735.

P R E M I E R V O L U M E.



Chez { GUILLAUME CAVELIER;
 ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais;

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

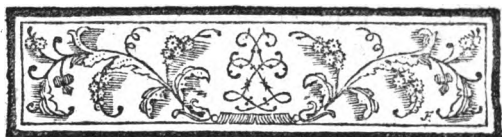
A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU , Commis au Mercure , vis - à - vis la Comedie Françoise , à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachez aux Libraires qui vendent le Mercure , à Paris , peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment , quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste , d'avoir soin d'en affranchir le Port , comme cela s'est toujours pratiqué , afin d'épargner , à nous le déplaisir de les rebuter , & à ceux qui les envoient , celui , non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages , mais même de les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers , ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main , & plus promptement , n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau , qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps , & de les faire porter sur l'heure à la Poste , ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1735.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

L'IDOLATRIE,

O D E.

Par M. l'Abbé Isnard.



Riste effet du courroux Celeste ! . ?

Ou plutôt du peché qui séduisit
son cœur ,

Dans son aveuglement funeste

L'homme méconnoît son Auteur.

Chef-d'œuvre de ses mains, créé dans l'innocence,

I. Vol.

A ij 11

Il se livre à l'indépendance ;
 Dégadé, sa douleur s'exhale en vains regrets :
 Ses malheureux Enfans condainnez d'âge en âge,
 Déjà, Seigneur, déjà de ton auguste Image,
 Ont-ils effacé tous les traits ?



La Licence inonde la Terre ,
 La vertu fuit , le crime à son comble est monté.
 Grand Dieu , du bruit de ton Tonnerre
 Leur cœur n'est point épouvanté !
 Cieux , versez vos Torrens , Terre , ouvre tes
 abîmes ,
 Englouti soudain ces victimes ,
 Qu'épargna trop long-temps l'Eternel en cour-
 roux ;
 Tout périt. Du peché châtimens mémorables !
 Mais d'un Juste épargné bien-tôt les fils cou-
 pables ,
 Bravent encor ce Dieu jaloux.



Dans sa redoutable colere ,
 Sa vengeance les livre à leurs cœurs endurcis ;
 D'un foible reste de lumiere ,
 Tous les rayons sont obscurcis.
 Quel attentat ! l'Impie , au gré de ses caprices ;
 Se fabrique des Dieux complices ,
 Autorise son crime en le plaçant aux Cieux ;
 Le torrent de l'erreux en désordres féconde ,
 I. Vol. Se

Se déborde , remplit l'Enfer , la Terre et l'Onde ,
Trop resserrez pour ses faux Dieux.



Ici , le Nil sur son rivage ,
M'offre des Dieux muets , ou des Dieux Mugis-
sans !

Son culte insensé rend hommage
Aux plus vils objets de nos sens.
Là , ce Peuple orgueilleux d'une vaine sagesse ,
Ces esprits vantent de la Grece ,
Ajoûtent aux erreurs des aveugles Mortels ;
O honte ! ils font un Dieu d'un infâme adultère ,
Et du profane Amour la détestable Mere ,
Usurpe un Temple et des Autels !



Le vol , le meurtre , le parjuré ,
Consacrez par ces Dieux , par tout sont rés-
pectez ,
Vices , dont rougit la Nature ,
Quels Monstres de Divinitez !
Rome , de l'Univers la superbe Maîtresse ,
Se ponge en leur fatale yvresse ,
Et reçoit des vaincus tous les Dieux impuissans.
Oprobre des Humains ! dans ce désordre ex-
trême ,
Par mille Nations , tout , excepté Dieu même ,
Reçoit leurs vœux et leur encens !



A iiij Mêlez

Mêlez la fureur et la rage ,
 Au milieu des festins , à vos transports joyeux ;
 Repaissez vos yeux de carnage ;
 Soyez semblables à vos Dieux.
 Fléchissés Jupiter , qui tonne sur vos têtes ;
 Dans les redoutables tempêtes
 De Neptune , d'Eole , apaisés le courroux . . .
 Insensés ! qu'étoient-ils ces Dieux si grands : des
 hommes ,
 Plus cruels , plus méchants , plus vils que nous
 ne sommes ,
 Foibles et mortels comme nous.



Sourds à la voix qui les rappelle ,
 Leur cœur cede au panchant , se ferme à la
 raison ;
 Sans remords , le Pere infidelle
 Transmet à son fils le poison.
 Prestiges renaissants ! la pompe et les spectacles ,
 La voix trompeuse des Oracles ,
 Captivent le respect des crédules Humains ;
 L'Enfer use à son tour de nouveaux artifices
 Et dans le sang humain , barbares sacrifices !
 L'homme cruel plonge ses mains !



Mais que vois-je , ton Peuple même ,
 Impatient , murmure et se fait d'autres Dieux !
 Seigneur , dans leur licence extrême ,
 I. Vol.

UN

Un Veau d'or reçoit tous leurs vœux.
Aux plaisirs effrenez la foule s'est livrée ;
Et de ta Parole sacrée
Ce Peuple criminel ose se défier :
Son Chef humilié désarme ta colere ,
Mais aux Dieux étrangers , race ingrate et légère,
Elle osera sacrifier.



Jusques à quand l'homme insensible
Aura-t'il sur les yeux le bandeau de l'Erreur,
Et de ta colere inflexible
Eprouvra-t'il la rigueur ?
Rappelle, Dieu de Paix , ton antique promesse ;
Suspens ta droite vengeresse ,
Fais briller à ses yeux l'aimable Verité.
Les tems sont arrivez ; ses decrets s'accomplis-
sent ,
La Verité paroît , les Enfers en frémissent ,
Les Cieux répandent leur clarté.



Annoncé par les saints Oracles ;
Dieu descend , et la Terre enfante son Sauveur ;
Les Prodiges et les Miracles
Vont déposer en sa faveur.
Il naît dans le mépris ; il meurt dans le su-
plice ;

Mais cet étrange sacrifice ,

I. Vol.

A iiij Grand

1050 MERCURE DE FRANCE

Grand Dieu, confond l'erreur et cimente ta
Loy.

Tes genereux Enfants , qu'animent tes paroles ,
Avides du trépas , renversent les Idoles ,

L'Univers renaît par la Foy.

*****:*****:*****

QUESTION IMPORTANTE

*jugée par Arrêt de la Grand'Chambre
du Parlement de Normandie , le 31.*

*Mars 1735. sur le Titre du Digeste de
Pollicitationibus.*

F A I T.

LE 23. Avril 1733. feu M. le Nor-
mand, Evêque d'Evreux , annonça
» par un Mandement en forme , aux
» Chapitres , Abbez , Prieurs et Curez de
» son Diocèse , ce qui l'avoit déterminé
» à faire le présent de sa Bibliotheque à
» ce Diocèse , sous la direction et l'ad-
» ministration de la Chambre Diocésaine.

» Et comme il désiroit que ce même
» Diocèse fût témoin d'une liberalité aussi
» magnifique , qu'on prît avec lui et avec
» la Chambre Diocésaine , les moyens né-
» cessaires pour conserver à la Posterité ce
» précieux dépôt , pour l'augmenter et en choisir
» l'emplacement ; il convoqua une Assemblée
I. Vol. generale

» generale au Mardy 19. May de la même année 1733.

On arrêta un modele de Procuration qui fut envoyé, avec le Mandement, aux personnes convoquées, et selon ce modele, leur Procureur devoit être nommé *pour aprouver et recevoir en leur nom et au nom de tout le Diocèse, le grand et magnifique présent que le Prélat vouloit bien lui faire.* Le Procureur, au sur-plus autorisé de délibérer et arrêter avec l'Assemblée, *sur tout ce qui conviendrait pour la réception d'un si précieux présent, de son entretien, augmentation, emplacement, et generalement sur tout ce qui pourroit être proposé pour rendre cet établissement solide et permanent.*

M. l'Evêque d'Evreux ayant été surpris de mort le 7. du même mois de May 1733. sans avoir eu le temps de faire aucune disposition, par raport à l'état de ses affaires, la Biliotheque qu'il avoit promise resta dans sa succession.

Au mois de Janvier 1734. Dame Blanche le Normand, veuve du sieur Alleaume, Trésorier de France, nièce et héritiere beneficiaire du Prélat, fit assigner aux Requêtes du Palais à Roüen, les Doyen, Chanoines et Chapitre d'Evreux pour avoir délivrance de cette Biblio-

1. Vol.

A v theque,

1052 MERCURE DE FRANCE
theque , *aux protestations en cas de refus
ou de retardement , de tous dépens , dom-
mages et intérêts.*

On passe ce qui a précédé pour l'apo-
sition des Scellez , cela est étranger à la
question de la Pollicitation.

On passe également le détail de la Pro-
cédure , il suffit d'observer que M. de
Rochechoüart , à présent Evêque d'E-
vreux , fut reçu Partie intervenante , et
qu'enfin il y eut par défaut Sentence
diffinitive entre toutes les Parties , qui
condamna le Chapitre à *faire délivrance
de la Bibliothèque en question , à payer les
frais de garde depuis le 20. Juillet 1733.
aux intérêts du dépérissement arrivé à cette
Bibliothèque , et aux dépens.*

M. de Rochechoüart , tant pour lui
que pour le Clergé de son Diocèse , apel-
la de cette Sentence , et la Cause mise
sur le rôle , elle fut solennellement plai-
dée dans plusieurs Audiances , les Par-
ties présentes et une infinité de person-
nes du premier rang , que la singula-
rité de la question y avoit attiré. On
y remarqua entr'autres M. le Duc d'El-
beuf , M. l'Abbé de Barwick et notre
jeune Vidame de Normandie , digne fils
de l'illustre Magistrat qui a prononcé
l'Arrêt.

I. Vol.

M.

M. des Genetes , Avocat , en proposant l'Apel , déclara d'abord qu'il reclamoit la Bibliotheque en question , non comme une donation ou autre liberalité de feu M. le Normand , mais comme une dette de ce Prélat , à la Religion et à la Patrie , soutenant le Mandement , une Pollicitation telle que les Loix l'autorisent , puis prévenant par un Discours des plus patétiques , les préjugés qu'il craignoit de trouver dans les esprits contre sa proposition , il donna l'idée sa Cause. *Je ferai*, dit-il, *tomber le bandeau*, en démontrant que les motifs qui ont fait admettre la pollicitation chez les Romains , ont la même force parmi nous , que l'Ordonnance de 1731. et notre Coûtume ne peuvent être oposées , parce qu'elles ne regardent que les donations entre Particuliers.

Enfin que la Pollicitation est apuyée sur le sentiment des Auteurs , et adoptée par les Arrêts du Parlement de Paris , dont la Coûtume n'admet cependant , non plus que la nôtre , d'autre donation que la donation entre vifs et la donation testamentaire.

Pour faire connoître que le Mandement de feu M. le Normand contient tous les caracteres et les conditions es-

I. Vol.

A vj essentielles

1054 MERCURE DE FRANCE
sentielles de la Pollicitation ; il observa
que la Pollicitation en general n'est au-
tre chose qu'une promesse de donner à
la République ce qu'elle a droit de pré-
tendre de nous ; parce que , selon le droit
naturel , nous naissons tous débiteurs à
la Patrie ; cette promesse, dit il, est si sa-
crée dans l'ordre de la société , qu'elle
n'est point soumise aux formalitez des
Contrats ordinaires, et rend , en quelque
maniere , légitime , ce qui autrement ne
le seroit pas.

En effet , ajouta-t'il , on ne pouvoit
sans crime chez les Romains faire des
presens au Peuple pour être élevé au rang
suprême de la Magistrature.

C'est le Texte même de la Loy de
Ambiun , mais si on promettoit à la Ré-
publique , dans le cas d'un suffrage
efficace, de faire bâtir un Edifice ou de
donner une certaine somme pour sa dé-
coration , alors comme c'étoit moins une
liberalité que le payement d'une dette ,
le Jurisconsulte l'appelle une *juste Cause*.

Telle est la premiere espece de Polli-
citation. *Sed si quidem ob honorem pro-*
miserit decretum sibi vel decernendum , vel
ob aliam justam Causam tenebitur ex Pol-
licitatione. L. 1. in eod. tit.

Quelque obligation , dit-il , que nous
I. *Vot.* con.

contractions pour la Patrie en naissant, elle ne veut cependant pas qu'on s'en acquitte avec regret ou legereté; c'est pourquoi les Loix ne regardent point comme obligatoires ces promesses que le caprice fait naître et que la réflexion détruit; elles ordonnent que s'il n'y a pas des motifs de retour, au moins que la volonté soit pleinement manifestée par un commencement d'exécution. *Si sine Causâ promiserit, cœperit tamen facere, obligatus est qui cœperit.* in L. ead. et in L. II. eod. tit.

Il y a un autre cas, dit-il, où les Loix donnent au Droit naturel toute la force qu'il doit avoir, c'est lorsque la République est désolée par un Tremblement de Terre ou par quelque Incendie, ou le ravage de la guerre, la Patrie infortunée, ne peut plus se relâcher de ses droits; quiconque promet, s'oblige. *Propter incendium, vel terra motum, vel aliquam ruinam, quæ reipublica contigit, si quis promiserit, tenetur.* L. 4. in eod. tit et L. 7. eod.

Ce que nous devons à la Patrie n'a point de bornes, ajouta-t'il, et c'est pour cela que lorsqu'elle est affligée de quelque ruine imprévûë, les Loix autorisent indistinctement tout ce qui est fait pour elle. *Omni modo tenetur.* Mais

Mais s'il n'est question que d'une promesse en vûë de retour ou dans le commencement d'exécution, ces sages Loix parlent en faveur de l'héritier ; elles veulent qu'il ne soit tenu qu'à proportion de ce dont le défunt pouvoit communément disposer par donation, ce qui est fixé dans le Droit municipal, chez nous à la totalité des meubles et au tiers des immeubles, et chez les Romains, en ce cas, à la dixième partie du patrimoine pour les Enfans, et au quint pour les Collatéraux.

Ce qui répond à l'objection faite que la Pollicitation admise seroit la ruine des heritiers. *Extraneum heredem quintam partem patrimonii defuncti, liberos in decimam teneri divi Severus et Antoninus rescripserunt.* L. 9. in eod. et L. 14. eod.

L'habile Orateur, après avoir fait observer que les Loix de ce Titre sont proposées comme des especes generales sur lesquelles les particulieres doivent être réglées, passa à l'aplication. Le Mandement de M. d'Evreux, dit-il, est dans son essence une Pollicitation des plus marquées et des plus obligatoires, parce que cet Acte, non-seulement est en faveur de la République, mais encore pour la Religion, parce qu'il annonce, non

I. Vol.

une

une simple promesse, mais un ouvrage commencé, parce qu'à ne le considerer que dans les termes de la Loy, c'est la promesse d'un seul, subsistante indépendamment de la stipulation ou du pacte, *Pactum est duorum consensus atque conventio : Pollicitatio verò offerentis solius promissum. L. 3. eod. tit.*

Si nous passons, dit-il, au Texte ou à l'esprit des Constitutions Canoniques, nous trouverons une espece de Pollicitation légale et tacite en la personne de quiconque porte ses vûës vers l'Episcopat, on sous entend toujours une promesse d'employer les revenus de l'Eglise (la subsistance prélevée) à la décoration de cette même Eglise, à aider le Clergé, au besoin des Pauvres. Et c'est ce que feu M. d'Evreux a consommé en donnant sa Bibliotheque; car qu'y a-t'il de plus propre à décorer véritablement un Diocèse qu'un présent de cette nature? qu'y a-t'il de plus capable de bien former un Clergé, que cette source où les Sciences sont abondamment puisées? Qu'y a-t'il enfin de plus nécessaire pour les pauvres, puisque, par le malheur des temps, une infinité de jeunes Etudiants dans la Ville principale n'ont pas la commodité d'avoir les Livres qui leur sont nécessaires. On

On ne peut pas contester que ce ne soit là les vûes de la Pollicitation de M. d'Evreux. » Personne n'ignore, dit le » Prêlat, les dépenses, les travaux et no- » tre application pour former et composer » cette Bibliothèque de tous les Livres choi- » sis et les plus utiles à la sanctification » et à l'instruction de tous ceux qui dé- » sirent apprendre leur Religion et leurs » devoirs ; *ce sont ces justes motifs qui nous » ont porté à laisser ce riche Monument à » nos Diocésains.*

Tout démontre dans la conduite de feu M. d'Evreux, dit l'Avocat, une Pollicitation aussi juste que parfaite et nécessaire.

On assure dans le modele de la Procuration » avoir reconnu qu'il n'est rien » de plus avantageux, de plus honorable » et *de plus utile* au Diocèse, tant pour » l'Etat Ecclesiastique que pour l'*Etat Laïque*, que d'accepter ce précieux pré- » sent. Le Prêlat convaincu des besoins de l'Eglise et de la Patrie, vouloit y entretenir de sçavants Prêtres et de dignes Sujets ; quel retour ne devoit il pas attendre des uns et des autres ? il se promettoit d'eux d'être par leurs suffrages élevé à un rang beaucoup plus durable et plus éclatant qu'une dignité de la République.

Si,

Si , dit-il , la Pollicitation de M. d'Evreux a une *cause juste* , comme ce Prélat le dit lui-même , elle est d'autant plus obligatoire, qu'il ne rend à son Diocèse que ce qu'il en a reçu , puisque la Bibliothèque en question a été établie du revenu du même Diocèse.

D'ailleurs le Mandement est la perfection d'un ouvrage commencé ; » il man-
 » quoit encore , dit le Prélat , pour rem-
 » plir nos desseins et nos désirs *de don-*
 » *ner et de laisser* des sources dans les-
 » quelles les Ecclesiastiques doivent pui-
 » ser et s'affermir eux-mêmes en instrui-
 » sant les autres ; *c'est ce qui nous a*
 » *déterminés* à faire le présent de notre Bi-
 » bliothèque à notre Diocèse.

Il faut joindre à cela le commencement du Mandement ; » depuis notre avene-
 » ment à l'Episcopat , dit M. d'Evreux ,
 » notre principale et unique occupation
 » a toujours été de travailler à la sanc-
 » tification *et à l'instruction de nos Dio-*
 » *césains*.

Voilà donc la consommation ou plu-
 tôt la manifestation de cette Pollicita-
 tion que doit faire l'Evêque pour par-
 venir à l'Episcopat , et qu'on ne dise pas
 qu'en ce cas la Pollicitation précède la
 Pollicitation même.

Car la *Fondation des Ecoles de Théologie et de Philosophie*, par M. d'Evreux, et le Mandement pour y joindre sa Bibliothèque, ne font qu'une seule et même Pollicitation; tout l'Ouvrage est pour l'instruction des Diocésains, la Fondation des Ecoles est le commencement, et le Mandement est la fin, *Solvit quod debet.*

C'est prendre plaisir à se tromper soi-même, dit il, que de représenter M. d'Evreux convoquant son Clergé dans le dessein de faire une donation en forme, cela ne peut être prèsumé, parce que la promesse étoit faite solennellement et en des termes qui ne laissoient rien à désirer, et l'engagement étoit formé au point qu'il n'y avoit plus que les accessoires à regler; *comme le lieu de l'emplacement, les moyens de conserver ce précieux dépôt et même de l'augmenter.* L'abandon de la chose étoit consommé par la publication du Mandement dûement contresigné et déposé en forme; de sorte que le Diocèse auroit eu le droit de forcer M. d'Evreux à tenir sa promesse, parce que quiconque commence pour la Religion peut être contraint d'achever. *Vel ipse si supersit vel eo mortuo hæredes ejus cœptum opus perficere.* Novel 131. Cap. 7.

I. Vol.

A

A l'égard de l'autorité des Arrêts , M. des Genetes cita celui rapporté dans M. Bouguier , Lett. D. nomb. 5. et prononcé en Robes rouges contre les héritiers de feu M. Amiot , Evêque d'Auxerre, dans une espece bien moins favorable;

Puisque la Pollicitation de ce Prélat ne paroissoit qu'en ce qu'il avoit commencé l'ouvrage, et que d'ailleurs il l'avoit abandonné, n'en ayant pas parlé dans un Testament posterieur.

Il cita aussi celui rendu en 1657. rapporté dans Ricard , Partie premiere, Chap. 4. Sect. 1. et déterminé par le Titre *de Pollicitationibus*, comme l'atteste l'Auteur avec quinze des premiers Jurisconsultes du Parlement de Paris, consultez sur l'espece présente.

Enfin il se servit de l'Arrêt celebre apellé de *la Cause de Dieu*, et rendu en Grand'Chambre au Parlement de Paris, le 3. Avril 1726. Cet Arrêt, dit-il, n'a-t'il pas ordonné sur les principes de la Pollicitation, l'exécution d'un Acte de Société fait avec Dieu en faveur des Hôpitaux de Paris, par le nommé du Hald, sans autre formalité que l'indication portée dans son Testament; sçavoir, qu'on trouveroit sur ses Registres *les articles qui concernent les Pauvres, et qu'il prie*
I. Vol. *son*

1062 MERCURE DE FRANCE
*son Exécuteur Testamentaire de les faire
exécuter.*

En vain on voudroit rendre l'espece de ces Arrêts incertaine , M. Bouguier , qui nous donne le premier , ne peut pas être soupçonné de s'être trompé , puisqu'il étoit un des Juges et même d'avis différent du Rapporteur.

M. Ricard , qui rapporte le second , ne peut être suspect de négligence , parce qu'il étoit trop à portée de s'instruire.

Er si l'on a remarqué dans l'Auteur duquel nous tenons le troisiéme , une infinité d'erreur ou de contradictions , cela ne peut faire d'impression . parce que l'Arrêt a été rendu sous les yeux des celebres Avocats consultés , ils l'ont cité indépendamment du Livre dans lequel nous le trouvons.

L'Avocat passa ensuite au sentiment des Auteurs , qu'il fit voir être de toutes parts favorables à la Pollicitation , parce que , selon la Loy 3. au même Titre , c'est la reconnoissance d'une dette. *Quasi debitum exigatur.* Il suffit , dit Dumoulin , sur le Titre de *Verborum obligationibus* , que la Pollicitation soit faite dans une vûë religieuse ou publique ou nécessaire pour être dans le cas de la Loy *Ob Justam Causam* , et par conséquent

I. Vol. quent

quent obligatoire , mais quand on réfléchit que l'apel proposé est fondé sur l'avis de quinze des premiers Avocats de Paris , adopté avec plaisir par une portion illustre du Barreau de Roüen ; il n'est pas nécessaire de chercher ailleurs des sentimens qui seront toujours d'un poids bien inferieur.

Je ne répondrai pas , ajoûta M. des Genetes , à ce qu'on a voulu insinuer que cet avis a été surpris, on ne pensera jamais que des hommes que l'on place avec justice dans le nombre des plus celebres Jurisconsultes de la France , se sont laissez surprendre.

D'ailleurs ils ont donné un second Avis conforme au premier , après avoir eu sous leurs yeux les sentimens et les objections qui leur sont opposez.

Enfin quant à l'objection de la dernière Ordonnance sur le fait des donations , il démontra qu'elle n'a rien ajoûté à la prohibition de plusieurs Coutumes qui ne connoissent, non-plus qu'elle, que deux manieres de disposer de ses biens à titre gratuit ; sçavoir , la donation entre vifs et la donation testamentaire ; il fit voir que cette Loy n'a été arrêtée que pour les dispositions gratuites, *nullo jure cogente* de particuliers à particuliers, et non pour

celles qui sont faites comme une espece de
 payement à la République ou à la Reli-
 gion, *jure naturali jubente*. La Pollicitation,
 dit-il, n'ayant pour objet que la Cause pu-
 blique, subsiste d'elle-même, parce que
 ce qui est de droit public est en soi une
 Loy, tant qu'il n'y pas est expressément
 dérogé par une disposition d'Ordonnance
 ou de Coûtume.

Le Droit Romain, ajouta-t'il, n'est
 pas proposé ici comme commandant à
 des Sujets, mais comme représentant le
 droit de la Patrie à des hommes raison-
 nables; ce droit qui a son principe dans
 le Droit Naturel et le Droit des Gens,
 est de tous Peuples, de tous Etats et en
 tous Pays : *Quod naturalis ratio inter om-
 nes homines constituit, id apud omnes po-
 pulos peræque custoditur*.

M. Janse, pour satisfaire à l'impatience
 du Public, qui après avoir été charmé
 d'entendre M. des Genettes, souhaitoit
 avoir le plaisir de la Réponse de M.
 Toüars, passa rapidement sur le détail
 de la procédure, et pour les Doyen, Cha-
 pitre et Chanoines d'Evreux, adopta les
 Conclusions de leur illustre Evêque.

On a obmis à dire que M. des Genettes
 prétendit avoir l'acceptation de la plus
 grande partie du Diocèse, parce que ,
I, Vol. dit-il ,

dit il , en le divisant en quatre voix ,
comme il est d'usage ; j'ai déjà celle du
Prélat , en qui résident tous les droits de
son Eglise , il y a tous les Chapitres , à
l'exception de celui de la Saussaye ; il y
a tous les Abbez et un grand nombre
de Curez ; les refusants ne se défendant
que dans la crainte d'être constituez en
dépenses , ce qui cesse par l'offre gene-
reuse de quelques Membres du Chapitre
d'Evreux , qui veulent bien prendre sur
leur compte tout ce qui conviendra faire
ou déboursier pour la consommation de
l'Ouvrage.

M. Toüars entreprit la défense de la
Dame Alleaume avec une confiance qui
tenoit de l'héroïsme ; l'avis de tant de
Jurisconsultes l'étonna , parce qu'il con-
noît leur mérite , mais il ne l'arrêta point ,
parce qu'il posa pour constant qu'on ne
leur avoit pas donné le tems de faire
usage de leurs lumieres ainsi contre ce
qu'il venoit d'entendre , il posa trois pro-
positions qui sembloient être autant de
paradoxes , et qui cependant apuyées
avec cette solidité qui est l'ame de ses
Plaidoyers , firent revenir le Public en
sa faveur.

Le Titre de *Pollicitationibus* est , dit-il ;
contraire à l'usage general du Royaume,

I. Vol.

Jamais

Jamais il n'a été admis au Parlement de Paris.

Et s'il pouvoit être adopté en Normandie , il renverseroit nos Loix les plus sages.

Pour commencer la preuve de la première proposition ; il fit observer que de douze Parlements qu'il y a en France , Mrs d'Evreux sont d'abord contraints d'en ceder onze , parce qu'il n'est pas possible d'y découvrir la moindre trace de la Jurisprudence qu'on veut établir ; quoi , dit-il , dans ces onze Parlements , et même dans les Conseils Souverains , tels que ceux de Colmar et de Perpignan , la Pollicitation est inconnue ? Voilà déjà , ajoute-t'il , un grand préjugé en faveur de ma proposition.

Et en effet les Romains qui avoient élevé des Autels à la République , qui consideroient comme Acte de Religion ce qui étoit fait pour la Patrie , et qui n'obmettoient rien pour augmenter en cela la veneration publique pouvoient avoir les principes posez par Mrs d'Evreux.

Mais chez nous c'est tout autre chose ; la Patrie ne demande point que pour lui faire des avantages , nous ayons plus de liberté que lorsque nous agissons en

favor de nos proches ou de nos amis ; elle a appris à ne pas vouloir voir dans aucun de ses Membres un dépouillement qu'elle ne pourroit souffrir elle-même.

Et comme le Christianisme regarde tous les Citoyens comme freres , elle ne veut point que le général soit avantagé aux dépens du particulier.

Mais dans la Pollicitation telle que la superstition l'avoit établie chez les Romains , il faut , dit-il , trouver le véritable nœud de notre Cause ; cela sera facile si nous observons bien l'extrême différence qu'il y a entre la Pollicitation purement gratuite et la Pollicitation à charge de retour.

Il est constant en Droit , que la Pollicitation purement gratuite n'oblige point , *nuda Pollicitatio obligationem non parit* , gardons nous bien , dit la Loy , de penser que notre Pollicitation est obligatoire , il y a une infinité de cas où elle n'oblige point , *non semper autem obligari eum qui Pollicitus est , sciendum est. L. 1. cod. tit.*

Si la Pollicitation par elle-même n'est pas obligatoire ; il faut donc chercher ailleurs le principe de l'obligation dans le cas où elle le devient.

Par exemple , commencer un ouvrage

I. Vol.

B et

1068. MERCURE DE FRANCE
et le laisser là imparfait, c'étoit chez les
Romains défigurer la Ville, et dans leurs
principes commettre une espece de sacri-
lege; ne pas secourir la République en
relevant ses Edifices désolés, c'étoit, lors
qu'on l'avoit promis, commettre une
espece d'impiété. Il n'est pas étonnant
que dans ces cas Rome ait décidé pour
l'obligation.

Voyons, dit l'Avocat, ce que c'est que
la Pollicitation à charge de retour; il est
constant que sans cette condition sous-
entenduë, elle ne seroit pas obligatoire.

Pour expliquer cette espece de Pol-
licitation, il faut se représenter que les
Loix en distinguent de deux sortes, une
seulement faite *justâ Causâ*, qui est celle-
cy et plusieurs faites *sine Causâ*, qui sont
celles dont on vient de parler, et qui
par cette dénomination *sine Causâ*, mar-
quent assez qu'elles ne sont pas, de leur
nature, obligatoires.

Or qu'est-ce que le Jurisconsulte a en-
tendu par ces mots *Justâ Causâ*; on ne
doit pas penser que ce soit le motif qui
a fait agir le Pollicitant, car en ce cas il
n'y auroit point d'action morale qui ne
pût être une *juste Cause*; tout ce qui est
fait pour la Patrie est moralement une
juste Cause, et le Jurisconsulte se con-

I. Vol.

trendroit

trendroit, lorsqu'il représente toutes les autres Pollicitations comme faites *sine Causâ*.

On doit donc sçavoir avec M. de Ferrière sur le Livre 3. des Instituts, que » chez les Romains les Contrats innom- » més étoient distingués des simples Con- » vention, parce qu'ils apelloient *Causa*, » c'est-à-dire l'accomplissement de la Con- » vention de la part de l'un des Contrac- » tants. *Causa*, est *implementum Con- » ventionis ex parte unius à contrahentibus » quod fit datione vel facto*. Tit. 14. cod. Lib.

Le Jurisconsulte n'entend donc par *Justa Causa*, que l'accomplissement venu ou à venir de la part de la République, de ce que le Pollicitant a tacitement stipulé en promettant, c'est-à-dire, ce retour d'une Dignité décernée ou encore à décerner, et sans laquelle il n'y auroit point eu de promesse.

D'où vient que si le Pollicitant meurt avant que la Dignité soit conférée, les héritiers ne peuvent être contraints de payer l'argent promis, à moins que l'ouvrage ne soit commencé, encore en sont ils quittes pour un cinquième s'ils sont Collatéraux, et pour un dixième s'ils sont en ligne directe. *Si quis ob honorem vel Sacerdo-*

1070 MERCURE DE FRANCE
*tum pecuniam promiserit et antequam hono-
rem vel Magistratum ineat , decedat : non
oportere haredes ejus conveniri in pecuniam
quam is honorem vel Magistratum promise-
rat principalibus constitutionibus cavetur.*
L. 11. eod. tit.

Les Auteurs qui ont parlé de la Pollicitation en ont parlé avec ces distinctions : s'ils ont adopté, dit l'Avocat, celle-ci sous la condition tacite de retour, ils ne l'ont adopté que comme Contrat innommé qui par l'accomplissement de la condition, devient réellement un Pacte, *Transit in pacto*, c'est la promesse d'un seul, disent-ils, mais l'événement y apporte l'obligation respective de deux.

Passons, ajouta-t'il, à la preuve que le Parlement de Paris n'a point admis la Pollicitation, et commençons par l'Arrêt d'Auxerre.

Si M Bouguier met dans les considérations qui déterminèrent cet Arrêt, le Titre de *Pollicitationibus* ou la faveur du Public, il pose pour troisième, qu'il n'étoit point question d'une simple volonté, mais d'une tradition et translation de propriété du fonds de la matière et du total du bâtiment à la Ville d'Auxerre, par feu M. Amiot ; de sorte, ajoute ce Magistrat, que les héritiers du Prélat ne pouvoient plus prétendre

I. Vol.

le

le bâtiment , parce qu'il ne faisoit plus partie des biens du défunt : et comme ce même Magistrat convient avoir réduit ces considerations à cinq , il est vrai de dire en voyant cet Arrêt rapporté de différente maniere dans Montholon Arr. 110. qu'il en a négligé au moins deux pour rendre l'espece de l'Arrêt plus importante , sçavoir , que le bois avec lequel le bâtiment avoit été fait , étoit del'Evêché , et qu'en cause d'apel un des héritiers avoit transigé avec les Maire et Echevins , accordant que le bâtiment restât à la Ville pour y fonder un Collège , à de certaines charges ; ainsi comme en consequence de cette transaction il y avoit déjà lors de l'Arrêt exercice audit Collège , il fut dit que ce Collège resteroit à la Ville , en l'entretenant par elle de Precepteurs et Régents , et satisfaisant aux charges portées par lad. Transaction , ce qui fait connoître qu'il ne s'agissoit pas de Pollicitation.

Passons , dit il , au second Arrêt.

Le Roy à la sollicitation de Lorton , avoit donné certaines rentes pour l'établissement d'une Mission à Crecy en Brie ; Lorton disposant de ces rentes à sa volonté , après les avoir garanties à M. l'Evêque de Meaux pour cette Mission , en donnoit moitié à l'Hopital du même

me lieu , et gardoit le reste. Lorton fut condamné à entretenir la premiere disposition de denjers du Roy : quel rapport cela a-t-il avec la Pollicitation ? Ce n'étoit pas Lorton qui donnoit , c'étoit le Roy ; Lorton n'étoit que garant de la valeur des rentes , et l'Arrêt n'ordonna autre chose que l'exécution d'un Contrat innommé , fait , tant avec Sa Majesté qu'avec Monsieur l'Evêque de Meaux.

Reste , dit-il , l'Arrêt celebre ; appelé *la Cause de Dieu*.

Ce n'est point encore la Pollicitation qui l'a déterminé : car outre que l'Arrêt porte l'exécution d'un Testament Olographe , aprobatif d'un vœu bien écrit , c'est que le Tuteur des héritiers du Testateur étoit convenu avec les Administrateurs de l'Hôpital General pour 15000. liv. et ne porta la Cause à l'Audiance que pour sa décharge , en quoi il gagna cependant 7000. liv. puisqu'on lui laissa la liberté de s'acquitter avec 8000. Il est vrai que l'Auteur qui a donné au Public cet Arrêt , assure page 318. que *Duhald n'avoit point dit quil faisoit un Vœu* ; mais il y a en cela une inattention qui n'est pas concevable , car l'Auteur page 265. rapporte les propres termes de Duhald , qui fait expressement un Vœu , pour quoi

page 281. et 287. on fait poser pour constant à MM. Deblaru et Pillon Avocats des différentes parties , que Duhald *avoit effectivement fait un Vœu* , et qu'il ne s'agissoit que de sçavoir si n'étant pas solennel il pouvoit être obligatoire. De pareilles bevuës sont très condamnables dans des Recueils d'Arrêts , sur tout lors qu'on fait parler Messieurs les Magistrats.

Par exemple, pourquoi cet Auteur page 307. citant une disposition de la Loy première au Titre que nous expliquons, met-il *si scientibus* pour *Circensibus* , et fait des raisonnemens en consequence ? est-ce qu'il n'a pas sçû que la Loy dans ce mot désigne les Citoyens d'une Ville de Macedoine ?

Enfin le sçavant Orateur passa à sa troisième proposition , dans le sentiment , dit-il , de nos parties adverses qui entendent par Pollicitation faite à la République, une promesse faite à un Hôpital , à une Eglise , à une Ville , à un Diocèse , à un Clergé , on trouve le renversement de toutes nos Loix : car il n'est point de donation imparfaite qui ne renferme une Pollicitation parfaite.

Ainsi ; dès qu'une donation faite à un Convent , un Hôpital , une Ville , ne pourra valoir comme Testament , il sera

1074 MERCURE DE FRANCE
aisé de la faire valoir comme Pollicita-
tion , on ne manquera jamais de trouver
un avantage longuement médité , et dans
cet avantage *une juste Cause* , en voici
quelques exemples.

Le sieur Toustain Gentilhomme du
Pays de Caux, avoit donné aux Maturins
de Rouen 700. liv. de rente apliquables
au rachat des captifs , les donataires de-
voient rendre compte tous les ans au do-
nateur ou à ses représentans , et la do-
nation avoit été précédée de circonstances
qui annonçoient l'ouvrage commencé.
Il y avoit assurément dans cette action
selon MM. d'Evreux , un motif bien lé-
gitime , *justa Causa* , et la République
étoit surement très-intéressée , puisque
ceux qui sont dans les fers sont ordinaire-
ment de tous états et de différentes Pro-
vinces.

Mais parce que la donation étoit irrégulière , la Cour la déclara nulle ; c'est
ainsi qu'elle n'a pas eu d'égard à une autre
espece de donation du sieur Curé de S.
Eloy de Rouen , il avoit promis 500. liv.
à son Eglise , si les Trésoriers ou Mar-
guilliers faisoient construire une autre
Chaire à Prêcher, et achetoient une lamp-
pe pour bruler perpetuellement devant
le Saint Sacrement , il en avoit signé la
I. Vol.
promesse

promesse sur les Registres du Trésor, assemblé à cet effet en la maniere accoutumée , et cependant étant decédé quelque tems après , ses héritiers par Arrêt du 13. May 1734. furent déchargez de la poursuite que faisoient lesdits Trésoriers pour être payé.

On ne peut , dit l'Avocat , donner en Normandie aucune partie de ses Propres par Testament , on ne peut même donner de ses Acquêts qu'en survivant quarante jours à la donation ; il y a des bornes pour les donations entre-vifs , tout cela dispaçoit dans la Jurisprudence de la Pollicitation : un mourant trouvera une juste cause pour faire passer ses Propres à un Corps ou Communauté aux dépens de ses héritiers ; la disposition des Acquêts sera encore plus aisée ; et comme il n'y aura plus de bornes pour la liberté de disposer , une infinité de contestations mettront le trouble dans les familles , la faveur du Public l'emportera toujours sur les exceptions qu'elles voudront proposer.

Enfin , dit-il , M. le Normand n'a point convoqué le Clergé de son Diocèse pour recevoir une Bibliotheque donnée , et en prendre la tradition , mais *pour accepter la donation qu'il se proposoit d'en faite selon les Loix de la Province.*

J. Vol.

By Lc

Le modele de procuration qu'il a envoyé aux personnes convoquées, démontre par les termes qui y sont renfermés que le Prélat devoit proposer des conditions, il ne prenoit pas sur son compte les frais de l'emplacement, il avoit en vuë que quelqu'un contribuât à l'augmentation de ce précieux présent.

Et comme il n'avoit pas fondé la place d'un Bibliothécaire, il est à présumer que c'étoit une chose dont il vouloit convenir, avant tout, avec la *Chambre Diocésaine*.

En un mot l'Ordonnance de 1731. lui étoit trop présente pour croire qu'il se soit proposé d'autre regle; elle décide Art 3. *qu'il n'y aura plus à l'avenir dans le Royaume que deux manieres de disposer de ses biens à titre gratuit, sçavoir, la donation entre vifs, et la donation par Testament*; elle abroge pour cela Art. 47. *toutes Ordonnances, Loix, Coutumes, Statuts, et Usages*. Il n'en faut pas davantage, le Roy a parlé, et cette décision arrêtée sur l'avis du sage Tribonien de notre siecle, doit l'emporter sur une Jurisprudence incertaine et arbitraire.

M. le Chevalier, Avocat General, après avoir avec son exactitude ordinaire, rapporté le précis des Plaidoyers des Parties,

I. Vol.

fin

fit observer que si la Loy s'élevoit contre l'intention du Diocèse d'Evreux, on ne pouvoit pas le blâmer d'avoir fait ses efforts pour l'exécution de la volonté de son Evêque, que le Chapitre et le Clergé avoient consulté sans déguisement les premiers Jurisconsultes du Royaume, et que tous agissoient moins pour eux que pour le Public. Le Magistrat ajouta que M. le Normand les avoit en quelque maniere lui-même induits à erreur par les termes de ses Mandemens, et que par conséquent ce n'est pas sur eux qu'on doit faire tomber la peine de ce que ce Prélat n'a pas donné à sa donation la forme qu'il pouvoit y donner, ce qui l'engagea à conclure pour la réforme de la Sentence en ce qu'elle condamnoit le Chapitre aux frais de garde, et aux intérêts.

La Cour adjugea la Bibliotheque en question à la Dame Alleaume, condamnant le Chapitre aux frais de garde seulement, et aux dépens. M. l'Evêque d'Evreux condamné aux dépens pareillement du jour de son intervention.





*LE Rossignol , et l'Avare amateur de la
Musique.*

F A B L E.

UN Rossignol d'espece unique ;
 Sçût par ses tendres chants attirer dans les bois
 Un riche Avare , amateur de Musique ,
 Qu'il avoit charmé par sa voix.
 Cet Avare ravi , du plaisir de l'entendre ,
 Le poursuit d'arbre en arbre ; et pour le mieux
 surprendre ,
 Il l'aborde , et lui dit d'un ton plein de dou-
 ceur ,
 » Beau Rossignol , tes airs portent au cœur ;
 » Quitte de ces hameaux les rustiques retraites ;
 » Pour un Rossignol comme toi ,
 » Elles ne sont pas faites ,
 » Viens chez moi
 » Là , ton mélodieux ramage
 Aux Chantres les plus fins donnant toujours la
 loy ,
 » Tu recevras leur légitime hommage.
 » Suis moi ; je ne veux point gêner ta liberté ,
 » Le plaisir de t'entendre est ma félicité ,
 » A ton gré charme mes oreilles ;
 » Satisfait d'oïr tes merveilles ,

1. Vol

Sur

« Sur toi je ne veux point avoir d'autorité.

Le Rossignol , complaisant , peu farouche ,

Et sur tout désintéressé ,

Cede au harangueur qui le touche ,

Et le suit d'un vol empressé.

Harpagon le reçoit , et de belles promesses

Il accompagne ses caresses.

« Venés, charmant oiseau, voici mon poulailler :

« Vivez-y comme un Cocq qui seul sur son
Pailler ,

« Sçait ne dépendre de personne :

« De bon cœur je vous l'abandonne.

« Pour vous j'en ai chassé pouletttes et poulets

« Je fais moins de cas des œufs frais

« Que me produit cette volaille ,

« Qui près de moi sans fin crieaille ,

« Que de ces sons doux et flatteurs ,

« Qui sçavent charmer tous les cœurs.

Le Rossignol , quoique mal à son aise

Dans ce réduit plus noir que braise ,

Où jamais de Phœbus on ne vit les rayons ,

A son Hôte content prodiguoit ses chansons.

Mais la froide saison l'obligeant à se taire ,

Aussi-tôt il finit ses chants.

« Comment , dit l'Avare en colere ,

« Il ne chante pas plus long-tems !

« Moi qui sacrifiois au plaisir de l'entendre

« Ce que mes poules raportoient ,

L. Vol.

Je

1080 MERCURE DE FRANCE

« Je suis la dupe , et ne puis plus prétendre

• Aux chants d'un Rossignol dont les sons me flattoient !

« C'en est fait , je suis las de lui donner un gîte ;

« Que de sa cage il déloge au plus vite.

Ainsi que ceux sur qui l'argent accredité

Exerce un tirannique empire ,

Au parfait préfèrent le pire ,

Ne cherchant que la quantité ,

Il se détermine sans peine

A renvoyer un Rossignol si beau ;

Pour lui substituer quelque méchant oiseau ,

Propre à chanter à la semaine.

Notre Avare n'étoit difficile en ce point ,

Et tout l'accommodoit , s'il ne lui coûtoit point ;

Le Rossignol malgré sa voix divine ,

Fut obligé de déguerpir :

Raison , reproche , ni soupir ,

Ne pûrent émouvoir une ame aussi mesquine.

« Songés , dit Harpagon , à me dédommager

« Du produit que j'avois où j'ai sçu vous loger ;

« Votre entretien causeroit ma ruine.

Le Rossignol surpris , dit : quelle dureté !

Quai-je gagné chés vous , dites moi , je vous prie ,

Je n'avois que ma liberté ,

Né me l'avés vous pas ravi ?

I. Vol.

Sur

Que puis-je vous donner , je n'ai que mes chan-
sons ,

Payés-vous , écoutés mes sons.

» Il me faut , dit l'Avare , un loyer plus solide ,

» Mais comme je prétens agir bien avec vous ,

» Et que jamais l'intérêt ne me guide ,

» Je crois vous faire un sort encor trop doux

» En vous demandant quelques plumes ;

» Le Printems n'est pas loin , ne craignés point les
rhumes ,

» Sa saison va vous rendre un plumage nouveau

A ces mots doucereux il saute sur l'oiseau ,

Le plume , puis après le chasse.

Le pauvre Rossignol retourne dans les bois ,

Il chante d'Harpagon , dont il suivoit les loix

La cruauté , le vice : et tient à grace ,

Tout dépouillé qu'il est , d'être éloigné de lui.

Les échos à ses chants sçavent rendre justice ,

Du barbare Harpagon la honte et l'avarice

Dans tous les lieux voisins éclatent aujourd'hui

Gens à talens , évités tout avare ;

Le mérite chez lui ne reçoit point son prix ;

De l'or uniquement épris ,

Ce qu'il ne paye point peut seul lui sembler rare

Et vous , prétendus connoisseurs ,

N'épargnés rien , et versés vos faveurs ,

Sur tout sçavant qui vous aproche ,

Cette Fable est un vrai reproche ,

L. Vol.

Les

Les mauvais traitements ne portent point à faux.
Ainsi que vos vertus , on chante vos défauts.

Le Chev. &c.



SUITE des Recherches sur le Sel Ammoniac. Mémoire lu à la dernière Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences par M. Duhamel.

DEs circonstances qui ne paroissent pas d'abord dignes de l'attention d'un Chimiste , sont négligées souvent mal à propos : Rien n'est inutile dans la Phisique , et le Phenomene en aparence le plus indifferant conduit souvent à des découvertes dont on n'auroit pas soupçonné la nécessité , pour la connoissance parfaite de certains Corps qu'on suppose avoir été suffisamment examinés , mais dans lesquels on peut découvrir encore des choses très-utiles. Te est le Sel Ammoniac sur lequel je vais donner des observations nouvelles qui nous feront mieux connoître la nature de ce Sel.

Jusqu'à présent on est convenu que le Sel Ammoniac est composé d'un Sel Alkali Volatil Urineux , et de l'Acide du Sel

I. Vol.

Marin

Marin , tant parce qu'avec ces deux substances on fait un vrai Sel Ammoniac, que parce qu'on les retire en nature de sa décomposition faite par le moyen d'intermedes convenables.

Pour en retirer l'Acide du Sel Marin ; on employe l'Acide Vitriolique ou quelque matiere qui en contienne , car cet acide qui est ordinairement plus puissant que celui du Sel Marin , s'emparant de la partie Volatile , forme avec-elle un Sel Ammoniacal , tandis que l'acide du Sel marin qui se trouve en liberté , passe dans la distillation ; mais quand on a dessein d'en retirer le Volatil Urineux , on employe des substances Alkalines , capables d'absorber et retenir la partie acide de ce Sel , et la moindre chaleur fait alors élever son Alkali Volatil Urineux.

Les Alkalis qu'on employe ordinairement pour cette operation , sont ou la Chaux ou les Sels Alkalis fixes , le Sel de Tartre par exemple. Mais ces intermedes ne produisent pas tout-à-fait les mêmes effets dans la distillation du Sel Ammoniac , car avec la Chaux on n'obtient qu'une liqueur Alkaline qu'on appelle Esprit , à cause qu'elle est extrêmement pénétrante, au lieu qu'avec les Sels Alkalis fixes, on retire un vrai Sel Volatile en forme con-

I. Vol.

crete

1084 MERCURE DE FRANCE
crete , connu sous le nom de Sel Volatil
d'Angleterre.

Les Chimistes frapés de la singularité de ce fait , et étonnés de voir deux Alkalis produire des effets si différents avec le Sel Ammoniac , ont essayé d'en donner des raisons Physiques qui ont produit différents systèmes , dont l'examen convient mieux dans nos assemblées particulières que dans celle-ci , ainsi je ne parlerai point de ceux qui ont supposé une plus grande quantité d'acide dans le Sel Concret que dans l'Esprit Volatil , et je ne choisis aujourd'hui pour objet que l'opinion qui s'est attiré le plus de partisans. C'est celle qui attribué aux parties de feu concentrées dans la Chaux , la fluidité et la grande pénétration de l'Esprit Volatil Ammoniac , qu'on distille avec cet intermède , soutenant qu'un effet nécessaire des parties de feu , est d'entretenir le Sel Volatil dans une espèce de fusion , ou dans un mouvement qui contribué beaucoup à son état de liquidité , et à la vivacité de sa pénétration ; Opinion dont je me propose cependant moins la réfutation que l'examen pour la concilier, s'il est possible, avec mes expériences, parce que, si dans le nombre de celles que j'ai faites , il y en a qui paroissent la favoriser , il s'en trouve d'au-

I. Vol.

tres

eres avec lesquelles on ne peut l'accorder.

Long tems avant le voyage d'Angleterre que je viens de faire avec Mrs Dufay et de Jussieu le Cadet , le hazard m'avoit fait connoître qu'on pouvoit avoir du Sel Volatil en forme concrete , par la distillation du Sel Ammoniac avec la Craie , et nous avons appris à Londres que c'étoit l'intermede qui s'y employoit communément pour la distillation de ce Sel , et effectivement avec une pareie de Sel Ammoniac , et trois de Craie, l'une et l'autre bien dessechées , j'ai plus retiré de Sel Volatil Concret que je n'avois employé de Sel Ammoniac. Cette quantité de Sel Volatil que j'ai retiré en employant pour intermede une simple terre absorbante , me fit présumer d'en pouvoir aussi retirer du mélange de ce Sel avec la Chaux ; quoique tous les Auteurs assurent la chose impossible, et que je l'eusse tenté plusieurs fois sans succès , esperant y mieux réussir en retranchant l'eau qu'on a coutume d'employer dans cette distillation , et en dessechant même ces matieres comme je l'avois fait en employant la Craie.

Mais quand j'ai pris ces précautions , je n'ai eu avec la Chaux ni Esprit ni Sel Volatil , et ce qui est encore plus singulier , un feu violent n'a pu séparer le Sel Am-

I. Vol.

moniac

1086 **MERCURE DE FRANCE**
moniac de la Chaux ; ainsi malgré la volatilité du Sel Ammoniac , tout est resté dans la Cornuë.

Néanmoins la Craie qui en tant d'occasions produit le même effet que la Chaux , étant mêlée dans la Cornuë avec le Sel Ammoniac , donne beaucoup de Sel Volatil Concret : quelle est donc la différence , et pourquoi n'en peut on avoir avec la Chaux ? Si ce que l'on a coutume de rapporter à l'action des parties de feu est fondé , il sera naturel de penser que la différence vient de ce que la Chaux ayant été exposée à une violente calcination , est , pour ainsi dire , surchargée de ces parties ignées , au lieu que la Craie n'ayant pas passé par le feu , n'a que celle que la nature peut lui avoir donnée.

Mais si cela est , ayant calciné une portion de Craie , et l'ayant réduite en Chaux , cette Craie mise ensuite dans la Cornuë avec le Sel Ammoniac , ne doit plus donner de Sel Volatil. J'ai fait cette expérience avec toutes les précautions que je viens de rapporter , aussi n'ai-je presque point retiré de Sel Volatil , et au lieu que la Craye non calcinée étoit en partie emportée par le Volatil Urineux , elle retient depuis sa calcination beaucoup de Sel Volatil , comme le fait la Chaux ordinaire , et

L. Vol.

n'en

n'en laisse échapper que ce que l'humidité contenuë dans les matieres peut en emporter.

Cet effet singulier que la calcination a produit sur la Craye a excité ma curiosité pour sçavoir ce qu'elle produiroit sur les Sels Alkalis fixes. Car enfin , si ce sont les parties de feu portées par la calcination dans la Craye qui empêchent l'Alkali Volatil , qu'on distile avec cette Chaux , de prendre une forme seche et concrete, un Sel fixe , vivement calciné , doit-il sembler produire à peu près le même effet , puisque c'est aux parties de feu qu'on attribué la qualité caustique et brulante des Sels Alkalis fixes.

J'ai donc distillé du Sel Ammoniac tantôt avec du Sel de Tartre, et tantôt avec de la Soude que j'avois calcinée jusqu'à un commencement de vitrification. Mais bien loin que dans cette experience la calcination ait nui à la formation du Sel Volatil Concret , elle a paru plutôt l'avoir favorisée , puisque j'ai toujours retiré plus pèsant du Sel Volatil que je n'avois employé de Sel Ammoniac , ce que je ne sçai pas être encore arrivé à personne.

Comme je me propose d'abrégér ce Mémoire le plus qu'il me sera possible , je ne m'étendrai pas davantage sur les experiences qui pourroient apuyer celles

I. Vol.

que

que je viens de rapporter , celles-ci me paroissant suffisantes pour l'explication du Phœnomene qu'il s'agit d'éclaircir , mais pour cela il est nécessaire de faire attention.

1. A la petite quantité d'Esprit Volatil que j'ai retirée par le moyen de la Chaux , mes matieres étant bien dessechées ; je n'ai alors eu que quelques gouttes d'esprit , même par un feu violent.

2. A la facilité avec laquelle on retire cet Esprit , quand il y a de l'eau dans ces matieres. Facilité si grande , qu'on le fait presque sans feu.

3. A la grande quantité de Sel Volatil retirée par le moyen de la Craye bien dessechée , mais non pas calcinée au point d'être reduite en Chaux. Cette quantité excédoit en poids le Sel Ammoniac que j'avois employé. Maintenant je crois qu'en faisant attention aux experiences que je viens de rapporter , on est obligé de reconnaître une propriété singuliere du Volatil Urineux Ammoniac que je ne crois pas avoir été observée par aucun Chymiste , et qui est d'une grande importance pour l'éclaircissement de la question ; c'est que le Volatil Urineux Ammoniac ne peut passer seul dans la distillation , ou que malgré son extrême volatilité il reste dans

1. Vol.

la

la Cornuë , où il faut pour qu'il s'éleve , qu'il emporte avec lui une portion des matieres auxquelles il est joint.

En effet qu'on le mette seul en distillation , il s'éleve tout entier en fleurs et sans être décomposé , opération dans laquelle le Volatil Urineux passe , accompagné de la partie acide du Sel Ammoniac qui n'est autre que celle du Sel Marin. Si on le distille avec la Craye ou avec les Sels Alkalis fixes , il se décompose ; alors son Acide reste dans la Cornuë avec une portion de l'Intermede , et l'Alkali Volatil Urineux passe dans la distillation avec une autre portion du même Intermede , quelque fixe qu'il soit , fait , qui ne peut être douteux , puisque par le moyen du Sel de Tartre ou de la Craye , j'ai tiré plus de pèsant de Sel Volatil que je n'avois employé de Sel Ammoniac.

Enfin dans la distillation ordinaire du Sel Ammoniac avec la Chaux , on voit le Volatil Urineux passer avec l'eau qui est contenuë dans les matieres , ou qu'on y ajoute à dessein ; si l'on retranche au contraire toute humidité , on ne tire plus ni d'Esprit ni de Sel Volatil.

Tous ces faits sont incontestables ; voici les consequences qu'on en peut tirer pour l'explication du Phœnomene.

I, Vol.

La

La premiere , que toutes les fois que l'Urineux Ammoniac paroît dans la distillation en forme de Sel Concret , c'est qu'il a emporté avec lui une portion de l'Intermede qui est sec et solide.

La seconde , que toutes les fois que cet Urineux vient en esprit, ou liquide , c'est qu'il a passé dans la distillation avec l'eau qui étoit contenuë dans les matieres , et qu'au lieu d'être joint à une substance solide, propre à lui donner une forme concrete , il est joint à une substance liquide qui lui fait conserver cette forme.

Il n'est donc plus besoin d'avoir recours ni à aucun Acide , ni aux parties de feu , pour expliquer comment le Volatil Urineux paroît tantôt sous une forme liquide , et d'autres fois sous une forme concrete , rien n'étant plus simple que de dire que l'un est fluide parce que l'eau en est la base , et que l'autre est solide parce qu'il a pour base une matiere solide et concrete.

Mais décider ici pourquoi dans cette occasion la Craye reduite en Chaux par la calcination , agit si differemment de la Craye simplement dessechée , la question est d'une trop longue discussion , et le détail des experiences que j'ai faites pour l'éclaircir, trop ample pour entreprendre d'en

I. Vol.

rendre

rendre compte dans une espace de temps si court , je me contenterai de dire en passant , qu'il y a aparence que la Chaux étant extrêmement aride , et chargée de parties de feu , agit trop brusquement sur la partie huileuse des Alkalis Volatils qu'elle décompose , pendant que les Sels fixes qui contiennent encore un peu de matiere grasse se joignent doucement , mais d'une maniere plus intime à l'Urineux , qui n'étant point décomposé en entraîne une portion avec lui. Ce qu'il y a de certain , c'est qu'en repassant plusieurs fois de l'Esprit Volatil sur de la Chaux , la Chaux reste toujours de plus en plus chargée de graisse , et que l'Esprit Volatil diminué à proportion et en poids et en force , au lieu qu'en recohobant les Sels Volatils sur des Sels Alkalis fixes , ou sur de la Craye , ils en volatilisent encore une portion qu'ils emportent avec eux.

Mais que jugera-t'on de cette portion de Sel fixe , ou même de Craye qui a été emportée par l'Alkali Urineux ? est-elle volatilisée ? et s'est-il fait une telle union entre l'Urineux et ces substances fixes , qu'il en résulte un tout qui fasse ce que nous apellons le Sel Volatil Concret ? ou si les substances fixes dont nous parlons ne sont jointes que superficiellement.

I. Vol.

C avec

1092 **MERCURE DE FRANCE**
avec l'Urineux qui les emporte dans la sublimation, comme le Sel Ammoniac emporte le Fer, l'Ematite, l'Antimoine, le Cuivre, la Chaux, l'Etain, &c. c'est une nouvelle question qui mérite un examen particulier dont nous pourons tirer quelques lumieres sur la nature des Sels Volatils.

Ce que j'en puis dire en abrégé, c'est qu'ayant pris pour mes expériences du Sel Volatil que je sçavois être fort chargé de Sel fixe, j'en mis un peu sur une pelle à feu toute rouge qui s'y est totalement dissipé en fumée, et que j'en ai aussi mis une portion dans une Cornuë, qui a passé entièrement par la distillation; ces deux expériences prouvent l'union intime de l'Alkali Volatil avec le Sel fixe. Quel moyen cependant de désunir ces deux substances, dont l'une est Volatile, et l'autre fixe? la chose ne paroît pas difficile; il sembleroit qu'il n'y auroit qu'à étendre le Sel Volatil Concret dans de l'eau, et distiller à un feu lent. Car il seroit naturel de croire que le Sel Volatil passeroit dans l'opération uni avec les premières gouttes de liqueur, et laisseroit dans la Cornuë le Sel fixe; j'ai fait l'expérience, mais tout a passé avec l'eau, et il n'est presque rien resté en arriere, quoique j'aye conduit la

I. Vol, distillation

distillation avec le plus de ménagement qu'il étoit possible.

Sans me rebuter du peu de succès de plusieurs différents essais que j'ai faits à ce sujet , et jugeant que si les Sels fixes n'étoient pas unis avec l'Alkali Volatil , au point d'être réputés pour un composé nouveau qui résiste aux efforts de tout ce qu'on employe pour les séparer , je pourois y parvenir par le moyen des Acides ou du Sel Marin , ou du Vitriol , parce que ces Acides font avec les Sels fixes , des Sels moyens extrêmement fixes , et que le feu le plus actif ne peut enlever ; au lieu qu'avec les Sels Volatils, ces mêmes Acides produisent des Sels Ammoniacaux qui se subliment très aisement.

Ainsi j'ai versé de l'Esprit de Sel sur une solution de Sel Volatil Concret fait avec le Tartre ; mais contre mon attente, presque tout s'est sublimé en Sel Ammoniac , sans qu'il me soit resté dans la Cornue la moindre apparence de Sel fixe ; il y avoit seulement une très-petite quantité d'une terre rouge comme de la Sanguine.

Les conséquences naturelles qui se présentent de ces expériences, et de plusieurs autres que je réserve pour nos Assemblées particulières , sont.

1. Que le Volatil Urineux du Sel Am-

I. Vol.

C ij moniac

1094 **MERCURE DE FRANCE**
moniac passe toujours dans la distillation accompagné de quelques autres matieres qui auront servi d'Intermedes ; que si ce sont des Acides, il en résulte des Sels Ammoniacaux ; que si ce sont des Alkalis, comme les Sels Alkalis ou la Craye, il s'en forme des Sels Volatils Concrets, autrement apellés le Sel Volatil d'Angleterre, et que si c'est de l'eau, on aura l'Esprit Volatil Ammoniac ordinaire.

2. Que la Chaux employée seche détruit en partie le Volatil Urineux, du moins ai-je prouvé qu'elle ne peut être emportée par cet Urineux.

3. Enfin, qu'on peut juger du peu de succès de mes tentatives pour retirer les substances Alkalines qui sont emportées par le Volatil Urineux, qu'elles ont contracté ensemble une telle union, qu'on peut les regarder comme véritablement volatilisées.

La briéveté du tems m'oblige de supprimer ici plusieurs autres observations que je crois fort utiles pour la pratique de la distillation du Sel Ammoniac ; je les réserve aussi pour nos Assemblées particulières,



L'INCONSTANCE MUTUELLE.

IDILLE ALLEGORIQUE.

Sur la Terre il n'est point de constantes
amours ;

Les plus tendres Amans , s'ils se voyoient tou-
jours ,

Passeroient aisément du dégoût à la haine ;

Disoit le vieux Licas à la jeune Climène ,

Licas , de nos Bergers l'oracle respecté ,

Par un Auteur antique un fait est rapporté ,

Dont les traits sont encor gravés dans ma mé-
moire ,

Je veux , ajouta-t'il , en rapeller l'Histoire ;

Peut-être elle pourra convaincre votre esprit.

Dans nos champs ranimés, tout brille, tout nous
rit ,

Entrons dans ce bocage , il est frais, il est som-
bre ,

Chaque arbre nous invite à jouir de son ombre ,

Nous voyons nos troupeaux , ils paissent près
de nous ,

Ne craignons rien pour eux de la fureur des
Loups.

'Amisodar étoit un Enchanteur célèbre ,

On le craignoit au loin ; un Roy des bords de
l'Ebre ,

I. Vol.

Le

1096 MERCURE DE FRANCE

Le pria d'honorer les nœces de son fils ;
La Princesse lui plut ; on la nommoit Zeglis ;
Et le Prince Tirrée ; Amisodar sensible ,
Fait redouter au Roy sa colere inflexible ,
S'il acheve un Hymen dont son amour nouveau

Doit en d'autres États allumer le flambeau.
A travers mille cris dans une Isle écartée ,
Sur les aîles des vents Zeglis est transportée ;
Et l'Enchanteur pour plaire à l'objet de ses vœux ,

A soin d'y rassembler les plaisirs et les jeux ;
La Pompe et la Nature à l'envi sont unies ,
Pour orner un Palais qu'élevent les Génies ,
Zeglis y doit régner , ces superbes apprêts ,
Irritent sa douleur , redoublent ses regrets ;
Du plus vif désespoir son ame est pénétrée ,
L'Isle ne retentit que du nom de Tirrée ,
En vain de l'Enchanteur , Ministre officieux ,
Dès que la sombre nuit vient obscurcir les Cieux ,

Un songe lui fait voir son Amant infidelle ,
Zeglis ne le croit point , juge de lui par elle ,
Et comme elle est constante , elle croit que son cœur ,

Ne peut jamais brûler d'une nouvelle ardeur.
Amisodar jaloux invente un artifice ,

Amant peu delicat , pourvu qu'il réussisse ,
Il ne balance pas sur le choix des moyens ,

I. Vol.

Rassurés

Rassurés-vous , dit il , j'ai rompu vos liens ,
 Je ressens vos douleurs, vous allés voir Tirrée ;
 Et vous n'en serés plus désormais séparée ;
 Par d'invisibles mains servis en ce Palais ,
 Vous y pouvés tous deux jouir de mes bien-
 faits ;

Je vous quitte Zeglis , cet effort magnanime ,
 Au défaut de l'Amour , mérite votre estime ;
 Je ne troublerai plus vos plaisirs , ni vos feux ;
 On vous amene enfin mon Rival trop heureux.
 Il entre ; c'en est fait , que le même nuage ,
 Me porte loin de vous , sur un autre rivage ;
 Il s'envole à ces mots , du Prince et de Zeglis
 Les vœux sont satisfaits ; également épris ,
 Ils pensent qu'en des lieux où regnent les déli-
 ces ,

Ils jouiront long-temps de leurs destins propi-
 ces ,

Et que loin des Mortels nul objet ennuyeux ,
 D'un aspect importun n'y blessera leurs yeux ,
 Mais de Zeglis sur tout la joie est sans égale ,
 Elle aime, elle n'aura plus à craindre de Rivale ,
 Que nous sommes heureux ? s'écrioient-ils cent
 fois ,

Quels biens valent la paix qu'on goûte au fond
 des bois ?

Rien ne peut la troubler , c'est ici son azile ;
 On s'y livre au sommeil ; ce sommeil est tran-
 quille ,

1. Vol.

C iij Et

1098 MERCURE DE FRANCE

Et l'aurore nous offre, en effaçant la nuit,
Des plaisirs aussi purs que l'Astre qui la suit.
Ns menerent d'abord la plus heureuse vie ;
La nouveauté les charme au gré de leur envie ;
Des mets dignes des Dieux s'offroient tous préparés.

Et s'offroient à l'instant qu'ils étoient désirés.
Flore, dans leurs jardins, étaloit ses richesses,
Et Pomone et Bacchus y joignoient leurs lagesses ;
Sous des berceaux de Mirthe et des bois d'Orangers,
Ils n'avoient d'autre cour que les Zephirs légers,
Et mille oiseaux divers dont les tendres ramages,
De sons mélodieux remplissoient les bocages ;
Le silence endormi sur un lit de pavots,
S'éveilloit aux Concerts que formoient les échos,
Ou quelquefois au bruit que sur la molle Arène,
Faisoit en serpentant une claire fontaine.
L'homme plein de désirs, né pour le changement,
Dans un repos trop long, se suffit rarement ;
Le repos le fatigue, une vie uniforme,
A son inquiétude est toujours peu conforme ;
Des prez couverts de fleurs, des ruisseaux argentés,
Des bocages rians, des vallons écartés,

I. Vol.

L'aurore

L'Aurore blanchissant le sommet des montagnes ,

Le Soleil d'un jour pur animant les campagnes ;
Ou plongeant ses coursiers au sein des vastes Mers .

La Lune sur son char éclairant l'Univers ,
Sont d'aimables objets ; quelques doux qu'ils paroissent ,

La solitude est morne, et les ennuis y croissent ;
Si vous n'êtes distrait par quelque objet nouveau ,

Le plus charmant désert n'est qu'un muet tableau.

Nos deux Amans vivoient sans soins et sans alarmes ,

Et les soins ont leurs prix , les craintes ont leurs charmes ;

Les jours sont des momens aux nouvelles amours ;

Mais tout change et pour lors les momens sont des jours.

La Princesse elle-même en fit l'expérience ;

Trois mois vinrent about de toute sa constance ;

Le Prince plus long-tems combatit son ennui :
Mais au triste degout il céda malgré lui.

Nul mortel n'est parfait , leurs yeux se déssillèrent ,

Et leurs défauts secrets enfin se dévoilerent ;

Le bandeau de l'Amour qui les avoit couverts ,
Se déchira ; chacun voulut rompre ses fers .

I. Vol.

C v Le

1100 MERCURE DE FRANCE

Le Prince regretoit le Thrône de son Pere,
 Et Zeglis les plaisirs de la Cour de sa Mere,
 Ils s'évitoient sans cesse, et les mêmes détours,
 Les forçoient en fuyant à se revoir toujours.
 De l'Enchanteur adroit telle étoit l'industrie,
 Il observoit caché leur sombre rêverie,
 Et dans ce labyrinthe il plaçoit avec art,
 Tout ce qui peut nourrir le désir d'un départ;
 Dans les appartements différentes peintures,
 Retraçoient des Heros les nobles aventures;
 Les spectacles pompeux des plus superbes Cours,
 Y brilloient au milieu des ris et des amours;
 Quelquefois sur les flots une Nef incertaine,
 Des bords qu'ils habitoient sembloit mouïller
 l'arène,
 Ils voloient; mais la Nef fendoit le sein des
 Mers,
 Et les vents emportoient leurs plaintes dans les
 airs,
 Unis avec l'ennui qui les suivoit sans cesse,
 La haine de leurs cœurs se rendit la maîtresse;
 Amisodar content s'offrit à leurs regards,
 Le Prince qui bruloit d'aller aux champs de Mars,
 Embrasse ses genoux pour sortir de son Isle;
 Zeglis à l'Enchanteur se montre plus facile,
 Il commence à lui plaire et Tirrée oublié,
 Saffranchit des sermens dont il s'étoit lié;
 Sans remors l'un à l'autre ils furent infi-
 deles :

I. Vol.

Le

Les amours ici bas ne sont pas éternelles.

Ainsi parla Licas , la Bergere rougit ,

Non , ce n'est pas ainsi qu'un tendre amour agit ,

Dit-elle , votre Histoire est un conte agréable ,

Un objet que l'on aime , en tout tems est aimable ,

Et quoique vous disiez , Zeglis et son Amant ,

Etoient legers tous deux ou s'aimoient foiblement ,

D'un plus constant amour seriez-vous susceptible ?

Lui répondit Licas, ne soyés donc sensible ,

Que pour l'unique objet qui mérite vos vœux ,

La vertu seule a droit de faire des heureux.

*Par Madame la Comtesse du R. . . ;
Gouvernante de la Ville du Saint Esprit.*





*DESCRIPTION de l'Arc de Triomphe
élevé à la Porte de Marne, pour l'En-
trée solennelle de M. Claude-Antoine de
Choiseul-Beaupré, Evêque-Comte de
Châlons, Pair de France, dans sa Ville
Episcopale.*

MR de Choiseul fit son Entrée Epis-
copale à Châlons par la Porte de
Marne le 12. Avril 1735. il la trouva
décorée d'un Arc de Triomphe, que le
zele des Magistrats y avoit fait elever.
Les honneurs Ecclesiastiques et Militai-
res de la Maison de Choiseul y étoient
caractérisés par differens Symboles. Les
Inscriptions contenoient une déclaration
publique des sentimens d'admiration et
de respect que tous les Corps de la Ville
ont pour leur nouvel Evêque.

Sur la Base de ce Monument sont po-
sées quatre colonnes d'Ordre Corinthien,
avec leur fût, embelli de guirlandes; des
pilastres leur font arriere-corps et con-
courent avec elle à soutenir un Attique
qui leur tient lieu d'entablement. Les
membres de l'Attique qui portent sur les
colonnes, sont en saillies, les autres en

I. Vol.

retraite

retraite. Au-dessus de l'Arcade que forme le Portique, pose une Piramide soutenue par un Dez, et chargée des Armes du Prélat. De grands Entrelas de Palmes qui lui sont adossez, et le Serpent symbolique qui la termine, expriment que la Maison de Choiseul, par les Dignitez Ecclesiastiques et les honneurs Militaires, porte sa réputation jusqu'au point qui lui assure une gloire immortelle.

Les Vers suivans sont écrits dans la partie inferieure de la Piramide, au-dessous des Armes de M. de Choiseul.

*Inter sacra Deo, bellique Trophæa Coselle
 Quam tua stat vario stemmate fulsa Domus
 Hac meruit pietas, retulerunt illa Triumphis,
 Qui non degenerem te genuere Duces.
 Intemerata fides, et fuci nescia Partum
 Religio geminat Clara per arma decus.*

Ils font allusion à deux Trophées que l'on voit portez de chaque côté de la Piramide, sur un Dez accompagné de consoles et décoré d'un bas-relief.

Les Ornemens Pontificaux, la Croix, la Crosse, la Mitre, liés ensemble à un faisceau de Palmes et de branches d'Olivier, composent le Trophée de la droite, il est enrichi des Symboles des Vertus

I. Vol.

qui

7104 **MERCURE DE FRANCE**
qui relevent la Dignité Episcopale ; une
Lampe allumée exprime la vigilance , un
Encensoir embrasé , le zele et le bon
exemple ; un Serpent , la prudence ; un
Miroir , la circonspection ; un Livre ou-
vert , la science. Sur ce Livre est écrit
en gros caractere :

DEO PACIS.

La Ville de Châlons est représen-
tée dans le bas-relief sous la figure d'u-
ne Femme couronnée de Tours et ma-
jestueusement drapée dans le goût an-
tique ; elle est apuyée sur l'Ecu de ses
Armes. Le Chien couché à ses pieds est
l'image de sa fidelité. Les Lys dont elle
fait remarquer l'éclat , parlent de son at-
tachement inviolable aux interêts et à la
Personne sacrée de nos Rois ; sur le ru-
ban qui lie ces fleurs , sont brodées ces
paroles :

ILLÆSA FIDES.

Elles font connoître que si d'un côté
la Ville de Châlons est heureuse de n'a-
voir jamais donné d'atteinte à sa fidelité
envers son Souverain , elle ne l'est pas
moins d'un autre , de posséder un Pas-
teur aussi pieux , aussi sage , aussi vigi-
lant que M. de Choiseul.

Le Trophée de la gauche est composé
I. Vol. des

des Armes que les grands Hommes de la Maison de Choiseul ont enlevées aux Ennemis. On y voit leurs Drapeaux, leurs Etendarts, leurs Casques, leurs Cuirasses, leurs Epées et leurs Javelots. Un Bouclier au centre de ce groupe est chargé de cette Inscription :

DEO EXERCITUM.

On témoigne par là que la pitié des Vainqueurs a toujours reconnu le Dieu des Armées pour l'Auteur de ses glorieux succès. La réputation qu'une valeur toujours déterminée par des vûes supérieures, leur a acquise, est figurée par les deux Trompettes de la Renommée. Les honneurs suprêmes de la guerre qu'ils ont mérités sont désignés par les Bâtons de Maréchaux de France et par les Ordres Royaux, qui en sont les plus riches Simboles.

Le bas-relief feint sous ce Trophée, représente la Marne appuyée sur son Urne, elle tient le signe de la Navigation et regarde avec complaisance un Génie qui lui présente les fruits des Campagnes que ses Eaux rendent fécondes. La figure de cette Rivière ne pouvoit occuper une place plus convenable. Ne prend-elle pas sa source dans cette partie de la Champagne, dont la Maison de Choiseul

1106 **MERCURE DE FRANCE**
seul tire son origine, et dans laquelle
d'amples Domaines, de grands Gouver-
nemens et d'autres distinctions du pre-
mier Ordre contribuent à son illustra-
tion ? L'Inscription :

DIOECESIS UBERTAS.

Insinuë que de-même que la Marne,
en arrosant le Diocèse de Châlons, est
cause de sa fertilité naturelle, de même
aussi les vertus d'un Prélat de la Maison
de Choiseul, lui procure une nouvelle
fécondité dans l'ordre surnaturel de la
grace.

A la vûë des grands biens que leur
promet le Gouvernement du nouvel Evê-
que, tous les Ordres de la Ville ne peu-
vent plus contenir les transports de leur
admiration. Le Clergé, les Magistrats,
le Peuple, se réunissent pour les rendre
publics et les faire passer à la Posterité.
La principale Inscription les expose en
ces termes.

**CLAUDIUM-ANTONIUM DE CHOISEUL,
EPISCOPUM COMITEM CATALAUNENSEM,**

PAREM FRANCIAE,

CLERUS CATALAUNENSIS PRÆSULEM,

SENATUS PATRONUM ET PRÆSIDEM,

POPULUS OPTIMUM PASTOREM

I. Vol.

Ex-

J U I N. 1735. 1107

EXTOLLIT,
PRÆDICAT,
VENERATUR;

ET CONSPICUO LÆTITIÆ MONUMENTO,
PRIVATOS ADMIRATIONIS PLAUSUS,
PUBLICOS FACIT.

IN FAUSTA SACRI PRÆSULIS ADVENTUS DIE
APRILIS XII. ANNO S. R. M. DCC. XXXV.

Les Armes de Châlons, placées sous cette Inscription, font connoître que c'est principalement aux soins de Mrs du Conseil de Ville qu'on est redevable de ce Monument de la joye publique. Le Cartouche en est à l'ordinaire accompagné d'un rameau d'Olivier et d'une branche de Chêne, avec une banderole où sont ces mots :

ET DECUS ET ROBUR.

Que Châlons a pris pour sa Devise. Peut-être qu'ils n'ont jamais été plus heureusement appliquez que dans l'occasion de l'Entrée solennelle d'un Prélat qui semble né pour faire reverdir le Rameau d'Olivier et la branche de Chêne; c'est-à-dire, qui ne fera pas moins la consolation et les délices de ses Peuples par l'onction de sa charité, que leur confiance et

I. Vol.

leur

riès MERCURE DE FRANCE
leur apuy , par l'équité de ses jugemens
et le saint usage de son autorité.

Du Cartouche qui renferme les Armes de la Ville pendent des festons , dont le ceintre du Portique est embelli , et qui réunissent leurs fleurs à celles des Guirlandes qui font l'ornement des colonnes.

Entre ces colonnes sont ravalez six Médaillons ; trois de chaque côté , qui contiennent des Devises que les Magistrats ont adoptées d'autant plus volontiers , qu'elles leur ont paru les plus propres à donner au Public une juste idée du caractere Episcopal de M. de Choiseul. Celles qui pendent sous l'Inscription *Urbis Felicitas* , ont rapport à sa vocation , à son attachement , aux fonctions du Ministère sacré , à son zele et à sa charité , qualitez qui feront la félicité de sa Ville Episcopale. *Urbis Felicitas*. Les autres , attachées sous l'Inscription *Diœcesis Ubertas* , sont des Images de sa vigilance et de sa sollicitude Pastorale , du pouvoir que ses exemples ont sur les cœurs et des Fruits de salut que produisent ses Exhortations. Comme ces images sont relatives à la vie champêtre , on en a fait une application particuliere aux marques de tendresse

I. Vol.

pater-

paternelle que les Peuples du Diocèse attendent du Chef de leurs Pasteurs.

DIOECESIS UBERTAS.

Le Sujet de chacune de ces Devises est indiqué par un trait de l'Ecriture Sainte, écrit au bas dans une espece de Cartel.

Vocatus ut Aaron, désigne une vocation surnaturelle.

Plantatus in Domo Domini, l'attachement aux fonctions du Ministère sacré.

Ignem veni mittere in terram, ce que le zele entreprend et ce qu'il exécute.

Regit me, nihil mihi deerit, la confiance qu'ont les Peuples en un Pasteur qui n'est appliqué qu'à les conduire et à les défendre.

In Spiritu lenitatis; combien les bons exemples, soutenus par un caractere de douceur, ont de force pour les porter à l'amour de la Vertu.

Deriventur aqua tua foras; combien ces mêmes Peuples sont avides du Pain de la Parole Celeste, et alterez des Eaux du Salut; lorsqu'elles coulent d'une source aussi pure qu'est la doctrine d'un saint Evêque.

La premiere Devise a pour corps l'Aiguille aimantée de la Boussole, dont le mouvement est déterminé par l'Etoile Polaire. Elle a pour ame ces paroles.

I. Vol.

Mo-

De même que le mouvement de l'Aiguille aimantée peut être apellée Celeste, eu égard à son principe, de même aussi la vocation de M. de Choiseul à l'Episcopat, mérite l'építete de Surnaturelle, puisqu'elle ne doit être regardée que comme l'effet de la plus fidelle correspondance à l'attrait de la Grace. Il pouvoit en marchant sur les traces de ses Ancêtres, se distinguer dans la Profession des Armes, déjà la carrière qui mene à la gloire lui étoit ouverte, elle lui offroit les mêmes postes et les mêmes honneurs que les Guerriers de son nom ont mérités; mais (nous sera-t'il permis d'user de cette expression que le corps de la seconde Devise semble autoriser?) dans le temps qu'il sembloit être un Laurier planté dans le Champ de Mars, il jetta tout à coup ses racines dans celui de l'Eglise, et sacrifia les avantages que lui donnoit une naissance illustre à l'honneur d'être un Pontife du Très-Haut et le Protecteur de ses Autels, c'est ce que l'ame de la Devise exprime assez heureusement.

ARIS IMPENDIT HONORES.

Semblable à un Miroir ardent, qui n'enflâme les matieres qui lui sont ex-

I. Vol.

posées

posées qu'après avoir reçu la plus vive impression des rayons du Soleil , M. de Choiseul communique à ses Diocésains toute l'ardeur de la charité , dont son cœur est pénétré ; quand il excite le zèle dans l'ame des Pasteurs du second ordre , il y porte les sentimens de la sienne , cette courte Explication décrit le corps de la troisième Devise , dont le mot est :

A R D E T E T A C C E N D I T.

La quatrième offre la houlette , qui n'est pas moins propre à défendre qu'à conduire le Troupeau , symbole naturel de la vigilance et de la sollicitude Pastorale d'un bon Evêque. Il ne pense qu'à conduire ses Oüailles dans des Pâturages salutaires. Il ne se sert de son autorité que pour les contenir dans le devoir , les protéger et les défendre ; l'Inscription le dit en ces termes :

P R O T E G I T A T Q U E R E G I T.

Cinquième Devise. Aussi-tôt que le Roy des Abeilles qui n'a point d'aiguillon , sort de la Ruche , l'Essain , charmé de sa douceur , et déterminé par son exemple , le suit par tout où il va. Tel est un Prélat dont la douceur fait impression sur le cœur des Peuples qui lui

III2 MERCURE DE FRANCE
sont confiez. Commande-t'il ? tous se
font un devoir de lui obéir ; donne t'il
l'exemple de quelque vertu particuliere ?
tous se font un plaisir de l'imiter. On
peut dire de ce Roy des cœurs, comme
de celui des Abeilles.

TRAHIT DUM PRÆIT.

La sixième Devise fait allusion au trait
du Cantique des Cantiques, *Fons hor-
torum*. Le Corps en est une belle Fontaine
qui communique autant de fécondité
qu'elle donne d'agrément aux Jardins
qu'elle arrose ; l'Inscription qui en est
l'ame , renferme cette pensée.

FOECUNDAT ET ORNAT.

Image sensible d'un Prélat pieux et
sçavant , touchant et persuasif , soit qu'il
exhorte , soit qu'il reprenne , il fait tou-
jours aimer la verité qu'il insinuë avec
onction , où qu'il imprime avec force.
Prélat auquel on ne peut assez dire , *De-
riventur aqua tua foras* ; que votre sainte
éloquence se répande par tout comme
un grand Fleuve , que sa rapidité entraî-
ne tous les cœurs et les porte comme
un riche tribut jusqu'à l'Océan des per-
fections Divines.

Le Monument dont on vient de voir
la Description , est de l'invention de M. le

I. Vol.

Che-

Chevalier de la Touche , de l'Académie Royale de Marseille , et de celle des Ricovrati de Padoüe. M. Chedel , natif de Châlons en Champagne , l'a gravé avec soin d'après l'Esquisse originale de l'Auteur. Ce jeune Graveur , déjà connu des Curieux par les belles Estampes qu'il a données d'après Watteau et autres Peintres modernes , a fait toutes les Vignettes qui embelissent l'Histoire Militaire de la Maison du Roy. Vingt-deux Sujets de sa composition , ne prouvent pas moins la fertilité de son génie , que le goût et la propreté de sa Gravûre.



A M L L E D E ' S , . . .

*En lui envoyant un Pinceau pour le Rouge ;
que M. D . . . Auteur de ces Vers , lui
avoit tourné.*

A Peine quittés-vous mon Tour ;
Enfant qu'a produit mon adresse ,
A peine voyés-vous le jour ,
Que vous allés voir ma Maîtresse.

Cher et joli petit Pinceau ,
Vous apartiendrés à Silvie ;
I. Vol.

Que

Que votre sort me semble beau !

Et que je lui porte d'envie !

Vous caresserés ses attraits ;
La Belle vous laissera faire ;
Elle en rougira ; mais jamais
Pour vous en marquer sa colere ;

Parmi ses Bijoux favoris ;
Vous l'emporterés sur tout autre ;
Quoique vous en trouviés d'un prix
Qui soit bien au-dessus du vôtre.

Mais lorsqu'on croit que la beauté
Peut dépendre de quelque chose ,
On lui donne la primauté ,
Point de réplique , bouche close.

Malgré tout l'éclat d'un beau teint ;
Qu'en naissant elle eut en partage ,
Quand vous l'aurez un peu plus peint ,
Elle en brillera davantage.

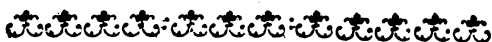
C'étoit la volonté des Dieux ;
Que rien n'effaçât son visage ,
On met du rouge à qui mieux mieux ;
Il en faut bien suivre l'usage.

L'on pourra bien dire de vous ,

L. Vol.

Quand

Quand vous travaillerez pour elle,
Que rien de plus vif, de plus doux,
Ne sortit du Pinceau d'Apelle.



DISSERTATION sur le Sujet proposé
en 1734. par l'Académie des Belles-
Lettres, en ces termes : *jusqu'où les An-
ciens avoient poussé leurs connoissances
Géographiques au temps de la Mort d'A-
lexandre le Grand.*

LA Géographie a eu comme les au-
tres Sciences, de foibles commence-
mens. Les plus anciens et en même tems
les plus respectables Livres Historiques
que nous ayons, et qui font une partie
considérable de l'Ecriture Sainte, par-
lent de plusieurs Pays ; mais sans en faire
ordinairement une Description détaillée.
Respectons cependant le peu que nous
pouvons tirer de ces saints Livres pour
la Géographie ancienne.

Le premier et le plus agréable Lieu
dont l'Ecriture Sainte donne une Des-
cription, est le Paradis Terrestre, que
le Déluge et l'éloignement des siècles,
ont dérobé à la connoissance des hom-
mes. Cependant plusieurs Scavans con-

I. Vol.

D jecturent

VIRG. MERCURE DE FRANCE

jecturent que ce Jardin de délices, où Adam innocent jouissoit sans inquiétude et sans peine, mais non sans travail, d'un bonheur très grand, étoit dans les belles Campagnes de la Géorgie, autrefois l'Ibérie, à 20. lieues environ des sources de l'Euphrate, du Tigre, du Phison (ou Phase) et du Gehon (ou l'Araxe.) Il paroît qu'on ne doit pas éloigner des sources de ces Fleuves Ophir, Pays fameux par l'abondance de l'or qu'on en tiroit; d'autres le placent dans les Indes; ce qui favorise cette opinion, c'est que Ptolomée parle d'une Ville d'Oupara ou Sophara, proche Goa. Le Pays de Chanaan, appelé ensuite Palestine, Judée ou Terre - Sainte, nous est connu par les conquêtes et par les partages qu'en firent les Israélites sous la conduite de Josué et de leurs autres Chefs.

Il faut passer aux Auteurs profanes pour en tirer quelque connoissance d'une partie de la Terre. Homere et Hésiode, qui vivoient environ 880. ans avant J. C. et 340. après la prise de Troye, doivent être consultez, sur tout le premier, pour la Géographie de ce tems-là. On voit dans le second Livre de l'Illiade d'Homere, le nom de differens Peuples de la Grece, qui fournirent des Vaisseaux

I. Vol.

pour

pour la Guerre de Troye; il parle ensuite des Peuples de la Troade et de l'Hellespont, qui vinrent défendre Troye: les qualitez des Pays de ces Peuples de la Grece et de l'Asie-Mineure, accompagnent souvent ce dénombrement. Avant Homere, Sésostris, qui est peut-être le Pere du Roy d'Egypte, submergé dans la Mer Rouge, se rendit maître de l'Ethiopie, c'est-à-dire, selon les anciens Grecs, de la partie Méridionale du Monde, comme l'Afrique, apellée Lybie par ces mêmes Auteurs; il pénétra ensuite dans les Indes, plus loin que ne fit depuis Alexandre, puisqu'il soumit le Pays au-delà du Gange: les Scythes jusqu'au Tanaïs ou le Don, furent aussi subjugués; il conquit encore l'ancien Royaume de Colchos, vers le Phase. Du côté de l'Occident Sésostris ne passa point la Thrace, par la difficulté de trouver des vivres. Il fit dresser dans tous les Pays qu'il avoit soumis, des Colomnes, sur lesquelles il étoit marqué qu'un tel Pays avoit été réduit à l'obéissance de Sésostris. Voilà ce qu'un Auteur, dans un Discours fort estimé, nomme des Cartes Géographiques; mais elles n'ont été inventées que long temps après par Anaximander, Disciple de Thalés, un des Sages celebres de

1118 MERCURE DE FRANCE
tiquité , qui fit aussi une Sphere. Il étoit
de Milet , et vivoit du tems de Cyrus I.
200. ans environ avant Alexandre le
Grand.

L'Occident a été moins connu , ex-
cepté la Grece , que l'Orient , parce qu'il
n'a pas été l'objet des victoires de Sésos-
tris , de Cyrus , de Xercés , ni des autres
anciens Conquerans. Alexandre n'eut pas
le temps de troubler cette partie de l'U-
nivers , comme il avoit fait la Grece et
l'Asie. Le fameux Hercule ne passa point
le Détroit de Gibraltar , connu sous le
nom de Colonnes d'Hercule , entre l'Es-
pagne ou l'Ibérie , et la Barbarie. C'est
dans la Celtique qu'on lui fait avoir
d'une fille d'Alise un Enfant nommé
Galaté , dont le courage mérita que son
Pays prît le nom de Galatie ou de Gaule.
Ce qui paroît de certain , c'est que sous
le Regne de Darius Hystape , et depuis ,
les Gaulois se firent connoître par plu-
sieurs conquêtes en Allemagne et sur tout
en Italie. Les Argonautes ayant enlevé la
Toison d'or sous la conduite de Jason ,
passerent , dit-on , de la Colchide (qui
paroît être le Pays d'Hévila des Livres
sacrez et maintenant la Mingrelie) au
Septentrion , et de-là pénétrerent jusqu'à
l'Occident Celtique ; mais , sans avoir re-
I. Vol. cours

cours aux Fables , les Auteurs qui ont précédé le Regne d'Alexandre , ou qui ont vécu de son tems, nous apprennent qu'en connoissoit alors du côté du Septentrion les Scythes au-delà du Palus Méotide et du Tanaïs.

Les autres Peuples de l'Europe , excepté l'Italie et la Grece , nous sont désignez par le nom de Celtes ou Celto-scythes. Ils furent ensuite nommez Hyperboréens , Sarmates , Scythes. On peut voir ce que le sçavant Cluver dit de ces Peuples et de leurs différens noms , après Hérodote et les autres anciens Géographes.

Vous cherchiez inutilement les noms de Sarmatie, de Scandinavie, de Germanie, d'Allemagne, de Danube et d'Espagne, avant le siècle d'Auguste. Mais ces Pays étoient connus sous d'autres noms ; ou avant Alexandre , ou de son temps ; Aristote , par exemple , parle des deux grandes Isles Britanniques , qu'il appelle Albion et Jerne ; c'est l'Angleterre avec l'Ecosse et l'Irlande. Outre cela l'Etain Celtique , dont il fait mention , est celui d'Angleterre. Je me suis servi du mot de Grece , quoiqu'il ne soit point en usage chez les Auteurs Grecs. Peut-être que les Peuples ont autrefois pris

1110 MERCURE DE FRANCE

ce nom d'un Canton de leur Pays, dont Aristote fait mention. Les Latins et d'autres Peuples ont conservé le même nom de Grece et de Grecs. Il paroît venir de *Graa* ou *γραινα*, endroit dans la Béotie, dont parle Homere dans le second Livre de l'Iliade.

Les Découvertes qu'on a faites depuis le Regne d'Alexandre, ont fait connoître du côté de l'Orient, la Chine, le Japon et plusieurs autres Pays, sans parler du nouveau Monde. Les Zones Torrides et Froides, étoient, selon les Anciens, inhabitables; mais nos nouveaux Argonautes, qui ont pénétré jusqu'aux Poles Artique et Antartique, ont trouvé des hommes en tous ces lieux et des habitations. Ces Découvertes doivent faire le sujet d'une autre Dissertation, qui fera connoître combien la Géographie a acquis de perfection depuis Alexandre, et dans combien de fautes nos anciens Géographes sont tombez. J'en marquerai quelques-unes en finissant cette Dissertation. L'ancienne Géographie enseignoit que l'Ethiopie et les Indes étoient ou la même Région, ou des Régions contiguës; que l'Asie et l'Afrique se joignoient dans l'Ethiopie, et que le Nil avoit sa source dans les Indes. Les Anciens pré-

L. Vol.

venus

Venus de cette erreur, étoient nécessairement obligez de croire que le Nil passoit près de la Perse, puisque la Perse est voisine des Indes, du côté de l'Occident, où alloit le Nil. Ils croyoient que le Golfe Arabique, le Golfe Persique, et une partie même de la Mer des Indes, n'étoient qu'un grand Lac, semblable à la Mer Caspienne, et ils donnoient à ce Lac le nom de Mer Rouge ou Erythrène.



SAILLIE PRINTANIERE.

A Mlle D

A Dieu, soucis, adieu, Carême ;
 Adieu, falourde et cotteret ;
 Voici le Printemps qui renaît :
 Mes amours renaissent de même.
 Vîte courons au bord de l'eau ,
 Où j'aperçois que ma Bergere
 Est seule à tourner son fuseau ;
 Mais, imprudent , que vais-je faire à
 Si je m'approche du Ruisseau ,
 Je lui vois prendre un air severe.
 Ayés soin de cacher vos feux ,
 Tircis, soyés prudent, dit-elle ;

L. Vol,

D iij Vous

1122 MERCURE DE FRANCE

Vous amoureux, et moi fidelle,
Craignés par tout les envieux;
N'imités pas de l'Hirondelle
Le babil vain et glorieux;
Au Hameau chacun a des yeux,
Et si l'on sçavoit qu'un Belle
Fût l'objet d'un cœur amoureux,
On parleroit sans cesse d'elle.
De grace, ne me suivés pas;
Si c'est au Bois, à la Fontaine,
Que le hazard guide mes pas,
Vous me causeriés trop de peine.
Tout me fait peur; le Rossignol
Me voyant avec vous seulette;
Vers le Zéphir prenant son vol,
Trahiroit notre ardeur secrette;
Les Vents rediroient nos amours;
Eh! que sçait on, si la Fauvette,
En pareil cas, seroit muette?
De plus, l'Echo jase toujours.
Oüi, Berger, on peut nous surprendre;
Chacun peut venir en ces lieux,
Et c'est nous exposer tous deux.
J'aime l'Amant qui sçait attendre;
Misterieux, fidele et tendre,
Tôt ou tard il devient heureux.
La plainte sur tout rend fâcheux;
Personne ne s'y laisse prendre.

I. Vol.

L

Les tendresses et les hélas
Ont parqué jadis au Village ,
Me disoit un jour Lcidas ;
Mais aujourd'hui d'un tel langage
Les Belles ne font plus de cas ;
Il est de plus galant hommage ;
Des jeux , les ris , le badinage ,
Seuls en amour ont des apas.
Prenés la riante méthode ,
Badinés , vous plâisés , dit-on ;
Le tendre et douxereux jargon ,
Déplaît et n'a rien de commode ;
Plus de soupirs , plus de façon :
On se rit de la vieille mode.
Hé quoi ! nos Bergers d'à-présent ,
Se montrent tous Bergers de Ville ,
Il en est à peine un sur mille ,
Qui ne témoigne un air galant.

*Par M. P. de Com** de Mende.*





LETTRE sur d'anciens Livres Manuscrits de Sens , d'Auxerre , et du Pays Boulenois , écrite par M. L. Chanoine d'Auxerre , à M. Fenel , Chanoine de Sens.

JE vous ai promis , Monsieur , de vous fournir tout ce que je trouverois de singulier qui eut rapport à l'Histoire de vos Archevêques, à laquelle vous travaillés , de-même que vous me faites part de tout ce qui est chez vous, concernant l'Histoire de notre Pays.

Vous avés eu un Archevêque au XII. siecle dont je pense que les Mémoires de feu M. Fenel , Doyen , ne disent que du bien. C'est Guillaume de Champagne , fils du Grand Comte Thibaud , et qui étoit surnommé *aux Blanches mains*. On m'écrit de Champagne qu'il y a des personnes qui sont un peu surprises de lire ce que la Chronique de Robert, Religieux Prémontré de S. Marien d'Auxerre , Auteur contemporain , en marque à l'année 1202. qui est celle de sa mort , et on me prie de consulter l'original pour voir si ce que l'Edition de Camuzat met dans le

I. Vol.

texte

texte n'auroit point été une addition marginale. La chose est en effet assez importante , puisqu'il s'agit de sçavoir si l'Auteur de cette Chronique étoit en droit de lui attribuer ce que Claudien a dit d'un Tyran d'Afrique :

Distantibus idem

*Inter se vitiis cinctus , quodcunque profunda
Traxit avaritiâ , luxu pejore refudit. (a)*

Mais inutilement me prie-t'on de vérifier ce que dit la Chronique touchant la triste fin de ce Prélat , puisque , comme je crois vous l'avoir déjà marqué à l'occasion de la Bataille de Chalo de l'an 926 , ce Manuscrit est présentement à Estival en Lorraine , où M. l'Abbé Hugo l'a fait venir pour donner, s'il est nécessaire, une seconde Edition plus fidelle et plus complete de cette celebre Chronique. Au reste quand même la peinture qui y est faite de Guillaume , lorsqu'il mourut Archevêque de Reims , ne seroit qu'à la marge dans l'Original , elle seroit toujours du treizième siecle , puisqu'elle a passé dans les copies de la même Chronique faites dans ce siecle-là. Voyés ce que j'ai dit de ces additions dans le huitième

(a) Cl. Claud. de Bello Gildonico , carm. 611.

Li. Vob.

D. vj. Tome

1126 MERCURE DE FRANCE
Tome de la continuation des Mémoires
de Litterature , page 430. (a)

Mais si je ne puis vous éclaircir , non plus que Messieurs les Champenois , touchant le fait de la Chronique , ni touchant le motif que pourroit avoir eu un Auteur un peu plus recent , de dépeindre votre Archevêque Guillaume sous les plus noires couleurs , je vais vous réjouir d'un trait où il est parlé du même Archevêque dans le tems qu'il gouvernoit l'Eglise de Reims. Ce trait m'a été communiqué par un de mes amis qui a l'Histoire des Comtes de Guines , donnée par Duchesne , d'où il a puisé l'Extrait qui suit. C'est un fragment de Lambert Prêtre d'Ardres , au Diocèse de Boulogne , en Picardie , qui a écrit sous le regne de Philippe Auguste sur les Comtes de Guines dont il étoit voisin , et qui vivoit par consequent en même tems que nos Chroniqueurs Auxerrois. (b) Il parle de Guillaume de Champagne , qui avoit été son Archevêque , en termes respectueux ; mais il le mêle dans un Histoire fort plaisante , qui prouve qu'on se servoit alors du même secret qu'aujourd'hui pour griser ceux

(a) Chez Simart Libraire à Paris en 1729.

(b) Ce fragment est à la page 119. des preuves de l'Histoire des Comtes de Guines , par M. Duchesne.

I. Vol.

qu'on

qu'on régale , et que l'invention étoit assez nouvelle pour mériter l'attention d'un Historien.

Igitur , dit-il , cum venerabilis et recordanda memoria Remensis Archiepiscopus Willelmus , Campaniensis Comitis Theobaldi filius , sanctam Sanctissimo Martyri Cantuariensi Archiprasuli Thoma peregrinationem quandocunque exhibuisset , et à memoranda memoria Comite Ghisnensi Balduino rogatus in aula Ardrea ad convescendum discubuisset , et ferculis innumeralibus ad affluentiam liberaliter apposis et hilariter acceptis , et vino altero et altero , ciprico , et insuper pigmentato et clarificato hic illic per atream in cuppis fluctuante , rogantibus Francigenis et postulantibus vivas fontis aquas , ut vini virtutem aliquantis per refranarent et temperarent ; Ministri et servientes à Pincernis inò à Comite edocti et instructi , in phiolis et in vasculis Autisiodoricum vinum pretiosissimum , aquam se afferre mentientes , Clericis ignorantibus et Militibus , omnibusque in gaudio convalescentibus , ciphis infuderunt. Quod ut Venerabili et pio Domino Archiprasuli tandem innotuit (nihil enim opertum quod non reveletur) genè gratiam quam in obsequendo meruerat fidelis Comes et dispensator prudens , liberalitatis et largitatis modum excedendo in ingratitudinem

I. Vol.

gratitudinem commutavit. Sed cum Venerabilis Pontifex etiam convalescens Apostolicum in memoriam eructaret verbum. Hospitales invicem sine murmuratione, accersito ad se Comite rogavit eum ut sibi vasculum aquæ afferret ut sapiat, et quasi rei nescius comprehendat aquæ et puri elementi liquorem. Comes autem quasi venerandi Præsulis obtemperans jussionibus subridens recessit, et omnes hydrias aquarum quotquot invenire poterat ante famulos pedites et garciones confregit, pedibus conculcavit, et præ gaudio exultans ut in omnibus hilaris, et ob reverentiam et præsentiam Archipræsulis jocundus appareret et jocosus, pueris et ebriis et ebrium se simulavit. Venerabilis verò Pontifex et conviva tantam viri et Comitæ liberalitatem prospiciens et hilaritatem, in voluntate ejus omnia quæcumque vellet facere promisit.

Voilà, Monsieur, l'Histoire telle qu'elle est. C'est à vous à voir si elle peut convenir au tems que ce Guillaume de Champagne étoit encore Archevêque de Sens. L'époque de son voyage à Cantorbéry peut vous guider. Vous remarquerez en passant, que Taveau s'est trompé dans son Histoire des Archevêques de Sens, lorsqu'il lui a fait gouverner l'Eglise de Reims jusqu'à l'an 1207. Il en faut rabattre cinquannées.

H. Pol.
Je

Je ne doute pas que vous n'ayez observé dans le Texte de Lambert d'Ardres la qualification honorable qu'il donne au vin d'Auxerre, lorsqu'il l'appelle *excellentsissime*. Il falloit cependant, que le vin dont il parle, fût du vin blanc, puisque vous voyés qu'on le versoit chez le Comte de Guines, à l'Archevêque et autres de sa compagnie, en place de l'eau qu'ils demandoient pour temperer le montant des Hipocras ou des vins mixtionnez qu'on servoit à table. C'étoit apparemment de certaines côtes Auxerroises, dans lesquelles le raisin blanc réussit et fructifie mieux que le noir, ou bien du vin qui se tiroit même des raisins noirs, pressez foiblement. (a) Mais observés que quoique le vin blanc soit ici comme par tout, plus tendre que le rouge, il ne laissoit pas de se laisser transporter sain et sauf à plus de cinquante lieues audelà de Paris, et d'y mériter les éloges des bas Picards ou Flamans.

Au lieu de vous entretenir ainsi que je

(a) On fait à Auxerre, si l'on veut, du vin blanc avec les raisins des vignes de Migraine, de Côte-Râteau, Côte-Chaude; le Sensage d'Augy en produit aussi naturellement: Telles sont les côtes de Duchaux et Douzin, et tous ces vins sont fins et délicieux.

Le Vall.

ma

130 MERCURE DE FRANCE

me l'étois proposé sur les singularitez que j'ai remarquées dans vos statuts dont j'ai fait autrefois tirer copie; permettez moi de vous exciter maintenant à faire connoître aux Historiens le mérite d'un Manuscrit qui est dans la Bibliothèque de votre Chapitre, et sur tout d'un recueil d'Epitaphes de differens endroits du Royaume et autres traits Historiques en Poësie Latine que j'y ai vûs. Vous devriez bien en extraire les Pieces qui sont les plus curieuses, qui n'ont pas encore été imprimées, et qui peuvent servir au Public. Nous sommes dans un siecle où on laisse les ouvriers mettre en pieces bien des Tombes et d'autres monumens, sans se donner la peine de transcrire ce qui y étoit gravé; et malgré l'attention des Gens de Lettres, on livre journellement beaucoup de Manuscrits au bras seculier. Si les Sermons de Michel Menot, Cordelier, qui sont moitié latins et moitié françois, paroissent aujourd'hui si divertissans, que le Livre se vend un prix excessif, il me semble qu'on peut également se réjouir à la lecture d'une Poësie qui est de même, moitié latine et moitié françoise. J'ai vû autrefois dans votre Manuscrit une longue Piece de Vers qui avoit pour titre : *Prinse et destruction de la Ville de Dole*; et qui débutoit ainsi :

Dole

Dole qui franche te disoie ,
Nunc facta es sub tributo ,
 Ainsi comme l'ancienne Troye ,
Civitas plena populo.

Vous trouverez cette bigarute de rî-maille au feüillet 210. du Livre : elle m'a paru être une Description de la prise de Dole en Franche-Comté par les François l'an 1479. sous la conduite de Charles d'Amboise. Ce qui me fait croire que c'est la production de quelque Cordelier , c'est qu'on lit sur la porte de leur Couvent de la-même Ville de Dole , un Quadrain de même espece , rapporté dans le voyage de France du sieur Piganiol de la Force , et qui vraisemblablement est l'ouvrage d'un Religieux de la Maison. Vous avés encore dans le même Manuscrit quelques Vers ou rîmes curieuses sur la belle Agnès qui fut si fameuse sous Charles VII. Je me souviens qu'il y en a une qui nous apprend que son veritable nom de famille étoit *Seurelle* , et non pas *Sorel*. Comme c'est un Acrostiche , la Piece n'a pu être sujete aux mêmes inconveniens qui sont à craindre dans les autres , lorsqu'il s'agit de nom propre , et elle me paroît digne de foy. Il n'est question que d'un nom propre ; mais quand on veut être exact , il faut l'être en tout. De

Je me souviens encore qu'en parcourant votre Manuscrit , je lus au feüillet 206. ces trois mots : *Epitaphium Johannis Oliverii*. A l'instant ces deux noms propres me rapellerent l'Epitaphe rimée qui se présente au moins trois fois par jour à mes yeux lorsque j'entre dans notre Eglise , sous les pieds de la statuë de saint Christophe. Mais en achevant la lecture du titre , j'appris que l'Epitaphe de ce recueil n'est pas celle du Chanoine d'Auxerre , qui fit (je ne dis pas tailler , mais) édifier la statuë énorme du Saint ci-dessus nommé , et qu'elle est d'un Evêque d'Angers du même nom , qui étoit Poëte , et dont il y a dans ce volume d'autres Ouvrages qu'il composa lorsqu'il étoit Abbé de saint Medard de Soissons.

Comme vous n'êtes jamais venu dans notre Ville , quoique le voyage ne soit gueres plus difficile que celui de Paris à S. Denis, je vous envoie l'Epitaphe qui se lit sous le bâtiment de la statuë de saint Christophe : elle est dans un style qui sert souvent à remettre les Etrangers de la frayeur qu'ils ont eu à l'aspect de ce colosse énorme. Vous la lirez malgré que vous en ayez , dût-il vous en coûter un *Requiscat in pace*.

Maistre

Maistre Jehan Olivier natif de Bar sur Seine,
 Curé de Champlemi et de ceans Chanoine,
 L'an mil 540. pour rendre à Dieu homage,
 Du Martyr S. Xpofte fit faire cest image:
 Ung an après mourut. Ci gist en sepulture.
 Vous qui parci passez voiant sa protraiture,
 Priez Dieu pour son ame, et pour vous on prierá
 Car comme vous ferez, pour vous certe on fera.
Requiescat in pace. Amen.

Pour revenir aux Manuscrits de la Bibliothèque du Chapitre de Sens, dont la plus grande partie vient de M. votre Oncle le Doyen, vous pouriez, Monsieur, en entreprendre un Catalogue raisonné, et le donner au Public. Ne pouroit-il pas même servir à l'immense Recueil que fait imprimer actuellement Dom Bernard de Montfaucon? Vous avés pour modele celui des Manuscrits de S. Gatien de Tours qui est imprimé, mais il n'est pas chargé d'un nombre suffisant d'Observations. Moins vous aurés de volumes à enregistrer, et plutôt votre Ouvrage sera fini. Je prends la liberté de vous exhorter à le commencer, et je suis, &c.

Au mois de Mars 1735.

E. Kol.

HILAS



HILAS , ET PHILEMON.

E G L O G U E.

Hilas. **E** St-ce toi , Philémon , comment vont
les amours ?

Philémon. Ils vont, charmant Hilas , comme on
dit à rebours ;

Hilas. Quoi tu n'es point aimé de la jeune Cli-
mène ?

Philémon. Plus je marque d'amour , plus elle sent
de haine ;

Hilas. Tu veux me déguiser le bonheur de tes
feux ,

Et comblé de faveurs , tu te dis malheureux ;

Philémon. Que je puisse jamais ne porter de hou-
lette ,

Que mon plus gras mouton ne soit plus qu'un
squelette ,

Si je dis un seul mot contre la vérité ?

Hilas. Tu veux donc qu'on te croie un Amant
maltraité ?

Philemon. Plus maltraité cent fois que l'on ne
sçauroit dire ;

Je ne puis exprimer l'excès de mon martyre ?

Hilas. Nos bergeres pourtant n'usent point de
rigueur ;

Et quand on s'y prend bien, on manque peu leur
cœur ;

I. V'o.

Philemon

Philémon. Je m'y prends le moins mal que je puis,
à Climene

Par mes Vers , par mes Chants j'ai déclaré ma
peine ,

Mes soins, mes tendres soins accompagnaient mes
feux ,

Je fais parler sans cesse et ma bouche et mes
yeux ;

Hilas. As-tu fait des présens ? c'est aujourd'hui
l'usage ;

Les présens valent mieux que le plus beau lan-
gage ;

Philémon. Oüi vraiment j'en ai fait , j'ai donné
des bouquets ,

Des fruits , et des oiseaux dénichés tout exprès ,

J'ai fait ces dons le jour que l'an nouveau com-
mence ,

Le jour que ma Climene a reçu la naissance ,
Lorsqu'on celebre enfin la fête de Palés.

Hilas. Ces dons avoient leur prix du tems de nos
grand-pères ,

Par de simples bouquets on gagnoit les Berge-
res ,

Mais il faut aujourd'hui de solides présens ,

Pour acheter des cœurs qui sont aux plus of-
frants :

Mais as-tu des rivaux ?

Philémon. Plus que je ne désire ;

Hilas. Donnent-ils largement ?

Philémon. Climene le peut dire ,

I. Vol.

Hilas.

Hilas. Quand tu vois un rival, modere un peu tes
feux ;

Un dépit trop marqué te rendroit odieux :

Philémon. Quand je vois un rival auprès de ma
Bergere ,

Je la nomme cent fois et perfide et legere ,

Après de mon troupeau j'aime mieux voir les
Loups ,

Qu'un Berger , de Climene embrassant les ge-
noux.

Hilas. Que répond ta Bergere , à ce courroux se
rendre ?

Par curiosité je voudrois bien l'entendre.

Philémon. Ma Climene répond , vous n'êtes qu'un
jaloux ;

Vos rivaux sont cent fois plus aimables que vous :

Avés-vous sur mon cœur la puissance suprême ?

Ce cœur et mon troupeau dépendent de moi
même ;

Hilas. Tes amours vont fort mal , je te plains ,
pauvre amant ;

Philémon. Soudain je me retire, et je fais un ser-
ment ,

De ne revoir jamais l'infidelle Climene ;

Loin d'elle je conduis mes troupeaux dans la
plaine ;

Mais bien-tôt plus soumis que ne fut Céladon

Je retourne à ses pieds et demande pardon.

Hilas. Comment te traite alors ta superbe Maî-
tresse ?

I. Vol.

Philémon.

Philémon. L'ingrate se prévaut encor de ma foi,
blesse ;

» Par pitié je veux bien , dit-elle , recevoir
» Un amant fugitif qui rentre en son devoir ;
» Mais s'il retombe encor dans la même folie
» Il ne doit esperer de pardon de sa vie.

Hilas. Eh ! que ne changes-tu l'objet de tes
amours ?

Philémon. Je sens que malgré moi je l'aimerai,
toujours ;

J'ai voulu quelquefois porter une autre chaîne ,
Je ne puis effacer l'image de Climéné ;
J'aime jusques aux traits qui marquent ses ri-
guezurs ;

J'aime cette fierté qui fait couler mes pleurs ,
On m'offre vainement l'aimable Silvanie ,
La modeste Daphné, l'amoureuse Delphire ,
Auprès de ma Climène est-il d'autres apas ?
Non ; s'il en est encor ils ne me touchent pas ;
Regarde ce ruisseau qui descend des montagnes
Qui parcourt avec bruit nos fertiles campagnes ;
Il est dans ces vallons par sa pente emporté,
Rien ne retardera son cours précipité ,
C'est ainsi que vers vous, adorable Climène ,
Un penchant furieux me conduit et m'entraîne ,
Je ne pourai jamais vous dérober mon cœur ,
Il brûlera pour vous d'une éternelle ardeur ;
Hilas, je t'ay conté mes histoires secrètes ,
Dis moi donc à ton tour tes folles amourçtes .

Hilas. Qui pourra , Philémon , raconter mes
amours

Du labyrinthe aussi contera les détours ,
Les épics de nos champs , les feuilles des boca-
ges ,

Et les tendres Oiseaux chantant sous les om-
brages :

Dès que je me connus je me laissai charmer ,
Et chez moi c'est tout un que de vivre et d'ai-
mer ;

Je commençai par vous , incomparable Stelle ,
Je pris dans vos beaux yeux la première étincelle
De ce feu qui depuis a dévoré mon cœur ;

Acantis après vous eut toute mon ardeur ,
Mais j'adorai bientôt la charmante Thestile ,

La brune Mélantis et la fière Amarille ;

philis sans vos apas , sans leur puissant secours

Mon amour pour Chloé m'occuperait toujours ;

Vous avés sçu briser ma chaîne trop constante ,

Et vous m'avés chargé d'une autre moins pe-
sante ;

Mais aussi-tôt Lesbie en me tendant les bras ,

De Chloé méprisée a vangé les apas ;

La blonde Galathée et la perfide Alcine ,

Glicere , aux yeux vainqueurs , la piquante
Barine ,

Ipsitille et Chloris , ont par de feints sermens

Amusé mon amour pendant quelques momens ;

La prude Nécera , Dieux ! qui le pourra croire !

A joüi dans mon cœur d'une longue victoire ,

I. Vol.

Mille

Mille autres ont encore excité mon désir ,
 Mais je n'en puis garder l'aimable souvenir ;
 Cette Tour * que tu vois auprès d'une onde
 claire ,
 Des oiseaux de Venus est l'azile ordinaire ;
 Ces oiseaux amoureux par la Déesse instruits ,
 Dans cette Tour paisible ont fabriqué leurs nids ,
 Là , les œufs sont éclos , ici l'amour commence ,
 Un autre bat de l'aîle et dans les airs s'élance ;
 Philémon, dans mon cœur semblable à cette Tour
 Les amours font leur nid et la nuit et le jour ;
 Les uns dans le berceau sont encor dans l'en-
 fance ;
 L'autre expire aussi-tôt qu'il a reçu naissance ,
 Philémon. N'en dis pas davantage, Hilas ; je suis
 constant ,
 Je craindrois de commettre un crime en ré-
 coutant ;
 D'un aimable Berger , par ta flamme légué ,
 Cesse de démentir l'innocent caractere ;
 De tes volages feux , je n'augure pas bien ,
 Et ne changerois pas mon état pour le tien.

Pierre Desfrayna.

* Description d'un Colombier qu'Hilas compare
 à son cœur.



I. Vol.

E LETTRE



*LETTRE sur le Testament du Sanglier
 &c. AU SÇAVANT inconnu , qui m'a
 écrit par la voye du Mercure , une Epi-
 tre inserée dans le Volume du mois d'Avril
 mil sept cent trente-cinq.*

JE me sers , Monsieur , pour me don-
 ner l'honneur de vous répondre , de
 la même voye dont vous vous êtes servi
 pour me faire celui de m'écrire. Le Public
 gagneroit beaucoup à notre commerce
 littéraire , si mes réponses pouvoient être
 aussi interessantes que le seroient sur-
 ment vos Lettres. Vous me paroissés rem-
 pli d'une érudition exquise et enjouée
 en même-tems , pour moi je suis chargé
 d'un si grand nombre d'occupations dif-
 férentes , que je me vois hors d'état de
 pouvoir vous faire paroli en cette maniere.
 Vos remarques sur les Sangliers , le Tes-
 tament du Seigneur Grunnius ; vos réflexions
 judicieuses , tout a été fort goûté ;
 vous avés très bien fait de nous donner en
 original les dernières volontez de l'illustre
 défunt, je n'avois pas, je vous assure, l'hon-
 neur de le connoître , quand j'ai déclaré
 celle de mon pauvre Robin.

A. Volz 

Le

*Le Latin dans les mois brave l'honnêteté,
Mais le Lecteur François veut être respecté.*

Et d'ailleurs il eut fallu raccommoder bien des choses dans le Testament de *Grunnius*, pour le rendre supportable en François ; ce n'est point , au reste, par jalousie de métier que je parle ainsi , ce Testament tel qu'il est , mérite par son antiquité une sorte d'estime ; c'est une Piece curieuse dont le Public doit vous sçavoir gré ; puisque, sans vous, elle seroit encore ignorée de bien des gens qui n'ont peut-être vû le fameux *Gruter* que par le dos dans quelque Bibliotheque.

Je ne sçai , Monsieur , ni quel est votre nom, ni où vous habitez , et j'en suis très fâché , par l'estime que votre Epître m'a fait naître pour vous ; si mes foibles Ouvrages ont pû m'acquérir quelque part à la vôtre , et que vous vouliez faire avec moi une connoissance plus intime , j'aurai l'honneur de vous assurer que rien ne me sera plus agreable , et que je tâcherai d'y répondre ; je ne vous parlerai ni de mon caractère ni de mes sentimens , vous en jugerés par vous même , si vous voulés ; au reste, tel que je vous aurai paru la première fois , tel vous me verrez toute la vie, du moins je m'en flate , le tems vous prouvera si c'est à tort.

I. Vol.

Paris

Paris où je suis né est mon séjour ordinaire , j'y l'ogé chez un Seigneur , qui dans mes malheurs veut bien me tenir lieu de Pere, et auquel j'ai , ainsi qu'à Madame la Comtesse son Épouse , des obligations essentielles ; je suis bien-aise d'en faire l'aveu aux yeux de l'Univers, je suis encore jeune et de très bonne humeur , ma demeure est à l'Hôtel du Roure , rue du Cherche-Midy, fauxbourg S Germain; c'est delà que quand il vous plaira , j'aurai l'honneur de vous marquer plus spécialement , qu'on ne peut être avec plus de respect et d'estime &c. *Signé*, PONCY NEUVILLE. P.

Le May 1735.

L'Enigme du mois dernier a été faite sur la *Fer à Cheval*, les mots des Logogriphes sont *Veau*, *Demon*, *Chaine*, *France*.

On trouve au premier, *Ave*, *Eva*, *Vau*. Au second, *Dé*, *Onde*, *Monde*. Au troisième, *Tache*, &c. Et au quatrième, *Rance*, *Franc*, *Arc*, *Car*, *Cane*, *Fan*, *Ancre*, *An*, *Face*, *Ecran*, *Nacre*, *Crane*, *Cran*, *Race*, *Café*, &c.

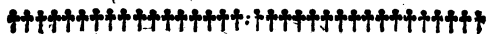
I. Vol.

ENIGME



E N I G M E.

AU tems jadis où le Mercure
 Donnoit l'Enigme par figure ,
 Et qu'on la gravoit au Burin ,
 On désignoit notre nature
 Par des gens le sabre à la main.
 Notre forme , en effet, n'est qu'une double-épée ;
 Bien unie et bien effilée ,
 Et d'égale proportion.
 Ce seroit imperfection
 Et déranger notre harmonie ,
 Si nous n'allions toujours de compagnie :
 Mais enfin de cette union
 Qu'en arrive-t'il , je vous prie ?
 Que l'effet qui souvent est bon ,
 N'a pour but toutefois que la division.



L O G O G R Y P H E.

Le souhait du Navigateur.

JE tiens dans mon milieu sa juste récom-
 pense ;
 Ma première moitié coule avec abondance ,
 Ajoutés-y mon pied , je procure au buveur .

F. Vol.

E iij

Un

144 MERCURE DE FRANCE

Un soupir trop forcé qu'on trouve sans ma tête,
Mon tout pris à rebours, cher Lecteur, quel
excès !

Qu'à me deviner on s'apprête,
Vous dirai-je encor plus ? Top . . . c'est trop ,
je me tais.

G. . .

A U T R E.

JE suis de cinq lettres formé ;
Mon nom exprime un caractère
Que le bas peuple considère ,
Mais qui fut chez nos Rois jadis très-renommé ;
Si vous en transposés les trois et quatrième ,
Je brille dans les cieux d'une gloire suprême.
Avec une lettre de moins
D'un Canonier je fais et l'étude et les soins ;
En cet état transportant la dernière
Pour la placer la première ,
Je désigne une qualité
Chez les Orientaux de haute dignité ,
Remis en mon entier , si de ma consistance,
Vous retranchés les deux extrémités ,
On quite pour moi les Cités ;
Pour goûter ma douceur les champs sont fré-
quentés ,
J'y fournis les plaisirs et la convalescence ;
Joignés deux de ma fin à mon commencement ,
J'offre à vos yeux un élément ,
1. Vol.

Qui

Qui répand par tout l'abondance,
Retournés, empruntés dans mon tour, aisé-
ment,

Vous trouverez ce que Dieu même
Vous a donné par sa faveur extrême,
Et sans quoi vous n'auriez raison ni jugement ;
Deux tons de la Musique , un fatal instru-
ment ,

Destiné pour peine du crime ;
Ce qu'on dit être doux au cœur,
Ce qui de la terreur imprime,
Et sied à la main du vainqueur ,
Un nom familier dans l'enfance ,
Ce qui chez la fillette excite quelque ardeur ;
Enfin ce qui fait différence
Entre le Poète et l'Orateur,
Et sur quoi Despreaux , incomparable Auteur ;
Peut-être n'aura point en France ,
De supportable imitateur.

F. D. C.





NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE GÉNÉRALE des Auteurs Sacrez et Ecclesiastiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse et le dénombrement des différentes Editions de leurs Ouvrages, ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le Dogme, sur la Morale et sur la Discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles, tant généraux que particuliers, et les Actes choisis des Martyrs, par le R. P. *Remy Ceillier*, Benedictin de la Congregation de S. Vanne, &c. Tome V. in 4. *A Paris, chez la veuve le Mercier, et Ph. N. Lottin, rue S. Jacques, et Paulus du Mesnil, Grande Sale du Palais.*

CATALOGUE DES ARBRES et Arbrisseaux qui se peuvent élever en pleine terre aux environs de Paris. *A Paris, de l'Imprimerie de Joseph Bullot, rue de la Parcheminerie, 1735. in 8.*

LES

J U I N. 1735. 1147

LES HOMMES, troisième Edition. *A Paris*, rue S. Jacques, chez *Henry*, 1734. 2. vol. in 12. de plus de 700. pages.

DISSERTATION sur les Tentres ou Pavillon de Guerre. Par M. Beneton de Perrin. *A Paris*, chez *Gonichon*, rue de la Huchette, et *Briasson*, rue S. Jacques, 1735. Brochure in 12. de 147. pages.

HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE, par le R. P. Jacques *Longueval*, de la Compagnie de Jesus. Tome septième, depuis l'an 987. jusqu'à l'an 1086. Tome huitième, depuis l'an 1086. jusqu'à l'an 1137. *A. Paris*, chez *Montalant* et *Rollin*, fils, Quay des Augustins, *J. B. Coignard*, et *Hipolite Louis Guerin*, rue saint Jacques, 1734. in 4. 2. volumes.

HISTOIRE GENERALE DE PORTUGAL, par M. de *La Cledé*. *A Paris*, chez *le Gras*, au Palais, *Giffart*, rue S. Jacques, et *Rollin*, fils, Quay des Augustins, 1735. in 4. 2. vol. et in 12. 8. vol. Tome I. pp. 554. Tome II. pp. 583. Tome III. pp. 564. Tome IV. pp. 631. Tome V. pp. 621. Tome VI. pp. 620. Tome VII. pp. 667. Tome VIII. pp. 560.

I. Vol.

E v Nov.

1148 MERCURE DE FRANCE

NOUVELLE ECOLE MILITAIRE , ou la Fortification moderne , divisée en quatre Parties , ornée de 150. Planches en Taille-douce. Par P. S. Desprez de S. Savin , Ingénieur et Professeur de Mathématiques. *A Paris* , chez P. G. le Mercier , rue S. Jacques , au Livre d'or , in 8.

ŒUVRES DE MOLIERE , nouvelle Edition , in 4. *A Paris* , chez Guill. Cavelier , rue S. Jacques , Pierre Prault , Quay de Cœurs , &c. 1734.

Les Libraires qui ont entrepris cette Edition , n'ont rien épargné pour l'embellir de tous les ornemens dont elle étoit susceptible. On voit à la tête un très-beau Portrait de l'illustre Auteur , gravé par M. Lepicié , d'après M. Ch. Coypel.

Indépendamment du choix du papier et des caracteres, chaque Comédie est précédée d'une Estampe d'une composition élégante et excellemment gravée , qui en représente la principale action. Les Prologues de la *Princesse d'Egide* , d'*Amphitryon* , et de *Psiché* , en ont aussi une particulière. Chaque commencement d'Acte est orné d'une Vignette et d'une Lettre Grise. On a mis des Culs de Lampe à chaque fin d'Acte , &c. Les sieurs *Oppenor* , *Bousher* & *Blondel* ont donné les Desseins,
I. Vol. et

et les sieurs *Cars & Joullin* les ont gravés. Tous ces ornemens sont convenables au genre comique ; et quoique fort variées , ils ont une certaine uniformité par quelque caractere comique qui y est exprimé , et qui tend au but principal de la Comédie , qui est de corriger les vices et les ridicules des hommes.

Le premier Volume est de 330. pages , sans compter l'Avertissement et les Mémoires sur la Vie et les Ouvrages de Moliere qui en contiennent 61. et sans compter la Table generale des pieces qui se trouvent dans chacun des six volumes.

On lit à la neuvième page de l'Avertissement : l'objet principal dans l'impression des Pieces de Théâtre , doit être de mettre sous les yeux du Lecteur tout ce qui se passe dans la Représentation. Un regard , un geste d'un Acteur rend quelquefois sensible , ce que l'Auteur n'a peut-être qu'imparfaitement exprimé dans son Dialogue. On a donc cru devoir distinguer jusqu'aux moindres mouvemens , et développer avec soin tout ce qui pouvoit contribuer à rendre plus parfaite l'imitation que la Comédie se propose : et comment reconnoître cette imitation , si toutes les actions ne sont pas fidelement indiquées ? puisqu'elle dépend du concours de tout

A. Vol.

E. vj. les

tes ces actions ? ... Il seroit à souhaiter que les Comedies de Plaute et de Terence nous eussent été transmises avec le même soin, il y auroit sans doute, moins d'obscurité en beaucoup d'endroits, et on y découvreroit des beautéz que nous ne connoissons pas.

Par le même principe, on a marqué avec précaution et exactitude, l'instant où les Acteurs entrent sur le Théâtre, et celui où ils en sortent; le nombre des Scènes a été considérablement augmenté dans plusieurs Comédies, par le soin qu'on a eu de distinguer celles qui étoient confondues.

L'Auteur des *Mémoires sur la Vie et le. Ouvrages de Moliere*, qui suivent l'*Avertissement* dont on vient de parler, sans rien omettre des faits les plus constans concernant la Vie privée de Moliere, n'a point adopté ceux qui lui ont paru peu sûrs, peu importants, ou même étrangers au sujet. Il ne s'est pas borné seulement à nous peindre le Comedien et le Chef de troupe; il a cru que son Ouvrage seroit encore plus interessant, si quelques courtes réflexions, tant Historiques que Critiques, mettoient les Lecteurs en état de connoître dans chacune des Comédies de Moliere, le mérite particulier qui les

I. Vol. distingue

distingue , et dans celui qui les a composées , le Restaurateur de la Comédie Française.

Le premier Tome contient les quatre premières Comédies de Moliere , savoir *l'Etourdi* ou les *Contre-Temps* ; le *Dépit amoureux* , les *Précieuses ridicules* , *Sganarelle* , ou le *Cocu imaginaire*.

L'*Etourdi* , Comédie en cinq Actes , en Vers , fut représentée sur le Théâtre du petit Bourbon , le 3 Décembre 1658. On ne connoissoit gueres alors , dit l'Auteur des Mémoires , que les Pièces chargées d'intrigue ; l'art d'exposer sur la Scène Comique des caracteres et des mœurs , étoit réservé à Moliere. Quoi qu'il n'ait fait que l'ébaucher dans la Comédie de *l'Etourdi* , elle n'est point indigne de son Auteur. Elle est partie à l'antique , puisque c'est un Valet qui met la Scène en mouvement , et partie dans le gout Espagnol , par la multiplicité des incidens qui naissent l'un après l'autre , sans que l'un naisse de l'autre nécessairement ; on y trouve des personnages froids , des Scènes peu liées entr'elles , des expressions peu correctes ; le caractère de Lelie n'est pas même trop vraisemblable , et le dénouement n'est pas heureux ; le nombre des Actes n'est déterminé à cinq , que

I. Vol.

pour

1152 MERCURE DE FRANCE

pour suivre l'usage, qui fixe à ce nombre les Pièces qui ont le plus d'étendue ; mais ces défauts sont couverts par une variété et par une vivacité qui tiennent le Spectateur en haleine , et l'empêchent de trop réfléchir sur ce qui pourroit le blesser.

Les incidens du *Dépit amoureux* , aussi en cinq Actes et en Vers , Pièce jouée sur le même Théâtre le même mois et la même année, sont rangez avec plus d'art, quoique toujours dans le gout Espagnol. Trop de complication dans le nœud , et peu de vraisemblance dans le dénouement ; Cependant on y reconnoît dans le jeu des personnages , une source de vrai comique ; Peres , Amans , Maîtresses , et Valets, tous ignorent mutuellement les vûes particulieres qui les font agir , ils se jettent tour à tour dans un labyrinthe d'erreurs qu'ils ne peuvent démêler. La conversation de Valere avec Ascagne déguisée en homme , celle des deux Vieillards qui se demandent réciproquement pardon , sans oser s'éclaircir du sujet de leur inquiétude , la situation de Lucile accusée en présence de son Pere , et le stratagème d'Eraste pour tirer la verité de son Valet , sont des traits également ingénieux et plaisans. Mais l'éclaircissement

A. Val.

du

du même Eraste et de Lucile , qui a donné à la Piece le titre de *Dépit amoureux* , leur broüillerie et leur réconciliation , sont le morceau de cet Ouvrage le plus justement admiré.

Quoique la Comédie des *Précieuses ridicules* , en un Acte , en Prose , représentée sur le même Théâtre au mois de Novembre 1659. ne soit pas une des meilleures du côté de l'intrigue , quoiqu'elle ne soit pas une des plus nobles ; elle doit tenir un rang considérable parmi les Chef-d'œuvres de Moliere. Il osa dans cette Pièce , abandonner la route connue des intrigues compliquées , pour nous conduire dans une carrière de comique , ignorée jusqu'à lui. Une critique fine et délicate des mœurs et des ridicules qui étoient particuliers à son siècle , lui parut être l'objet essentiel de la bonne Comédie.

La passion du Bel Esprit , ou plutôt l'abus qu'on en fait , espece de maladie contagieuse , étoit alors à la mode ; le stile empoulé et guindé des Romans que les femmes admiroient par les mêmes côtes , qui depuis ont décrédité ces Ouvrages , avoit passé dans les conversations ; enfin le vice d'affectation répandu dans le langage , et même dans les pensées , s'étendoit jusques dans la parure et dans

I. Vol.

le

1154 MERCURE DE FRANCE

le commerce de la vie ordinaire. Ce fut dans ces conjonctures que parut la Comédie des Précieuses ridicules ; jamais succès ne fut plus marqué. Il produisit une réforme générale ; on rit , on se reconnut , on applaudit en se corrigeant. Menage qui assistoit à la première Représentation, dit à Chapelain : » nous approuvions , vousez » moi, toutes les sottises qui viennent d'être » critiquées si finement et avec tant de » bon sens ; croyés-moi il nous faudra brûler ce que nous avons adoré , et adorer ce que nous avons brûlé. Cet aveu n'est autre chose que le sentiment réfléchi d'un Sçavant détrompé ; mais le mot du Vieillard , qui du milieu du parterre s'écria par instinct : » Courage, Moliere, voilà la » bonne Comédie , est la pure expression de la nature , qui montre l'empire de la vérité sur l'esprit humain.

On remarqua dans le *Cocu imaginaire* , (Comédie en trois Actes, en Vers , représentée au même endroit le 28 Mars 1660.) que l'Auteur depuis son établissement à Paris , avoit perfectionné son stile. Cet Ouvrage est plus correctement écrit que ses deux premières Comédies. Mais si l'on y retrouve Moliere en quelques endroits , ce n'est pas le Moliere des Précieuses ridicules. Le titre de la Pièce, le caractère du

I. Vol. premier

premier personnage, la nature de l'intrigue et le genre de comique qui y regne, semblent annoncer qu'elle est moins faite pour amuser des gens délicats, que pour faire rire la multitude ; cependant on ne peut s'empêcher d'y découvrir en même tems un but très moral ; c'est de faire sentir combien il est dangereux de juger avec trop de précipitation ; sur tout dans les circonstances où la passion peut grossir ou diminuer les objets. Cette vérité soutenue par un fond de plaisanterie gaye, et d'une sorte d'intérêt né du sujet, attirera un grand nombre de Spectateurs pendant quarante Représentations, quoique ce fut en Été, et que le mariage du Roy retint la Cour hors de Paris. Quelques Auteurs voulurent critiquer, mais à peine furent-ils écoulez.

On parlera des autres volumes et des Pièces qu'ils contiennent ; ainsi que du jugement qu'en fait l'Auteur des Mémoires sur la Vie et les Ouvrages de Moliere.

REFLEXIONS CRITIQUES sur les Histoi-
res des anciens Peuples, Chaldéens, Hé-
breux, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, &c.
jusqu'au temps de Cyrus, en trois Li-
vres. Dans le premier on examine le
fragment de l'Histoire Phénicienne de

I. Vol.

Sanhoniaton

1156 MERCURE DE FRANCE

Sanchoniaton, conservé par Eusebe. Dans le second on réforme la Mythologie, et l'on donne l'origine des Dieux de l'Égypte, de la Grèce, et de la Phénicie, &c. Dans le troisième, en réfutant Scalliger, Petau, Usserius, Marsham, Pezron, &c. On explique les difficultés Chronologiques de l'Ancien Testament; et de l'Histoire Egyptienne, Babylo-nienne, Assirienne, Grecque, Chinoise, &c. A la fin est une Canon Chronologique de l'Empire de la Chine, avec les noms de ses Empereurs en Lettres Latines, et en caracteres Chinois, tirez des Annales mêmes; l'idée des tems avant le Deluge, et une récapitulation. Par M. Fourmont l'aîné, Professeur en Langue Arabe au College Royal de France, Associé de l'Académie Royale des Inscription et Belles Lettres, Interprete et Sous-Bibliotecaire du Roy. *A Paris*, chez Musier, Quai des Augustins. Jombert & Briasson, rue S. Jacques, et Bullot, rue de la Parcheminerie. 2. vol. in 4.

HISTOIRE GENERALE des Drogues simples et composées, renfermant dans les trois classes des Vegetaux, des Animaux et des Mineraux, tout ce qui est l'objet de la Physique, de la Chymie, de la
I. Vol. Pharmacie

J U I N. 1735. 1157

Pharmacie, et des Arts les plus utiles à la Société des Hommes. Ouvrage enrichi de plus de 400. figures en taille douce, tirées d'après nature, avec un Discours qui explique leurs differents noms, les pays d'où elles viennent, la maniere de connoître les véritables d'avec les falsifiées, et leur propriété. Où l'on découvre l'erreur des Anciens et des Modernes. Par M. *Pomet*. Nouvelle Edition corrigée et augmentée des Doses et des Usages, par M. *Pomet fils*, Apoticaire. *A Paris*, chez *Etienne Ganeau* et *Louis Etienne Ganeau* fils, rue S. Jaques, aux Armes de Dombes, in 4. deux volumes.

CAUSES CELEBRES, &c. Voici, Monsieur, des Nouvelles toutes fraîches de l'Ouvrage pour lequel vous vous intéressez. M. Gayot de Pitaval, qui a recueilli les *Causes Celebres et Interessantes*, vient de nous en donner un 5^e. et 6^e. Tomes. On remarque qu'en continuant cet Ouvrage, il s'attache à composer des Volumes encore plus curieux que les précédens.

Dans le cinquième Tome, on voit d'abord deux Causes d'Enfans désavoués par leur pere et mere, bien differentes par les circonstances. A la fin de la seconde,

L. Val.

L'Auteur

1158 MERCURE DE FRANCE
l'Auteur nous donne le caractere de M. le
Maitre et de M. Patru.

On voit ensuite l'Histoire de l'Abbé de
Mauroy dont l'hipocrisie et la penitence
sont si fameuses. La Cause d'une fille re-
clamée par deux meres , nous représente
une Histoire semblable à celle qui est ar-
rivée du tems de Salomon.

Le désastre de la Marquise de Ganges ,
est retracé avec de vives couleurs dans la
quatrième Cause ; la critique et la contre-
critique de l'Oraison Funebre de Mde Ti-
quet suivent cette Cause , l'Auteur ne les
a inserées dans ce volume que parce qu'il
avoit rapporté dans le quatrième l'Orai-
son Funebre en question.

Deux petites Causes se présentent en-
suite, et des Placets en Vers de la façon de
l'Auteur , terminent ce volume.

L'Histoire du procès entre le sieur Saut-
rin , et le sieur Rousseau , commence le
sixième volume , l'Auteur n'a rien oublié
pour satisfaire la curiosité excitée par cette
contestation. Il a inseré à cette occasion
une lettre contre les Ouvrages impies et
licencieux , qui paroît solide et édifiante ;
il a fait aussi des Observations sur les
diverses especes d'injures qui font un essai
de Jurisprudence sur cette matiere.

Dans l'Histoire du fameux Gauffridy ,
I. Vol. brûlé

brulé comme sorcier par Arrêt du Parlement de Provence , l'Auteur nous montre son incrédulité au sujet du Sabath &c. et prenant le ton railleur, il ~~dit~~, qu'il s'accommode bien mieux des Histoires des Fées ; que les anciens sorciers étoient des sorciers de qualité , au lieu que les sorciers modernes sont des misérables , &c.

Cette Cause est suivie d'un Arrêt qui confirme le mariage de la dame de Coligny ; Arrêt que l'Auteur appelle un Arrêt brillant, parce que , dit il , c'est le rendez-vous des noms illustres de la Cour.

Une Religieuse prétendue Hermaphrodite est le sujet de la quatrième Cause , cette matière singulière est mise dans tout son jour dans le Plaidoyer de M. Pousses de Montauban.

Enfin la célèbre Histoire de Mlle de Choiseul avec les Plaidoyers de trois célèbres Avocats , Mrs le Normand , Aubri et Julien de Prunay , finit le volume , la Cause est tout à la fois curieuse pour le Public , et instructive pour le Barreau.

Cet Ouvrage de M. de Pitaval, pourra donner aux Etrangers une véritable idée de l'éloquence de nos Avocats et de notre Jurisprudence. Il se vend toujours dans la grande Sale du Palais , chez Jean de Neuilly , à l'Ecu de France.

I. Vol.

TRAITE

SUITE des Lettres de M. . . . sur les Mémoires du R. P. Nicéron.

Je vous ai rendu compte, Monsieur, par ma dernière Lettre du XXV. et XXVI. T. des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres*, &c. Celle-ci est destinée à vous faire connoître les deux volumes qui ont suivi, sçavoir le XXVII. et le XXVIII. Le premier comprend l'Histoire de 33. Sçavans, qui sont *Cesar Baronius*, *Matthias Berneyer*, *Samuel Bochart*, *Jean Bouchet*, *Abraham Bzovius*, *Celio Calcagnini*, *Marin Cureau de la Chambre*, *Pierre Cureau de la Chambre*, *Robert Constantin*, *Jean Baptiste Cointure*, *Jean-Baptiste Crispe*, *Lambert Daneau*, *François Davennes*, *Alexandre Guidi*, *Albanase Kircher*, *Fortunio Liceti*, *Jean-Antoine Magin*, *Baptiste Mantuan*, *Théodore Marcile*, *Augustin Mascardi*, *Jean Melanus*, *Louis Moreri*, *Simon Morin*, *Marc-Antoine Muret*, *Jean Oporin*, *Jean-François Quintianus Stoa*, *Nicolas Reusner*, *Edmond Richer*, *Sebastien Roulliard*, *Pierre de S. Julien*, *François Siveerius*, *Jacques de Turreil*, et *François Vassesseur*.

En faveur de votre Patrie je vais vous exposer ici l'Article du sçavant Samuel
I. Vol. Bochart

Bochart , tel qu'il est inséré dans ces Mémoires , et propre d'ailleurs à ne point trop excéder les bornes d'une Lettre.

Samuel Bochart naquit à Roüen l'an 1599. de René Bochart du Menillet , Ministre de l'Eglise P. Reformée de cette Ville , et d'Esther du Moulin , Sœur du celebre Pierre du Moulin.

On l'appliqua à l'étude de fort bonne heure , et il y réussit si bien , qu'à l'âge de 14. ans il composa 44. Vers Grecs à l'honneur de Thomas Dempster , qui les mit à la tête de ses Antiquitez Romaines , qu'il publia en 1613. Il étudioit alors sous ce fameux Ecossois , qui professoit à Paris.

Il alla ensuite faire sa Philosophie à Sedan , et il y soutint l'an 1615. des Theses publiques , qui lui firent beaucoup d'honneur, non-seulement par la subtilité avec laquelle il répondit aux argumens , mais encore à cause de certains Vers , accommodés avec beaucoup d'artifice à la figure d'un cercle , badinage qui étoit du gout de son tems , et dont il accompagna ces Theses.

Il commença à étudier en Theologie dans la même Académie , d'où l'on croit qu'il alla à Saumur continuer ses Etudes Théologiques , sous Cameron. Du moins

1164 **MERCURE DE FRANCE**
est il sur qu'il suivit ce Sçavant à Londres , lorsque les Guerres civiles ayant dissipé cette dernière Académie , l'obligèrent à se retirer en Angleterre ; et qu'il assista aux Leçons particulieres qu'il fit à Londres pendant quelque temps.

Il étoit sur la fin de 1621. à Leyde , où il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à l'étude de la langue Arabe sous Erpenius , et où il continua à étudier en Théologie sous André Rivet , qui avoit épousé la sœur de sa Mere.

A son retour en France, il fut bien-tôt reçu Ministre , et on le donna pour Pasteur à l'Eglise de Caen. La première chose de grand éclat qu'il fit dans ce poste , fut de soutenir une longue dispute avec le P. Veron , qui étoit allé à Caen en 1628. pour ce sujet. La dispute se fit dans le Château de cette Ville , en présence d'un grand nombre de personnes de l'une et de l'autre Religion. Le Duc de Longueville, Gouverneur de la Province , s'y trouva aussi souvent que ses affaires le lui permirent , et il y eut des Commissaires nommez de part et d'autre pour y assister. On disputa depuis le 22 Septembre jusqu'au 3. Octobre , dans neuf séances consecutives , et il arriva de cette action comme de toutes les autres semblables ; chaque

I. Vol.

part

parti s'attribua la victoire , et en publia des Actes qui lui étoient favorables.

Bochart s'acquît par là une réputation qui augmenta beaucoup dans la suite par la publication de sa *Géographie sacrée*. Ouvrage d'une érudition immense.

Cette réputation fit naître à la Reine de Suède l'envie de l'attirer auprès d'elle , et elle lui écrivit pour cela une lettre de sa propre main. Il fit le voyage en 1652. avec M. Huet , qui en a écrit la relation en Vers. Il y fut fort bien reçu de la Reine, et on lui fit de grands honneurs ; de son côté il profita du temps qu'il demeura à Stockholm , pour examiner les Manuscrits qui étoient dans la Bibliothèque de la Reine , et sur tout ceux qui étoient en Arabe , et il en tira de grandes lumières qui lui servirent beaucoup dans la suite.

A son retour à Caen , il trouva qu'on y avoit formé une espèce d'Académie , composée des Personnes les plus habiles du pays , et il y fut bien-tôt agréé avec M. Huet.

Quelque temps après il fut élu par le Synode de la Province pour être Député au Synode National de Loudun , où il donna des preuves de sa prudence et de son habileté.

1166 MERCURE DE FRANCE

En 1661. il fut engagé dans une dispute avec le P. de la Barre , Jesuite , qui s'appuyant du Synode National de Charenton , accusoit les P. Reformez d'aversion contre les Catholiques , parcequ'ils les excluoiént de leur communion , pendant qu'ils y admettoient les Luthériens; et il composa à cette occasion un * Ouvrage dont je parlerai plus bas.

Il s'étoit marié à Caen , mais il n'eut de ce mariage qu'une fille , qui ayant par sa sagesse et sa douceur gagné toute son affection, fut enfin par là cause de sa mort; car cette fille qu'il avoit mariée à M le Sueur de Colleville , Conseiller au Parlement de Rouen , étant tombée dans une maladie de langueur , le déplaisir que lui donna la vuë continuelle de ce triste objet lui glaça le sang , dont la circulation se trouvant quelquefois interrompuë , et le réduisant à l'extrémité , il fut emporté tout d'un coup par un accès violent de ce funeste mal , causé par un dépit imprévu et véhément. Cet accident lui arriva au fort d'une dispute au milieu de l'Acadé-

* *Cet Ouvrage fait le VIII. Article du Catalogue sous le titre de Réponse à la Lettre du P. de la Barre , Jesuite , sur la Présence réelle , 1661. in 8.*

I. Vol.

mic

mie de Caen le 16 May 1667. Il étoit alors âgé de 68. ans.

C'étoit un homme d'une Erudition profonde , qui possédoit à fond la plûpart des Langues Orientales , l'Hebreu , le Syriaque, le Chaldaïque et l'Arabe, et qui avoit même voulu apprendre dans un âge assez avancé , l'Ethiopien du celebre Job Ludolf. Mais sa science , quelque vaste qu'elle fut , n'étoit pas sa principale qualité ; Il avoit une modestie et une candeur singuliere. Aussi a t'il possédé la gloire qu'il avoit acquise dans la République des Lettres , avec beaucoup de tranquillité , et à couvert des querelles que tant d'autres Sçavans s'attirent par leur orgueil et par l'emportement de leur stile.

Suit le Catalogue raisonné des Ouvrages de ce Sçavant , qui est extrêmement long , parcequ'il a beaucoup écrit. Ce Catalogue est fort bien composé , et je croy que les gens de Lettres en seront contens. On voit dans l'article V. qui roule sur les différentes Editions de son grand Ouvrage *Geographia Sacra* , &c. que c'est sans raison que les Editeurs de Francfort ont voulu décrier l'Edition de Caen de 1646. comme remplie de fautes &c. puis qu'il est à présumer , dit le Pere I. Vol. F iij Nicéron,

Niceron , que l'Edition d'un Ouvrage aussi rempli d'érudition qu'est celui-ci , faite sous les yeux de l'Auteur , est plus correcte qu'un autre qui s'est fait dans un Pays étranger.

Le XXVIII. Tome des Mémoires , &c. dont il me reste à vous parler ici , est rempli par l'Histoire de ving-huit Sçavans dont voici les noms. *Chretien Adrichomius , Jean l'Argentier , Benoist Arias Montanus , Théodore Agrippa d'Aubigné , François Baudouin , Charles Bernard , Mathieu Bossus , Henry Bullinger , Antoine Rodolphe le Chevalier , Thomas Dempster , Michel Felibien , François - Bernardin Ferrari , Rodolphe Glabert , Jacques Gretser , Guillaume le Breton , Felix Hemmerlin , David Hoeschelius , Etienne Fodelle , Jean Leland , Simon Majoli , Samuel des Marets , Guillaume de Nangis , François Petrarque , Claude Quillet , Antoine Riccoboni , Jacques Sadolet , Josias Simler , et Laurent Surius.*

Je me contenterai de vous rapporter l'article de C. Bernard , qui intéresse l'Histoire de France , et dont la brièveté convient d'ailleurs à mon dessein , de n'être pas trop long dans les Lettres que j'ai l'honneur de vous écrire.

Charles Bernard naquit à Paris le 25.

I. Vol.

Decembre

Decembre 1571. d'un Pere habitué depuis long tems dans cette Ville , mais dont les Ancêtres avoient demeuré les uns en Champagne, et les autres en Bourgogne , où ils avoient rempli les premieres places de la Judicature.

Les troubles qui s'éleverent en France dans sa jeunesse , n'empêcherent point ses parens de le faire étudier. Après avoir appris la Langue Latine , il voulut sçavoir l'Espagnol , et se rendit habile dans l'Histoire , la Géographie , et la Chronologie.

Le Président Jeannin qui l'aimoit , commença à le produire à la Cour , et lui procura la Charge de Lecteur ordinaire de la Chambre du Roy , quelque temps après que Louis XIII. fut devenu majeur. Ce Prince ayant conçu de l'affection pour lui , ne se contenta pas de l'employer en cette qualité , il lui confia aussi en différentes conjonctures quelques négociations difficiles et importantes.

Pierre Mathieu étant mort en 1621. sa Charge d'Historiographe de France fut donné à Bernard par un Brevet du 15. Octobre de cette année. Ce Brevet lui donne le titre de Conseiller d'Etat , qu'il a toujours pris depuis.

Vers sa 65. année il fut attaqué d'une

J. Vol.

F iiij paralisié

1170 **MERCURE DE FRANCE**
paralysie universelle qui l'empêcha d'achever l'Histoire du Roy Louis XIII. qu'il avoit bien avancée. Ce fut alors qu'il se démit de sa Charge d'Historiographe de France , en faveur de Charles Sorel , son neveu.

Il vecut encore quatre ans depuis , et mourut le vingt-cinq Juin 1640. dans sa 69. année.

Voici le Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Discours sur la jonction des Mers.* in 4. 1613. On y trouve des avis fort utiles pour le Commerce.

2. *Discours sur l'Etat des Finances.* Paris 1614. in 4.

3. *Histoire des Guerres de Louis XIII. contre les Religionnaires rebelles.* Paris 1633. in fol. Sorel , neveu de l'Auteur , dit à la page 356. de sa *Bibliothèque Française* , qu'on ne tira que deux ou trois douzaines d'exemplaires de ce livre pour le faire voir au Roy et à ses Ministres. Il se trouve en entier dans l'Histoire que le même Auteur a composée du regne de Louis XIII. Le même Sorel dans la vie de son oncle réduit le nombre des exemplaires à douze , et dit que « quelque Ministre , » peut-être , donna son exemplaire à » quelque Historien qui en scut faire son » profit , ayant trouvé sa matiere toute
I. Vol. prête

» prête, qu'il n'a eu qu'à ranger à sa mo-
 » de, accommodant le tout à l'avantage
 » de ceux qu'il a voulu obliger, c'est-à-
 » dire du Cardinal de Richelieu. On ne
 peut douter que ce ne soit de Dupleix,
 dont Sorel ait voulu parler ici.

4. *Carte generale de la Maison de Bour-
 bon, par Charles Bernard. Paris 1634. in
 fol.* Cette Carte a été continuée par Char-
 les Sorel, qui avouë page 413. de sa Bi-
 bliothèque Françoisise, qu'il y a changé et
 ajouté ce qu'il a jugé à propos. Son Edi-
 tion a pour titre : *Genealogie de la Mai-
 son Royale de Bourbon, avec les Porraits et
 Eloges des Princes qui en sont sortis, et les
 Remarques historiques de leurs illustres ac-
 tions, depuis S. Louis jusqu'à Louis XIII.
 Paris, 1634. 1646. in fol. 2. vol.*

5. *Histoire du Roy Louis XIII. com-
 posée par M. Charles Bernard, Paris 1646
 in fol.* Il n'a pû conduire cette Histoire
 que jusqu'à l'an 1635. Charles Sorel prit
 soin de l'achever et de la pousser jusqu'à
 la mort du Roy Louis XIII. en 1643. Il a
 mis à la tête la vie de Bernard, et un
*Discours de la Charge d'Historiographe de
 France*, tiré des Mémoires de cet Histo-
 rien. » Charles Bernard, selon M. l'Abbé
 » le Gendre, a aussi peu de stile que de
 » goût; il ramasse avec soin des baga-

» telles ; il donne trop de louanges ; il fait
 » de frequentes digressions , et de trop
 » amples Descriptions d'Ouvrages d'Ar-
 » chitecture ; il joint à tout cela des refle-
 » xion fort communes. Tous ces défauts
 » rendent son Ouvrage ennuyeux. Il dé-
 » crit bien cependant le détail des Batail-
 » les , et il raporte des particulatitez in-
 » teressantes , sur tout plusieurs intri-
 » gues de la Cour , dont il devoit être bien
 » instruit, ayant passé la meilleure partie
 » de sa vie auprès de Louis XIII.

6. *Lettre d'Etat à la Reine Mere Marie de Medicis.* Je ne sçai quand a paru cette Lettre , non plus que l'Ouvrage suivant.

7. *Cleobule, ou l'Homme d'Etat.* Sorel qui parle de ces deux Pieces dans la vie de Bernard , ajoute » qu'il en a fait encore
 » quelques autres imprimées séparément ,
 » qui contiennent des instructions très uti-
 » les , mais qui ne sont pas de fort lon-
 » gue étendue.

Dans ma premiere Lettre je vous ren-
 drai compte des deux volumes de ces
 Mémoires qui ont suivi. Je suis &c.

Montalant, Libraire à Paris , donne avis
 qu'il vient de finir une Edition François-
 se des Tables Astronomiques , dressées et
 mises en lumieres par les ordres et la ma-
 gnificence
 I. Vol.

gnificence de Louis leGrand, dans lesquelles on donne les mouvemens du Soleil, de la Lune et des autres Planetes, déduits des seules observations, et indépendamment d'aucunes Hypotheses. La position des principales Etoiles fixes, visibles sur notre horison. La méthode du Calcul Astronomique et le Calcul des Eclipses, par la seule Trigonometrie rectiligne. La description, la construction et l'usage des instrumens de l'Astronomie, pratique moderne, et plusieurs Problèmes utiles d'Astronomie et de Geographie, au Meridien de Paris, dans lequel les Observations qui leur ont servi de fondement, ont été faites par M. de la Hire, Professeur Royal de Mathématiques, et de l'Académie Royale des Sciences, publiée par M. Gaudin, de la même Académie. Ouvrage qui sert de suite aux Mémoires de l'Académie Royale des Sciences. Volume in 4. avec figures.

On trouve chez le même Libraire des Souscriptions pour la Theorie, et la pratique de la coupe des pierre et des bois, pour la construction des voutes et autres parties des bâtimens, civils et militaires, du Traité Desercotomie Par M. Frezier Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Ingenieur ordinaire du Roy à Landau, I. Vol. Fvj auquel

1174 MERCURE DE FRANCE

auquel on joindra une Dissertation critique sur les ordres d'Architecture. Cet Ouvrage aura trois volumes, chacun de 5. à 600. pages, de caractere de S. Augustin, avec 50. planches. Le prix pour les Souscripteurs est de 24. l. dont 12. l. en souscrivant, 6. liv. en recevant le premier volume, et 6. liv. en recevant les deux et troisième vol. Ce Livre s'imprime à Strasbourg.

Traduction françoise de *l'Histoire generale d'Angleterre*, écrite en Anglois par le Chevalier *Richard Baker*, Historien célèbre, et continuée par *Edouard Philips*, jusqu'au couronnement du Roi Charles II, avec des circonstances et des particularités secretes, qui n'ont point été rendues publiques, et qui ne se trouvent point dans les Histoires qui ont paru dans ces derniers temps.

Le Traducteur y a ajouté des Notes marginales pour indiquer les traits d'histoire les plus remarquables.

On y trouvera aussi des Notes curieuses pour donner au Lecteur une plus parfaite intelligence de cette Histoire.

Ceux qui voudront se charger de l'impression de cet Ouvrage qui est prêt à mettre sous presse, pourront s'adresser au

I. Vol.

Commis

J U I N. 1735. 1175
Commis du Mercure de France, vis-à-vis
la Comédie Française, à Paris.

L'Académie des Jeux Floraux, distribue tous les ans quatre Prix ou Fleurs.

Le premier de ces Prix, qui est destiné à une Ode, est une Amarante d'or, de la valeur de quatre cent livres.

Le second est une Violette d'argent, de la valeur de deux cent cinquante livres, qui est destinée à un Poème de soixante Vers au moins, et de 100. Vers au plus. Le Sujet de cette sorte de Poème doit être héroïque ou dans le genre noble.

Le troisième Prix est une Eglantine d'argent de la valeur de deux cent cinquante livres, qui est destinée à une Pièce de Prose, d'un quart d'heure ou d'une petite demie-heure de lecture. Le Sujet en sera pour l'année 1736. LE GENIE PRODUIT, LE GOUST PERFECTIONNE.

Le quatrième prix est un Souci d'argent de la valeur de deux cent livres, qui est destiné à une Elegie, à une Idille, ou à une Eglogue. Ces trois genres d'Ouvrage concourent ensemble pour le même Prix.

Le Sujet de tous les Ouvrages de Poésie, est au choix des Auteurs.

L'Ode qui a pour Titre : LES CONTRADICTIONS DE L'HOMME, et pour Devise : *Factus sum mihi-metipsi gravis*, a remporté le premier Prix, au Jugement de l'Académie ; et l'Ode qui a pour Titre : LA JEUNESSE, et pour Devise : *Eheu ! fugaces, posthume, posthume, labuntur anni*, a remporté un des Prix d'Ode réservés.

Le Discours qui a pour Devise : *Pone, Domine, custodiam ori meo*, a remporté le Prix destiné au Discours.

I. Vol.

Le

1176 MERCURE DE FRANCE

Le quatrième Prix a été adjugé à l'Idile qui a pour Titre : **LES FORCES DE CITHÈRE**, et pour Devise : *Hic illius arma*.

Le Prix du Poème a été réservé , avec les autres Prix qui, l'étoient déjà.

L'Académie distribuera l'année 1736. deux Prix d'Ode , deux Prix de Poème , deux Prix de Discours et deux Prix d'Élogie.

Les Ouvrages qui ne sont que des imitations , ceux qui ont paru dans le Public , ou qui traitent des Sujets qui ont été donnés par d'autres Académies , et les Ouvrages qui ont quelque chose de burlesque , d'in técent , de satirique , de contraire aux bonnes mœurs , n'entrent pas dans le concours pour les Prix , non-plus que les Ouvrages dont les Auteurs se font connoître avant le Jugement , ou pour lesquels ils sollicitent ou font solliciter.

Les Auteurs qui traitent des Matières Théologiques , doivent faire mettre au bas de leurs Ouvrages l'Approbation de deux Docteurs en Théologie.

On remettra dans tous le mois de Janvier de l'année 1736. à M. le Chevalier d'Alès , Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux , logé à la rue des Couteliers à Toulouse , trois Copies bien lisibles de chaque Ouvrage , qui sera désigné seulement par une Devise ou Sentence.

On doit charger des personnes domiciliées à Toulouse , de remettre les Ouvrages à M. le Secrétaire , qui en écrira la réception dans son Registre , le nom , la qualité , la demeure de ceux qui les lui remettront , et à qui il en expédiera les Récépissés.

Les Auteurs étant avertis tous les ans de se conformer en ce point aux Statuts de l'Académie.

I. Vol.

elle

elle n'a pas reçu à l'examen cette année, plusieurs Ouvrages qui avoient été adressés par la Poste en droiture, à M. le Secrétaire.

Ceux qui auront remporté des Prix seront obligés, s'ils sont à Toulouse, de venir les recevoir eux-mêmes, l'après-midi du troisième jour du mois de May, à l'Assemblée publique de la Distribution des Prix, qui se fait dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville. S'ils sont hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils doivent envoyer une Procuration en bonne forme à une personne domiciliée à Toulouse, pour les retirer des mains de M. le Secrétaire, en lui remettant les Procurations des Auteurs, et les Récépissés des Ouvrages.

Après que les Auteurs se seront fait connoître, on leur donnera des Attestations, portant qu'un tel, une telle année, pour tel Ouvrage par lui composé a remporté un tel Prix; et l'Ouvrage en Original sera attaché à ces Attestations, sous le Contre Scel des Jeux.

On ne peut remporter que trois fois en sa vie chacun des Prix que l'Académie distribue.

Ceux qui auront remporté trois Prix, l'un desquels sera l'Amarante, pourront obtenir des Lettres de Maître des Jeux Floraux. Ils seront du Corps des Jeux, et auront droit d'assister et d'opiner comme Juges, avec le Chancelier, les Mainteneurs ou Académiciens, et les autres Maîtres, aux Assemblées particulières et publiques qui se font pour le Jugement des Ouvrages, et pour la Distribution des Prix.

On vendra chez *Barbou*, rue S. Jacques, aux Cigognes, et chez *Bulot*, rue de la Parchemennerie, un Calendrier perpétuel, qui sera d'un très grand

I. Vol.

1178 MERCURE DE FRANCE

grand secours pour tous les gens de Cabinet, où l'on trouvera non-seulement les années Grégoriennes, mais encore les années Juliennes, tant pour le passé que pour l'avenir, le tout d'une façon fort simple, les années n'étant composées, ni de coulisses ni de roues, et n'étant besoin que de sçavoir lire pour s'en servir.

La différence qu'il y a de tous les Calendriers qui ont paru jusqu'à présent, à celui-ci, est que tous les Calendriers ont été faits pour un temps ou pour être perpétuels; ceux qui ont été faits pour un tems sont devenus promptement de peu d'usage par le trop peu d'années qu'ils contenoient par rapport aux siècles tant écoulés qu'à écoulés.

Ceux qui ont été faits pour être perpétuels, ne renferment qu'une période, tant Solaire que Lunaire, de sorte que quand on a besoin d'une année avant ou après cette période, il faut entendre le calcul du Calendrier pour pouvoir y suppléer; de plus, la quantité de roues et de coulisses qu'il faut concilier pour pouvoir arranger une année telle qu'elle est, en dégoûte tout le monde. Dans celui-ci, toutes les années, tant Juliennes que Grégoriennes, y sont renfermées sans transposition, sans roues ni coulisses, et d'une façon fort simple; le Calendrier pourra se mettre dans une Bibliothèque.

Il a été présenté à Messieurs de l'Académie des Sciences qui l'ont trouvé d'une nouvelle imagination, fort simple, fort ingénieux, et fort commode. Il est composé par M. Sauveur, fils de M. Sauveur, Chevalier, Maître des Mathématiques des Rois d'Espagne, et des Entrans de France: de l'Académie Royale des Sciences, et Examinateur des Ingénieurs.

J. Vol.

Thion

Thion le jeune, Maître Horloger à Paris, connu pour faire des Pendules à Equation, a inventé une maniere de les faire avec beaucoup plus de diligence et avec les mêmes perfections qu'il les faisoit cy-devant, au moyen d'une nouvelle découverte qu'il a faite pour les établir en très-peu de temps; il évite des frais qui lui procurent la facilité de les pouvoir donner à bien meilleur marché qu'il n'a pû faire précédemment. Il demeure *ruë de Gêvre, proche le Pont Notre-Dame, à l'Enseigne de la Pendule du Temps vray.*

Q U E S T I O N.

Pourquoi il y a tant de difference dans le caractere de l'Ecriture de l'homme d'avec celui de la femme ?

Le sieur *Cochin* a été choisi pour graver le Catafalque ordonné par le Roy pour la fête Reine de Sardaigne, avec l'appareil de toute la Pompe funebre, ainsi qu'elle a été vûë à l'Eglise de Notre-Dame. On en trouve la Description dans le dernier *Mercur*, page 850.

La dix-huitième Estampe, gravée d'après *Vauvremens*, par le sieur *Moyreau*, paroît depuis peu, et se vend chez lui, rue Galande, vis-à-vis S. Blaise. C'est le *grand Marché aux Chevaux*, dont le Tableau est dans le Cabinet de la Comtesse de Verruë. C'est une des plus grandes et des plus heureuses compositions de *Vauvremens*, ayant 33. pouces de large sur 24. de haut; et c'est aussi une des plus belles Estampes qui soient sorties des mains du sieur *Moyreau*.

On trouve chez *Odièvre*, Marchand d'Estampes
I Vol.

tampes, Quay de l'Ecole, à côté de la Samaritaine, les Portraits en petit de *René Des-Cartes* et de *Jean Racine*, très-bien gravez par le sieur Dupin, ce dernier est d'après le Tableau original de *Santerre*. Le même Marchand fait graver avec beaucoup de soin une Suite considerable d'Hommes Illustres, dans la même forme, par les plus habiles Graveurs. Il en donnera quatre tous les mois.

Le même Olieuvre, vend aussi une très-jolie Estampe en hauteur d'après un beau Tableau de M. Oudry; c'est un petit Paysage, où l'on voit dans un Marais un Chien Barbet qui chasse un Canard, très-heureusement gravé par le sieur *Gualard*.

Le même Graveur a fini depuis peu deux petits Paysages en large, avec Figures et Animaux, d'après *Van-Boom*, qu'on vend avec succès chez le même Marchand.

Attentifs à publier le progrès des Beaux-Arts, nous n'avons garde de négliger les événemens qui les rendent celebres. On écrit de Madrid, que les Habitans de *Ronda*, dans le Royaume de Grenade, ont fait construire sur la *Guadiana*, dans un endroit nommé le *Tajo*, un Pont d'une seule Arche, laquelle a cinquante-sept toises de hauteur, sur vingt-quatre de largeur; *Don Jean Camacho* et *Don Joseph Garcia*, celebres Architectes de Cordoue, ont été chargez de la conduite de cet Ouvrage, qui a été achevé en 8. mois.

DESCRIPTION d'un Tabernacle
de Marbre blanc veiné, de cinq pieds
et demi de large, sur quatre pieds cinq
pouces de hauteur.

CE Tabernacle est composé d'un Coffre pour renfermer le S. Ciboire, fermé par une porte, sur laquelle est représenté un Ciboire cizelé, garni de Pierreries, avec des rayons et la Mâne tombant du Ciel, des grapes de raisins et autres attributs du Sacrifice, monté sur sa baze, accompagné de chaque côté d'un gradin, orné de moulures, quart de rond et agraphes.

Au-dessus de ce Coffre est une Niche en plein ceintre, couverte d'une calotte, coupée verticalement.

Le fond de cette Niche est orné de Miroirs et Fleurons, et doit servir pour l'Exposition.

La Calotte est ornée de côtes de Melon, l'archivolte de rozettes dans leurs caisses, et elle est surmontée d'une boule et d'une Croix, avec guirlandes.

La Niche est soutenue par quatre colonnes et deux pilastres à trois faces chacun, avec canelures et baguettes, ornées de leurs bazes, chapiteaux et entablement, d'Ordre Ionique, regnant sur les colonnes, pilastres, fond de la Niche et sur les arrières-corps.

Les Colonnes et Pilastres sont montez sur leurs Dèz, Cartouches en blanc, disposez à recevoir les Armes de la Personne qui achètera l'Ouvrage, et les piédestaux sont ornez de moulures, bazes et corniches, regnants, ainsi que l'entablement, sur les arrières-corps.

A côté des colonnes sont deux Anges Adorateurs,
I. Vol.

1182 MERCURE DE FRANCE

teurs, de ronde-bosse, posez sur leurs piédestaux, avec moulures, bases et corniches et sur leurs enroulemens.

L'Arrière-Corps est composé de chaque côté de pilastres cannelés, avec leurs bases, chapiteaux et entablement, semblables à ceux dont on vient de parler, et ornez de Miroirs, Médaillons, Rinceaux et autres ornemens, terminez de chaque côté par un enroulement et avec bases et guirlandes. Tout l'Ouvrage est terminé en haut par des bandes surmontées de torchères.

Les Miroirs, Médaillons, Agraffes et Rozettes et autres ornemens, sont de bas-relief et pris dans l'épaisseur du Marbre.

Le Corps du Tabernacle est de Marbre blanc veiné, des plus beaux et des plus riches, et les arrières-corps, gradins et figures, de Marbre blanc de lait veiné, qui se raccordent parfaitement et font un effet merveilleux.

Cet Ouvrage, auquel on peut ajouter autant de gradins et d'arrières-corps que l'on voudra pour l'ajuster à l'endroit où il sera mis, est travaillé avec tout le goût et la délicatesse possible; il a été regardé par les plus habiles Architectes de Paris, comme un Chef-d'œuvre d'Architecture.

Ce riche Morceau a été fait par le sieur *Pierre Mallerot*, Sculpteur et Marbrier à Paris, connu sous le nom de *DelaPierre*, et sur ses Desseins; cet habile Ouvrier a fait plusieurs Ouvrages en Marbre dans Paris et dans les Provinces, dont les principaux sont :

Le grand Autel et le Tombeau du Cardinal de Richelieu à la Sorbonne, sur les Desseins de M. Girardon.

Le grand Autel des Jacobins du Fauxbourg S. Germain.

Le rétablissement des quatre grands Arcs doubles du Dôme des Invalides , qui menaçoient ruine après la perfection de l'Ouvrage , ayant été construits de pierre tendre , qu'il a fallu arracher l'un après l'autre et remettre à la place de la pierre plus solide ; cet Ouvrage a été fait sous les yeux de M. Mansard.

La Chapelle de Mrs de Pomponne , à S. Merry.
Celles de Mrs de Crequi et de Louvois , aux Capucines.

Le Mausolée de M. Girardon , à S. Landry.

Il a fait chez le Roy , dans le Parc de Versailles , la Colonade et autres Pièces , tant dans les Appartemens , que dans les Bosquets.

Le Péristile et la Galerie du Château de Trianon.

Le grand Autel d'une Paroisse de la Ville d'Amiens.

Le Mausolée de Mrs du May , à Gravelines.

Le grand Autel de la Chartreuse de Bourgfontaine , dans la Forêt de Villers-Cotterets. Et autres Ouvrages , tant chez le Roy , les Seigneurs , Maisons Religieuses , que chez les Particuliers.

Ceux qui auront la curiosité de voir cet Ouvrage pourront s'adresser au sieur Mallerot , petit-fils de l'Auteur , chez M. Lemoine , Notaire , rue de Bussy , à Paris , ou à M. Benoist , Marchand Confiseur , rue de la vieille Monnoye , à la Pomme d'or , chez qui il est actuellement posé et en état d'être vu.

Le sieur *De Nielles* , Chirurgien ordinaire de l'Hôtel de Ville de Paris , a fait la découverte depuis quelques années , d'un Remede infailible pour la guérison des Ecrouelles , qui attaquent les glandes de la gorge , sans qu'il soit besoin
I. Vol. de

3184 MERCURE DE FRANCE

de faire d'ouvertures ni ne mettre des Emplâtres. Son Remède est le plus grand Fondant qu'il y ait en Medecine ; on le prend interieurement , et il est aussi aisé à prendre qu'un grain de Poivre ; il purifie la masse du sang , fond les g'andes gonflées et obstruées , aussi bien que celles qui sont ouvertes , sans y mettre d'Emplâtre , &c. Le sieur De Nielles a guéri plusieurs personnes de distinction , la bienséance ne lui permet pas de les nommer. M. Maréchal, Premier Chirurgien du Roy , a connoissance de la guérison de plusieurs personnes qu'il lui a mises entre les mains. Le sieur De Nielles est , outre ceux là , en état de faire voir plusieurs Particuliers qu'il a guéris à Paris. Sa demeure est *ruë du Martois* , vis à-vis le grand Portail de S. Jean en Grève , à Paris. Ceux qui voudront lui écrire à ce sujet , auront la bonté d'afranchir le Port.

Le sieur le *Carlier* , gendre de deffunt sieur *Porcheron* , continué la même Pommade composée de Simples , autorisée par Lettres Patentes du Roy , accordées à deffunt Porcheron et à ses successeurs , enregistrées au Parlement , approuvées de M. le premier Médecin du Roy , de M. Helvetius , Médecin ordinaire de S. M. et Premier Medecin de la Reine , et de Mrs les Doyen et Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris , lesquels ont eux-mêmes guéri par le seul liniment et frottement de cette Pommade , plusieurs Malades de Rhumatismes inveterez , gouteux , douleurs de nerfs , nerfs retirez , sciati-ques , paralysies et Enquilauses dans les boëtes des genoux , qui ne cédoient point aux Remedes ordinaires ; elle guérit aussi les playes abandonnées , elle fait transpirer l'humour au dehors sans

I. Vol. aucunes

aucunes cicatrices ; elle ne se corrompt jamais et peut se transporter en toutes sortes de Pays. La même Pommade guérit les maux de tête et les fluxions. Il donne la maniere de s'en servir. Les Pots sont de cinquante sols et de cent sols, cachez de son cachet.

Il demeure à Paris, rue Pavée, Quartier saint Sauveur, derriere la Comédie Italienne, proche la rue François, au premier Appartement, où son Tableau est exposé.

Le sieur *Dugeron*, ancien Chirurgien d'Armée, continuë, en vertu de ses Approbations, de donner avis qu'il a fait la decouverte d'un Remede sans goût, qui préserve les Dents de se gâter et de tomber, quoique sujettes par les indices qu'il fait connoître en les nettoyant ou visitant, et par d'autres Remedes il guérit le mal de Dents et les Gencives ulcerées tendant à scorbut ; du tout il donne l'usage et met son nom et le prix sur ses Boîtes et Bouteilles ; il y en a de deux et de trois livres. Sa demeure avec Tableau est à *Paris, rue du Four, près S. Eustache.*

Le sieur *Durand*, Expert pour les Dents, reçu à S. Cône, continuë de distribuer son Opiat, qui en conservant l'émail des Dents, produit la régénération des Gencives, dissout le sang grossier, dont les Gencives ne sont souvent que trop farcies, raffermir la dent vacillante, empêche que l'on ne sente de la bouche et répare les mauvais effets de certains drogues qui ne blanchissent les dents pendant un temps, que pour les perdre bientôt après.

Le sieur *Durand*, toujours appliqué à la perfection de son Art, annonce en même-temps un Elixir propre à calmer les douleurs de dents, à net-

I. Vol

royer

toyer les gencives, et à guérir les abscesses. Il donne la manière de s'en servir, aussi-bien que de son Opiat. Les Pots d'opiat rouge sont de 3. livres et de 6. livres, de-même que les Bouteilles de son Elixir. Ils se transportent dans les Provinces les plus éloignées, et ils sont cachetez.

Il va le matin où on le mande et l'après midi on le trouve chez lui. *Sa demeure est avec Tableau, rue S. Honoré, à la Coupe d'or, vis-à-vis la Croix du Trahoir.*



AIR BACHIQUE.

DAns une paix enchanteresse,
Mes jours sont enchaînez par des plaisirs nouveaux ;

J'aime à rire et boire sans cesse,

Et je goute un parfait repos ;

Car on ne voit chez moi ni femme ni Maîtresse.

CHANSON.

MA femme te paroît aimable,

Ami, je t'en crois amoureux ;

Par un accord à l'amiable,

Je puis satisfaire tes feux ;

Mais il faut aussi que ton ame

Se fasse en ma faveur un effort plus qu'humain ;

Je veux bien te ceder ma femme,

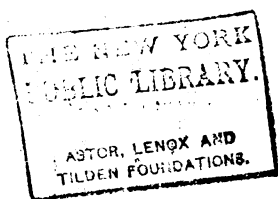
Si tu veux me ceder ton vin.

I. Vol.

SPEC-

2
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX, AND
TILDEN FOUNDATIONS.





S P E C T A C L E S.

LE 9. May , les Comédiens Italiens donnerent la premiere Réprésentation de la *Mere confiante* , Comédie nouvelle en Prose et en trois Actes , de M. de Marivaux , qui fut généralement aplaudie , par le mérite de la Piece , et par le jeu des Acteurs ; elle fait un extrême plaisir , et attire beaucoup de monde à l'Hôtel de Bourgogne.

L'Action de cette Piece se passe dans une Maison de Campagne. *Dorante* , Amant d'*Angelique* , ouvre la Scene avec *Lisette* Suivante d'*Angelique* ; il prie *Lisette* de lui être favorable auprès de sa Maîtresse , et lui promet de faire sa fortune, s'il a le bonheur d'épouser cette charmante Personne ; *Lisette* lui promet tous les bons offices qui dépendront d'elle ; mais elle ne sçait comment le faire parvenir au bonheur où il aspire , quand il lui apprend , qu'il n'a pour tout bien que sa légitime , tandis qu'*Angelique* est un des plus riches partis ; elle lui promet cependant de le servir malgré l'obstacle que sa mauvaise fortune oppose à son

I. Vol. G bonheur

bonheur ; comme Angelique doit bien-tôt venir au rendez-vous que Lisette lui a donné , sans l'instruire que Dorante doit s'y trouver , elle dit à cet Amant de s'éloigner un peu pour lui donner le tems de parler en sa faveur à sa Maîtresse , avant qu'il vienne l'entretenir lui-même.

Angelique vient ; Lisette affectant un air chagrin , lui dit , qu'il ne faut plus penser à Dorante , et qu'elle a des choses à lui annoncer qui lui feront prendre le parti de renoncer à son amour ; Angelique lui demande avec empressement ce qu'elle peut avoir appris qui l'oblige à ne plus penser à son Amant ; Lisette lui dit que c'est qu'il est tres disgracié du côté de la Fortune ; Angelique lui répond genereusement qu'elle aura assez de bien pour elle et pour lui ; Lisette lui représente que *Madame Argante* , sa Mere , n'aura pas des sentiments si nobles ; Angelique la rassure , fondée sur la tendresse que sa Mere a pour elle. Les choses étant ainsi disposées , Dorante , qui ne s'étoit éloigné que pour donner le temps à Lisette de parler en sa faveur , arrive ; Angelique le reçoit avec des sentiments de bonté qui redoublent l'amour qu'il a pour elle ; Lisette s'aperçoit que *Lubin* , Jardinier de *Madame Argante* les écoute ,

I. Vol. elle

elle conseille à Angélique de se retirer.

Lubin approche , il dit à Dorante et à Lisette qu'il a tout entendu ; et leur fait tant de peur , qu'ils prennent la résolution de le mettre dans leurs intérêts à force d'argent ; ils le chargent de leur servir d'espion ; la convention étant faite et acceptée , Dorante et Lisette se retirent à l'ap proche de Madame Argante , qui se doutant de quelque chose au sujet de sa fille , charge Lubin d'observer toutes ses démarches , et de lui en rendre un compte fidelle ; Lubin lui répond naïvement que cela ne se peut en conscience , puisqu'il est payé pour l'espionner elle-même. Madame Argante apprend de lui , qu'Angelique aime un jeune homme qui s'appelle Dorante ; Elle lui promet de le bien récompenser , s'il continue à l'instruire de tout ce qui se passera entre ce Dorante et sa fille. Lubin ne balance pas à accepter cette seconde charge d'espion , et se retire voyant approcher Angelique.

Madame Argante annonce à Angélique le dessein qu'elle a formé de la marier à *Ergaste* ; Angelique la prie de ne la pas contraindre à épouser un homme qu'elle ne sçauroit aimer ; Madame Argante lui promet de ne faire jamais de violence à

son inclination ; elle lui vante la tendresse qu'elle a toujours eue pour elle , et lui demande en récompense de la regarder à l'avenir , plutôt comme son Amie que comme sa Mere ; Angélique charmée de tant de bonté , se livre entièrement à elle , et porte la confiance jusqu'à lui déclarer l'amour qu'elle a pour Dorante ; à cet aveu ingenu , Madame Argante oubliant le nom d'Amie pour reprendre celui de Mere , Angélique se repent de son ingenuité ; Madame Argante répare l'imprudence qui lui est échappée par de nouvelles protestations d'amitié , et par là elle achève de tirer le secret de sa Fille , à qui elle fait entendre que la plupart des Amans sont trompeurs , et qu'ils ne se prévalent de la foiblesse qu'on a pour eux que pour en triompher. Angélique est si touchée des tendres remontrances de sa Mere , qu'elle lui promet de congédier Dorante. Madame Argante étant sortie , Lubin vient apporter à Angélique une Lettre de Dorante , qu'elle refuse.

Au second Acte , Dorante vient chercher la réponse à sa Lettre ; Lubin dit qu'Angélique n'ayant pas voulu la recevoir , il l'a remise à sa Suivante.

Lisette vient rapporter la Lettre en question à Dorante , à qui elle dit qu'elle

L. Vol.

ne

ne comprend rien à ce refus , après les tendres protestations qu'elle vient de lui faire ; elle ajoute qu'Angélique est dans la plus mauvaise humeur où elle ait jamais été.

Angélique arrive, toute remplie encore des sages leçons de sa Mere ; elle fait un nouveau crime à Dorante de l'audace qu'il a , de se présenter à ses yeux après l'injure qu'il vient de lui faire , en prenant la liberté de lui écrire. Dorante ne peut soutenir la dureté de ce reproche , auquel il n'avoit garde de s'attendre ; la fidelle Lisette lui dit tout bas de se retirer pour un moment ; Angélique pénétrée de la douleur de son Amant , se repent de l'avoir si mal traité , et voudroit qu'on le rapellât pour calmer les transports où il lui a paru s'abandonner.

Ergaste avec qui sa Mere a formé le dessein de la marier, ne pouvoit se présenter à elle dans une conjoncture plus défavorable ; elle le reçoit avec une froideur qui va jusqu'au mépris ; c'est une espece de Philosophe qui ne dit pas un mot, qui ne fasse bâiller ceux qui l'entendent , l'accueil qu'on lui fait le congédie bien tôt. Après sa prompte retraite, Lisette renouë la conversation dont le triste Dorante étoit l'objet ; elle parle si efficacement en

I. Vol. G .iij sa

1192 MERCURE DE FRANCE
sa faveur, qu'Angélique consent qu'on le
rapelle, s'il en est encore temps; Lisette
l'appelle; il revient; on lui pardonne le
passé; mais il s'agit de prendre des pré-
cautions contre l'avenir; Lisette lui
apprend qu'Ergaste vient pour épouser An-
gélique; Dorante au désespoir, propose
un enlèvement à Angélique; elle en re-
çoit la proposition avec colere; Dorante
ne se rebute pas; il presse, il soupire, il
gémit, il ébranle Angélique; Lubin, nou-
vel espion de Madame Argante, écoute
tout, et fait connoître par des *à parte*
qu'il redira tout à celle qui l'employe.
Dorante et Angélique s'étant retirez à l'a-
proche de Madame Argante, Lubin ne
manque pas d'exercer sa charge de dou-
ble espion; Elle lui ordonne de faire ve-
nir Angélique.

Madame Argante prend le parti de dis-
simuler avec une fille qui lui est si che-
re, et qu'elle espere ramener à son de-
voir. Angélique vient; Madame Argante
lui demande si elle a revû Dorante; An-
gélique lui répond avec son ingénuité or-
dinaire, qu'elle la revû, mais que ce n'a
été que pour le congédier. Madame Ar-
gante l'embrasse tendrement, lui vante
sa victoire; Angélique est confuse de mé-
riter si peu les Eloges d'une si tendre

I. Vol.

Mere

Mere ; elle se jette à ses pieds , et lui avouë qu'elle vient de la tromper pour la premiere fois ; cette Scene est très pathétique de part et d'autre ; Angélique confesse, les larmes aux yeux, que Dorante lui a proposé un enlèvement auquel elle n'a eu garde de se prêter ; mais elle ne se prête pas davantage à l'Hymen que sa Mere lui propose ; elle lui fait entendre qu'elle ne pourra jamais aimer Ergaste , et qu'elle ne sçauroit lui répondre de triompher de l'amour qu'elle a pour Dorante. Madame Argante ne sçachant plus à quoi se résoudre, dit à Angélique, qu'elle veut parler à Dorante , et que comme il ne la jamais vûë , elle pourra passer à ses yeux pour la Tante et non pour la Mere de sa Maîtresse ; Angélique lui promet de le disposer à cette entrevuë , et par un secret pressentiment , elle s'en promet un heureux succès.

Comme l'ordre des Scenes peut avoir échapé à notre mémoire , nous prions le Lecteur de nous en pardonner le déplacement. Nous allons abrégér ce qui reste. Au troisiéme Acte , Ergaste instruit par Lubin , sans aucun dessein de la part de cet espion , à qui un secret échape , lors qu'il croit le mieux garder , s'explique avec Dorante son Neveu, qui ne le croyoit

pas en ce lieu , et qui le soupçonnoit encore moins d'être l'Epoux que Madame Argante destinoit à sa Fille ; il apprend que ce neveu qui lui est cher , est aimé d'Angelique autant qu'il l'aime ; dès ce moment il prend son parti en homme sage , sans en rien faire connoître à Dorante , qui est au désespoir d'avoir un Rival si respectable. Dorante promet à son oncle de ne plus penser à Angélique ; Ergaste lui dit , sans s'expliquer plus clairement , d'aller toujours son chemin. Ces paroles qui semblent prononcées sur un ton ironique , ne le rassurent pas ; Angélique vient , il la presse plus que jamais de consentir à l'enlèvement qu'il lui a proposé , et pour lequel il lui dit qu'il a tout préparé ; elle lui défend de lui en parler davantage , et le fait consentir à une entrevuë avec la Tante en question , sans l'avertir que c'est sa Mere. Dorante lui promet de suivre ce qu'elle lui prescrit , et se retire plus désespéré que jamais. Madame Argante vient ; Dorante est aussi-tôt rapellé , elle lui fait tant d'horreur de la proposition qu'il a fait à une fille vertueuse de se laisser enlever , qu'il en témoigne un véritable repentir ; cette Scene est dialoguée avec un art infini ; et Madame Argante reconnoît un si grand fond de

I. Vol.

probité

probité en Dorante , qu'elle dit à Angélique : *Ma Fille, je vous permets d'aimer Dorante* : Ces dernières paroles charment également Angélique et Dorante ; mais pour mettre le comble à leur joie , Ergaste vient retirer la parole qu'il a donnée à Madame Argante , et lui propose à sa place Dorante son Neveu , à qui il assure tout son bien ; il demande grace pour Lisette ; on lui a trop d'obligation pour lui rien refuser.

Les Représentations de la Tragédie d'*Aben-Saïd* de M. le Blanc , continuent toujours avec le même succès , et triomphent de la saison. Elle fut jouée pour la onzième fois le 29. de ce mois. En attendant que l'impression de cette Piece nous mette en état d'en faire un Extrait d'étaillé , nous prévenons la juste impatience de nos Lecteurs par l'argument qui suit : elle est actuellement sous presse , chez Pault le fils , Quay de Conti.

Aben-Saïd , Empereur des Mogols , et l'un des Successeurs des anciens Califes , pressé par son amour pour *Sémire* , Femme d'Hassan , forma le dessein de la ravir à son mari , fondé sur une loi qui le mettoit en droit d'ordonner un pareil divorce ; quoique cette loi eut perdu de

I. Vol. G v

sa force par une longue interruption , qui sembloit l'avoir tout-à-fait abolie ; Aben-Saïd voulut la faire revivre en sa faveur. Indigné des refus d'Hassan , qui aimoit trop Sémire pour la ceder à un Rival , il chargea un de ses Visirs de l'aller enlever ; Hassan la deffendit contre son cruel ravisseur , qui l'ayant laissé pour mort , emmena sa proye dans le Palais du Sultan. Dans le tems de cet enlèvement , l'Emir , Pere de Sémire , étoit occupé par des Rébelles qu'il rangea sous l'obéissance de son Maître. Cette expédition étant heureusement achevée , il en rendit compte par une Lettre à Aben-Saïd , et l'assura de son prochain retour. Le Sultan déjà irrité de la résistance de Sémire , trop fidelle à son Epoux immolé , fut frappé du retour dont il étoit menacé ; il donna ordre de faire arrêter l'Emir aussitôt qu'il seroit arrivé ; il ne fut que trop obéi ; Ilcan secondé par le Visir qui avoit enlevé Sémire , et brulant de la soif de regner , lui répondit de l'emprisonnement de l'Emir , qu'il consideroit comme le principal obstacle à son ambition ; mais ce brave General des Mogols se fit jour , le Sabre à la main , jusqu'auprès de son Maître , devant lequel il mit les armes bas , en mettant sa tête entre ses mains.

Le Sultan ne put soutenir ses justes reproches sur le meurtre de son Gendre ; il le pria d'oublier le passé , et le retablit dans sa Dignité , dont son dernier attentat sembloit le dépouiller. Ilcan et son perfide complice n'en furent que plus animés à perdre un Chef adoré du Peuple et des Soldats. Ils apprirent qu'Hassan qu'ils avoient cru mort , étoit encore en vie , et revenoit pour ravir sa chere Sémire à l'amoureux Sultan. Ilcan que ce malheureux Epoux avoit toujours honoré de sa confiance , prit le parti de l'artifice pour le perdre plus sûrement ; il feignit d'entrer dans ses ressentiments contre son opresseur ; il lui promit de l'introduire secrètement dans le Palais ; ce fut là que la fidelle Sémire revit son cher Epoux avec des transports au-dessus de toute expression. L'Émir les joignit , et leur fit entendre le péril auquel ils s'étoient exposés par la perfidie d'Ilcan et du Visir qui le secondoit dans tous ses crimes ; ce dernier fut immolé par la main même de celui à qui il croyoit avoir donné la mort. Ilcan ayant tout disposé pour monter sur le Thrône par la mort du Sultan , se sert de son artifice ordinaire pour mettre Hassan dans ses intérêts ; Hassan détestant sa perfidie ,

1198 **MERCURE DE FRANCE**
lui répond en parlant d'Aben-Saïd :

C'est un Tiran pour moi , qui pour vous ne l'est pas.

Cependant l'Emir à la tête d'un nombre de ses braves Amis qu'il ne vouloit employer qu'à la délivrance de son Gendre et de sa Filie , ayant appris la conjuration d'Ilcan, changea son premier dessein en celui de défendre son Maître ; il fut blessé d'un coup mortel, et vint mourir aux yeux d'Aben Saïd, après avoir donné la mort à Ilcan, et dissipé le reste de la conspiration. Aben-Saïd fut si touché de la fidélité et de la mort de l'Emir , qu'il renonça à son injuste amour , et rendit Sémire à son Epoux ; il le revêtit de la Dignité de son Pere ; et comme l'injuste loi qu'il avoit voulu faire revivre pour servir son coupable amour , avoit pensé lui couter la vie et l'Empire , il l'abolit pour jamais. La Dlle du Fresne qui remplit le Rôle de Sémire, le jouë avec tout le pathétique , la finesse et l'intelligence possible.

Le Lundy 23. May , les Pensionnaires du College de Louis le Grand , représenterent devant une très-nombreuse et magnifique Assemblée , la Tragédie de *Jonathas et David* , ou le Triomphe de l'Amitié.

Le

Le sujet de cette Pièce est tiré du premier Livre des Rois , depuis le 17^e. Chapitre jusqu'au 28^e. inclusivement. L'amitié mutuelle de Jonathas et de David , leurs malheurs , leur séparation , leurs adieux , &c. *Anima Jonatha c nglutinata est anima David , et dilexit eum Jonathas quasi animam suam. 1. Reg. cap. 18. v. 7. et alibi.*

Et osculantes se alter utrum fleverunt pariter , David autem amplius. Dixit ergo Jonathas ad David : vade in pace. 1. Reg. cap. 20. v. 42. La Scene est dans un bois où Saül avoit coutume de camper durant la guerre des Philistins.

Et pour servir d'intermede à la Tragédie , on représenta la *Fontaine de Jouvence*, ou le Vieillard rajeuni.

Le dessein de cette Pièce est d'apprendre que l'enfance est le tems le plus heureux de la vie ; cependant que quand elle est passée, on ne doit plus la souhaiter ; mais songer seulement à faire un bon usage de l'âge où on se trouve , quel qu'il puisse être. C'est pour cet effet que l'on représente un Vieillard qui désire de rajeunir , et qui n'a pas plutôt obtenu l'accomplissement de ses vœux , qu'il se repent de son changement.

2200 MERCURE DE FRANCE

Le 31. May, l'Académie Royale de Musique donna la douzième et dernière Représentation du Ballet des *Graces*, et le 2. Juin elle remit au Théâtre celui des *Fêtes de Thalie*, représenté avec un très-grand succès en 1714. et repris en 1722. Le Poème est de feu M. de la Font, mort en Mars 1725. Ce Poète est connu par d'autres Ouvrages de Théâtre qu'il a donnés avec succès à l'Opera et à la Comédie Française ; et la Musique est de M. Mouret. Cette dernière Reprise n'a pas démenti le succès que ce Ballet eut dans sa nouveauté, il est reçu aujourd'hui très-favorablement du Public, et goûté autant qu'il l'ait jamais été.

On a appris de Londres, que le 8. de ce mois on y représenta sur le Théâtre du commun Jardin, un nouvel Opéra Italien, intitulé *Alcine*, qui fut fort applaudi. Cette Représentation fut honorée de la présence de la Reine, du Prince de Galles, et des Princesses.





NOUVELLES ETRANGERES.

R U S S I E .

Les Lettres de Petersbourg , marquent que la Czarine a actuellement sur pied 108. Régimens d'Infanterie , 32. de Cavalerie et 54. de Dragons , en y comprenant les Régimens de Milices.

P O L O G N E .

L'Anniversaire du Couronnement de la Czarine fut célébré le 9. May à Warsovie , avec beaucoup de magnificence ; l'Electeur et l'Electrice dînèrent en public à une table de 50. couverts , et après le dîner , qui dura jusqu'à cinq heures du soir , la Cour se rendit dans l'Appartement de l'Electrice , où il y eut Jeu et Concert ; à huit heures cette Princesse descendit dans le Jardin du Palais , qui étoit illuminé et au milieu duquel on avoit élevé un Arc de Triomphe , orné de plusieurs Emblèmes et de diverses Inscriptions à l'honneur de S. M. Czarienne. L'Electeur et l'Electrice souperent avec les Ministres Etrangers et les Personnes les plus distinguées de leur Cour , à une table de 100. Couverts , servie dans le Salon du Pavillon qui est au bout du Jardin.

Plusieurs Paysans de l'Ukraine Polonoise , ont pris les armes pour chasser de leur Province les Troupes Moscovites qui y sont en quartiers , et ils ont choisi pour leur Chef le Capitaine Med-

L. Pol.

wodz ,

Wodz , Cosaque de naissance et renommé pour sa valeur et pour son expérience.

Les Partisans de l'Electeur de Saxe avoient publié que le Prince Ismaïloff s'étant aproché du Camp des Starostes Maschalski et Paschkouski ; avec un corps considerable de Troupes Moscovites , ce General leur avoit fermé tous les passages par lesquels ils pouvoient se retirer , et qu'ils avoient été obligez d'envoyer au Prince Radzivil , chargé par l'Electeur de Saxe de traiter avec eux , des Députez pour lui offrir de se soumettre à ce Prince. Ces bruits ont été détruits par les nouvelles qu'on a reçues depuis ; et l'on a eu avis que ces deux Starostes étoient demeurez fideles au Roy , ainsi que la plus grande partie de leurs Troupes , et que les ayant divisées en plusieurs Corps , ils étoient décampez avant que le Prince Ismaïloff , eût pû être informé de leur retraite.

Les Seigneurs et les Gentilshommes du Palatinat de Podolie , attachez à l'Electeur de Saxe , ont fait de nouveaux efforts pour attirer dans son parti le Comte Sapieha , Grand-Trésorier de Lithuanie , qui a passé le Dnyester et est entré dans la Valachie avec le Corps de Troupes qu'il commande ; mais ce Comte a répondu aux Députez qu'ils lui ont envoyez , que rien ne pouroit l'engager à trahir son devoir.

On a appris de Warsovie , que quatre Régimens Saxons avoient reçu ordre de retourner en Saxe , et que les Troupes Moscovites que la Czarine s'est engagée à fournir à l'Empereur , marchaient avec toute la diligence possible vers la Silesie.

On a été informé par les mêmes Lettres , que le Primat , à qui la Czarine avoit fait esperer de lui accorder la liberté d'aller à Lowitz , devoit

être transféré incessamment à Pultoski en Ukraine, et que le Colonel Devitz, qui commande les Troupes destinées à l'escorter, ne lui avoit accordé que quelques jours pour se préparer à ce voyage.

A L L E M A G N E.

ON a reçu avis par un Courier arrivé de Hongrie, que les Mécontents de ce Royaume qui se sont assemblez sur les Frontieres de Transylvanie, continuoient de commettre beaucoup de désordres; qu'ils avoient brûlé le Bourg de Teutschen Stadt, qu'ils s'étoient rendus maîtres d'un Fort sur le bord de la Theisse, d'où ils avoient enlevé une quantité considerable de Poudre et plusieurs Pieces de Canon, et qu'ils avoient défait entierement un Détachement des Troupes Imperiales.

M. Kinner, Résident de l'Empereur auprès de l'Electeur de Saxe, a écrit à S. M. I. que le Comte de Munich avoit donné des ordres pour presser la marche des Troupes Moscovites destinées à passer en Silesie, et on vient d'apprendre par un Courier du Comte de Welseck, que la premiere colonne de ces Troupes étoit arrivée sur la Frontiere de cette Province.

I T A L I E.

LEs Prêtres de l'Eglise de N. Dame de Constantinople ont reçu ordre du Cardinal Acquaviva, de mettre sur la porte de leur Eglise les Armes du Roy d'Espagne, à la place de celles de l'Empereur.

On mande de Venise que M. Ange-Emo y avoit amené de Constantinople trois Neveux du

I. Vol.

Prince

Prince de Moldavie, qui après y avoir passé quelque temps se rendront à Padoüe pour y apprendre les Belles-Lettres et la Philosophie.

On a appris par d'autres Lettres, que la Batterie élevée contre le Fort de Monte-Filippo, n'ayant pas produit l'effet qu'on en attendoit, on en avoit établi une autre qui avoit commencé à tirer le 9. du mois passé, que le 12. et le 13. cette nouvelle Batterie avoit démonté plusieurs Canons des Assiegez, et que le 15. une Bombe étant tombée sur leur Magazîn à Poudre, et y ayant mis le feu, ils avoient été obligez de se rendre à discrétion.

On a scû en même-temps que le lendemain la Garnison de Porto-Hercule, et celle du Fort de l'Etoile, avoient demandé à capituler; que tous les Soldats qui composoient l'une et l'autre avoient été faits prisonniers de guerre, et que les Officiers s'étoient engagez à ne point porter les Armes pendant un an contre les Puissances Alliées.

DE NAPLES ET SICILE.

ON a reçu avis de Messine, que le 16. du mois dernier le Roy s'y étoit embarqué pour se rendre à Palerme, où S. M. étoit arrivée le 18. au matin, que n'ayant pû descendre à terre sur le champ, parce que les préparatifs pour sa réception n'étoient pas encore achevez, elle avoit dîné sur la Galere qu'elle montoit, et que l'après midi elle étoit débarquée et étoit entrée en Carosse dans la Ville, où elle avoit été reçue par les Magistrats, au bruit de plusieurs salves de Canon et de Mousqueterie et des acclamations répétées du Peuple.

Ces Lettres ajoutent que le Roy doit être couronné.

L. Vol.

ronné

ronné incessamment à Palerme, en qualité de Roy de Sicile, et que le jour fixé pour cette Cérémonie, S. M. fera à cheval son Entrée dans la Ville.

Le Comte de Marsillac a reçu un Courier, par lequel le Roy a envoyé ordre de faire mettre à execution les Brefs de tous les Prélats que le Pape a nommé aux Evêchez vacants dans ce Royaume, et l'*Exequatur* du Bref du Cardinal *Spinelli*, lui ayant été envoyé, M. Maicello, Chanoine de la Cathédrale, a pris possession de l'Archevêché de Naples, au nom de ce Cardinal.

On écrit de Naples, que le Roy des deux Si-giles a envoyé ordre au Comte de Marsillac de lui envoyer une Liste des Familles Nobles qui ont le plus souffert des malheurs de la guerre dans le Royaume, et qu'on donnera à chacune une certaine somme pour les dédommager.

On vient d'apprendre que le 2. de ce mois la Ville de Siracuse s'étoit rendue aux mêmes conditions qui ont été accordées à la Garnison de la Citadelle de Messine.

H O L L A N D E , P A Y S - B A S .

LE Roy de la Grande-Bretagne, qui étoit parti de Londres le 28. May à 5. heures du matin, débarqua à Hellevoët-Sluis, et Sa Majesté Britanique, après y avoir vu le Prince d'Orange, continua sa route vers Rotterdam, où elle arriva vers les dix heures, et où elle fut reçue au bruit de plusieurs salves de Canon. Elle se rendit le lendemain à deux heures et demi du matin à Utrecht, et elle s'est si peu arrêtée dans toutes les Villes par lesquelles elle a passé, qu'on compte qu'elle doit être arrivée le 2. Juin au plus tard à Hanover.

GRANDE-BRETAGNE.

LE 2. de ce mois, la Reine se rendit à Kensington, et S. M. y fit assembler le Conseil, dans lequel après que l'Amiral Wager eut confirmé que le Roy étoit arrivé à Heilevoët-Sluis, on lut les Patentes qui nomment la Reine Régente du Royaume. La Reine monta ensuite sur le Trône, et ayant pris possession de la Régence, elle présida au Conseil. Le 4 S. M. donna une Audience particulière au Comte de Montijo, Ambassadeur du Roy d'Espagne, et ce Ministre lui communiqua quelques Dépêches qu'il avoit reçues de Madrid, par un Courier extraordinaire. Le 3. Don Antoine-Marc Azevedo, Envoyé du Roy de Portugal, eut aussi Audience de la Reine, qui fit partir le soir un Courier pour Hanover. On compte que la Reine fera bien-tôt la Revûe des trois Régimens des Gardes à pied. Le Duc d'Argyle a été nommé par le Roy pour faire celle des Troupes qui sont en Ecosse, et celle des Troupes sur l'établissement d'Angleterre, sera faite par Mrs Evans et Wade, Lieutenans Generaux.

Le 7. les 25. Vaisseaux de guerre qu'on a équipés à Porstmouth, mirent à la voile sous les ordres de l'Amiral Norris. Le bruit qui avoit couru qu'on devoit mettre des Troupes de débarquement sur cette Flotte, étoit sans fondement, et l'on a augmenté seulement le nombre des Matelots destinés à son service.

Le 12. de ce mois, le Chevalier Charles Wager, Premier Commissaire de l'Amirauté, et le Lord-Archibald Hamiton, allèrent chez le Comte de Montijo, Ambassadeur du Roy d'Es-

I. Vol.

pagne;

pagne, pour l'informer du départ de la Flotte, commandée par le Chevalier Jean Norris.

L'Amiral Cavenish s'est rendu à Portsmouth, où il doit prendre le commandement de l'Escadre qu'on y a équipée, et qui est composée de 18. Vaisseaux de guerre, dont un est du second rang, 6. du troisième, 4. du quatrième, 3. du cinquième, et 4. du sixième. Les Commissaires de l'Amirauté ont ordonné d'embarquer des provisions pour trois mois sur les dix Vaisseaux qui sont à Spithead, sous les ordres du Contre-Amiral Stewart.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

François-Leopold, Prince Ragotzi, qui vivoit retiré à Rodosto, lieu situé sur les bords de la Mer de Marmora, entre les Dardanelles et Constantinople, à 25. lieues de cette Ville, y mourut après une maladie de 10. ou 12. jours, le 8. Avril dernier, âgé d'environ 56. ans. Ce Prince, dont l'Ayeul, le Bisayeul et le Trisayeul avoient été Princes de Transilvanie, et dont la mere Helene de Sdrin, fille du malheureux Comte de Serin, s'étoit remariée au fameux Comte Emeric Tekely; étant suspect à la Cour de Vienne, avoit été arrêté au mois d'Avril 1701. et conduit prisonnier à Neustadt, mais s'étant échapé de sa prison le 7. Novembre suivant, il alla se mettre à la tête des Mécontents de Hongrie, qui le proclamerent Prince de Transilvanie au mois d'Août 1704. et encore le 28. Mars 1707. mais depuis les Hongrois ayant fait leur acom-

I. Vol. modement

modement avec l'Empereur, il vint en France en 1713. et après avoir fait son séjour quelque tems à Paris, il se retira aux Camaldules près de Grosbois, Il y resta jusqu'en 1717. qu'il alla s'embarquer secretement à Marseille, d'où il se rendit en Turquie, où il a toujours demeuré depuis, estimé de la Cour Ottomane et aimé de tous ceux qui connoissoient ses grandes qualitez. Il avoit épousé le 25. Septembre 1694. Charlotte-Amelie de Hesse, fille de Charles Landgrave de Hesse-Rheinfelds-Wanfried, et d'Alexandrine-Julienne, née Comtesse de Leinenghen. Etant venu à Paris au mois d'Octobre 1721. pour reclamer les Effets que le Prince, son Mary, avoit laissez lorsqu'il passa en Turquie, elle y mourut le 18. Février 1722. dans la 43. année de son âge, étant née le 8. Mars 1679. elle laissa deux Fils.

Le 2. May 1735. mourut à Lisbonne, Dona *Bernarde de Tavora*, veuve en secondes nocces de D. Rodrigue Loboda Silveira, 3^e Comte de Sarzedas, et en premieres nôces de D. Jean Albert da Cunha et Tavora, troisième Comte de S. Vincent; elle étoit fille de D. Antoine-Louis de Tavora, second Marquis de Tavora, et de Dona Leonore-Marie-Antoinette de Mendonca.

Le même jour, mourut dans le Monastere Royal de S. Dominique de la Ville de Batalha en Portugal, Frere *Pierre Monteiro*, Religieux du même Ordre, Consulteur du S. Office, Examinateur Synodal de l'Archevêché de Lisbonne Orientale, et du Prieuré de Crato, Prédicateur de la Chapelle de l'Infant D. François, et Académicien de l'Académie Royale d'Histoire Portugaise. C'étoit un Religieux fort sçavant.

Le 8. May, Philippe Anastasi, Napolitain,
L. Vol. Pa-

Patriarche d'Antioche, Métropolitaine de la *Sirie*, *in partibus Infidelium*, depuis le 20. Décembre 1724. Chanoine de la Basilique de sainte Marie Majeure, Prélat Assistant au Trône Pontifical du 26. Décembre 1707. Examineur d'Evêques, &c. mourut à Rome, âgé d'environ 79. ans. Il avoit été fait Archevêque de Sorrento, dans le Royaume de Naples, le 6. Avril 1699. et s'étoit démis au mois de Décembre 1724. de cet Archevêché en faveur de Louis Agnelle Anastasi, son Neveu, qui fut sacré le 27. Décembre 1724. et qui occupe actuellement ce Siege.

Le 13. May, mourut à Lisbonne, à l'âge de 58. ans, *D. Philippe Mascarenhas*, troisième Comte de Cocolim, du Conseil du Roy, Député de la Junte ou Conseil des trois Etats du Royaume de Portugal, et cy-devant Colonel d'un des Regimens d'Infanterie de la Garnison de Lisbonne, à la tête duquel il avoit servi avec valeur dans la dernière guerre.

Le 15. May, *D. Bonaventure-Emanuel Fernandez de Cordoue*, Prêtre, Abbé de Rure, Chevalier et Commandeur de l'Ordre de S. Jacques, cy-devant Duc d'Atrisco, mourut à Madrid, dans la 46. année de son âge, étant né le 6. Septembre 1689. Il étoit fils de feu Felix Fernandez de Cordoue de Cardone, et Requesens, neuvième Duc de Sessa, Grand d'Espagne, mort au mois de Juillet 1709. à l'âge de 54. ans, et de Marguerite Folch d'Aragon, sa seconde femme.

Le 17. *Georges Frederic Charles*, Margrave, Régent de Brandebourg - Bareith - Culmbach, Chevalier des Ordres de l'Aigle noir, de l'Aigle blanc et de l'Elephant, mourut à sa Résidence de Bareith, dans la 47. année de son âge, étant né le 19. Juin 1688. il étoit fils aîné de feu

I. Vol.

Chrée.

1210 MERCURE DE FRANCE

Chrétien-Henry, Margrave de Brandebourg-Culmbach, et Veverlingen, mort le 26. Mars 1708. et de Sophie Chrétienne, née Comtesse de Wolffstein, sa veuve, qui fait sa résidence à Coppenhague, auprès de la Reine regnante de Dannemarck, sa fille, et il avoit succédé dans la Régence de Bareith au Margrave Georges Guillaume, son Cousin issu de germain, mort le 18. Decembre 1726. Il avoit été marié le 17. Avril 1709. avec Dorothee de Holsteins-Sunderbourg, née le 24. Novembre 1685. fille de Louis-Frederic, Duc d'Holstein-Sunderbourg Beck, Chevalier des Ordres de l'Elephant et de l'Aigle noir, General Feldt-Maréchal des Armées du Roy de Prusse, et Gouverneur de Königsberg, mort le 7. Mars 1728. et de Louise-Charlotte de Holstein-Augusteburg. Il s'étoit fait séparer d'elle le 3. Decembre 1716. après en avoir eu, 1. Sophie Chrétienne-Louise, née le 4. Janvier 1710. et mariée le 11. Avril 1731. avec Alexandre Ferdinand, Prince hereditaire de la Tour-Taxis, né le 15. Fevrier 1704. elle embrassa la Religion Catholique en 1732.

2. Frederic Guillaume, Prince hereditaire, et aujourd'hui, par la mort de son pere, Margrave Régent de Bareith, et Culmbach, né le 10. May 1711. Colonel d'un Regiment de Dragons au service du Roy de Prusse, et marié le 20. Novembre 1731. avec Frederique-Auguste-Guillielmine Sophie, Princesse Royale de Prusse, née le 3. Juillet 1709. fille aînée de Frederic Guillaume II. Roy de Prusse. Margrave de Brandebourg, Grand-Chambellan et Prince Electeur du S. Empire Romain, et de Sophie Dorothee de Brunswick-Lunebourg. Il a eu Elizabeth Sophie Frederique, née le premier Septembre 1732.

I, Vol.

3.

3. Guillaume Ernest, Prince de Bareith, né le 25. Juillet 1712. qui fut fait en 1733. Colonel d'un Régiment Imperial, par la démission du Margrave, son Père, mais il mourut de la petite verole, au mois de Novembre de la même année sur la route d'Italie, où il alloit joindre ce Régiment.

4. Sophie-Charlotte Albertine, née le 27. Juillet 1713.

5. Et Sophie Guillelmine, née le 8. Juillet 1714. et mariée en 1734. avec Charles Edzar, Prince d'Oost-Frise, né le 19. Janvier 1716.

Le 20. May, mourut en son Château de Campbell-Town en Ecosse, Elizabeth Duchesse Douairiere d'Argyle, veuve d'Archibald, Duc d'Argyle, et mere de l'actuel Duc d'Argyle, du Comte d'Isla et de la Comtesse Douairiere de Bute. Elle étoit fille de Lionel Tallmarsh, Chevalier Baronet, (bisayeul du Comte de Dysart) et de la Duchesse Douairiere de Landerdale, que ce Chevalier avoit épousée.

A D D I T I O N

Aux Nouvelles Etrangères.

ON vient d'apprendre que M. Devitz, qui doit conduire le Primate à Pultoski en Ukraine, avec une escorte de Troupes Moscovites avoit reçu ordre de le remettre en liberté et de l'accompagner jusqu'à Lowitz, s'il se déterminoit à se soumettre à l'Electeur.

On mande de Vienne que le nombre des Mécontents du Royaume de Hongrie est augmenté considérablement, et que la plupart des habitans des Comtez de Zipps, de Sapor et de Zamblin, s'étant joints à eux, le comte de Carolis et le

I. Vol.

H. Baron

Baron d'Orzi, ont demandé un nouveau renfort de Troupes pour s'opposer au progrès de la révolte. Les mêmes Lettres marquent que les difficultés qui avoient retardé l'entrée des Troupes Moscovites en Silesie, ayant été levées, la première colonne de ces Troupes a dû continuer le 12. de ce mois sa marche, et que lorsqu'elle sera arrivée à Oppelen, on la partagera en deux Corps, dont l'un ira dans la basse Lusace, et l'autre se rendra sur la frontière du Royaume de Bohême.

Le Conseil de Guerre a ordonné à l'Officier General qui commande dans le Titol, d'y rassembler tous les Paysans les plus adroits à tiser, de leur donner des armes, et de les charger de la garde de divers postes le long de la frontière du Trentin.

Les Lettres qu'a apporté le dernier courrier dépêché par le Comte de Königsegg, marquent que les mouvemens des Troupes des Alliez ayant donné lieu à ce General de croire qu'elles se disposoient à l'attaquer, il avoit jugé à propos d'abandonner le Camp de San-Benedetto. On a su par le même Courier, que les Alliez s'étoient emparés des postes de Gonzaga et de Reggiolo.

On a reçu avis de Rome, que le 2. de ce mois le Pape tint un Consistoire public, dans lequel S. S. donna le Chapeau au Cardinal Cenci, qui reçut ensuite les complimens du Sacré College, et qui alla l'après-midi, suivant la coutume, faire sa prière dans l'Eglise de S. Pierre, et rendre visite au Cardinal Doyen.

La Congregation chargée d'examiner si le Pape devoit recevoir cette année la Haquenée de
I. Vol.

de part de l'Empereur, ayant jugé qu'il n'étoit pas convenable que S. S. la reçût, le Cardinal Firrao en donna avis le 4. de ce mois au Prince de Sainte Croix, que S. M. I. avoit nommé son Ambassadeur pour la presenter. On assure que le Cardinal Cienfuegos dans l'audience qu'il eut le 6. du Pape, remit à S. S. une protestation à ce sujet, et que le 7. ce Cardinal dépêcha un Courier à l'Empereur pour l'informer de la résolution du Pape.

On écrit de la Haye, que le Marquis de Saint Gilles, Ambassadeur du Roy d'Espagne, donna le 19. une Fête au Marquis de Fenelon, à M. de Chavigny, à M. Greys, Ministre du Roi de Suede, aux Ministres des Electeurs de Baviere, de Cologne, de l'Electeur Palatin, et à plusieurs autres Personnes de distinction.

Selon les Lettres écrites d'Alger le 10. May, il y eut le 23. Avril un violent Ouragan, accompagné de pluie et de tonnerre. Les torrens formez par l'abondance de l'eau qui tomba des montagnes voisines, ont détruit la plupart des maisons aux environs de la Ville, et plus de 300 personnes ont été noyées. Tous les Vaisseaux qui étoient dans le Port ont été considérablement endommagez. Un Vaisseau de Guerre appartenant à la République d'Hollande, commandé par le Capitaine Reinst, a perdu son grand mats, et un autre Vaisseau de Guerre, que commande le Capitaine Akkersloot, a beaucoup souffert de cet Ouragan. Ces deux Capitaines ont écrit que le lendemain le Dey leur avoit envoyé un Officier pour leur offrir tous les secours dont ils auroient besoin.

ARMÉE D'ALLEMAGNE.

LE Maréchal de Coigny, ayant résolu d'assembler le 30. du mois dernier l'Armée qu'il commande, commença dès le 27. à faire marcher les différens Corps de Troupes dont elle devoit être composée, et qui se joignirent tous le 30. à Phlickum, près de Phedersheim, le long du Ruisseau qui tombe dans le Rhin à Neuhäusen.

Ce General, qui avoit établi le Quartier general à Phlickum, resta dans le même Camp le lendemain. Le premier de ce mois il fit marcher les 40. Bataillons et les 50. Escadrons qui forment l'Armée, et il campa à Westoffen, la droite à Ostoffen, et la gauche vis-à-vis de Westoffen, où est le Quartier general.

Le Comte de Belleisle, après avoir rassemblé les Troupes qui étoient distribuées en différens quartiers dans le Hunsruck, marcha pour aller joindre l'Armée. Il arriva le 2. à Flonheim, d'où il se rendit à Odernheim.

Le Maréchal de Coigny laissa dans divers postes sur les bords du Rhin, depuis le Fort-Louis jusqu'à Frankendal, 53. Bataillons et plusieurs Corps de Cavalerie.

L'Armée du Roy quitta le Camp de Westoffen le 4. de ce mois, et elle arriva le même jour au Camp de Weinholshcim. Elle marcha sur huit colonnes, dont quatre étoient formées par les Troupes d'Infanterie et de Cavalerie, et les quatre autres par les Equipages. Cette marche se fit avec autant d'ordre que de discipline, par l'attention des Officiers Generaux et des Officiers particuliers à faire executer ce qui avoit été ordonné par le Maréchal de Coigny.

Le 6. les Troupes de la Maison du Roy et la Gendarmerie joignirent l'Armée, dont la droite est à Oppenheim, la gauche à Weinholshheim, où est le Quartier general, et le centre vis-à-vis de Dalheim.

Le Comte de Belleisle est campé avec le Corps de réserve à Undenheim.

Le 7. le Maréchal de Coigny fit faire à une demie lieuë de Mayence, un fourage general, dont il chargea M. de Quadt, Lieutenant-General, lequel avoit sous ses ordres le Marquis de Maubourg, le Comte de Polastron, le Marquis de Curton, et le Marquis de Castelmoron, Maréchaux de Camp.

Les 4000. hommes d'Infanterie et les 3600. de Cavalerie, commandez pour ce fourage, formoient une chaîne, qui étoit apuyée par la droite sur Sornheim et par la gauche sur Mayence.

Pendant ce fourage, qui a été très abondant, les Ennemis firent sortir de Mayence un Détachement de 200. hommes de Cavalerie pour soutenir 50. Hussards postez derriere le Village de Dexheim, et qui ayant été chargez par un Détachement de nos Hussards, furent obligez de prendre la fuite, après avoir perdu un de leurs Officiers et quelques Hussards.

Le Prince Eugene est toujours campé à Bruchsal; il a fait avancer sur le Necker quelques Bataillons et quelques Escadrons, et depuis que le Maréchal de Coigny a marché avec l'Armée du Roy vers Mayence, les Imperiaux ont étendu leur droite, et ils ont envoyé de nouvelles Troupes dans les differens postes qu'ils occupent de l'autre côté du Rhin.

Le Maréchal de Coigny est toujours campé à Weinholshheim. Le 14. de ce mois on fit un fou-

rage general plus près de Mayence que le précédent , et le Comte de Clermont y commanda les 36. Compagnies de Grenadiers , et les 2000. hommes de Cavalerie ; détachés pour ce fourage , qui a été très-abondant et qui s'est passé avec beaucoup d'ordre.

M. de Kleinholdt , Brigadier , étant à la tête d'un Détachement de 200. Dragons de sa Compagnie franche et de celle de M. Galhau , rencontra le 17. un parti ennemi de 300. Hussards du Regiment de Caroli ; M. de Kleinholdt les attaqua et les obligea de prendre la fuite , après un combat qui fut très-vif , et dans lequel les Ennemis ont eû plusieurs de leurs Hussards tués ; on leur a pris 14. Chevaux , et on a fait 24. prisonniers.

On écrit du Camp de Weinholshheim du 24. Juin , que le 19. de ce mois , le Maréchal de Coigny fit faire un troisième fourage general fort près de Mayence. La droite de la chaîne formée par les Troupes commandées pour ce fourage , étoit appuyée à Dixheim , la gauche à Mariembourg , et ces Troupes étoient sous les ordres du Marquis de Putanges , Maréchal de Camp. Le Maréchal de Coigny , accompagné du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Prince de Dombes et du Comte d'Eu , et de la plus grande partie des Officiers Generaux , se trouva à ce fourage , pendant lequel on tira de Maynce quelques coups de Canon. Les ennemis avoient sur le glacis de cette Place quelques détachemens de Hussards , qui pendant une heure escarmouchèrent avec nos Hussards. Des Officiers volontaires ayant voulu attaquer ceux des Hussards ennemis qui s'étoient le plus avancez , M. de la Garenne , Capitaine dans le Régiment de Norman-

lie , reçut un coup de carabine , dont il mourut sur le champ.

Les ennemis sont toujours campez entre Heydelberg et Bruchsal , et ils travaillent continuellement à élever des Redoutes dans les differens postes qu'ils occupent sur les bords du Rhin.

A R M E E D' I T A L I E.

ON a pris du Camp de Guastalla , de la fin du mois dernier, qu'après l'établissement du Pont qui avoit été placé entre Viadana et Berzello , le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Noailles avoient jugé à propos de le faire descendre près de ce Camp, ce qui ne fut achevé que le 27. le mauvais temps ayant retardé ce travail.

Les Troupes que le Comte de Königsegg avoit fait avancer sur l'Oglio, du côté de Marcaria et de Campitello , se sont rapprochées de la Tour de l'Oglio , sans qu'on sçache si le dessein des Ennemis est d'attaquer le Détachement commandé par le Marquis de Maulevrier, ou s'ils ont voulu mettre ces Troupes plus à portée de revenir au Camp de San-Benedetto , dans lequel les Impériaux continuent de se retrancher , et où ils rassemblent la plus grande partie de leurs Troupes.

Le Comte de Königsegg conservant toujours les postes de Gonzaga et de Reggiolo , dans lesquels il a actuellement plus de Cavalerie que d'Infanterie , il a été résolu de faire attaquer ces deux postes , et le Maréchal de Noailles est parti le 29. du mois passé le soir à sept heures pour se porter sur Gonzaga ; il marche avec 19 Bataillons , 36. Compagnies de Grenadiers et 27. Escadrons.

Le Marquis de Maillebois a reçu ordre de
J. Vol. H. iiii. marcher

marcher en même-temps du côté de Reggiolo, avec le Corps de réserve qu'il commande, lequel est composé de 2. Brigades d'Infanterie, de 6. Escadrons et de deux Regimens de Dragons, et il doit ensuite s'avancer vers Bondanello.

Le Roy de Sardaigne a dû se mettre en marche le 30. au matin avec le reste de l'Armée pour aller camper à deux milles du Camp de Guastalla.

Le Maréchal de Noailles ne put arriver devant le Château de Gonzaga d'aussi bonne heure qu'il l'avoit compté, parce que la pluie excessive qui tomba pendant toute la nuit, retarda la marche de l'Infanterie. Ce Contre-temps mit les Ennemis en état de s'apercevoir du mouvement de nos Troupes, à l'approche desquelles ils se retirèrent avec une grande précipitation à San-Benedetto, où étoit le principal Corps de leur Armée, et ils ne laisserent qu'environ 400. hommes dans les deux Châteaux de Gonzaga et de Reggiolo. Le premier s'est rendu aussi-tôt que l'Officier, qui y commandoit, a vû le Canon, que le Maréchal de Noailles avoit fait venir de Guastalla, prêt à tirer, et la Garnison, composée de 250. hommes, a été faite prisonniere de guerre.

Le Château de Reggiolo a essuyé le feu du Canon depuis le matin du 31. jusqu'à 8. heures du soir, que le Commandant s'est rendu à discrétion au Marquis de Maillebois, qui avoit été chargé de cette attaque, avec le Corps de réserve qu'il commande.

Nous avons perdu devant ces deux Châteaux un Lieutenant de Grenadiers du Regiment de Médoc et un Commissaire d'Artillerie, et il y a eû environ 50. Grenadiers de tuez ou de blessez.

Le 30. au matin, le Roy de Sardaigne décam-
I. Vol. pa

pa de Guastalla avec le reste de l'Armée; il arriva le soir à la Rotta, et ayant joint le lendemain le Corps de Troupes commandé par le Maréchal de Noailles, il campa à Bondino, entre Gonzaga et Reggiolo.

Le premier de ce mois, l'Armée s'avança à la Moglia, et le Marquis de Maillebois marcha avec le Corps de réserve pour se rendre à Bondanello, et pour y faire établir sur la Secchia un Pont par lequel on pût communiquer avec les Espagnols, qui étoient arrivez de l'autre côté de cette Riviere.

Le 2. le Roy de Sardaigne aprit que les Impériaux avoient abandonné leur Camp de San-Benedetto, qu'ils avoient replié leurs Ponts et qu'ils se retiroient dans le Seraglio.

Le Comte de Konigseg, voulant couvrir ce dessein, avoit fait la veille un fourage, pendant lequel un Détachement commandé par le Comte d'Aspremont, Maréchal de Camp dans les Troupes du Roy de Sardaigne, enleva aux Ennemis 60. Chevaux et fit plusieurs prisonniers.

Le 4. le Roy de Sardaigne fit avancer sur la Secchia 30. Bataillons et 29 Escadrons, et il vint camper à San-Benedetto avec le reste de l'Armée.

Le Maréchal de Noailles se rendit le 5. sur la Secchia, et il y trouva les Troupes qui y avoient été envoyées la veille; il passa cette Riviere pour aller à Quistello, où les Espagnols avoient apuyé leur gauche, et il eut une longue conférence avec le Duc de Montemar.

Le 6 les Troupes Françoises et les Espagnoles s'avancerent à Quingentoly, et l'après midy le Maréchal de Noailles et le Duc de Montemar allerent avec 1000. Grenadiers et un Détachement de Cavalerie, reconnoître Revere; ils pri-

.I Vol.

H v

rent

rent la résolution d'attaquer ce poste le lendemain , et ils laisserent en avant les Grenadiers sous les ordres du Marquis de Maillebois et de M. de Granville, qui s'emparèrent pendant la nuit de toutes les Cassines qui étoient depuis Quingentoly jusqu'aux Portes de Revere.

On dressa en même-temps sur le bord du Pô une Batterie de six Pièces de gros Canon, dont le feu fit cesser en moins d'une heure celui de 13 pièces de Canon et de 3. Mortiers que les Ennemis avoient à Ostiglia. Cette même Batterie a coulé à fond trois des Galiores que les Ennemis ont sur le Pô , et elle en a fort endommagé deux autres.

Le 7. les Troupes marcherent avant le jour pour s'avancer à Revere , et pendant que le Maréchal de Noailles et le Duc de Montemar faisoient leurs dispositions pour l'attaque , ils aprirent que les Imperiaux venoient d'abandonner ce poste , et que le Marquis de Maillebois y étoit entré avec quelques Compagnies de Grenadiers François et Espagnols. Le Duc de Montemar s'y rendit aussitôt , et le Maréchal de Noailles revint au Camp de San-Benedetto , rendre compte au Roy de Sardaigne de ce qui étoit arrivé.

On vient d'apprendre que les Imperiaux avoient décampé la nuit du 8. d'Ostiglia sans battre la generale, et qu'ils marchaient du côté de Mantouë.

Le Marquis de Maulevrier est campé sur l'Uglio ; le Corps de Troupes qui est sous ses ordres étant actuellement composé de 30. Bataillons et de 30. Escadrons, et d'autres Troupes étant à portée de le joindre , on ne croit pas que les Ennemis puissent former aucune entreprise sur cette Rivière.

Les Lettres du 13. de ce mois marquent , que le Maréchal de Noailles et le Duc de Montemar, ayant appris dans le tems qu'ils faisoient leurs dis-

I. Vol.

position

positions pour attaquer Revere, que les Impériaux venoient de l'abandonner, ils firent avancer dans ce poste un détachement des Troupes Espagnoles qui en étoient le plus à portée. Lorsque le Duc de Montemart y fut entré, le Maréchal de Noailles revint à San-Benedetto rejoindre le Roy de Sardaigne, et il ramena avec lui les 30. Bataillons et les 29. Escadrons qu'on avoit détachés de l'Armée le 4. pour s'avancer sur la Secchia, et qui avoient passé cette rivière pour marcher à Revere. Le 9. de ce mois, le Roy de Sardaigne partit de San-Benedetto avec toute l'Armée pour revenir à Guastalla, et il laissa dans le Camp qu'il quittoit, 12. Bataillons, avec 8. Escadrons de Dragons, et un détachement de 100. Hussards, pour mettre le Marquis de Maillebois qui commandoit ces Troupes, à portée de se joindre, si cela étoit nécessaire, aux Troupes du Roy d'Espagne, et en état de veiller à ce qui pourroit se passer sur le Po, depuis la Secchia jusqu'à Borgo-forte.

Le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Noailles arriverent à Guastalla le 10. au matin, et le 21. ils se rendirent au Camp de Bozolo, où ils furent joints le lendemain par la plus grande partie de l'Armée. On fit passer le 12. vingt Compagnies de Grenadiers, et un détachement de Cavalerie à Marcaria, pour assurer la construction des deux Ponts que le Roy de Sardaigne y fait établir.

Le Marquis de Bonas a été commandé en même temps pour passer l'Oglio dans cet endroit, avec 12. Bataillons, et 2. Régimens de Dragons, et il s'est avancé avec ses Troupes au-delà de Marcaria. Les ennemis qui après avoir abandonné Revere avoient campé près d'Ostiglia, et

1222 MERCURE DE FRANCE

partirent la nuit du 7 au 8. Ils ont pris le chemin de Mantouë, et on n'a pas sçû depuis de quel côté ils ont continué leur marche.

Le 13. au soir, le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Noailles qui étoient encore campez à Bozolo, aprirent par un Courier dépeché par le Duc de Montemar et par le marquis de Maillebois, que les Impériaux après avoir abandonné Ostiglia, et tous les postes qu'ils occupoient sur les bords du Po, avoient retiré leurs Troupes de Borgo-forte.

Sitôt qu'on eut reçu cet avis, le Comte de Boissieux fut détaché avec un Corps d'Infanterie, pour aller s'emparer de cette dernière place, et les ordres furent envoyez pour y faire descendre tous les bateaux qui étoient à Guastalla.

Le 14. au matin le Maréchal de Noailles marcha avec 16. Bataillons et 27. Escadrons de Dragons, et ayant passé l'Oglio, il s'avança à Castelluchio qui est éloigné de Goito d'environ trois lieues, et qui n'est qu'à trois milles du Seraglio.

Le Roy de Sardaigne partit le même jour de Bozolo avec le reste de l'Armée, et il alla camper à Hospitaletto, à une lieue en-deçà de Castelluchio.

Le 15. le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Noailles s'étant joints dans la marche, ils allèrent camper, leur droite à Rivalta qui est sur le bord du Lac supérieur de Mantouë, et leur gauche à Rodiga.

Le même jour, le Marquis d'Avarey fut détaché avec quelques Compagnies de Grenadiers pour occuper Curtatone, et on fit entrer en même temps dans le Seraglio un détachement de Grenadiers, et le Régiment de Dragons de la Reine, qui se sont avancez le long du lac,

I. Vol.

jus-

jusqu'auprès de la porte de Mantouë.

L'Armée de l'Empereur a pris la route du Trentin , et les Alliez sont maîtres de tout le pays , à l'exception de la Ville de Mantouë.

Les Lettres du Camp de Marmirolo du 19. Juin, portent que le Marquis de Segur, que le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Noailles avoient détaché de l'Armée le 15. de ce mois avec 800. hommes d'Infanterie , et 600 de Cavalerie pour investir Goito , trouva en arrivant le lendemain devant cette Place , que les ennemis l'avoient abandonnée dès la pointe du jour , et qu'ils s'étoient retirez avec tant de précipitation , qu'ils y avoient laissé 7. pieces de Canon et quelques provisions , et qu'ils n'avoient pas eu le tems de mettre le feu à leurs fourages.

Le Marquis de Segur fit entrer dans Goito un détachement de Cavalerie qui y est resté jusqu'à l'arrivée des 400 hommes d'Infanterie qu'on y a envoyez sous les ordres de M. Desarmans.

Le Maréchal de Noailles se rendit le 17. au matin à Goito avec le Corps de reserve commandé par le Marquis de Bonas , et qui n'étoit composé que de 12. Bataillons et de trois Régimens de Dragons , et il fit passer de l'autre côté du Mincio les Grenadiers et les Piquets de ce Corps de reserve , pour aller reconnoître un Corps de Cuirassiers et de Hussards des ennemis , qui s'étoient avancez le matin fort près de Goito. Ces Grenadiers et ces Piquets ne rencontrèrent aucunes Troupes des ennemis, et ce ne fut qu'après qu'ils eurent repassé le Mincio , que les Impériaux revinrent avec quelques détachemens de Hussards attaquèrent nos grandes Gardes.

Les Grenadiers et les Piquets ayant marché aussitôt , les Ennemis se retirèrent : ils revinrent

I. Vol.

une

1224. MERCURE DE FRANCE

une heure après avec 2000. hommes de Cavalerie dont ils avoient formé 15 Escadrons, et à la faveur des bois qui sont entre Goito et Marmirolo, ils s'avancèrent fort près de nos Grenadiers sur lesquels ils firent une décharge de mousqueterie. Ils nous ont tué 3 hommes, et ils en ont blessé 5, du nombre desquels est le Major du Régiment de la Sarre, qui l'a été très dangereusement d'un coup de fusil au travers du corps. Les ennemis ont perdu 3 Officiers et 12 Cuirassiers, et ils en ont eu un plus grand nombre de blessés.

Le détachement des Impériaux, après avoir fait cette décharge de mousqueterie, s'est retiré pour aller joindre le Comte de Königseg dont le dessein en laissant ces Troupes près de Goito, paroît avoir été de couvrir sa marche vers Villafranca.

Le Roy de Sardaigne qui étoit resté au Camp de Rivalta; se rendit le 18. à Goito, où il fut résolu de jeter sur le Mincio trois Ponts, sur lesquels toute l'Armée a passé pendant la nuit. Le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Noailles devoient marcher le 19. pour attaquer les ennemis; mais comme ils ont appris que les Impériaux s'étoient retirés à Castiglione Montouane au-delà de la Fosse Pózzola, et qu'ils marchoient du côté de Villa-franca qui est dans les Etats de la République de Venise, ils sont allés camper à Marmirolo, d'où ils doivent s'avancer à Castiglione.

Le Duc de Montemar ayant marché avec les Troupes Espagnoles par Ponte-Molino et par Ronco Ferraro, est actuellement à Castellaro, et il a détaché de son Armée quelques Corps de Troupes pour reconnoître la situation des ennemis. Le Marquis de Maillebois, avec le Corps de reserve qu'il commande, est resté près de Mantouë.

I. Vol.

FRANCE.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 9. de ce mois, Fête du Saint Sacrement, le Roy accompagné de ses principaux Officiers, se rendit à l'Eglise de la Paroisse, où S. M. entendit la Grande-Messe, après avois assisté à la Procession qui alla suivant l'usage à la Chapelle du Château de Versailles.

La Reine qui communia la même jour par les mains du Cardinal de Fleuri, son Grand Aumônier, se rendit à la Chapelle dans le tems que la Procession y arriva, et elle y entendit la Messe. Monseigneur le Dauphin, et Mesdames de France virent passer la Procession d'un des appartemens du Château.

Le même jour, le Roy et la Reine entendirent les Vêpres dans la Chapelle du Câteau, Le soir, leurs Majestez, accompagnées de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France, assistèrent dans la même Chapelle au Salut, qui fut chanté par la Musique,

Le 16. jour de l'octave de la Fête, le
I. Vol. Roy

1226 MERCURE DE FRANCE

Roy se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles , et S. M. après avoir assisté à la Procession , entendit la Grande Messe. Pendant l'Octave , le Roy et la Reine ont assisté tous les jours au Salut en différentes Eglises.

Le 9. Juin , jour de la *Fête Dieu* , l'Académie Royale de Musique fit chanter au Concert Spirituel , le *Sacris Solemnis*, Motet de M. de la Lande , qui fut suivi d'un autre de la composition de M. Destouches , Sur-Intendant de la Musique du Roy , chanté par la Dlle Fel , avec aplaudissement. Le sieur le Roy executa pour la premiere fois un *Concerto* , sur le Violon , qui fut très goûté , de même qu'un petit Motet de M. Mouret , chanté avec autant de justesse que de précision , par la Dlle Fel.

Le Roy a nommé Mestre de Camp du Régiment Royal Piémont , le Marquis de Cossé , et S. M. a accordé le Régiment de Cavalerie dont il étoit Mestre de Camp , au Marquis de Fiennes , Mestre de Camp de Cavalerie et Capitaine dans le Régiment de Cavalerie des Cuirassiers.

Le 2. de ce mois , l'ouverture solennelle
I. Vol. nelle

nelle de l'Assemblée Generale du Clergé de France se fit avec les ceremonies accoutumées , dans l'Eglise des Grands Augustins , par la Messe du Saint Esprit , à laquelle les Prélats et les autres Deputez qui composent l'Assemblée , communierent. L'Archevêque de Paris y officia pontificalement , et l'Evêque de Vence y prêcha avec beaucoup d'éloquence.

[Après avoir élu pour Présidents l'Archevêque de Paris , l'Archevêque de Toulouse , l'Archevêque de Bourges , l'Archevêque de Rouen , l'Evêque de Gap , l'Evêque de Vabres , l'Evêque de Toulon , et l'Evêque de Mende ; pour Promoteurs , l'Abbé de Brissac , et l'Abbé de Bellefonds ; et pour Secretaires l'Abbé de Chabannes , et l'Abbé Chauvelin , a choisi pour premier Président le Cardinal de Fleury , Ministre d'Etat , et l'Assemblée lui a député pour le prier d'accepter cette place.

Le 4. de ce mois , le Cardinal de Fleury alla présider à l'Assemblée du Clergé , qui ayant été informée de son arrivée dans l'Eglise des Grands Augustins , députa pour aller le recevoir , l'Archevêque de Rouen , les Evêques de Mende , de Saint Paul-Trois-Châteaux , de Nevers , de Coutances et de Sarlat , et les Abbez de Rochechouart , du Bellay , Daydie , de
I. Vol. Narbonne ,

Y228 MERCURE DE FRANCE
Narbonne, de Cambis, et d'Arche. Ces
Députez allerent au-devant du Cardinal
de Fleury jusqu'à l'Eglise, d'où ils le con-
duisirent dans la Sale del'Assemblée. Il prit
sa place de premier Président, et il fit un
Discours très éloquent auquel l'Archevê-
que de Paris répondit. Le Cardinal de
Fleury tint la séance, et lorsqu'elle fut
finie, il fut reconduit par plusieurs Pré-
lats de l'Assemblée.

Le 5. les Prélats et les autres Deputez
qui composent l'Assemblée generale du
Clergé de France, allerent à Versailles
rendre leurs respects au Roy. Ils s'assem-
blerent dans la Sale du Château qui leur
est destinée dans ces occasions, et le
Comte de Saint Florentin, Secrétaire d'E-
tat, en l'absence du Comte de Maurepas
qui étoit indisposé, étant venu les pren-
dre pour les présenter au Roy, ils fu-
rent conduits à l'audience de S. M. avec
les ceremonies ordinaires, et avec les
honneurs qui se rendent au Clergé lors-
qu'il est en Corps, les Gardes du Corps
étant dans leur Sale en haye et sous les
armes, et les deux batants des portes étant
ouverts; le Cardinal de Fleury, premier
Président de l'Assemblée alla se joindre
aux Deputez dans la Sale où ils étoient as-
semblez, et il marcha avec eux à la droite

L. Vol.

des

des Archevêques de Toulouse et de Bourges. L'Archevêque de Toulouse porta la parole avec beaucoup d'éloquence , et après son Discours le Cardinal de Fleury présenta à S. M. chaque Deputé en particulier.

Après l'audience du Roy , les mêmes Deputez ayant le Cardinal de Fleury à leur tête , eurent l'honneur de complimenter la Reine , et Monseigneur le Dauphin.

HARANGUE de l'Archevêque de Toulouse au Roy.

S I R E ,

Nous avons l'honneur d'aprocher du Trône de Votre Majesté , avec une respectueuse confiance , sa Religion et sa bonté nous l'inspirent, et une secrète joye nous annonce qu'elle daignera être sensible aux témoignages d'amour et de zele , que nous aurons le bonheur de lui donner dans le cours de notre Assemblée.

Nous sçavons que l'autorité suprême est une émanation de celle de Dieu , établie pour veiller à la conduite et à la félicité des peuples : exercée avec la Sagesse et la Justice dont Votre Majesté est remplie , pourrions-nous nous dispenser d'aimer et de respecter cette même autorité ?

I. Vol.

Ce

Ce n'est donc pas seulement un devoir politique , et un hommage extérieur que le premier Corps de votre Royaume vient rendre à la majesté et à la splendeur du Trône ; c'est encore un hommage propre et particulier que nos cœurs conduits par les mouvemens de notre amour , vous offrent tous les jours en secret.

Ces sentimens , Sire , vous sont dûs , et jamais Prince ne les mérita plus que Votre Majesté. Prévenu des plus précieuses Benedictions du Ciel , fidele à Dieu , tendre pour vos Peuples , supérieur aux plaisirs et maître des passions , vous avés toujours fait paroître les vertus les plus pures , et en même tems les plus conformes à la disposition des événemens et des conjonctures ; tantôt nous avons admiré la moderation de vos desirs , la douceur de vos sentimens , votre amour pour la tranquillité de vos Peuples ; tantôt l'élevation de vos conseils , la fermeté de vos résolutions , et la force de vos entreprises. Vous avez marqué aux diverses Vertus que vous possédez l'ordre et le rang qu'elles doivent tenir entr'elles ; et dans l'heureux concours de ces Vertus , il n'en est point qui ait jamais affoibli ou confondu l'éclat et la perfection d'une autre.

I. Vol.

Que

Que pouvoient donc esperer ces Puissances ennemies , que la jalousie et l'inquiétude ont armées contre vous ? Témoins de vos sentimens , de vos ménagemens et de vos soins pour maintenir la tranquillité de l'Europe, ne devroient-elles pas comprendre que ce même esprit de sagesse et de justice , qui avoit animé toutes vos actions pendant la paix , ne vous rendroit que plus fort , que plus puissant , et que plus redoutable dans la guerre ?

En effet , Sire , dès qu'il auroit été dangereux de porter votre amour pour la Paix au-delà de ses justes bornes , vous faites sentir par tout le poids et la supériorité de vos armes ; par tout , vos Troupes animées par le zèle le plus ardent de votre service , et par une valeur distinguée , mais naturelle aux François , confondent les mesures et les démarches de vos Ennemis , et triomphent de leurs oppositions et de leurs résistances. L'Italie ; presque entièrement soumise par vos avantages réitérez et vos Victoires signalées , éprouve combien vous êtes redoutable dans vos sages Conseils , et dans vos importantes entreprises. L'Allemagne a senti à son tour combien il est difficile de vous résister , et inutile de vous opposer les plus

I. Vol.

fortes

fortes Places. Heureux le Corps Germanique, si les diverses Puissances qui le composent pouvoient se réunir dans les mêmes vûes, et les mêmes sentimens, si elles faisoient une égale attention à leurs véritables et solides intérêts, et si elle rompoient toutes ensemble les liens qu'on travaille depuis long-tems à former pour détruire un jour plus aisément une liberté dont elles devroient être si jalouses.

Le Clergé de votre Royaume, dont le zele est toujours effectif, empressé et fidèle, et les secours toujours prompts, abondans et multipliez pour le service de Votre Majesté, voit avec joye et avec admiration les merveilles de votre regne; il benit le Roy des Rois, et l'Arbitre suprême des Etats et des Empires, des heureux succès qu'il donne à vos justes desseins, il leve sans cesse les mains au Ciel pour votre conservation et pour votre gloire, pour cette gloire sûre, solide, inalterable pour laquelle vous travaillés avec tant d'ardeur; qui sçait toujours préférer les avantages des Peuples aux triomphes les plus flatteurs; elle entretiendra, Sire, dans votre cœur l'amour d'une paix sincere et durable; elle seule peut faire dans tous les tems le bonheur de vos Sujets, et la consolation des Ministres du Seigneur.

Ces sacrez Ministres assemblez par vos ordres , sensibles à la justice que vous venez de rendre aux droits les plus essentiels et les plus interessants de l'Episcopat , ont l'honneur de demander à Votre Majesté la continuation d'une protection si utile et si nécessaire pour les avantages de l'Eglise. Plus les veritez sont affoiblies parmi les enfans des hommes , plus l'esprit de liberté et d'indépendance fait de nouveaux progrès ; plus ces aziles sacrez où les Vierges saintes se renferment , et ces utiles établissemens où l'infirmité et l'indigence trouvoient également des ressources, sont menacez d'une décadence prochaine , plus nos soins et nos travaux ontout besoin du secours de votre autorité , et plus nous ferons agir la juste confiance que nous avons en vos bontez et en vos vertus , en ces vertus , Sire , qui ont été si heureusement cultivées par le grand et fidele Ministre que votre sage discernement a établi à la tête de ses Conseils pour le bien de la Religion et le bonheur de ses Peuples.

Que le Ciel continué de repandre sur Votre Majesté ses benedictions les plus abondantes , qu'il eleve votre grandeur et votre gloire au-dessus de celle des autres Rois de la Terre , et qu'une heureuse

L. Vol.

Paix

1234 **MERCURE DE FRANCE**
Paix mette bientôt le comble à votre satisfaction et à votre gloire. Cesont, Sire, les vœux du Clergé de votre Royaume, dont il se flatte que Votre Majesté connoît toute la sincerité, toute la force, et toute l'étendue.

H A R A N G U E à la Reine.

M A D A M E ,

Le Clergé de ce Royaume voit toujours arriver avec joye le moment heureux où il lui est permis de présenter ses respectueux hommages à Votre Majesté.

La Religion sur le Thrône est un objet digne des yeux de Dieu même, le sujet de l'admiration des Ministres du Seigneur, la plus assurée ressource des Peuples, et par là le plus grand bienfait que Dieu puisse accorder à une Nation dans les jours de sa miséricorde.

C'est ce bien-fait, Madame, que Votre Majesté ne cesse de nous rapeller par cette foy vive, cette pieté solide qui animent toutes vos actions, qui vous font souvent préférer le recueillement et la solitude du cœur aux plaisirs même les plus légitimes, qui vous rendent si exacte et si attentive pour vous-même, si douce et si compatissante pour vos sujets.

I. Vol.

En

En effet, Madame, l'élevation du rang suprême que vous occupés, en multipliant vos devoirs, n'a fait en vous que multiplier vos vertus, vous offrir de plus fréquentes et de plus éclatantes occasions de les exercer, et donner plus de poids et d'autorité à vos exemples.

C'est pour récompenser tant de vertus, que le Ciel vous a destinée à remplir le premier Thrône du monde, que vous fixés la juste tendresse de notre grand Monarque, que l'auguste Prince à qui vous avés donné le jour est le gage le plus certain de votre satisfaction et de notre félicité; et que des Princesses formées par vos mains, porteront un jour avec votre sang sur des Thrônes étrangers, l'assemblage des vertus qui honorent le Thrône même.

Quelle consolation, Madame, pour les Ministres du Seigneur de pouvoir se flater d'une protection aussi puissante que celle de Votre Majesté! Quelle force n'auront pas sur les Peuples nos instructions, appuyées de vos grands sentimens et de vos pieux exemples? et quels motifs plus pressants pourrions-nous jamais avoir, pour animer nos vœux et nos prières d'une nouvelle ferveur pour votre sanctification, et pour l'accomplissement de vos justes desirs?

A Monseigneur le Dauphin.

MONSEIGNEUR,

Le Clergé de ce Royaume a l'honneur de vous présenter ses profonds hommages. Il respecte en vous le Sang le plus auguste qui fut jamais , et dans lequel vous avez puisé les grandes vertus que vous ferés éclater un jour pour les avantages de l'Eglise, et le bonheur de ce Royaume.

Hâtes-vous , Monseigneur , de faire servir à la felicité publique ces mêmes vertus , cultivées avec tant de soin par des mains sages et habiles , et accoutumées à former les plus grands Rois. Que le bras du Tout-Puissant vous soutienne , qu'il protege vos précieux jours , et qu'imitateur de la Religion et de la pieté de votre auguste Pere , vous fassiez toujours la joye de l'Eglise , celle des Peuples , et l'admiration de tout l'Univers. Ce sont , Monseigneur , les vœux que nous ne cesserons jamais de former pour votre auguste Personne.

Le 8. de ce mois , M. Fagon , Conseiller d'Etat ordinaire et du Conseil Royal des Finances ; le Comte de Maurepas , Secrétaire d'Etat ; M. de Courson , Con-

I. Vol.

seiller

seiller d'Etat ordinaire , et du Conseil Royal des Finances ; M. d'Ormesson , Conseiller d'Etat ordinaire , et Intendant des Finances ; et M. Orry , Conseiller d'Etat , et Contrôleur General des Finances , Commissaires du Roy , se rendirent à l'Assemblée Generale du Clergé, où ils furent reçus avec les cérémonies ordinaires. M. Fagon fit un Discours auquel l'Archevêque de Paris répondit au nom de l'Assemblée.

Le 13. les mêmes Commissaires du Roy retournerent à l'Assemblée , et ils demanderent aux Deputez , au nom de S.M. un secours de dix millions de livres , qui fut unanimement accordé.

CONTRAT DE CESSION , et Transport par M. de Saint Vallier , Président au Parlement de Paris et Requêtes du Palais, au Pays de Provence de 10000. liv. de Rente au Principal de 200000. l pour l'établissement par mariage d'une Demoiselle Noble , par année , à perpétuité , du 26. Février 1735. *Brochure in 4. A Aix , chez Joseph David , 1735.*

Rien ne peut faire plus d'honneur à M. le Président de Saint Vallier , au Pays de Provence , et peut-être à notre siècle , que les dispositions contenues dans les di-

1238 MERCURE DE FRANCE
ferentes Pièces qui composent ce Recueil,
lequel peut tenir sa place parmi les Mo-
numens les plus distinguez de cette espece.

*A M. le Duc de B. ... sur son départ pour
l'Armée en 1735.*

MADRIGAL.

V Aillant Guerrier, Epoux fidelle ,
Vous partés pour la gloire , et vous volés pour
elle ,
Quand l'Amour près de vous , par l'Hymen
arrêté ,

Assure à nos neveux votre posterité.
Dans le tems du repos et d'Hyver et d'Aut-
tomne ,
Vous avés préféré le doux Myrthe au Laurier ,
Lucine vous prépare un troisieme heritier.
Au Printems , en Eté , quand le devoir l'or-
donne ,
Vous quittés les plaisirs , pour Mars et pour
Bellone ,

Ainsi par de justes raisons ,
Vous serés un Heros de toutes les saisons ;



J. Kol,

MORTS



MORTS ET MARIAGES.

LE 5. May 1735. D. *Marie-Madeleine de la Porte* Aveuve depuis le 31. Août 1718. de Louis, Marquis de Clere, Chevalier Seigneur de Goupillieres, Châtelain de Prunay-le-Gillon, Fourly, Tallemontier, le Quesnoy, &c. mourut âgée d'environ 86. ans, ne laissant qu'une fille Religieuse. Elle étoit fille de Pierre de la Porte, Maître d'Hôtel, et premier Valet de Chambre du Roy, mort le 13. Septembre 1680. à 77. ans, et de Françoise Cotignon de Chauvry, morte le 17. Juin 1650. Elle laisse pour heritiers Gabriel-Jean de Pleurre, Conseiller au Parlement de Paris, et Genevieve-Françoise de Pleurre, sa-sœur, ses petits neveu et niece, enfans de Jean-Nicolas de Pleurre, Seigneur de Romilly, Conseiller Honoraire en la Grand-Chambre du même Parlement, et de feuë Marguerite-Françoise de la Porte, sa premiere femme, morte le 15. Avril 1713. à l'âge de 32 ans, laquelle étoit restée fille unique de Gabriel de la Porte, mort Doyen du Parlement de Paris, le 11. Février 1730. à l'âge de 82. ans.

Le vingt-cinq *André-Robert le Févre d'Eaubonne*, Seigneur de Bazoches, et de Longueval, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, et President au Grand Conseil, mourut à Paris presque subitement, après environ trois mois de maladie, âgé de 54. ans et 13. jours étant né le 12 May 1681. Il avoit été successivement reçu Conseiller au Parlement de Paris,

I. Vol.

I. iij le

1240 MERCURE DE FRANCE

le 1. Juillet 1705. et Maître des Requêtes ordinaire, le 12. Decembre 1709. Intendant de la Generalité de Soissons depuis 1713. jusqu'au mois de Janvier 1717. et enfin reçu President au Grand-Conseil, le 22. Avril 1720. Il étoit fils aîné de feu Gervais le Févre, Seigneur d'Eaubonne, Conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Paris, mort le 26. Novembre 1726. âgé de 78. ans, et de Caterine-Agnés de Pomereu, sa veuve. Il avoit été marié le 4. Janvier 1706. avec Marie-Caterine Petitpied, fille unique de feu Pierre-François Petitpied, Avocat et Procureur du Roy, au Bureau des Finances de Paris, et de feuë Caterine Boucher. Il n'en laisse qu'un Fils.

Le 5. Juin, *Claude-Felix Tarlé*, Contrôleur General de la Marbrerie, mourut au Château des Tuilleries, âgé de 69. ans. Il avoit conduit et executé plusieurs Ouvrages considerables en marbre, à Marly et à Versailles, qui lui avoient acquis une grande reputation. Il laisse un fils à qui le Roy a accordé la même Charge.

Le 6, *Claude Thiroux de Villarsy*, Seigneur d'Ouarville en Beausse, et de Villemesle, Conseiller au Grand-Conseil, depuis 1723. et auparavant successivement Payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et Receveur General des Finances en Flandres, fils aîné de Lazare-Louis Thiroux, natif d'Autun en Bourgogne, Ecuyer, ci-devant Fermier General des Fermes du Roy, actuellement vivant, et fort âgé, mourut à Paris après une longue maladie, laissant de feuë Marie-Anne le Maignen, sa femme, d'une famille noble de Bretagne, morte au mois de May 1729. un fils âgé de 22 ans, nommé *Pierre-Marie Thiroux d'Ouarville*, reçu
I. Vol. Conseiller

Conseiller au Parlement de Paris à la quatrième des Enquêtes , le 10. Fevrier 1734. et une fille de dix huit ans , non encore pourvue.

Thomas de Chabannes , Maréchal des Camps et armées du Roy , mourut le 7. Juin , à l'Armée d'Allemagne où il étoit employé. Il étoit né le 6. Decembre 1688. Il étoit frere puiné du Marquis de Chabannes , Maréchal General des Logis de l'Armée d'Italie , et du Comte de Chabannes , Major General de l'Armée d'Allemagne , et troisième fils de Gilbert de Chabannes , Comte de Pionssat , Colonel du Régiment de Navarre , Maréchal des Camps et Armées du Roy , Gouverneur de l'Isle et Citadelle d'Oleron , mort à Paris, en 1720 Et de Dame Anne Françoise de Lutzelbourg , fille d'Antoine de Lutzelbourg en Alsace , Seigneur d'Imling , et de Marie Madeleine de Schellembourg.

Il commença à servir dès l'âge de 14. ans , après avoir été quelque tems sur mer , il fut nommé Capitaine dans le Régiment de Navarre ; il passa ensuite au service de l'Electeur de Baviere , dont il commanda le Régiment des Cuirassiers dans la Guerre d'Hongrie. Il revint en France en 1717. le Roy lui donna un Brevet de Mestre de Camp à la suite du Régiment de Navarre , le nomma Brigadier de ses Armées en 1719. , quelque tems après lui donna une pension de 3000 l. qui fut dans la suit augmentée de 4. autres mille l.

Comme il n'avoit point de Régiment au commencement de la Guerre présente , il alla comme volontaire aux Sieges de Kell et de Philipsbourg. Le Roy le nomma en 1734. Maréchal de ses Camps et Armées , en cette qualité il servoit à l'Armée d'Allemagne lorsqu'il est mort , après avoir été plus d'un mois malade d'un coup de pied de Cheval , qui lui a fracassé la tête.

I. Vol.

I. iiiij. Son

1242 MERCURE DE FRANCE

Son Ayeul étoit Gilbert de Chabannes, Vicomte de Savigné, Colonel de deux Régimens, Lieutenant General des Armées, et Lieutenant General dans le Pays de Bourbonnois, dont il est parlé dans les Mémoires du Comte de Bussi-Rabutin. Il fut tué au Siege de Mouron.

La Maison de Chabannes est divisée en quatre Branches. Les Seigneurs et Marquis de Curton, les Comtes de Saignes, les Seigneurs du Verger et de Sainte Colombe, les Comtes de Pionssar. Cette Maison est originaire d'Auvergne, du moins elle y est établie depuis le mariage d'un Seigneur de cette Maison en 1312. avec Contour de Thiern, fille de Guillaume IV. du nom, Vicomte de Thiern, et d'Agnés de Maumoat. La Ville de Thiern étoit l'apanage des Cadets des Comtes d'Auvergne.

Du Bouchet, Histoire de Courtenay, page 25. La Genealogie de la Maison de Chabannes est rapportée dans le septième volume de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, par les P. Ange et Simplicien.

Le 9. mourut à Paris, *Robert de Franquetot*, Marquis de Franquetot, Casquebuc, et autres lieux, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, ancien Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises du Roy, de même famille que le Maréchal de Coigny. Il étoit âgé d'environ 56. ans.

La nuit du 9. au 10. de ce mois, *Hubert Vicomte d'Aubusson*, Comte de la Feuilleade, premier Baron de la Marche, Baron de la Borne, et de Perusse, Seigneur de Felletins, d'Ahun, Chenerailles, Jarnage, et Droüille, Seigneur du Duché de Roüanois, Marquis de Boisy, et de Servieres, Chef du nom, et armes d'Aubusson,

I. Vol.

Messir

Mestre de Camp du Régiment Royal Piémont de Cavalerie, par Commission du 3. Juin 1725. mourut de maladie à Cavallara, près Guastalla en Italie, dans la 28. année de son âge, étant né le 22. Août 1707. Feu Louis d'Aubusson, Duc de la Feuillade, Pair et Maréchal de France, mort le 29. Janvier 1725. l'avoit fait son Légaltaire universel, et par la mort de Jacques d'Aubusson, Baron de Miremont, son Pere, arrivée en 1727. Il avoit recueilli les biens substitués par le premier Maréchal Duc de la Feuillade, dans la Province de la Marche. Il avoit été marié le 28. Avril 1727. avec Catherine-Scolastique Bazin de Besons, née le 10. Février 1706. fille de feu Jaques Bazin, Seigneur de Besons, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Grand-Croix de celui de St. Louis, et Gouverneur de Cambray, et de Marie-Marguerite le Menestrel. Il a eu d'elle Jean-François-Marie d'Aubusson, né le 30. Janvier 1728. mort dans la même année; Louis-Gabriel d'Aubusson, né le 3. Août 1729; Louise-Anne-Gabrielle d'Aubusson, née le trente-un Janvier 1731. &c.

Le Régiment Royal Piémont, Cavalerie, vacant par sa mort, a été donné à René Hugues, Comte de Cossé, frere du Duc de Brissac.

Et le Régiment de Cavalerie, dont le Comte de Cossé étoit Mestre de Camp depuis le 6. Septembre 1727. fut donné à Charles-Maximilien, Marquis de Fiennes, né au mois de Sept. 1701. Mestre de Camp de Cavalerie, et Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment Royal des Cuirassiers, Fils de feu Maximilien-François, Marquis de Fiennes, Lieutenant General des Armées du Roi, mort le 26. Avril 1716.

L. Val.

L. Le

Le 21. May, *Augustin-François de Malherbe*, Chevalier Seigneur Marquis de Malherbe Juvigni, Saint Vast, et Préaux, ci-devant Officier dans le Régiment du Roy, Infanterie, fils aîné de feu Jean-Baptiste de Malherbe, Chevalier Seigneur Marquis de Malherbe-Juvigny, Saint Vast, Préaux, Seigneur de Lebisé le Bouillon, ci-devant Enseigne de la Compagnie des Gendarmes Anglois, et auparavant Guidon de celle des Gendarmes Flamans, et de D. Marie-Françoise le Prévost, fut marié dans la Chapelle du Château de Lyon proche la Ville de Caen, avec Dlle Anastasie-Madeleine-Thérèse de Sabine, fille unique, et héritière de feu Pierre de Sabine, Chevalier, Seigneur et Patron de Saint Laurent de Rieux, Comte de la Queize, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, et de D. Catherine Thérèse Héron de la Tuillerie sa veuve. Le nouveau Marié est frere de Jean-Baptiste-Antoine de Malherbe, Sousdiacre, Chanoine de l'Eglise de Paris, du 6. Juin 1731. qui a été nommé au mois d'Avril dernier, Abbé de l'Abbaye de N. D. de Grestain, O. S. B. Diocèse de Lisieux, de 6000. livres de rente, vacante par la mort d'Antoine-Leonor le Berceur de Fontenay, Aumônier ordinaire de la Reine. Ils sont du Diocèse de Bayeux, et portent pour armes *d'hermines sans nombre à trois roses de Gueules.*

Le vingt-six, *François-Louis-Alexandre de Lombelon des Essars*, Chevalier, âgé de 21. ans, fils aîné de Gilbert-Alexandre de Lombelon, Chevalier Seigneur des Essars, de la Poulrière, &c. dans le Diocèse d'Evreux, et de feuë D. Marie-Françoise Froland, sa première femme, fille de Louis Froland, Avocat au Parlement de Paris,

I. Vol.

et

et ancien Bâtonnier, épousa à Paris la Dlle de Bartillat, fille de feu Joachim-Jeannot de Bartillat, Chevalier Seigneur de Loge, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Capitaine Chârelain de la Ville de Montluçon en Bourbonnois, ci-devant Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, mort le 8. Septembre 1731. et de D. Marie-Françoise le Bel, sa veuve. La Maison de Lombelon en Normandie, dont les Armes sont *de Guen es à un Chevron d'or*, est connue depuis Jean de Lombelon, Ecuyer, qui vivoit en 1352, avec Agnès des Essars, sa femme, qui hérita vers l'an 1386. des terres des Essars, de la Poulrière, &c. par la mort de Jean des Essars, son frere.

Le 6. Juin, Joseph - Philippe - Thibaud - Hiacinthe de la Riviere, Chevalier, Comte de Corlay, fils de feu Charles-François Marquis de la Riviere-Kerlabourat, et de Dame Marie-Anne-Françoise Gouyon, fut marié à Paris avec Dlle Julie-Louise Celeste de la Riviere, de même Maison que lui, fille de Charles-Yves-Thibaut, Comte de la Riviere, de Mur et de Plocuc, Marquis de Paulmy, d'Wartigny et de Reignac, Gouverneur des Ville et Evêché de S. Brieux, Tour et Forteresse de Cesson en Bretagne, Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, et Brigadier de ses Armées, et de D. Marie-Julie de Barberin de Reignac, Dame du Palais de S. M. C. la Reine d'Espagne seconde Douairiere.

Le quatorze, Louis-Guillaume Bon, Marquis de S. Hilaire, né le 22. Octobre 1715, et reçu Conseiller du Roi en sa Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier le 30 Janvier 1734, fils aîné de François-Xavier Bon, Che-
I. Val. I vj valier

1246 **MERCURE DE FRANCE**
 valier , Marquis de S. Hilaire , Baron de Four-
 ques , Vicomte de S. Quentin , Seigneur de Cel-
 leneuve &c. Conseiller du Roi en ses Conseils ,
 Premier Président en la même Cour des Comp-
 res , Aydes et Finances de Montpellier , et de D^e
 Françoise-Elizabeth de Pujol , fut marié à Passy
 près de Paris , avec Dlle *Jeanne-Elizabeth-The-
 rese de Bernage* , fille de Louis-Bazile de Ber-
 nage , Chevalier , Seigneur de S. Maurice , Con-
 seiller d'Etat , Greffier , Grand-Croix de l'Or-
 dre Royal et militaire de S. Louis , et Intendant
 de Justice , Police , et Finances en la Province
 de Languedoc , et de feuë Dame Marie-Anne
 Moreau.

Le 15. *Henri-François de Bretagne* , Ba-
 ron d'Avaugour ; premier Baron de Bretagne ,
 Comte de Vertus et de Goello , Seigneur de
 Clisson &c. né le 17 Juin 1685 , fils de feu
 Claude de Bretagne , Baron d'Avaugour , pre-
 mier Baron de Bretagne , Comte de Vertus et
 de Goello , mort le 7 Mars 1699 , et d'Anne-
 Judith le Lievre , morte le 22 Decembre 1690 ,
 et frere puîné et heritier d'Armand-François de
 Bretagne , premier Baron de Bretagne et d'A-
 vaugour , Comte de Vertus et de Goello , Sei-
 gneur de Clisson , la Touche-Limouziniere , le
 Grand-Bois , et Launay , Maréchal de Camp
 des Armées du Roi ; mort sans avoir été marié
 le 12 Janvier 1734 , âgé de 53 ans ; épousa à
 Paris Mlle *Madéleine-Caterine-Jeanne d'Aligre* ,
 née le 18 Octobre 1712 , fille aînée de feu Erien-
 ne d'Aligre , Chevalier , Seigneur de la Riviere ,
 la Forest , le Favril , Boislandry , Fretigny ,
 Vieux Château , Conseiller du Roi en ses Con-
 seils , second Président du Parlement de Paris ,
 mort en 1725 , et de Dame *Madéleine-Caterine*
I. Vch de

de Boyvin de Bonnetot, sa veuve, et sa troisième femme. La Mariée est sœur aînée de Dame Charlotte Marguerite d'Aligre, qui a été mariée le 21^r Février dernier avec Anne-Louis-Michel le Pelletier de S. Fargeau, Avocat du Roi au Châtelet.

Le 21 Juin, *François-Pierre Amyot*, Chevalier, Seigneur de la Barre, Conseiller au Parlement de Paris, où il a été reçu le 30 Avril 1728, fils aîné de Nicolas-Pierre Amyot, de Monterigny, Ecuyer, Seigneur de la Barre, Conseiller du Roi, Receveur General, et Paieur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et de feu Dame Geneviève Parfaict, et neveu de Benoît-Jean François Amyot, Seigneur d'Inville, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, fut marié en vertu d'une Dispense de Rome, avec Dlle *Marie-Anne Hatte de Montizambert*, sa cousine issuë de Germain, âgée de 17. ans, fille de feu Robert-Charles Hatte, Chevalier, Seigneur de Montizambert, President, Tresorier de France au Bureau des Finances, et Chambre du Domaine de la generalité d'Alençon, mort le 9. Juillet 1719. et de D. Louise-Marguerite Baudry, sa veuve. La Mariée est niece de Claude-Nicolas Hatte, Seigneur de Chevilly, des Francs, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris.





ARRESTS NOTABLES.

ORDONNANCE DU ROY, du 10. Novembre 1733. pour employer à la garde du Roussillon 2960. hommes des Milices ordinaires du Pays.

A R R E S T du Parlement, du premier Mars 1734, servant de reglement dans la coutume de Châlons en Champagne, qui juge que l'un des Conjoints, soit qu'il ait des enfans ou non, ne peut donner aux enfans de l'autre Conjoint nez d'un précédent mariage.

O R D O N N A N C E des Presidens-Tresoriers de France, Generaux des Finances, et Grands-Voyers en la Generalité de Paris, du 18. Fevrier 1735. portant reglement pour le service des Huissiers, et pour l'administration de leur Bourse commune.

LETTRES PATENTES SUR ARREST, du 29. Mars, concernant les Taillables de la Province de Bourgogne.

EDIT DU ROY, portant Création d'un Office de Tresorier General triennal de l'Extraordinaire des Guerres. Donné à Versailles au mois de Mars 1735. Par lequel S. M. a agréé et choisi le sieur Jean-Baptiste Mouffe pour en faire l'exercice et les fonctions, à commencer du premier Janvier 1736, &c.

I. Vol.

ARREST

ARREST DU CONSEIL du 5. Avril , qui ordonne que les Gardes et Jurez des Marchands et des Fabriquans , seront tenus de saisir les Draps et autres étoffes de laine , ou mêlées de laine , soye , poil , fil , coton , et autres matières , qui , lors des visites qui en seront par eux faites dans les Bureaux de Fabrique et de Contrôle , ne seront pas trouvées conformes aux Reglemens , sans qu'ils puissent , sous quelque pretexte que ce soit , les rendre à ceux qui les auront présentées à la visite. Fait défenses aux fabriquans , marchands , commissionnaires et autres , d'envoyer dans les Pays étrangers aucunes pieces desdites étoffes , sans avoir à la tête et à la queue de chaque piece les marques et les plombs prescrits par les Reglemens. Et ordonne que dans deux mois , à compter du jour de la date de l'Arrêt , les balles et ballots desdites étoffes , qui seront envoyez à l'étranger , sur la corde desquels le plomb de contrôle , ordonné par l'Arrêt du Conseil du 5. Decembre 1730. ne se trouvera pas appliqué , seront , à leur arrivée dans les Villes maritimes et dans les Villes frontieres , arrêtés , ouverts , et les étoffes y contenues , visitées , à l'effet de reconnoître si elles sont marquées à la tête et à la queue de chaque piece , des plombs ordonnez par les Reglemens , &c.

ARREST DU PARLEMENT, du 27. Avril 1735. qui , en ordonnant un plus amplement informé contre Catherine Lafond , ordonne la publication aux Prônes des Messes Paroissiales , de l'Edit du Roy Henry II. du mois de Fevrier 1556. contre les Femmes et Filles qui celent leur grossesse et leur acouchement conformément à la Declaration du Roy du 25. Fevrier 1708.

L. Vol

SENTENCE

1256 MERCURE DE FRANCE

SENTENCE DE POLICE, du 29. Avril , qui condamne à l'amende le nommé Martin et sa femme , pour avoir altéré le poids des Bottes de Paille, et avoir troublé et maltraité les Jurez-Contrôleurs de la Marchandise de Foin dans les fonctions de leurs charges.

A R R E S T du 1. May , qui fait défenses à tous les Juges des Justices des Seigneurs , de donner aucune permission de couper des Bois et Arbres de Futaie , Balliveaux sur taillis , ou Arbres espars , et aux Greffiers desdites Justices , de recevoir aucune Déclaration des Particuliers , pour raison des Arbres qu'ils voudroient abattre , à peine de 1000. livres d'amende contre lesdits Juges , et de 500. livres contre lesdits Greffiers , sauf auxdits Particuliers , de quelque qualité et condition qu'ils soient , à se conformer à l'Article III. du Titre des Bois des Particuliers , de l'Ordonnance de 1669. et aux Arrêts du Conseil des 21. Septembre 1700. et 6. Septembre 1723.

SENTENCE DE POLICE du 13. contre plusieurs Particuliers , pour avoir fait Charivari.

SENTENCE DE LA VILLE du même jour , concernant le Billage sur les Bateaux , Boutiques de Poissons , Trains de Bois flotté à brûler , Eclusées de Bois quarrés et d'ouvrages , et Bateaux Coches au passage sous l'Arche avalante du Pont de la Ville de Melun.

AUTRE du 27. qui condamne Silvain Morel , dit Vendosme , Plumet , Porteur de Charbons , en 50. livres d'amende , et à un mois
F. Vol. d'interdiction.

d'interdiction de dessus les Ports, pour avoir les 28. et 29. Avril enlevé dix voyes de Charbons provenans d'un Bateau naufragé , et taxez à cinquante sols la voye ; avoit faussement déclaré aux Sindics des Porteurs de Charbons , qu'ils étoient pour les femmes Salvia et veuve Beaucieux , et les avoir laissé la journée sur les Ports de la Greve ; qui condamne pareillement ladite femme Salvia en 15. livres d'amende , pour avoir prêté son nom audit Morel , et la veuve Royau en cinquante livres aussi d'amende , pour avoir engagé ladite femme Salvia à prêter son nom , et qui en outre ordonne la confiscation desdits Charbons , et le prix d'iceux au profit des pauvres de la Paroisse S. Jean en Greve.

ORDONNANCE de M. le Lieutenant General de Police , du 1. Juin , qui interdit pour toujours l'entrée de la Bourse au nommé Corval , et le condamne en l'amende , pour s'être immiscé dans les fonctions des Agens de Change.

ARREST du Conseil du 30 Avril 1735. qui ordonne qu'il sera arrêté un Role general des pensions d'Oblats, dans lequel seront compris toutes les Abbayes, Prieurez, et autres Benefices qui composent tant l'ancien Role, que celui de 1716. à l'exception néanmoins des Abbayes ou Prieurés qui ont été déchargez desdites pensions , ou qui sont inconnus ou exempts desdites pensions , pour n'être point originairement de fondation ni de nomination Royales.

AUTRE du premier May , par lequel il est dit que le Roy s'étant fait représenter une feuille imprimée qui paroît depuis quelques jours , sans nom d'Imprimeur , sans privilege ni permission,
sous

1152 MERCURE DE FRANCE

sous le titre de , *Lettre de M. l'Evêque de Verdun, à M. l'Evêque de Laon* : Sa Majesté auroit reconnu que cet écrit est non seulement contraire au respect qui est dû à l'Arrêt qu'Elle a rendu le 14. Août dernier , par des considerations qui n'intéressent que son autorité , et non pas celle de l'Eglise ; mais qu'il n'est propre qu'à répandre , d'un côté , de vaines inquietudes sur le zele que le Roy a toujours fait éclater pour le bien de la Religion , et de l'autre , à donner lieu d'agiter des questions dangereuses , que Sa Majesté avoit voulu prévenir par le même Arrêt , en continuant de faire rendre aux décisions du Chef et du Corps des Pasteurs , toute l'obéissance qui leur est due , et de maintenir les droits sacrez de l'Episcopat , auxquels elle ne souffrira jamais que l'on donne la moindre atteinte : à quoi étant nécessaire de pourvoir , Sa Majesté étant en son Conseil , a ordonné et ordonne que ladite feuille imprimée sous le titre de , *Lettre de M. l'Evêque de Verdun , à M. l'Evêque de Laon* , sera et demeurera supprimée ; Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires , de les remettre incessamment au Greffe du Conseil , pour y être supprimés. Fait défense à tous Imprimeurs , Libraires , Colporteurs et autres, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient , d'en imprimer , vendre , débiter , ou autrement distribuer , à peine de punition exemplaire.

ORDONNANCE du Roy du même jour, pour mettre à 150. les quatre Compagnies de bas Officiers de l'Hôtel Royal des Invalides , servant aux Garnisons des Citadelles et Châteaux.

ORDONNANCE DU ROY du même jour pour faire jouir de l'Amnistie portée par l'Ordonnance
I. Vol. donnance

donnance du 6. Novembre 1734. tous Deserteurs qui se seront engagez , soit dans les Régimens de l'Armée d'Italie , ou dans quelque'autre Régiment des Troupes de Sa Majesté.

AUTRE du même jour , pour regler le Commandement des Brigades d'Infanterie , de Cavalerie et de Dragons , dont les Armées de Sa Majesté seront composées.

ARREST du Conseil d'Etat du 10. May , par lequel il est dit ce qui suit. Vû au Conseil du Roi, S. M. y étant , l'Arrêt du 20. Février dernier , par lequel Elle a évoqué à sa personne la connoissance de tout ce qui concerne l'Arrêt rendu par le Parlement de Paris , le 18 du même mois, au sujet d'une Instruction pastorale du sieur Archevêque de Cambrai , et d'une These soutenue dans la Faculté de Theologie , et l'exécution du-dit Arrêt , poursuites et procédures qui pourroient être faites en conséquence ; à l'effet de quoy Sa Majesté a ordonné par le même Arrêt du 20 Février , que celui du Parlement lui seroit représenté , ensemble ladite Instruction et ladite These , pour y être par Elle pourvu , ainsi qu'il appartiendroit. Vû en conséquence ladite Instruction pastorale du 14 Août 1734 , ladite These du 30 Octobre de la même année , et ledit Arrêt rendu au Parlement de Paris le 18 Février dernier , qui ordonne la suppression de ladite Instruction pastorale et de ladite These , pour les causes , et avec les qualifications qui y sont portées. Vû aussi la Requête ou Memoire présenté à Sa Majesté par le sieur Archevêque de Cambrai. Sa Majesté étant en son Conseil , sans s'arrêter à l'Arrêt du Parlement de Paris , rendu

I. Vol. le

1254 MERCURE DE FRANCE

Le 18 Février dernier, en ce qui concerne les qualifications qui y sont données à ladite Instruction pastorale, et à ladite These, ordonne que lesdites qualifications seront et demeureront comme non advenues, nulles et de nul effet. Veut et entend Sa Majesté, que l'Article XXX. de l'Edit du mois d'Avril 1695, concernant la Jurisdiction Ecclesiastique, soit exécuté; et en conséquence, que la Connoissance de la Doctrine concernant la Religion, appartienne aux Archevêques et Evêques. Enjoint à ses Cours de Parlement et à tous ses autres Juges, de la leur renvoyer, le tout conformément audit article. Et en conséquence des représentations et déclarations contenues dans les Requêtes ou Memoires presentez à Sa Majesté par le sieur Archevêque de Cambray, et par la Faculté de Theologie, lesquelles Requêtes ou Memoires demeureront annexés à la minute du present arrêt, a reçu & reçoit tant ledit sieur Archevêque de Cambray, que ladite Faculté de Theologie, oposants audit Arrêt du Parlement de Paris, du 18 Février dernier, en ce qui concerne la suppression de ladite Instruction pastorale et de ladite These, ordonnée par ledit Arrêt, et en ce qui est porté par le même Arrêt à l'égard du Syndic de la Faculté de Theologie et du Respondant: Ce faisant, Sa Majesté a remis ladite Instruction pastorale et ladite These, dans le même état où elles étoient avant ledit Arrêt du Parlement.

AUTRE du même jour, servant de Reglement pour faciliter les voitures des Sels sur les Rivières du Rhosne, de la Saône et de l'Isere.

L. Vol.

DECLARATION

J U I N. 1735. 1255

DECLARATION DU ROY, du même jour, qui permet à la Communauté des cent-vingt Offices d'Inspecteurs, Contrôleurs et Visiteurs de Vins et Eaux de vie, d'emprunter les deniers nécessaires au payement de la somme qui reste à fournir pour la réunion desdits Offices, et exempte de la retenue du Dixième les Rentes constituées pour raison dudit emprunt sur cette Communauté. Registrée au Parlement le 18. Juin.

EDIT DU ROY, concernant les Offices municipaux du Duché de Bourgogne. Donné à Versailles au mois d'Avril 1735. Registré en la Chambre des Comptes le 11. May.

ARREST de la Cour des Aydes, du 13. May, qui défend aux Officiers de l'Election de Mondidier et à tous autres, d'obliger le Fermier de prendre la voye extraordinaire, lorsqu'il ne s'agira que de peines pécuniaires, et leur enjoint de juger sur les Procès verbaux.

ARREST du Conseil du 15. May dont la teneur suit. Le Roy s'étant fait représenter deux Lettres imprimées sans nom d'Imprimeur, sans Privilege ni Permission, qu'on répand depuis quelques jours dans le Public, sous le titre de, *Seconde Lettre de M. l'Evêque Duc de Laon, à M M. les Archevêque et Evêques de la Province de Rheims, au sujet de l'Arrêt du Conseil du 2. Janvier 1735. &c. et de, Troisième et dernière Lettre de M. l'Evêque Duc de Laon, à M M. les Archevêque et Evêques de la Province de Rheims.* Sa Majesté n'a pu voir sans une juste indignation, non-seulement le caractere de violence et d'emportement qui y regne, mais l'affectation et la témérité avec
I, Vol. laquelle

1256 MERCURE DE FRANCE

laquelle on y hazarde les propositions et les expressions les plus capables d'émouvoir les esprits et de les révolter contre l'autorité légitime ; et comme le Roy ne sçauroit reprimer trop promptement la licence avec laquelle on ose distribuer des Ecrits si contraires au respect qui est dû à ses Arrêts, et encore plus à la sagesse des motifs qui les lui ont inspirez ; Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que lesdits Ecrits ayant pour titre, *Seconde Lettre de M. l'Evêque Duc de Laon, à M M. les Archevêque et Evêques de la Province de Rheims, au sujet de l'Arrêt du Conseil du 2. Janvier 1735. contre sa première Lettre du 18. Octobre, aux mêmes Evêques. et sa Lettre au Roy, du 3. du même mois Et Troisième et dernière Lettre de M. l'Evêque Duc de Laon, à M M. les Archevêque et Evêques de la Province de Rheims,* soient et demeureront supprimez, comme contenant des propositions et des expressions téméraires, séditieuses, contraires au respect qui est dû au Roy et à son autorité, attentatoires aux maximes du Royaume, tendantes à émouvoir les esprits et à troubler la tranquillité publique. Enjoint S. M. à tous ceux qui ont des Exemplaires desdits Ecrits, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être lacerez. Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, d'en imprimer, &c.

Le second Volume du Mercure de ce mois est actuellement sous presse et paroîtra incessamment.

I. Vol.

TABLL

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. L'Idolatrie, <i>Ode</i> ,	1045
Question importante, jugée, &c.	1050
Le Rossignol et l'Avare, <i>Fable</i> ,	1078
Suite des Recherches sur le Sel Ammoniac,	1082
L'Inconstance Mutuelle, <i>Idille</i> ,	1095
Arc de Triomphe, &c. Entrée solennelle de l'Evêque de Châlons, &c.	1102
Vers à Madelle * * * sur les couleurs, &c.	1113
Jusqu'où les Anciens avoient poussé leurs con- noissances au tems d'Alexandre le Grand, <i>Dissertation</i> ,	1115
Saillie Printaniere à Madelle D...	1121
Lettre sur d'anciens Manuscrits de Sens, d'Au- vergne, &c.	1124
Hilas et Philemon, <i>Eglogue</i> ,	1134
Lettre sur le Testament d'un Sanglier, &c.	1140
Enigme, Logogryphes, &c.	1143
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.	1146
Œuvres de Moliere, &c.	1148
Causes celebres, &c.	1157
Memoire pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres,	1160
Tables Astronomiques, dressées, &c.	1172
Traduction François de l'Histoire generale d'Angleterre,	1174
L'Académie des Jeux Floraux; Programme et Prix remportez,	1175
Estampes nouvelles,	1179
Description d'un Tabernacle de Marbre, &c.	1181
Avis notez,	1186
Spectacles; la Mere Confidente, &c.	1187
I. Vol.	Abon-

'Aben-Saïd , <i>Tragédie nouvelle</i> ,	1195
Nouvelles Etrangères, de Russie et Pologne,	1201
D'Allemagne , d'Italie , Naples et Sicile ,	1203
Hollande-Pays-Bas et Grande-Bretagne ,	1205
Morts des Pays Etrangers ,	1207
Addition aux Nouvelles Etrangères ,	1211
Armées d'Allemagne ;	1214
Armée d'Italie ,	1217
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1223
Assemblée générale du Clergé, et Harangues ,	
au Roy, à la Reine, à M. le Dauphin, &c.	1237
Madrigal à M. le Duc de B. . .	1238
Morts et Mariages ,	1239
Arrêts Notables ,	1248

Errata de May.

- P** Age 398. ligne 8. *vestrum* , lisez *vestium*.
P. 967. l. 17. 7. pieds et demi , l. sept pieds.
P. 1013. l. 20 d'Apson , l. d'Apechon.
P. 1018. l. 15. de Montalson , l. Montal, sont.

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 1097. ligne 22. n'aura , lisez n'a.
P. 1029. l. 27. Sensage , l. Finage.
Ibid. l. 29. Dinechan , l. Dinechien.
P. 1147. l. 5. Pavillon , l. Pavillous.
P. 1148. l. 23. d'Egide , l. d'Elide.
P. 1156. l. 11. une , l. un.
P. 1180. l. 18. Boom , l. Bloom.

Les Aïrs notez doivent regarder la page

1156

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

J U I N. 1735.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER,
ruë S. Jacques.

Chez

LA VEUVE PISSOT, Quay de
Contry, à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1735.



PIECES FUGITIVES,
en Prose et en Vers.

PARALLELE

Des Eglises de *S. Pierre de Rome* et de
S. Paul de Londres.



Yant lû dans le *Mercure* de
Juillet de 1734. une Lettre
de M. Frézier, Ingénieur en
chef de Landau, servant de
Critique à un petit Traité de M. le Blanc,
sur le goût de l'Architecture des Eglises
anciennes et nouvelles, l'idée me vint

II. Vol.

A ij de

1258 MERCURE DE FRANCE
de lire le Livre de M. le Blanc ; rien
n'est moins long à parcourir. Sans en-
trer dans le détail répandu dans ces deux
Ouvrages , on ne s'arrêtera qu'au paral-
lele des Eglises de S. Pierre de Rome et
de S. Paul de Londres : c'est-là le grand
point de dispute entre nos deux Auteurs.
N'auroient-ils pas tous deux un défaut
essentiel pour décider la question ? M.
Frésier n'a jamais été à Londres , et M. le
Blanc , de son propre aveu , n'a point
vû S. Pierre de Rome.

Il sembleroit qu'un homme un peu en-
tendu dans l'Architecture , qui auroit vû
ces deux grandes Eglises , et qui y auroit
fait les observations nécessaires , seroit plus
en état d'en parler. Je crois être précisé-
ment dans le cas. Une étude des Mathéma-
tiques et particulièrement de l'Architectu-
re chez le fameux le *Blond*, mort Sur-In-
tendant des Bâtimens du feu Czar Pierre
Alexeowitz I. Un voyage de plus de deux
années en Italie , où l'Eglise de S. Pierre
n'a point été le moindre objet de mes
recherches , et enfin un autre voyage fait
il y a six ans en Angleterre , où la belle
fabrique de S. Paul a excité de même ma
curiosité , tout cela joint ensemble m'en-
gage à en hazarder le parallele. J'ai lû *

* Le Cavalier Fontana ; le Pere Bonani ; le
sieur Tarade , Ingénieur.

les Livres qui en traitent, et peu de gens possèdent autant de Plans, de Profils et d'Elevation de ces deux Eglises que moi. Je les ai vérifiées sur les Lieux, et j'en ai dessiné plusieurs parties séparément.

Il s'agit, pour être en état de décider la question, d'examiner sept choses essentielles à chacune de ces deux Eglises; sçavoir, l'Abord, le Plan, la Façade, la Décoration extérieure, le Dôme ou Coupole, la Voûte, et enfin la Décoration intérieure.

A B O R D.

Si S. Paul de Londres perdoit autant dans les six articles suivans que dans ce premier, le parallèle deviendrait inutile, et la chose seroit entièrement décidée. On arrive à l'Eglise de S. Paul par la rue du *Strand*, qui est fort étroite et toute de biais sur la façade, dont à peine on découvre le fronton. Cette Eglise n'est précédée d'aucune Place, mais seulement d'un petit quarré de peu d'étendue, entouré d'une grille de fer de mauvais goût; on y a placé au milieu la Statue en pied de la Reine Anne, avec quatre figures représentant les quatre Royaumes, lesquelles sont assises sur les consoles du piedestal; c'est peut-être le marbre le

2260 MERCURE DE FRANCE

plus mal employé qu'il y ait ; par un grand Perron à deux repos , on monte de cette petite Place au péristile de l'Eglise , dont le pourtour d'un côté est fermé d'une grille de fer ; cet espace , trop resserré par les maisons voisines , est plein d'herbes et sert de Cimetière ; l'autre côté encore plus étroit , n'a pû être entouré de grilles que par parties ; rien n'est plus désagréable à la vûe , laquelle n'atteint qu'à peine à la hauteur des Clochers et du Dôme.

S. Pierre de Rome , au contraire , est précédé d'une grande Place ovale , bien pavée , entourée d'un Portique ou Colonnade , d'Ordre Dorique , à quatre rangs de colonnes , au nombre de 294. élevé de trois marches au-dessus du niveau de la Place. Ce Portique est surmonté d'un Attique orné de 86. figures de Saints assez belles. Un grand Obélisque de granite Oriental de 74. pieds 8. pouces de haut , sans le piédestal et la baze , occupe le milieu de la Place avec deux belles Fontaines * , à droite et à gauche , de forme pyramidale , dont l'eau sortant en grosse gerbe , forme en retombant une double chute en nappe dans le Bassin d'en bas.

** Ces Fontaines vont continuellement , quoiqu'elles dépensent une prodigieuse quantité d'eau.*

Deux Galeries achevent de terminer la Place jusqu'à la façade de l'Eglise ; et l'espace qu'elles renferment présente la figure d'un *Trapeze*, dont les côtez opposés sont parallèles.

Vis-à-vis le Péristile est une grande Terrasse, élevée d'un double rang de marches avec une pente douce dans le milieu pour les Carosses des Têtes Couronnées. De cette Terrasse on monte par un grand Perron au Péristile. Le tout ensemble forme un abord des plus magnifiques et de dix arpens * et demi d'étendue.

P L A N.

Le Plan de S. Paul de Londres forme une Croix Latine, trop longue pour la proportion de ses branches, la Nef a en dedans 465. pieds ** 9. pouces de long, sur 42. pieds 2. pouces de large, et la Croisée n'a que 234. pieds de long, sur la même largeur de la Nef. les deux Campaniles, le Vestibule et les deux Chapelles d'entrée, forment un avant-corps en dehors, et en-dedans une espece de Salon à pans.

Le plus grand avant-corps est celui de

* L'Arpent de Paris est de 900. toises quarrées.

** Ce sont de nos pieds de Roy.

5262 **MERCURE DE FRANCE**
la Croisée , lequel fait un double resault ,
c'est en cet endroit qu'on a placé la Tour
du Dôme, les bas côtez se terminent com-
me en culs-de-sac et ne tournent point
autour du Sanctuaire , pratiqué dans une
portion circulaire , mais ils retournent
quarrément dans la Croisée , où ils for-
ment deux Salons à chaque bout avec
deux portes Latérales. Le plus ingénieux
de ce Plan est d'avoir fait percer les bas-
côtez au travers des Pendentifs et gros
piliers de la Tour du Dôme.

M. Frezier dit que la surface de l'E-
glise de S. Paul n'est qu'environ le tiers
de celle de S. Pierre , ce qui m'a engagé
de recourir au toisé que j'avois fait de
ces deux Eglises. S. Pierre a 5662. toises
quarrées et trois de nos pieds , compris
les épaisseurs des murs , et S. Paul , avec
l'épaisseur de ses murs , n'a que 2389.
toises et demi quarrées , ainsi S. Pierre
contient deux fois un tiers et 88. toises
quarrées au par-delà la superficie de saint
Paul , ou bien S. Pierre est plus grand
que S. Paul d'une fois un tiers et 88. toi-
ses quarrées au par-delà , ce qui revient
au même. Il n'est donc pas vrai de dire
que S. Paul ne soit qu'environ le tiers de
S. Pierre , qui alors seroit plus grand de
deux fois , et l'on voit que le tiers de

11. Vol.

5662.

5662. est 1887. et qu'il reste encore 502. toises quarrées au-dessus de ce tiers pour arriver aux 2389. toises quarrées de la surface entière de S. Paul.

S. Pierre de Rome offre un Plan des plus ingénieux. Après un grand Vestibule on trouve une Croix Latine, bien proportionnée dans les branches de sa Croisée, par rapport à sa Nef, qui a en dedans 571. pieds de long, sur 84. pieds et demi de large; la Croisée a 422. pieds, trois quarts de long, sur 70. pieds trois quarts de large. La forme extérieure du Plan est un grand quarré long à plusieurs résaults et pans coupez, avec trois portions circulaires aux extrémités des branches de la Croix. En dedans l'on a inscrit un second quarré dans le premier, lequel vient couper à angles droits toutes les branches de la Croix et conduit autour des gros piliers de la Tour du Dôme. Les bas côtes se terminent à des Chapelles pratiquées dans les gros piliers de la Tour, et s'élargissent encore par la profondeur des Chapelles, ménagées sur les aîles. Rien n'est mieux entendu.

L'Eglise a en superficie 5662. toises quarrées, qui font six de nos arpens et près d'un tiers, et avec la Place qui la

II. Val.

Av. près

164 MERCURE DE FRANCE
 précède, qui contient, comme on l'a dit
 cy-dessus, dix arpens et demi. L'Eglise
 de S. Pierre et son abord, occupent en
 terrain près de dix-sept de nos arpens,
 sans y comprendre la place qu'occupent
 les quatre rangs de la colonade, l'espace
 du pourtour par derrière et celui qui
 regne tout autour des dehors de l'Eglise,
 ce qui fait encore un terrain très-consi-
 dérable.

F A Ç A D E.

La Façade de S. Paul de Londres est
 comparée par M. Frézier à *une tête de*
Beuf, à cause de la répétition de deux Tours
 très élevées, qui paroissent écraser le milieu
 du Frontispice, et cela pour observer une
 symétrie et y loger des Cloches. Il dit en-
 suite que les deux ordres entassez l'un sur
 l'autre, ressemblent plutôt à un Palais à
 deux étages, qu'à une Eglise; il veut qu'une
 façade imitant la structure d'un Arbre,
 soit plus haute dans le milieu que dans
 les côtes.

M. le Blanc, quoique grand admira-
 teur de S. Paul, convient cependant,
 page 30. en parlant de ses deux Tours,
 qu'on a forcé la nature du Dessein pour les
 y faire venir; et dans un autre en-
 droit il dit, qu'une seule porte se fait

II. Pl.

chercher

chercher au travers des colonnes, que le Vestibule est trop petit et que les deux bouts formant des culs-de-sac, ne se communiquent point aux deux autres portes collaterales. Cela est vrai en un sens, cependant, selon moi, cette Façade est plus riche que celle de S. Pierre de Rome; je dis prise en elle-même, sans parler des accompagnemens:

Les deux Ordres joints ensemble ne sont guere plus hauts que la Façade de saint Pierre; celui d'en-bas est composé de 12. colonnes Corinthiennes acouplées, et celui d'en-haut, de huit colonnes composites, aussi acouplées; toutes ces colonnes portent un beau bas-relief, de marbre blanc, qui remplit le Tympan; on y a représenté la chute de S. Paul et sa Statuë est à la pointe du Fronton, accompagnée des douze Apôtres en pied à l'aplomb des colonnes. Il y a encore les figures des 4. Docteurs de l'Eglise, posées à l'aplomb des colonnes qui sont aux extrémités du Péristile, et quatre autres figures dans les niches pratiquées dans les deux Ordres, avec huit bas-reliefs au-dessus de ces figures:

De grands pilastres couplés, continuent la même ordonnance haut et bas dans les deux Tours ou Campaniles qui

II. Pl.

A. vj. accom-

1266 MERCURE DE FRANCE
accompagnent cette Façade. Ces Campaniles sont très-élevés et ornés de 16. colonnes Corinthiennes, avec des avant-corps, des vases, des perçes et un amortissement de fort bon goût. L'un de ces Campaniles sert d'Horloge, et l'autre d'escalier pour aller à la Bibliothèque des Chanoines, qu'on a pratiquée au dessus des bas-côtés de l'Eglise.

La Façade de S. Pierre, à peu près de la même hauteur, paroît plus simple, n'ayant qu'un seul Ordre surmonté d'un Attique. Cet Ordre est Corinthien, composé de huit colonnes et d'autant de pilastres, dont chacune a 8. pieds un quart de diamètre. Le tout soutient un grand entablement et un fronton enclavé dans l'Attique, au-dessus duquel sont posés en pied les figures du Sauveur et des douze Apôtres, deux fois plus grandes que Nature. Cinq portes entre les colonnes, donnent entrée dans le Vestibule, et deux grandes arcades à côté du Perron, et qui se joignent aux deux Galeries qui bordent la Place, terminent cette Façade, servent à vous conduire autour de l'Eglise. M. Frezier répond à la simplicité de cette Façade, *que c'est pour montrer l'unité d'habitation qui regne tout autour de l'Eglise.* Cette raison ne

II. Vol.

paroît

paroît pas trop convainquante. Si les fameux Architectes * qui ont travaillé à l'Eglise et à la Décoration de la Place, avoient fait cette Façade, elle seroit toute autre, ils auroient évité de pratiquer dans l'Attique des Croisées en messanines avec de petites niches entre les colonnes, lesquelles sont entourées d'ornemens très-mesquins, et ils n'auroient point fait, sur tout, les portes si étroites et si basses pour entrer dans un aussi grand Vaisseau.

DÉCORATION EXTERIEURE.

La Décoration extérieure de S. Paul est aussi riche que sa façade; ce sont les deux mêmes Ordres d'Architecture qui regnent tout au pourtour, composé de pilastres couplez avec des Croisées ornées de frontons, soutenus de colonnes et des niches entre deux pour des figures. Il regne sur l'entablement une Attique avec des vases à l'aplomb des pilastres, pour cacher le toit des bas côtés, qui est couvert de plomb, ainsi que la voute. L'on peut dire en general que S. Paul est une belle et grande fabrique pour le coup d'œil; le détail ne lui est

* *Fra Gioconde, le Bramante, Antonio S. Gallo, Raphaël, M. Ange, le Vignole, le Cavalier Bernini*

F268 MERCURE DE FRANCE

pas si avantageux. La partie de la Croisée est terminée à chaque bout par une porte avec un péristile rond et un perron de même, orné de six colonnes isolées un peu trop grosses et trop serrées, qui soutiennent une calotte de pierre. On a posé trois figures sur le fronton au-dessus qui termine cette Décoration. Celle qui est derrière le Chœur, forme une Tour ronde, surmontée d'un troisième Ordre en Attique, avec des consoles sur les côtes et une Croix. Le Dôme, au centre de la Croisée, paroît un peu trop élevé par rapport au reste de la fabrique, et la naissance de sa Tour se montre trop nue, eû égard aux ornemens qui l'environnent.

La Décoration extérieure de S. Pierre suit le même Ordre de la Façade; un grand Ordre de Pilastres Corinthiens couplez, forme plusieurs avant-corps, entre lesquels on a pratiqué des Croisées à fronton, soutenu de colonnes, avec des Balcons et au-dessus des niches pour des figures avec pareils frontons. Il regne le même défaut que dans la Façade; ce sont de petites Croisées entre les pilastres, le même gout d'ornement et les croisées en-messanines, remplissent l'Attique, qui n'est orné d'aucunes figures,

Pl. Pl.

mais

mais seulement d'une Balustrade qui le couronne. Cette uniformité regne dans les portions circulaires des extrémités de la Croisée et du Sanctuaire.

Le Dôme, quoique très-élevé, ne montre pas assez de sa naissance, quand on le regarde de la Place, quoique *Carle Maderne*, qui en a bâti la façade, l'ait tenu un peu basse à ce dessein; les deux petits Dômes qui l'accompagnent sont fort ingénieux pour faire paroître ce Dôme encore plus gros par l'opposition.

LE DÔME OU COUPOLE.

Le Dôme de S. Paul a de diamètre 108. de nos pieds, et est égal à celui de *sainte Sophie*. * Il a de hauteur, depuis le rez-de-chaussée, 280. pieds. La Coupole, de forme ronde, est soutenue en dedans de deux calottes de brique, l'une dans l'autre, et couverte en dehors de plomb à côtes; elle porte sur trois resaults ou platebandes tournantes, avec un cordon de croisées presque quarrées, séparées par des avant-corps en forme de pilastres. Au-dessous est une balustrade de pierre où l'on se promène, servant d'Attique à l'entablement d'une colonnade Co-

* Selon *Grelot, Voyage de Constantinople*, in 4.
page 102.

1270 **MERCURE DE FRANCE**
rinthienne, au nombre de 32. colonnes
séparées et isolées, avec des niches et
des croisées entre deux. Le tout est sur-
monté d'une lanterne, avec une balus-
trade dorée et 12. colonnes composites,
couplées sur six avant-corps, qui portent
un Attique et un petit Dôme, où se trou-
vent la Boule et la Croix.

Quant au Plan intérieur de ce Dôme;
c'est un Octogone irregulier, dont les
angles rentrants sont occupez par un pi-
lastre Corinthien plié et acouplé avec un
pilastre droit d'un côté seulement et non
de l'autre, irrégularité, selon M. Frezier,
*qui rétrecit les ouvertures de cette Tour, qui
répondent aux bas-côtés et qui se rencontrent
non seulement dans l'acomplément des choses
inégales, mais dans l'intervale des jamba-
ges.* Le Chevalier-Wren, Architecte de
S. Paul, a voulu faire des passages à
travers les piliers de la Tour du Dôme,
et n'a pû élargir les bas-côtés aux dé-
pens de la Nef, qui n'est déjà que trop
étroite, ainsi il n'a pû faire ces huit Arcs
égaux. M. le Blanc dit au contraire, *que
ces huit Arcs sont égaux en grandeur, quoi-
qu'ils ne le soient qu'en hauteur et non
dans leur diametre, où il y a environ
un tiers de différence, ce qui rend la
Rose de la Coupole inégale dans ses cô-*

J. L. Fal.

142.

tez. L'ouverture des quatre grands Arcs est circulaire, et celle des quatre petits est ovale ; *diversité*, selon M. Frezier, *désagréable à la vûe* ; les pilastres d'en bas portent une portion circulaire, surmontée d'un mur en Balustrade, venant à l'imposte des Arcs ; au-dessus est un autre Ceintre pour former une Tribune à jour, qu'il compare aux Entresols des portes cochères de Paris ; il dit dans le même endroit, que ces Tribunes sont inutiles, et qu'étant trop élevées, elles ne peuvent servir à la Musique. Il convient cependant que par le moyen des huit Arcades, il y a moins de porte-à-faux qu'au Dôme de S. Pierre.

Quoiqu'en disent ces deux Auteurs, cette invention est si nouvelle et si hardie, que j'en ai été surpris sur le lieu, et j'en ai raisonné tout autrement que M. Frezier, j'y ai trouvé beaucoup de génie. Par là l'Architecte a donné de la legereté aux gros piliers et aux pendentifs du Dôme ; il a évité les porte-à-faux des pilastres et de l'entablement de la Coupole, l'œil se promène et perce à travers les gros piliers et dans le fond de l'Arcade il découvre le petit ordre des pilastres des bas-côtés. Il seroit à souhaiter que l'entablement ne formât pas une portion circulaire,

#172 MERCURE DE FRANCE
ce qui coupe toujours la corniche et rend la distribution des modillons et des roses très-irreguliere ; où est le morceau d'Architecture où l'on puisse tout avoir à la fois ? Le Chevalier Tornik , * premier Peintre du Roy d'Angleterre , a représenté dans la Coupole en huit panneaux inégaux , l'Histoire de S. Paul en grisailles , rehaussées d'or ; les figures en sont grandes , mais peu correctes ; ce sont les seules Peintures de cette Eglise. Au-dessus est un espace fort nud , percé de six lucarnes en abajour ; ensuite est un cordon de petites pilastres composites , non acouplez entre les croisées et les niches , lesquels portent sur un grand socle jusqu'à la Balustrade de fer , posée sur le grand entablement , au dessous duquel sont huit pendentifs , entre les Arcs doubleaux des huit Arcades inégales , dont il vient d'être parlé ; rien n'est si mesquin que ce coup d'œil.

Le Dôme de S. Pierre de Rome est du génie du grand Michel-Ange ; il a 22. toises de diamètre ou 132. pieds dans œuvre , et 26. toises ou 152. pieds extérieurement ; c'est le même diamètre que celui du Panthéon , morceau des plus hardis qui nous reste des Anciens. Il devient

** Il est mort l'année dernière.*

II. Vol.

bien

bien plus étonnant d'en avoir élevé un
 pareil dans S. Pierre à la hauteur où on
 le voit. On compte en dedans depuis le
 pavé jusqu'à la Lanterne du Dôme 304
 pieds et demi, et la hauteur ext^{re}me
 jusqu'au bout de la Croix est de 604.
 pieds, ce qui fait deux fois la hauteur
 des Tours Notre-Dame de Paris. Cette
 hauteur immense n'en altere point la
 belle proportion et le contour agréable.
 La Tour en dehors est ronde, et sa nais-
 sance forme plusieurs cordons saillans,
 dont le dernier sert de socle pour por-
 ter seize avant-corps, ornez de deux co-
 lonnes Corinthiennes couplées, avec une
 croisée à fronton entre deux. La corni-
 che fait pareils resaults, ainsi que l'At-
 tique au dessus, rempli de panneaux
 d'ornemens et couronné de vases à l'a-
 plomb des colonnes. Le Dôme est for-
 mé de deux calottes de brique, l'une dans
 l'autre, et couvert de plomb, avec seize
 côtes dorées qui tombent aussi à l'aplomb
 des avant-corps. Cette calotte est percée
 de 42. lucarnes dorées et terminées par
 un beau lanternon, pareillement coupé
 d'avant-corps et de colonnes, avec un
 Attique en consoles et des vases qui por-
 tent un amortissement en fleche jusqu'à
 la Croix.

274 MERCURE DE FRANCE

Le Plan interieur du Dôme est un quarré à pans coupez; les pilastres en sont pliez régulièrement par moitié dans chaque angle, et accompagnent les Niches et les Tribunes au-dessus, pratiquées dans les gros piliers jusqu'aux pendentifs. Ces pendentifs ou angles sont ornez de quatre ronds en ouvrages de Mosaïque sur les Desseins du Cavalier Joseph Darpino, qui y a représenté les quatre Evangelistes; au-dessus est l'entablement, où on lit dans la frise en lettres dorées plus hautes qu'un homme, TU ES PETRUS ET SUPER HANC PETRAM, &c.

L'ordre des pilastres Corinthiens acoupliez et séparez par seize croisées à fronton, porte sur cette corniche, et sur l'entablement de cet ordre est un Attique avec des lunettes où sont représentez en ouvrages de Mosaïque plusieurs Saints, et au-dessus les 12. Apôtres avec quantité d'AnGES, formant des panneaux qui séparent la Coupole ou Rose par côtes égales, rien n'est mieux ordonné.

LA VOUTE.

Rien ne sympathise moins que ces deux mots ensemble, *une voute en plafond*, dont se sert M. le Blanc, en parlant de la route de S. Paul de Londres. Voici ses

II. Vol.

propres

propres termes : *La beauté de la voute en plafond de S. Paul de Londres est admirable , en ce que les embrasures des fenêtres n'y font aucunes échancrures ni lunettes.* M. le Blanc , par cette contradiction , a jetté M. Frezier dans l'erreur ; il croit que l'Eglise de S. Paul n'est point faite en voute , mais en plafond ou *Soffite* ; il demande *quel est l'accord d'une surface plane à la rencontre des arcades de la Tour du Dôme, et dit que cela doit former un triangle mixte.*

La construction de cette voute est faite de gros soliveaux ou brins de bois , avec des courbes , qui forment le ceintre de la voute , le tout recouvert de mortier , de plâtre ou de chaux , comme nous le pratiquons dans plusieurs de nos Eglises à Paris. Ce ceintre paroît former un demi cercle parfait et ne fait point l'effet d'un plafond , que les Italiens appellent *Soffite*. La différence qu'il y a de cette voute avec les autres est d'être coupée de platebandes et de sept petits plafonds circulaires et pratiqués entre chaque croisée , ce qui forme une espece de compartiment d'ogives et de pendentifs. Toutes ces coupures ne s'accordent nullement avec la grande Coupole du milieu. L'Architecte n'a pas voulu copier la voute de S. Pierre , qui est toute en

1276 MERCURE DE FRANCE
compartimens de Roses ; il ne l'a imitée
quë dans les quatre grandes plateban-
des contiguës au Dôme et dans celle qui
est proche du Sanctuaire.

La voute de S. Pierre est bâtie de bri-
que de trois pieds d'épaisseur , et forme
un berceau très-régulier et tout compar-
ti en caisses remplies de roses , de culots
et autres petits ornemens de stuc dorez,
avec des bandes qui font resault sur les
avant-corps des pilastres. On en a ex-
cepté la Tribune du fond et les deux ex-
trémitez de la Croisée, lesquelles on a des-
sein de peindre ou de travailler en Mo-
saïque pour la variété. Cette composition
uniforme donne un air de noblesse à
cette voute au-dessus des autres Eglises.
Les plafonds des bas côtez sont tous
peints en Mosaïque d'après de grands
Peintres ; la plupart sont éclairés par de
petites lanternes, que l'on voit en se pro-
menant sur la Terrasse qui regne sur les
bas côtez de l'Eglise.

DECORATION INTERIEURE.

C'est ici où S Paul de Londres doit
le ceder à S. Pierre de Rome , quoique
M. le Blanc dise , page 5. et 6. *que l'Ar-
chitecture de la fameuse Eglise de S. Paul
de Londres , est dans le goût moderne , que*
II. Vol. *d'est*

c'est-là qu'il triomphe avec éclat et qu'il semble avoir posé son Trône.

On entre par un petit Vestibule dans l'Eglise de S. Paul , dont la Nef est trop étroite, et qui paroîtroit l'être encore infiniment davantage sans la hauteur du Buffet d'Orgue , posé sur le Jubé de la Balustrade qui la sépare du Chœur , qui est presque aussi long que la Nef. On trouve d'abord un pan coupé qui s'élargit , comme on a dit cy-dessus , en forme de Salon , avec deux Chapelles sur les côtez , fermées et toutes revêtuës de menuiserie , avec des colonnes. On y voit les Fonts Baptismaux en Marbre blanc. Il y a quatre Arcades de chaque côté, et entre chaque Arcade, un seul pilastre Corinthien , faisant resault , ainsi que la corniche , avec deux petits pilastres composites , qui retournent sous l'imposte , et regnent dans les bas côtez qui le disputent à la Nef , pour être étroits. Ils aboutissent d'un bout à l'une des petites portes du Vestibule , et de l'autre à un cul-de-sac , ne tournant pas autour du chevet de l'Eglise , selon l'usage le plus commun; ces bas côtez percent, comme on l'a dit , au travers des gros piliers de la Tour du Dôme , et néanmoins retournent quarément dans un

II. Vol.

beau

beau Vestibule ou Salon , que forme chaque bras de la Croisée , en entrant par les portes laterales.

Comme il n'y a point de Chapelles dans cette Eglise , ce sont des portions circulaires , prises dans l'épaisseur des murs , où se trouvent les croisées avec des vousoirs au-dessus , ornez de Compartimens de Roses et de Mosaïques , sculptez en relief dans la pierre de taille. Tous les ornemens de cette Eglise sont dans le même goût ; ce sont des têtes de Chérubins dans la clef des Arcades et dans les retours des Arcades , dans les plate-bandes et panneaux des voutes , ce sont des compartimens de Roses ; nulle figure , nul Tableau , nulle dorure pour faire opposition. Le Sanctuaire est seulement revêtu de quelque Marbre avec de petits ornemens dorez. Il est fermé par une Balustrade de fer. Deux gros Chandeliers dorez sont sur l'Autel , qui est couvert d'un Tapis de velours cramoisi , galonné d'or. Les Orgues de bois doré et sculpté , sont posez sur une Balustrade de même , qui sépare le Chœur de la Nef ; huit colonnes en ouvrent l'entrée , et font voir des Formes de bois , sculptées très-proprement. Le premier rang est pour les Musiciens et Clercs d'Eglise , et le se-

II. Vol.

cond

cond pour les Chanoines. Au-dessus, ce sont des Tribunes pour les Dames, dans le goût des Loges de l'Opera; c'est-là qu'elles entendent la Prédication qui se fait dans une Chaire posée au milieu du Chœur. Il y a encore au-dessus des Tribunes, des Galeries pour les hommes, lesquelles sont soutenues par des consoles. S. Pierre de Rome est d'une proportion bien différente, quoique les mesures en soient monstrueuses. La Nef est large et proportionnée à sa longueur et hauteur, elle est percée de quatre Arcades de chaque côté, avec des pilastres Corinthiens acouplez et des niches entre deux. Deux figures ornent chaque Archivolté avec une croisée ceintrée à lunette, au-dessus de chaque Arcade et de l'Entablement. Les pilastres font resault, ainsi que la corniche, dont les modillons sont distribués régulièrement, sur tout dans les pans coupez; l'autre partie de la Nef est terminée par la fameuse Chaire de saint Pierre, soutenue par les quatre Docteurs de l'Eglise. Le coup d'œil est entièrement satisfait de voir cette longueur prodigieuse, garder sa proportion avec la hauteur et la largeur du Vaisseau. Le Baldaquin, quoiqu'élevé de 84. pieds, étant percé à jour, n'arrête point ce coup d'œil, et

le Spectateur se trouve embarrassé dans le choix de toutes les belles choses qu'il voit.

En effet cette Eglise offre tant de richesses dans sa Décoration intérieure, qu'on ne sçait par où en commencer le détail. La Peinture, la Sculpture, la Dorure, les Bronzes et les Marbres fins, se disputent entre eux à qui ornera mieux ce grand Vaisseau. Le Vestibule formant une Galerie, ornée de Peintures et d'ornemens en relief de stuc doré, introduit dans l'Eglise par cinq portes; la grande Voute est entièrement compartie en Roses et autres ornemens en relief de stuc doré; le Baldaquin et la Chaire de saint Pierre, sont des colosses de Bronze, travaillés superbement par le Cavalier Bernin et François Flamant, qui ont fait voir tous deux qu'ils sçavoient aussi bien animer le Bronze que le Marbre. Le même Bernin a orné la Chapelle du S. Sacrement d'un beau Ciboire de Bronze doré et de forme circulaire, avec deux Anges du même métal. La Confession de S. Pierre, qui est au pied du Baldaquin et à 12. pieds de bas, est revêtue dans ses murs et escaliers, de pierres précieuses en compartimens, avec quantité de Lampes et de Chandeliers d'argent,

II. Vol.

c'est

c'est par-là qu'on descend au souterrain qui forme une seconde Eglise.

Les bas côtez de S. Pierre sont tous revêtus de Marbre, avec des enfilades de colonnes et des Chapelles superbes, en face des Arcades, ou bien de magnifiques Tombeaux, parmi lesquels on distingue ceux de Paul III. d'Urbain VIII. d'Innocent XI. de Gregoire XIII. et d'Alexandre VII. tous les Plafonds, ainsi que les Coupoles, sont en ouvrage de Mosaïque très-bien executée sur les Cartons des meilleurs Peintres, dont on est obligé tous les jours d'ôter les Tableaux, que la fraîcheur de l'Eglise gâteroit sûrement; sans cette raison elle seroit toute revêtuë de Marbre.

On ne voit par tout que d'excellentes figures, dont les plus belles sont les quatre Docteurs de l'Eglise en Bronze, qui soutiennent la Chaire de S. Pierre, de la main de *Bernin*, qui a fait encore la figure colossale de 14. pieds de haut de S. Longin, placée dans une des niches des Angles. Le S. André, de la même proportion, et dans un autre Angle, est du fameux *Quesnoy*, autrement dit *François Flamant*. Le bas relief de S. Léon, menaçant Attila, lequel fait voir une délicatesse de ciseau surprenante, est sor-

1282 MERCURE DE FRANCE
ti de la main de l'*Algarde*. Michel Ange
a fait en marbre dans la Chapelle des
Chanoines, une Mere de Pitié, qui passe
pour un chef-d'œuvre. Le *Dominiquain*
a peint un S. Sébastien ; le *Guerchin* sainte
Pétronille ; le *Lanfranc*, S. Pierre sur les
Eaux ; le *Cigoli*, S. Pierre qui guérit un
estropié. On voit un S. Jérôme du *Mu-*
tian ; S. Grégoire le Grand, d'*Andrea*
Sacchi ; S. Erasme du *Poussin* ; S. Chri-
sostôme, S. François et S. Antoine de
Padre, tous trois dans le même Tableau,
de la main de *Voüet* ; et le *Valentin*, au-
tre Peintre François, a peint les saints
Processe et Martinian, Geoliers de saint
Pierre.

C'est dans cette fameuse fabrique de
S. Pierre, que l'on peut dire avec justice,
que le goût de l'Architecture moderne triomphe avec éclat et qu'il semble avoir posé son
Trône ; goût moderne puisé dans le vrai
goût antique, bien différent de celui que le
Borromini a depuis introduit en Italie,
par la bizarrerie de ses corniches et de
ses ornemens, pour vouloir s'écarter de
la route ordinaire, ce que nos Architectes
vivants tâchent d'étaler par tout, en cher-
chant des formes extraordinaires, des or-
nemens, des mascarons et des cartouches,
posez de travers et auxquels le bon sens

II, Vol,

fait

fait le procès. Quand le Bernin qu'ils citent pour leur modele, a donné l'essor à son grand génie, le seul caprice ne l'a point guidé, et il ne s'est jamais écarté du grand goût dans ses formes.

On ne finiroit point la Description d'une Eglise si superbement decorée, et ce n'est point la matiere d'une Dissertation, mais d'un Livre entier. Il faut l'abandonner pour laisser au Public à décider sur le parallele de ces deux fameuses Eglises, qui sont certainement les plus belles que nous ayons dans le Monde.



O D. E.

Actions de grâces d'une Ame convertie.

Prophanes, pour qui dès l'enfance
Le crime seul eut des attraits,
En vain vous ne lancés vos traits
Que pour noircir mon innocence.
En vain, Tigres toujours ardents,
Pour assouvir votre vengeance
Vous armés vos cruelles dents.



Je cesse de craindre vos rages,
Et vos complots séditions,
II. Vol. B iij Puisque

Puisque mes jours sont sous les yeux
 Du Dieu qui punit les outrages.
 Sa Grace , malgré vos desseins ,
 M'a conduit dans les pâturages
 Qu'elle a préparé pour les Saints.



C'est-là qu'une Onde toujours pure
 Serpente sans jamais tarir ;
 C'est-là qu'on ne voit point mourir
 Des Prez la riante verdure.
 Tout plaît, tout charme sur ses bords ;
 La simple et féconde Nature
 Ouvre pour eux tous ses trésors.



A quelle fureur invincible
 Etois-je donc livré , Seigneur ;
 Pour ne pas goûter le bonheur
 D'une demeure si paisible ?
 Quel indigne oubli de ta Loy
 Et de ta puissance visible
 M'avoit soulevé contre toi ?



Mais plutôt , Dieu doux et propice ;
 Jusqu'où se porte ton amour ?
 Tu viens me frayer le retour

II. Vol.

Tu

Dans le sentier de la Justice ;
Tu me soutiens par ta bonté ,
Tu me tires du précipice ,
Où le crime m'avoit jetté.



Déjà ce regard favorable
Change et ranime tout en moi ;
Il fait renaître avec la Foi ,
La confiance inséparable ;
Oùi , dans le secours de ton bras ,
Je vois le gage indubitable
Des biens que tu m'accorderas.



Ainsi, soutenu par ta Grace ,
Qui vient aujourd'hui m'éclairer ;
J'espere ne plus m'égarer
Dans le chemin qu'elle me trace ,
Et par ses aîles élevé
Vers le séjour où rien ne passe ,
Benir le Dieu qui m'a sauvé.

A Paris , J. J. Desessarts.





LA Lettre qui suit nous a été envoyée comme une Piece fugitive , écrite il y a près de 40. ans , et on nous prie de la publier à cause de son importance , et qu'on travaille actuellement à la révision du Breviaire de la celebre Eglise de Lyon.

*LETTRE de M. au sujet d'un
endroit du Breviaire de l'Eglise de Lyon,
écrite de Paris à M.*

VOus souhaitez, Monsieur, de sçavoir ce qu'on doit penser de quelques nouveaux Calendriers dans lesquels le siecle présent voit mettre des Personnages décedez , il y a neuf cent ans , mille ans, et même davantage , qui n'avoient jamais été admis dans aucun Martyrologe, ni dans aucun Calendrier , dont aucune Eglise n'avoit jamais fait la Fête , et dont on ne voyoit aucun vestige de culte public et solemnel ; et vous demandés s'il suffit qu'on trouve dans quelque Auteur le titre de *Saint* donné à un Personnage, pour en instituer la Fête sans autre formalité , quoiqu'il y ait depuis leur mort un intervalle de mille ou douze cent ans , qui ne

II. Vol. fournit

fournit ni concours à leur Tombeau , ni miracles , ni invocation , ni exposition de Reliques. Vous ajoutés que vous êtes dans un Diocèse où l'on se trouve dans le cas ; et que vous avés de la répugnance à invoquer un Evêque nouvellement inseré dans le Calendrier , sur lequel il vous paroît que sa propre Eglise a observé un silence d'environ onze siècles. Vous êtes persuadé que ce silence n'a pas été sans fondement , et que , comme dans les siècles plus voisins de la mort de ce Prélat , on n'avoit pas encore perdu le souvenir de ses actions ; dès-là que son culte n'a pas été établi alors , il est trop tard de l'introduire aujourd'hui , et qu'il peut y avoir de l'imprudence à faire cet établissement.

Il est fâcheux , Monsieur , que votre Exposé m'oblige d'attaquer en quelque façon le Breviaire d'une Eglise aussi illustre que celle de Lyon. Je n'aurois jamais cru ce que vous m'en avés marqué par votre Lettre , si vous n'aviez chargé une personne de me faire voir dans le Breviaire de cette Eglise , le fait qui cause votre doute. Puisqu'il est certain que *Pris-aus* , Evêque du sixième siècle s'y trouve nommé , non pas simplement parmi les personnes de piété , mais qu'il y est même mis au rang des Saints averez et reconnus au

IL Val.

B. v. premier

1288 MERCURE DE FRANCE
premier jour de Septembre avec Légende
et invocation , il est juste et raisonnable
d'examiner si cette Canonisation subite est
reguliere , et sur quels témoignages elle
peut être fondée.

L'Auteur de la nouvelle Edition du
Breviaire est présumé n'avoir omis dans la
Légende qu'il a composée de ce nouveau
Saint du sixième siècle rien de ce qui peut
être favorable à sa mémoire , et l'on doit
croire que s'il avoit eu un plus grand-
nombre de preuves de la sainteté de ce
Prélat , il n'auroit pas manqué de les pro-
duire. La Légende de la vie d'un ancien
Evêque nouvellement reconnu Saint par
son Diocèse , doit être comme une espee
de Procès verbal de sa canonisation.

Venons à l'examen de cette Légende.
Il est vrai que je n'y trouve rien que d'é-
difiant : elle dit beaucoup de bien en ge-
neral de l'Evêque *Priscus* , et n'en dit
point de mal. Mais il est question de sça-
voir si ce qu'elle avance est fondé sur la
verité. Je ne prétens pas que tout ce
qu'elle contient soit faux , je me restraints
à soutenir seulement que l'essentiel de ce
qu'on y lit , renferme des faussetez insi-
gnes, et qu'elle fait de *Priscus* un portrait
qui est démenti par la déposition d'un
Auteur contemporain , très-digne de foy.

II. Vol.

Comme

Comme la verité a le droit de se manifester en quelque endroit qu'elle soit détenuë captive , je citerai S. Gregoire de Tours sur des faits que vous ne trouverez peut être pas dans les Editions qui sont à Lyon ou ailleurs. La liaison que j'ai contractée avec le Sçavant Religieux qui travaille à donner une nouvelle Edition de ce Pere de l'Histoire de France , laquelle sera plus ample et plus exacte que les précédentes , m'a procuré l'avantage de jeter la vuë sur les matériaux que lui ont fourni quelques Manuscrits de l'Histoire des François , où il y a sur *Priscus de Lyon* , des articles entiers qui avoient été ômis par le commun des Copistes. Ces rares fragmens nous découvrent la verité, qui avoit été ensevelie dans l'oubli, et font voir évidemment qu'il s'en faut de beaucoup que la mémoire de *Priscus* ait été en benediction à Lyon dans le VI. et VII. siècles et les suivans , et qu'ainsi l'on étoit bien éloigné d'avoir la moindre pensée de lui décerner un culte Religieux de l'espece dont est celui qu'on rend aux Saints.

Que la Légende nouvellement composée à Lyon dise donc tant qu'elle voudra , *Priscus Sancti Nicetii in sede Lugdunensi successor eam Ecclesiam piè et laudabiliter admodum rexit. Nobilis genere, vir-*

129^o MERCURE DE FRANCE
tute nobilior , mirâ animi constantiâ et can-
dore enituit. Il n'y a de vrai dans toute
cette premiere Période , que ce qui est
puisé des lieux communs ; elle n'y ajoute
autre chose , sinon que *Priscus* a été suc-
cesseur de S Nisier dans l'Evêché de Lyon.
Il peut se faire néanmoins qu'il ait été de
Famille Noble, je ne le lui disputerai point,
mais si l'Editeur de votre Breviaire Lyon-
nois vouloit jeter un peu la vuë sur la vie
de S. Nisier , écrite par Saint Gregoire de
Tours son neveu , il y verroit que ce
Priscus qu'il garantit pour un Evêque qui
a gouverné l'Eglise de Lyon d'une ma-
niere pieuse , digne , et même très-digne
de louange , *laudabiliter admodum* fut tou-
te sa vie le persécuteur de la mémoire de
S. Nisier son prédecesseur , et que la pre-
miere action par laquelle il commença son
Episcopat , fut de lui déclarer la guerre ;
ensorte qu'au lieu de conserver les habits
de ce Saint avec quelque espece de véne-
ration , il les donna par mépris à des gens
qu'il connoissoit mériter le moins de por-
ter les dépoüilles d'un Saint Prélat.

Saint Gregoire de Tours ajoute dans
son Histoire des traits qui font voir en-
core plus sensiblement le mauvais carac-
tere de *Priscus*. C'est ici que je n'hésite-
rai point de découvrir ce qui se lit dans
II. Vol. de

de précieux et très anciens manuscrits de l'Ouvrage de notre Historien , conservez en Italie. Ils nous aprennent que *Priscus* étoit marié à une nommée *Susanne* , et que la haine que lui et sa femme avoient conçue contre S. Nisier, étoit montée à un tel excès , qu'ils déclarerent une persécution ouverte à tous ceux qu'ils connurent avoir été de ses amis ou de sa Maison; qu'eux-mêmes tinrent les discours les plus affreux contre le S. Prélat , et que le véritable moyen d'être bien venu auprès d'eux étoit de répandre des infamies sur sa mémoire , de quelque maniere que ce fut. Le Chapelain de *Priscus* qui n'eut pas le courage de l'avertir de ses excès , fut tiré de ce monde. D'autres personnes timorées , allerent témoigner à *Priscus* que la sainteté de Nisier se déclaroit de plus en plus , et que Dieu leur en avoit donné des marques. On ne vit point que rien de tout cela le fit changer. Est-ce-là ce que la nouvelle Légende apelle *mirâ animi constantiâ et candore enitere* ?

Ce n'est pas encore là tout ce que Saint Gregoire de Tours nous a conservé. Depuis la fondation de l'Eglise de Lyon on n'avoit point vû la Maison du Clergé ouverte aux femmes. *Priscus* amena une nouvelle mode ; *Susanne* et ses filles de

chambre ne cessèrent de fréquenter et de s'immiscer dans les appartemens des Ecclésiastiques de la grande Eglise , comme elles auroient fait dans ceux des gens du Monde. Appliqués à cela, si vous le pouvés, le *piè et laudabiliter admodum* rexit à l'égard de celui qui par la nature de sa Dignité , doit veiller sur un Diocèse entier. La récompense que Susanne eut de sa temerité fut , qu'elle devint possédée aux yeux de toute la ville : L'Evêque *Priscus* ressentit aussi la punition de Dieu. Il fut saisi d'une fièvre quarte qui lui dura le reste de ses jours , avec des tremblemens de tout le corps ; de manière que les incommodités compliquées lui altérèrent l'esprit. Son fils et toute sa famille furent atteints d'une pâleur mortelle , jointe à la stupidité ; ce qui fit qu'un chacun les évita comme des objets de la vengeance divine.

Officii Ecclesiastici , cujus semper in primâ Galliarum Sede majestas viguit, decorum multum auxit. Voilà une circonstance qui seroit glorieuse pour *Priscus* , si elle étoit appuyée de l'autorité de quelque monument ; mais il n'y en a aucun qui atteste ce fait , et l'on ne voit pas où l'Editeur du Breviaire l'a puisé ; et quand même il seroit vrai que *Priscus* auroit contribué à

II. Vol. la

la splendeur des Offices divins , ce ne seroit pas une preuve certaine de sainteté , ni une raison de commencer sa Fête au dix-septième siècle.

Duabus Lugduni Sinodis, et duabus Matiscone subscripsisse et præsedissee testatur Gregorius Turonensis, præsentibus Bituricensi, Rotomagensi, Senonensi, et Burdigalensi Episcopis. Il paroît par cette Période , que l'Auteur de la Légende a eu une Edition particulière de S. Grégoire de Tours. J'ai consulté toutes les Editions de cet Historien ; je me suis informé des Sçavans qui en préparent une nouvelle ; on ne trouve nulle part que S. Grégoire de Tours dise que *Priscus* ait assisté ni présidé à des Conciles. Je regarde le Concile de Lyon et de Mâcon , comme ayant été réellement tenus : cela est sûr par les Actes que l'on en a. Mais il ne falloit pas apporter S. Grégoire de Tours pour témoin d'une chose sur laquelle il ne dit pas un seul mot. Ainsi , vous voyés que la Légende fait parler le Saint Evêque de Tours, lorsqu'il garde le silence, et qu'au contraire elle le fait taire , lorsqu'il parle comme témoin certain et assuré.

In iis multa circa Ecclesiarum jura ; Christianorum mores , Clericorum Sanctitatem ejus consilio et auctoritate sancita sunt.

II. Vol.

Voilà

- Voilà la première phrase de la Légende , qui ait apparence de vérité ; mais ce n'est pas une preuve évidente de sainteté que de contribuer à faire de sages réglemens. On peut , comme les Pharisiens , établir une saine discipline , et en même temps faire tout le contraire : d'ailleurs , comme *Priscus* est dit avoir présidé à ces quatre Conciles (*præsedisse*, terme nouveau, qu'on entend cependant bien) ce n'est pas une conséquence nécessaire qu'il ait influé le plus à la manutention de la Discipline Ecclesiastique. Il y avoit à ces Conciles de grands Evêques d'une sainteté reconnue, qui, sans doute, étoient animez d'un plus grand zèle que le commun des Prélatz , et qui faisant les propositions , obtenoient qu'il fut statué conformément aux anciens Canons. Un Président n'est quelquefois que l'organe d'une compagnie : il arrive souvent qu'il prononce contre son propre sentiment , et il peut arriver qu'il publie sa propre condamnation.

Ejus Sanctitatem testatur Ado Viennensis in Chronico suo , et per antiquum Ecclesiæ S. Nicetii Registrum , in quâ Ecclesiâ corpus ejus sepultum fuisse extant non pauca eaque satis aperta monumenta. C'est encore ici un S. Evêque à qui on fait dire ce qu'il

n'a pas dit : le début de cette phrase signifie que S. Adon Evêque de Vienne , rapporte dans sa Chronique des preuves de la sainteté de *Priscus*. Il semble qu'à l'ouverture de cette Chronique on doive trouver un récit des vertus qui font les Saints , ou bien des miracles qui les supposent. Mais qu'y lit-on ? Que *Priscus* fut l'un des Evêques , qui souscrivirent à des Reglemens Ecclesiastiques , et rien de plus. Ce qui , comme j'ai déjà dit , n'est point une action qui emporte nécessairement avec soi , une sainteté de vie. Il est vrai qu'à cette occasion l'Auteur de la Chronique l'appelle *Sanctus Priscus* ; mais c'est parce que le terme de *Sanctus* se donnoit alors par honneur à tous les Evêques , de la même manière qu'il se donne encore à tous les Papes. Il est si évident , qu'en cet endroit Adon ne suppose point par cette expression que *Priscus* fut honoré comme Saint canonisé , qu'il donne libéralement la même qualité à tous les Evêques du Concile. Il faut distinguer soigneusement quand un Auteur s'exprime simplement de cette sorte ; *Sanctus Priscus* , *Sancti Episcopi* , d'avec ce langage ; *Evantius vir sanctus* , *Episcopus Vienna : Siagrius Edicensis Episcopus* , *vir summa Sanctitatis*. Ce sont ces dernières manières

res de parler qui désignent des hommes de sainte vie , et non pas la simple Epithete *Sanctus* , employée suivant le stile des Actes des Conciles. Il auroit été à souhaiter pour *Priscus* , que la Chronique d'Adon au lieu de dire *Sanctus Priscus* , eut mis *Priscus vir Sanctus* ; ou bien *Priscus vir summa Sanctitatis* ; pour lors ce seroit un témoignage authentique de sainteté. Mais la place où est situé l'adjectif *Sanctus* , marque visiblement que ce n'est qu'une Epithete honorifique et de pur stile , et qui ne signifioit pas davantage que notre *Reverendus* ou *Reverendissimus*. Je ne m'étens point à démontrer cette verité dont il y a tant de preuves dans les monumens de l'Histoire Ecclésiastique. Une marque constante que S. Adon n'a pas regardé *Priscus* de Lyon comme Saint canonisé, est qu'il ne l'a pas mis dans son Martyrologe , où il a donné place aux autres Evêques reconnus Saints de son tems.

Le Registre de l'Eglise de S. Nisier qui vient au secours de la Légende , est déclaré un très ancien manuscrit , *perantiquum*. J'ai consulté Severt , et je viens d'apprendre ce que c'est que ce Registre ; c'est un Livre dans lequel il est fait mention de la visite que fit dans cette Eglise

II. Vol.

Hugues,

Hugues Evêque *in partibus* , d'un Evêché apellé *Tabariensis* l'an 1308. par commission du Chapitre de Lyon. Ainsi il faut d'abord rabatre les deux tiers du *perantiquum* ; quand même ce volume seroit le Procès verbal de 1308. en original , il n'auroit d'âge que trois cent cinquante ans. Est-ce donc là une antiquité si reculée pour être désignée par un superlatif ? Dans l'estimation ordinaire des connoisseurs en manuscrits, le titre de *perantiquum* , ne se donne qu'à ceux qui ont autour de neuf cent ans , ou mille ans , et au dessus , s'il s'en trouvoit. Voilà par consequent encore dans la Légende un trait d'exageration qui blesse la verité. Or que dit ce Procès verbal ? l'Evêque y marque qu'il trouva un Autel dont la table , qui étoit de marbre , paroissoit avoir servi de tombe à l'Evêque *Priscus* ; et parce que dans l'Epitaphe qui s'y lisoit en plusieurs distiques , ses ossemens y sont apellez *pia membra* , et que ce Poëte plaçoit son ame dans le Ciel , l'Evêque commis à la visite , crût pouvoir qualifier de Bienheureux celui dont on voyoit la tombe ; et faire mettre dans son Acte *Beati Prisci*. Mais il faudroit n'avoir jamais lû d'Epitaphe pour ignorer que ces termes generaux de *Prélat agreable à Dieu*,
I I. Vol. *Prélat*

Prélat élevé dans les Cieux par ses mérites, sont un encens commun, que les Poètes et les Orateurs prodiguent à tous les défunts, soit dans les Epitaphes, soit dans les Oraisons funebres ou Panégiriques, et que si ces termes suffisoient pour servir de titre à la canonisation, les Calendriers Ecclesiastiques et les Martyrologes seroient mille fois plus remplis qu'ils ne le sont. D'ailleurs il est certain que cette Epitaphe a été faite dans un siècle trop éloigné de celui de *Priscus*, pour qu'on ait pu s'en autoriser à le canoniser de nos jours. Avec un peu d'attention on reconnoît qu'elle n'est gueres que du douzième siècle.

L'Evêque de Tabarie rapporte qu'il vit les Epitaphes de six Evêques de Lyon dans les Cryptes de l'Eglise de S. Nisier, outre celle de S. Nisier même; et que ces six Evêques passaient pour être *Sacerdos, Aurelien, Rustique, Viventiole, Prisque et Annemond*. Ceux qui prendront la peine de les lire dans Severt aux nombres XXVI. page 65. XXIX. p. 76. XXXIII. p. 105. XXXIV. p. 109. XXXV. p. 117. XLV. p. 156. et LIX. p. 191. de son Histoire des Archevêques de Lyon, conviendront avec moi qu'elles sont toutes du même stile, et que c'est un seul et même Poète qui les a rédigées. Comme donc l'Evêque Aure-

lien n'est mort qu'en l'an 895. cet Auteur ne peut être du neuvième siècle, et par conséquent étant tout au plus du dixième, il est au moins postérieur de trois siècles à la mort de l'Evêque *Priscus*. La preuve s'en tire des bévuës énormes qu'il commet en parlant de l'Evêque Aurelien. Il avoit si peu connu cet Evêque, mort, comme je viens de le marquer, à la fin du neuvième siècle, qu'il le confond avec S. Aurélien Evêque d'Arles, décédé au milieu du sixième siècle, et qu'il a la simplicité d'avancer, qu'Aurelien de Lyon fut transféré de son Evêché à celui d'Arles, mais qu'il mourut avant que d'y avoir été.

Comme cette translation est absolument fautive, et fondée seulement sur ce qu'Aurelien Evêque d'Arles étant devenu fameux par sa Règle, on le connoissoit à Lyon et ailleurs; cela marque que que le Poëte Lyonnais, Auteur des Proses, étoit bien éloigné du siècle d'Aurelien Evêque de Lyon. C'est pourquoi je crois lui donner toute l'antiquité qu'il mérite, en le plaçant au douzième siècle, d'autant plus que sa Poësie et sa Prose ressentent assez la dureté de ce siècle-là. Or, pour revenir à l'Epitaphe de *Priscus*, de quel poids peut être dans une affaire

I I. Vol. aussi

aussi importante que la canonization , le témoignage d'un Auteur éloigné de cinq ou six siècles de celui duquel il parle ? Il y a tout lieu de croire qu'il a usé du privilege que la Poësie donne d'inventer, et que ne sçachant que dire de *Priscus* , il en a fait une espece de Comte ou de Gouverneur de Province , qui vaquoit à régler les differens des particuliers. Son dernier Vers marque en quelque maniere, qu'il y avoit dans Lyon chaque année au mois de Juin un Mémorial de cet Evêque *Priscus*. Il pouvoit être mort dans ce mois là , et avoir établi quelque usage singulier pour faire ressouvenir de lui , ou bien on mettoit des illuminations et des vases odoriferans à son Tombeau dans ce mois là , pour renouveler la mémoire de sa déposition ; ceremonies qu'on observe à l'égard de quantité de personages qu'on n'a jamais regardé comme des Saints à invoquer.

Le second article de votre Lettre, Monsieur, roule sur le jour qu'on a choisi dans le dernier Breviaire de Lyon , pour rendre à *Priscus* les honneurs qui ne sont dûs qu'aux Saints , et reclamer son intercession. C'est avec raison que vous blâmés le choix qu'on a fait pour cela du premier jour de Septembre ; mais en même-

tems que j'en suis informé par la lecture du Breviaire que vous m'avez fait présenter , je ne puis m'empêcher de déplorer l'usage que l'Editeur de ce Breviaire a fait de l'ancien Calendrier de Lyon que j'ai trouvé parmi mes Livres. C'est, sans doute , ce qui fait aussi le sujet de votre peine : les anciens Calendriers de Lyon et même ceux du dernier siècle , marquent au premier jour de Septembre la fête d'un *S. Prisque* Martyr , à trois Leçons. L'Editeur ignore , ou a fait semblant de ne pas connoître ce Saint , à cause que les Leçons se tiroient du commun d'un Martyr , et qu'il n'y en avoit pas de propre ; il a cru procurer au Breviaire de Lyon une nouvelle richesse et une nouvelle beauté en effaçant *Martyris* du Calendrier , et mettant en place *Episcopi Lugdunensis* ; ce qui l'a obligé de composer la Légende dont j'ai fait ci-dessus la critique. Mais il faut être absolument neuf par rapport aux Martyrologes , pour ne pas sçavoir que le *Prisque* , Martyr du premier Septembre , est un des plus anciens Martyrs de l'Eglise Latine , que c'est le *Prisque* de Capoue en Italie, mentionné à ce jour dans Bede , Adon , Usuard , et tous les autres posterieurs , et qui est estimé avoir été l'un des 72. Disciples de Jesus-Christ.

Severt dit quelque part ; que l'on conserve à Lyon un Martyrologe de Bede , manuscrit. Le correcteur du Breviaire auroit bien dû le consulter pour apprendre quel étoit le *S. Prisque* de tous les anciens Calendriers Lyonnois , et ne lui en pas substituer un autre. Que diroit-on de nous autres Parisiens , si , dissimulant de connoître quel Saint est le Saint Eusebe , Confesseur , marqué dans tous nos anciens Calendriers au quatorzième jour d'Août , nous nous avisons (au moins celui qui seroit chargé de la revue de nos Livres) d'effacer ce mot *Confessoris* , et de mettre en place *Episcopi Parisiensis* , et *Confessoris* , et de faire composer ensuite une Legende en l'honneur d'Eusebe Evêque de Paris qui vivoit au sixième siècle ? Que penseroit-on de la subtilité ingénieuse de cette canonization ? On auroit, certes , grande raison de s'en plaindre , et de dire qu'il n'est pas permis de faire ainsi servir les jours dont les anciens Saints sont en possession , pour y mettre des Evêques de même nom , dont on n'a aucune preuve de sainteté. Ce qui est arrivé à Lyon étant tout-à-fait semblable , mérite par conséquent les justes plaintes de ceux qui ont du zele pour la pureté du culte divin. Si la Canonization de *Prisens* peut

II. Vol. passer

passer pour bonne de la maniere subreptice dont elle paroît faite ; celle de Faustin , autre Evêque de Lyon du troisiéme siecle , n'est nullement à désesperer. Pour y parvenir , il n'y a qu'à se persuader fortement que c'est lui qui est marqué dans les anciens Calendriers de Lyon , au 29. Juillet , et apuyer cette interprétation des Calendriers par le suffrage de quelque Auteur qui l'aura apellé *Saint* , principalement de quelque moderne qui aura de la réputation , par exemple l'Auteur des Réponses aux Remarques sur le Breviaire de Paris , imprimées ici il y a quinze ans ou environ. * Cet expédient est tout naturel , si l'on trouve bonne la voie par laquelle *Priscus* vient d'être canonisé de nos jours ; et même le cas est beaucoup plus favorable à l'égard de Faustin , qu'on sçait avoir été en relation avec le Pape S. Etienne , et dont on n'a point de mal à dire , qu'à l'égard de *Priscus* dont la conduite est si décriée. Je vous laisse le maître , Monsieur , de faire quel usage il vous plaira de mes Réflexions , et je vous permets de les communiquer à ceux que vous jugerés à propos ; si elles ne sont à

* Cet Auteur anonime qualifie p. 116. Faustin Evêque de Lyon , (du titre de Saint.)

présent d'aucune utilité , peut être apporté-elles leur fruit dans le tems d'une autre Edition du Breviaire. C'est ce que je souhaite en vous priant de me croire ; &c.

NOTES sur la Lettre précédente ; au sujet de la sainteté de Priscus.

Cette Lettre a deux parties. Dans la première on attaque la sainteté de Priscus Evêque de Lyon du sixième siècle ; Dans la seconde on se récrie sur le déplacement de S. Prisque Martyr , honoré dans l'Eglise le premier Septembre , pour lui substituer un autre prétendu Saint du même nom.

L'on ne peut nier quant à ce second chef que l'Auteur de la Lettre n'ait raison , du moins en partie ; il ne convient pas de dégrader un Saint reconnu et averé , pour lui en substituer un autre tel qu'il puisse être ; l'Eglise en pareil cas doit acquiescer et ne rien perdre.

Les Editeurs ou Revisseurs du Breviaire de Lyon doivent d'autant plus se reformer sur cet article , que les mêmes monumens sur lesquels ils fondent la sainteté de Priscus Evêque de Lyon , placent sa Fête au mois de Juin , ainsi le portent les deux derniers Vers de l'Epitaphe ancienne , trouvée sur son Tombeau :

Ædibus ad cælum migravit ab imis ,

Junii et mensis cultus honoris habet.

L'on ne peut donc qu'applaudir à l'endroit de la Lettre qui critique la suppression de la Fête de S. Prisque Martir , au premier Septembre , pour y placer à pareil jour celle de Priscus Evêque de Lyon. Mais quant à la sainteté de cet Evêque , il ne paroît pas que les moyens proposez pour la combattre soient assez décisifs pour y acquiescer. Ils ne sont ni nouveaux ni solides.

Ce que l'on oppose de plus fort est tiré du chapitre 36. du cinquième Livre de Gregoire de Tours , qui y dit beaucoup de mal de Priscus Evêque de Lyon. Or bien loin que ce monument ait échappé jusqu'ici , comme on le suppose , à la connaissance des Sçavans , il paroît au contraire qu'il a attiré en particulier l'attention des Bollandistes ; car en même tems qu'ils placent Priscus au rang des Saints que l'Eglise honore , ils s'objectent tout ce que Gregoire de Tours en dit de désavantageux , et ils y répondent en s'inscrivant en faux contre tout le Chapitre où Priscus est si maltraité ; ce Chapitre , selon eux , ne se trouve dans aucune Edition antérieure à celle de Dom Ruinart , non

II. Vol.

C ij plus

1306 **MERCURE DE FRANCE**
plus que dans aucun ancien Manuscrit ,
excepté celui du Mont-Cassin. Desorte
que tout considéré , la sainteté de Priscus
leur paroît plus authentique, que les Textes
même de Gregoire de Tours qui semblent
la combattre.

Je dis qui semblent la combattre , car
quand on les suposeroit vrais , il ne s'en-
suivroit pas que Priscus déreglé dans un
tems , n'ait pû devenir Saint dans un au-
tre. C'est la réponse que donnent à Gre-
goire de Tours , les Sçavants Peres Bene-
dictins dans leur *Gallia Christiana*. Nous
aprenons , disent ils , de Sulpice Severe ,
que Saint Brice fut d'abord très déchaîné
contre S. Martin , jusqu'à le traiter de fol
et d'insensé ; mais que dans la suite il
changea de disposition et de conduite à
son égard. Il s'est donc pû faire de même,
que Priscus après s'être si fort déclaré con-
tre S. Nisier, l'ait ensuite honoré et imité.

Et il faut bien que cela soit ainsi , et
que les preuves qui établissent la sainteté
de Priscus soient plus forts et aient fait
plus d'impression sur l'esprit des Sçavans,
que les prejuges contraires qui résultent
des Textes de Gregoire de Tours, puisque,
malgré son autorité , et les Bollandistes ,
et les R. P. Benedictins dans leur *Gallia
Christiana* , accordent à Priscus le titre de
Saint.

Ils se fondent 1°. Sur un ancien Manuscrit ou Calendrier de Bruxelles , qui le qualifie tel.

2°. Ils se fondent sur l'Epitaphe trouvée sur son Tombeau lors de sa découverte en 1308. Non seulement cette Epitaphe le qualifie de *Saint* , et de *Bienheureux* , mais ce qui est sans réplique , elle fixe sa Fête au mois de Juin , ainsi que nous l'avons ci-dessus observé. Or est-il , que cette Epitaphe devoit être fort ancienne , puisque , quoi qu'elle fut gravée sur du marbre , plusieurs Vers effacés de vétusté n'ont pû se lire au rapport des Auteurs contemporains , qui nous ont transcrit cette Epitaphe , avec deux ou trois vuides.

Il ne faut donc pas s'étonner , si les Actes de l'invention de Priscus , en consequence d'un tel monument , l'ont qualifié de *Saint*.

Enfin , Adon dans sa Chronique , lui donne le même titre , et l'associe à d'autres Saints. Voici comme il s'en explique. *Is (Eventius Viennensis) cum Sancto Prisco et Artemio Senonensi ac Remigio Bituricensi et cum aliis Sanctis Episcopis , 20. capitula Ecclesiastica perfectè roboravit. Quibus consedit Evagrius Eduensis vir summa sanctitatis.*

En vain pour affoiblir l'autorité de ce

1308 MERCURE DE FRANCE
texte , on y dit 1°. Que le terme de Saint
dont Adon gratifie Priscus , n'est qu'un
titre honorifique , tel qu'on le donne à
tous les Papes , ce qui fait qu'Adon le
prodigue libéralement à tous les Evêques
du Concile où présidoit Priscus.

L'on ajoute en second lieu , que s'il
avoit voulu marquer que Priscus a été
vraiment Saint , il en auroit parlé comme
d'Evagre , qu'il nomme *virum summae sanc-*
titatis.

Mais ni l'une ni l'autre de ces deux Ob-
servations ne sçauroit infirmer la sain-
teté de Priscus. Quant à la première , il
n'est pas vrai qu'Adon dans l'endroit qui
vient d'être cité , donne le nom de Saint
généralement à tous les Evêques du Concile
où présidoit Priscus ; dire qu'il s'y est trouvé
avec plusieurs autres Saints Evêques *cum*
aliis Sanctis Episcopis , ce n'est pas dire
que tous aient été Saints.

La seconde Observation n'est pas
plus solide , car en détruisant la sain-
teté de Priscus , elle détruiroit aussi
celle d'Artemius Archevêque de Sens ,
reconnu pour Saint dans l'Eglise ; car
Adon en le nommant après Priscus , ne
dit point de lui *vir Sanctus* ou *vir summae*
Sanctitatis. S'il employe donc cette ex-
pression à l'égard d'Evagre , c'est parce
II. Vol. qu'il

qu'il étoit, sans doute, d'une sainteté plus éminente, et non pour lui attribuer le titre de vrai Saint à l'exclusion de ceux qu'il lui associe.

De tout ceci il faut conclure que les preuves de la sainteté de Priscus subsistent dans toute leur force, et qu'au contraire tout ce qu'on y oppose n'est d'aucune solidité.



*REMERCIEMENT des Clercs de Procureurs à Mlle * * * qui avoit témoigné prendre part à leur mauvais sort.*

Ouy notre état, Caliste, est des plus malheureux ;

De mille déboires affreux

Il nous rend sans cesse la proie :

La Parque avec l'or et la soye

Ne file point nos tristes jours ;

D'un fil épais et noir elle en ourdit la Trame ;

Ce qui nous fait craindre dans l'ame

Que ce fil ne dure toujours.

Les agréables dons de Flore

Que l'ont voit naître sous vos pas ;

Sous les nôtres ne croissent pas ;

Mais la Chicane y fait éclore

Les affligeants *Soucis*, ennemis du repos ;

II. Vol.

C iij

Et

1310 MERCURE DE FRANCE

Et nous laisse à regret cueillir quelques Pavots.
De nos maux excessifs si notre ame blessée

Produit au jour quelque pensée,
Elle est triste ; pour nous il n'est aucunes fleurs
Que nous n'arrosions de nos pleurs.
A peine dans les Cieux la diligente Aurore,
Allume le flambeau du jour,
Qu'en notre sublime séjour
Où nos travaux passez nous retiennent encore ;

Dans les bras même du sommeil,
La Chicane en fureur, hâte notre réveil
La redoutable voix de ce monstre barbare,
Dans ce fatal instant à nos jambes prépare,

Plus de cent dégrez à sauter,
Dégrez qu'auparavant il a fallu monter ;
Trop bizarres effets de notre destinée !

Nous étions guindez dans les Airs,
Et la course nocturne à peine est terminée ;
Qu'il nous faut descendre aux Enfers :
Nommons ainsi l'Etude , où malgré nos mur-

mures ,
Au milieu des Papiers entassez à grand frais,
Nous souffrons encor les injures
D'un Argus odieux qui nous tient dans ses fers ;
Que d'objets différents à nos yeux sont offerts !
Si quelque soin nous guide à ce vaste édifice, (a)
Où malgré les loix de Thémis ,

(a) *Le Palais.*
II, Vol.

Regne

Règne la fraude et l'artifice ,
 A nos yeux se présente un Monde d'Ennemis ,
 Que l'amour des Procès sans relâche consume ,
 Qui s'épuisent en vains projets ;
 C'est-là que la Chicane assemble ses sujets
 Qu'elle abreuve de fiel et nourrit d'amertume ,
 Tandis qu'en noirs habillements ,
 On voit ses funestes Ministres , (a)
 Visiter ces appartements , (b)
 Où sur des Registres sinistres ,
 Les noms des plaideurs sont inscrits ,
 Tels qu'au Triumvirat injuste ,
 De Si la , d'Antoine , et d'Auguste ;
 Rome vit autrefois le nom de ses Proscrits ,
 Composer plus d'un Catalogue ;
 Tels que mais tiève à l'apologue ,
 Le sens propre est pour nous bien plus inté-
 ressant.
 Sortons de ce Palais , le danger est pressant ;
 Quittons ces lieux ; malgré la conduite équitable
 De plus d'un Magistrat par Thémis inspiré ,
 On y respire encor un air pestiféré ;
 Et l'entrée en est redoutable :
 Sortons encore un coup ; mais le même poison
 Infecte aussi notre prison.
 Où fuir ? du repas l'heure sonne ,

(a) Les Procureurs.

(b) Greffe des présentations.

I I. Vol.

C v Feut-

3112 MERCURE DE FRANCE

Peut-être que fertile en gracieux ébats ,
La table à nos regards offrira plus d'apas :
Hélas ! nous n'y trouvons personne ,
Par qui nous soyons excitez :
La liberté nous est ravie ,
Elle qui donne la vie
Aux Festins les mieux apprêtez.
Buvons , le jus de la Bouteille ,
Du chagrin le plus noir sçait se rendre vain-
queur ;
Quel outrage on te fait , puissant Dieu de la
Treille !
Une onde téméraire a souillé ta liqueur.
Dieu ! quel est notre sort ! quand portant sur
la tête ,
Un panier plein d'excellents fruits ,
Pomone viens s'offrir pour embellir la Fête ,
De peur que nous n'osions par la natute ins-
truits ,
Porter jusqu'à ces fruits une main indiscrete ,
Un usage maudit fait battre la retraite ;
Il faut , sans prononcer un mot ,
Passer de la table au cachot ,
Se remettre au travail jusqu'à perte d'haleine ;
En attendant l'instant où l'on nous permettra
De préparer nos corps à de nouvelles peines ,
Sur un lit où jamais la mollesse n'entra.

II. Vol.

ENVOI.

E N V O I.

De notre misere acablante ,
 Belle Caliste, osés contempler le portrait ;
 Il y manque plus d'un trait ,
 Pour rendre la peinture en tout point ressem-
 blante.
 Aux accès bilieux d'une humeur pétulante ,
 Quelquefois , malgré nous , nous nous aban-
 donnons ,
 Mais quoi ? notre douleur est bien moins vio-
 lente ,
 Puisqu'aujourd'hui nous aprenons
 Qu'à la compassion votre cœur accessible
 A nos maux se montre sensible.
 De ce cœur généreux l'honorable pitié ,
 Des traitemens amers que nous venons de pein-
 dre ,
 Efface plus de la moitié :
 Puisque vous nous plaignés, nous cessons d'être
 à plaindre.





*EXPLICATION d'un ancien Jetton
de cuivre, qui a pour Legende.*
AVE MARIA GRACIA.

J' Ai reçu, Monsieur, le curieux Jetton qu'il vous a plu de m'envoyer, et dont vous me demandés en même tems l'Explication. Il faut essayer de vous contenter, quoique je sois persuadé que cette Explication a ses difficultez.

Ce Jetton très-bien conservé, a d'un côté l'Ecu de France, à trois Fleurs de-Lys, sans Supports, ni Collier d'aucun Ordre Roïal, sans datte et sans Couronne, avec cette Legende AVE MARIA GRACIA. Au Revers est une Croix, pleine partie, et fleurdelisée, dont les bouts se terminent dans quatre demi cercles, entre lesquels il y a au dessus ces quatre Lettres A. V. E. M. dont le sens est AVE MARIA. La Gravûre que voici, fait mieux entendre cette Description.

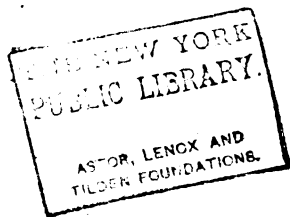
Un pareil Monument où sont les Armes de France, ne peut avoir été frappé et donné au Public, que par l'ordre ou avec la permission du Roy, au sujet de quelque action de pieté; laquelle est

II. Vol.

d'au-

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



d'autant plus difficile à découvrir , que les occasions où nos Rois ont signalé leur dévotion envers la Sainte Vierge , sont en très-grand nombre.

J'ai d'abord pensé à l'Institution de la pieuse coutume de reciter la Salutation Angelique à la fin de l'Exorde des Sermons ; mais j'ai compris avec un peu de réflexion , que notre Jetton ne peut pas être la suite de cette Institution , ni en indiquer l'Epoque , laquelle me paroît être dans le 14. siècle. Les Auteurs qui ont parlé de cet usage, disent , que c'est une louable coutume , introduite par quelque Particulier zélé pour l'honneur de Marie , et ne parlent point d'Ordre émané d'une Autorité Supérieure.

Erasme qui écrivoit en 1535. avoue qu'il ignore l'Auteur de cette maniere de saluer la Mere de Dieu dans les Sermons : *Mirum verò unde mos inoleverit quod nunc plerique perorato Exordio salutant B. Christi Matrem , præter omnium veterum Exemplum.* L. 11. de ratione concionandi.

La Faculté de Theologie de Paris censura en 1523. la Proposition qui suit , rapportée par M. d'Argentré , à present Evêque de Tulles , T. 11. p. xv. On doit dire l'Oraison Dominicale à l'Exorde d'un Sermon , puis-

II. Vol.

qu'on

1316 MERCURE DE FRANCE

qu'on y recite la *Salutation Angelique*; et elle conclut qu'on peut pratiquer cette Salutation, qu'elle appelle une *loüable coûtume*, sans y ajoûter le *Pater*: *Hac Propositio*, dit la Censure, *falsa est, consuetudini laudabili, contrariam suscitans novitatem.*

Le Venerable Jean Gerson, né en 1363, Docteur de Paris en 1392, et ensuite Chancelier de l'Eglise et de l'Université, prêchant le Sermon de la Cène, fait remarquer que de son tems cette même Salutation étoit ordinaire, *Salutatio Angelica solita videretur, in hoc luctu importuna narratio.* T. IV. Tit. VII.

Saint Vincent Ferrier, celebre Dominicain, né selon la Chronologie du P. Echard en 1346, Theologal de la Cathedrale de Valence en Espagne, depuis 1384 jusqu'en 1390, est le premier Prédicateur que je trouve (quelque recherche que j'aye faite) qui ait recité l'*Ave Maria* dans ses Sermons, à Valence et à la Cour de l'Infant Don Martin d'Aragon, pendant le Carême de 1388, qu'il s'absenta de sa Theologale. Ces Sermons sont imprimez dès l'année 1539, et on y lit ces paroles: *Sed primò salutetur Virgo Maria.*

Le Saint Prédicateur étoit venu à Paris en 1377, n'étant âgé que de 31 ans; au rapport des P. P. Miguel et Echard, et il

L. I. Vol. 7

y étoit en 1393 , stile ancien , âgé de 44. ans , à la suite du Cardinal de Luna , Legat du Pape Clement VII. vers le Roy Charles VI. ainsi que l'ont écrit les sçavans Continueurs de Bollandus dans leur premier tome du mois d'Avril ; il étoit , dis-je , à Paris pour la seconde fois , lorsque Gerson , âgé seulement de 28 ans , prononça le Panegyrique de S. Louis avec l'*Ave Maria* , au College de Navarre , n'étant encore que Bachelier ; *Cum adhuc solùm esset Baccalaureus* , époque et circonstance qui se trouvent uniquement dans ce Sermon , et qui font entendre que c'étoit le coup d'essay de Gerson.

C'est donc avec quelque fondement que le P. Mozet, Dominicain Espagnol, a dit p. 86 de son *Dietario virginal* , imprimé en 1642, en parlant de S. Vincent Ferrier : on tient pour certain que cette pieuse pratique de saluer Marie , vient de lui. *Y se tiene per cierto fué el inventor d'esta Salutación de Maria in suos Sermones*. Bernardin Ferrari, Milanois, qui écrivoit en 1620 , est du même sentiment. Je ne voudrois pas cependant prendre là-dessus l'affirmative , peut-être pourra t'on dans la suite produire une plus ancienne institution, il me suffit de faire remarquer ici ,

II. Vol. 1° Que

1318 MERCURE DE FRANCE

1°. Que du tems de Gerson la Salutation de Marie dans les Sermons étoit ordinaire et de coûtume, *solita*.

2°. Que S. Vincent Ferrier qui la pratiquoit, a précédé Gerson; et enfin que ce même S. l'Apôtre de son siècle, que les Auteurs qui ont parlé des Dévots de la Vierge, ont placé parmi les plus fervens, *summus Deiparae Client*, puissant en œuvres et en paroles, étant porté d'inclination à l'honorer, a eu assez d'autorité pour en introduire la coûtume dans les Chaires.

Après cette petite discussion, qui étoit nécessaire pour ne rien avancer trop légèrement au sujet de notre Jetton, il faut chercher ailleurs le motif pour lequel il peut avoir été frappé, et l'Epoque de sa publication.

Observons d'abord qu'il n'a pas la forme d'une Monnoye, et qu'il n'approche d'aucune des vieilles Espèces qui sont marquées dans le Tarif de 1668, ou dans les Traitez de Mrs Bouteroüe et le Blanc. Il est d'ailleurs aisé de voir, que ce n'est ni un Ange, ou *Angelot* du règne de Philippe de Valois, décedé en 1350, Monnoye dont parle M. le Blanc, p. 243, ainsi apellée de l'Ange qui tenoit l'Ecu de France à trois Fleurs-de-

II. Vol.

lys,

Lys , ni un *Salut* de Charles VI. ayant d'un côté un Ecu à trois Fleurs de lys , entre la Ste Vierge et un Ange , avec ce mot *A v e* , et de l'autre une Croix pleine entre deux Lys , au dessus d'un K , premiere Lettre du nom du Roy.

Henry V. Roy d'Angleterre , Successeur prétendu de la Couronne de France , qui avoit épousé Catherine , fille du Roy Charles VI , et d'Isabeau de Baviere , étant decédé à Vincennes , deux mois avant son beaupere , le 28 Août 1422 , laissa un Fils au berceau , né en Angleterre , et nommé Henry VI. Ce Prince encore enfant , passa en France en 1431 , fut couronné par le Cardinal de Winchester dans la Cathédrale de Paris , Roy de France et d'Angleterre , au préjudice de Charles VII son Oncle , que la Pucelle d'Orleans avoit fait sacrer à Rheims trois ans auparavant. Alors le Roy d'Angleterre fit battre une nouvelle Monnoye , bien differente des *Nobles d'or* d'Henry V. son Pere , sur laquelle il étoit représenté dans un Vaisseau ; au lieu qu'on voyoit sur la Monnoye du Fils , appelée des *Saluts* , d'un côté une Croix pleine entre une Fleur-de-Lys et un Leopard , et la lettre H au-dessous , et de l'autre côté la Sainte Vierge saluée par un Ange.

II. Vol. avec

1320 **MERCURE DE FRANCE**
avec ce mot **A V E** , et c'est de cette Sa-
lutation que la Monnoye fut appelée
Saluts.

Si le peu de conformité de notre Jetton
avec les Monnoyes dont nous venons de
parler , en établit la difference, l'Ecu seul
et à trois Fleurs-de-Lis, dont il est chargé,
prouve en même tems que ce Jetton ne
peut pas avoir été frappé avant le regne
de Charles V. dit le Sage , de cédé en
1380: voici la preuve de ma proposition.

Charles Martel , Pere du Roi Pepin
le Bref , portoit pour Armes six Fleurs-
de-Lis , au chef de France , comme
Prince ou Duc des François , trois
Croissants en champ de gueules étoient
les Armes de France depuis Clovis, selon
quelques Auteurs. On voit encore au-
jourd'hui à Soissons un Tombeau de nos
Rois semé de Croissants. Ceux de la troi-
sième Race portoient des Couronnes à
quatre Fleurs-de-Lis jusques à Louis VI,
dit le Gros , et à Louis VII. son Fils ,
dit le Jeune , qui ornerent de Fleurs-de-
Lis les extrémités de la leur , faite en
forme de bonnet carré. Ce dernier Mo-
narque , qui, par allusion , les uns disent
à son nom , les autres à sa beauté , fut
nommé *Ludovicus Florus* , est représenté
tenant un Lis de sa main droite, et on croit
II. Vol. que

que ce fut en se croisant pour le voiage de la Terre Sainte en 1147 qu'il sema son Ecusson , sa Monnoye et son Sceau de Fleurs-de-Lis sans nombre , comme il paroît par une Chartre du XII. siecle ; il voulut qu'au Sacre de son Fils , depuis nommé Philippe Auguste , la Dalmatië que et les Bottines fussent de couleur d'azur , et semées de Fleurs-de-Lis d'or.

Le R. P. D. Mabillon p. 139. de sa Diplomatique , remarque que Philippe le Hardy , Fils de Saint Louis , avoit trois Fleurs-de-Lis à son Contrescel , et que Charles V. est le premier qui a réduit les Fleurs-de-Lis sans nombre des Armes de France , à celui de trois , deux et une : *Ea , in trium numerum redegit* ; ce qui paroît , dit-il ; par la Dedicace qui lui fut faite du Livre de la Cité de Dieu de S. Augustin , et par l'Inventaire de ses Joyaux de 1379 , dans lequel il est fait mention de dix Plats dorez , ayant chacun sur le bord une espece d'Ecusson à trois Fleurs-de-Lis.

Charles V. est aussi le premier de nos Rois qui a mis sur l'Ecu de France une Couronne ouverte , et fleurdelisée ; son Fils Charles VI. par une Ordonnance de 1380. fixa le nombre de trois Fleurs-de-Lis dans l'Ecu de France : la Médaille

II. Vol.

frappée

1322 MERCURE DE FRANCE
frappée à ce sujet est fort bien dessinée
dans la page 593 du II. tome de Meze-
ray. Elle représente une Renommée qui
tient un Ecu à trois Fleurs-de-Lis, avec
cette Legende

Lilia sic totum , Famâ , vulgata per Orbem .

Ainsi la Renommée fera connoître les Fleurs-
de-Lis dans tout l'Univers.

Ces Epoques des trois Fleurs-de-Lis
dont notre Jetton est chargé , et la fabri-
que des lettres qui y sont du xv. siecle ,
indiquent que cette Piece fut destinée à
servir de monument pour éterniser la
memoire de quelque action de pieté de
quelqu'un de nos Rois envers la Sainte
Vierge , et distingué de ses Prédecesseurs
par une devotion particuliere à l'invo-
quer , depuis Charles V. qui le premier
prit trois Fleurs-de Lis, jusques à ce que
ce caractere changea vers la fin du xv.
siecle , ce qui nous conduit à Louis XI ,
et lui convient préférentiellement à tout
autre , puisque la Legende de sa Medaille
est la dernière de ce caractere dans le
Tome II. de Mezeray , et que sa pieté
envers la Mere de Dieu , a rendu , sans
contredit , son nom plus celebre dans
l'Histoire , que celui de tout autre Roy.

Ses liberalitez en faveur des Eglises ,
II. Vol. consa-

consacrées à Dieu , sous l'invocation de Marie , à Cléry , à Boulogne sur mer , à l'Abbaye de la Victoire près de Senlis, fondée par Philippe Auguste après la bataille de Bovines ; les sentimens de confiance et de veneration , dont il témoignoît être pénétré , en prononçant le seul nom de Marie , qu'il apelloit sa bonne Dame &c. en sont des preuves sensibles.

De plus , l'hommage qu'il lui rendit avec une pompe extraordinaire dans l'Eglise de Boulogne, près de Paris, voulant, dit Varillas tome 4. p. 138 , que les Rois tinssent à l'avenir le Comté de Boulogne à hommage de la Sainte Vierge ; et plusieurs autres faits que je passe sous silence , afin de m'érendre un peu plus sur deux de ses Ordonnances au sujet de l'*Ave Maria* , ne permettent pas de douter que notre Jetton ne lui soit propre.

Je me suis déterminé à le croire avec d'autant plus de fondement , qu'ayant eu l'honneur de le faire voir à M. de N. de l'Académie des belles-Lettres , distingué par son érudition , et singulierement par la connoissance qu'il a des anciens Monumens ; il a eu la bonté d'écouter mes raisons , et de les approuver.

Il est vrai que le Collier de l'Ordre de S. Michel , institué par Louis XI. en 1469.

1324 MERCURE DE FRANCE

ne se trouve pas sur notre Jetton , mais cela n'est pas sans exemple. Mezeray, tom. III. pag. 805. nous donne une Médaille frappée en 1575 , à l'occasion du Mariage d'Henry III. avec Louise de Lorraine , où l'Ecu à trois Fleurs.-de Lys , avec cette Devise : *Amor omnia vincit* , est sans le Collier de l'Ordre de S. Michel. Ce Roy est le premier , qui en instituant l'Ordre du S. Esprit en 1579 , a environné les Armes de France d'un second Collier.

Les deux Ordonnances de Louis XI. au sujet de l'*Ave Maria* , sont d'un si grand poids , pour autoriser ce que je viens de dire de notre Jetton , par rapport à ce Roy , qu'elles meritent une attention particuliere.

La premiere dattée du 1. May 1472 ; fut donnée pour faire reciter la Salutation Angelique , trois fois le jour , au son de la cloche ; pour ce qui est de midi , Louis XI. ne fit que renouveler ce qui se pratiquoit sous Louis le Gros , décédé en 1137.

Cette Ordonnance de Louis XI. parut aux R. R. P. P. Chartreux si conforme à leur devotion envers la Mere de Dieu , qu'ils saluent (en recitant à genoux un *Ave* , toutes les fois qu'ils en-

II. Vol.

trent

trent dans leurs cellules) qu'on trouve dans le Chapitre premier Art. 39. de leurs anciens Statuts , un ordre exprès de s'y conformer , adressé à routes leurs Maisons du Royaume de France.

La seconde Ordonnance est comprise dans les Lettres Patentes du Don que Louis XI. fit en 1480. de la grande Maison des Beguines aux Religieuses de la tierce Ordre Penitente & Observante de Monsieur S. François , ordonnant que l'Hôtel des Beguines s'appelleroit désormais l'*Ave Maria* : « Bien-tôt après , » dit le R. P. D. Felibien , *Benedictin p. 374. du Tome 11. de l'Histoire de Paris* , « on parla d'y établir des Religieuses » de Sainte Claire ; Anne de France , « fille de Louis XI. , et Dame de Beau- » jeu , leur obtint des Lettres Patentes , « et les Religieuses du tiers-Ordre de » Saint François , passant de la contesta- » tion de leur droit à l'admiration de » leur vertu et de leurs grandes auste- » ritez , les inviterent elles-mêmes à » venir s'établir dans leur Maison , ce qui » se fit en 1484. »

C'est ainsi que l'Ordre de S. François , si multiplié et si celebre dans l'Eglise , entra en possession de cette Maison de Beguines , presque éteintes , dont la Com-

1326 MERCURE DE FRANCE
 munauté étoit composée en 1273 d'en-
 viron quatrecent, *circiter quadringenta*,
 dit le P. Geoffroi de Beaulieu de Beto-
 mas, Dominicain, Confesseur de Saint
 Louis. Ce Prince les avoit établies vers
 1230. On voit dans notre Eglise de Paris les
 Epitaphes et les Effigies de trois de leurs
 Generales perpetuelles de 1284, 1312,
 et 1335. Ce choix de leur Sepulture pa-
 roît singulier. Geoffroi est un des 29 RR.
 de son Ordre, Confesseurs de nos Rois,
 dont il y en a eu 7. depuis Charles VI.
 jusques à François II. Nos Reines y en ont
 aussi choisi six. Je suis, Monsieur, &c.
 Signé, *F. Mathieu Texte, Dominicain.*

LES DEUX SOEURS.

FABLE ALLEGORIQUE.

Par M. de Sommevesle.

U Ne Ville des plus brillantes,
 Lieu par les Graces habité,
 Vit naître dans ses murs deux Sœurs toutes
 charmantes,

Dont maint galant fut enchanté.
 On les nommoit Léonore et Lisette.
 Cette dernière étoit coquette,
 (Sa Mere l'avoit bien été)

I I. Vol.

Elle

Elle aimoit fort à la toillette ;

A s'entendre conter fleurette.

On la flattoit tantôt sur sa beauté,

Tantôt sur sa taille parfaite.

Celui-cy s'écrioit sur sa vivacité,

Celui-la loüoit sa parure ,

Un autre son grand air , sa blonde chevelure ;

Chacun l'enfloit de vanité.

Sa Sœur ne recevoit encens ni sacrifices ;

Les Lettres, les Beaux-Arts, faisoient seuls ses délices.

Heureux celui par qui tel plaisir est goûté !

Il se met à couvert de l'atteinte des vices ,

Et toujours vertueux vit dans la volupté,

Dans une tranquille innocence ,

Léonore en faisoit l'utile expérience,

Chez l'élite des beaux esprits

Le mérite de ses Ecrits

Lui fit donner par excellence

L'illustre nom de Sapho du Pays.

Chacune des deux Sœurs dans ses goûts affermie,

Sous même toit tenoit Académie

L'une étoit d'érudition ,

L'autre étoit de galanterie.

Celle où regnoit la belle passion

Etoit plus leste et plus fleurie.

(Galans ne vont point sans atour)

C'est règle de police en l'Empire d'Amour.

III. Vol.

D Pour

Pour la société lettrée ,

Déjà par cent Lauriers elle étoit illustrée.

Du sommet du Parnasse Apollon chaque jour

Chez la jeune Sapho venoit tenir sa Cour ;

Lisette en conçut jalousie ;

Dans le dépit dont son ame est saisie ;

A Léonore elle dit aigrement ,

La science n'est point du sexe et de votre âge ;

Et quand de votre Muse éclora quelque Ouvrage ,

Chère sœur , croyés-moi , n'en faites d'autre usage ,

Que de le resserrer bien précieusement.

Pour un Auteur tel discours est outrage ;

Qu'on ne fait guere impunément ;

Mais Léonore toujours sage ,

Lui répartit d'un air modeste et doux

Vos attraits ne seroient pour vous

Ma sœur , qu'un frivole avantage ,

Si seule vous viviez dans un sombre réduit ;

En faire à tout le monde un pompeux étalage

Pour vous c'est en tirer le fruit.

Ainsi ce que j'ai , l'art d'écrire ,

Seroit pour moi très peu flatteur ,

Si je n'avois quelque lecteur.

L'amour propre est le Dieu , ma sœur , qui nous inspire ,

Sur tout le genre humain il étend son empire.

II. Vol.

Par

Par lui les favoris du divin Apollon,
 Se livrant au feu de leur veine,
 Ont sçu pour l'honneur de leur nom
 Puiser avec succès dans la docte fontaine.

Par lui le guerrier excité,
 S'assurant une place au Temple de la Gloire ;
 Vole avec le secours des Filles de mémoire,
 Aux dépens de ses jours à l'immortalité.
 Sans lui nul des Héros, que consacra l'Histoire,
 N'auroit pû parvenir au rang des demi-Dieux,
 Et de lui vous tenés le pouvoir de vos yeux.

Allés, ma sœur, pensés à plaire,
 Et supprimés votre leçon.

Ne parlez plus ainsi que le vulgaire ;
 Qui fronde toujours sans raison,
 Et se plaît à blâmer tout ce qu'il ne peut faire.

A ce propos la Fable dit qu'un Chat
 Attiré par l'odeur d'un succulent Potage,
 Mais n'y pouvant atteindre, empêchoit que d'un
 plat,

Nul n'aprochat, et faisoit rage.
 Hélas ! dans l'homme et dans les animaux
 L'on découvre mêmes défauts,
 Lisete s'ofensa de la mercuriale ;
 Coquete rarement a souffert de morale ;
 Aussi prit-elle un ton à faire éclat.
 Ami commun survient, qui finit le débat ;
 Chacun vecut à l'ordinaire,

Il. Vol.

D ij La

La sçavante pour résultat ,
Fournit jusques au bout une illustre carriere ;
La Coquette vieillit , et voulut toujours plaire
Mais ses rides bientôt chasserent les amours.

Dans sa retraite solitaire ,
Où sans cesse aspirant à terminer ses jours ,
Ses vœux des Immortels irritent la colere ,
Plus qu'ils ne touchent leur bonté.
Charme trompeur de la beauté ,
Aux cœurs que la fleurcette enivre ;
Tu ne laisses jamais que l'ennui d'y survivre.



*EXTRAIT du Mémoire lu par M. de
Reaumur, dans l'Assemblée publique de
l'Académie Royale des Sciences du Mer-
credy 20. Avril 1735.*

*Sur les moyens d'abrèger , et sur les moyens
de prolonger la durée qui semble pres-
crite à la vie complete des Insectes de
plusieurs genres.*

LE cours de la vie complete de tout
Animal est une suite de degrez d'ac-
croissement , et une suite de degrez de
décroissement. L'Animal est dans toute
sa force quand il a passé par la suite des
degrez d'accroissement. Il est vieux , prêt
II. Vol.

à périr quand il a passé par la suite des degrez de décroissement ou d'affoiblissement. On seroit donc maître d'abrèger ou de prolonger la durée de la vie complete d'un Animal, si on l'étoit de le faire passer plus rapidement ou plus lentement par les degrez d'accroissement et par ceux de dépérissement. Un enfant qui parviendrait en peu d'années à l'âge viril, et qui, devenu homme si brusquement, s'affoiblirait avec la même rapidité, n'auroit que peu d'années pour le cours d'une vie complete. L'enfant au contraire qui ne deviendrait homme qu'en un ou plusieurs siècles, et à qui il en faudroit autant ou plus pour arriver à l'âge le plus décrépît, auroit plusieurs siècles pour le cours naturel d'une vie complete. Qui auroit trouvé le secret de prolonger ainsi la durée de la vie des hommes, auroit trouvé celui de tous les secrets qui nous paroît le plus désirable ; mais malheureusement ce n'est encore que celui de prolonger la durée de la vie des Insectes que M. de Reaumur nous a appris. Il doit pourtant paroître bien singulier qu'il nous donne des moyens simples d'abrèger ou de prolonger à notre gré la durée complete de la vie de ces petits animaux. Malgré le mépris avec le-

1332 MERCURE DE FRANCE
quel le commun des hommes les regarde, ils sont le juste objet de l'admiration de ceux qui les observent avec des yeux qui savent voir. Leurs corps sont faits avec un appareil prodigieux, il entre dans leur composition un merveilleux assemblage d'un nombre de parties beaucoup plus grand que le nombre de celles qui entrent dans la composition des corps des Animaux dont nous avons la plus haute idée. Dès qu'on sçait combien ces petites machines animales sont composées et parfaites, il est donc bien surprenant qu'on puisse abrégier et qu'on puisse prolonger considérablement la durée de leur vie. M. de Reaumur en donne pourtant ici les moyens par rapport à un très grand nombre de genre de différents Insectes.

Parmi ces petits Animaux il y en a de quantité de genres et d'espèces qui doivent chacun paroître dans le cours de leur vie sous plusieurs formes différentes. Tous ceux qui naissent Chenilles, deviennent dans la suite des Papillons, et ont passé par un état moyen dans lequel ils étoient des Crisalides, ou dans le langage ordinaire de ceux qui élèvent des Vers à Soye, ils étoient des Fèves. La durée ordinaire de la vie de plusieurs espèces de ces Insectes est d'un an ou à peu près

II. Vol

près ; Ils naissent dans le Printemps , dans l'Été ou dans l'Automne , et périssent l'année suivante dans les mêmes saisons un peu plutôt ou un peu plus tard , après avoir pris la forme de Papillons ; mais la plupart de ces Insectes se métamorphosent en Crisalides avant la fin de l'Automne , et même bien plutôt ; c'est sous la forme de Crisalides qu'ils passent l'Hyver. Tel Insecte , de l'année qu'il a à vivre , en passe huit à neuf mois sous cette dernière forme. M. de Reaumur , après s'être assuré par quantité d'expériences curieuses que nous ne rapporterons point ici , que l'Insecte qui paroît Crisalide n'est qu'un Papillon pour ainsi dire emmailloté , et que ce Papillon ne devient en état de se tirer des enveloppes qui le font paroître Crisalide , que lorsqu'il s'est fait une évaporation considérable d'une liqueur aqueuse dont ses parties intérieures sont baignées , en a conclu qu'il abrégeroit le cours de la vie complète de ces Insectes , ou , ce qui est la même chose , qu'il les feroit passer plus rapidement par leur différens degrez d'accroissement , s'il faisoit venir le Printemps ou l'Été plutôt pour eux , ou s'il occasionnoit chez eux dès la fin de l'Automne ou pendant l'Hyver la transpira-

1334 **MERCURE DE FRANCE**
tion qui ne s'y devoit faire que dans les
jours chauds. Sur ce principe il a porté
des Crisalides de quantité d'especes diffe-
rentes dans ces belles Serres du Jardin du
Roy , où par le moyen de Poëles dans les-
quels on entretient du feu , on fait regner
au milieu de l'Hyver un Printemps ou un
Été, nécessaires aux Plantes des pays chauds

Parmi les Crisalides qui ont été portées
dans ces Serres, plusieurs se sont transfor-
mées en Papillons au bout de peu de jours.
Cinq à six jours passez dans les Serres
ont été pour quelques unes ce qu'eus-
sent été plusieurs mois si elles eussent vécu
exposées à l'air extérieur , et generale-
ment le progrès de leur développement a
au moins été tel, qu'un jour passé dans la
Serre a été équivalent à une semaine. Mais
si l'accroissement de ces Insectes a été plus
prompt , la durée de leur vie en a été ra-
courcie proportionnellement. Les Papil-
lons ont fait leurs œufs et ont péri ensuite
comme périssent alors tous les Insectes de
cette espece. Tel Papillon qui n'auroit
paru avec ses aîles qu'en Juillet , avoit
déjà terminé le cours de sa vie avant la fin
de Janvier.

Dès qu'on peut accélérer l'accroisse-
ment des Insectes en les tenant pendant
l'Hyver dans des Serres chaudes , M. de

II. Vol.

Reaumur

Réaumur en a conclu qu'on le retarderoit en leur faisant passer l'Été dans des Serres froides; des caves et des glacières en peuvent tenir lieu; et qu'il y avoit apparence qu'on prolongeroit ainsi la vie de ces Insectes par un moyen contraire à celui qu'on avoit employé pour abréger la durée de la vie des autres. Avant la fin de l'Hyver il a renfermé dans des Bouteilles de verre, et il a porté dans une bonne cave des Crisalides qui devoient se métamorphoser en Papillons dans l'Été suivant, et périr par conséquent dans le même Été. Ces Crisalides tenuës pendant les mois chauds dans un lieu froid n'y sont point devenues des Papillons, et n'ont paru en souffrir aucunement; après y avoir passé une année entiere, elles étoient aussi vigoureuses que le sont les Crisalides les mieux conditionnées, et en état de se transformer en Papillons dès qu'elles y seroient aidées par la chaleur de l'air. Voilà donc déjà des Insectes qu'on a fait vivre pendant un tems double de celui qu'ont vécu jusqu'à présent tous les Insectes de leur espece. M. de Réaumur doit faire encore durer l'Hyver pendant l'Été prochain pour les mêmes Crisalides, et il ne doute pas qu'elles ne soutiennent ce nouvel Hyver, et que ces Insectes qui n'eussent dû

1336 MERCURE DE FRANCE
vivre qu'un an , et qui en ont déjà vécu
deux , n'en vivent trois. Il y a lieu de
croire qu'en tenant ainsi des Crisalides
dans des endroits encore plus froids que
des caves , on prolongera leur vie pen-
dant plus d'années qu'on ne l'ose penser.

Au reste , ce qui a été dit jusqu'ici pour
les Crisalides des Papillons , l'est pour les
Crisalides de tous les Insectes qui pren-
nent cette forme ou des formes équiva-
lentes , comme celles de Nymphes ; on
prolongera de même la vie de la plûpart
des Insectes qui doivent devenir des
Mouches , des Scarabes , &c.

C'est en retardant l'accroissement des
Insectes dont il vient d'être fait mention
qu'on a prolongé le cours de leurs jours ,
par un moyen semblable à celui qui a été
employé ; on peut même prolonger la vie
des Insectes de divers genres qui ont ac-
quis toute leur grandeur. Quelques es-
peces de grands Animaux comme les
Ours , les Marmottes , les Loirs , &c. pas-
sent une partie de l'Hyver sans manger ,
mais cela est commun à un très-grand
nombre d'especes d'Insectes ; pendant
l'Hyver ils sont dans un engourdisse-
ment si considerable , qu'il ressemble plus
à un état de mort qu'à celui du sommeil ;
alors les mouvemens de leurs liqueurs

II. Vol.

sont

sont très rallentis ; ils ne transpirent que très peu. En faisant durer l'Hyver plus long-tems pour ces Insectes, on les tiendra plus long-tems dans cet engourdissement sans leur faire rien perdre , ou en leur faisant peu perdre de la durée de leur vie active , parce que cet engourdissement peut être prolongé sans que les Insectes en souffrent. M. de Reaumur en rapporte un exemple propre à nous prouver en même temps que les faits d'Histoire naturelle les plus reçus , ont encore besoin d'être examinés de nouveau. Il n'en est pas un, peut-être, dont on soit plus généralement et depuis plus long temps convaincu, que de la merveilleuse prévoyance des Fourmis. Combien de fois a-t'on vanté le travail et la sagesse avec laquelle elles font pendant l'Eté des magasins de grains qui doivent leur fournir des alimens pendant la rude saison. Il n'y a pourtant rien de moins réel que ces magasins selon les observations de M. de Reaumur , qui promet d'expliquer ailleurs ce qui en impose, lors qu'on voit transporter des grains par les Fourmis ; mais ce qui est de certain , c'est que ces magasins leur seroient absolument inutiles pendant l'Hyver ; elles le passent amoncelées les unes sur les autres sans avoir besoin de manger ; elles

1338 MERCURE DE FRANCE
sont alors si immobiles qu'elles semblent
mortes ; elles sont bien éloignées d'avoir
la force d'entamer des grains de bled , el-
les ne peuvent se donner les plus legers
mouvemens. M. de Reaumur a tenu des
Fourmis dans leur état d'engourdissement
pendant un temps une fois plus long que
celui où elles ont coutume d'y être , elles
n'ont pas paru en avoir souffert , leur vie
a été prolongée d'autant.

Nous ne commençons à compter la vie
des Animaux que du temps où ils ont
commencé à vivre pour nous , mais tous
les Physiciens sçavent que le petit animal
vit dans l'œuf, dès que l'œuf a été fécondé.
M. de Reaumur prouve qu'on peut pres-
que allonger ou abrégier à son gré la du-
rée de la vie des Embrions ; des Insectes
renfermez dans les œufs , et il ajoute
qu'il y a grande aparence qu'on peut
de même prolonger la durée de la vie des
Embrions des Oiseaux renfermez dans
les œufs. Le petit Oiseau ne périt dans
l'œuf que quand l'œuf se corrompt : en
empêchant un œuf de se corrompre , on
y fera donc vivre plus long temps le pe-
tit animal qui y est renfermé ; c'est ce qui
a donné occasion à M. de Reaumur de
nous apprendre à conserver les œufs dont
nous faisons une si grande consommation.

non-seulement d'empêcher les œufs de poule de se gâter , mais de les garder pendant un long-temps dans l'état des œufs-frais. Il remarque , et il prouve que quelque compacte que nous paroisse la coque d'un œuf , qu'il transpire continuellement , qu'il s'en échape continuellement une humeur aqueuse ; l'œuf est d'autant moins bon , plus prêt à se corrompre ou plus corrompu , qu'il a plus transpiré. Sur ce principe M. de Reaumur a pensé qu'en couvrant un œuf frais d'un vernis qui seche vite , et que l'humidité ne peut pénétrer, qu'on le conserveroit dans l'état d'œuf frais pendant long-temps. Il en fit la première épreuve il y a huit à neuf ans. Il donna vers la my-Avril deux couches d'un vernis fait de Lacque dissoute dans l'esprit de Vin , à plusieurs œufs frais ; il ne fit cuire quelques uns des œufs vernis qu'au bout de deux mois et demi ou de trois mois , et de mois chauds. Ils avoient tout le lait , le blanc extrêmement blanc , et la graine qu'on voit aux œufs , et qu'ont ceux qu'on fait cuire le jour même où ils ont été pondus. Ils n'avoient aucun mauvais goût , pas même celui que des connoisseurs en œufs trouvent à ceux qu'on a fait tremper dans l'eau pendant quelques jours pour les conserver. Il y a

A. I. Val.

plus.

plus , c'est qu'au bout d'un an et même au bout de deux ans , M. de Reaumur fit cuire de ces œufs vernis , ils avoient encore alors le blanc des œufs frais , ils étoient bien pleins comme le sont les œufs frais , mais leur goût étoit legerement altéré , il étoit tel que celui des œufs qui ne paroissent frais , que parce qu'on les a tenus dans l'eau.

La consommation des œufs est si grande , et il y a tant de cas où il seroit agreable d'avoir des œufs frais à substituer aux vieux , qu'il y a aparence qu'on ne negligera pas de faire usage du secret que M. de Reaumur nous a appris pour les conserver , d'autant plus qu'il a fait voir en même tems que la dépense de les vernir ne sera presque rien , les vernis les plus communs y seront bons , l'Esprit de Vin est ce qui sera le plus cher , mais une pinte d'Esprit de Vin , foible , peut fournir à vernir des milliers d'œufs. Ceux qui ne sont pas au fait des vernis , et qui voudront faire cette expérience par curiosité , quoiqu'un peu plus chèrement , n'ont qu'à mettre de la Cire d'Espagne dissoudre dans de l'Esprit de Vin , et étendre de cette dissolution sur les œufs qu'il voudront conserver.



R E F L E X I O N S.

ON croit qu'il faut plus d'art, à proportion, pour rendre dans une Version, toutes les beautez de l'Original, que pour composer l'Original même.

Les gens d'une profonde érudition ; ne dédaignent point les ignorans , parce qu'ils sçavent bien que plus on est sçavant , mieux on connoît combien on leur ressemble encore.

Un homme d'esprit ne craint point la Critique ; il aime ses Ouvrages sans aveuglement , et tâche d'en connoître tous les défauts , pour en réformer au moins une partie , s'il ne peut les réformer tous. Il ne présume jamais avoir fait un Ouvrage parfait , sçachant trop bien que l'attention d'un Auteur ne sçauroit être toujours la même , sur tout dans le cours d'un long Ouvrage. La paresse fait qu'on se néglige ; l'amour propre qu'on se séduit ; l'humeur , qu'on pense et qu'on s'exprime moins heureusement ; tantôt c'est la mémoire qui trompe un

II. Vol.

Ecri-

Ecrivain , tantôt c'est le jugement ou le goût qui l'abandonnent. Ici il croit savoir ce qu'il ne sait pas , là il croit dire plus ou moins qu'il ne dit en effet. Véritablement il y a des Livres qui ne valent pas la peine d'être critiquez ; mais il n'en est aucun qui ne puisse l'être.

Quelqu'un a dit : pour mettre du feu et du jugement dans vos Ecrits , travaillez au sortir de table , lorsque vous êtes en belle humeur , et corrigés à jeun.

Exceller dans un Art , ou s'enrichir par ce même Art , sont deux talens fort diférens. Mille Avocats dont tous les Ouvrages ne valent pas le moindre Plaidoyé de Patru , font une grande fortune , pendant que Patru , réduit à l'indigence , est obligé de vendre sa Bibliotheque.

Le Dialogue est un genre d'écrire insinuant. On a vû par expérience qu'une longue et uniforme discussion , dans les matieres subtiles et abstraites sur tout , est seche et fatigante ; on y languit , rien n'y délasse ; un raisonnement en demande un autre ; un Auteur parle sans cesse tout seul. Le Lecteur rebuté de ne faire qu'écouter , sans parler à son tour , le

sujet lui échape, ou il ne le suit qu'à demi.
 Au contraire, faites parler tour-à-tour
 plusieurs personnes, avec des caracteres
 bien gardez, le Lecteur s'imagine faire
 une véritable conversation, et non pas
 une étude. Tout l'interesse, tout réveille
 sa curiosité, tout le tient en suspens.
 Tantôt il a la joye de prévenir une ré-
 ponse et de la trouver dans son propre
 fond; tantôt il goûte le plaisir de la
 surprise, par une réponse décisive qu'il
 n'attendoit pas. Ce que l'on dit le presse
 d'entendre ce que l'autre va dire. Il veut
 voir la fin pour découvrir quel est ce-
 lui qui répond à tout, et auquel l'autre
 ne peut donner une entiere réponse. Ce
 Spectacle est une espee de combat, dont
 le Lecteur se trouve le Spectateur et le
 Juge. Telle est la force du Dramatique.

C'est beaucoup fiire que d'aprocher
 de cette naïveté ingénieuse, de cette sim-
 plicité délicate, de cet art inimitable
 qui ne paroît point art.

L'imitation fait tort à plusieurs per-
 sonnes qui étouffent leur génie pour se
 donner à celui qui ne leur convient pas.
 Il faut étudier son talent, le bien con-
 noître et en suivre la pente.

Il n'est permis qu'aux Héros et aux Grands-hommes de s'élever au-dessus des regles ordinaires, et ce seroit une imprudence à bien des gens que de vouloir les imiter en tout.

Ceux qui dérobent chez les Modernes, s'étudient à cacher leurs larcins; ceux qui dérobent chez les Anciens, en font gloire; mais pourquoi ces derniers méprisent-ils tant les autres? Il faut plus d'esprit pour bien déguiser une pensée de Pascal, que pour bien traduire un Passage d'Horace.

Ce n'est pas assez d'étudier les Livres; Il faut étudier les hommes. Il faut suivre avant que de marcher à la tête des autres, et imiter au commencement pour devenir inimitable.

Il n'y a rien où le bon soit plus près du mauvais, que dans la plaisanterie.

On apprend et on retient infiniment mieux les choses dont on se mocque, que celles qu'on approuve et qu'on admire.

Discit enim citius meminitque libentius illud,

II. Vol.

Quod;

Quod quis deridat, quam quod probat et veneratur.
 Hor. L. 2. Ep. 1.

La Profession de Railleur est un Mé-
 tier à se faire suivre de tout le monde,
 sans se faire aimer de personne.

Un homme raille d'autant moins, qu'il a
 plus d'esprit et de pénétration; parce qu'à
 l'instant qu'il voudroit lâcher une plai-
 santerie, il prévoit une répartie, ou mê-
 me plusieurs réparties qu'on pourroit
 lui faire.

La raillerie peut être galante et même
 un peu malicieuse, mais il faut qu'elle
 soit modeste et délicate, qu'elle ne soit
 ni satirique ni grossière, ni froide ni extra-
 vagante; qu'elle ne blesse ni les oreilles
 ni l'imagination, et qu'elle ne fasse ja-
 mais rougir que de dépit.

Les Railleurs de profession qui veu-
 lent railler sur tout, fatiguent extrême-
 ment; la gêne qu'ils donnent à leur es-
 prit pour trouver ce qu'ils cherchent,
 leur fait dire mille fadeurs pour une cho-
 se divertissante; ensorte que pour trois
 ou quatre railleries supportables qu'ils au-
 ront dites en toute leur vie, il aura fallu
 en entendre cent mille de mauvaises.

II. Vol.

On

On est ordinairement si préoccupé des choses que l'on sçait, qu'on s'exprime d'une manière fort équivoque pour ceux qui ne sont pas au fait. C'est une réflexion que ceux qui écrivent, ou qui veulent se rendre intelligibles en parlant, ne sçauroient trop faire, quand ils veulent donner une idée que l'on n'a pas encore. Ils se servent souvent de termes relatifs qui sont justes, par rapport à leur imagination, mais qui ne signifient rien par rapport à l'imagination d'autrui ; à moins qu'on ne les détermine avec d'autres termes qui soient absolus, ou du moins connus de ceux à qui on parle.

Minuit presentia famam. L'attente donne ordinairement une si grande idée des choses, que quand elles paroissent, il est difficile qu'elles la soutiennent, si elles ne sont d'un mérite extraordinaire; la surprise impose davantage.

Il est également dangereux de faire tout de sa tête et de ne rien faire que par celle des autres.

C'est toujours une marque de jugement que de douter de sa suffisance. *Se*
II. Vol. deceptum

deceptum tradidit Hipocrates more scilicet magnorum virorum fiduciamque magnam habentium ; nam levia ingenia que nihil habent nihil sibi detrahunt , magno viro convenit etiam simplex veteris erroris confessio.

Il y a long-temps qu'on a dit que l'esprit devient souvent la dupe du cœur. On auroit dû ajouter que le jugement est bien aussi souveut la dupe de l'imagination.



TRAIT remarquable de justice et de générosité. Extrait d'une Lettre écrite de Marseille le 23. Mars 1734.

JE dois vous faire part d'un trait aussi équitable que généreux, d'un Particulier de notre Ville , lequel mérite bien d'être publié , avec le nom de celui qui en a été capable , malgré les précautions qu'il avoit prises pour n'être pas connu. Il y a environ dix jours qu'on vendit à l'enchere les Meubles de feu M. de Pisancon , ancien Lieutenant de Galere , qui avoit laissé tout son bien aux Pauvres de l'Hôpital S. Esprit. Vous sçavés que cet Hôpital n'est pas des mieux ren-

tez et que la Ville de Marseille, en Corps de Communauté, fournit à ses besoins, lorsque les revenus ne sont pas suffisans. M. Arasy, Secrétaire Archiviste * du Bureau de la Santé, acheta parmi ces Meubles un Bureau à écrire pour le prix de trente livres. L'ayant fait transporter chez lui, il voulut le voir à loisir et en connoître les commoditez. Il aperçut dans cet examen un bout de ficelle qu'il tira aussi-tôt, et il vit tomber, avec surprise, d'une tablette secrete, une quantité d'or. Sa probité et sa droiture ne lui permirent pas d'hésiter un moment sur l'usage qu'il en feroit. Il prit deux cent quarante-trois Louis d'or de la marque d'aujourd'hui, en quoi consistoit toute cette découverte, et les porta à l'heure même au Trésorier de l'Hôpital, à qui il ne demanda pour toute reconnoissance que le secret, qu'on lui a mal gardé.

Cette action, qui dans l'exact Christianisme n'auroit presque rien de recommandable, me paroît cependant très-belle par ses circonstances et par la situation où se trouve M. Arasy, dont la fortune est très-bornée. Ce trait, dis-je,

* C'est un Corps de 16. Négocians, nommez Intendans de la Santé, qui ont la Police des Infirmeries de Marseille et de son district, &c.

II. Vol.

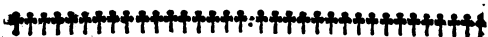
est

est digne de l'estime et du souvenir des Hommes, comme il est déjà l'objet des bénédictions des Pauvres, et comme il sera, sans doute, un jour le sujet des récompenses du Seigneur.



E N I G M E.

Nous sommes deux enfans du Temps,
Tous deux aussi vieux que le Monde ;
Rien n'a pû cependant troubler la paix profonde
Qui regne parmi nous depuis tant de Printemps,
Notre Pere équitable et sage ,
■ chacun en naissant fixa son héritage.
Nous vivons contens d'icelui ,
Sans empiéter sur l'autrui,
Depuis plus de cinq mille années
Nous sommes en possession
Chacun de notre portion ;
Sans que les fiers destinées ,
Et que l'impitoyable mort
De notre Pere ait pû finir le sort.



LOGOGYPHE.

*A Mlle Diga. Par M. D. V. * **

UN Normand qui tient sa parole
Est, dit-on, un Phénix ; ce n'est point hy-
perbole,

Je conviens avec vous de ce proverbe ; oui ;
Mais veux, belle Diga, vous prouver aujourd'hui

Que je suis cet Oiseau dont on prône merveilles,
Recherché si soigneusement,

Qu'après tant de soins et de veilles

L'on trouve encor si rarement ;

Et deussai-je souffrir cent fois plus que Sisyphe,
Vous composer le Logogryphe

Que je vous promis en partant,

Pour vous prouver qu'il est tout au moins un
Normand

Des promesses qu'il fait observateur fidelle,

Et que ce Phénix, c'est V . . .

Sans perdre donc le tems en discours superflus,

Au fait. Dès ma naissance à demi consumée,

Si l'on en croit quarante Auteurs et plus,

Un Mont enflammé m'a formée ;

Le Notaire, le Financier,

II. Vol.

Après

Après que l'on m'a fait tailler, unir, scier,
 Me conservent dans leur Etude,
 Et je leur plais, sur tout quand je suis un peu
 rude.

Je fais aussi, dit-on, l'office de Barbier;
 Mais V * * jamais n'a voulu s'y fier,
 Si de couper mon chef d'abord on se contente,
 Sans rien changer de plus à mon individu.

Tout aussi-tôt je représente
 Un poids en France assez connu.

Mettant en cet état pour mon membre deuxième
 Celui qui mon premier faisoit,
 Il faudroit être en quatrième,
 Si dans l'instant on ne voyoit
 Un festin qu'en Ville et Village;

Fait l'ignorant, le docte, aussi bien que le
 sage,

Quant à l'objet de ses amours
 Il vient de s'unir pour toujours;
 Mais changés encor ma structure,
 Et ventre-Sengris, je vous jure,
 Que vous trouverez sûrement,
 Si l'on en croit le Ru.liment,
 Une maudite particule,

Qui fait à l'Ecolier donner mainte fêrûle.
 Lecteur, si ton esprit est encore incertain,
 Malgré ta clair-voyance extrême;

Tu pourras me trouver chez un fameux Romain

II. Vol.

E Qu

Qui , juge de son Souverain ,

Oprima l'innocence même.

Muse , alte-là ; c'en est assez

De promettre et tenir pour un homme de Séeu

A U T R E.

Lecteur , comme un autre Prothée ,

Je suis nain , géant , mince , épais ,

Amusant , ennuyeux , excellent ou mauvais ,

Ancien ou nouveau , picux , menteur , Athée.

A l'estime , au mépris , mon sort est destiné ,

Et souvent par Arrêt aux flammes condamné.

Sans le centre je suis un instrument antique ;

Ou ce qu'il faut , Lecteur , avant qu'on me critique.

Sans chef que peut-on voir ? Un homme sans raison.

Je fais voir chez les Juifs une illustre Maison ;

Un Epoux , qu'autrefois un Monarque Prophète

Fit servir de victime à sa flâme inquiète ;

Un Insecte rampant ; un lieu voisin de l'eau ;

Une utile Liqueur pour fouler le Chapeau ;

Une Ville Normande , un objet méprisable ;

Un degré de Musique ; un vice peu traitable ;

Un traître qui renvoye un Joueur avec rien ;

Je vais bien-tôt finir ce burlesque entretien.

On peut trouver encor un chemin très-utile ,

Connu sous plusieurs noms au Village , à la Ville

II. Vol.

Un

J U I N. 1735. 1353

Un homme de Justice ; ou choisi pour les Cieux ;
Le trésor des Humains , qui périt avec eux ;
Un pronom masculin ; enfin un grand Prophete ;
Mais c'est trop fatiguer un Lecteur , je m'arrête.

Par D. B. de Joinville , en Champagne.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

D ICTIONNAIRE ITALIEN, Latin et François, contenant, non-seulement un Abregé du Dictionnaire de la Crusca, mais encore tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les meilleurs Lexicographes, Etymologistes et Glossaires, qui ont parû jusqu'à présent en différentes Langues, à l'usage de MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, Par M. l'Abbé *Antonini*. A Paris, chez Jacques Vincent, rue et vis-à-vis l'Eglise S. Severin, à l'Ange, 1735.

L'extrême besoin qu'on avoit d'un bon Dictionnaire Italien, fera, sans doute, recevoir celui-cy, dont nous parlerons plus amplement, avec avidité et avec reconnoissance pour l'Auteur, qui paroît

II. Vol.

E ij y

1354 MERCURE DE FRANCE
y avoir mis tout l'ordre qu'on pouvoit dési-
rer, et qui l'a enrichi considérablement,
par une longue et laborieuse application.

ŒUVRES DE MOLIERE, nou-
velle Edition, in 4. 6. volumes. A Pa-
ris, 1734.

Après l'Extrait circonstancié que nous
avons donné du premier Volume de cet
Ouvrage, de l'impression et des orne-
mens qui l'accompagnent, nous nous
renfermons pour les autres Volumes à
ne parler que succinctement des Pièces
qu'ils contiennent et du jugement qu'on
en porte.

Six Comédies composent le second
Tome, et la première est *Dom Garcie
de Navarre*, ou le *Prince jaloux*, Comé-
die héroïque en 5. Actes en Vers, re-
présentée à Paris sur le Théâtre du Palais
Royal le 4. Février 1661. Quelques Au-
teurs qui avoient critiqué la Comédie du
Cocu imaginaire, se déchainèrent avec plus
de raison contre celle-ci. Le choix du Su-
jet tiré ou imité des Espagnols, dans le-
quel les incidens appartiennent plus à la
Comédie qu'au genre héroïque, et dont
le fonds même est vicieux, pût contri-
buer au peu de succès de cet Ouvrage;
Moliere qui jouoit le Rôle de Don Gar-
cie,

II. Vol.

le ; ne réussit pas mieux comme Acteur. Il n'appella point du jugement du Public , il ne fit pas même imprimer sa Pièce , quoiqu'il y eut des traits qu'il jugeât dignes d'être Inserez depuis dans d'autres Comédies , et sur tout dans le *Misanthrope*. Voyés la Scene 8. de l'Acte 4. de *Don Garcie* , et la Scene 3. de l'Acte 4. du *Misanthrope*.

L'Ecole des Maris , effaça l'impression désavantageuse que Don Garcie avoit laissée. Il est peu de Piece , sur tout en trois Actes , aussi simple , aussi claire , aussi féconde que celle-ci. Chaque Scene produit un incident nouveau , et ces incidents developpez avec art , amènent insensiblement un des plus beaux dénouemens qu'on ait vûs sur le Théâtre François. Les Adelphes de Terence n'ont fourni que l'idée de l'Ecole des Maris : dans les Adelphes , deux Vieillards d'humeurs opposées , un Pere et un Oncle , donnent une éducation très différente , l'un à son fils ; l'autre à son neveu. Dans l'Ecole des Maris , ce sont deux Tuteurs chargez d'élever chacun une fille qui leur a été confiée ; l'un severe , l'autre indulgent : le Poëte François a enchéri sur le Poëte Latin , en donnant à ces deux Personnages , non seulement l'intérêt des Peres , mais

II. Vol. E. iij. en-

1356 **MERCURE DE FRANCE**
encore celui d'Amans ; intérêt si fin , si
vif , qu'il forme une Piece toute nou-
velle , sur l'idée simple de l'ancienne.

Le Théâtre retentissoit encore des
justes applaudissemens qu'on avoit don-
nez à l'École des Maris , lorsque les Fâ-
cheux furent représentez à Vaux , chez
M. Fouquet , Sur-Intendant des Finances,
en presence du Roy et de la Cour. Paul
Pelisson , moins celebre par la delicatesse
de son esprit , que par son attachement
inviolable à la personne de M. Fouquet ,
jusques dans ses malheurs, en avoit com-
posé le Prologue à la loüange du Roy ; la
Scene du Chasseur , dont le Roy avoit
donné l'idée à Moliere , fut depuis ajou-
tée dans la Réprésentation de S. Germain.
Cette espece de Comedie est presque sans
nœud , les Scenes n'ont point entre elles
de liaison nécessaire , on peut en changer
l'ordre , en suprimier quelques-unes , en
substituer d'autres , sans faire tort à l'Ou-
vrage : mais le point essentiel étoit de sou-
tenir l'attention du Spectateur , par la va-
riété des caracteres , par la verité des por-
traits , et par l'élégance continuë du stile.
C'est l'assemblage de ces beautez exqui-
ses , c'est cette image , ou plutôt la réa-
lité même des embarras et des importuns
de la Cour , qui firent le succès des
II. Vol. *Fâcheux.*

Fâcheux. On vit pour la première fois le chant et la danse unis à un sujet pour ne faire qu'une seule chose du Ballet et de la Comédie. Quoique les intermedes ne soient pas naturellement liez au sujet, ce mélange plut par sa nouveauté; on eut peut-être de l'indulgence pour un Ouvrage conçu, fait, appris, et représenté en quinze jours.

L'Ecole des Femmes, parut sur le même Théâtre le 26. Decembre 1662. et attira tout Paris, mais cette affluence ne garantit point Moliere des critiques sans nombre qui se répandirent dans le Public contre son Ouvrage, cependant elle servit à l'en consoler. Soit malignité, soit cabale, on insista sur de légers défauts, on releva jusqu'aux moindres négligences; le défaut le plus essentiel ne fut pas remarqué: il est des images dangereuses qu'on ne doit jamais exposer sur la Scene. Mais si l'on ne considere que l'art qui regne dans cette Pièce, on sera forcé de convenir que *L'Ecole des Femmes* est une des plus excellentes productions de l'esprit humain. Les ressorts en sont cachez, et la machine en produit un mouvement plus brillant. La confidence réitérée que fait Horace au jaloux Arnolphe, toujours la dupe, malgré ses précautions.

D'une jeune innocente et d'un jeune éventé.

Le caractere inimitable d'Agnès, le jeu des personnages subalternes, tous formez pour elle, le passage prompt et naturel de surprise en surprise, sont autant de coups de maître. Ce qui distingue encore plus particulièrement l'Ecole des Femmes, et dont l'antiquité ni les Théâtres modernes n'ont donné aucun modele, c'est que tout paroît récit, et tout est en action; chaque récit par sa proximité avec l'incident qui y a donné lieu, le retrace si bien, que le Spectateur croit en être le témoin, et par un avantage singulier que le récit a sur l'action dans cette Pièce, en aprenant le fait, on jouit en même temps de l'effet qu'il produit, parce que la personne qui a intérêt d'être instruite, apprend tout de celle qui a le plus d'intérêt à le lui cacher. La ressemblance que l'on pourroit trouver entre l'Ecole des Maris et l'Ecole des Femmes, sur ce qu'Arnolphe et Sganarelle sont tous deux trompez par les mesures qu'ils prennent pour assurer leur tranquillité, ne peut tourner qu'à la gloire de Moliere, qui a trouvé le secret de varier ce qui paroît uniforme. Les traits naïfs d'Agnès ingénue et spirituelle, qui ne pêche contre les bienséances, que parce qu'Arnol-

II. Val.

phe

phes les lui a laissé ignorer , ne sont pas les mêmes que ceux d'Isabelle fine et délicate , qui n'ont d'autre principe que la contrainte où la tient son Tuteur.

Moliere n'oposa pendant long tems que les représentations toujours suivies de sa Piece , aux critiques que l'on en faisoit , et ne songea à les détruire , du moins en partie , qu'au mois de Juin 1663 , qu'il donna au Public sa Comedie , intitulée la Critique de l'Ecole des Femmes. Le fonds en devoit être une Dissertation , et n'admettoit par consequent ni intrigue ni dénouement , mais Moliere ne s'écarte jamais de l'objet que doit avoir un Auteur Comique , quelque genre qu'il mette sur la Scene. Il sut par le tableau de ce qui se passa dans les cercles de Paris , tandis que l'Ecole des Femmes en faisoit l'entretien , tracer une image fidèle d'une des parties de la vie civile , en copiant le langage et le caractere des conversations ordinaires des personnes du monde. Par le choix des personnages ridicules qu'il introduit , il paroît n'avoir pas eu moins en vûe de faire la satire de ses censeurs , que l'apologie de sa Piece ; séduit , peut être , par le penchant de la malignité publique , qui croit ne pouvoir pas mieux se défendre qu'en attaquant.

1360 MERCURE DE FRANCE
Boursault, ne laissa pas de faire jouer à l'Hôtel de Bourgogne la contre-critique, ou le portrait du Peintre; il suivit l'idée et le plan de la critique, mais il alla trop loin, en suposant une clef connue de l'Ecole des Femmes, qui indiquoit les originaux copiez d'après nature.

Moliere pénétré des bontez du Roy; dont il venoit d'éprouver de nouvelles marques, crut devoir en sa présence et aux yeux de toute la Cour, détruire un soupçon dont les impressions lui pouvoient être désavantageuses, et fit paroître *l'Impromptu de Versailles*, &c.

Quelque envie que nous ayons de faire connoître l'excellente Edition dont nous rendons compte, nous ne sçaurions donner plus d'étendue à cet Extrait qui est déjà assez long.

DIALOGUE SUR LA MUSIQUE DES ANCIENS, *nouvelle Edition*, in 12. p. 127.
A Paris, chez la veuve Pissot, Quay de Conty, à la Croix d'or.

Cet Ouvrage est digne de la curiosité des Lecteurs, non seulement par la manière dont il est écrit, mais sur tout par les lumieres qu'il nous donne sur la Musique des Anciens.

La Scene de ce Dialogue, est chez la
II. Vol. moderne

moderne *Leontium*, c'est la fameuse Daimoiselle *Ninon Lenclos*. Une nombreuse compagnie s'étoit assemblée chez elle pour entendre jouer *Pantaleon* d'un instrument de Musique qu'il avoit lui même inventé. C'étoit une espece de *Tympanum*, composé de plus de deux cent cordes de Luth, tenduës sur une planche de bois, longue de six pieds, sans aucune concavité. *Pantaleon* vint à Paris en 1705. et c'est à ce tems-là, à ce qu'on nous dit dans l'Avvertissement, que l'on peut fixer l'époque de cette conversation sçavante. L'attention que l'on prêtoit au Musicien, ne fut interrompue que par les applaudissemens des Auditeurs. Les différentes passions que le Musicien vouloit exprimer, se peignoient sur le visage de *Leontium*. Chaque son étoit pour elle un sentiment, elle trouvoit de l'expression où les autres ne remarquoient que de l'harmonie.

Après que *Pantaleon* se fut retiré, et que la compagnie se fut séparée, il ne resta que trois personnes auprès de *Leontium*, à sçavoir *Théagene*, grand admirateur des anciens; *Callimaque* qui prenoit ordinairement le parti opposé à celui qu'il trouvoit établi dans les compagnies où il se rencontroit; et enfin l'Abbé Auteur du Dialogue.

1364 **MERCURE DE FRANCE**
Lyres se trouvent gravées sur les Médailles, on en trouve la figure dans le Dialogue.

A l'égard de la flûte, Marsyas en fut l'inventeur, Apollon ne lui fit pas plus de grace qu'à Linus; cet instrument n'étoit percé qu'en quatre endroits, d'ailleurs on n'en jouoit que d'une main, il est donc impossible, dit Callimaque, qu'elle produisit des effets aussi agréables, et autant de tons différens qu'en produisent les nôtres.

Le partisan des Anciens prétend au contraire que les Anciens nous égaloient en instruments de Musique, et qu'ils nous surpassoient dans l'expression, dans la délicatesse, dans la variété, et enfin dans l'habitude, et dans l'exercice du chant.

Ils avoient des instrumens *Chromatiques*, c'est-à-dire des instrumens à cordes. Ils en avoient de *Pneumatiques*, c'est-à-dire à vent.

Ensuite il prétend que dans le tems même que la Lyre n'avoit que sept cordes, elle ne laissoit pas d'être susceptible de toutes les consonances, même de l'octave; c'est ce qu'il fait voir, du moins aux yeux par la représentation d'un *Heptacorde*, autrement Lyre de Mercure ou d'Orphée.

I I. Vol.

Mais

Mais dans la suite la Lyre ne fut pas fixée à sept cordes ; car Pythagore ayant eu le bonheur de passer devant la boutique d'un Forgeron , il entendit quatre marteaux qui frappant sur un enclume , rendoient des sons diférens , et formoient trois consonances. Pythagore attachâ les marteaux au bout de quatre cordes égales qu'il suspendit à une perche , frapa les marteaux , et ils rendirent les mêmes sons qu'ils formoient lorsqu'ils frappoient sur l'enclume , cela fit découvrir à Pithagore trois sortes de Consonances , dont l'une fut apelée *Diapante* , l'autre *Diatessaron* , et la dernière *Diapason* ; et pour exprimer ces sons , il ajouta une huitième corde d'un demi ton à la Lyre , ce qui en rendit l'harmonie plus parfaite.

Enfin ils avoient des *Polychordes*, c'est-à-dire des Lyres à plusieurs cordes , témoin l'*Epigonium* inventé par Epigonus , et qui avoit quarante cordes.

Leontium demande si les anciens sçavoient noter les airs de Musique ? à quoi Théagene répond que Pithagore avoit inventé ,

L'Art de peindre les sons, et chanter aux yeux.

Que cet Art s'apeloit *Parasémantique* ou *Semeïotique* , que par malheur il ne nous reste aucuns de leurs airs

II. Vol.

notés ,

1366 MERCURE DE FRANCE
notés , mais que nous sçavons que leurs
notes étoient les lettres de l'Alphabet Grec
ou entieres, ou coupées par la moitié, ou
couchées, ou renversées, les unes pour la
voix , les autres pour les instruments ,
qu'on les mettoit sur une ligne parrallele
aux paroles.

On se servoit encore de ces anciennes notes du tems de Boëce qui vivoit au commencement du sixième siecle; mais l'usage s'en perdit dans le tems de la barbarie , qui fit souffrir aux Beaux Arts une longue éclipse. Ce ne fut que vers le milieu du onzième siecle que l'Abbé Gui d'Arezzo inventa la Gamme dont on se sert aujourd'hui. Il employa pour notes des figures quarrées , et leur donna les noms des monosyllabes , qui commencent les six premiers demi vers de l'Hymne de S. Jean et comme le γ des Grecs, apellé Gamma répondoit alors à celle de nos clefs que nous apellons clé de gérésol, delà est venu le mot de *Gamma-ut* , et ensuite celui de *Gamme*.

Calimaque fait voir ensuite par les bas reliefs du Palais Farnese, et de S. Jean de Latran, que les anciens connoissoient l'usage du manche pour les cadences , celui des touches pour multiplier la difference des sons , et qu'ils plaçoient aussi leurs
II. Vol. cordes

cordes sur un bois creux pour les rendre plus sonores , et qu'enfin ils connoissoient l'usage de l'archet aussi-bien que nous.

A l'égard de la Flute , il est vrai que Marsias ne lui avoit donné que quatre trous ; mais de supposer qu'elle ne s'est point perfectionnée depuis , c'est une mauvaise foi , dit Théagène , contre laquelle toute l'Antiquité réclamera. A la vérité , l'augmentation de trous ne se doit entendre que du *Monaulos* ou Flute unique , dont on jouoit comme on jouë des nôtres avec les deux mains ; car pour le *Zengos* ou Flutes conjointes , de chacune desquelles on ne pouvoit jouër que d'une main , il est certain qu'elles n'ont jamais eu , chacune plus de quatre trous ; mais comme on jouoit de toutes les deux à la fois , elles avoient au moins autant d'étendue que la nôtre. On les apelloit *droite* et *gauche* , selon la main et le côté de la bouche dont on en jouoit. On voit ces différentes Flutes dessinées à la Planche huit , page 63. où il seroit à souhaiter que le Graveur eût pris garde à l'effet que produit l'impression ; ce qui est à droite dans le cuivre , se trouve à gauche sur le papier ; ainsi où on lit *Flute droite* sur le papier de

: II. Vol. la

1368 MERCURE DE FRANCE

la Planche huit, c'est précisément la *Flûte gauche*. Il est étonnant que les Graveurs ne préviennent pas un inconvénient qui ne doit pas leur être inconnu. Nous avons de fort belles Planches, où l'on fait écrire Pallas de la main gauche, et où les Cavaliers tiennent la bride de la main droite, et ont l'épée du côté droit.

On demande à Théagène l'explication des Flûtes *égales* et *inégaies*, sur quoi il préfère le sentiment de Manuce à celui de Scaliger et même à celui de Madame Dacier. Manuce prétend que les Flûtes égales sont celles dont la gauche et la droite ont autant de trous l'une que l'autre, et ne diffèrent qu'en ce que l'une rend des sons graves et l'autre des sons aigus.

Les Flûtes inégales sont celles dont la gauche a des tons graves et des tons aigus; au lieu que la droite n'en a que d'aigus.

Nous ne dirons rien de ce que l'Auteur du Dialogue remarque touchant ces Vases d'airain, par le moyen desquels la voix des Acteurs se faisoit entendre distinctement de tout le Peuple, quoique dans un Théâtre découvert et quatre ou cinq fois plus spacieux que les nôtres. Nous ne parlerons pas non plus de ce qu'il dit sur la *Mesure* ou *Rhythme*, et

II.

sur

sur les autres points qui font donner à l'Auteur la préférence aux Anciens sur les Modernes , quoique l'Editeur nous dise dans l'Avertissement , que l'Auteur du Dialogue n'a pas eu intention de résoudre cette question , nous croyons devoir renvoyer le Lecteur au Livre même , où il trouvera des éclaircissemens dont il sera satisfait.

LE CHEVALIER DES ESSARS,
et la Comtesse de Berci , Histoire remplie d'Evenemens interessants. *A Paris, au Palais, chez de Nully, 1735. in 12. 2. vol. de plus de 600. pages, sans l'Epitre et la Préface.*

Cet Ouvrage se fait lire agréablement, il contient en effet des événemens singuliers et interessants. La constance d'un parfait Amant qui surmonte par des actions genereuses et par mille brillants exploits , tous les obstacles qui s'oposent à sa passion , et la sagesse d'une Héroïne qui ne se dément jamais au milieu des plus terribles épreuves auxquelles son courage et sa vertu sont exposez , m'ont paru , dit l'Auteur dans sa Préface , avoir un droit acquis de plaire à notre siècle ; quelque difficile qu'il soit sur ce genre de lecture.

II. Vol.

Sys-

1376 MERCURE DE FRANCE

S Y S T È M E de M. Herman Boerhaave sur les Maladies Veneriennes , traduit en François par M. de la Mettrie , Docteur en Médecine , avec des Notes et une Dissertation du Traducteur , sur l'origine, la nature et la cure de ces Maladies. *A Paris, chez Prault, fils, Quay de Conty, vis-à-vis la descente du Pont-Neuf, à la Charité, 1735.*

LA MERE CONFIDENTE , Comédie en trois Actes , de M. de Marivaux , représentée le 9. May 1735. par les Comédiens Italiens. *A Paris, Quay de Conty, chez Prault, fils, in 12. de 115. pages.*

L'Analyse que nous avons donnée de cette Piece dans le premier volume du Mercure de ce mois , nous dispense d'entrer ici dans aucun détail. Il suffit d'ajouter qu'elle se fait lire avec plaisir , et que les Représentations en sont toujours très-goûtées.

DECISIONS NOTABLES sur diverses Questions de Droit , jugées par plusieurs Arrêts de la Cour de Parlement de Toulouze , divisées en six Livres , recueillies par feu M. Jean de Cambolas , Président audit Parlement. Cinquième Edition , revûë , corrigée et augmentée
I I. Vol. des

J U I N. 1735. 1374

de Notes sur la matiere qui regarde les
Donations, conformément à l'Ordonnan-
ce du Roy du mois de Février 1731.
in 4. A Toulouse, chez Nicolas Caranove,
et à Paris, chez Etienne Ganeau et Louis-
Etienne Ganeau, fils, rue S. Jacques.

Guerin, l'aîné, Libraire, rue S. Jacques,
vend la nouvelle Edition augmentée de
la Description du fameux Cabinet de
M. Grollier de Serviere. Vol. *in 4.* avec
quantité de figures en taille-douce.

J. B. Coignard, fils, et Guerin, l'aîné,
rue S. Jacques, débitent le Dictionnaire
des Cas de Conscience décidez, &c. Par
Mrs Aug. Lamet et Germ. Fromageau, de
la Maison et Société de Sorbonne, en
2. vol. in folio, qui peuvent servir de
Supplément aux trois Tomes de Pontas.

Le R. P. Augustin Calmet, Abbé de
Sénones, a publié son COMMENTAIRE
Littéral, Historique et Moral, sur la
Regle de S. Benoît, avec des Remarques
sur les differens Ordres Religieux qui
suivent la Regle de S. Benoît, 2. vol.
in 4. A Paris, chez Emery, Saugrain,
perce, et Pierre Martin.

On apprend d'Amsterdam, que les *Wes-*
II. Vol. *phien*

1372 MERCURE DE FRANCE

thein et Smith, distribuent le second volume du Cabinet des Curiositez naturelles de M. *Albert Seba*.

On trouve chez le premier de ces Libraires, une nouvelle Edition des *Memoires de Mademoiselle de Montpensier*, fille de Gaston d'Orleans, frere de Louis XIII. On assure que cette Edition est préférable aux premières pour les corrections, les augmentations et les divers Ouvrages curieux de Mademoiselle, dont elle est enrichie. vol. in 12. 1735. *Cavelier*, rue S. Jacques, débite aussi le même Ouvrage.

Innys et Haukesbie, Libraires à Londres, ont publié la suite de leur Essay pour servir à l'Histoire Naturelle de la Floride, de la Caroline et des Isles Lucayes, avec les Desseins en taille-douce des Oiseaux, des Bêres et des Poissons, &c. Cet important et curieux Ouvrage se trouve à Paris, rue S. Jacques, chez *Guerin, l'aîné*.

L'HISTOIRE JUSTIFIÉE, contre les Romans, par M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy. A Amsterdam, chez F. Bernard, 1735. in 12. de 391. pages, sans l'Avertissement
I. I. Vol.

J U I N. 1735. 1373
tissement, la Table et trois Pièces curieuses qui se trouvent à la fin de l'Ouvrage.

HISTOIRE d'un Voyage Littéraire, fait en 1733. en France, en Angleterre et en Hollande, &c. *A la Haye, chez Adrien Moetsjens, 1735. in 12. de 204. pag.*

BELIDOR, le Bombardier François, ou nouvelle Méthode de jeter les Bombes avec précision. *A Amsterdam, chez Pierre Humbert, in 4. avec fig. 1734.*

DE LA BEATIFICATION des Serviteurs de Dieu, et de la Canonisation des Bienheureux. Par M. le Cardinal Prosper Lambertini, d'abord Archevêque d'Ancône, et depuis Archevêque de Bologne. *A Bologne, chez Lenghi, 1734. 6. volumes in folio. Il n'en paroît que le premier, qui a 592. pages.*

AVERTISSEMENT sur une nouvelle Edition du Livre des Instructions Chrétiennes sur les Mysteres de N. S. J. C. et sur les Dimanches et Fêtes de l'Année. *Par M. de S. G.*

IL seroit inutile de vanter au Public le mérite de l'Ouvrage dont on lui propose une nouvelle Edition. Le débit
I I. Vol qu'il

1374 MERCURE DE FRANCE
qu'il a eu jusqu'ici suffit pour en faire
l'éloge. Aussi ne peut-il manquer d'être
toujours cher et précieux à toutes les
personnes qui préfèrent à des lectures
purement amusantes et frivoles, celles
des vérités salutaires de la Religion. Elles
sont développées dans ce Livre avec tant
de force et de netteté, qu'il est aisé d'y
reconnoître l'esprit dont l'Auteur qui le
composa étoit animé. Une morale pure,
et une simplicité noble, qu'il avoit puisée
dans la lecture des Livres saints, dont il
paroît qu'il s'étoit nourri, font le caractère
principal de ses Discours. Ils sont courts,
le dessein qu'il s'étoit proposé de renfer-
mer une matière fort vaste dans un pe-
tit nombre de volumes, ne permettoit
pas de leur donner plus d'étendue, mais
ils contiennent en même temps tout ce
que l'Ecriture et les Peres fournissent
de plus instructif sur chaque sujet. Ainsi
la lecture en est également utile aux sim-
ples fideles et à ceux mêmes qui par leur
ministere sont préposez à l'instruction
et à la conduite des ames.

On pourroit ajouter que cinq Editions
du Livre des Instructions Chrétiennes
consécutivement épuisées, marquent
parfaitement la réputation que cet Ou-
vrage a toujours eue dans le Public. C'est

II. Vol.

cc

J U I N. 1735. 1379

qui a fait penser à en donner une nouvelle. Celle-cy , au lieu de cinq *in octavo* , contiendra douze volumes *in 12*. Si cette forme multiplie les volumes , elle aura d'un autre côté l'avantage de les rendre plus commodes. D'ailleurs cette Edition sera augmentée de la Vie de l'Auteur , qui manquoit dans les précédentes , et que plusieurs personnes de piété ont souhaitée. A l'égard de l'exécution , on espere que le Public en sera content. Le prix des 12. volumes sera de 20. livres. Ceux qui voudront s'assurer d'avance d'un nombre raisonnable d'Exemplaires , pourront obtenir une remise honnête. On s'adressera pour avoir des Reconnoissances à Rollin , fils , Quay des Augustins , à S. Arhanase , qui promet de fournir tout l'Ouvrage au mois de May 1736.

Le même Libraire , Auteur de cet Avertissement , donne avis au Public qu'il délivrera aux Souscripteurs le V. et VI. Tomes de la Physique Sacrée , *in folio* , Edition de Hollande , avec figures , et que tout l'Ouvrage contiendra huit volumes.

II. Vol.

F LET-

LETTRE sur la nouvelle Edition de
l'Histoire Generale des Drogues , &c.

Vous prenez tant de part, M. à ce qui regarde l'utilité publique, que je me crois dans l'obligation de vous avertir que *Etienne Ganeau & Louis-Etienne Ganeau* fils, Libraires rue S. Jacques, aux Armes de Dombes, viennent de donner une nouvelle Edition de *l'Histoire generale des Drogues, Simples et Composées*, renfermant dans les trois classes des Vegetaux, des Animaux et des Mineraux, tout ce qui est l'objet de la Physique, de la Chimie, de la Pharmacie, et des Arts les plus utiles à la société des hommes.

Ouvrage enrichi de plus de 400. figures en Taille douce, tirées d'après nature, avec un Discours qui explique leurs differens noms, les Pays d'où elles viennent, la maniere de connoître les veritables d'avec les falsifiées, et leurs proprietés; où l'on découvre l'erreur des Anciens et des Modernes. Par le sieur *Pomet*, Marchand Epicier Droguiste, nouvelle Edition, corrigée et augmentée des doses et des usages. Par le sieur *Pomet* fils, Apotiquaire, 2. vol. in 4. 1735.

Le merite de ce Livre est trop connu pour vous en faire un long détail. Sans

II. Vol.

vous

vous parler de la rareté de la précédente Edition , je me bornerai à vous faire part des grands avantages de celle-ci. Le sieur Pomet fils , ayant appris que l'on travailloit à réimprimer l'Ouvrage de son Pere, a bien voulu communiquer les observations qu'il avoit commencé d'y faire depuis plusieurs années. Elles ont paru d'autant plus importantes que c'étoient comme autant de suplemens qui faisoient connoître les propriétés de plusieurs drogues dont l'Auteur avoit dit peu de choses , et les différentes maladies. Les diverses Tables de la précédente Edition embarrassoient extrêmement ; pour remédier à cela , l'on a réuni dans une seule les différentes matieres au moyen de laquelle on trouvera aisément tout ce qu'on pourra désirer de sçavoir. Nombre d'Auteurs ayant cité la précédente Edition qui étoit in folio , on-a jugé à propos de marquer à la fin de chaque article , la page de cette Edition où il a rapport. Les figures sont gravées avec un soin extrême. Enfin cette Edition ne laisse presque rien à désirer. J'espere que vous voudrés bien faire part au Public de cet avis. J'ai l'honneur d'être , &c.

Les Vers Latins qui suivent sont de M.
II. Vol. F ij de

378 MERCURE DE FRANCE
de Senecé , et envoyez depuis peu à son
Medecin , au sujet de la goutte et des au-
tres incommoditez de son âge de 93. ans.

*Clarissimo Viro D. Milliet Archiatro
celeberrimo.*

EPIGRAMMA.

F Lectore nodosam nescit medicina Podagram ;
Sic Naso : et melius prisca experientia cantat ,
Nec mihi Tussifluum potis est l'artem catharum
Solvere si fieri posset Milletus et ipse-
Hoc faceret meus , ingenuas qui funditus Artes
Novit et antiquo juvenis par est Machaoni ,
Sed vetat insipiens , vetat invidiosa senectus
Arbitra quam pendens est humidi siccique potestas
Macte tamen , cita mors aderit qua cuncta res
solvet.

Traduction Libre.

La Medecine ignore le secret de dé-
nouer les nœuds dont la goutte embarrasse
les pieds des malades. Ainsi chante l'in-
genieux Ovide , et chante encore mieux
que lui, une vieille et funeste experience.
Je suis à peu près dans le même cas , et
cet art divin ne peut résoudre un catharre
mêlé d'une toux opiniatre et d'une abon-
dante fluxion. Si c'étoit une chose fais-
able , sans doute que mon cher Millet

II. Vol.

en

en viendrait à bout , lui qui possède tous les beaux Arts , et qui tout jeune qu'il est , peut aller de pair avec l'ancien Machaon si fort vanté par Homere. Mais la vieillesse s'oppose à cet effet , vieillesse extravagante et envieuse , mais pourtant arbitre souveraine de la secheresse et de l'humidité qu'elle distribue dans les corps comme il lui plaît. Prenons courage cependant , la mort est à notre porte , qui par une puissance superieure viendra bientôt résoudre le cathebre , apaiser la toux , dissiper la pituite , et mettre au niveau toutes les facultés de l'humanité laborieuse. *De Senecé.*

*LETTRE en Réponse à un Gentilhomme
de Province , sur l'éducation de ses
Enfans.*

JE m'étois flaté , Monsieur , que par le moyen du Mercure de France , vous auriez entendu parler du Bureau Typographique ; c'est en vain que vous en cherchez les nouvelles dans le Journal de Verdun. Je vous prie de changer de route en faveur de M. M. vos Enfans , prenez la peine de voir le Mercure du mois de . . . dernier , et vous y trouverez une Lettre de M. l'Abbé L. * * * très propre à faire connoître au Public le merite et les avan-

1380 **MERCURE DE FRANCE**
tages de cette nouvelle manière de mon-
trer aux Enfans les premiers Elemens des
Lettres , en attendant l'abregé du Sistême
que vous pourés tirer dans la suite des
Mercures de France. J'ai l'honneur d'ê-
tre , &c. *S. M. D.*

Extrait d'une Lettre sur la Langue Angloise.

AYANT remarqué qu'on nous a donné
depuis peu nombre de Pieces tra-
duites de l'Anglois , et que ceux de la na-
tion se plaignent que nos Traducteurs ,
n'étant pas suffisamment instruits de la
Langue , n'ont pas rendu justice à leurs
Auteurs ; cela m'a donné une grande cu-
riosité d'apprendre l'Anglois , afin d'être
à portée de lire ces Auteurs dans les Ori-
ginaux ; et heureusement j'ai trouvé un
Maître nommé *M. Flint* , Gentilhomme
Anglois (qui demeure proche *S. Jaques*
du haut Pas) qui sçachant assez bien no-
tre Langue , et possédant la sienne dans
la perfection , a inventé une méthode ad-
mirable pour nous communiquer l'An-
glois , qui nous rend cette langue facile
au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer ,
je vous assure que j'en suis tout à la fois
surpris et charmé.

Je suis entré dans cette Langue comme
dans un nouveau monde , et comme les
II. Vol. principes

principes en sont aisez et en petit nombre ; je suis parvenu bientôt à la comprendre ; et à la goûter ; de sorte que j'ai continué à l'étudier avec bien du plaisir , et beaucoup de régularité , passant d'une découverte à une autre , je me vois conduit par degrez dans sa force et dans ses beautés , qui comme les richesses de la Nation , me paroissent cueillies de toutes les parties du Monde ; les Langues mortes et vivantes y ont également contribué , les Anglois ont pillé hardiment , et se sont approprié tous les termes et tous les tours qu'ils ont jugé leur convenir ; c'est ce qui a causé une très-grande variété ; mais comme au moins une troisième partie de leur Langue est François , les difficultez ne sont pas si grandes ; et il n'est pas désagréable de les surmonter peu à peu.

Mais c'est la méthode et la grande habileté du Maître qui facilitent tout ; car les méthodes ordinaires sont la mer à boire , parce qu'elles sont les Ouvrages des François , qui , au lieu d'entrer dans le génie de la Langue Angloise , ont tâché de la rendre conforme à la nôtre , ce qui est ridicule : les conjugaisons Angloises , par exemple , se forment presque toutes par des verbes auxiliaires , et non pas par des inflexions ou changements de termi-

382 MERCURE DE FRANCE
naisons , comme les nôtres : et pour ces
verbes auxiliaires, aussi bien que dans plu-
sieurs autres cas, M. Flint donne des Re-
gles qui ne se trouvent nulle part.

Pour ce qui regarde M. votre fils , je
n'ai pas de meilleur conseil à vous don-
ner que de le mettre sous la conduite
de M. Flint ; il a actuellement en pension
chez lui un jeune François d'environ onze
ans , qui en six mois de temps a appris à
parler Anglois avec facilité et avec l'ac-
cent Anglois ; il en a aussi un autre de
vingt-quatre ans , qui en six mois de tems
possedera l'Anglois dans la même per-
fection.

Le sieur *Baillet* , Geographe , demeu-
rant sur le Perron Royal de la Sainte Cha-
pelle du Palais , donne avis au Public
qu'il a mis au jour une Carte du Royaume
de Portugal en deux feüilles , avec les
Plans et Vûës autour de la Carte. Elle
se vend cinquante sols.

Le même Auteur vend aussi le cours du
Rhin en quatre feüilles , et le Wirtem-
berg en deux feüilles.

LIVRES D'ETUDE , d'après les desseins
Originaux de *Bloemart* , gravez par *Fran-
çois Boucher*, Peintre de l'Académie Royale
de Peinture et Sculpture.

II. Vol.

Le

Le Portrait du Roy de Sardaigne en petit, peint par la Florentina , Peintresse à Turin , gravé par C. Roy.

Le Cardinal de Fleury , d'après M. Rigaud. gravé pas C. Roy.

Jean-Claude , Ministre de Charenton ; peint par feu M. Laurent , gravé par P. Dupin , d'après le Tableau original du cabinet de M. Claude Petit , fils du Ministre.

Antoine Arnaud , Docteur de Sorbonne, peint par Jean-Baptiste Champagne, gravé par P. Dupin.

Le tout se vend chez Odieuvre sur le Quay de l'Ecole , vis-à-vis le côté de la Samaritaine , à la Belle Image.

*DESCRIPTION abrégée des Tableaux
qui ont été exposez à l'Académie de
Peinture et de Sculpture.*

L Academie Royale de Peinture et de Sculpture , ayant voulu juger avec connoissance de cause , de la capacité des habiles gens qui la composent , à l'occasion d'une Election d'Officiers , résolut , que le Samedi 2. de Juillet, chacun des prétendans feroit apporter quelques morceaux de sa façon , fait ou fini dans la présente année. Voici le détail des principaux.

II. Kol.

F v. M.

M. *Vanloo*, pere, ptemier Adjoint et Professeur, fit voir deux Morceaux, l'un représentant *l'Entrée de Jesus-Christ dans Jérusalem*; l'autre, *la Résurrection du Lazare*; l'un et l'autre destinez pour l'Eglise de S. Martin des Champs, où sont les grandes compositions de l'illustre Jean Jouvenet. Il eut un aplaudissement général, tant pour la belle et noble composition des Sujets, que pour la grande maniere de peindre; le grand gout des Draperies et la richesse du fond.

M. *Collin de Vermond*, second Adjoint, exposa un grand Tableau d'Eglise pour les Capucins du Marais, où l'on voit déjà un grand Tableau de *l'Annonciation de la Vierge*, de sa main. Celui-cy représente S. Siméon, tenant l'Enfant Jesus dans ses bras. Ce Tableau est fort estimé dans toutes ses parties; il fit voir aussi une *Cyropédie*, ou *Histoire du grand Cyrus*, en trente-deux petits Tableaux; tirez de l'Histoire Sainte, d'Hérodote, de Xénophon, Justin, Joseph, &c. Cette Suite eut des loüanges de toute l'Académie; on y trouva une grande fécondité de génie, jointe à la correction du Dessin, à l'expression des caracteres et à la riche variété de la composition. Il commence son Histoire par la Prophetie d'Isaïe concer-

nant Cyrus ; il passe ensuite à sa naissance , et conduit le Spectateur par toutes ses grandes Actions , jusqu'à sa mort. Aucun de ces Sujets n'a jamais été traité, si ce n'est celui de Rubens , dans le Tableau que l'on voit au Palais Royal , représentant la tête de Cyrus plongée dans le sang.

L'Auteur se fera , sans doute , un plaisir de les faire voir aux Curieux. Il demeure rue Grenier S. Lazare , au coin de la rue Beaubourg.

M. *Vanloo*, le fils, nouvellement Adjoint, montra quatre ou cinq Morceaux ; un *Christ mourant*, d'une très-belle expression , *S. Antoine* et *S. Paul Hermite* , un grand Portrait en pied , qui furent tous trouvez peints avec un grand caractere de Dessein et une heureuse facilité de Pinceau.

M. *Parossel*, présenta la Sortie du Corège de l'Ambassadeur de Turquie par le Pont tournant du Château des Tuileries , qui lui fit tout l'honneur possible , tant pour la magnifique disposition , que pour la grande intelligence , la belle dégradation , la sçavante variété et le contraste des attitudes. Ce beau Morceau est trop digne de la curiosité publique , pour ne pas annoncer aux

Connoisseurs qu'ils pourront le voir aux Gobelins , où demeure l'Auteur.

M. *Boucher* avoit fait apporter quatre petits Morceaux , représentans les quatre Saisons , par de petites femmes et des enfans , qu'on trouva très-beaux , tant pour la vive couleur , le relief et le Pinceau , que pour l'aimable invention.

M. *Natoire*., donna plusieurs Tableaux , dont le plus grand représentoit *Sancho Pança dans son Gouvernement exerçant la Justice* ; l'Académie fut très-satisfaite de l'agréable composition , aussi bien que de la legereté du Pinceau et de la belle couleur.

M. *Jaurat* , montra trois Tableaux ; le plus grand représentoit *S. Antoine , sacré Evêque* , il fut aplaudi dans toutes les parties de l'Art. Les Amateurs auront la satisfaction de le voir dans la Maison de l'Auteur , au bas des Fossez S. Victor.

M. *Chardin* exposa quatre petits Morceaux excellents , représentans de petites femmes occupées dans leur ménage et un jeune garçon s'amusant avec des cartes. On loua beaucoup sa touche sçavante et la grande verité qui regne par tout avec une intelligence peu commune.

M. *Tocque* donna deux Portraits qui eurent l'approbation generale.

II. Vol.

Plusieurs

Plusieurs autres de ceux qui composent l'Académie, exposerent aussi des Morceaux de leur composition, tant pour l'Histoire, que pour les autres talens, auxquels on donneroît ici avec plaisir toutes les louanges qu'ils méritent; mais ce détail meneroit trop loin. Ce petit narré suffit pour prouver que jamais la Peinture n'a été portée en France à un plus haut point, ni par un plus grand nombre d'habiles gens, qu'elle l'est aujourd'hui.

Nous prendrons la liberté d'ajouter au Mémoire qu'on vient de lire, auquel nous n'avons aucune part, que cette exposition de Tableaux, quoiqu'en très-petite quantité et par un très-petit nombre d'Académiciens, n'a pas laissé d'attirer dans les Salles de l'Académie, un concours considérable, des Gens de l'Art, des Connoisseurs et des Amateurs, qui ont marqué beaucoup d'empressement et d'ardeur pour la Peinture, la Sculpture, la Gravûre, &c. Cet empressement semble demander hautement une exposition publique des Ouvrages de notre Académie, dont le Public n'a pas été gratifié depuis très-long-temps, malgré l'exemple fréquent qu'en donnent les Académies d'Italie. Outre le plaisir et la magnificence

2388 **MERCURE DE FRANCE**
du Spectacle, on laisse à juger de l'utile émulation que cela donne pour l'avancement des Arts et la perfection du goût.

Dans l'Assemblée tenuë après l'Examen de tous ces Ouvrages, l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, élût pour Professeur M. *Vanloo*, pere, pour Adjoints à Professeur, Mrs *Vanloo*, fils, *Boucher* et *Natoire*, et pour Conseillers, Mrs *Lancret* et *Paroscel*..

Les magnifiques et nouvelles Tapisseries et Ouvrages de la Couronne, exposez cette année à l'occasion des Processions de la Fête-Dieu, dans la Manufacture Royale des Gobelins, ont attiré un très-grand concours et ont fait l'étonnement et l'admiration publique, sur tout des Gens de l'Art, des Curieux intelligents et des Etrangers. La plupart de ces beaux Ouvrages ont été executez par Mrs *le Févre*, de la *Tour* et *Jans*, tels que la Tenture des Indes, dont les Originaux ont été dessinez et peints d'après Nature par les Hollandois.

Une Portiere de M. de *Monmerqué*, d'après les Desseins de M. *Perrot*.

4. Pieces de l'Histoire de Moyse, d'après le *Poussin*.

II. Vol.

10.

10. Pieces des Mois , d'après *Lucas de Leyde* , peintes par M. *Chatelin* , Inspecteur de la Manufacture Royale des Gobelins , et executées par M. le *Fèvre et Audran*.

9. Pieces de l'Histoire de Louis le Grand , d'après le *Brun et Vandermeulen* , executées ; sçavoir , l'Alliance des Suisses , la Prise de Dunkerque , la Défaite de Marsaing , l'Entrevûë et Marsal , par M. *Monmerqué* , et les autres par Mrs de la Croix et le Blond.

L'Entrée de Méhemet-Effendi , Ambassadeur du Grand-Seigneur à la Cour de France , executée par M. le Fèvre et peinte admirablement par M. *Parossel*. Ce grand Morceau , qui paroît en public pour la premiere fois , a été honoré d'un sufrage universel.

Deux Pieces , le Plan des Invalides , peint par M. *Dulin* , et le Baptême de Monseigneur le Dauphin , Ayeul du Roy , peint par M. *Christophe* ; executées par M. de la Tour.

5. Pieces ; l'Adieu d'Hector , la Colere d'Achille , Didon , Achille , qui court venger la mort de Patrocle et le Sacrifice d'Iphigénie , peint par M. *Ch. Coypel* , executées nouvellement par M. le Fèvre , le Public a rendu justice à l'heureuse composition de cet Ouvrage. 8.

N^o 390 MERCURE DE FRANCE

8. Pièces représentant Athalie , Jephthé , Suzanne , Joseph , Esther , Laban , Tobie et le Jugement de Salomon , de feu M. *Antoine Coypel* , exécutées par feu M. Jans.

7. Pièces , représentant la Cène , le Lavement des pieds , le Souper du Pharisien , les Vendeurs chassés du Temple , la Résurrection du Lazare , la Pêche miraculeuse et la Guérison des malades , d'après feu M. *Jean Jouvenot* , exécutées par M. le Fèvre , &c.

DESCRIPTION de la Décoration faite pour le Reposeoir de la Porte S. Michel , à l'occasion de la Procession de la Fête-Dieu.

CE grand apareil représente un Arc de Triomphe de 76. pieds de largeur , sur 55. de haut ; sçavoir , 36. pieds de proportion pour les piédestaux , colonnes et entablemens , et le surplus pour les accessoires. La principale Arcade a 16. pieds de large , sur 29. de haut ; on voit au milieu un Médaillon en bas-relief , où est représenté l'Agneau , couché sur le Livre des sept Sceaux. Ce grand Médaillon est porté par deux Anges , accompagnés de Têtes de Chérubins en Marbre blanc , le tout environné d'une
II. Vol. Gloire

Gloire rehaussée d'or, ainsi que le Médaillon du milieu.

Aux deux côtez de cette grande Arcade, sont des colonnes d'Ordre Composite, acouplées, dont les chapiteaux et bases sont en Marbre blanc; le fût des colonnes en Marbre Cipolin; au milieu de chacun de ces groupes, sont des Trophées d'Eglise, rehaussez d'or; sur les entablemens sont placez la Foy, l'Espérance et la Charité, feintes en Marbre blanc; entre ces figures, au-dessus de l'entablement, est un Frontispice en pierre, orné de guirlandes de fleurs qui s'élevent à 15. pieds de haut, et le milieu est occupé par un Tableau représentant la Cène de N. S. avec ses Apôtres; ce Tableau a été donné par M. de Chamousset, Maître des Comptes, en l'année 1732.

A la droite et à gauche de cette Façade, est une Arcade de treize pieds de large, sur vingt-trois de haut. Elles sont ornées à chaque milieu d'un groupe de Chérubins, environnez d'une Gloire rehaussée d'or; dans les panneaux de l'Arcade à droite, sont S. Marc et S. Mathieu en bas-relief; dans celle à gauche, sont S. Jean et S. Luc; toute la Décoration se termine par deux co-

II. Vol.

lonnes.

1392 **MERCURE DE FRANCE**
lonnes et pilastres de même ordonnance
que celle du milieu ; sur l'entablement
à droite , est placé Moïse , et à la gau-
che Aaron , et sur les deux petites Ar-
cades sont des frontons surmontez de
cassolettes , ornez de guirlandes de
fleurs , &c.

Cet Ouvrage peint à huile , est de
M. le *Maire* , déjà fort connu et estimé
pour son intelligence dans son Art , et
sur tout pour ce qui concerne la Pers-
pective.

La dépense de cette Décoration qui a
été fort approuvée du Public , et qui a
attiré un grand concours , a été faite
par plusieurs Particuliers zelez du Quar-
tier de la Porte S. Michel , Paroisse de
S. Côme , l'un desquels s'est distingué en
contribuant plus libéralement à cette
dépense.

On trouvera , sans doute , que les pro-
portions sont mal gardées , en compa-
rant l'Ouvrage gigantesque , dont on
vient de lire la Description , avec l'ex-
trême petitesse de celui dont nous allons
parler ; mais n'importe ; le contraste ne
paroîtra peut-être pas si bizarre aux yeux
de tous les Lecteurs.

Le sieur *Liotard* , Peintre et Graveur
II. Vol. ca

J U I N . 1735. 199

en taille-douce, dont on a vû divers Portraits en Email, qui lui ont acquis de la réputation, vient de trouver un moyen fort ingénieux de multiplier ses Ouvrages en Peinture, par le moyen de trois couleurs et de trois Planches gravées, dont les premiers Essais ont satisfait les Curieux. Ce genre de Peinture peut avoir la fraîcheur du Pastel et la force et la durée de la Peinture à huile. Il vient de finir deux Portraits de Mrs de Fontenelle et de Voltaire, de la grandeur de l'ongle, à pouvoir être mis en Bague, qui sont très-ressemblans, malgré la petitesse. Il travaille actuellement à d'autres Portraits de Personnes illustres, de la même grandeur qu'on voudra, ainsi que ceux dont on vient de parler, rue S Jacques, chez Mariette, aux colonnes d'Hercule, et chez la veuve Chereau, aux deux Piliers d'or.



S P E C T A C L E S.

LE 28 Juin, l'ouverture de la Foire S. Laurent fut faite, par le Lieutenant General de Police, en la maniere accoutumée.

II. Vol.

Le

Le même jour l'Opera Comique fit aussi l'ouverture de son Théâtre par deux Pièces nouvelles , précédées d'un Prologue , la première a pour titre , la *Précaution ridicule* , et l'autre le *Droit du Seigneur* , cette dernière , qui a été goûtée du Public , est une Parodie de la Tragédie nouvelle d'*Aben-said* , qu'on vient de représenter au Théâtre François.

Le 30. Juin , les Comédiens Italiens donnerent une petite Piece nouvelle d'un Acte , en Vers , terminée par un très joli Divertissement , intitulée les *Adieux de Mars* , cette Piece a été reçue très-favorablement du Public , et on ne manquera pas d'en parler plus au long , ainsi que de la précédente.

EXTRAIT de la petite Comédie qui a pour titre : le Conte de Fée , représentée au Théâtre Italien le 26. May.

Cette Piece a été fort suivie ; on en a trouvé la versification très-soignée et très-élégante ; s'il y a quelque défaut dans le fond , on doit l'imputer à la Loy que les Auteurs se sont imposée d'y introduire un Géant , pour piquer la curiosité du Public. En voicy les Acteurs.

II. Vol.

Le

J U I N. 1735: 1399

Le Chevalier Malencontreux , le sieur
Riccoboni.

La Princesse , Epouse du Chevalier , la
Dlle Riccoboni.

Folette , Suivante de la Princesse , la
Dlle Thomassin.

Tornidor , Ecuyer du Chevalier Malen-
contreux , *Arlequin.*

Gridelin , Enchanteur , le sieur *Romagnesi.*

Un Lutin , Suivant de l'Enchanteur , le
sieur Deshayes.

La Fée Rancuniere , la *Dlle Lelio.*

Un Géant , représenté par un homme
d'une grandeur extraordinaire qui se
trouve actuellement à Paris.

Le Chevalier *Malencontreux* ouvre la
Scène avec *Tornidor* , son Ecuyer ; ils
exposent le Sujet , et font entendre que
l'Enchanteur *Gridelin* a enlevé la Prin-
cesse et *Folette* , sa Suivante , nouvelle-
ment mariées , l'une au Maître , et l'aut-
re à l'Ecuyer. Ils viennent les chercher
dans un Château , qu'un enchantement
dérobe à leurs yeux. On les a adressez
à la Fée *Rancuniere* , mortellement enne-
mie de *Gridelin*. Cette Fée secourable ,
s'avance vers eux et ne promet de ser-
vir le Chevalier *Malencontreux* qu'en
cas que sa Princesse lui ait été fidelle.
Elle donne à *Tornidor* un anneau qui
II. Vol. doit

doit le rendre invisible. Muni d'un tel secours, Tornidor entre dans le Château après plusieurs lazzi, dont le sieur Thomassin s'acquitte à son ordinaire. Après qu'il s'y est introduit, le Théâtre représente l'intérieur du Château. Gridelin paroît avec le Lutin qui lui sert d'Ecuyer. On apprend par l'exposition qu'il fait à son tour, que le Genie qui préside à tous ses enchantemens, l'a commis à la garde de la Princesse, et qu'il est arrêté que le Chevalier Malencontreux ne pourra la recouvrer à moins qu'elle ne lui ait gardé une fidélité à toute épreuve. La Princesse vient avec Folette, sa Suivante; Gridelin fait de nouvelles tentatives sur son cœur et lui promet entre autres choses de la rendre plus belle et même immortelle. Cette dernière offre est la plus séduisante pour la Princesse; Folette qui ne lui ressemble guère par la fidélité, lui en relève le prix; mais la Princesse n'ayant d'autre objet que son amour pour son Epoux, se contente de demander à Gridelin si son cher Chevalier jouira du même privilège; après quelques contestations, pendant lesquelles Gridelin paroît tantôt irrité et tantôt radouci, on sert à dîner. Tornidor sort du Buffet, à la faveur de

l'anneau qui le rend invisible ; sa gourmandise naturelle lui donne lieu d'amuser agréablement les Spectateurs , mais la vertu de l'anneau le sauve malgré lui-même ; il ne peut pas pourtant contenir sa langue , lorsque Folette lui fait connoître par des discours coquets , qu'il s'en faut bien qu'elle soit aussi fidelle que sa Maîtresse ; Tornidor s'échape en injures , et s'étant laissé ravir par Gridelin , l'anneau qui le rendoit invisible , il est exposé à toute sa colere ; il ordonne même au Lutin de l'aller précipiter du haut d'une Tour. La Fée Rancuniere ayant pris soin de le faire retenir en l'air par des Génies soumis à ses loix , reparoit avec le Chevalier Malencontreux , et Tornidor ; elle dit à ce dernier qu'il auroit mérité de franchir le saut tout entier , par l'imprudence qu'il a faite de se découvrir. Elle ajoute , en parlant à son Maître , que la fidelité de sa Princesse auroit suffi pour la lui faire rendre , mais qu'il faut qu'il porte la faute de son imprudent Ecuyer ; et que le Génie , leur Maître commun , exige qu'il combatte un Géant d'une grandeur énorme , et qu'il remporte la victoire sur un Ennemi si redoutable. Le Chevalier Malencontreux se soumet sans crainte à cette

1398 MERCURE DE FRANCE
derniere loi ; il sort pour aller écrire un cartel que Tornidor doit porter au Géant ; pendant que le Maître écrit le cartel , le Lutin , Rival de Tornidor , vient le défier , mais ce dernier ne paroît pas fort pressé de se battre , et sur tout pour recouvrer une coquette. Le Chevalier revient et remet le cartel entre les mains de son tremblant Ecuyer. Tornidor , après avoir long-temps balancé , en hardi par le dernier péril dont la Fée Rancuniere l'a préservé , s'avance fièrement vers le Château ; son courage se ranime à la vûe d'un Nain qui paroît au lieu du Géant ; il se prépare à combattre un Ennemi si foible , mais il le voit disparoître sur le champ pour faire place au véritable adversaire de son Maître , à qui il présente le cartel ; le Géant ayant accepté le défi par quelques mots mal articulés , le Chevalier Malencontreux s'avance armé d'une épée et d'un bouclier , dont il pare les coups de Massue que son ennemi fait tomber sur lui ; il remporte enfin la victoire ; Gridelin vient lui rendre sa Princesse , dont il lui garantit la fidélité ; Tornidor n'a pas le même bonheur ; le Lutin lui fait entendre qu'il ne la lui rend pas telle qu'il l'a prise. La Piece finit par un **Ballet** ,
I L. Vol. dont

dont la composition est de M. Marcel , et la Musique de M. Mouret; le Géant dans les dernières Représentations y a battu des Timbales. C'est le même homme dont nous avons parlé plus au long dans le Mercure de May , page 967. dont la hauteur, exactement mesurée, est de 6. pieds , 8. pouces , 8. lignes , sans souliers.

Le Nain , figuré par un Danseur habillé d'une manière grotesque et comique , a dansé une Entrée avec la Dlle Thomassin, qui a été très-aplaudie. On a ajouté dans les dernières Représentations de cette Comédie , le Pas de Six , imité de celui de l'Académie Royale de Musique , et qu'on a revû avec plaisir.

Voici l'Extrait de *la Magie de l'Amour*, Pastorale en un Acte et en Vers. L'Action se passe entre trois Bergeres et un Berger ; sçavoir , *Sophilette* , *Dorimene* , Rivale de *Sophilette* , *Doris* , Cousine de *Dorimene* , et *Lhidimés* , Amant de *Sophilette*.

La Scene est en Thessalie , dans un Bosquet consacré à Diane , dont on voit un Temple dans le lointain , par-delà le Hameau où demeure *Sophilette*. Son Pere et sa Mere , à la tête des habitans de ce Hameau, forment la Fête qui finit la Piece.

II. Vol.

G M.

M. Autreau, qui vient de nous donner cette aimable Pastorale, a bien tort de vouloir exclure du Théâtre François un genre qu'il y place avec tant d'agrément ; les applaudissemens réitérez qu'on a donnez à la *Magie de l'Amour*, doivent lui faire perdre une prévention si injuste. Il faut avouer que la manière ingénieuse avec laquelle il a traité son Sujet, a beaucoup contribué au succès ; mais cela n'empêche pas que la Pastorale ne puisse s'échaper avec quelque honneur des Théâtres Italiens et Espagnols, où il la renferme avec trop de rigueur. Ce que nous venons de dire ne regarde qu'un endroit de la Préface de la Pastorale imprimée depuis peu chez la veuve de la Tour, rue de la Harpe, aux trois Rois, prix 24. sols.

Une jeune Bergere nommée *Sophilette*, avoit été élevée par une célèbre Magicienne, chez qui elle prit cette ignorance d'amour, qui fait tout le sel de la Piece. *Dorimene*, sa Rivale, fonde ce caractere par ces Vers qu'elle adresse à *Doris*, sa Confidente.

Or, tu n'as pas de peine à croire
Que dans le terrible séjour
D'un magique laboratoire ,
II. Vol.

On

On parle beaucoup moins d'Amour,
Que des matieres de Grimoire.

Pour mieux établir ce caractere , l'Au-
teur fait encore dire à la même Dorimene.

Une Tante Prêtresse au Temple de Diane ,
Ne la tira qu'à l'âge de dix ans
De cette retraite profane ,
Et depuis dans ce Temple elle resta toujours ;
Chez Diane, dis-moi, connoît-on les Amours ?

Cela supposé , il n'est pas difficile à la
malicieuse Rivale de l'innocente Sophi-
lette , de lui persuader que tout ce qu'el-
le sent pour le Berger *Lhidimés* , n'est
que l'effet d'un charme que cet adroit
Sorcier a jetté sur elle. Rien n'est plus
naïf que tout ce que Sophilette dit à Do-
rimene , qui l'interroge sur les sentimens
de son cœur pour lui prouver la maladie
par les Simptômes. Voici comme elle
s'explique :

Je le voi , même en son absence ,
Quand j'entends son nom seulement ;
Je sens que ma peine commence
Par un secret tressaillement.

Dès qu'il paroît je suis toute interdite ,
Mon Corps frémit , mon cœur palpite ;
I I. Vol. *G ij* 11

Il me prend un frissonnement ;
 Tant qu'il est près de moy , la fièvre continuë.
 Qu'il touche par hazard ma main , quand je l'ai
 nue ,

Tout aussi-tôt redoublement.

Après lui avoir rendu compte de quelques songes terribles que sa maladie lui cause ; elle passe à de plus agréables , qui pour son bonheur sont plus fréquens : Voici ses propres paroles :

Ceux-là sont rares par bonheur ;
 J'en ai plus souvent d'agréables.
 Comme souvent ici je voi
 Nos folâtres Bergers, pour amuser nos Belles ,
 Leur conter mille bagatelles ,
 Quelquefois Lhidimés en songe auprès de moi
 Me paroît imiter ce qu'ils font auprès d'elles.
 Dans un profond sommeil au milieu du repos ,
 Je croi l'entendre qui soupire ;
 Et , me serrant les mains , qui me dit certains
 mots
 Qui me paroissent tout nouveaux ;
 Ils sont plaisans sans faire rire.

Dorimene est trop sçavante en amour
 pour prendre le change ; elle conçoit , à
 n'en pouvoir douter , que Sophilette
 aime éperdument Lhidimés , et n'est pas
 II. Vol. moins

moins persuadée qu'elle en est tendrement aimée ; elle persiste dans la résolution qu'elle a prise de lui faire peur de la magie ; elle y réussit si bien , qu'elle la fait consentir à s'aller renfermer pour le reste de ses jours dans un Temple de Diane, où *Candide*, sa Tante, est Prêtresse. Sophilette la remercie d'un conseil si salutaire ; elle n'en veut pas différer l'exécution ; mais par malheur pour Dorimène, Lhidimés vient à paroître ; elle a le chagrin de voir que Sophilette ne le fuit qu'avec peine ; elle l'entraîne malgré elle dans un endroit caché, d'où elle entend tout ce que Lhidimés dit dans un Monologue. L'Auteur a pris soin de mettre dans ce Monologue des termes qui confirment l'Amante ignorante dans l'erreur où sa Rivale l'a jettée. Voici les termes métaphoriques dont Lhidimés s'est servi :

Ton *Art* a réussi ; triomphe Lhidimés ;
 Mes soins pour la *charmer* n'ont pas été frivoles.
 J'ai dit près d'elle des *paroles*
 Qui produisent de bons effets.
 D'un *charme* tout puissant elle ressent les
 traits , &c.

Sophilette ayant entendu cet aveu du
II. Vol. G iij prétendu

1464 **MERCURE DE FRANCE**
prétendu enchantement, ne peut plus se
contenir ; elle sort du lieu où elle s'étoit
cachée , et transportée de colere , elle
dit à Lhidimés.

Arrête ; écoute-moi , funeste Lhydimés ;

 Aprends ici que je te hais ,

 Que tes *paroles* seront vaines

 Pour l'*effet* que tu t'en promets ;

Cesse de triompher des *maux que tu m'as faits* ,

 Diane a pitié de mes *peines* ,

Je t'en connois l'*Auteur* ; mes vœux sont satisfaits.

Lhidimés ne comprend rien à ce cruel reproche ; elle lui dit que c'est en vain qu'il feint d'ignorer un crime dont il vient de faire tout haut un aveu qu'elle n'a que trop entendu ; elle lui défend de la voir jamais ; il veut s'aller précipiter dans le Fleuve Penée ; elle lui ordonne de vivre , et craignant de ceder encore à l'art d'un si aimable Enchanteur , elle le quitte ; il veut la suivre ; mais Dorimene , qui a tout entendu , craignant un éclaircissement , vient l'arrêter par la promesse qu'elle lui fait , de lui expliquer un mystere dans lequel il ne comprend rien : elle lui dit que Sophilette aime Candide sa Tante , à un tel point , qu'elle ne souhaite rien tant

II. Vol.

que

que de passer le reste de ses jours avec elle dans le Temple de Diane; que ses parens n'y consentent pas; et qu'elle vient d'apprendre que c'est Lhidimés qui leur a inspiré l'envie qu'ils ont de la marier, et qu'il s'est proposé pour Epoux. Après lui avoir déclaré les motifs de la colere que Sophilette vient de faire éclater contre lui, et l'impossibilité qu'il doit trouver à la faire passer de la haine à l'amour, elle se réserve, dans un second entretien de lui parler adroitement d'un choix plus heureux qu'il pouroit faire. Lhidimés la quitte pour aller se jeter aux pieds de Sophilette, et pour se justifier de la violence qu'elle croit qu'il veut lui faire en la demandant pour Epouse sans son aveu.

Doris, Amie de Dorimene, qui vient d'entendre la conversation qu'elle a eüe avec Sophilette, lui reproche sa fourberie. Dorimene craignant qu'elle n'aille tirer Sophilette d'erreur, lui dit qu'il y va de sa vie, et par là elle l'oblige au secret, malgré elle. Sophilette revient du Temple de Diane, plus embarrassée que jamais; elle apprend à Dorimene que sa Tante Candide en est partie pour exercer la vertu d'un *Talisman* qu'elle a sur une jeune Princesse. Ce *Talisman* a le pou-

1406 MERCURE DE FRANCE

voir de détruire tous les Enchantemens ;
voici ce qu'il a produit sur le prétendu
sort qu'on avoit jetté sur Eriphile , c'est
le nom de la jeune Princesse dont on
vient de parler.

La jeune Princesse Eriphile ,
Enchantée aussi fort que moi ,
Au Talisman de ma Tante ayant foi ,
L'a fait venir de son Temple à la Ville, &c.
Ce mal que ses Parens avoient ignoré tous ,
Elle l'a découvert en secret à ma Tante ,
Qui, de son Talisman, en consultant son poulx ,
Touchant la pauvre languissante ,
Et lui faisant donner aussi-tôt un Epoux ;
A fait cesser le charme qui l'enchanté.

Sophilette ajoute à cela , que malgré
l'absence de sa Tante , elle avoit voulu
se cacher dans le Temple, dont elle croyoit
que son perfide Enchanteur n'oseroit
aprocher , mais qu'elle en a été détour-
née par un nouvel effet du charme con-
tre lequel elle méditoit cette sage pré-
caution ; elle s'explique ainsi :

Mais en voyant de loin cette sainte retraite ,
Une crainte, une horreur secrète
A tout d'un coup renversé ma raison ;
Mon perfide Enchanteur, par son Art détestable ;
II. Vol. M'a

M'a rendu ce lieu formidable ;

J'ai crû m'aller mettre en prison.

Dorimene la presse plus que jamais de s'aller renfermer dans ce Temple sacré , comme dans le seul azile qui lui reste ; Sophilette n'y peut consentir ; Lhydimes s'approchant , Dorimene prie Doris de ne point abandonner Sophilette et de la tenir dans sa Cabane ; Lhidimés , qui croit l'avoir aperçûë , la demande à Dorimene ; c'est dans cette conversation que Dorimene lui déclare son amour d'une maniere équivoque , mais que Lhidimés ne laisse pas d'entendre ; il lui dit que si elle veut qu'il lui prête une attention plus favorable , il faut auparavant qu'elle le conduise au lieu où Sophilette est cachée ; Dorimene est forcée d'y consentir.

Sophilette s'étant échapée du Verger de Doris , vient chercher son Enchanter , pour le prier de ne la plus tourmenter ; c'est là que Doris vient lui apprendre que Candide est de retour , qu'elle est instruite de son mal , qu'elle ne croit point que ce soit un charme affreux d'autant que Lhidimés craint les Dieux , qu'elle doit lui ordonner de la traiter avec moins de rigueur. Sophilette est ravie de ce qu'elle vient d'entendre ; elle

II. Vol.

G v est

est toute prête à se réconcilier avec son prétendu Enchanteur ; Lhidimés vient , le pardon que Sophilette lui demande est une déclaration d'amour des plus neuves et des plus délicates ; le crime dont elle s'accuse d'abord , est de l'avoir crû Enchanteur ; Lhidimés lui demandant sur quoi elle avoit fondé cette prétendue Sorcellerie , elle lui répond :

Sur ce que depuis qu'en ce Bois
Je vous ai vû pour la première fois ,
Mon ame est sans cesse agitée
De troubles , de chagrins et de soupçons jaloux ,
Et que des maux dont je suis tourmentée ,
Je ne puis accuser que vous.

Voici la réponse de Lhidimés.

Reconnoissés enfin ma peine dans la vôtre ;
Vous êtes enchantée et vous en jugés bien ;
C'est du même Magicien
Que nous sentons le pouvoir l'un et l'autre ;
C'est l'Amour qui nous a charmés ;
Je vous adore et vous m'aimés.

Doris vient interrompre ce tendre entretien pour leur apprendre que Dorimene au désespoir de la préférence que Lhidimés donnoit à Sophilette , a pris pour elle le conseil qu'elle avoit donné , et vient

de s'enfermer dans le Temple de Diane ;
 elle ajoute que les Parens de Sophilette ,
 par le conseil de Candide , veulent qu'elle
 épouse son cher Enchanteur , et qu'on
 vient célébrer son hymen. Voici quelques
 Couplets du Vaudeville par lequel
 la Piece finit.

Un Berger jeune et bienfait ,
 Amusant et tendre ,
 Au bonheur le plus parfait
 Peut un jour s'attendre ;
 L'Art du plus grand Enchanteur
 De la Thessalie ,
 Pour charmer un jeune cœur ,
 Ne vaut pas sa Magic.

A la Ville pour charmer
 L'Art est nécessaire ,
 Ici , pour se faire aimer ,
 C'est assez de plaire ;
 Sans trop de raffinement ,
 Quand on est jolie ,
 Aimer bien fidèlement
 C'est la bonne Magic.

On soupçonne nos Pasteurs
 De Sorcellerie ;
 Mais ils ne sont Enchanteurs
 II. Vol.

G vj Qu'en

Qu'en galanterie ;
 Sçavoir saisir le moment ,
 Où l'ame attendrie
 Ne combat que foiblement ,
 C'est toute leur Magic.

Au Parterre.

Voici l'instant où l'Auteur
 Attend sa sentence ;
 Il sent palpiter son cœur ,
 Sa fièvre commence.
 Plaire à quelques-uns de vous
 Borne son envie ;
 Car vous satisfaire tous ,
 Le peut-on sans Magic ?

La Musique du Divertissement est de M. Mouret , et le Ballet est figuré par M. d'Angeville , de l'Académie Royale de Musique.

Quoique cet Extrait soit d'une juste longueur , et que nous ayons déjà parlé de la Préface , nous ne pouvons résister à la tentation d'y revenir pour en extraire un endroit où l'Auteur s'exprime ainsi : *Mais ce qui m'a sur tout invité et déterminé à faire la Piece, c'est la convenance du caractere de Sophilette avec celui de l'aimable Dlle Gaussin , à qui j'en destinois*
 I I. Vol.

destinois le Rôle. Je me suis flatté que les yeux et tous les traits de l'Actrice, si touchans et d'une forme si parfaite, que la douceur et la modestie de son air, le plus propre qui fut jamais à exprimer l'innocence et l'ingénuité d'une jeune Bergere, que le son tendre et flatteur de sa voix, la netteté de sa prononciation, enfin, que les graces de son action et de toute sa personne, pourroient suplérer à celles que je ne me sentois pas capable de mettre dans mon Ouvrage.

Les Comédiens François répètent une petite Comédie nouvelle en Prose, de M. Poisson l'aîné, qu'on jouera le mois prochain; elle a pour titre, *le Mariage par Lettre de Change*.

On prépare un nouveau Ballet à l'Opera, pour le donner le mois prochain, sous le titre des *Victoires Galantes*. Le Poëme est de M. Fuzellier, et la Musique de M. Rameau.





NOUVELLES ETRANGERES.

R U S S I E.

L'Electeur de Saxe ayant fait représenter à Sa Majesté Czarienne les dommages causez dans la Pologne par les Troupes Etrangères qui y étoient, et qui n'épargnoient pas plus les Terres de ses Partisans que celles des Polonois fidèles au Roy, elle a résolu d'en faire sortir plusieurs Régimens, et elle a envoyé ordre à tous les Cosaques, que le Comte de Munich avoit sous ses ordres, de retourner en Ukraine.

Le General Lesci, qui commande les Troupes Moscovites destinées à passer en Silesie, et qui a sous ses ordres M. Keith, Lieutenant Feldt-Maréchal, et Mrs Vrasow et de Biron, Majors Generaux, a écrit à S. M. Cz. que la premiere colonne de ces Troupes arriveroit à la fin de May sur la Frontiere de l'Allemagne, mais que quelques difficultez qui étoient survenues par rapport à leur marche, les empêcheroit d'y entrer jusqu'à-ce que la Czarine eût envoyé des ordres à ce sujet. S. M. Cz. lui a donné de pleins pouvoirs pour lever ces difficultez, et on compte qu'elles ne retarderont pas plus long-temps la marche des Troupes Moscovites.

Les Députez qui étoient allés à Petersbourg, pour engager la Czarine à accorder aux Habitans de Dantzick une diminution sur les sommes que le Comte de Munich leur avoit demandées, ont dépêché un Courier aux Magistrats, pour

leur

II. Vol.

leur donner avis , que le 31. du mois de May le Baron d'Osterman leur avoit déclaré la résolution de S. M. Cz. à cet égard. Suivant la Lettre écrite par ces Députez , les habitans seront obligez de payer à la Czarine le reste de la somme qu'ils ont promis de lui fournir , mais S. M. Cz. les dispense de donner le million que le Comte de Munich avoit exigé d'eux au-delà de cette somme.

P O L O G N E.

MAlgré les représentations réitérées que l'Electeur a faites à la Czarine au sujet des dommages causez à la Pologne par le grand nombre de Troupes Etrangères qui y sont , S. M. Cz. a résolu d'y l'aisser vingt Régiments d'Infanterie , trois de Cuirassiers , et six de Dragons.

Le Colonel Devitz , qui avoit reçu ordre de conduire le Primat en Ukraine avec une escorte de 300 hommes , l'avoit obligé de partir le deux Juin ; mais depuis la Lettre que le Primat a écrite à l'Evêque de Cracovie , le Comte de Munich, à la prière de l'Electeur, a dépêché le Colonel Darouski pour faire remettre le Primat en liberté.

Le Comte Zaluski , Evêque de Dreznenskiegow , et Secrétaire de la Couronne , a fait publier depuis peu par ordre du Roy , une Lettre écrite à la Noblesse Polonoise , pour l'avertir qu'un Manifeste qui a été distribué il y a quelque temps en Pologne , est une Pièce supposée. Ce Prélat se plaint au commencement de cette Lettre , de ce que les ennemis de la République attribuent souvent aux Partisans du Roy des Ecrits odieux dans le dessein de corrompre les idées de la plus saine partie des hommes , et de-

toufer en eux les sentimens genereux qui les portent à s'interresser aux malheurs de ce Royaume. Il ajoute que les Ministres de S. M. auroient continué de garder le silence sur des procedez si dignes de mépris , mais que la moderation du Roy ayant porté ses ennemis à hasarder tous les jours de nouvelles impostures , il est temps de dévoiler leur fourberie , et d'apprendre au Public que plusieurs Ecris qui ont paru sous le nom de S. M. et particulièrement celui qui porte pour titre : *Manifeste adressé à l'Armée de la Couronne et à toutes les nouvelles Compagnies levées dans les Palatinats* , ont été composés par des gens interessez à surprendre la crédulité des sujets du Roy.

Le Comte Zaluski remarque que les auteurs de ce Manifeste , pour rendre cette pièce moins suspecte , affectent d'y faire une vive peinture de l'affection que toute la Nation a témoignée pour le Roy immédiatement après la vacance du Trône , de l'union qu'il a trouvée à son arrivée parmi la Noblesse , et de la promesse que tous les Etats du Royaume lui ont faite de lui garder une fidélité inviolable ; qu'en employant ainsi la verité même à mettre leurs mensonges en crédit, ils n'ont pas eu honte de faire des aveux qui leur sont désavantageux , afin de donner cours à une fausseté dont ils esperoient de tirer quelque avantage : qu'ils se sont promis l'engager par ce Manifeste les Polonois qui ont combattu jusqu'ici pour la liberté et pour l'honneur de la Nation , à recevoir des ters de ceux qui veulent leur en donner , à trahir les interêts du Roy en croyant exécuter ses ordres , et ceux de la Patrie, en s'imaginant contribuer à sa tranquillité. Ce Prélat finit sa Lettre en proscrivant cet Ecrit comme

faux et indigne du Roy, et comme une pièce dans laquelle S. M. ne pourroit se connoître que par les sentimens de bonté qu'on lui attribue, mais qu'il sçait placer plus à propos et en des occasions plus convenables à sa gloire et à la fidélité de ses sujets.

L'Evêque de Cujavie, et quelques autres personnes de distinction ont dû partir de Warsovie sur la fin de Juin pour aller trouver à Lowitz le Primat qui y est depuis quelque temps.

L'Electeur de Saxe a donné ordre d'imprimer les Universaux pour convoquer la Diète de la Noblesse attachée à son parti, laquelle doit s'assembler à Warsovie vers la fin du mois de Septembre prochain.

A L L E M A G N E.

ON écrit de Vienne que M. Foscarini, Ambassadeur de la Republique de Venise, alla le 22. de ce mois communiquer à S. M. I. quelques dépêches qu'il avoit reçues d'Italie par un Courier extraordinaire, et qui portoient que la Republique n'avoit point jugé à propos d'accorder des quartiers dans les Pays de sa Domination aux Troupes commandées par le Comte de Königsegg.

L'Electeur de Baviere ayant été pressé de nouveau par l'Empereur de fournir son contingent, ce Prince a déclaré que les conjonctures présentes ne lui permettoient pas de faire marcher ses Troupes vers le Rhin.

Les Lettres de Berlin marquent que deux détachements des Troupes Moscovites qui sont en Pologne, ayant tenté d'entrer dans le Royaume de Prusse, pour arrêter quelques Polonois,

1416 MERCURE DE FRANCE

Le General Katte avoit fait déclarer aux Officiers de ces détachemens , que le Roy de Prusse lui avoit donné ordre de traiter comme ennemis tous ceux qui entreprendroient de commettre quelque violence dans ses Etats.

I T A L I E.

LE Cardinal Acquaviva a défendu aux Ecclesiastiques de l'Eglise de Notre - Dame de Constantinople des Siciliens , de faire porter le jour de la Fête du Saint Sacrement , à la Procession, leur Bannière ordinaire, sur laquelle sont brodées les Armes de l'Empereur , et le Cardinal Alexandre Albani a fait la même défense au Clergé de l'Eglise de S. Charles , qui est dans le Cours.

Le Pape persistant malgré les représentations du Cardinal Cienfuegos dans la résolution de ne point recevoir la Haquenée de la part de l'Empereur , le Prince de Sainte Croix est allé à Tivoli , où il passera quelque temps.

Le 19 , le Cardinal Alberoni arriva en poste de Ravenne, et le lendemain il eut audience du Pape qui lui a accordé 100000 écus Romains pour la perfection des travaux commencez dans la Romagne , afin d'empêcher les débordemens des Rivières.

Tous les avis reçûs de Genes portent qu'un nombre considerable de Rebelles de l'Isle de Corse, ne pouvant souffrir le joug que leurs Chefs vouloient leur imposer , avoient profité de l'amnistie qui leur avoit été offerte, et qu'ils s'étoient soumis à la République.

DE NAPLES ET SICILE.

Les Lettres de Sicile portent au sujet de la Capitulation de Siracuse , qu'on étoit convenu le 1. de ce mois que le Marquis Roma , Gouverneur de cette Place , la remettroit aux Espagnols le 17. et qu'en attendant, les assigeans garderoient tous les ouvrages dont ils s'étoient rendus maîtres ; que la garnison en sortant de la Ville , pouroit emmener deux pièces de canon , et qu'on accorderoit un mortier au Gouverneur par consideration pour sa personne ; que huit jours avant l'entrée des Espagnols dans la Place, le Marquis de Gracia-Real envoyeroit des Officiers d'Artillerie pour prendre un état des canons , des mortiers et des munitions de guerre qui y sont ; que l'on fourniroit des Vaisseaux à la Garnison pour la transporter à Trieste ou à Fiume , à condition qu'ils seroient fretés aux dépens de l'Empereur ; qu'on feroit escorter ces Bâtimens par un vaisseau de Guerre ; que si les vents contraires ou quelque'autre accident les obligoient d'entrer dans des ports appartenants au Roy des deux Siciles ou à quelque'une des Puissances ses Alliées , les Impériaux qui seroient sur ces Vaisseaux ne pouroient être inquiétés en aucune maniere, et qu'ils recevraient tous les secours dont ils auroient besoin ; que les Officiers ou Soldats faits prisonniers de Guerre pendant le Siège , seroient remis en liberté ; qu'il seroit permis à tout Officier ou Soldat de la garnison d'acheter ce qui lui seroit nécessaire pour son embarquement ; que si quelques-uns d'entre eux désiroient d'aller dans le Royaume de Naples pour y regler quelques affaires , on leur donneroit des

II. Vol.

passeports

passerports pour cet effet ; que le Marquis de Roma laisseroit dans la Place des Commissaires pour arrêter les comptes des sommes qui pourroient être dûes aux habitans par l'Empereur ou par les Officiers ou les Soldats de la garnison , et que ces Commissaires y demeureroient , jusqu'à ce que ces sommes eussent été payées ; que les nouvelles monnoyes frappées pendant le Siège par ordre du Gouverneur , continueroient d'être reçues dans le commerce , non-seulement à Siracuse , mais encore dans toute la Sicile , à raison de leur poids et de leur titre , et que de part et d'autre on se donneroit des otages pour garantir l'exécution de cette capitulation.

On apprend de Naples que le Comte de Marsillac a fait partir pour la Sicile par ordre du Roy plusieurs Bâtimens de transport , destinés à conduire à Trieste la garnison Impériale qui a défendu Siracuse , et qui suivant la Capitulation signée le premier Juin par le Marquis de Gracia-Real et par le Marquis Roma , a dû sortir le 17. de cette Place. On avoit mandé de Sicile , que cette garnison avoit obtenu les honneurs de la guerre ; et qu'elle devoit sortir tambour battant , Enseignes déployées , avec armes et bagages , et trente coups à tirer pour chaque soldat , mais les Lettres reçues depuis marquent que cet article ayant été refusé au Marquis Roma , il avoit été réglé qu'aucun des Impériaux ne pourroit emmener ses chevaux ni emporter ses armes , et qu'il leur seroit permis seulement de les vendre s'ils en trouvoient l'occasion.

Les dernières Lettres de Messine portent que le Marquis de Gracia-Real avoit laissé 2000 hommes en garnison à Siracuse , et qu'il s'étoit mis en marche avec le reste des Troupes qui sont sous ses ordres pour aller faire le siège de Trapani.

E S P A G N E.

ON travaille avec toute la diligence possible à équiper tous les Vaisseaux de Guerre qui sont dans les Ports du Royaume d'Espagne.

Il paroît un Ecrit qui est intitulé : *Considerations sur l'Expedition de la Flote de la Grande Bretagne*, dans lequel on a donné quelque étendue aux reflexions contenues dans la Lettre écrite le 8 de ce mois par M. Patinho à M. Keene, Ministre du Roy d'Angleterre en cette Cour.

Cet Ecrit porte que S. M. Brit. ayant prévu que la résolution qu'elle avoit prise, d'envoyer une nombreuse Escadre sur les côtes de Portugal, donneroit de l'inquiétude à plusieurs Puissances, elle avoit eu soin de prévenir le Roy sur cet armement, et de le faire assurer par M. Keene qu'elle n'avoit d'autre intention que d'empêcher qu'on n'attaquât la Flote du Bresil, sur laquelle les Anglois avoient des fonds considerables ; que le Roy d'Angleterre a eu lieu d'être satisfait de la maniere dont S. M. a écouté l'offre que S. M. Britanique lui a faite d'employer ses bons offices pour terminer dès sa naissance un differend qui pouvoit retarder la paix ; que ce seroit mal juger de l'équité du Roy de la Grande Bretagne, que de le soupçonner d'avoir pû trouver mauvais que le Roy de France ayant offert sa médiation, elle ait été acceptée, et que le Roy ait eu dans cette occasion les égards qu'on doit à S. M. T. C. dont tout le monde connoît la modération ; qu'il y avoit lieu de croire que cette médiation acceptée, garantissoit suffisamment le Portugal de toute entreprise de la part de l'Espagne, que le Roy s'étoit toujours expliqué avec M. Keene

II. Vol. d'une

d'une manière à ne laisser aucun soupçon ; que ce Ministre doit se souvenir que S. M. l'a assuré de sa propre bouche , que ses Troupes ne commet-
troient aucune hostilité ni par mer ni par terre,
par égard pour la médiation du Roy de France ;
que d'ailleurs le Roy d'Angleterre a reçu sou-
vent des preuves de la déference que le Roy a
eüe pour les sentimens de S. M. Britanique, lors-
qu'il s'est agi de pacification ; qu'il n'étoit donc
ni nécessaire ni même utile , que la Grande Bre-
tagne fît avec beaucoup de dépense un arme-
ment si considerable pour défendre un Allié qui
ne couroit aucun danger , et à qui les bons offi-
ces de plusieurs Puissances procuroient déjà une
sûreté suffisante , que non-seulement cette arme-
ment est inutile, mais qu'il est préjudiciable au
commerce de toute l'Europe par les suites qu'il
peut avoir contre l'intention de ceux qui l'ont
souhaité ; que la bonne intelligence qui regne
entre les Cours d'Espagne et d'Angleterre con-
tribue beaucoup à l'empressement avec lequel
toutes les Nations de l'Europe prennent intérêt
sur la Flote de la nouvelle Espagne ; que les Négoc-
ians persuadent qu'ils n'ont à craindre pour leurs
effets que les tempêtes et les autres accidens aux-
quels la mer est sujette , se livrent avec moins de
réserve à un commerce dont ils connoissent les
grands avantages ; que ceux qu'ils en retirent ,
influencent sur toutes les autres parties du com-
merce , et qu'il se fait une heureuse circulation
de richesses en Espagne , et delà , dans tous les
Pays où le commerce est florissant ; qu'il est
vrai que le Roy étant convaincu de la sincérité
et de la droiture de S. M. Britannique, ne conce-
vra aucun ombrage d'une Flote destinée unique-
ment à prévenir les accidens qui pourroient

II. Vol.

rendre

rendre la paix plus difficile , mais qu'on n'a pas droit de se promettre la même confiance des négociants ; qu'ainsi pour assurer le commerce de Portugal , qui n'étoit menacé d'aucune interruption prochaine , le Roy d'Angleterre s'expose à nuire à celui de tous les autres Etats de l'Europe et à donner occasion à un mal général , en voulant éviter un danger particulier ; que l'armement de la Grande Bretagne peut devenir un obstacle pour la paix , aussi-bien que pour le commerce ; que M. Keene n'ignore pas combien le Roy étoit éloigné du dessein d'abuser de la superiorité de ses forces ; que si S. M. l'eut voulu , elle pouvoit au lieu d'accepter la médiation du Roy de France , attaquer le Portugal avec tous les Vaisseaux de Guerre qui étoient à Cadix , et avec les Troupes qu'elle avoit dans les Provinces frontieres , et auxquelles le Roy de Portugal n'avoit aucunes forces à opposer ; qu'alors rien n'eût arrêté les Espagnols jusqu'à Lisbonne ; que la seule moderation du Roy a sauvé le Portugal d'une irruption dont il n'étoit point en état de se garantir ; que cette conduite prouvoit assez que pour rétablir la bonne intelligence entre la Couronne d'Espagne et celle de Portugal , il suffisoit que le Roy de Portugal prit les mêmes sentimens que le Roy lui avoit montrez ; que peut-être S. M. P. appuyée de la Flote de la Grande Bretagne , sera moins disposée à les prendre , et que par-là la paix sera plus éloignée qu'auparavant.

LA Reine se rendit vers la fin de ce mois avec le Duc de Cumberland et les Princesses, chez M. Reysbrack, et S. M. parut être extrêmement contente de la Statuë de Guillaume III. que ce Sculpteur a faite pour la Ville de Bristol.

Le 23, Don Antoine-Marc Azevedo, Envoyé du Roy de Portugal, reçut un Courier par lequel S. M. P. lui a mandé de ne point se rendre à Hanover. Le Prince de Cantimir, Ministre de la Czarine, l'Envoyé du Roy de Suede, celui du Prince de Saxe-Gotha, les Residents qui sont à Londres de la part de la Republique de Venise et du Grand Duc de Toscane, doivent aussi demeurer en cette Ville pendant l'absence du Roy.

ARMÉE D'ITALIE.

LEs Lettres du Camp de Marmirolo, du 26. Juin, portent que le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Noailles ayant appris le 19. au matin, dans le tems qu'ils donnoient leurs Ordres pour marcher aux Ennemis, que le Comte de Koenigseg avoit pris le parti de se retirer au-delà de la Fosse Bozzola, ils allerent camper à Marmirolo.

Le 20. le Marquis de Bonas s'avança avec le Corps de réserve qu'il commande, pour s'emparer de plusieurs postes autour de Mantouë, et le lendemain on

fit jusques sous le glaciſ de cette Place , un Fourage general , pendant lequel les Ennemis tirent plusieurs coups de canon , dont aucun des Fourageurs n'a été tué ni blessé.

On aprit à Marmirolo le 22. après midi , que le Marquis de Bonas qui avoit été détaché la veille avec 1000. Grenadiers et 1000. hommes de Cavalerie , pour aller à Gussolengo , ne s'étoit avancé que jusqu'à Castelnovo , qui est à cinq milles en-deçà de Gussolengo , et qu'il n'avoit pas jugé devoir s'avancer jusqu'à ce dernier poste , où les Ennemis étoient encore , parce que le Comte de Konigseg n'avoit pû rassembler assez de bateaux pour faire passer l'Adige à toutes ses Troupes. Cette nouvelle ayant fait prendre la résolution de renforcer le détachement commandé par le Marquis de Bonas , le Maréchal de Noailles partit le 22. à l'entrée de la nuit avec tous les Grenadiers de l'Armée , un détachement de 100. hommes par Bataillon , et 2000. hommes de Cavalerie , pour aller à Castelnovo. Il arriva à 9. heures du matin à un mille en-deçà de ce Poste ; et il y joignit le Marquis de Bonas. Il marcha ensuite à Castelnovo , où il aprit que le Comte de Konigseg ,

1424 **MERCURE DE FRANCE**
sur le bruit de sa marche , avoit passé
l'Adige avec toute son Armée , à l'ex-
ception de deux Regiments de Hussards
qui se sont retirez dans les gorges des
montagnes qui sont entre l'Adige et le
Lac de Garda.

Le Maréchal de Noailles qui avoit
renvoyé dès le 24. la plus grande partie
des Troupes avec lesquelles il avoit mar-
ché à Castelnovo , revint à Marmiolo
le 25. au soir , après avoir reconnu les
bords de l'Adige et ceux du Lac de Gar-
da.

Le Duc de Montemar qui s'étoit avancé
avec un Corps de troupes considérables
à Castiglione Mantouane , est à Castella-
ro. Un des Corps de Cavalerie qu'il a-
voit détachés pour reconnoître la situa-
tion des Ennemis , a rencontré près de
Villafranca 200. Hussards Imperiaux
qu'il a battus , et sur lesquels il a fait 12.
prisonniers ; mais ce Corps de Cavalerie
en poursuivant les Hussards , est tombé
dans une embuscade où il a beaucoup
perdu par le feu de quelques Compag-
nies d'Infanterie , postées derriere des
hayes , et qui étoient soutenues par un
dérachement de Cavalerie. Malgré la su-
periorité des Ennemis , les Espagnols se
sont défendus avec tant de courage , qu'ils

J. J. Vol.

ont

ont donné le tems à un Corps d'Infanterie de venir à leur secours , et qu'ils ont conservé leurs prisonniers.

Le Marquis de Maillebois est toujours dans le Seraglio , où il a distribué dans differents Postes les Troupes qu'il commande.

Par les nouvelles qu'on a eues des Impériaux , depuis qu'ils ont passé l'Adige , on a sçû qu'ils avoient marché avec beaucoup de précipitation , et que la tête de leur Armée étoit le 25. à Trente.

Les dernieres Nouvelles reçues du Camp de Marmirolo portent , que le Roy de Sardaigne, le Maréchal de Noailles , et le Duc de Montemar , ayant jugé à propos de mettre l'Armée des Alliez en Quartiers de rafraichissement , les Troupes qui la composent ont été distribuées dans differens Cantons du Haut et du Bas Mantoüan. Les Troupes Françoises occupent le Pays qui est entre le Minicio et l'Oglio , et de l'autre côté du Pô les Postes qui sont sur la gauche de la Secchia , à l'exception de celui de San-Benedetto. Les Troupes du Roy d'Espagne sont cantonnées dans la partie du Bas Mantoüan qui est à la droite de la Secchia : Elles occupent en même tems le Pays qui est de ce côté du Pô sur la

II. Vol.

H ij gau-

1426 **MERCURE DE FRANCE**
gauche du Mincio , et elles peuvent communiquer de l'autre côté du Pô par le Pont qui a été établi à Ostiglia.

Les Troupes Piemontoises sont le long de l'Oglio , depuis Eozolo , jusqu'à Soncino. Le Roy de Sardaigne a son Quartier à Saint Martin de Bozolo. Le Maréchal de Noailles a pris le sien à Castiglion del Strivere , et le Duc de Montemar à San-Benedetto.

ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Les Lettres du Camp de Weinholshheim , marquent que le 29. Juin , le Maréchal de Coigny fit marcher la Maison du Roy , la Gendarmerie , les Brigades de Cavalerie des Regiments Commissaire General , Royal et Dauphin Etranger , les Regiments de Dragons du Roy, de Condé et d'Harcourt , un Escadron de celui de Hussards de Berchiny , et les deux Brigades d'Infanterie de Choiseul et de Bretagne. Ces Troupes qui forment un Corps de 8. Bataillons et de 57. Escadrons , et qui sont sous les Ordres du Marquis de Dreux , Lieutenant-General, allerent camper en-deçà de la S-lz , la droite à Nider-Ulm , et la gauche à Stacked.

Le même jour le Comte de Belleisle
II. Vol. quitta

quitta', avec le Corps de réserve qu'il commande , le Camp d'Undenheim , et il s'avança à Algesheim , où il campa le long de la Selz. Il a fait occuper le Poste de Veinsheim qui est sur le Rhin , et il a envoyé un détachement dans celui d'Oberingelsheim.

Les Troupes restées dans ce Camp , firent le 29. un Fourage entre Schornheim et Gutzpitzheim. Dix Hussards ennemis , commandez par un Lieutenant , ayant passé le 2. Juillet le Rhin en-deçà de l'Isle qui est dans cette Riviere , vis-à-vis de Veinsheim , où la gauche du Corps de réserve est appuyée , ils ont été pris par un de nos Partis , commandé par M. de Romberg.

L'Armée n'a fait aucun mouvement depuis que le Maréchal de Coigny a envoyé sur la Selz 8. Bataillons et 57. Escadrons. Ces Troupes qui sont sous les Ordres du Marquis de Dreux , firent le 5. Juillet un Fourage au-delà de cette Riviere , et il fut aussi abondant que celui que le Maréchal de Coigny avoit fait faire la veille sur les hauteurs d'Undenheim.

Le Comte de Belleisle qui est toujours campé le long de la Selz avec le Corps de réserve qu'il commande , détacha la

nuir du 4. au 5. huit Compagnies de Grenadiers pour aller chasser les Imperiaux d'une Isle qui est sur le Rhin , vis-à-vis de Veinsheim , où sa gauche est appuyée. Les Ennemis parurent jusqu'à minuit dans le dessein de se défendre ; mais à une heure du matin ils retirèrent la plus grande partie de leurs Sentinelles ; et dès qu'ils crurent que les Grenadiers étoient embarquez pour venir les attaquer , ils repasserent de l'autre côté du Rhin , et abandonnerent cette Isle dans laquelle on a mis des Troupes , ainsi que dans 2. autres plus petites qui sont près de la premiere.

Le 7. Juillet le Maréchal de Coigny accompagné du Comte de Clermont , du Prince de Conti , du Prince de Dombes et du Comte d'Eu , se rendit au Camp du Comte de Belleisle ; et étant allé visiter les Isles qu'on avoit occupées le 5. il reconnut la position du Camp que les Ennemis ont vis-à-vis du Village d'Est-trick. Le Maréchal de Coigny passa le lendemain à Stadeck dans le Camp du Marquis de Dreux , et il revint le soir au Camp de Weinholshcim.

On a appris d'Huningue , que le detachment de 200. Grenadiers et de 200. Dragons que le Chevalier de Givry avoit

II. Vol.

envoyé

J U I N. 1735. 1419

envoyé au commencement de Juillet au-delà du Rhin , sous les Ordres du Chevalier de Montauban , Lieutenant-Colonel , et commandant une Compagnie-Franche , étoit revenu à Huningue le 7, que ce détachement avoit ramené avec lui plusieurs Baillifs et Prevôts des Communautés du Brisgaw qui avoient refusé de payer des Contributions , que le Chevalier de Montauban avoit toujours marché entre Brisack et Fribourg et les Villes forestières , et assez près du General Petrasch , lequel est avec un Corps d'environ 6000. hommes dans le Kinsinguetal ; que son détachement avoit fait 23. lieues en 28. heures ; qu'il n'avoit rencontré dans cette marche qu'un Parti de Hussards , lequel avoit pris la fuite , et que cette course avoit répandu l'allarme dans tout ce Pays.

*****:*****:*

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France sont allez au Château de Meudon pour y passer quelque temps. *I I. Vol.* H iij. Le

1430 MERCURE DE FRANCE

Le Roy a nommé Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis , M. de la Motte de la Perouse , Maréchal des Camps et Armées de Sa Majesté.

Le 20. Juin il y eut Concert chez la Reine à Versailles , Sa Majesté entendit dans son Salon le Prologue et le premier Acte de l'Opera d'*Amadis de Grece* , de la composition de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy , qu'on continua le 23. et le 27. la Dlle Antier et le sieur d'Angerville , chanterent avec succès les Rolles de *Melisse* et d'*Amadis*, ainsi que la Dlle Mathieu celui de *Niquee* ; et le sieur Jeliote , celui du Prince de *Thrace*. Les chœurs et toute la symphonie furent executez dans la plus grande précision.

M. l'Abbé Larcher ayant obtenu un Arrêt du Conseil du 3. Juillet 1734. dont il a été fait mention dans le Mercure du même mois , par lequel les ouvrages de la couverture de l'Egout du Faux-bourg Montmartre étoient ordonnez , vient d'en faire faire , au Bureau de la Ville , l'Adjudication au nommé le Duc, Maître Maçon , moyennant la somme de 21000. liv.

II. Vol.

L'Entre-

L'Entrepreneur est obligé de rendre parfait cet ouvrage dans trois mois , du jour de l'Adjudication , comme aussi de faire paver toute la longueur de la rue de ce Fauxbourg. Ce pavé formera une chaussée et deux revers , la rue aura sept toises de largeur , ce qui procurera une grande commodité pour les Voitures et les gens de pied de ce Quartier qui est très fréquenté.

La couverture de cet Egout procurera encore un avantage considerable aux Propriétaires des heritages de ce Fauxbourg, en rendant leurs maisons plus saines , et par consequent plus habitables. M. le Prevôt des Marchands , toujours très attentif pour le bien public , n'a pas peu contribué au succès de cette entreprise.

Experience des Gouttes du General de la Motte.

La Dame Beatrix , Religieuse du Monastere de Blandesques , Ordre de Cîteaux , à une lieuë de S. Omer, fut attaquée il y a 18. mois d'une hidropisie timpanite , avec suppression de ses regles, fièvre , suffocations et cardialgies continues ; tous les remedes generaux ayant été mis en usage sans succès, et la maladie étant réduite au point de désespérer

II. Vol.

Il v entient.

1432 MERCURE DE FRANCE
entièrement de sa vie , par les foiblesses
et douleurs dont elle étoit travaillée , et
le vomissement lui étant survenu depuis
trois jours , en sorte qu'elle rejettoit tout ;
Je lui ordonnai les Gouttes jaunes, dont
elle prit dix gouttes de trois en trois heu-
res avec un peu de vin d'Espagne : dès
la troisième prise elle cessa de vomir ,
les forces parurent se rétablir , elle ren-
dit des urines chargées et fort troubles
pendant deux jours ; le troisième jour au
matin elle vomit environ une pinte, me-
sure de Paris , d'une liqueur extrême-
ment verte et opaque ; deux heures après
elle vomit du sang caillé , avec environ
deux livres de pus fort fœtide ; elle eut
plusieurs foiblesses qui la réduisirent à
l'extrémité. Elle continua ce jour-là et
les jours suivans à vomir par intervalles,
quelque peu de pus mêlé de sang. Je lui
fis continuer l'usage des gouttes comme
à l'acoutumée. Enfin je lui ordonnai une
ptisane vulnèraire , les fleurs parurent ,
le ventre s'ouvrit , la timpanie disparut ,
et elle jouït depuis d'une parfaite santé.

Autre Experience.

Mlle Bartof , âgée de 44. ans , étant
tombée le 5. Decembre 1733. par un sai-
sissement, dans des vapeurs accompagnées

II. Vol.

d'affect.

J U I N. 1735. 1435
d'affections soporeuses, imbecillité de cerveau , suffocations , et ne pouvant absolument se soutenir sur les pieds , ni faire aucun mouvement de son corps , sans retomber dans ces accidens , après avoir essayé sans succès tous les remedes dont on peut user en pareille occasion, a peu à peu recouvré une santé parfaite par l'usage d'une prise de vingt gouttes blanches, continuée pendant un mois tous les matins à jeun , prenant un bouillon un quart d'heure après.

A S. Omer le premier Mars 1734. signé
Sens, , Docteur en Medecine et Chirurgien Major des Hôpitaux du Roy.

On écrit de Dijon , que le Samedi deux Juillet , vers les dix heures du soir , la Lune étant presque pleine et fort brillante , et le temps serain , il parut un double Arc en-ciel aussi bien formé que ceux du Soleil, les couleurs bien marquées , mais moins vives. Il alloit du Nord à l'Ouest , et dura environ 45. minutes.



M O R T S.

Jean Auvellier de Chamclos, Conseiller Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France, ancien Receveur general des Tailles des Diocèses de Nismes et Alais, en la Province de Languedoc, Consul de France à Napolì de Romanie en Morée, né à Nismes le 17. Janvier 1690. mort le 20. Juin 1726. à Naples de Romanie en Morée, fils aîné de feu Pierre Auvellier, Conseiller du Roy et son Receveur general des Tailles des Diocèses de Nismes et Alais, mort à Montpellier le 26 Août 1709. et de feuë Toïnette de Sartre, morte à Nismes le 18. Mars 1696. épousa le 14. May 1711. Dauphine de Lombard de la Tour-Gardon sa Cousine germaine, née le 3. Mars 1697. fille de feu Claude de Lombard, Seigneur de la Tour-Gardon, Conseiller, Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France, mort en 1712. et d'Anne Auvellier, morte en 1713. ils ont eu de leur Mariage six enfans, quatre garçons et deux filles, sçavoir ; Pierre Auvellier de Juilly, né à Nismes le 14. Juillet 1714.

II. Vol.

mort

mort le 15. Septembre 1715.

Daniel Auvellier de Courmorée , né à Naples de Romanie en Morée le 24. Juillet 1723. mort le 3. Mars 1725.

Guissepe Auvellier de Couphiny , né à Naples de Romanie en Morée le 6. Janvier 1727. posthume, mort à Nismes le 28. Fevrier 1734.

Claude Auvellier de Juiny, Ecuyer Chancelier du Consulat de France à Naples de Romanie, né à Nismes le 23. Juin 1712. épousa le 12. Decembre 1731. Catherine Auvellier sa Cousine issuë de germain , née le 9. Novembre 1707. fille aînée de Pierre Auvellier de Courbevel , né le 13. Août 1682. ancien Cornette de Cavalerie d'une des Compagnies - Franches à Nismes , et Chancelier du Consulat de France à Naples de Romanie, l'an 1722. et 1723. et de Dauphine de Phelip , germaine du pere , née le 15. Fevrier 1684. morte le 28. Août 1734.

Françoise Auvellier d'Ermorée , née le 6. Juillet 1715.

Jeanne Auvellier d'Oncieux , née le 18. Juillet 1717.

Pierre Auvellier de Marsy , né le 18. Mars 1691. Consul de France à Naples de Romanie ; il a succédé à feu son frere Jean Auvellier de Chamclos. Il est à pre-

II. Vol.

sent

1436 MERCURE DE FRANCE
sent dans la dixième année de son Con-
sulat.

Le 8. Juin 1735. le Docteur D. *Jean de Ferreras*, Curé de la Paroisse de S. André de Madrid, Examineur Sinodal de l'Archevêché de Toledé, et du Tribunal de la Nonciature, Qualificateur du suprême Conseil de l'Inquisition, et son Réviseur, Doyen de la Royale Academie Espagnole, et Grand Bibliothecaire du Roy Catholique, fort connu par ses Emplois et par ses Ecrits, mourut à Madrid à l'âge de 85. ans.

Le 17. Juin D. *Françoise Judith de Lopriac de Coëtmadene*, épouse de Louis Hubert de Champagne, Comte de Villaines, apellé le Comte de Champagne, avec lequel elle avoit été mariée le 11. Decembre 1731. et auparavant veuve de Jean - François Joubert de la Bastide, Comte de Châteaumorant, Coignac, &c. Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, et Lieutenant-General des Armées du Roy, mort le 17. Avril 1727. qu'elle avoit épousé le 15. Octobre 1722. mourut à Paris, après une longue maladie, âgée d'environ 36. ans, sans laisser d'enfans, de sorte que sa succession que l'on estime être de 20000. liv. de rente, tombe à Gui-Marie de Lopriac, Comte de
II. Vol. de

de Donges , Marquis de Coëtmadeue son frere , qui ainsi que la défunte sont enfans de René de Lopriac , Marquis de Coëtmadeue, Gentilhomme de Bretagne, mort au mois de Juillet 1734. et de D. Judith-Hieronime Kogon.

Le 18. *Georges Thierry Fagnier de Vienne*, Seigneur du Breuil , ancien Lieutenant-General au Bailliage et Siège Présidial de Châlons en Champagne , mourut subitement à Paris , âgé d'environ 74. ans. Il étoit frere du fameux D. *Thierry Fagnier de Vienne* , Benedictin de la Congrégation de S. Vannes , et il avoit été marié trois fois ; mais il n'a eu des enfans que d'une de ses trois femmes, de la Famille de Braux de Sortion , entr'autres , Jean-Thierry Fagnier de Vienne , Conseiller Clerc au Parlement de Paris , de la Troisième Chambre des Enquêtes , où il a été reçu le 21. Janvier 1733, un Chanoine Régulier de la Congrégation de France, un autre Prémontré de la Commune Observance , une fille Religieuse de Sainte Marie de la Congrégation à Châlons , &c.

Le 21 Juin *Jean Lagan*, Conseiller, Secrétaire du Roy honoraire, Maison, Couronne de France et de ses Finances, et ancien Avocat ès Conseils de S. M.

II. Vol. mourut

1438 MERCURE DE FRANCE
mourut à Paris âgé de 83. ans, veuf de
Susanne le Noble, morte au mois d'Octo-
bre 1730. de laquelle il laisse plusieurs
enfants, dont l'aîné Jean-Charles La-
gau né le 23. Janvier 1682. est Chanoine
de l'Eglise de Paris depuis le 3. Avril
1702. ,

Le 29. Jacques Vallin de Serignan, Prê-
tre, Docteur en Théologie de la Faculté
de Paris, de la Maison et Société de Sor-
bonne, du 7. Avril 1699. Curé de l'E-
glise Paroissiale de S. Martin, au Cloître
de S. Marcel depuis 1711. mourut en sa
Maison Presbiterale, âgé d'environ 65.
ans.

S U P L E' M E N T.

REMARQUES sur la Lettre de M...
au sujet du Théâtre François, &c.

LA Lettre qui est dans le Mercure de
Janvier 1735. sur la deuxième par-
tie du *Théâtre François* (page 38.) est
sçavante, curieuse et recherchée ; mais il
y a une faute, ou de l'Auteur, ou d'im-
pression en la même page 38. où on lit :
Je voudrois, dit M. Mirais dans sa Let-
tre du 14. Mars 1701. Il falloit dire : Je
II. Vol. veu-

voudrois, dit Bayle à M. Marais dans sa Lettre du 14. Mars 1701. car cette Lettre est de M. Bayle à M. Marais, et il n'y a qu'à ouvrir les Lettres de Bayle pour connoître cela tout d'un coup. Ce n'est pas Murais, c'est Marais.

Et pour faire voir le goût de Bayle sur cette sorte de Glossaire, il faut consulter la Préface du Dictionnaire de Furetiere, de laquelle on sçait que Bayle est l'Auteur, où il dit » qu'il faudroit y enfer-
 » mer tous les mots qui étoient en usage
 » du temps de Villehardouin, de Frois-
 » sard, de Monstrelet, du Sire de Join-
 » ville et de nos vieux Romançiers ;
 » mais peut-être, ajoute-t'il, seroit il plus
 » à propos d'en faire un Volume à part,
 » qu'on intitulerait l'Archeologue, ou
 » le Glossaire de la Langue Françoisse ;
 » un pareil Volume, s'il étoit entrepris
 » par des gens aussi doctes que M. du
 » Cange, pourroit devenir un ouvrage
 » très-curieux et très fécond en mille sor-
 » tes d'éclaircissemens.

Bayle explique ensuite comment il faudroit s'y prendre pour la composition de cet ouvrage, il ne manque pas de dire qu'il faudroit se répandre sur les ouvrages des anciens Poëtes Provençaux, il parle du Livre des Antiquitez Gauloises

1440 MERCURE DE FRANCE
et Françoises de Borel Jacpoinée, en
1655. et il finit cette Préface par ces
mots : *C'est donc un fort beau dessein que
celui d'un Archeologue ou d'un Glossaire de
notre Langue.*

On peut aussi consulter l'article (*Cho-
que*, dans le Dictionnaire de Bayle seconde
Edition) ce Choquet étoit un des Poëtes
Auteurs des Mysteres : Il en est rapporté
plusieurs fragmens dans cet article.

Entre les Auteurs qui ont eu le goût
des Glossaires François, il ne falloit pas
oublier Ragueau qui a fait l'Indice des
Droits Royaux et Seigneuriaux, et qui a
été augmenté par M. de Lauriere, et im-
primé en 1704. sous le Titre de *Glossaire
du Droit François*, 2. vol. in quarto. On
y trouve le mot *feurs* pour paille et fu-
mier. *Un Seigneur de paille ou feure mange
un Vassal d'acier*; c'est une regle du Droit
François.

i Au reste il est à croire que la Lettre
inserée dans le Mercure, ne dégoûtera
pas les Auteurs du *Théâtre François*, de
la continuation de leur travail; si cela é-
toit, le Public y perdrait : C'est un ou-
vrage d'ailleurs très utile, et qui traite
une matiere nouvelle; mais on ne rele-
ve dans cette Lettre que quelques fautes
échappées dans les gloses, qui ne font pas

II. Vol.

l'objet

J U I N. 1735. 1441
Pobjet principal de l'ouvrage en ques-
tion.

LE TIGNON,

APOLOGIE.

Philinte, vous avés beau dire
Qu'un Tignon est impertinent,
Le beau sexe en récriminant
Se rira de votre Satyre.
Je le prends sur un autre ton,
Car ce n'est pas assez de rire,
Voyons si vous avés raison
De condamner et de proscrire
Un ornement qui sans comparaison,
Plait infiniment davantage,
Et fait plus paroître un visage,
Qu'une cornette qui descend
Depuis le front jusques à la ceinture ;
Dont l'importune garniture
Nous dérobe des traits qui font qu'un cœur se
rend
Dès la première vûë, et ne peut se deffendre.
C'est par là que le mien s'est enfin laissé prendre.
Ma Philis en cornette étoit à redouter ;
J'avois pourtant sçû résister,
Quand ce fatal Tignon vint mettre en évidence.
Une infinité de trésors,
1^{er} Vol. Dont

1442 MERCURE DE FRANCE

Dont les charmes puissans repandus au dehors ,
Triomphèrent d'abord de mon indifférence.

Osés vous bien après cela

Sans sentir remords ni scrupule ,
Trouver cette coëffure et laide et ridicule ;
Et vous faire haïr par là ?

Je pense qu'il vaut mieux s'en prendre à la mé-
moire ,

Qui dominoit alors sur votre jugement
Puisque vos yeux en revoyant l'Aurore ,
Vous démentoient suffisamment ,
Au dessus d'un tas de Grisettes ;

Vous pouviés découvrir plusieurs beautés par-
faites ,

Qu'un Tignon favorable offroit au spectateur :
Alors sans écouter votre injuste caprice ,
Ni faire le Réformateur ,
Vous leur eussiés rendu justice.

Mais j'allois oublier que vous parliez par cœur ,
Et parliés assis à votre aise.

Il ne tient donc qu'à s'emporter ,
Sans penser à prouver sa Thèse ?
Quand il s'agit de refuter ,

Monsieur Philinte , il faut que l'on se taise ,
Si l'on n'a de bonnes raisons ,

Et vos moralitez ne sont que des chansons ,
Qui sans cela ne sçauroient plaire :

C'est seulement beaucoup qu'on vous les laisse
faire.

II. Vol.

LETTRE

LETTRE au sujet de l'Histoire des
Empires et des Républiques ,
par M. Guyon.

LA critique, Monsieur, qui a paru depuis peu de l'Ouvrage de M. Guyon, dans les *Observations sur les Ecrits Modernes*, Lettre X. est si peu étendue, et si fort mesurée, qu'elle donne lieu de croire que les fautes qu'on fait remarquer dans cette *Histoire*, sont les seules qui y sont. A la faveur de ce ménagement, on regardera peut être ce Livre comme un assez bon guide, et on en fera usage pour l'étude de l'Histoire ancienne; ce qui ne peut être assurément que très préjudiciable au public, par les erreurs dont cet Ouvrage est rempli. Sans parler d'une quantité prodigieuse de fautes d'orthographe, par rapport aux noms anciens qui y sont défigurés, et des fautes de langage qu'on a de la peine à pardonner à un homme de Lettres, j'y trouve sur tout un nombre considérable d'erreurs par rapport à la Géographie à la Chronologie, et à l'Histoire.

J'ay fait pour ma satisfaction particulière sur tous ces articles, 387 remarques, qui roulent toutes sur des méprises sensibles, plus ou moins importantes, et dont je suis prêt de faire part à l'Auteur, lors-

II. Vol.

que

que ses Libraires se verront réduits à l'heureuse nécessité de faire une seconde Edition de son Livre; en attendant, je me contenterai d'en donner ici un échantillon, en le redressant seulement sur sa fausse Chronologie de l'éducation de Cyrus qu'il fonde sur le témoignage de Xenophon, qu'il n'a pas bien entendu. Depuis la page 216. jusqu'à la page 234. (Tome II.) il ne cite que Xenophon, et cependant Xenophon dit précisément le contraire de presque tout ce qu'il avance.

Voici comme M. Guyon arrange les faits qui regardent la jeunesse de Cyrus. *A dix ans*, dit il, il passa de la classe des enfans dans celle des jeunes gens qui durait dix ans. Cyrus étoit *au milieu de cette deuxième carrière* quand il alla à la Cour d'Astyage; c'est à-dire qu'il avoit 15. ans; il ajoute que lorsqu'il sortit de Perse, il étoit suffisamment instruit des principes qu'on enseignoit *dans la deuxième classe*. Il étoit, continue-t'il dans sa seizième année quand il fit sa première campagne sous Astyage. Sur la nouvelle de cette première campagne, Cambyse comprit que Cyrus son fils étoit en état d'entrer *dans la troisième classe*, qui étoit celle des hommes faits. Cyrus, selon lui, fit *un séjour de sept ans* à la Cour d'Astyage : il avoit donc 22. ans lorsqu'il revint en Perse, et

II. Vol. comme

comme il avoit fait sa premiere campagne à 16. ans , il s'ensuit qu'il resta six ans encore à la Cour d'Astyage. Tout ce détail est un tissu de bévues.

Voici ce que dit Xénophon Livre I. On étoit dans la classe des enfans *jusqu'à 16. ou 17. ans* , ensuite on passoit dans celle des jeunes gens , et on y restoit dix ans. Apres cela on étoit reçu dans la classe des hommes faits , dans laquelle on étoit 25. ans, puis on entroit dans celle des vieillards vers l'âge de 50. ans. Cyrus fut dans la classe des enfans *jusqu'à l'âge de 12 ans*. A cet âge il alla à la Cour d'Astyage. A 15. ou 16. ans il fit sa premiere campagne , ensuite il retourna en Perse , où il passa encore un an *dans la classe des enfans* , ensuite il fut reçu dans celle des *jeunes gens* , où il resta jusqu'à 26 ans , ou environ , et puis il entra dans celle des hommes faits. Voyés si cela s'accorde avec le recit de l'Auteur moderne , qui cependant ne s'appuye que sur Xénophon. Apres cela comptés sur les citations marginales de certains Auteurs. Lorsque les étrangers verront le Livre dont il s'agit , ne seroit-il pas bien facheux qu'ils jugeassent de notre capacité par le succès qu'auroit parmi nous un Ouvrage de cette espece ? C'est pour prévenir cet effet que je voudrois

II. Vol. que

1446 MERCURE DE FRANCE
que ma lettre fut publique. J'ai l'honneur
d'être , Monsieur , &c.

M A D R I G A L.

Innocentes Beutez ,
Comme un funeste écueil , fuyés le tête à tête ;
Vous y devenés la conquête
De ceux que vous avés domptez.
De mille traits de flamme un tendre Amant vous
touche ;
Il en part de ses yeux , il en sort de sa bouche ;
Ses flatteuses douceurs ne vous épargnent pas.
En vain vous vous armés d'une vertu farouche ,
En vain un noble orgueil veille sur vos appas ,
L'Amour autour de vous vole , brille , escar-
mouche ,
Vous livre de si doux et de si longs combats ,
Qu'il désarme la plus rébelle ,
Et la dépouille enfin du beau nom de cruelle.

*EXTRAIT d'une Lettre de M.....
au sujet des Observations Astronomiques
que trois Académiciens de Paris vont
faire dans le Perou par ordre du Roy.*

JE ne sçai , Monsieur , aucun meil-
leur moyen de payer les dettes que je
puis avoir contractées avec vous , qu'en
vous faisant part d'un petit Ouvrage que
le hazard a fait tomber entre mes mains ;

II. Vol.

il

Il m'a parû excellent dans son genre , et fort honorable à notre Nation. Connoisseur , comme vous l'êtes , vous devinerez aisement qui en est l'Auteur , et vous reconnoîtrés la Poësie de l'illustre Marquis Scipion Maffei ; c'est à son insçû que je vous envoie ce Sonnet , dont vous ferez l'usage que vous jugerés à propos. Rien n'est plus heureusement exprimé que la façon dont le sçavant Italien rapporte les Limites de la France , et en donne une idée noble et simple en imitant Petrarque qui parle ainsi de l'Italie.

Il bel paese

Ch'Apennin parte , e il Mar circonda , e l'Alpe.

J'ai cru vous faire plaisir en vous fournissant une occasion de pouvoir marquer à M. le Marquis Maffei le cas que vous faites avec tout le Public , de sa vaste érudition , et de la multiplicité de ses talens.

Je suis , Monsieur , &c.

Tre Academici delle Scienze vanno al Perù , per misurar quivi i gradi , afin di poterne raccogliere la vera figura della Terra ; Questo SONETO rappresenta un'Inserizione da porsi nel sito , dove le due linee Equinoziale , e Meridiane da essi descritte s'intersecheranno.

I I. Vol.

I

Q

O Peregrin , qui al tuo vagar pon freno ,
 E mira , è apprendi , è tanta sorte afferra ,
 Qui il gran' cerchio , che in due parte la Terra ,
 Incrocchia l'altro , che i due Poli ha in seno.

Saggi , per divisarne i gradi à pieno
 Venner , senza temer Mar , Venti , o Guerra ,
 Fin d'al bel Regno cui d'intorno serra
 L'un Mare , è l'altro , Alpe , Pirene , el Reno.

Perche Alessandro , è Ciro esaltar tanto ,
 Acquistar con ruine , e stragi orrende.
 Poca parte del Mondo e picciol vanto.

E fa ben più , chi ne discopre , è intende
 Forma , ampiezza , e misura , e tutto quanto
 Con la mente il possiede , e lo comprende.

*DESCRIPTION d'un Insecte volatil ,
 appelé Demoiselle ou Perle.*

C'Est un Ver en forme de Nymphé,
 à qui la variété et le brillant de ses
 couleurs , la transparence de ses quatre
 aîles , l'agilité de son vol et sa grande vi-
 vacité , sur tout à la poursuite de quelque
 moucheron en l'air , ont fait donner le nom
 de Demoiselle en France , ou Perle. Les
 naturalistes croyent que cet animal prend

II. Vol.

naissance

naissance dans le fond des eaux , envelopé d'une seule membrane , qu'il dilate son ventre pour faire entrer l'eau dans l'intestin par l'anus , qu'ensuite il comprime son ventre pour en chasser l'eau assez loin aussi par l'anus , qu'il fait rentrer l'eau dans son intestin pour la rejeter comme la première fois, recommençant et continuant si long temps ce petit jeu , qu'il fait circuler l'eau dans un bassin avec assez de vitesse.

Comme la raison sans l'expérience , donne d'abord dans les choses qui semblent les plus naturelles, quelques uns ont cru que la Perle puisoit l'eau par la bouche , pour la seringuer par l'anus et pour être as-surez du fait , ont mis la Perle sur leur doigt , qu'elle embrassa étroitement avec ses jambes ; on la plongea dans l'eau la tête en bas , l'anus à fleur d'eau ; de sorte qu'elle pouvoit entrer dans l'intestin ; la Perle rejetta l'eau fort loin. Ayant ensuite tant soit peu retiré leur doigt , de sorte que l'eau ne pouvoit plus entrer dans l'anus , la Perle continua toujours les mêmes mouvemens ; mais elle ne rejetta plus l'eau.

La raison pourquoi la Perle purifie son intestin de toute sorte de nourriture et d'excremens , est que , comme il y a un

grand nombre de petits vaisseaux qui unissent étroitement le corps de la Perle avec son enveloppe, et par lesquels la nourriture est portée du corps de la Perle à l'enveloppe; il faut que tous ces petits liens se dessèchent, afin qu'ils puissent facilement se casser, lorsque la Perle fait ses efforts pour sortir de son fourreau : ce qui n'arriveroit pas tandis qu'il y auroit des alimens dans l'intestin de la Perle, qui fourniroit une nouvelle nourriture au fourreau et à ses liens. C'est aussi peut-être la raison pour laquelle tous les Insectes ne prennent plus de nourriture lorsqu'ils veulent changer de forme; et s'ils ne se purifient pas, comme fait la Perle, c'est qu'ils restent fort long temps sans alimens, et comme s'ils étoient morts; au lieu que la Perle ne reste pas plus de six heures à quitter sa vieille peau pour prendre son vol. C'est une chose admirable comment elle fend l'air, le coupe et fait mille virevoltes avec une vitesse extraordinaire. Pour en chercher la cause, il faut couper la peau de la Perle bien finement tout au long du dos, portant toujours la pointe des ciseaux en haut, pour ne pas détruire les parties intérieures, et l'attacher avec des épingles sur une table, pour découvrir entre les aîles et les jambes seize muscles

II. Vol.

tous

tous dissez, huit de chaque côté, chacun de la grosseur, de la longueur, et presque de la figure d'un grain d'orge, contigus les uns aux autres, et sans adhérence. Chaque muscle est composé de plusieurs fibres charnus, qui ne paroissent point attachez ensemble dans leur longueur; ils vont seulement s'unir à chaque bout du muscle pour y former un tendon qui leur est commun; de sorte qu'on peut regarder chacun de ces fibres comme un petit muscle, dont le principal est composé.

L'usage de tous ces muscles paroît assez particulier, parce que les mêmes qui servent à faire battre les aîles, servent aussi à faire jouer les jambes; car les tendons supérieurs des muscles entrent dans les aîles, dont il est à croire même qu'ils composent les fibres; et les inférieurs entrent fort avant dans les jambes. Cependant les differens mouvemens de ces organes ne s'oposent point les uns aux autres; car tandis que les aîles jouent, les pieds restent en repos, et servent d'appuy aux mêmes muscles qui font agir les aîles; et lorsque les pieds marchent, les aîles sont en repos, et servent à leur tour d'appuy aux tendons qui font remuer les pieds.

Les yeux de la Perle sont comme deux

II. Vol.

I iij grosses

1452 MERCURE DE FRANCE
grosses Perles oblongues , qui commen-
cent au devant de la tête , et vont finir au
derriere. Ils sont composez d'une mem-
brane fine , seiche , argentine et transpa-
rente , qui renferme un petit globe mo-
lasse , rempli d'une liqueur fort noire.
Deux petits canaux remplis d'air , entrent
dans chacun de ses yeux , et se continuent
à quelques gros canaux , aussi remplis d'air ,
qui accompagnent l'intestin , depuis la
tête jusques vers la queue. Pour les décou-
vrir sans travail , il faut laisser la Perle
morte pendant quelques jours ; les par-
ties interieures se pourriront et devien-
dront à rien , et les canaux resteront seuls
entiers , et même plus solides qu'ils n'é-
toient auparavant.

Cet Insecte a aussi deux cornes , et il
jette ses œufs dans l'eau , qui ressemblent
à ceux des poissons , d'où l'on voit sor-
tir une infinité de Vers à six pieds ; il s'en
forme ensuite un Ver volant , qui étoit
auparavant rampant et nageant.

MADRIGAL.

C, A , combattons , disoit un jour Hortense
Au Dieu d'Amour , laisse-là tous tes dards.

Soit , répond t'il , mais garde le silence ,
Ta seule voix dompteroit le Dieu Mars ;

II. Vol.

Ferme

Ferme les yeux , un seul de tes regards

Vaut tous mes traits ; j'obéis , reprit elle ,

L'Amour en prend une audace nouvelle ;

Mais dès qu'il vit Hortense de plus près ,

Il s'écria fuyant à tire d'aile ,

Je n'avois pas compté tous tes attraits.

*GAGEURE SINGULIERE , Extrait
d'une Lettre écrite du Caire le 2. Janvier
mil sept-cent vingt-neuf.*

J'Ay enfin reçu , Monsieur , tout le Recueil des Mercurès de France que je vous avois demandé , c'est dans notre éloignement et dans la situation où nous sommes , un grand régal que vous nous procurés. Nous avons déjà dévoré une partie de ces Journaux , chacun fait en les lisant les remarques qu'il trouve à propos ; pour moi qui aime les amusemens , je me suis diverti au recit de la Gageure faite et gagnée par Sebastien Langlois , Porteur d'Eau de Paris , qui se trouve dans le premier vol. de Juin p. 1255. non-seulement parce que la chose en elle-même est assez singuliere , mais aussi parce qu'elle me rappelle le souvenir de ce que nous avons vû ici à peu près dans le meme genre ; vous ne serés , peut-être , pas fâché que je vous en fasse un petit

II. Vol.

I iiij narré,

3454. **MERCURE DE FRANCE**
narré , sauf à vous de le rendre public
dans le même Journal : on verra que cha-
que Pays peut avoir ses *Langlois* , c'est-
à-dire des foux publics d'une certaine
espece.

Il y a quelques années qu'il se fit en cette
Ville un gageure entre deux Porte-faix , à
qui porteroit plus long-tems une Outre
remplie d'eau et de sable , du poids de cent
trente de nos livres , sans se reposer , ni
quitter le fardeau un moment , sans s'ap-
puyer en aucun endroit , sans même pou-
voir porter la main contre un mur , ou
contre la terre. La gageure étoit de vingt
piastres. Le premier porta ce fardeau pen-
dant soixante et cinq heures ; on l'a vû
rodant nuit et jour par la Ville , suivi de
la populace , au son d'un tambour. Plu-
sieurs de sa suite étoient interressez dans
la gageure , ayant parié les uns pour , les au-
tres contre , ils observoient aussi si le
Porte-faix ne manqueroit point à quel-
qu'une des conditions. Il mangeoit en
marchant , et pour s'empêcher de dor-
mir il prenoit beaucoup de caffè.

Son Antagoniste entra dans la lice huit
jours après ; et se montra plus vigoureux ,
ayant porté le même fardeau pendant soi-
xante et sept heures. Il devoit le porter
encore cinq heures ; parce que la gageure
II. Vol. étoit

étoit pour trois fois vingt quatre heures. Mais l'Outre creva au bout de soixante et sept heures , ce qui n'empêcha pas qu'il ne fut déclaré victorieux , et que le prix de la gageure ne lui fut adjugé. Le lendemain ses camarades et ceux qui avoient parié pour lui , le promenerent par toute la Ville , revetu d'un Caftan ou Robe de cérémonie , de la Garde - robe du Pacha. Il alla en cette équipage dans les maisons des Grands et des personnes de distinction qui lui firent chacun quelque gratification.

B O U T S - R I M E Z,

A remplir.

S Age ,
Platon ,
Bâton ,
Rage ,

Gage ,
Caton ,
Bouton ,
Cage ,

Jupin ,
Crispin ,
Chute .

II, Vol.

Lapin

Lapin,

Sapin,

Butte.



ARRESTS NOTABLES.

EDIT DU ROY, donné à Versailles au mois de Décembre 1732. portant Règlement pour les Tutelles en Bseragne. Registré en Parlement le 9. Mars 1733.

ARREST du Conseil, du 2. Mars 1734. qui ordonne, sans s'arrêter à l'Ordonnance du sieur de Fontanieu, Intendant de la Province de Dauphiné, du premier Septembre 1733. que le Droit d'Amortissement perçu par les Cessionnaires des restes du Bail du Fermier précédent, pour l'acquisition d'un Pré, que les Religieux Augustins de Notre-Dame de Lausier ont faite par Acte sous signature privée du 6. Décembre 1732. sera restitué au Fermier actuel, attendu que les Actes sous seing privé n'ont point de date, et ce conformément à l'Arrêt de Règlement du 11. Janvier 1734.

AUTRES des 16. Février et 8. Juin 1734. le premier ordonne, sans s'arrêter à l'Ordonnance du sieur de Fontanieu, Intendant de Dauphiné, du premier Septembre 1733. que les Droits de Centième denier des biens de la Succession du défunt sieur Abbé de Belmont, décédé en Canada au mois de May 1732. dont le Testament a été déposé le 18. Décembre de la même

II. Vol.

année

année , apartiendront au Fermier du nouveau Bail , nonobstant la demande formée par le précédent Fermier , le 22. Juin 1733. dans les sept mois du jour du dépôt, mais non pas dans les sept mois du jour du décès , comme elle devoit l'être conformément aux Arrêts de Reglement des 9. Décembre 1718. et 4. Août 1719. Et le second déboute le précédent Fermier ou ses Cessionnaires , de leur opposition audit Arrêt du 16. Février 1734. qui sera exécuté.

A U T R E du 5. Avril 1735. qui ordonne le rapport d'une amende de faux entre les mains du Fermier , nonobstant la restitution qui avoit été ordonnée en être faite à la Partie par un Arrêt du Parlement de Toulouse , que Sa Majesté casse et annulle par le présent Arrêt.

ORDONNANCE de Nosseigneurs les Maréchaux de France , du 21. Avril , portant Reglement pour le paiement des vacations des Officiers des Maréchaussées.

ARREST du 10. May , qui casse une Sentence de l'Election de Langres , en ce qu'elle ordonne l'élargissement de deux Cavaliers du Régiment du Maine , et les décharge des amendes par eux encouruës , sous prétexte que le faux Tabac sur eux saisi , étoit pour leur provision ; confisque le Tabac et les condamne chacun en mille livres d'amende , conformément aux Déclarations du Roy des 6. Décembre 1707. et premier Août 1721. et à l'Ordonnance du 20. Avril 1734. concernant les Troupes.

ARREST du Grand-Conseil , du 16. May ,
II. Vol. qui

448 MERCURE DE FRANCE

qui adjuge aux Prieurs Claustraux de l'Ordre de Cluny, une double pension payable par les Abbez et Prieurs Commandataires qui n'ont point abandonné le tiers des Charges.

LÉTTRES PATENTES, portant confirmation des Droits de Voyerie. Données à Fontainebleau le 22. Octobre 1733. Registrées en Parlement le 11. May 1735. avec l'Arrêt du Parlement, portant Enregistrement desdites Lettres, et contenant le Tarif et Tableau des Droits dûs aux quatre Commissaires de la Voyerie, du 11. May 1735.

ARREST de la Cour des Aydes, du 13. May, qui défend aux Officiers de l'Election de Mondidier, et à tous autres, d'obliger le Fermier de prendre la voye extraordinaire, lorsqu'il ne s'agira que de peines pécuniaires, et leur enjoint de juger sur les Procès-verbaux.

AUTRE de la Cour des Monnoyes, du 10. May, qui confisque des Sols de Lorraine, trouvez sur le nommé Claude Rousseau, se disant Marchand Mercier roulant, et le condamne en trois mille livres d'amende, et fait défenses d'exposer et recevoir ou faire entrer dans le Royaume des Espèces de billon et de cuivre de Lorraine ou autres de fabriques étrangères, à peine de confiscation et de trois mille livres d'amende.

REGLEMENT des Droits et Salaires des Officiers du Siege d'Amirauté à l'Isle-Royale, Du 24. May 1735.

AUTRE des Droits et Salaires des Officiers du Siege de l'Amirauté de Quebec. Du 24 May.

J U I N. 1735. 1459

ARREST du 10. Juin, qui permet de faire entrer par la Ville et Port de Calais, les Livres venant du Pays Etranger, qui seront destinez pour la Ville de Paris seulement.

ORDONNANCE DU ROY, du 13. Juin, par laquelle S. M. permet à tous Fermiers, Laboureurs et autres dans la Generalité de Paris, même dans l'étendue des Capitaineries, de faire faucher pendant la présente année seulement, et sans tirer à conséquence, tous les Prez de quelque nature et qualité qu'ils soient, dans le temps qu'ils jugeront à propos, sans en demander permission aux Seigneurs, aux Capitaines de Chasses, à leurs Officiers et autres, &c.

ARREST du Parlement, du même jour, qui supprime La Lettre Pastorale de M. l'Archevêque de Cambrai du 19. May 1735.

A U T R E du 17. Juin, qui déclare abusif un Bref ou Decret de la Cour de Rome, du 18. May 1735.

SENTENCE DE POLICE, du 17. Juin, qui renouvelle les Ordonnances et Reglemens de Police, qui font défenses à tous Cabaretiers, Limonadiers, Vendeurs de Bierre et d'Eau-de-Vie, de donner à boire après les heures prescrites par lesdits Reglemens; et condamne le nommé Doyen, Traiteur, en l'amende, et d'avoir son Cabaret muré pendant six mois, pour y avoir contrevenu.

AUTRE du 28. Juin, qui renouvelle les défenses d'injurier ni troubler les Jurez Contrôleurs
II. Vol. leur

1460 MERCURE DE FRANCE
 leurs de la Marchandise de Foin, dans l'exercice
 de leurs fonctions ; enjoint à tous Marchands et
 Voituriers de ranger leurs Voitures le long des
 Murs des Charreux, en sorte qu'elles n'embar-
 rassent point la voye publique, et condamne le
 nommé Orand, en cinquante livres d'amende,
 pour ses contraventions.

AUTRE du même jour ; qui renouvelle les
 défenses d'embarasser la voye publique, et con-
 damne à l'amende plusieurs Particuliers et Parti-
 culiers, pour avoir fait des Etalages sur la Pla-
 ce du Pont S. Michel.

ARREST du Conseil, du même jour, qui ac-
 corde un délai jusqu'au dernier Décembre de
 l'année prochaine 1736. pour le Contrôle des
 Actes de foi et hommage, déclarations et recon-
 noissances aux Papiers Terriers et autres.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES, &c. Parallele des Eglises de S. Pierre de Rome et de S. Paul de Londres,	1258
Ode,	1283
Lettre sur le Breviaire de l'Eglise de Lyon et Notes, &c.	1286
Remercement des Clercs, &c.	1309
Explication d'un ancien jeton avec la Légende <i>Ave Maria Gracia</i> &c. et figure,	1314
Les deux Sœurs, <i>Fable Allégorique</i> ,	1316
Extrait du Mémoire lu par M. de Reaumur, sur les Insectes, à la dernière Assemblée publique de l'Académie,	1330

Reflexions ,	1341
Trait remarquable de justice et de générosité ,	1347
Enigme , Logogryphes , &c.	1349
NOUVELLES LITTÉRAIRES , DES BEAUX-ARTS ,	
&c. Dictionnaire Italien , Latin et François ,	
&c.	1353
Ouvres de Moliere , in 4.	1354
Dialogue sur la Musique des Anciens , &c.	1360
Nouvelle Edition des Instructions Chrétiennes ,	
&c.	1373
Lettre sur la nouvelle Edition de l'Histoire Gé-	
nerale des Drogues ,	1376
Epigramme de M. de Senecé ,	1378
Lettre sur l'Education des Enfans ,	1379
Extrait d'une Lettre sur la Langue Angloise ,	1380
Estampes nouvelles ,	1382
Description des Tableaux exposez à l'Académie	
de Peinture ,	1383
Nouvelles Tapisseries exposées , &c	1388
Description d'une Décoration pour un Repo-	
soir ,	1390
Nouveaux Portraits coloriez qu'on tire en Es-	
tampes ,	1392
Spectacles ; le Droit du Seigneur , Parodie ,	1393
Le Conte de Fée , Extrait ,	1394
La Magie de l'Amour , Extrait ,	1399
Nouvelles Etrangères , de Russie et Pologne ,	1412
D'Allemagne , d'Italie , Naples et Sicile ,	1415
D'Espagne et Grande-Bretagne ,	1419
Armée d'Italie ,	1422
Armée d'Allemagne ;	1426
France, Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	1429
Gouttes du Général Lamotte ,	1431
Morts ,	1434
Supplément. Remarques sur le Théâtre François ,	1438

Le Tignon , <i>Apologie</i> ,	1442
Lettre au sujet de l'Histoire des Empires ,	1443
Madrigal ,	1446
Lettre au sujet des Observations Astronomiques au Perou , de trois Académiciens , &c. <i>ibid.</i>	
Description d'un Insecte volatil, apellé Demoi- selle ,	1448
Madrigal ,	1452
Gageure singuliere ,	1453
Bout-Rimez à remplir ,	1455
Arrêts Notables ,	1456

Errata du premier volume de Juin.

P Age 1173. ligne 28. Destercotomie, lisez ;
d'Estercotomie,

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1305. ligne 2. Juniis , lisez Junius.
P. 1365. l. 4. du bas, et chanter, l. et de
chanter.

Le Jetton gravé doit regarder la page 1314

SEP 17 1936

